-B

Bound 1938

Library of the Museum

OF

COMPARATIVE ZOÖLOGY,

AT HARVARD COLLEGE, CAMBRIDGE, MASS.

Founded by private subscription, in 1861.

L. de Koninck's library

No. 158

$7.50

197.4

Library of the Museum

OF

COMPARATIVE ZOÖLOGY,

AT HARVARD COLLEGE, CAMBRIDGE, MASS.

Founded by private subscription, in 1861.

DR. L. DE KONINCK'S LIBRARY.

No. 158.

MÉMOIRES

SUR LES

QUESTIONS

PROPOSÉES PAR

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE
DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE

BRUXELLES,

QUI ONT REMPORTÉ LES PRIX

EN

M. DCC. LXXVII.

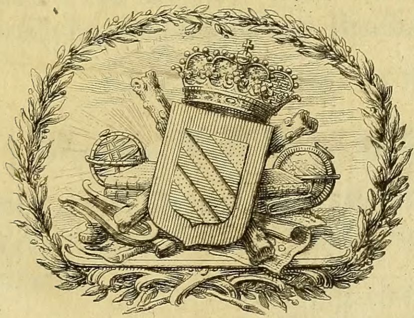

A BRUXELLES,
DE L'IMPRIMERIE ACADÉMIQUE.

M. DCC. LXXVIII.

158

3748 Y-Y

HISTORISCHE
TYD-EN
OORDEELKUNDIGE AENTEEKENINGEN,

MET

ALGEMEYNE AENMERKINGEN
OP DE ZELVE;

DIENENDE

TOT ANTWOORD OP DE VRAEGE,

Hoedaenig was den ſtaet van de hand-werken, en van den koophandel in de Nederlanden, ten tyde van de derthienſte en veerthienſte eeuwe?

Die den Prys behaelt heeft van de Keyzerlyke en Koninklyke Academie van Bruſſel, in het Jaer 1777.

DOOR DE HEER

W. F. VERHOEVEN,

Koopman, en Secretaris Honoraire der Koninklyke Academie der Teeken-kunde en Bouw-kunde, tot Mechelen.

Infandum regina jubes renovare dolorem,
Trojanas ut opes, & lamentabile regnum
Eruerint Danai, . . .

Virgil. Æneidos Libr. 2do.

INLEYDINGE.

DE Nederlanden, voor en ten tyde van de derthienste eeuwe, behoorden aen verscheyde Vorsten. Zoo veele Landschappen, zoo veele by-na alsdan verscheyde Hertogen, Graeven ende Heeren; boven dien veelerhande mindere Heerlykheden met hoog en laeg Rechts-gebied, verminderden het Oppervorstelyk gezag. Uyt die verscheydenheyd bemerkt men voor dien tyd seer weynige eendracht onder de volkeren, en vervolgens geduerige oorlogen onder malkanderen, die, schoon zy waerelyk meer aen strooperyen geleken als aen krygstogten, egter zoo vreesselyk en moordadig waeren als'er in de oudheyd bekent zyn. De land-bouw was veronagtsaemt, de handwerken, alleenelyk voor de uyterste noodsaekelykheyd bekent; de koophandel moest door Edele gedreven worden, ofte immers ten hunne profyte, vermits het volk, het zy vry genoemt ofte andersints, aen eene geduerige slaverny geketent was.

Du Cange, in glossar. voce *Servus*.

Niets zoo bedruckelyk als den staet van de Nederlanden voor het tyd-stip van de heylzaeme dolligheyd der Kruys-vaerders. Het alderdomste by-geloof, de Barbaersche maniere van rechtsplegingе, de dwinglandye der grooten, de slaverny van het volk, de geduerige verwoestingen van geheele Landschappen en Steden, gevolgt met alle bedenkelyke rampen, zyn de gewoonelyke tafereelen van die bedroefde tyden.

Welke koophandel kon onder dusdaenige volkeren gedreven worden? Welk hand-werk, het zy van wolle of catoen, schoon reeds ten tyde van Karel den Grooten, (*a*) in de Nederlanden by uytnementheyd bekent, zoude men vier eeuwen naer dien tyd in deze Landen konnen ontdekken? Geene Barbaersche en onbeschaefde volkeren hebben oyt door de koophandel, veel min door zinlyke en konstige handwerken eenen naem verkregen. De oude Germaenen kleededen zig met vellen, de eerste Franken zeer na op de zelve wyze; [*b*] de verstroyde Nederlanders sedert de verwoestingen der Noordsche volkeren niet veel beter als de hedendaegsche Tartaeren.

De tusschen-tyd, sedert de onmenschelyke verderving van Landen en Steden, met een algemeyne uytroeyinge van het menschelyk geslagt door de Noordsche Barbaeren, tot de kruys-togten, kan geen twee eeuwen begrypen, op welken tyd de overgebleve Nederlanders tot de uyterste ellenden gebrogt, zig vrywillig onder slaevelyke voorwaerden in dienst begaeven van d'een of d'andere Heer, om onder des zelfs bescherminge hun lyf tegens diergelyke invallen te bergen.

Deze is het tyd-stip van die menigte sterkten, sloten, en kasteelen in deze Nederlanden gesticht. De Graeven van Vlaenderen, van Henegouw, Holland, Zeeland en Vriesland, van Gelder en van Loven, herbouwden de bezonderste hunner omgewentelde Steden met nieuwe mueren en thorens; de Heeren van opene plaetsen, Dorpen en Vlecken, maekten sterkten met mueren en wallen omcingelt, diergelyke veele met de naem van sloten in de hedendaegsche veree-

(*a*) Histoire de Charles Quint, par Robertson, tom. 1. pag. 77. in-4to.

(*b*) Tacitus de mor. German. *Confer* Mémoire de M. du Rondeau, *cum Strabone;*

nigde Landschappen nog bestaen; en als geweest hebben in Brabant het Kasteel van den Graef van Loven, de sterkte van Grimbergen, schoon veel ouder, die aen de stormen van die Barbaeren heeft wederstaen, en overgebleven is, gelyk Harigerus, Abt van Lobes, verhaelt. Diergelyke nog waeren de sloten van Assche, door oudheyd vermaert, van Temsche, van Beveren en menigvuldige andere onnoodig hier op te haelen; waer uyt naemaels, door de verderffelyke heerschzugt van verscheyde dezer kleyne dwingelanden, geduerige oorlogen onder malkanderen ontstonden.

Vita S. Berlendis, apud Bouquet, t. 3 pag. 526. Meyer, Annales Flandr. fol. 47.

Naer de Heerschappye van Karel de Groote [*a*] tot de elfste eeuw, zegt Robertson, zyn alle de jaer-boeken van de volkeren van Europe met een schakel van wreede of dolle gebeurtenissen bezoedelt, met geduerige oorlogen van zoo weynige aengelegentheyd door hunne oorzaek als door des zelfs gevolgen.

Het schynt op die tyden tot de derthienste eeuwe toe, dat de Nederlanders door de Noordmannen herplaetst zyn geweest, vermits d'onwetentheyd en de barbaersche zeden van die tyden, beter aen wilde als aen redelyke dieren konnen toegepast worden; want al ziet men eenige straelen van hervorming in het Burger-leven, de hand-werken, de koophandel en de schipvaert, zoo haest bekent, zoo haest met vrugt voorts-gezet, [*b*] egter waeren de Vorsten geduerig-lyk genoodzaekt, den twistigen, wreveligen, vegtagtigen en wraek-gierigen aerd van de inwoonders dezer landen, door wyze Wetten in te toomen om de zelve tot vreedsaemheyd te brengen; de Land en Stad-Regten ofte zoo genoemde keuren van die tyden, schynen doorgaens nergens anders op te doelen.

(*a*) Histoire de Charles Quint, tom. 1 pag. 17 in-4to.

(*b*) Zie de keure van Vlissingen, van Graef Wilhem de tweede by Boxhorn: Beschyvinge van Zeeland, tweede deel, blad 73 en de volgende tot 80.

Hoe moest het dan in vroegere tyden nog arger geschaepen staen!

Zoude men niet zeggen dat alle Schryvers dier eeuwen zig geschaemt hebben van iets aengaende de handwerken en koophandel wydloopig te verhaelen; meer genegen om ons de bedrukte tafereelen van oorlog, burger-twist, oneenigheden en verraderyen voor oogen te stellen, hebben zy doorgaens het nut van het opregt burger leven veronagtzaemt. Wat zout of aerdigheyd in alle die uytheemsche kruys-togten als alleenelyk in de gevolgen, waer door onze Vaderlanders van dwaelende en uytzinnige stroopers in beschaefde en eendragtige Burgers hervormt zyn? Wie heeft op het begin van onzen handel met de vremdelingen, van de scheep-bouw, van de wolle-wevery, en van zoo veele andere zinlyke en kostelyke hand-werken geschreven ofte gepeyst?

'T is als met geweld en met een diepe na-vorsschinge dat men in onze Vaderlandsche jaer-boeken, in de overgeblevene schriften, en in de werk enzelfs van uytheemsche en verafgelegene Schryvers, iets van onze oude koophandel en hand-werken kan ontdekken. Het Nederland is zedert het verval van het Keyzerryk zoo ongelukkig geweest in oude Vaderlandsche Schryvers als ten tyde van de Romeynen; voor Guicciardin, die geleerde Florentiner, heeft niemand, geregelder wyze, van deze Landen, Steden, Regeringe, nogte van den aerd en zeden der inwoonders gehandelt. 'T is dan uyt diergelyke laetere maer oordeel-kundige schriften, dat men by maniere van redenvoeringen en gevolgen iets zekers op het gevraegde kan antwoorden; maer alvorens zal het niet ongerymt wezen, van uyt de schriften der geleerdste Princesse van haeren tyd iets zekers nopende de levens-wyze, zeden en tugt der kruys-vaerders te ontdekken.

Deze Anna Comnene [a] ſchyvende van de zeden der Latynen in het algemeyn, handelt de zelve met de grootſte miſagtinge als het rouwſte en plompſte volk, welkers naem alleen genoegzaem is om de ſchoonheyd en de vloeyendheyd van de Hiſtorie te bezoedelen.

Alle de Griekſche Schryvers [b] van die tyden, en bezonderlyk Nicetas, vaeren met de uyterſte hevigheyd uyt op de Latynen, en ſchetſen hunne ſtrooperyen en vreedheyd met uytdruckingen weynig verſchillig, by de gene, de welke vroegere Schryvers gebruykt hebben om de verwoeſtingen van de Gothen en van de Wandaelen aen de Naneéven te verbeelden. Niet tegenſtaende dat de regtzinnige eenzydigheyd niet min dan eygen is aen de Griekſche Schryvers, nogtans is men door de ſchriften der Latynen zelfs genoegzaem verzekert, dat die groote menigte van ſaem-gerotte kruys-vaerders uyt benden, zonder beſchaeftheyd, regel ofte tugt beſtond. Hunne verwonderinge in het aenſchouwen van Conſtantinopelen, in de beſchryvinge van des zelfs koſtelyke Paleyſen, grootſche Tempelen, hemel-hooge thorens, heerelyke gebouwen en onbemande mueren, die levendige en natuerelyke maniere van verhaelinge, in het beſchryven van de Griekſche [c] zeden, geven alle genoegzaem te kennen hoe verre alle deze de Latynen in beſchaeftheyd en wetenſchappen overtreften.

Fulch. Will. Tyr. Gonth. Jac. Vitriac. Ibid apud Robertſon p. 230 & 231.

De volkeren van Italien hadden reeds door de ſaemenhandelinge met de Grieken, meer beſchaeftheyd, en genegentheyd tot de konſten en wetenſchappen bekomen. De Lombardiers waeren de grootſte han-

(a) Aléxias, pag. 224, 229, 231, 237, apud Byſant. Script. Vol. 11.
(b) Byſant. Script. Vol. 3, pag. 302, apud Robertſon. *Ibid.* pag. 229 & 230.
(c) Hiſtor. Hieroſolymit, apud Geſt. Dei, per Francos, Vol. 2, pag. 1085.

delaers en vermaerdſte Kooplieden van ganſch Europe. D'uytvindinge van het zee-compas, ſchoon laeter, hadde de ſcheepvaert veyliger, en de Boots-man ſtouter gemaekt; de middellandſche zee wierd t' alle tyden bevaeren; en ſedert en ten tyde zelfs nog van de kruys-togten, brogt de koophandel in de Nederlanden de vryheyd, de beſchaeftheyd, en oneyndige rykdommen, door den geeſt van het volk en door hunne zeltzaeme handwerken. De kruys-togten hebben Europe uyt die langduerige ſlaep-ſiekte ontwaekt, in de welke zy zoo langen tyd verſmoort hadde geweeſt, en die togten hebben het meeſt gedaen tot de veranderinge in de zeden en in de regeering-wyze. Onze voorvaderen zynde van de eerſte geweeſt die onder Godefroy van Bouillon, de ſtandaerd in Paleſtine geplant hadden, hebben ook de laeſte niet geweeſt die zig gevoordert hebben. Zy begonſten met meer iver en neerſtigheyd de groote hand-werken van wolle en catoen, en gaeren volmaekter te weven.

Robertſon, ibid. pag. 21 & 77.

Brugge wierd het midden-punt van de gemeynſchap tuſſchen de Kooplieden van Lombardien en van de aen-zee Steden, alle de Vlaemingen handelden in deze Stad met d'eene en d'andere. De uytgeſtrektheyd en de gelukkige toeneminge van dien handel brogt in Vlaenderen eene algemeyne vernuftheyd, waer door dit en de omliggende Landſchappen de rykſte en de meeſte bevolkt en bebouwt waeren van geheel Europe.

Dog aengezien alle dingen niet te gelyk uyt de lugt vallen, en ſeffens voorkomen met die luyſter die zy op hun hoogſte punt zynde, van zig ſtraelen, maer in tegendeel dikwils zeer gevallig, en uyt kleyne, ſomtyds dolle beginzelen, tot die verheventheyd opkomen die alle na-zaeten verwonderen; zoo zal het in het geheel niet buyten-ſpoorig wezen iet verders,

nopende

nopende het gevraegde voor en ten tyde van de kruystogten, op te haelen.

Niets, zegt Cicero, is aen d'Alregeerder behaegelyker, onder alle aerdsche dingen als de vergaderingen van het volk, het gezelschap der menschen onder malkanderen, dat wy burger-leven noemen. In Somnio Scipionis.

Het schynt dat Boudewyn, by genoemt de Jonge, en vierden Graef van Vlaenderen, dit zeggen van den Roomschen Redenaer, omtrent het jaer 960, heeft tragten naer te spooren, want dezen Graef, die kloek van verstand was, heeft het zelve uytgespannen tot heyl van zyne onderzaeten. Hy werkte om alle soorte van koophandel in zyne Landen te brengen, hy heeft de bequaemste plaetsen en Steden van zyn Graefschap verbetert en versterkt, op dat de inwoonders des te geruster hunnen handel zouden konnen dryven hebben. Hy stigte openbaere merkten tot Ypren, tot Vuerne, tot Bergen, Borborg, Dixmuyde, Aerdenborg, Rodenborg, en tot Rousselaer. Hy stelde jaer-merkten op zekere dagen ten voordeele van de vremdelingen; de eerste waeren tot Brugge, Cortryk, Thorout, en tot Cassel; door deze middel wierden alle verkoopbaere goederen in en uytgevoert. Chronyke van Vlaend. 1 deel bl. 50. Ibid. 51.

De schaersheyd van het geld zoude aenstonds die nieuwen handel doen hebben verflouwen, waer het zaeke de voorzigtige Graef, geen gemeyne schatters, vernuftig in de koophandel, aengestelt hadde; deze stelde de prys en weerde van alle goederen, met andere goederen, waer door de handel, by middel van vermangelinge, gedreven wierd. Zoo wierden de vrugten der aerde verkogt voor gevleugelde dieren, de welke wederom hunne gestelde prys hadden, te weten twee volwasse kiekens voor een gans, twee ganzen voor een verken, dry lammeren ofte kalveren

voor een koe, en zoo voorts, het welk by alle volkeren de oudste maniere van handelinge geweest is, en lang onder de Duytsche in zwang is geweest.

Ibid. 52.

Omtrent de zelve tyd, zegt de aengehaelde Schryver, zag men de Vlaemingen hunne herssenen inspannen tot het maeken van Laekens en Stoffen. Men bouwde Kerken, Dorpen en Steden; de bouw-kunde, voor zoo verre die alsdan was, leyde verder tot gereetschappen van hout, yzer, stael en koper, met een woord, Smeden, Timmerlieden, Rademaekers en menigvuldige andere beroepen, afhanglyk d'een van d'ander quamen allengskens in wezen, en wierden namaels in Gilden en Ambagten ingelyft.

Pont. Hist. Gelr. pag. 83 num. 40.

Slichtenh. ibid. blad 56. num. 22.

De Laken-makery en zelfs de konste van schaerlaken te verven, was reeds op het midden der elfste eeuwe binnen Nimwegen in voegen. Want Diderik de tweede, toegenoemt de Vlieger, Graef van Kleef, kreeg voor zyne diensten, in het ontzetten van den Keyzer, het Burg-Graefschap van het ryk van Nimwegen, te saemen met den Keyzerlyken Thol en het tegenwoordig Valken-Hof; onder voorwaerde dat hy en zyne agter-erven van jaer tot jaer op St. Andries dag by verlos van 't leen aen de Keyzer, die dan Hendrik de derde was, tot erkentenisse zoude overschikken dry stukken Engelsche schaer-lakens.

Dat deze lakens Engelsche genoemt worden, heeft geene andere oorzaek als om dat de zelve van Engelsche wolle binnen Nimwegen gemaekt en geverft wierden, uyt het vervolg zal genoegzaem blyken, dat de Engelsche onder Eduard de derde, eerst begonsten de wolle-wevery voor goed te handhaeven, en dat de kennis en wetenschap van dit handwerk met des zelfs ontzaglyke koophandel, uyt deze Lan-

den in dit Eyland alsdan voor een groot deel is overgescheept geworden.

De koophandel onder de Nederlanders groeyde dagelyks aen. Uyt het verdrag gemaekt tusschen den Graef van Vlaenderen, Dirk van Elsatien en Graef Floris van Holland, ten jaere 1167, blykt reeds dat den handel tusschen de Vlaemingen en de Hollanders, alsdan aenmerkelyk was; in het zelve wierd besproken, zoo eenig Vlaemsch Koopman berooft wierd, dat de Stad ofte het Land daer zulks zoude voorvallen, de schade boeten zoude na de uytspraek van zes mannen; dat de Vlaemsche Kooplieden thol-vry zoude zyn door geheel Holland. Zoo hun iets onder voorwendsel van thol ofte schatting werde afgenonem, den Graef van Holland zoude gehouden zyn het zelve wederom te geven. Dat een Vlaemsch Koopman door Holland trekkende, van alle schulden, daer hy over aengeklaegt wierd, met den eed alleen te doen zal gelooft zyn, en zyne reyse zal mogen vervoorderen. Zoo hy boven zynen eed nog belet ofte opgehouden wierd, zoude den Graef van Holland zyne schaede en kosten moeten betaelen.

Chron. van Vl. ib. 207.

In Thesauro Anec dotor. tom. 1 Col. 1035.

Onder de zelve Graef, ten jaere 1173, zyn aen de koophandel verscheyde voordeelen bygebrogt, hy verkreeg onder andere voor-regten van de Keyzer Frederik, dat de Vlaemingen hunne geweve stoffen en lakens vry mogten verkoopen binnen Aken en Duysborg, het welk bezonderlyk tot groote winste diende voor die van Ryssel en van Douay, alwaer in dien tyd de laken-wevery een vaste zetel scheen genomen te hebben.

Cronyke van Vlaend 1 deel. Ibid. 213.

De zelve Keyzer vergunde aen de Vlaemsche Kooplieden, handelende binnen Duysborg, de zelve vrydommen en ontlastinge van thollen op hunne goede-

ren die zy aldaer aenbrogten, gelyk zy binnen Keulen genoten: hy beval ook dat geen van hun tot een bezonder gevegt, ofte twee-ſtryd, volgens de Barbaerſche gewoonte van die tyden, mogte beroepen worden.

Daer en boven de Vlaemingen over eenige ſchuld opgeroepen zynde, mogten zig by eede daer van ontlaſten, en de zelve ſchuld onwaeragtig verklaeren, alswanneer de zelve binnen Aken of Duysborg door de koophandel niet gemaekt en was, ofte niet openbaerlyk was onderteekent.

Meyeri annales fol. 52 v. in fine & 53.

Op het jaer 1180, ziet men dat de Hollanders lang voor dien tyd, voor de ervarenſte in het maeken van zee-dyken bekent waeren. De oude haeve van Damme tot Sluys, alsdan Lammens-vliet genoemt, is door hun gemaekt; en van dien tyd waeren de inwoonders van Damme door ganſch Vlaenderen, vry van alle thollen en laſten.

Idem ibid. fol. 56 verſ.

Hoe zeer deze Landen alsdan bevolkt waeren, blykt uyt de kruys-togten; Jacob van Aveſnes was den eerſten onzer Princen, die met 7000 gewaepende Nederlanders over zee in Sicilien lande, dezen wierd met een ontzaglyke-vlote, beſtaende uyt Deenen, Vrieſlanders, Hollanders en Vlaemingen gevolgt. De laeſte hadden tot deze togt 37 wel gewaepende Oorlogs-Schepen uyt geruſt. Een eventydige Schryver, by de aengehaelde beroepen, zegt dat Philip van Elſatien de magtigſte en rykſte was van alle de Graeven van Vlaenderen die tot dan geregeert hadden. Den thol van Geerſvliet, veroorzaekte groote geſchillen tuſſchen de Hollanders en de Vlaemingen, men praemde deze laeſte dikwils tot het dubbel betaelen van dien, niet tegenſtaende dat de Vlaemſche Kooplieden gehouden waeren het twintigſte deel van hunne koopmanſchappen

Ibid. fol. 57 v. in-fine.

Ibid. fol. 60 v.

te missen volgens Keyzerlyk (*a*) voor-regt aen dien Graef van Holland gegeven. Boxhorn beweert dat de oorlog hier uyt ontstaen, over het Eyland Walcheren zoude geweest hebben, en niet over den thol van Geersvliet; hoe het zy, dien thol van den Keyzer Henrik aen Graef Diderik gegeven, bestond, en dient hier alleen ter zaeke; het gezag van Meyer word des te meer gestyft, vermits de Keyzer Henrik dit voorregt van den thol ten jaere 1195 aen den Graef van Holland gegeven heeft, en dat den Graef van Vlaenderen Philips van Elsatien, reeds ten jaere 1178, met Floris, Graef van Holland, minnelyk verdraegen waere: dat den Graef van Vlaenderen het land van Waes, en den Graef van Holland het Eyland van Walcheren zouden bezitten en bestieren, gelyk dien Schryver zelfs verhaelt.

Cronyke van Zeeland 2. deel blad. 45.

Ibid. bl. 42.

Onder dien zelven Graef Philip van Elsatien en ten zelven jaere hebben de Vlaemsche Kooplieden van den Aerts-Bisschop van Keulen verlof bekomen, van binnen deze Stad wynen, hout, komende van Denemarken, en alle andere koopmanschappen te mogen koopen, ende hunne waeren aldaer te mogen verkoopen, het welk voor dien tyd anders geplogen wierd; alswanneer de Keulenaers zelfs hunne goederen in Vlaenderen moesten brengen en veylen.

Meyer ibid. fol. 52 in fin.

Men ziet uyt alle de Vlaemsche geschiedenissen dat de Graeven bezonderlyk gewerkt hebben tot het voortzetten van de koophandel en van de hand-werken; de Hollanders vloekende de Heersch-zugt van Vrankryk voededen de Vlaemingen in alle voorvallen, die door geene bedenkelyke rampen schenen konnen gedempt

Chronyke van Vlaend. 1 d. bl. 297.

Ibid.

(*a*) Martene Thesaur, Anecdotor pag. 661, tom. prem.

Meyer fol. 72. te worden. Hier toe hielp het gelukkig Land-bestier van Bochard van Avesnes; de wyze regeeringe van de eerste 39, door den Graef Ferdinand aengestelt Ibid. fol. 74. binnen Gend; de ontlastingen en vrydommen door Ibid. 76 vers. Joanna van Constantinopelen aen vele Steden gegeven; de slaverny, door de goedertiere Margarite, in Oudegerst ibid fol. 185. gansch Vlaenderen te niet gedaen, benevens de quytscheldinge van het regt van Halve-Have, van de Meyer ibid. fol. 78. Balfaert en van het beste hooft; de vryheyd van de Vlaemsche koophandel en den vrede van het jaer 1256 tus-Oudegerst fol. 191. schen de Hollanders bevestigt, met het afstaen van Zeeland, door den Graef van Vlaenderen; den vrede Ibid. fol. 194 vers. met Engeland, niet tegenstaende de vreesselyke oorlogen met Vrankryk, waer door de zee ten deele gezuyvert wierd van schuymers en roovers.

Ibid. fol. 243 v. & seq. 244 & 245. De menigvuldige voor-regten door den Graef Lodewyk van Creci, aen by na alle de Vlaemsche koopsteden vergunt, om kortheyds wille in de volgende aenteekeningen agtergelaeten.

Het toenemen van de koophandel en van de handwerken onder Lodewyk van Male, den welke niet tegenstaende de hertnekkigste burger-kryg, van zeven geduerende jaeren, zig egter ondersteunden, en tot die verheventheyd gestegen waeren, dat men alsdan geene Stad van Europe by Brugge kon vergelyken.

Dit alles in aendagt genomen, heb ik alleenelyk aen de bezonderste koop-steden onzer Nederlanden, in deze aenteekeninge plaetse gegeven. Want aengezien het dikwils ter loops gevalt van de mindere plaetsen te moeten gewaegen, zoo heb ik my ontslaen by bezonder Kapittel daer van te handelen.

Ingevolgen van deze rouwe omtrek, by maniere

van voor-berigt, koomt men tot den ſtaet van de koophandel, en van de hand-werken in de Nederlanden ten tyde van de derthienſte en veerthienſte eeuwen, het welk om op de beſt geregelſte wyze te verhandelen, myns dunkens, by verdeylingen hoeft ontgonnen te worden. Zoo dat deze aenteekeningen beſtaende in verſcheyde hooft-ſtukken aen het gevraegde zullen voldoen, voor zoo veel my mogelyk geweeſt is te konnen ontdekken.

HISTORISCHE
TYDEN
OORDEELKUNDIGE AENTEEKENINGEN,
OP DE VRAEGE

Hoedanig was den ſtaet der hand-werken en koophandel in de Nederlanden ten tyde der derthienſte en veerthienſte eeuwe?

I.

Graefschap van Vlaenderen.

NA dat, met het begin der derthienſte eeuw, Baudewyn, Graeve van Vlaenderen, den Keyzerlyken Throon van Conſtantinopelen beklommen hadde, wierd de onderhandelinge met de Griekſche kooplieden, met de Lombardiers, met de Venetiaenen, met die van Florencen en Piſe, gemeynder in Vlaenderen als in eenig ander Landſchap van Europe. De Vlaemſche Edelen brogten door heen en weder-reyzen de Griekſche ſmaek in hun Vaderland; de beſchaeftheyd drong met de zinnelykheyd en de pragt in de Nederlandſche Staeten, en idere bezondere kruys-

togt brogt meer en meer voordeel aen den koophandel en aen de hand-werken.

Meyer f. 64. Op het jaer 1209, ten tyde van de regeeringe der Graevinne Johanne, met het gelukkig eynde van de burgerlyke oneenigheden, hadde Vlaenderen reeds zoodaenig in koophandel toegenomen, dat de bezonderste Steden van dit Graefschap op dit tyd-ſtip reeds vermaert waeren door den zelven.

Oudegerſt fol. 163. verſ.

Meyer f. 42. verſo. Hoe zeer deze ſchielyke veranderinge aen de kruystogten toe te ſchryven zy, blykt zonne klaer dat ten jaere 1132 nogte Damme eene bemuerde Stad was, nogte Sluys eene haeve, maer in tegendeel eene zandige inham.

Men houd de Batavieren ten jaere 1179 voor de eerſte ſtigters van Damme, [a] deze haeve met het begin van den vreeſſelyken oorlog tuſſchen den Franſchen Koning Philip, by genoemt den Vermeerderaer des Rykx, en de Graeve Ferdinand, was op het jaer 1213 niets anders dan een gedolve waeter vloed of gegrave vaert ter lengte van 2000 ſchreden tot Sluys, alleenelyk by Ebbe voor zee-ſchepen bevaerbaer.

Meyer f. 66. verſ. & 67.

DAMME [b] was een aller ſchat-rykſte Stedeken daer veele kooplieden van verſcheyde geweſten hunne goederen en magtige pak-huyſen hadden; en niet tegenſtaende dat de Franſche Koning aen de Kooplieden toegezeyt hadde van de Stad te behoeden, is de zelve egter door zyn leger verwoeſt en verbrand, het gene zekerlyk eene ontellyke ſchaede aen ganſch Vlaende-

(a) Blaeu Theatr. Urb. Belg. Dictionnaire Geographique, par Bruzen, au mot *Damme*.

(b) Erat tunc temporis Dammus opulentiſſimum oppidulum, eoque prope omnium gentium mercatorum advecta bona Philippus Rex ſe conſervaturum negotiatoribus promiſerat. Meyer ibid. fol 67.

ren, en groote ſtremminge in de koophandel aldaer veroorzaekt heeft. Bruzen ibid.

De talryke zee-magt van dien tyd is verwonderens weerdig, vermids oordeelkundige Schryvers, [*a*] getuygen, bevonden te hebben dat de Franſche ſchepen alhier aengekomen waeren ten getalle van 1700, „ zoo dat het meeſtendeel in de haeve van Damme „ niet konnende, genoodzaekt was te blyven liggen „ tuſſchen Damme en Sluys, als mede langs den oever „ van de zee. "

Niet min ontzaglyk was de Engelſche [*b*] zee-magt de welke uyt deze 400 Franſche ſchepen veroverde, en meer dan 100 in de haeve verbrande; uyt welken omweg evenwel ſchynt te volgen dat het niet waerſchynelyk is, dat die vlooten uyt oorlog-ſchepen beſtonden, maer bewyslyker het grootſte getal uyt koopvaerdy-ſchepen die ten dezen tyde de bezonderſte havenen van Europe bezeylden.

Den aenhoudenden oorlog liet de koop-ſtad van Damme verwoeſt, en des zelfs inwoonders verſtrooyt tot het jaer 1238, als wanneer de zelve wederom herbouwt, meerder bevolkt, en van de Graeven met bezondere voor-regten begiftigt wierd. De Burgers bouwden eene brugge over de riviere; het welk van de Bruggelingen niet toegelaeten wierd, als onder beſprek : dat men noyt de Stads poorten voor hun zouden ſluyten, en dat de bruggen zouden vernietigt worden, als wanneer de zelve hun tot nadeel zouden verſtrekken. Bruzen de la Martiniere. ibid. au mot *Damme*.

(*a*) Vred. Flandr. Ethn. fol. 35, apud Cuſtis, Brugſche jaer-boeken eerſte deel, blad 214, laeſten druk.

(*b*) Rapin Thoyras, tom. 2, pag. 320. Daniel, Hiſtoire de France, tom. 3, page 559, apud Cuſtis, ibid 215.

Marchant Fland. p. 53.

De gelegentheyd van deze koop-ſtad gaf haer de ſleutel van de zee, en hiel door dezen de Bruggelingen in toom, die hoe langs hoe meer den koophandel van Damme tragteden te beletten, niet tegenſtaende de zelve tot merkelyke agterdeel van de eerſte daer meer en meer aengroeyde; en den bezonderſte handel in Damme gedreven wierd.

Alsdan was daer de ſtapel van de Franſche wynen, de welke, door die van Rochelle, St Angeli en andere, ſcheep gebrogt wierden, en van daer, door alle de Nederlanden vervoert. Merkelyk was den handel van boter, ruet en vet, welke waeren in vaeten op de voormelde Franſche Zee-ſteden en elders verzonden wierden. Voordeeliger nog den handel in haring, bezonderlyk naer dat Guilliam Beukelins, gebortig van Bier-Vliet, omtrent het jaer 1320, uytgevonden hadde deze in tonnen te zouten, die alsdan met duyzende in alle geweſten getrokken wierden.

Ibid: & pag. 50.

Onder de voor-regten aen de Bruggelingen door den Graef Lodewyk van Nivers, ten jaere 1323 vergunt, en andermael beveſtigt door Hertog Philip en Margarite van Maele, op het jaer 1384, [a] wierd, onder andere, voor die van Damme bedongen, dat de goederen die men gewoon was daer op te doen volgens geliefte van de Kooplieden: gelyk zyn wynen, nieuwe pennings-waerde, als aſſchen en vleeſch in tonnen en in meezen komende, peerden of oſſen, vette-warye, als boter, ruet, &c. en alles het gene in houte banden komt, daer voorder mogten opgedaen worden, uytgenomen olien, ſyropen en azyn,

---

(a) Beaucourt, Brugſche Koophandel, blad 39 & ſeq.

de welke ook naer Brugge moeften gevoert worden. Nog vermogten die van Damme, Houke en Menniken-reede binnen hunne Stad te magazynen, droogen vifch, pek, maften, krom hout, en alle andere tot de fcheeps-bouw behoorende; gelyk men ook aldaer binnen de fchepen vermogt te verkoopen alle foorten van zee-vifch, koorn en zout.

De maete van Damme moeft binnen Sluys gebruykt worden, en niemand vermogt er iets te meten als gezwore Meters van Damme, Houke en Menniken-reede.

Damme was ten dien tyde, naer Brugge, de bezonderfte en rykfte koop-ftad van ganfch Vlaenderen. Deze wierd ten jaere 1385 deirelyk geplundert en alle des zelfs fchatten naer Gend vervoert. Egter heeft de zelve namaels wederom het hooft opgefteken. Meyer fol. 203. v. in fine.

Sluys. Niet tegenftaende dat Sluys [a] by uytnementheyd de Vlaemfche haeve is genoemt geweeft, en alree op het jaer 1132 bekent is onder den naem van *Portus Slusanus*, men kan deze egter maer onder de Vlaemfche Steden tellen ten tyde van de Graevinne Margarite, de welke aen de inwoonders van die plaetfe, alsdan Lammens-vliet genoemt, de Vryheyd en het Regt van Schependom heeft vergunt.

De haeve van Sluys was alsdan vermaert met de naem van Zwyne, dat is, zoo Marchant aenteekent, zuyd-haeve; en nam meer en meer toe onder Guido van Dampierre, dog de Bruggelingen, om hunne voor-regten te behouden, plunderden deze koop-ftad en vernietigden de zelve door het vuer en het zwaerd ten jaere 1323. Op die tyd was Brugge onder de bezonderfte Steden van ganfch Europe begrepen. Ibid. p. 51. Bruzen ibid.

(a) Marchant, ibid. pag. 51 & 52, Vredius, apud Bruzen de la Martiniere, au mot *Ecluse*.

De Bruggelingen alsdan de Weth gevende wierd aen die van Sluys [*a*] verboden eenigen ſtapel te houden van lakenen of van ſneden, ook en vermogten zy nog getrouwen, nog kommen, nog raemen te ſtellen, gelyk ook niet het minſte te verwen. Ieder ambagt was gehouden de keuren van Brugge te onderhouden, en geen nieuwe mogten'er by komen. Niemand vermogt'er eenig hout te ſtapelen, het zelve moeſt alle na Brugge gevoert worden.

Niet tegenſtaende die harde voorwaerden, Sluys begon andermael zoodaeniglyk op te komen onder Philip de Stoute, Hertog van Bourgondien, dat die haeve alsdan by uytnementheyd met den naem van Vlaemſche haeve vermaert was, alwaer de koophandel tot verre in de vyfthienſte eeuwe heeft toegenomen. Deze eene der ſchoonſte haevenen [*b*] alsdan van ganſch Europe, kon tot vyf hondert zee-ſchepen bergen.

Marchant; ibid. p. 55.

NIEUPOORT, eertyds Zand-hooft genoemt, was ten tyde van de derthienſte en veerthienſte eeuwe, door de koophandel, zout-keeten en de haring-vangſt vermaert.

Jaerlykx wierd'er in gerſt-maend eene vrye jaermerkt gehouden. en hadde reeds, ten jaere 1168, van den Graeve Philip van Elſatien, de volle vrydom van thollen en geley-gelden door ganſch Vlaenderen verkregen.

Met den ondergank van de ſtad Lombaert-zyde, die door het verſtoppen van des zelfs haeve een Dorp geworden is, is dit Dorp Zand-hooft anders ook

---

(*a*) Beaucourt, Brugſche Koop-handel, blad 40 en 41.

(*b*) Délices des Pays-Bas, tom. 3, pag. 92, derniere Edition.

Zandes-hove genoemt, eene merkelyke zee-ſtad geworden onder den naem van Nieupoort, omtrent het jaer 1200. Délices des Pays-Bas, ib. pag. 62.

ARDENBURG alsdan Rodenburg genoemt, was eene heerelyke Stad, eer dat Sluys en Brugge vermaert waeren; het was alsdan de bezonderſte koop-ſtad van de Vlaemſche kuſten, bezonderlyk wel gelegen by den Oceaen, uyt de welke door de Zwyne en de vaert van Ooſtburg, allerhande goederen daer aengevoert wierden; de opkomſte van Sluys en Brugge heeft die oude Stad in het vergeet-boek geſtelt. De Graevinne Margarite vergunde aen die van Ardenburg eene jaerlykſche vrye-merkt voor veerthien dagen, omtrent den zelven tyd als die van Lombaert-zyde, alsdan Orot genoemt hunne vrydommen verkregen hebben. March. p. 51. Oudeg. fol. 184. verſ. anno 1268.

OOSTBURG [a] was op het zelve tyd-ſtip ſcheepen koop-ryk; het heeft met deze gelyk met de voorige toegegaen.

OSTENDE [b] was op het jaer 1372 een ſlegt Dorp, alleenelyk by Viſſchers bewoont, en voor alle veſting met pael-werk omcingelt, nogtans hadden des zelfs inwoonders de zelve voor-regten als die van Damme, van den Graef Lodewyk van Creci, ten jaere 1330 verkregen. Oudeg. fol. 245 verſ.

BRUGGE [c] was langen tyd voor de derthienſte

(a) Marchant, ibid. pag. 75 en 76. Bruzen, ibid. au mot *Ooſtburg*.

(b) Délices des Pays-Bas, tom. 3, pag. 15.

(c) Marchant, ibid. pag. 121. Bruzen, au mot *Bruges*. Cuſtis, jaer-boeken, eerſte deel, blad 205.

eeuwe met de naem van Brug-ſtok bekent, als de bezondere door-togt voor die van Ardenburg en Thourhout naer de jaer-merkt van Rodenburg.

Men kan ligtelyk afmeten hoe zeer de koop-handel en de hand-werken in deze Stad hadden toegenomen, vermits den Graeve Boudewyn van Conſtantinopelen, met het begin van het jaer 1200, eenen nieuwen grooten thol op de koop-manſchappen ſtelde, te weten, „ dat de gene tot Brugge gekogt en uyt den „ lande vaerende, zouden betaelen vier grooten van „ ider pond; maer de gene binnen den lande ver- „ oorboord wordende, zouden voldoen met twee „ grooten. Het inkomen en ontfang van dezen thol „ was gegeven aen den Heer van Giſtele, en daerom „ moeſte hy bewaeren deze kuſten met de dyken van „ den lande van Vlaenderen, van Calis af, begin- „ nende langs de zee, tot aen het zwyn van Sluys; „ het land ten zynen koſte beſchermende van zee- „ roovers en andere ſchelmen.

Ibid. bl. 206.

„ Den Heere van Gruyt-huyſe, Capiteyn van „ Brugge, wierd daer by gevoegt om hem in alles „ by te ſtaen en te helpen; om welke reden dezen „ laeſten ook bekomen heeft van den Prince twee „ grooten van elk tonne bier die men binnen Brugge „ brouwen zoude. "

Ibid. bl. 207. Oudeg. fol. 154 & verſ.

Den zelven Graeve, naer zyne wederkomſte uyt Paleſtienen, ontſloeg alle de Koop-lieden in wynen door ganſch Vlaenderen, op het verzoek van die van Brugge, van een zwaere laſt, door de welke deze genoodzaekt waeren wynen uyt te leveren ten behoeve van de Graevelyke huys-houdinge tot dry deniers den pot, niet tegenſtaende de Kooplieden zelfs, deze tot merkelyken hoogeren prys moeſten inkoopen. Die

goedertiere

goedertiere Vorst gebood by opene brieven, dat die wynen, volgens weerde, zouden betaelt worden.

De onheylen, door den vreesselyken oorlog met de Franschen, ten tyde van de Graevinne Johanne, en Graeve Ferdinand, hebben den koophandel binnen Brugge en door gansch Vlaenderen wel gestremt, maer even niet vernietigt.

Eene grouwzaeme peste, en overstroominge van de zee, ten jaere 1214, een alverslindenden brand, ten jaere 1215, 1218 en 1228, hebben Brugge nog zeeghaftiger doen opreyzen, niet tegenstaende dat men in sommige hand-schriften bevind, dat de woedende vlammen alleenelyk veertig huysen zouden overgelaeten hebben. Custis ibid. bl. 218, 219, 221. Anno 1215 ibid.

Het schynt dat tot dezen tyd de regeerders van Brugge uyt het volk en de Edele gekozen wierden; want Thomas van Savoyen gehouwelykt met de Graevinne Johanne, gebood ten jaere 1240, zoo aen die van Gend als aen deze, dat voortaen geene werk-lieden in de Wet mogten aenveerd worden, ten waere zy alvooren hun hand-werk jaer en dag hadden opgehouden. Custis, ibid. blad. 228. Oudeg. fol. 167 vers.

Onder deze Weth zyn de Kooplieden, myns dunkens, niet begrepen geweest, want de bepaelinge, *manu operarius*, geeft my uytdrukkelyk te kennen dat deze alleenelyk tot uytsluytinge van de handwerkers, is gegeven geweest; zonder hier onder te begrypen de groote neering-dryvers en handelaers, niet tegenstaende de zelve met de hand-werkers onder het volk gerekent worden.

De rykste Steden zyn meest aen de Kooplieden verpligt; het waeren deze, op dit tyd-stip, aen de welke de Vorsten, in geduerige oorlogen en andere Noodzaekelykheden, het sterkste verbonden waeren.

Custis, ibid. 230. Het is mede gevolglyk dat door het toedoen van deze, het Magistraet van Brugge ten jaere 1241, van den Prince oorlof verkreeg om eene halle ofte gemeyn pak-huys te mogen bouwen, in de welke de Kooplieden hunne goederen leggen zouden.

De Vorsten begonsten ten dezen tyde hunne bezondere voordeelen te kennen met vryheyd en bescherminge aen het volk en aen de inlandsche en vremde Kooplieden te vergunnen.

Hendrik den III, Koning van Engeland, vergunde aen de Kooplieden van Vlaenderen en Henegouw vryheyd en geleyde met hunne koopmanschappen door zyn gansche Koning-ryk; gebiedende boven dien dat deze vergun-brieven zouden stand grypen zoo lang als den Graeve ofte Graevinne in hun eygen naemen geen oorlog zouden voeren tegens de Engelsche Kroone. (Oudeg. fol. 182 vers.)

Custis, ibid. „ In Lente-maend 1242 ontfingen die van der „ Muyden by Sluys, van 's Princen wege, alle de „ zelve Wetten en keure gelyk die van Brugge; en „ boven dien wierden zy met die van Damme, Nieu- „ poort en Duynkerke begiftigt met vrydom van „ alle thollen. " (Meyer, f. 74.)

Custis', ibid. 237, 238. Oudeg. fol. 193 & vers. Ten jaere 1270 wierd de stad van Brugge merkelyk vergroot en versterkt, tot groot misnoegen van die van Sysseele, ter oorzaeke door het uyt-delven van de nieuwe waterloop, veele van hunne landen afgedolven wierden.

Niets heeft meer gemeynschap met de koophandel, als de munte ofte geld-specie, waer van het eerste gewag voorkomt op het jaer 1274, voor de zilvere alsdan in Vlaenderen gangbaer.

Ibid. fol. 194 vers. & 195. De Graevinne Margariete gaf hier van het bewind aen zekeren Niklaes Deckin, uytdrukkelyk by Oudegerst Burger van Brugge genoemt, alleenelyk voor

dry agtervolgende jaeren, op dusdaenige voorwaerden als die naukeurige Historie-Schryver verhaelt.

De munt-meesters wierden onder de Fransche Koningen van de eerste geslagten, [a] uyt de voornaemste en bequaemste van de Hovelingen gekozen; ider weet dat dit ampt altyd van agtbaere en van de deftigste staets-persoonen alsdan is bedient geweest; waer uyt ik meyne dat diergelyke burgers, als dezen Niklaes Deckin, nogte uyt de weth nogte uyt eenige ampten gesloten wierden, schoon deze nogtans geene Ridders nogte Edele waeren.

Het volgende jaer heeft den Koning van Vrankryk, om de Vlaemingen nog beter te onderrigten, ervaere munt-meesters naer Brugge gezonden. Idem ibid. Custis, ibid. 239.

Onder den Graeve Guido de Dampiere, 1280, verbrande tot Brugge de halle en den thoren, zynde alleenelyk van hout gemaekt, met alle de papieren en de voor-regten van de Stad, waer uyt veele oneenigheden en inlandsche beroerten ontstonden, gemerkt den Graeve deze voor-regten tragten te versmooren, den welken van de Bruggelingen in tegendeel tot vernieuwinge dezer beroepen wierd. Custis, ibid. 242 & seq.

Den Brugschen thol behoorde aen den Heere van Ghistele, zoo ik hier vooren aengeteekent hebbe; dog aengezien de zwaerste lasten door bedrog verydelt en ontweken wierden, gaf den Graeve, ten jaere 1282, op het verzoek van den gemelden Heere een gebod, beveelende dat niemand binnen Brugge meer dan 60 pond gewigt in huys mogte hebben; dog ten jaere 1293 hebben deze voor eene groote somme gelds, ten profyte van den Heere van Ghistele, ofte van Isabelle van der Woestyne, des zelfs weduwe dezen thol afgekogt. Oudeg. fol. 200 vers.

(a) Eccardi, Histor. Franc. Oriental. tom. 1. pag. 294 ad 299.

Custis, ibid. 248 & seq. De herbouwinge van den thoren en de halle was ten jaere 1291, in steen begonst, en Brugge nam dagelyks meer en meer toe in koophandel en in rykdommen.

Den Koning van Engeland vermeerderde de voor-regten voor de Bruggelingen, met vermogen van in alle zyne staeten hunnen koop-handel zoo in wolle als in andere goederen te mogen dryven, en vollen vrydom van alle thollen, het welk mede door den Graeve bevestigt wierd. Custis, ibid. 250 ex Cron. Despars.

Meyer zegt dat den Graeve Guido by den Koning van Engeland voor de Bruggelingen bequam: dat het hun geoorloft wierd door gansch Engeland, Yrland, en Schotland wolle te koopen, en andere koop-handel te dryven met de zelve vryheyd gelyk de Lombardiers, dit op het jaer 1296. Meyer, fol. 84 vers.

Alle het gene Philip den Schoonen in den oorlog tegens den Graeve Guido de Dampierre aenwende om de genegentheyd van de Vlaemingen in het algemeyn, en van de Bruggelingen in het bezonder, te winnen, moet ons des te meer overtuygen van de inzigten die dezen Vorst hadde, om dit Landschap te behouden; hier om vernieuwde en bevestigde hy de voor-regten van deze laeste in het jaer 1300, de welke, zoo wy aenstonds gezeyt hebben, ten jaere 1280 verbrand waeren; en welke vernieuwinge den Graeve op alle manieren hadde gepoogt te ontvlugten. Custis, ibid. p. 258 & 259

Den zelven Vorst doende zynen intreede met de Koninginne binnen Brugge, wierd door de bezonderste van de Stad met groote plegtigheyd en luyster ingehaelt, en onder andere, zegt Custis naer Despars: Ibid. p. 263.
» De Brugsche vrouwen hadden zig op het cierlykste
» zoodaenig opgepronkt in pragtige kleederen, dat
» de Koninginne, de welke overlang eenen grooten
» haet tegen de Vlaemingen opgevat hadde, zulks

» ziende en hunne ſchoonheyd bemerkende, door af-
» gunſtigheyd opgeblaezen, zeyde: ik meende alleen
» Koninginne te zyn in Vrankryk, maer my dunkt dat
» die van Vlaenderen, die in onze gevangeniſſe liggen,
» allegaeder Princen zyn, want ik hunne vrouwen al-
» hier gekleed zien als Koninginnen en Princeſſen.

Meyer zegt dat zy ten getalle van zes hondert waeren; [a] Guicciardin telt'er met honderden.

Die groote rykdommen, die pragt, die overdaedige koſtelykheyd in kleederen en ciraeden, de welke de magtigſte Vorſtinne van Europa met afgunſtige oogen aenzag, heeft geenen anderen oorſprong gehad als uyt den koophandel, die ten dezen tyde binnen Brugge geveſt was.

Tot hier toe heeft men niets ontdekt hoe het met de neeringen en zoo genoemde ambagten geſchaepen ſtond; het is zeker dat het groot getal van wolle-Wevers, van Volders, Kaerders, droog-Scheerders en van meer andere diergelyke hand-werkers, onder zekere overheyd van hun beroep behoorden.

Eenen oploop ter oorzaeke van de onkoſten, geſchied met de inhaelinge van den Franſchen Koning en van de Koninginne binnen Brugge, met korte woorden by Meyer beſchreven, doet egter zien dat de wolle-Wevers voor dien tyde alree hunne Dekens hadden. Fol. 89.

Hoe groot het gezag van deze als dan was, blykt uyt dien oproer in zekeren Peeter de Coninck, Deken van de wolle-Wevers, die aen het hooft van de gemeynte de Wethouders en Edele met hunne gewaepende leliaerts, noodzaekte uyt de Stad, binnen de Cuſtis, ibid. 265 & 266.

(a) Ego rata ſum ſolam me eſſe reginam, at hîc ſexcentas conſpicio fol. 89.
O hime che io penſava d'eſſer regina ſola, ed io ne truovo qua le centinaie. *Deſcrittione di paeſi baſſi p. 325.*

Burgt te vlugten; dien zelven Deken praelt in de jaer-boeken als eenen opregten onderdaen van zynen wettigen Graef, [a] als eenen Held die het Vaderland van de Fransche dwinglandye met moed en raed heeft helpen verlossen.

In het voorbygaen zal ik alleenelyk, op het jaer 1304, aenteekenen dat ten tyde van dien bloedigen oorlog tusschen Philip den Schoonen, en de Vlaemingen, alle de winkels, behoudens die daer men waepenen maekte ofte verkogt, gesloten waeren.

Ibid. p. 449. Custis ibid. 295.

De Tente-maekers en andere hand-werkers tot oorlogs behoef; als bezonderlyk Rademaekers, Timmerlieden en grof-Smeden, maekten vry een groot deel onder de Vlaemsche stedelingen.

De ryke Krygs-lieden, zegt den aengehaelden Chronyk-Schryver, hadden hunne tenten met wit en zwert, d'armen met groen laken, &c.

Ibid. & 450.

Ten tyde van de onderhandelinge over den vrede, wierden de Costumen en vryheden voor die van Brugge, by opene brieven van Philip van Thiette, alsdan het land van Vlaenderen nog bestierende, bevestigt, hebbende onder andere: dat alle geschillen van koopmanschappen binnen de agt dagen moesten gewezen worden.

Custis ibid. 298.

Den Graef Robert van Bethune, verleende ten jaere 1310, aen de Bruggelingen vergun-brieven tot het opregten van eene Kamer van verzekeringe, by de welke een ieder zyne koopmanschappen het zy op zee ofte elders kon verzekeren, mits daer vooren betaelende zoo als by des zelfs brieven gestelt is.

Ibid. 310. Cronycke van Vlaend. p. 462.

Den gemelden Graef hadde aen de Engelsche koop-

(a) Cronyke van Vlaenderen, eerste deel, pag. 417-18-19.

lieden, door geheel Vlaenderen (*a*) handelende, alle ſoorten van vrydommen gejont, en verzogt diens volgens van den Koning van Engeland het zelve voordeel voor zyne onderzaeten in hooy-maend ten jaere 1314, op dat den ſtapel der wollen en andere Engelſche goederen, alzoo binnen Brugge geveſt zouden blyven, het gene den Koning naderhand op 22 der zelve 1323, en den 1 van gras-maend 1324 beveſtigt heeft.

Daer waeren ſedert merkelyken [*b*] tyd verſcheyde oneenigheden en moeyelykheden voorgevallen tuſſchen de Bruggelingen en die van het Vrye, by Cuſtis en elders Vrylaeten genoemt, de welke ten jaere 1317 by onderling verdrag by geleyt zyn; eenige van de voorwaerden dezer tot den ſtaet van den koophandel behoorende, waeren onder andere:

Dat geenen landsman voor Poorter van Brugge en zal mogen gerekent worden, ten waere hy voor het aenveerden van de Poorterye, jaer en dag binnen de ſtad gewoont hadde. Dat alle Poorters, buyten woonende, dry mael 's jaers, ten minſten veerthien dagen naer Brugge zullen moeten komen op verbeurte van hunne Poorterye; gelyk ook gebeuren zal ten opzigte van de vry-laeten binnen de Stad woonende.

Die van de Weth van Brugge zouden geene keuren ofte ordonnantien maeken, door de welke de goederen, van buyten komende ofte naer buyten gaende, zouden belaſt zyn. Dat de zelve ook aen de poorten geene andere ongelden betaelen zouden als kaſſyde-regt, &c.

De geſchillen tuſſchen de zelve nopende het wolle- Meyer 124 v. Cuſtis ibid 320.

(*a*) Corps dipl. tom. 1, pag. 2, fol. 10, 60, 67, apud Cuſtis, ibid. p. 311.
(*b*) Ex Archiv. Franconat. apud Cuſtis, ibid. 314, 315, 316.

weven ontſtaen, wierden door den Graeve Lodewyk van Nivers, geeffent ten jaere 1322, gebiedende dat aen ider van hun de wolle-wevery vry zoude zyn ter plaetſe van hun regt-ban gelyk aen de Stedelingen.

Meyer ibid. Custis p. 321 & ſeq. *tot* 328. Op het volgende jaer kan men by de aengehaelde Schyvers den rampzaligen ondergang van de ſtad Sluys bevinden, veroorzaekt door de onervaere jonkheyd van den Graeve en den yverzugt van de Bruggelingen, tot het behouden van het ſtapel-regt en hunne oude voor-regten, de welke naer eene geld-boete van 66000 guldens, niet alleenelyk beveſtigt maer zelfs vermeerdert wierden, zoodaeniglyk dat men geen goed, wegende meer als 60 ponden, binnen Sluys zoude mogen ontlaeden, ten zy alvooren tot Brugge naer den ſtapel geweeſt hebbende.

Nog wierd aen die van Sluys verboden, hunne ſtad oyt meer te verſterken als de zelve dan was; nog ook Ibid. p. 448. dat men aldaer geene Verwery ofte Laken-maekery zoude mogen opregten. Alle deze voor-regten zyn door den Hertog Philip, ten jaere 1384 beveſtigt, en by den beroepen Schryver in het lange beſchreven.

Custis ibid. p. 334. De pak-huyzen binnen Brugge waeren menigvuldig; ik bevinde zelfs eene kruyt-halle ten jaere 1325.

Het getal van de Kooplieden, van de Hand-werkers en Burgers binnen Brugge daegelyks aengroeyende, Idem ibid. 356. verzogten die van de Weth aen den Graeve verlof ten eynde van ten hunnen koſten de Stad te mogen vergrooten, het welk zy verkregen en werk-ſtellig maekten, beginnende met het zoo genoemt *minne-waeter* uyt te delven, en een deel van de Gendſche Vaert genoemt de *nieuwe Leye.*

Ibid. 357. De Franſche Kooplieden, vervolgt den beroepen Schryver, zyn alsdan van eenige nieuwe belaſtingen verloſt, en den ſtapel van de wynen wierd binnen Damme

Damme opgeregt, met ſcherp verbod dat zy de zelve met geene Spaenſche oft andere vremde wynen vermogten te mengelen : ten welken eynde zy genoodzaekt waeren zelfs de ſleutels van hunne kelders te bewaeren.

Ten jaere 1348 hebben de Spaenſche Kooplieden van Caſtilien zig met de woon binnen Brugge nedergezet, om des te gemakkelyker en veyliger hunnen handel te dryven. Ibid. 388.

Het ſchynt dat de Ooſterſche Kooplieden daer reeds geveſt waeren, aengezien de zelve ten jaere 1354, ter oorzaeke van eenige moeyelykheden met de inwoonders, naer Dordrecht in Holland verhuyſt zyn, ſchoon die korts daer naer, alles by geleyd zynde, wedergekeert zyn. Ibid. 394 & 395.

» Omtrent dezen tyd vervolgt Cuſtis, bloeyde de » ſtad van Brugge zoodaenig door den koophandel, » dat de perſoonen van het Magiſtraet niet genoegzaem waeren om alle de geſchillen te ſliſſen, &c. » Boven de verdubbelde Weth wierd nog eene bezondere Kamer van Raeds-lieden opgeregt, de welke alle de twiſten nopende den koophandel, in korten tyd moeſten afleggen. Deze Stad was alsdan in zulken overvloed dat den Graeve Lodewyk van Male zeyde: dat hy de zelve op twee goude pilaeren geſtelt hadde : te weten de inlandſche neringe, en den buyten-landſchen koophandel; zynde alsdan eene van de dry vermaerſte koopſteden van Europa, waer van de andere twee waeren Londen in Engeland, en Novigrod in Rusland. " Ibid. ad ann. 1358. Ibid. p. 396.

Den Graeve vergunde aen de Bruggelingen by zyne opene brieven van den tweeden oogſt 1358, dat hy noyt eenigen ſtapel van koophandel zoude laeten opſtellen buyten hunne Stad, " jae zelfs dat hy den Ibid.

„ Bailliu en Schepenen van Sluys van hunne ampten „ zoude berooven zoo haeſt als zy bevonden wierden, de regten van den ſtapel van Brugge te willen „ verkorten. „

Ibid. 398. Dusdaenige voor-regten hoopten in Brugge het een voordeel by het ander; ten jaere 1361 quaemen de Nurenbergſche Kooplieden hunne vaſte woon-ſtede aldaer verkiezen.

Ibid. In 1364 wierd de halle gebouwt in een vierkantig beluyk, ſtaende nevens de halle thoren; deze was het algemeyn pak-huys voor alle koopmanſchappen.

Onder Margariete van Male, ten jaere 1384, wierden de voor-regten van Brugge, nopende den ſtapel vernieuwt en beveſtigt onder de bepaelinge by Cuſtis wyt-loopig opgehaelt. Ibid. 447 & ſeq.

Inſgelyks heeft de zelve Graevinne de voor-regten van Sluys merkelyk vermindert ten voordeele van de eerſte, mede in 't lange by den zelve beſchreven. Ibid. 448 & ſeq.

Ibid. p. 449. Op den zelven voet hebben die van het Vrye hunne bezonderſte voor-regten aengaende de wolle-wevery verloren.

Ten jaere 1386 quaemen de Schotſche en de Portugieſche Kooplieden binnen Brugge, en het volgende jaer die van Algarben, aldaer hunne woon-ſtede veſtigen; deze wierden ten jaere 1389 van die van Catalognen, en deze weder het volgende jaer van de Engelſche gevolgt. Ibid. p. 463. Ibid. 468.

Ibid. 469. „ De Duytſche Kooplieden, vervolgt Cuſtis, waeren om de voorgaende oorlogen, ten jaere 1382, „ uyt deze Stad vertrokken, en begeerde aldaer niet „ weder te keeren om de groote ſchaede die zy in „ hunnen koophandel geleden hadden. De Vlaemingen bemerkten genoeg wat groot verlies het land „ was hebbende door hun afwezen: zoo dat zy ten

„ deze jaere 1390, aen de voornoemde Kooplieden
„ betaelt hebben eene somme van 11100 ponden
„ grooten, op dat zy zouden wederkeeren; ten wel- Oudegerst 313.
„ ken eynde hun door den Prince nog verscheyde
„ nieuwe privilegien wierden gejont. „

Niet tegenstaende dat de Venetiaenen grooten koop- Custis ibid. p. 483.
handel in Brugge gedreven hadden, egter hebben deze voor het jaer 1405 geene vaste woon binnen deze Stad gehad.

De Kooplieden van Arragon hadden reeds ten jaere Ibid. p. 495 & 496.
1400 eene gemeyne begraef-plaetse in de Kerke van de Carmelieten binnen deze Stad, zoo dat het zeker is dat de zelve voor dien tyd reeds binnen Brugge gehuys-vest waeren; het opschrift hun'er graf-steen spreekt, en laet dien aengaende geen twyffel; meerder van die uytnemende koop-stad in de algemeyne aenmerkingen.

Uyt het aengeteekende nopende de inwoonders van het Vrye (*a*) van Brugge, gemeynelyk vry-laeten genoemt, en voorders uyt de voor-regten door Lodewyk van Nivers, ten jaere 1323, aen de Bruggelingen verleent, en andermael, ten jaere 1384, bevestigt, blykt: dat alsdan aen de zelve verboden is eenige merkt van laken, of van snede, of van drapperye te houden op de boete van 50 ponden parezyse en verbeurte van het goed. Het was hun nogtans toegelaeten binnen ider parochie te laeten staen een getouwe, Blad. 41.
een komme, en een raeme, om daer mede te reeden de wolle van hunne eyge schaepen, en laken te verwen met eene lyst, mits dat zy t' zelve 't hunnen eygen gebruyk draegen zouden zonder te mogen voorts verkoopen.

(*a*) Beaucourt, Brugsche Koophandel, blad 40.

Het was hun te gelyk verboden eenige wevery te lande te houden, behalven de Saeyen van Ghiſtele en andere, gelyk van overlang geplogen was, en hun door die van Brugge is toegelaeten geweeſt.

Het eerſte is redelyk en billyk; den koophandel behoort aen de Steden, de land-bouw en grove handwerken gelyk de ſaeyen van Ghiſtele, en lynwaerden aen de Dorpen; niet om de zelve ten platte lande by uytſnede, maer om die in de Steden by ſtukken te verkoopen: zoo gaet het met de linnen nog heden in Vlaenderen en elders.

GEND. Al hadde het geval gewilt, dat ons niets van den ſtaet des koophandels en der hand-werken overgebleven waere, als het gene alleenelyk van Brugge aengeteekent is, nog zoude men genoegzaem konnen begrypen dat het ten zelven tyde met de andere Vlaemſche Steden niet min voordeelig heeft toegegaen.

Apud Marchant ib. p. 116.

De volk-rykheyd van Gend, welke Stad alleen 80000 vegtbaere mannen te velde brogt, zoo Froiſſard verhaelt, moet ons des te meer overtuygen dat alle hand-werken in het algemeyn, en de wolle-wevery in het bezonder, aldaer met groot voordeel voorts-gezet wierden.

De menigvuldige oproeren, burgerlyke oorlogen, en inlandſche oneenigheden ten tyde van de derthienſte en veerthienſte eeuwe wierden doorgaens geſtyft door de Wolle-wevers, en het was gemeynelyk eenen van die ofte van andere hand-werkers ofte van de ambagts-lieden die in de jaer-boeken voor de belhamers en aenleyders bekent zyn.

Het volk van Gend, door de groote winſte opgeblaezen, trots en ondwingbaer, praemden hunne Grae-

ven tot het erkennen van dusdaenige voor-regten en vrydommen als hun in het hooft quam; zy veranderden naer hun goet-dunken de Weth, kozen zoodaenige Schepenen als zy wilden, en verkregen met geweld dat de Wethouders gedeeltelyk uyt de Burgers, geene neeringe nogte ambagt, ofte hand-werk oeffenende, en in tegendeel uyt de zelve ambagtslieden voor het tweede, en voor het derde uyt de Wolle-wevers zouden gekozen worden. Ibid. p. 115.

Deze laeste overtroffen verre de andere Burgers in getal, [a] de welke ten tyde van Jac. Artevelde, alnog dry Overdekens, met zoo veel als Burgmeesterlyk gezag aen het hoofd hadden, en door die muytmaekers eerst ingestelt zyn.

Sanders, op het jaer 1343, in den naem-lyst der Wethouderen van Gend, zegt dat Artevelde 73 Dekens van de hand-werkers of ambagten aenstelde, en eenen Overdeken, *decanus supremus*, beneffens eenen Deken van de Wolle-wevers.

Ten jaere 1260 vind men reeds de Gilde der Wolle-wevers binnen Gend; deze trokken onder hunne eyge vaendelen ten oorlog. Andere Gilden [b] bestonden uyt persoonen van verscheyde beroep, ambagt ofte neeringe. Ibid. p. 152.

De hand-werkers waeren verdeelt in 52 ambagten ieder onder hunne Dekens.

De Wolle-wevers in 27 Wyken. March. ibid. pag. 145.

Onder den Graeve Ferdinand en Margarite, bygenoemt van Constantinopelen, was de Stad merkelyk vergroot, het welk, zoo andere willen, eerst door Boudewyn den Yzeren zoude begonst zyn. Pag. 117. Custis, pag. 234.

(a) Sanderi, Fland. Illustr. tom. 1, pag. 147, ad ann. 1340, in fine & seq.

(b) Miræi, op. diplomat. tom. 2, pag. 1025, paragr. 10

Ibid. p. 114. De Lieve wierd ten jaere 1251, en niet 1210, zoo misselyk staet by Marchant, met het toestaen van de Graevinne Margariete, onder het gelukkig voornoemd bestier van de 39 gedolven; door welke scheep-vaert de Gentenaeren uyt de Leye door Brugge tot in zee voeren. Zy verleende hun boven dien dat de goederen, de welke aldaer mogten met schepen gevoert worden van Ardenburg tot Gend, [*a*] vry zouden zyn van thollen en lasten.

Sander, ibid. pag. 200. De laken-halle was volgens sommige reeds ten jaere 1228 gebouwt, het oude Belfort van het jaer 1171 vergroot of herbouwt in het jaer 1313. [*b*] Het volgende jaer wierd de Klokke 11000 ponden zwaer daer in gebrogt, en al is het zaeken dat men den Gieter dezer niet bekent vind, het is zeer waerschynelyk dat de zelve binnen Gend is gegoten geweest.

Meyer fol. 62 v. Gend had met het begin der derthienste eeuw, ten tyde van den Graef Boudewyn van Constantinopelen, alleenelyk vier poorten; niemand was vry Borger ofte Poorter als de gene, die volgens een oud gebruyk, binnen die vier poorten woonden, aen deze gaf den Graeve, ten jaere 1202, vrydom van alle thollen; hy liet ook toe aen alle die buyten woonden, zoodaenige gronden te koopen binnen de Stad als hun goed dogt, door welken middel de Burgers ongeloofelyk vermenigvuldigt zyn, en den koophandel mede.

De jaer-boeken melden dat ten jaere 938 [*c*] de Leer-bereyders reeds binnen deze Stad bekent waeren.

(*a*) Chronyke van Vlaenderen, 1 deel, blad 352.

(*b*) Gramaye in Gandavo, pag. 39 in-4to.

(*c*) Gramaye in Gandavo, cap. 26, pag. 55, ædit. orig. in-4to.

In den oproer van het jaer 1164 worden de Wevers, Volders, Visch-verkoopers en Vleesch-houwers onder de getrouwe Burgers van den Graeve getelt, en schynen van dien tyd als de eerste en bezonderste onder het volk.

Hoe zeer deze eerste vermenigvuldigt waeren ten tyde van de derthienste en veerthienste eeuwen blykt, dat met den Burgerlyken oorlog onder den Graeve Lodewyk van Maele, het getal alleen van de gewaepende Wolle-werkers binnen deze Stad op agtthien duyzend begroot word. Men verhaelt dat'er tot veertig duyzend getouwen binnen de zelve Stad zouden geweest hebben, dog zulks op veerthien duyzend genomen zoude nog ongeloovelyk voorkomen. Ten waere men onder deze de lynwaert-getouwen begreep, de welke ten dien tyde veel tal-ryker als die van de wolle lakenen geweest zyn. Ibid. p. 39.

Egter hout men voor zeker dat ten tyde van de veerthienste eeuwe de Kerke van de H. Maget op den Berg *Blandinium*, ten koste van de Wolle-wevers gebouwt is, de welke ider maer een grooten daer toe zouden opgebrogt hebben, genoegzaem nogtans om zoo kostelyken Tempel te voltrekken. Sander. ibid. p. 249. Gramaye ib.

THOURHOUT was eene deftige oude koop-stad op het jaer 958 door de vrye merkt vermaert, [a] deze heeft met het opkomen van Gend, ten tyde van de bepaelde eeuwe veel van haer oude luyster en koophandel verloren.

CORTRYK. De voor-regten van het fyne lynwaert, ofte nu zoo genoemde Neteldoek-wevers van Cor- Gramaye Cort. p. 28.

(a) Marchant, ibid. pag. 112. Chronyke van Vlaenderen, blad. 51.

tryk, vernieuwt ten jaere 1408, tuygen dat voor dien tyd dit hand-werk in voegen was.

Idem ibid. De Volders, Vleefch-houwers, en Vifch-verkoopers der zelve Stad waeren van de veerthienfte eeuw

Ibid. p. 13 & 14. door den Prince voor vrye ambagten erkent.

De laken-halle wierd ten jaere 1411 herbouwt; welkers thoren met een konftig uerwerk, ten jaere 1382 naer Dijon vervoert, verciert was.

Ibid. p. 28. Cortryk was door geheel Nederland vermaert door de vrye peerde-merkt reeds van den jaere 1365. Twee

Flandr. p. 48. andere vrye merkten voor allerhande waeren ftelt Marchant in gras en in ooft-maend.

Gramaye in Ypreto. p. 13. YPREN wierd ten jaere 1214 merkelyk vergroot; nergens is de wolle-wevery, voldery, en verwery

Ibid. p. 17. aenzienelyker geweeft als in deze Stad; de lakenhalle, een van de fchoonfte gebouwen van Neder-

Marchant p. 133. land, wierd ten jaere 1342 begonft. Lodewyk van Creci, gebood op zwaere boeten, ten jaere 1322, dat men in dry uren in 't rond van deze Stad geene wolle-weveryen mogte opregten.

Ibid. De Yperfche lakenen waeren alsdan met zulke uytnementheyd bekent, dat den Koning van Spagnien, Alphonfus den IX van dien naem, daer loffelyk van gewaegt.

Ibid. p. 32 & feq. De voor-regten en vrydommen van lafter en thollen in verfcheyde Steden voor de Yperlingen, zyn

Ad pag. 35. by Gramaye befchreven, infgelyks hunne bezondere

Ibid, pag. 33. Ambagten en Gilden de oudfte van Vlaenderen. Uyt zeker fchrift van het jaer 1514, blykt dat'er binnen deze Stad eertyds 4000 laken-getouwen zoude bewerkt geweeft hebben, het welk op geenen anderen tyd kan genomen worden als op den bloeyenften voor dit hand-werk, dat is de veerthienfte eeuwe, want op het

voren

voren beroepen jaer 1514 waeren binnen Ypren geen 500 getouwen meer; en ten tyde van Gramaye nauwelyks thien.

Het heeft met Ypren toegegaen gelyk met Brugge en Gend, het volk door de groote rykdommen van dusdanige voordeelige hand-werken en groote koophandel, toomeloos en oproerig geworden, hebben verscheyde reyzen het gemeene best het onderst te boven gekeert; ten jaere 1313 was de woedende razerny van de Yperlingen zoodaniglyk uytgelaeten, dat zy het Raeds-huys bestormden, en hunne Wethouderen door de vensteren wierpen; de geregte straffe hier op gevolgt, benevens de gene over hunne oproeren ten jaere 1348, waer van wederom de wollewerkers de belhaemels waeren, de langduerige belegeringe dezer Stad door de Engelsche en de Gentenaeren ten jaere 1383, het vernietigen van de voor-Steden door Philip den Stouten, daer de oproeren gemeynelyk onder de wolle-werkers hunnen oorspronk naemen, en dan voorders de nieuwe volk-plantinge van deze muyt-maekers die met hunne getouwen en voordere gereetschappen naer Poperingen, Meenen, Vervyk, en Commines verplaetst wierden, alle deze rampen, zeg ik, hebben de vermaerde hand-werken en koophandel van Ypren zoodaenig vernietigt dat met het begin der zesthiende eeuw die volk-ryke Stad geene schaduwe meer was van het gene zy twee en een halve eeuw te voren geweest hadde.

Marchant ibid. p. 133, & seq.

Meyer ibid. fol. 154.

Marchant, ibid. p. 134.

POPERINGEN [*a*] was voor de bykomste der Ypersche wolle-werkers reeds door de vrye jaermerkt en bezonderlyk door de wolle-baeyen, en den

(*a*) Bruzen de la Martiniere, mot *Poperinge*. Marchant, ibid. pag. 91.

handel van hoppe vermaert, ider weet dat het zout van dit gewas, de bieren bewaert en nergens meer als in Vlaenderen van ouds is gewonnen geweest.

Ibid. p. 84. MEENEN. Marchant zegt dat de wolle-werken, het wit bier, en de capuynen door geheel Vlaenderen vermaert waeren.

Ibid. p. 85. VERVYK. Froissart schryft de groote rykdommen van Vervyk aen de laken-verwery toe; de vrye jaer-merkt wierd aldaer in oogst-maend gehouden.

Gramaye in Furnis. p. 144 in-fol. VEURNE. De merkt van Veurne was ten dien tyde meer door de wolle-werken vermaert als heden door de graenen.

Custis. ibid. Tom. I. p. 225. Die van de parochiale Kerke van S. Walburgis waeren van de derthienste eeuw geregt om binnen Nieupoort te komen ophaelen de thienden van den visch.

RONSSE was van ouds door de koophandel vermaert, zoodaeniglyk dat deze in de algemeyne schattinge van Vlaenderen, de merkweerdigste was naer de dry koop-steden, Brugge, Gend, en Ypren. (March. ibid. p. 74.)

De wolle en linnen-wevery met meer andere handwerken hebben des zelfs inwoonders verrykt.

HOUKE, MUYDEN, EN MONICKEDAM, waeren voor den Engelschen oorlog heerelyke zee-steden, daer veel zee-visch van daen vervoert wierd, en grooten handel gong in alle scheeps en visschers-tuygen, in pek, zout en alle soorten van graenen. (Ibid. p. 75.) (Idem ib. 78.)

Naer dat de haeve van Lombaert-zyde, aen die van Nieupoort verkogt was, is den naem van die plaetse alleen overgebleven; zoo is 't met Mardyk, heden in

het zand begraeven, dat eertyds eene vermaerde haeve was.

Meer andere Steden en plaetſen van Vlaenderen waeren op het zelve tyd-ſtip vermaert, zoo door de fyne en gemeyne linnen, als door de wolle lakenen, en meer andere hand-werken.

Zoo hadde Thielt door de lynwaerten, en Rouſſelaer door de vrye merkten aldaer van diergelyke handwerken, Waeſtene en Meeſſene door den handel van de wolle-werken, Ghiſtele door de jaer-merkt, en ſaeyen met menigte andere by Marchant aengehaelt, groote rykdommen en naem en faem verkregen, onder welke Belle de minſte niet geweeſt is, uytnemende in de bereydinge, wevery, en verwery van wolle lakenen, vermaert door de vrye jaer-merkt gehouden in gerſt-maend.

Idem ib. p. 81, 82, 85, 86.

Cuſtis ibid 389.

March. ibid. p. 92.

Doornyk. Het blykt uyt zekere chyns-brief van het jaer 1293, [a] waer by die van het Capittel van Doornyk, aen de gene van de regeeringe, voor de zelve Stad afſtand doen van zekere regten, van thollen, &c. dat de wolle-wevery aldaer in gang was.

In dit zelve ſtuk word van de laken-halle gewaegt, die by gevolg, voor dien tyd, op den voet van de andere Vlaemſche Steden aldaer in bloey was.

Alle de wynen en overgehaelde fyne wateren de welke op de riviere de ſchelde, verkogt wierden, betaelden dit thol-regt, waer van boven: inſgelyks peerden, koeyen en al ander vee, zwaere huyden, metaelen, mindere koopmanſchappen als groote en kleyne vellen.

Liqueurs.

(a) Hiſtoire de Tournay, par Pontrain, La Haye 1750, tom. 2 in fine pag. 27.

Ibid. p. 777. & 778. Een uyt-trekſel uyt de zelve Stads-rekeninge van het jaer 1273, alswanneer den Franſchen Koning Philip den III, aldaer plegtig in quam, is een overtuygende overblyfsel van de rykdommen en de groote pragt dezer Stede. Dien Vorſt wierd door ſeſtig perſoonen van de regeeringe zeer koſtelyk gekleed in ſcharlaken, en van twee honderd Burgers alle deftiglyk in zyde uytgedoſt, verwillekomt, en men gaf hem tot geſchenk twee ſtukken groen, zoo veele grouw, en zoo veele fyn rood laken, thien tonnen wyn benevens 32 zalmen, &c.

De geſchenken aen Vorſten en Graeven beſtonden doorgaens uyt de hand-werken en het gewin van de gene die de zelve opdroegen; zoo mag men uyt het vorige beſluyten dat die lakenen Doornyks handwerk waeren; de wynen, de gene zy uyt Vrankryk of uyt Duytsland trokken; zalmen, die ofte van de Vlaemſche ofte van de Zeeuwſche kuſten aldaer te merkt gebrogt wierden.

Meyer. 171 verſ. in fine. Die van Doornyk dreven grooten handel langs de ſchelde op Gend; Den Graef Lodewyk van Maele, zond ten jaere 1379, in de ſtad Oudenaerde de voornaemſte adel, en goede krygs-knegten, om den voorraed en koopmanſchappen, de gene die van Doornyk naer Gend zonden, op te houden of te beletten.

Ibid. fol. 172 verſ. Dezen handel was alsdan zoo aenmerkelyk, dat die van Doornyk door deze ſtremming gedrukt, alles aenwendeden om als middelaers den peys tuſſchen de muytende Vlaemingen en hunnen Graef te beſluyten.

Tot hier toe vinde ik niet dat voor de vyfthienſte eeuwe de tapyt-wevery in Audenaerde, Doornyk, Brugge of elders in Vlaenderen gemaekt zy. Het eerſte egte ſtuk dien aengaende koomt alleen tot

1544, [a] dog klaerlyk te kennen gevende dat die konſte dan reeds in voegen was.

Den Grave Lodewyk vergunde aen die van Audenaerde, ten jaere 1369, de eerſte vrye-merkt in wynmaend.

DENDERMONDE. [b] Den Graef Lodewyk van Maele heeft de Wetten en keuren van Dendermonde, gelyk deze waeren ten tyde van Robert van Bethune, en de voor-regten van de Wevers en van de Laken-maekers gelyk die alsdan, dat is ten jaere 1355 onderhouden wierden, beveſtigt. Ibid. pag. 9.

De laken-halle met den thoren was voor dien tyd al gebouwt, alswanneer onder de aenzienelykſte Burgers aldaer de Laken-maekers getelt wierden. Den koophandel was daer reeds voor dien tyd in volle bloey, en veele ingezetenen dezer Stad dreven grooten handel zoo in uytheemſche als inlandſche waeren. Eene hunner Wetten van het jaer 1233 heeft, dat zoo een vremd Koopman voor Schepenen van Dendermonde iemand in regte betrekt, dat de Schepenen gehouden zullen zyn binnen den derden ofte ten hoogſten binnen den agſten dag te vonniſſen. Pag. 49. Pag. 48.

In de veerthienſte eeuw verdedigden die van Dendermonde hunne laken-maekery tegens de Gentenaeren, de welke deze wilden dwingen tot het weven van laekenen van minderen prys. Marchant. Ib. p. 38 & 39.

RUPELMONDE bezonderlyk wel gelegen aen de mond van de riviere, wiens naem zy voert, was ten zelven tyde eene heerelyke koop-ſtad.

(a) Marchant ibid p. 46. Apud Gramaye in Aldenarda. p. 51 edit. in-fol.

(b) Lindani Teneramunda Cap. 7 page 39. Apud Gramaye in-fol.

Oudegerst fol. 185. v. De Graevinne van Vlaenderen Margariete trefte ten jaere 1271, met verscheyde Heeren die het regt van de water-thollen van Douay af tot Rupelmonde hadden, zeker verdrag; waer door de moeyelykheden ter dier oorzaeke ontstaen, by geleyd wierden, en den koophandel van Douay tot hier, en van daer wederom tot Valencyn herstelt wierd.

AELST was door de vrye merkt, in wyn-maend, door den grooten handel in hoppe, ten tyde der beroepe eeuwe, en laeter door het hand-werk van konstige tapyten vermaert. March. p.35. Eertyds wierd in deze Stad de Graevelyke munt geslaegen, maer door den Grave Guido naer Gend verplaetst.

II.

HOOFD-STUK.

HERTOGDOM VAN BRABANT.

LOVEN. Het zyn de Vlaemingen niet alleen geweeſt de welke de wolle-werken het meeſt in de Nederlanden hebben voorts-gezet, maer onder deze moeten de Brabanders mede gerekent worden. Als Guicciardin, ofte eenige andere geleerde Schryvers, met lof van de Nederlanders handelen, ziet men gemeynelyk dat de Brabanders aen het hoofd zyn, en doorgaens met de Vlaemingen begrepen worden.

'T is dan geen raedſel dat dit volk van ouds tot den koophandel genegen, door de zelve by alle andere volkeren dès wereld heeft uytgeſchenen; dat de hand-werken in beyde deze landſchappen tot de hoogſte volmaektheyd gebrogt zyn, en dat het gene Cæſar zoo veele eeuwen te voren geſchreven heeft, des te meer bewaerheyd is door den ſtaet van den koophandel en van de hand-werken ten tyde van de derthienſte en veerthienſte en nog laetere eeuwen.

Guicciardin ſchryft rond uyt, dat hy bevind de Nederlanders d'eerſte geweeſt te hebben van alle de overalpiſche volkeren, de welke de linnen-wevery, de laken-maekery, en verwery uytgevonden hebben. Deſcrittione gen. fogl. 41.

Het blykt, zegt dien geleerden Schryver, dat de Engelſche tot het jaer 1400, en laeter met hunne

ſchepen vol wolle hier aengekomen zyn, de welke zy alsdan tegens lakens verwiſſelden; door dezen handel is dit voordeelig hand-werk met de konſte van verwen, van de Nederlanders tot de Engelſche overgeſcheept.

Uyt het vervolg zal voorder blyken dat de wollewevery, bezonderlyk in Brabant en Vlaenderen, geveſt was : zoo ſchreef den Digter Petrarque aen den Cardinael Colonna : *Vidi Cæteros Flandriæ, Brabantiæque populos Lanificos atque textores.* Ibid. fogl. 42.

Zoo blykt dat de Burgers van Loven, de Hoofdſtad van Brabant, [a] zig van ouds tot de wollewevery gegeven hebben, dat de laken-halle aldaer ten jaere 1317 gebouwt is, en dat volgens den aengehaelden Schryver, ten dien tyde 2400, bewerkte getouwen zouden geweeſt zyn.

In Lovanio p. 47. Lipſius ſchryft, dat de jaer-boeken, ten tyde van de regeeringe van Jan den III, op het jaer 1350 melden dat'er duſdaenige menigte van Wevers alsdan binnen deze Hoofd-ſtad was, dat men in de zelve tot dry ja tot vier duyzend getouwen telde.

Zulks moet niemand vremd ſchynen, want, zegt van Dieven, de Wetten brogten mede dat ideren Burger gehouden was jaerlyks een ſtuk laken te maeken; door deze hand-werken en koophandel gong het in Loven toe gelyk wy in Brugge en Gend gezien hebben, haeſt was de Stad, voor de menigte van inwoonders, te kleyn, de welke omtrent het jaer 1358 merkelyk vergroot zynde, reeds ten jaere 1360 ganſch bebouwt was, daer men heden, by de buyten-veſtinge, niet als beploegde landen meer ziet. Rerum Brab. ibid. p. 17.

(a) Divæi antiquitat. Brabant. p. 16 & 17.

Zulks

Zulks blykt uyt de overgeblevene papieren met de gemeyne ſchattingen dezer Stad. Lipſius ibid.

Door de wolle-wevery en den grooten koophandel vermeerderden niet alleen de hand-werkers in Loven, maer wel hebbende en ryke perſoonen, die zig hier neder gezet hadden, vonden hun voordeel met penningen te ſchieten aen de Hand-werkers, en met wolle-werken te koopen en te verkoopen.

Verſcheyde, zoo laken-maekers als kooplieden in wolle-werken, vertrokken jaerlyks uyt Loven naer de vrye merkten van Frankfort, Londen, en Parys, daer zy hunne winkels hadden.

De Dekenye beſtond ten dien tyd uyt agt dekenen van de wolle-wevers, en voor die regt-bank wierden alle geſchillen, deze aengaende, afgemaekt, al Ibid. p. 55. is het zaeken deze nog met den naem in wezen is, zegt men met Lipſius : *Manet & illud, res abiit.*

De wolle-wevery quam van Loven in de na-buerige Steden; Dieſt, Thienen, St. Truyden, begonſten op den zelven voet.

Het getal van de inwoonders van Loven, word door Lipſius, op dit tyd-perk, begroot op 200000, welkers grootſte deel door aenzienelyke rykdommen P. 48. verweelt, tot buyten-ſpoorige nieuwigheden en oproeren genegen was.

Den adel en de treffelyke geſlagten bezaten ver- P. 55 & 56. ſcheyde Heerelykheden, ſchoone land-goederen en buyten-hoven; veele van hun waeren Heeren van de nabuerige, en andere Dorpen. Met een woord, om van de groote rykdommen van de ingezetenen van Loven te oordeelen, hoeft men alleenelyk te aenmerken de zwaere los-gelden, door verſcheyde dezer Stad in oorlogſche tyden betaelt.

Zoo hebben de jaer-boeken, dat men zoo buyten

gewoonelyk rantſoen eyſchte : *Quia conſtabat Lovanienſes divites eſſe.*

Ibid. De geſchenken, giften en uytkoopingen de welke zy ter oorzaeke van hunne muyteryen geduerig aen de Princen gedaen hebben, zyn zoo veele blyken van de magtige rykdommen de welke door de wolle-wevery en den koophandel aldaer ingekomen waeren.

Ten laeſten quam eenen doodelyken neep aen deze Stad, door het vertrek van de muytende wolle-werkers naer Engeland ten jaere 1382. Deze, zegt Lipſius, zyn onze volk-plantingen die den roem van de wolle-werken in dit Eyland ofte ingebrogt ofte zeer vermeerdert hebben. Met het vertrekken van deze, zegt Gramaye, zyn de rykdommen van de Stad mede vertrokken. Hoe ſterk de wolle-wevery daer van ouds gewortelt was, blykt daer uyt dat den aengehaelden Schryver zegt : *Lanificii decanos ab omni ſcriptorum memoria invenio.*

Ibid. p. 77.

In Lovan. p. 18.

Ibid. p. 27.

Divæi antiq. p. 21.

BRUSSEL. De zelve hand-werken zyn met geene mindere vrugt binnen Bruſſel voortsgezet geweeſt als binnen Loven. Ten jaere 1353 wierd aldaer eene nieuwe laken-halle gebouwt, klaer bewys dat de wolle-wevery [a] lang voor dien tyd in deze Stad geoeffent wierd, en dat'er voor deze eene andere halle geſtaen heeft; want ten jaere 1306 was hier alreede de Dekeny, ofte de bezondere regt-bank van de Wolle-werkers opgeregt.

Ibid. p. 3 & 4

De Viſch-verkoopers hadden van het jaer 1280 hunne merkt, en ten jaere 1370 was aldaer de munte van den Hertog. Het uerwerk op den thoren van den H. Nicolaus, ten jaere 1362 geſtelt, doet peyzen dat

Ibid.

Ibid.

(a) Gramaye in Bruxella. p. 2. in-fol.

de Bruſſelaers ten dien tyde in diergelyke konſt-werken reeds geoeffent waeren; van Dieven tuygt dat hunne waepen-ſmeden de ervarenſte waeren van dit beroep, en het is ongetwyffelt dat deze een groot deel onder de Burgers maekten, benevens de vleeſch-houwers die op het jaer 1340 by Gramaye voor oproerige geboekt ſtaen. Ibid.

Jan den II, Hertog van Brabant, trouwde in Engeland den tweeden van Lau-maend in het jaer 1294, [*a*] oude ſtiel, met Margarite, dogter van Eduard den I, Koning van Engeland. By deze gelegentheyd vergunde dien Vorſt aen de ingezetene kooplieden van Bruſſel, [*b*] en aen hunne nakomelingen vry geleyde en oorlof om in Engeland te handelen, koopmanſchap te dryven, en die uyt te voeren.

Ten jaere 1300, ofte daer omtrent, quamen eenige Broeders van het derde (*c*) Orden van den H. Auguſtyn binnen Bruſſel hunne wooning nemen, ter plaetſe genoemt den Wolfs-gragt, omtrent de veſten, het welk hun dede noemen de *Broederkens op den gragt*: deze, volgens het beroepen hand-ſchrift, waeren wolle-wevers van beroep.

Van Geſtel ſchryft dat de Begaerden, op het jaer 1330, aldaer hunnen oorſpronk uyt de wolle-werken gehad hebben, [*d*] en dat deze gemeynte, met de winſte voortskomende van dit hand-werk, hunne oude mede-broederen onderhielden.

De Kooplieden van Bruſſel [*e*] zyn in de geſchie-

(*a*) Butkens nouvelle Edit. Tome. 1. p. 368.

(*b*) Luyſter van Brabant 1 deel, blad 59.

(*c*) Recueil des Pieces, pour ſervir à l'Hiſtoire de Bruxelles. MS.

(*d*) Hiſt. Epiſcopat. Mechl. Tom. 2. p. 34.

(*e*) Haræi. Annales Duc. Brabant. tom. 1. p. 364.

denissen van die tyden onder de vermaerste van Brabant bekent.

Het is tot Brussel niet beter geschaepen geweest als in de andere steden; de baldaedigheyd van de wolle-werkers en van andere ambagts-lieden liep geduerig aen 't muyten, ter dier oorzaeke vind men op het Gramaye, ib. pag. 4. jaer 1306, dat den Hertog alle saemen-komste en vergaederingen aen de ambagts-lieden verboden heeft.

Geene wolle-werkers [*a*] vermogten sedert in die Gramaye, ib. Stad te vernagten op lyf-straffe.

De Kooplieden van Brussel genoten groote voordeelen en vrydommen door geheel Vrankryk. [*b*]

Geenen Burger dezer Stad mogt binnen Engeland voor schulden of andersints opgehouden worden.

(*a*) Butkens tom. 1. p. 359. Luyster van Brabant, 1 deel blad *68* & *69*.

(*b*) Ook waeren de Brusselsche lakens boven die van andere Steden geagt. In een bevel-schrift van Koning Karel, op het jaer 1375, staen deze aenmerkelyke woorden : *Il est venu à nostre cognoissance, par la Grief complainte des Marchans de draps & Drapiers de la ville de Bruxelle, fréquentans & repairans en notre bonne ville de Paris, que en très grant deception de noz Subgez, & au préjudice, domage & vitupere des diz complaignans, plusirs des Marchans de draps de nostre dite ville de Paris ont au temps passé, baillié, livré & vendu, & encore de jour en jour baillent, livrent & vendent à noz diz Subgez draps qui sont d'autres lieux & pays que de Broixelle pour draps de Broixelle*, &c. Geheel dit bevel-schrift is te vinden in het MSS. van *à Thymo*, *t. 2. fol. 255 verso*. Men leest daer insgelyks eene oude weth voor de volders van Brussel, en eene menigte van Placcaerten tegen het nabootsen of *contrefeyten* der Brusselsche lakenen. De Nederlandsche wevers waren zoo iverzugtig op dit stuk, dat zy dikwils om die oorzaek de wapens in de handen namen. In de *Excellente Chronyke van Vlaenderen* staet geschreven op fol. 56, dat de laken-wevers van Poperingen, de lakens van Ypren, die ook in groote agting waren, nagebootst hebbende, de twee ambagten te veld trokken ider onder zyn Opperhoofd. Wel haest quam men tot een bloedigen slag, waer in die van Poperingen de nederlaeg kreegen, hun legerhoofd gedood wierd, en een groot getal gevangenen door de overwinnaers binnen Yperen wierden gevoert. *Aenteekening van den Uytgever.*

Ten jaere 1270 hadden die van Keulen verſcheyde vrydommen aen de zelve gejont.

De vrye jaer-merkt is aen de Bruſſelaeren eerſt gegeven ten jaere 1487, zoo dat de zelve met hunne goederen genoodzaekt waeren voor dien tyd andere vrye merkten by te woonen.

Vilvoorden is door de wolle-wevery mede zeer aenmerkelyk geweeſt. De munte wierd van daer door den Hertog ten jaere 1395 naer Loven verplaetſt. Gramaye, in Vilvord. p. 7.

Nyvel verkreeg ten jaere 1416 de voor-regten van eene jaerlykſche vrye merkt, en van de dekenye ofte laken-halle; zoo dat voor dien tyd de wolle-wevery daer mede in zwang was. Idem in Niv. pag. 8.

De Kooplieden dezer Stad zyn benevens die van Bruſſel, ten tyde van de veerthienſte eeuw in de Brabantſche jaer-boeken vermaert. Haræus, ib.

Antwerpen. Niet tegenſtaende dat de pak-huyzen in deze Stad op de puyn-hoopen van die van Brugge gebouwt zyn, nogtans was deze haeve in zeer bloeyende ſtaet ten tyde van de bepaelde eeuwe.

De inwoonders waeren aldaer met het begin der derthienſte eeuw zoo zeer vermenigvuldigt dat die Stad alsdan merkelyk is vergroot geworden, met welken arbeyd men 15 jaeren overgebrogt heeft. Gramaye, in Antv. p. 26. in-4to.

Ten jaere 1304 is die koopſtad nog andermael vergroot en met mueren en wallen omcingelt; voor dien tyd wierd de haeve reeds van de Engelſche bevaeren, en de Italiaenſche en Deenſche roeyſchepen brogten alhier hunne koopmanſchappen, Pag. 27.

om andere goederen, als wolle-lakenen en diergelyke te laeden.

Apud Lipf. in Lov. p. 45 Deze haeve onderhoorig aen den Hertog van Loven, is by uytnementheyd bekent op het eynde der twaelfſte eeuw.

Foglio 162. Guicciardin ſchryft bevonden te hebben, dat ten jaere 1318, vyf groote Venetiaenſche roeyſchepen genoemt *Galeaſſen*, gelaeden met ſpeceryen en drogeryen voor deze Stad in de haeve laegen.

'T is te verwonderen dat Robertſon [*a*] zulks aen Guicciardin, van Brugge doet ſchryven, het gene niet zeldſaems voor die koop-ſtad zoude zyn, maer meer voor Antwerpen, op dit tyd-ſtip, van welke den oorſpronkelyken Schryver en alle des zelfs overzetters ſpreken.

Ten jaere 1309 hebben die van Antwerpen den ſtapel van haver, zout en viſch van den Keyzer Henrik weder gekregen.

Divæus ibid. p. 139 in fine. & 140. 'T is dan zeker dat dit voor-regt langen tyd te voren aen de Antwerpenaeren geweeſt zy, het welke een bezonder voordeel aen den koophandel toebrogt: want de bittere oneenigheden hier over tuſſchen deze en de Mechelaeren ontſtaen, zyn klaere toonen der zelve: hier van op den artikel van Mechelen.

Gram. p. 36. Het brood-huys, de vleeſch-halle, en graen-merkt, waeren reeds hier geveſt van het jaer 1249, ten dien tyde was door de zorge van den Hertog alles in ruſt, den koophandel vry, en de vremdelingen geliefkooſt.

Ibid. p. 94. Het eerſte verbond tuſſchen de Engelſche en den Hertog t'Antwerpen geſloten, is van het jaer 1305. De eerſte roey-ſchepen uyt het Noorden zyn in deze

---

(*a*) Hiſtoire de Charles-Quint, tome 1. p. 318. Guicciard. Æditio latina p. 96. anni 1646. Gallica 1567. pag. 145.

haeve gezien ten jaere 1319, en omtrent den zelven tyd zyn de Duytsche koopvaerdy-schepen hier mede aengeland.

De meerdere rest van de vremde kooplieden, de welke alhier hunne magazynen en schoone woningen hadden, zyn ruym een geheele eeuw naer dezen tyd hier gekomen, niet tegenstaende de zelven grooten handel dreven in deze Stad zonder daer buyk-vast te zyn, gelyk men reeds in de Venetiaenen gezien heeft.

Ten jaere 1298, is by de Antwerpenaeren de vrye peerde-merkt begonst, deze hadde zoodaenigen toeloop, dat van Brussel alleen 12000 menschen daer henen quamen. Gramaye, in Antv. p. 96.

De lakenen alle andere wolle-wevery is van ouds in deze Stad aenzienelyk geweest, want de halle was voor het jaer 1317 in wezen, en waerschynelyk lang te voren des zelfs regt-bank. Ibid. p. 36 & 37. Pag. 96.

Volgens den lyst der ambagten, van het jaer 1396, waeren de laeken-wevers ten getalle van 200, het welke ik verstaen van de meesters, die ider met zoo veele getouwen konden werken als aen hun geoorloft ofte mogelyk was.

'T is ook denkelyk dat dit hand-werk meer verslapt is in deze koop-stad, sedert dat de zelve het meest op den uytlandsche koophandel oogde, en dat de wolle-wevers zig meer in de omliggende plaetsen zullen nedergezet hebben. Ibid. & 97.

Het getal van de andere ambagten, de vremde waeren, en kostelyke goederen de welke van alle kanten, schoon in laetere tyden, hier aengevoert wierden, geven egter te kennen dat diergelyken koophandel niet eens-klaps in zwang koomt, maer allengs- 94 & 95. Guicciardini f. 162, 163 ed. sequent.

kens en met verloop van tyd, waer van het opregt begin in de derthienſte en veerthienſte eeuwen zy te ſtellen.

Ten jaere 1383, verkregen die van Antwerpen, van Hertog Philip [a] van Bourgondien en van zyne Huyſvrouwe de Graevinne Margariete, zeer voordeelige brieven met verſcheyde vrydommen en voorregten voor den koophandel, waer door verſcheyde vremde Kooplieden zig aldaer met de woon nedergezet hebben.

De Bruggelingen hadden korts daer naer in deze Stad twee groote hallen en huyzingen, genoemt S. Joris en S. Niklaes-pand doen bouwen. Deze dienden Ibid. bl. 59. tot pak-huyzen voor hunne goederen, en is een blykelyk teeken dat Antwerpen op dien tyd zeer koopryk en magtig geweeſt zy, bezonderlyk ten tyde van de Vlaemſche burger-kryg, als Brugge door Philip Artevelde overmeeſtert, meer aen een bloedbad als aen een koop-ſtad geleek, welke rampzaligheden niet alleen veele vremde kooplieden, maer Bruggelingen zelfs, heeft naer Antwerpen doen verhuyzen gelyk uyt het vervolg dezer onheylen te denken is.

'T is ook zeer waerſchynelyk dat ten jaere 1301 veele kooplieden en ambagts-mannen uyt Brugge naer Antwerpen verhuyſt zyn; want de Franſchen, alsdan meeſter van Vlaenderen, wilden dat een ider opbrengen zoude den vierden penning van zyn gewin. De ſchatting en andere laſten die deze genoodzaekt waeren te betaelen, waeren oorzaek dat veele kooplieden

(a) Beaucourt, Brughſchen Koophandel blad 55, & ſeq.

lieden naer andere landen vertrokken, en alzoo, zegt Custis, wierd Brugge verlaeten als een Dorp zonder neering. Ibid. bl. 267 & 268.

Lier was ten jaere 1212 [a] onder de Steden van Brabant begrepen, en hoorde aen des zelfs Hertogen, niet tegenstaende dat Gramaye de Berthouden daer poogt in te dringen.

Ten jaere 1309 verkregen die van Lier van Hertog Jan den II, in vergeldinge van hunne krygs-diensten het voor-regt van de vee-merkt, die te voren tot Wespelaer wierd gehouden. Van Lom, ibid. p. 29.

Deze merkt was zoo aenmerkelyk dat Guicciardin zegt: dat het groot getal van ossen de welke aldaer te koop gestouwt wierden verwonderlyk was; het is den latynschen Overzetter van de Nederlandsche beschryvinge, en niet Guicciardin, zoo van Lom misselyk zegt, die in zyn aenhangsel schryft: dat'er op eenen dag 15000 hoorn-beesten verkogt wierden. Ofte zulks ten tyde van de bepaelde eeuwen geweest zy, laet men in het midden, alleenelyk vast stellende dat die vee-merkt aenmerkelyk geweest is in de veerthienste eeuwe. Foglio 190. Ibid. Pag. 113.

De laken-wevery is van ouds in deze Stad in voegen geweest, de zelve was ten jaere 1338 zoodaeniglyk aengegroeyt dat Hertog Jan den III, alsdan aen die van de laken-halle ofte Dekeny by voor-regt vergunde, alle Donderdagen binnen deze Stad eene laken-merkt in de laken-halle te mogen houden, als mede tot Doornik en in andere plaetsen. Van Lom, ibid. pag. 30 & 31.

Ten jaere 1377 wierden die van Lier en van He- Pag. 33.

(a) Butkens, preuves, livre 4, pag. 62. Van Lom, pag. 27 & 28. Gramaye in Antverpia, pag. 132.

rentals ontslagen van den Ridder-thol t'Antwerpen;
Pag. 167. onder pligt van de burgt aldaer te helpen bewaeren; zy hadden reeds het voor-regt van den vryen thol, sedert het jaer 1213 verkregen.

Pag. 35. Ten jaere 1389 wierd deze Stad merkelyk vergroot, en op het eynde der veerthienste eeuwe was
P. 36 & 37. de laken-wevery aldaer in zoo bloeyenden staet dat m'er over de 300 getouwen telde, het welk aen de Schepenen van de laken-halle vele bezigheden toebrogt.

P. 38. Hoe bloeyende deze stad alsdan geweest zy door den laken-handel, blykt hier uyt, dat ten jaere 1402 die van de Weth, binnen Antwerpen kogten, zekere erve genoemt *de Hof-stad*, gelegen in de Hoog-straet,
P. 46 alwaer zy eene laken-halle gebouwt hebben; zelfs hadden zy namaels binnen Frankfort een pak-huys het welk de Liersche halle genoemt wierd.

Het Smeden-ambagt binnen deze Stad word voor het oudste van alle aldaer gehouden; en het blykt uyt de Stads-rekeningen dat de waepenen door die
P. 194 & 195 van de Weth betaelt wierden; in het jaer 1386 leverde zekeren Maerten Buck 4000 boogs-geschut, ider 1000 koste 2 mottoenen en 21 vliggen, men betaelde voor het scherpen 2 mottoenen en 10 vliggen. Als mede dry hand-bogen met de douwers, waer voor men met de lyf-koop 15 mottoenen betaelde.

Zulk geschut meyne ik pylen geweest te zyn met yzere haeken voor de kruys of voet-bogen met yzere latten.

De zoo genoemde hand-bogen, ligtere, handelykere, kruys-bogen die met eenen douwer, en niet gelyk de andere met yzere wind-azen opgewonnen wierden.

In de Stads-rekeninge van het jaer 1397 word an-

dermael ingebrogt de bekostinge tot het uytreeden van de schutters in den oorlog die de Hertoginne van Brabant Johanne dan hadde tegen den Hertog van Gelder. Uyt deze blykt dat het laken voor de schutters en voor de knaepen, hand-langers, volgens van Lom, de wimpels, de hoeden, de busschen, en toen men de busschen beproefde, de leere drinkpotten, leere stoopen, het bier alsdan knol gelyk nu nog zoo genoemt, de schaepen, haver, boter, de zeyde en frangien die aen den standaert waeren, de vuer-pylen en meer andere noodwendigheden aldaer te vinden; deze, zeg ik, zyn altemael in mottoenen en groote munte van het land betaelt; alleen word in deze rekeninge gewag gemaekt van Hollandsch geld en dit in dezer voegen: » item betaelt » voor 4000 voet-boogs geschut, koste 12 Hollandsche guldens, maekende 21 mottoenen en 9 grooten Vlaemsch.

Waer uyt ik denke te volgen dat dit voet-boogs geschut, ofte pylen, alsdan in Holland gekogt waeren, en dat de busschen, tenten, en sluyt-korven, en alle de andere noodzaekelykheden in mottoenen, grooten en vliggen betaelt, altemael uyt Brabandsche hand-werken, en uyt inlandsch gewin bestonden; het volgende geeft nog meerder ligt. Den aengehaelden Schryver, op de Stads-rekeninge van het jaer 1406, zegt: » zekeren meester Geert, den don- » derbusch-maeker, maekte op dien tyd het don- » derbus-kruyd binnen Lier: " dezen meester Geert en Hannekyn den boog-maeker, hadden te saemen op dien tyd 24000 geschuts geyzert, en hadden voor de 3000 een kroon, en zekeren Hendrik Lessche yzerde op dien tyd ook 12000 boogs-geschut. Ibid. p. 206 & 207.

Niets is klaerder, dan dat deze alle ingezetenen

van Lier waeren, en dat dien buſchkruyt-maeker kanon-gieter was, die zekerlyk ten jaere 1405 niet ſeffens in Lier gekomen is, maer waerſchynelyk een inboorling dezer Stad was, die daer meerdere jaeren van te voren zyne konſte zal geoeffent hebben. Dit voor zoo veel het hand-werk betreft en als deel maekende van den koophandel, hebbe niet t'óver-vloedig gevonden hier laeten by te loopen.

Gramaye in Thenis, p. 7. THIENEN is verſcheyde maelen vergroot; Gramaye zegt, dat de wolle-wevers ten jaere 1390 een groot deel van des zelfs veſting-mueren bekoſtigt hebben.

Buyten de wolle-wevers meeſters, ten getalle van 400, plegen daer eertyds tot honderd zadel-maekers te zyn.

P. 15 & 16. De andere ambagts-lieden worden by den gemelden Schryver opgetelt, en het getal der inwoonders op veertig duyzend begroot.

LEEUW is inſgelyks door de wolle-wevery vermaert geweeſt, des zelfs ingezetenen oeffenden zig ook ſterk in de land-bouw en brogten hunne graenen en peul-vrugten op alle de merkten van de Nederlanden, daer zy vry van thol waeren.

Idem ib. p. 29. De Kooplieden dezer Stad dreven grooten handel in Engeland, daer zy van verſcheyde laſten vry waeren.

Idem in Arſchoto, p. 3, 13 & 16. AERSCHOT had alree eene laken-halle omtrent het jaer 1361, en ten zelven tyde een Regt-bank of Dekenye uyt de wolle-wevers.

De Begaerden aldaer, ten jaere 1283, in gemeynſchap levende, waeren leeken-broeders en wolle-wevers.

ZICHENE, nu het geraemte van eene Stad, was in de bepaelde eeuwe volk-ryk en aenzienelyk door de wolle-wevery en den vee-handel. Idem in Zichena, p. 45.

De laken en vleesch-halle voor de Wevers, Kaerders en Vleesch-houwers, bestond van het jaer 1306. Het getal der eerste was aldaer zoodaeniglyk aengegroeyt, dat men er 350 getouwen telde. Pag. 49.

Het gemeyn volk dezer Stad bestond uyt menigte Lyn-trekkers, die de schepen langs de Dyle tegen stroom naer Diest vaerende optrokken.

De Kooplieden dezer Stad brogten hunne wollelakenen en drapperyen met de vrye jaer-merkt tot Frankfort, daer zy veele voor-regten genoten. Pag. 57.

DIEST was alsdan zeer talryk in inwoonders, en hadde insgelyks eene laken-halle met Regt-bank voor alles het gene de wolle-wevery betrefte. Idem. p. 57, 62 & 66.

Deze Stad was alsdan door dit hand-werk en des zelfs koophandel benevens de andere Nederlandsche steden vermaert. [a]

s'HERTOGEN-BOSCH. De Burgers van s'Hertogen-Bosch hadden ten jaere 1196, [b] den vryen thol op den Rhyn verkregen, namaels bevestigt en vermeerdert met het vrye Burger-regt in alle Steden van het Duytsche ryk. Zy hadden den zelven vrydom in Brabant, Gelder, Holland en Zeeland.

Hertog Jan vergunde hun ten jaere 1317 eene wekelyksche vrye-merkt, en den Hertog Wencelyn ont- Ibid. p. 50.

(a) Bruzen, au mot *Dieft*, Dictionnaire.

(b) Gramaye, in Taxandria, pag. 49, in-4to.

ſloeg hun ten jaere 1356 van zekeren laſt die zy gewoon waeren op het hout te betaelen.

De wolle-wevery is in deze Stad mede zoo aenmerkens weerdig geweeſt als in eenige andere van Brabant; om welke meer te begunſtigen Hertog Jan
Pag. 51. den III, ten jaere 1335, de laken-makery op de Dorpen in de Kempen verbood. Uyt de menigte van de andere ambagten dezer Stad, ſchoon in laetere
Ibid. p. 48 & 49. eeuwe opgeſtelt, kan men genoegſaem de voorige volk-rykheyd der zelve afmeten en beſluyten, dat het meerderendeel der zelve, ten tyde van den bloeyenden ſtaet van de laken-maekery, mede in wezen was: diergelyke waeren ongetwyffelt, de verwers, de kooplieden in lakenen, ofte laken-ſnyders verſchillig van de laken-maekers, ter oorzaeke deze in het kleyn met de elle verkogten, de wolle-ſpinders, en alle andere als viſch-verkoopers, vleeſch-houwers, &c. die altemael hunne Dekens en Gezwoorne hadden.

Eer dat de ſuykers hier te lande gebrogt zyn, [*a*] en vervolgens in de bepaelde eeuwen was den honing en mede vry van grooter gebruyk als heden; in de Meyerye en ſtad van s'Hertogen-Boſch beſtond den oudſten koophandel in biën, honing en waſch; volgens oude ſchriften waeren alsdan in die plaetſe meer dan 2000 bie-korven.

Ibid. blad 34. De peerde-merkt was aldaer ten zelven tyde vermaert, het mede-maeken zeer gemeyn ter oorzaeke van de overvloedigheyd van den honing, die uyt de bie-ryke Meyerye hier ter Stede gebrogt, en tot mede gemaekt, in alle landen zeer getrokken wierd; bezonderlyk, zegt den Schryver, als den wyn zoo gemeyn niet en was, en toen men de mede zonder accyns

---

(*a*) Oudenhoven, Beſchryving van den Boſſche, blad 11, 12.

mogt drinken. Op den zelven tyd wierden aldaer veele messen en spellen gemaekt, en volgens oude schriften pleeg daer jaerlyks wel 20000 guldens van te komen.

Uyt den vergun-brief van Hertog Wencelyn van Braband, gegeven tot Brussel ten jaere 1378, blykt dat de brouweryen in s'Hertogen-Bosch zeer talryk waeren, en dat die bieren met hoppe gebrouwen, in omliggende plaetsen verzonden wierden.

Steenbergen wierd omtrent het jaer 1276 door Arnoud, Grave van Loven, met Stadsche voor-regten begunstigt; de gelegentheyd van deze plaetse by de schelde, niet verre van de zee, brogt den koophandel aldaer tot zoo ongeloovelyken aenwas, en die Stad zoo vol rykdommen, dat de chronyk-maekers, door Gramaye [a] aengehaelt, daer meer verciersel van geschreven hebben, als'er van de waerheyd elders te vinden is.

Ten jaere 1356 wierd deze Stad vergroot, blykelyk teeken dat de inwoonders vermeerdert waeren, die alsdan onder de eerste Kooplieden van Brabant gerekent wierden, en binnen Londen en Denemarken persoonelyk handelden.

Eenen afgrysselyken brand ten jaere 1363 heeft deze Stad in asschen geleyd, en het verder opkomen van Antwerpen, de zelve onbebouwt gelaeten.

Breda is eertyds van Visschers bewoont geweest, en heeft voor de derthienste eeuw [b] niet veel beteekent.

Ten jaere 1321 wierd door Geeraerd van Rasse-

(a) In Antiquit. Bredanis, pag. 24, in-fol.

(b) Van Goor, Beschryvinge van Breda, pag. 53.

P. 446. n. 33. ghem, Heere van Breda, de wekelykſche merkt van maendag op dynſdag geſtelt: hy gebood ook dat het aen niemand geoorloft zoude zyn binne zyne landen, eenige ſnede van laken te houden, nogte getouwen te ſtellen tot de laken-wevery, nogte de zelve te mogen vollen, dan binnen de poorte van deze Stad.

Ibid. p. 452. n. 41. Ten jaere 1331 wierd door Hertog Jan den III, dit voor-regt beveſtigt, zoodaenig dat alle het wollewerk binnen de voorſchreve Stad moeſt inkomen, en dat het aen niemand, buyten de Poorters van Breda, geoorloft was zig met de wolle-wevery in 't geheel ofte ten deele te geneeren, het welk van de Dorpen en omliggende vlekken moet verſtaen worden.

Ibid. p. 462. n. 47. Jan van Pollaenen, Heere van der Leck en van Breda, gaf ten jaere 1355 aen deze ſtedelingen de halle en waeg, en regte de laken-hal op tot een regtbank.

Ibid. p. 423. n. 18. OOSTERHOUT. De Dorpelingen van Ooſterhout hadden in het jaer 1272 van Arnoud van Loven, Heere van Breda, vrydom van alle thollen, weg en gruyt-geld gekregen, benevens eene week en eene vrye jaer-merkt gelyk de andere Steden van het land.

Het blykt uyt den uyterſte wil van Godevaert den IV, Ibid. p. 418. Heere van Breda, van het jaer 1246, dat'er alsdan reeds eenen geley-thol ten profyte van den Heer in deze Stad betaelt wierd.

OOSTERWYK. Hoe zeer de wolle-wevery in Ooſterwyk hadde toegenomen, ziet men by Gramaye die Pag. 34 in-f. daer eertyds tot 500 getouwen telde, benevens 38 brouweryen, genoegſaem om eene hedendaegſche volk-ryke Stad te bedienen.

Des

Des zelfs inwoonders genoten van het jaer 1230 de zelve vrydommen gelyk de Burgers van den Bosch, alleen den thol op den Rhyn uytgenomen.

Grave. In de stad Grave is de laken-halle reeds voor de veerthienste eeuw aenmerkelyk geweest, zelfs met regts-gebied, ten tyde van Otto, Oom van Jan, Heere van Kuyck, die by opene brieven van het jaer 1351 de zelve bevestigt en vermeerdert heeft. Graef Ibid. 467 en 468.
Floris van Holland gaf ten jaere 1290, aen des zelfs stedelingen, vrydom van alle thollen te water en te lande in de Graefschappen van Holland en Zeeland.

(a) Van Alen, Beschryvinge der stad Grave, eerste deel, blad 91, tweede deel 479.

III. HOOFD-STUK.

HERTOGDOM VAN LIMBURG EN LUXEMBURG.

Blaeu, Theatr. Urb. Belg. Haræi, Ann. ibid. p. 287.

LIMBURG. Den naem van Limburg is jong en misschien voor het jaer 1050 ongehoort. Voor den veld-slag van Woeringen is deze land-streek van wynig belang in de Nederlandsche geschiedenissen; 't is zeer waerschynelyk dat des zelfs inwoonders naer dien tyd, zig met de wolle-wevery gelyk de andere Nederlanders zullen geneert hebben. Den koophandel hadde veel geleden van de roovers die zig in de sterkte van Woeringen onthielden: deze stroopten op de gemeyne wegen, zoodaenig dat geene baene naer Keulen en daer omtrent veylig was, waer door dit kasteel in de jaer-boeken voor een moorders en roovers-nest geboekt staet; naer het vernietigen dezes door Hertog Jan den I, wierd den koophandel op Duytschland staeg aenmerkelyker, gelyk in de voorige aenteekeningen reeds gezien is.

LUXEMBURG geeft niets bezonders met zekerheyd te zeggen, als geene Schryvers aen d'hand hebbende, die op het voorwerp dienen, nogtans is te denken dat op deze eeuwen hunne hand-werken buyten het wolle-werk zeer gering hebben geweest, en dat de

meer reſt van den Koophandel in vee, en bezonderlyk in ſchaepen, gelyk heden nog, beſtond. Hier op kan men zien Bertholet op den bepaelden tyd, voor zoo veel dien Schryver geloof-weerdig zy.

Ten jaere 1248 vergunde Waleram Hertog van Limburg, Wilhem Graef van Gulik, en Dirik Heere van Valkenburg, by maniere van voor-regt aen de Kooplieden van Vlaenderen en Henegouw, dat zy, mits betaelende de helft van den thol tuſſchen Keulen en Maeſtrigt, vry mogten handelen in iders Landſchap.

Oudegerſt ib. f. 184. v.

IV.

HOOFD-STUK.

HEERELYKHEYD VAN MECHELEN.

DE volk-rykheyd van deze Stad, ten tyde van de derthienſte en veerthienſte eeuwen, [a] blykt niet alleenelyk uyt de geduerige oorlogen die des zelfs inwoonders tegens de nabuerige Brabantſche ſteden, maer tegens hunne Heeren zelfs gevoert hebben.

In Mechlinia p. 12. in-fol.

Gramaye zegt bevonden te hebben, dat ten jaere 1370, zoo binnen deze Stad, als in de omliggende plaetſen, van den lande van Mechelen tot 3200 getouwen getelt wierden; buyten de noodige wevers tot deze, was de menigte van de wolle-ſpinders, droog-ſcheerders, fries-maekers, lyne-wevers, hoedemaekers, bedde-maekers en van de riem-maekers, niet begrepen.

Die van Kalloo en van Kieldregt komende tot Mechelen met viſch, [b] betaelden hier over zekere regten ofte thollen, volgens verdrag aengegaen tuſſchen Dirik Heere van Beveren en Wouter-Berthout, ten jaere 1267.

Volgens den aengehaelden Schryver ſchynt het dat de dekenye, ten jaere 1270, door Wouter Berthout, met verſcheyde voor-regten begunſtigt is geweeſt; het

(a) Haræi, Annales, tom. 1. pag. 295, & paſſim alibi.

(b) A Zevedo, Chronyke vau Mechelen op dit jaer.

grootste deel van de laken-wevers woonde alsdan buyten de Stad op Neckerspoel, alwaer de zelve beveelen op de wynen en de bieren ten jaere 1295 gelyk binnen de Stad, moesten agtervolgt worden. Idem ibid.

Hertog Jan den II, maekte ten jaere 1301 met Wouter Berthout een verdrag, bevestigende het Broederschap van den H. Eloy, begonst ten jaere 1254, en gaven verscheyde beveelen nopende de waeg, maeten, wolle-werken, laken-huys, visch, bruggen, vleeschbank, &c. Ibid. p. 55.

Den zelven Hertog verleende aen de Mechelaeren ten jaere 1303 vrydom van den nieuwen thol. Ibid.

Vander Haer brengt op het jaer 1300 [*a*] het groot voor-regt door Hertog Jan den II, aen de Mechelaeren vergunt. Dit bestond in den stapel van haver, zout en visch, welk voordeel te voren de Antwerpenaeren genoten hadden, en die het zelve met veele heftigheyd poogden weder te krygen.

Voor het jaer 1304 was er binnen deze Stad zeker gebouw met den naem van *Laken-Huys*, toebehoorende aen Gilis Berthout, die het zelve aen de Burgers verkogt, dit wierd namaels geheeten het *Veer-Huys*, en was te voren een pak-huys van lakenen die scheep verzonden wierden. A Zevedo, Chron. 65.

Ten jaere 1308 [*b*] wierden de Kapellen van S. Peeter en S. Jan tot Parochie Kerken verheven om de vermenigvuldinge van de ingezetenen. Chron. p. 57.

Lang voor het jaer 1353 waeren binnen deze Stad de zeven Parochie Kerken. Dit blykt uyt de oorspronkelyke chyns-boeken der zelve.

(*a*) Annales Ducum Brabant. tom. 1. pag. 294.

(*b*) Gurnez, vita S. Liberti, pag. 138.

Chron. p. 57. Ten jaere 1310, 22 van wyn-maend, dede Floris Berthout heerſchap aen Hertog Jan den II, erkennende te leen te houden de voogdye van Mechelen, het water-ſlot, den thol, en den ſtapel ofte merkten van zout, viſch en vee, &c.

Het ſcheeps-timmerwerf [a] was voor dien tyd zoodaenig in bloey en de ſcheep-makery hadde zoo zeer toegenomen, dat de zelve, ten jaere 1316, tot een ambagt gemaekt is.

Den Graeve van Vlaenderen, den 20 van ooſtmaend 1356, (b) binnen Mechelen gehult zynde, beveſtigde by opene brieven alle de voor-regten dezer ſtad, naementlyk den ſtapel van zout, viſch, haver en allerhande vlot. Boven dien dat zy in Vlaenderen vry zouden zyn gelyk de Gentenaeren, Bruggelingen en Yperlingen, in alle koopmanſchappen, in koopen en verkoopen, vry van thollen zoo als zy tot dien tyde gewoon waeren. Ook gaeven de Bruggelingen aen de Mechelaeren de zelve voor-regten, nopende den koophandel, gelyk de ſteden van Gend en Yperen aldaer genoten.

Idem ibid. Dog alle die voordeelen konden aen Mechelen, beſloten in Brabant en vervolgens ganſch omcingelt van haere vyanden, voor dien tyd niet grootelyks baeten, want de goederen die ſcheep langs de ſchelde in den Rupel, en voorders in de Deyle binnen deze Stad moeſten aengevoert worden, wierden van die van Sant-vliet gerooft, niet tegenſtaende deze door verſcheyde gewaepende geley-ſchepen van den Graeve van Vlaenderen verzelt waeren.

(a) Remmer. Valer. Chronyk ad ann. citat. Gramaye, in Mechlinia, pag. 10 & 12. in-folio.

(b) A Zevedo, Chronyk ad ann. citat.

Den twist tusschen die van Antwerpen, en deze Stad nopende den meer gemelde stapel, wierd egter ten jaere 1358, in dezer voegen geslist.

Den Graeve Lodewyk van Male, gebood dat de merkten zouden blyven tot Mechelen, gelyk de zelve geweest hadden ten tyde van Hertog Jan van Brabant den III, en dat die van Antwerpen uyt die schepen die naer Mechelen voeren hunne voor-raed mogten nemen, mids de zelve te betaelen tot gelyken prys, gelyk die tot Mechelen, ter stapel zouden verkogt worden. Idem.

De muytery van de wolle-wevers en volders tegens die van de regeeringe dezer Stad, ontstaen ten jaere 1361 heeft groote schaede aen den koophandel veroorzaekt: veele van die oproerders wierden gebannen, andere met geld-boeten gestraft, uyt welke schattinge, men wilt dat de oude vermaerde zilvere vergulde kasse van den H. Rombout ten deele zoude bekostigt geweest hebben. Idem.

Den aengehaelden Schryver verhaelt, op het jaer 1369, dat men ten tyde van agt jaeren aen deze kasse gewerkt hadde, dat de zelve door de ambagts-wevers, volders, [a] en de gene die aen de wolle-wevery behoorden, bezonderlyk bekostigt is geweest.

Hier uyt kan men van de rykdommen dezer stede op dien tyd oordeelen, en besluyten dat de zelve de konsten voeden, aengezien de zilver-smeden alsdan door konstige werken vermaert, niet alleen in deze Stad maer in gansch Nederland in groot getal waeren; nogtans is het zeker dat de gemeyne overleveringen, aengaende het gewigt en prys dezer

(a) Solerii, Acta S. Rumoldi, paragr. 15. pag. 40.

kasse, met veele omzigtigheyd hoeven aengenomen te worden.

De op de kant-teekening, aengehaelden Schryver, heeft daer wyd-loopig van gehandelt; [a] alleen zal ik hier by voegen, dat de zelve door van Meteren, op het jaer 1580, *een juweel van den lande* genoemt word, en 360 mark zilvers, zoude gewogen hebben.

Oudegerst, pag. 273.

Den Graeve Lodewyk van Male is den eersten Prince in Nederland geweest die goude munte dede slaegen, de goude en zilvere Mechelsche schilden zyn binnen deze Stad, door zyn order gemunt.

Het geschil tusschen Antwerpen en Mechelen over den stapel duerde tot het jaer 1387, alswanneer Philips, bygenoemt den Stouten, (*b*) gebood, dat het derde deel van den visch, zout, en de haver zoude blyven binnen Antwerpen, en de twee derde deelen zouden gebrogt worden binnen Mechelen.

Idem.

Mechelen hadde geene vrye jaer-merkten voor het jaer 1409, zoo dat de kooplieden van deze Stad voor dien tyd hunne pak-huyzen in andere steden hadden, en der zelve vrye merkten bywoonden, gelyk wy dien aengaende in de bygebrogte voor-regten gezien hebben.

(*a*) Nederlandsche Historie fol. 187. verso. edit. 1608. in-fol.

(*b*) A Zevedo, ibid. ad ann. citat.

V HOOFD-

V. HOOFD-STUK.

GRAEFSCHAP VAN NAMEN EN VAN HENEGOUW.

NAMEN. (*a*) Al is het zaeke dat men van den koophandel en van de hand-werken van Namen niets weet te verhaelen, nogtans was ten jaere 1297 de munte van den Grave Guido in deze ſtad. De Gilde der Schutters was te voren in wezen, en het is denkelyk dat den meeſten handel in waepenen, en ſedert men duerzaemer begon te bouwen, in gekapte ſteen beſtond. Gramaye, p. 45. ſect. 19.

Ten jaere 1340 waeren de ſteen-kuylen van Frameries en Quaregnon al ontdekt, en het was aen niemand geoorloft daer ſteenen uyt te kappen zonder verlof van den Grave. De huyde-vettery is van ouds aldaer in bloey geweeſt; de ſchoen-maekery nergens meer, want ten jaere 1221 was den ſtapel van dit hand-werk, om zoo te zeggen, in deze Sad. Zulks blykt uyt zekere gifte van Philip, Graef van Namen, (*b*) by den welken hy alle de ſchoenen, die hem, volgens regt, jaerlyks moeſten gelevert worden, door de gene van dit beroep, laet en maekt aen de Kerke van den H. Albanus. Vinchant, pag. 336.

Den grootſten koophandel van Henegouw (*c*) be-

(*a*) Gramaye, antiquit. Namurci, pag. 46. ſect. 20. in-fol.

(*b*) Miræi, Diplomat. Belg. pag. 369. in-4to.

(*c*) Delewarde, Hiſtoire d'Haynaut, tom. 3. pag. 313 & 314.

ſtond in hout, en betaelde reeds ten jaere 1197 zekere laſt aen den Grave; alle geleerde weten dat dit landſchap lang te voren het *kole-boſch* genoemt wierd, welken naem genoegzaem den waerom ontdekt.

Het was ten jaere 1300 ofte daer omtrent een gemeen zeggen dat den Graef van Henegouw, Holland en Zeeland, dry verborge ſchatten hadde: (*a*) te weten, de moeren en veenen van Holland, de boſſchagien van Moermuyen in Henegouw, en de gemeten in Zeeland.

BERGEN wierd ten jaere 1290 merkelyk vergroot, (*b*) en omtrent den zelven tyd was het getal van de kooplieden en van de hand-werkers zoodaenig aengegroeyt, dat die van de regeeringe noodzaekelyk vonden van de zelve in ambagten te onderſcheyden, de welke namaels nog andermael in meerdere neeringen verdeelt zyn geworden.

Ibid. p. 85.

De kooplieden die met hunne goederen binnen Bergen te merkt quamen, betaelden zeker thol-regt voor de plaetſe die zy innamen.

Delewarde ibid. p. 459.

De Beeld-houwery was aen die van Bergen niet vreemd, want de Graf-ſtede van Jan d'Aveſnes opgeregt ten jaere 1304, praelde ten dien tyde onder de koſtelykſte en konſtigſte van deze landen; 't is op dit tyd-ſtip dat men het begin van die ydelheyd plaetſt, die namaels nog meer in konſt en pragt heeft toegenomen.

Boſſu, ibid. p. 86.

De wolle-wevery was voor het jaer 1310 zeer aenmerkelyk in deze Stad, den Graeve vergunde verſcheyde voor-regten en vrydommen aen alle de gene

Ibid. p. 87.

(*a*) Boxhorn, Chronyke van Zeeland, tweede deel, blad 107.

(*b*) Boſſu, Hiſtoire de Mons, pag. 73.

van dit beroep ten eynde van meerdere laken-maekers in zyne Hoofd-ſtad te trekken en de andere ſteden van deze afhangelyk te maeken; (*a*) de laken-halle was alsdan met regts-gebied in wezen; de Graevinne Margariete veranderde ten jaere 1352 de eerſte bediende in twee Dekens en vier gezwoorne.

Ten jaere 1326 wierd de vaert boven den molen van Hyon tot in den poel van d'Apoſtelen getrokken. Boſſu, ibid. pag. 102.

De vrye peerde-merkt is ten jaere 1331 met veele vrydommen voor de vremde kooplieden door Graef Wilhem ingeſtelt.

Op dit voorbeeld heeft Graef Wilhem den II de vrye jaer-merkt met veele voor-regten begunſtigt. Ibid. p. 104.

Maer gelyk'er niets ſtand-vaſtig en is onder de zonne, en eenen misſlag van een Vorſt dikwils de oorzaeke geweeſt is van het algemeyn verderf en omwenteling van geheele landſchappen en ſteden; zoo gong het in Henegouw door de barbaerſche wreedheyd van den Hertog Albert, die verraderlyk en tegens alle naturelyk regt, den Heere van Enghien den kop deed afsmyten; waer over de Broeders van den vermoorden, met den Graeve van Vlaenderen Lodewyk van Maele zoodaenige wraek haemen, dat Henegouw op veele plaetſen meer aen eene dorre wilderniſſe geleek als aen een bewoont landſchap. Vinchant, ibid. p. 350. Boſſu, p. 111.

Ten tyde van dezen oorlog was dien ongelukkigen Albert genoodzaekt verſcheyde laſten en nieuwe beeden te vragen, maer die van Valencyn, van Bergen en van andere ſteden van Nederland morden onder malkanderen zeggende: » zoo wy met ons laeten handelen gelyk men tot Parys en in Vrankryk (*b*) doet,

(*a*) Vinchant, Annales d'Haynaut, pag. 320.

(*b*) Continuat. Chronic. Nangis in Spicilegio d'Acheriano, tom. XI. p. 900.

„ zullen wy ſlaeven en verloren zyn, de meer reſt van „ de wolle-wevers zullen ons verlaeten en naer andere „ landen vertrekken, &c." Waer uyt men zonne-klaer ziet dat de wolle-wevery in Henegouw, gelyk in alle de Nederlanden, den bezonderſten tak van den koophandel was, dien de burgers met oordeel en veel zorg tragteden te behouden.

Geen ander landſchap (*a*) kan met reden de oudheyd van die hand-werken aen de Henegouwſche ſteden betwiſten, want Valencyn hadde reeds ten tyde van Boudewyn van Bergen en Richilde, op het midden der elfſte eeuwe, eene menigte laken-maekers, uyt de welke door dezen Graeve de laken-halle met het regts-gebied op alle de wolle-werkers oorſprong gehad hebben.

'T is hier onnoodig in verdere omſtandigheden te treden, nopende de hand-werken en koophandel van de andere Henegouwſche ſteden; het ſtond in dit landſchap met de wolle-wevery, ſchoon wat minder, gelyk in Vlaenderen.

Vinchant, ib. pag. 350. Boudewyn de Bouwer hadde reeds eene vrye week-merkt tot voordeel van alle kooplieden binnen Aeth geſtelt, de welke door den Hertog Albert ten jaere 1367 met nieuwe voor-regten beveſtigt wierd; het zelve dede hy voor de vrye peerde-merkt tot Chievres [*b*] ten jaere 1363. Het ſchynt een voor-regt geweeſt te hebben voor die van Condé, dat alle ſche-Ibid. 394. pen, vaerende uyt Bergen naer Doornyk, genoodzaekt waeren in die eerſte plaetſe laſt te breken, ofte hunne goederen te ontlaeden ten voordeele van die van Condé, die de zelve dan voorder ten hunnen pro-

(*a*) D'Outreman, Hiſtoire de Valenciennes, pag. 109.

(*b*) Delewarde, Hiſtoire d'Haynaut, tom. 4. pag. 225.

ſyte vervoerden; hier op gebood den Hertog, ten jaere 1379 dat alle de ſchepen komende uyt Bergen door Condé zouden vaeren, zonder gehouden te zyn van de zelve te ontlaeden, ofte laſt te moeten breken.

Ten jaere 1394 liet den zelven Hertog aen de Schepenen van Bergen, het regt van kenniſſe en onderzoek te nemen op de vervalſchte wynen. Le Boſſu; ibid. p. 117.

De andere eerſte hand-werkers dezer Stad tot ambagten gemaekt ten jaere 1393, zyn de peltiers, koper-ſlagers en zoo genoemde carliers en laveteurs. Idem ibid. pag. 425.

VI. HOOFD-STUK.

GRAEFSCHAP VAN HOLLAND EN HEERELYKHEYD VAN VRIESLAND.

DORDRECHT [a] gemeynelyk gehouden voor de oudste, en de Hoofdstad van Holland, wierd ten jaere 1232 door Graef Floris den IV, met mueren omcingelt.

Bruzen, Dictionn. Jan, Graef van Henegouw en van Holland, heeft des zelfs voor-regten merkelyk vermeerdert, en van verscheyde thollen en regten die de Burgers, op den Rhyn en op de Maese betaelden, ten jaere 1299 ontlast.

Deze Stad is van alle tyden, [b] zegt Gouthoeven, met overlandsche waeren, den Rhyn en de Maese afkoomende, haer meest geneerende.

Het gebouw, dat nu het Stad-huys is, was gebouwt in 't jaer 1382 [c] tot gerief van de vremde koop-lieden, de welke voor dien tyd 1354 de zeer vermaerde koop-stad van Brugge in Vlaenderen verlaeten hadden.

(a) Longuerue, Déscription de la France, 2. part. pag. 11.
(b) Chronyke van Holland, pag. 76. edit. 1636.
(c) Misselyk by Gouthoeven omtrent 1382.

Het ſtapel-regt van de Engelſche (*a*) wolle was hier reeds door Floris den V, en namaels door verdere Hollandſche Graeven bekragtigt.

Volgens de rym-chronyk, door Gouthoeven beroepen, heeft dien ſtapel hier weynig tyds geweeſt, maer is van daer tot de Mechelaeren overgegaen omtrent op het laeſte der derthienſte eeuw. Ibid. bl. 337.

De woorden van deze eventydige, ofte ten hoogſten eene halve eeuwe laeter geſchreven, zyn deze:

'T oorloge was gevredet doe
Tuſſchen die Koningen, ik en weet niet hoe,
So dat d'Ingelſche met haere ſaken
Alle tote Machelen traken
Ende voerden hare wolle daer. (*b*)

(*a*) Van Balen, Beſchryving van Dordrecht, blad. 75.

(*b*) Het zal niet ondienſtig zyn hier aen te merken, dat reeds in de derthiende eeuwe de Hollandſche en Zeeuwſche kooplieden hunne waeren in Engeland gingen verwiſſelen, en voor al wolle te huys bragten. (Zie de *Acta* van Rymer, tom. 1. p. 2.) In het Graefschap van Devonshire wierd alsdan in goud en zilver-mynen gegraeven. Men voerde zilver van daer, voor rekening van den Graef van Holland, die er te Dordrecht muntpenningen van deed ſlaen. Koning Eduard, in 't jaer 1274, den uytvoer der wollen verboden hebbende, bragten de Zeeuwſche kaepers aen de kooplieden van Londen groote ſchade toe; en dit is, volgens de Heer Wagenaer, de eerſte keer dat van de Zeeuwſche kaepers in de geſchiedeniſſen geſproken word. Rymer, t. 2. p. IV. p. 30. Vaderl. Hiſt. t. 3. p. 22.

Ook vind men in Rymer, (tom. 1. p. 3. pag. 149, en Boxhorn op Reigersb. tweede deel, pag. 100) op het jaer 1295, het eerſte gedenk-ſtuk van de haring-viſſchery. De Heer Verhoeven haelt dit ſtuk aen in zyne algemeyne aenmerkingen. Wy voegener by, dat uyt eenen brief van Koning Eduard I, aen Keyzer Adolph geſchreven, genoegſaem blykt, hoe den handel der Vlaemingen op Engeland, nog met grooter drift als die der Hollanders gedreven wierd: *Ne les portz, ne les arivages de Holland, ne ſont mie ſi bons, ne ſi connuz de nos Mariners, come ceux de Flandres.* Hier op merkt de Heer Wagenaer aen, dat den handel tuſſchen Engeland en Holland met Hollandſche ſchepen gedreven wierd. Men kan ook genoegſaem merken dat Rymer, t. 1. p. III. p. 181.

Graef Wilhem van Henegouw (*a*) vergunde ten jaere 1342 aen deze Stad den ſtapel van wyn, zekerlyk van de Rynſche en Moezel-wynen die daer tot heden nog is.

Dit ſtapel-regt was dusdaenig voor-regt, dat niet alleen alle ſchepen eenige waeren in hebbende, 't zy uyt Zeeland (*b*) of van den Rhyn, de Maes of Wael afkomende, en daer voorby willende vaeren, moeſten aenleggen, maer dat zelfs ook die uyt de Lek en van Thiel quamen, ſchoon een goed ſtuk weegs van Dordrecht gelegen, niet voort maer opwaerts naer Dordrecht moeſten vaeren, om daer te ſtapelen; dat is de ingelaede koopmanſchappen daer dry dagen lang veyl te ſtellen, ofte dien laſt met geld af te koopen.

Duſdaenig voordeel voor eene bezondere Stad, is eene geduerige ſlavernye voor de andere; 't is dan niet te verwonderen dat'er verſcheyde feytelykheden tuſſchen de Zeeuwen, de Hollanders, Gelderſche en de Dortenaers zyn voorgevallen, de welke egter door de Graeven zoo gemakkelyk niet konden belet ofte by geleyt worden; ter dier oorzaeke beveſtigde d'een het voor-regt, het geen weer door eenen anderen Graef wierd gekort-vleugelt. Zoo deed Albrecht van Beyeren, die by na alle de Hollandſche ſteden, en eenige Dorpen zelfs van dit ſtapel-regt ontlaſte, het welk wederom, namaels ten jaere 1401, door Wilhem van Ooſtervant,

Ibid.

de zee-magt dezer laetſte reeds alsdan magtig was; want in 't jaer 1336 verzogt Eduard III, den Graef van Holland geene oorlog-ſchepen meer aen zyne vyanden, de Franſchen en Schotten, te verkoopen of te verhueren. Ziet hier over *Rymer*, tom. 2. p. 3. pag. 153. *Aenteekening van den Uytgever.*

(*a*) Boxhorn, Stede-boek, blad. 80. Smids, Schat-kamer der Nederlandſche oudheden, blad. 64, edit. anni 1711.

(*b*) Voſſii, Jaer-boeken, blad 483. By Halma, ibid. eerſte deel, blad. 250.

Oostervant, ten voordeele van Dort, op den ouden voet wierd gebrogt.

Zoo heeft, ten jaere 1350, (*a*) Vrouw Margariet het stapel-regt voor die van Dordrecht by opene brieven bevestigt, in de welke die van Middelburg en van Zirikzee daer van vry verklaert worden in dezer voegen: » uytgenomen onze steden van Middelburg » en Zirikzee, die zullen mogen met volle last op- » waerts vaeren ter hoogster merkt, met zout naer Keulen of Venlo, en weder nederwaerts met koren of andere goederen.

HAERLEM met bezondere voor-regten ten jaere 1245 door Graef Wilhem begunstigt, schynt voor het meeste deel der hand-werkers, uyt wolle-wevers, volders, verwers en scheep-maekers bestaen te hebben. Scriverii, Harlemum p. 9 & 11.

DELFT. (*b*) Den Delftsche koophandel bestond van ouds in bier het welk naer de andere Hollandsche, Zeelandsche en Vlaemsche plaetsen in menigte vervoert wierd.

De vaert met de haeve van Delfshaeven (*c*) op het eynde der veerthienste eeuw voltrokken, heeft namaels den koophandel aldaer vermeerdert.

LEYDEN was zoodaenig in burgers aengegroeyt dat die stad ten tyde van de bepaelde eeuwen tot drymael is vergroot geweest. Blaeu, in Theatro.

(*a*) Boxhorn, ibid. tweede deel, blad 151.

(*b*) Junii Batavia pag. 260. Gouthoeven, ibid. pag. 80.

(*c*) Halma, Tonneel der vereenigde Nederlanden, tom. 1. pag. 223, & Author. ibid. citat. in Delfshave.

De wolle-wevery was aldaer eertyds het bezonderste hand-werk en koophandel. Meerder is hier van te zien by Orlers, in de beschryvinge dezer stad.

Idem. AMSTERDAM. De eerste volk-planting van Amsterdam bestond uyt gemeyne visschers, en hunnen koophandel uyt der zelve vangst, zonder veel meer van die hedendaegsche weireld-stad, op dien tyd te konnen zeggen, niet tegenstaende dat ten jaere 1380, (*a*) de inwoonders aldaer aengegroeyt zynde, de Stad is vergroot geworden, en de zelve reeds van het jaer 1275 den vrydom van thollen van Graef Floris den V, verkregen hadden. Egter was deze onder de aen zeesteden begrepen.

Blaeu, in Theatro.

GOUDE, gezeyt ter Goude, verkreeg van den zelven Graef, ten jaere 1272, thol-vryheyd voor alle goederen dieze door 't geheel land zouden vervoeren, en de zelve voor-regten als die van Leyden genoten. Eertyds telde men in deze Stad meer dan 350 brouweryen, welk bier in alle de Nederlanden wierd verzonden, dog ofte zulks op den tyd past, is door de Schryvers niet aengeteekent, en het is te denken, terwylen deze voor het jaer 1200 nog onbekent was, dat den handel in bier alsdan zoo sterk niet zal geweest hebben. Veel minder dien grooten handel in kaezen, zaeken die allengskens tot die wonderbaere uytnementheyd opkoomen.

Halma, ibid. t. 1 p. 368.

ROTTERDAM (*b*) is al mede haere opkoomste aen

(*a*) Boxhorn, ibid. in Amstelodamo.

(*b*) Meurs, XVII Provincien, tweeden boek, blad *663*. Gouthoeven, ibid. blad 83.

vifſchers en ſchippers verſchuldigt, en is omtrent den jaere 1270 eerſt met ſteedſche voor-regten begiftigt; volgens andere nog laeter.

Graef Wilhem [a] verleende aen de poorters van Rotterdam, ten jaere 1340, de opene vaert en weg tot in de Schie.

De Heeren van het geregt van Salt-bommel en Henrik van Laſwyk, [b] regter in de Bommel en Tielerwaerd vergunde aen de burgers van Rotterdam, ten jaere 1361, vrygeleyde om koren, turf en alle haringen te brengen in de ſtad van Salt-bommel.

Gorichem *of* Gorkom (*c*) is op de zelve wyze opgekomen.

Schiedam was op het begin der veerthienſte eeuw nog een Dorp. Smids, bl. 108 Halma, ibid. p. 191.

Men zoude algemeynelyk mogen zeggen, dat uytgenomen Dordrecht, alle die ſchoone hedendaegſche Hollandſche koop-ſteden by na geenen naem en hadden in de derthienſte eeuw, diens volgens verzend men tot de aengehaelde Schryvers en ſtede-boeken in de kant-teekeninge by gebrogt, alwaer men van Schoonhoven, van Alcmaer, ſchoon van de oudſte van Holland, van Heusden, van Leerdam, en meerdere hier agtergelaeten, niets bezonders als eenige voor-regten, en vrydommen van thollen door de Graeven verleent, kan ontdekken. Gouthoeven, ibid. bl. 83.

Zonder te beweeren dat Vroonen, daer zoo ſcherp

(*a*) Beſchryving van Rotterdam, door G. Lois, blad 238.

(*b*) Ibid. blad 11. Groot Privilegie-boek, blad. 20.

(*c*) Halma, ibid. blad 170, tweede deel.

voor en tegen opgeschreven is, (*a*) eene oude koopstad geweest zy, maer die plaetse in tegendeel voor een Dorp houdende gelyk Melis Stoke (*b*) klaerlyk zegt, wil ik eventwel Gouthoeven hooren verhaelen.

Ibid. bl. 84. » In 't Dorp Valken-ooge is nog een oud metaele » kloksken, welk getuygt dat het te Veronen is ge» goten geweest, anno 1280. "

Blad 357. Zoo zoude men, vervolgens daer klok-gieters vinden, waer het zaeken alle chronyk-schryvers niet aen omzigtigheyd onderworpen waeren.

Smids in zyne Schat-kamer der Nederlandsche oudheden zegt: » dat hy onder zyne Nederlandsche ver» zaemelingen eene beminnens-weerdige konst-print » verbeeldende een klokje, bewaerde, draegende deze » letteren: *A vro Domini MCCLXXX tempore Alardi* » *presbiteri meneis Septembri*, zoude men van *à vro* » (*anno vero*) niet *Veronæ* willen maeken hebben?

Smids, ibid. » Meer kan men zien van de kopere verroeste zegel » der gewaende burgeren van Vronlageist, die ik aen » den klepel van 't klokje in de verdagte koop-stad » zal laeten berusten.

Gouthoeven ibid. bl. 69. HOORN. Van de stad Hoorn, gelegen in West-Vriesland, is zekerder bescheed; deze plaetse was ten jaere 1316 nog stad nog dorp, maer eene Vriesche land-bebouwde vlekke, daer dry broeders van Hamburg zig nederzettende om hunne bieren aldaer, en verder te vertieren. Namaels quamen de Deenen alhier met ossen in de haven hunnen handel dryven, en de inwoonders groeyden zoodaeniglyk in getal, dat

(*a*) Zie Halma, tweede deel, blad 256 en 270.
(*b*) Rym-chronyk, blad 146 edit. anni *1699*.

ten jaere 1341 de neeringe en koophandel aldaer zoo ſterk aengewaſſen waeren, dat zy een dykje van de zee-dyk, tot aen den mond van de haven afleydeden om de groote ſchepen beter te konnen loſſen, (*a*) de haven te droog zynde, om zulke zwaere gelaede ſchepen in te laeten komen.

Ten jaere 1356 verkreeg Hoorn van Hertog Wilhem, bygenoemt den dollen Graef, Stads voor-regten. Eer Wilhem Beukelins van Bier-vliet, waer van hier voren, de maniere gevonden hadde van den haring in vaten te zouten, voeren uyt deze haeve en uyt Enkhuyſen op die viſſcherye kleyne ſchepen, die men *ſlabbaerts* noemde. Gouthoeven ibid.

MEDENBLIK (*b*) hadde ten jaere 1288 van Graef Floris den V, de zelfſte voor-regten bekomen.

NIEUWNAERDEN. (*c*) De burgers van Nieuwnaerden verkregen in het jaer 1353 van Graef Wilhem van Beyeren den vrydom van thollen, en vrye viſchvangſt daer omſtreeks, benevens de maet en wigt, de waege binnen hunne ſtad.

OUDVLAERDINGEN [*d*] was op het jaer 1217 eene ſterke ſtad en voornaeme zee-haven; men heeft uyt eenen Schryver van dien tyd, dat Wilhem, Graeve van Holland, met meer andere kruys-vaer-

---

(*a*) Chronyk van Hoorn, blad 35, Hoorn 1706, in-8vo.

(*b*) Blaeu, in Horna & in Medemleca.

(*c*) Idem in Naerda ex diplomate.

(*d*) Monach S. Pantaleonis, apud Blaeu, ibid. in Vlardinga.

ders van daer met eene talryke vloot naer het H. Land vertrok.

Diens volgens hoeft men op dien tyd de Hollandsche schepen voor geene schuyten te nemen, maer voor bequaeme vaertuygen om de zee te bevaeren.

Smids, ibid. blad 365. Deze Stad door het geweld van het zee-water vernietigt zynde, laet de nieuwe herbouwde tot de vyfthienste eeuw alleenelyk door de visschery bekent.

Stede-boek blad. 340. GOERÉE een stad op een eyland, die wel eer door den koophandel en scheepvaert alle gebeuren trotste, volgens Boxhorn, wierd voortyds onder Zeeland gerekent. Wat'er van zy, ik heb'er niets meer van gevonden, als van de *Oude-wereld*, dat is dat die steden geweest hebben, en dat men nergens blykbaer berigt kan vinden van den tyd van hunnen ondergank. Halma, ibid. t. 1. p. 364.

Ibid. p. 136. BEVERWYK is bekent ten jaere 1298 door de voor-regten die Jan den eersten Graef van Holland, aen deze stad vergunde.

Beka, Hist. Ultr. p. 63. ZYPE daer de jongere Schryvers niets van melden, was ten jaere 1203 nog eene haven. Deze koopstad was alsdan gelegen in West-Vriesland daer nu de Polder met den zelven naem is.

STAVEREN is ongetwyffelt eene der oudste koopsteden van Vriesland, [a] by uytnementheyd onder de Graeven Floris den V, en zynen Zoon, door de

(a) Alting, notit. Germ. inferior, part. secund. pag. 164.

ſchip-vaert en haere zee-haven onder alle de hanze ſteden vermaert; de ingezetene dezer waeren met die van Groeningen inſgelyks eene hanze ſtad, nopende den vrydom van den roer-thol wederzyds over eengekomen.

Die van Staveren ſchroomden zig niet tegens de ſteden Hamburg en Lubek, ten jaere 1335, oorlog te voeren. Blaeu, in Theatro.

VII. HOOFD-STUK.

GRAEFSCHAP VAN ZEELAND.

HEt gaet met de Steden gelyk met de bladeren van de boomen, (*a*) oude vallen af, nieuwe komen aen; zoo gaet het met de zee-havens en gevolglyk met den koophandel.

Daer voormaels geene diepten nogte havenen plegen te wezen, zyn nu zegt Reygersbergen, de diepste havens geworden; men leest of men bevind niet dat in Walcheren over 400 jaeren eenige groote schepen quamen of dat'er eenige groote haevens waeren dan ter Sluys in Vlaenderen, en te West-cappelle in Walcheren, de oudste zee-regten luyden meest op ter Sluys en op West-cappelle. Zoo schreef den voornoemden op het midden der zesthiende eeuw.

OUDDREYSSCHERE was dan de bezonderste haeve, over meer dan zes eeuwen, daer de schepen van Zirikzee uytliepen of heen voeren.

Ten tyde van den Graef Floris (*b*) dat is omtrent het jaer 1280 en vroeger, was deze de bezonderste haven, daer de meeste visschers-buyzen, en andere visch-

(*a*) Chronyk van Zeeland, eerste deel, edit. 1644, in-4to blad 30.

(*b*) Reygersbergen, ibid. tweede deel, blad 92.

visch-schepen van 't land van Schouwen afvoeren, en daer de meeste koop-vaerders aenquamen.

Den Admirael van Vrankryk quam met vele schepen door Noortgouwe voor Zirikzee tegens den Graeve Guido, volgens de Chronyken door den meer gemelde Schryver *oude* genoemt.

In verscheyde oude hand-vesten word gewaegt van Maes-water en Heyden-zee het welk van de geleerde doorgaens van Zeeland verstaen word, alwaer in de twaelfste eeuwe geene groote schepen quamen dan in Goerée, in den Briel en in Noortgouwe; de Wielingen waeren dan ter tyd zoo wel niet bekent. Zoo spreekt by na Reygersbergen, waer uyt zoude volgen dat Goerée op dien tyde nog eene bevaere haven zoude geweest hebben. Ibid. bl. 31.

Oud Aernemuyden heeft voortyds eene schoone ree en haven geweest, (*a*) daer veele schepen uyt verscheyde landen plegen te komen, want tot Middelburg was dan ter tyd maer een wiel van een haven en nergens na zoo groote neeringe, als'er op Aernemuyden dan was; (*b*) die goede reede, en den toeloop van alle kooplieden tot deze plaetse, bewogen Graef Floris den V ten jaere 1288 de zelve met stadsche voor-regten te begunstigen; ten dien eynde gaf Hertog Jan van Brabant aen deze Burgers en aen die van Brydorp vrydom van alle thollen in zyne landen.

Haquin, Koning van Norwegen, gaf aen de zelve ten jaere 1370 veele voor-regten tot voorderinge van hunne vaert op dit landschap, hy belooft hun zyne

(*a*) Reygersbergen, ibid. blad 33 en 34.

(*b*) Boxhorn, Beschryvinge van Zeeland, ibid. vervolg op Reygersbergen, blad 261 en 262.

beſcherminge en opent alle de havenen van zyn Koningryk, om daer, mids betaelende den thol, hunne koophandel te dryven.

Deze Stad ten jaere 1438 in het grootſte gevaer zynde [a] van door de baeren overſtroomt te worden, gelyk deze te voren ten deele reeds verdronken was, hebben de inwoonders de zelve verlaeten, zig herplaetſt op den dyk en aldaer eene Stad gebouwt nieuw Aernemuyden genoemt.

Ibid. Het gene Halma, aen Guicciardin, Zeyler, en andere van Aernemuyden, als de bezonderſte haven van ganſch Europen, doet zeggen, moet van het nieuwe verſtaen worden, want d'eerſte zegt uytdrukkelyk dat des zelfs groote koophandel en zee-vaert het ſterkſte op Antwerpen gedreven wierd. (Guicciardini, foglio 305.)

'T is zeer waerſchynelyk dat de Gilden van de kramers, tappers, timmerlieden, kleermaekers, ſmeden en fruyteniers, waer van gewaegt word op het jaer 1493, insgelyks in het Oude Aernemuyden zullen geweeſt hebben. (Boxhorn. ib. bl. 265.)

MIDDELBURG hadde ten jaere 1253 van Koning Wilhem de beveſtinge van verſcheyde vryheden verkregen, deeze Stad menigmael door de Vlamingen ingenomen zynde, wierd ten jaere 1313 door Graef Wilhem met aerde wallen verzekert. (Boxhorn, ib. blad 135.)

Blad 136. De burgeren in die tyden, hebben zig meeſt bezig gehouden nevens land-neeringe, met de wapenen, genoodzaekt zynde hunne vryheyd tegen de Vlamingen te beſchermen.

Blad 137. Graef Wilhem den IV gaf hun in het jaer 1340

(a) Ibid. 263. Smallegang. Halma, ibid. eerſte deel, blad. 82.

vrydom van water-thollen in Holland en Zeeland. Zy verkregen ten jaere 1347, dat geene ambagtsheeren, Schepenen van de Stad zoude mogen worden. De reden was deze : de ambagts-heeren, voornaementlyk hun bedryf in Walcheren hebbende, zogten hunne heerelykheden te verbeteren, en zoo wel de ingezetene als de neeringe uyt Middelburg tot hun te lokken.

De laken-wevery was voor dezen tyd door gansch Walcheren en bezonderlyk in deze Stad in bloey; want ten jaere 1355 gebood Hertog Wilhem, om de wolle-wevery in deze Stad te vesten en te vermeerderen, dat niemand in Walcheren, uytgezeyd die van Middelburg, Vlissingen, Vere, Domburg en West-cappel, volderye, weve-getouw ofte scheerbanken mogten houden. Blad 131.

Tot toeneminge van deze hand-werken dede merkelyk dat in het jaer 1380 de Engelsche kooplieden den stapel van de Engelsche wollen in deze stad planteden; om welken te behouden Hertog Albregt van Beyeren hun toestond: dat, in geval tusschen hem en den Koning van Engeland oorlog ontstond, hy hun altyd dry maenden tyd zoude geven om zonder hinder hunne goederen te vervoeren.

Reygersbergen zegt met oordeelkundigheyd, dat sedert den koophandel van Sluys, Brugge en oud Aernemuyden vergaen waeren, Middelburg van dag tot dag is beter geworden, want niet tegenstaende ik op Brugge aengeteekent hebbe hoe verscheyde vremde kooplieden, naer den burgerlyken oorlog, aldaer hunne woonstede genomen hebben, en onder deze de Engelsche op het jaer 1389, egter moet men bekennen, dat de verre-ziende, in de plaetse van zig insgelyks by hunne landaerd te vervoegen, zig liever Ibid. bl. 33.

elders nedergezet hebben, als binnen Brugge aen geduerige omwentelingen van ſtaet, en aen moorden en rooven onderworpen te wezen.

Ibid. bl. 138. Den koophandel tot Middelburg wierd dan zoo aenzienelyk en rugtbaer, zegt Boxhorn, dat de inwoonders van de uytterſte ryken van Europa, zig ook daer naer toe begaeven; want in het jaer 1383 gong den handel van die van Lombardien en van Spagnien alhier aen. Den Graef en de ſteden van Zeeland, verzekerden by plegtelyke brieven, alle vremde kooplieden van hunne beſcherminge.

Ibid. bl. 139. De grootſte handelaers van Portugael en van Algarben quamen alhier ten jaere 1390. De vryheden en voor-regten aen deze en alle andere gejont, zyn alleenelyk niet ſtaetkundig, maer overtreffen verre den geeſt van dien tyd.

Ibid. » Alle geſtrande ſchepen en goederen moeſten aen » de kooplieden, t'hunnen redelyken koſte geworden.

» Alle die door ſtorm oft tempeeſt genoodzaekt » waeren in eenige haven te loopen, waeren niet » gehouden den thol van hunne goederen te betaelen.

» Eenigen oorlog opryzende tuſſchen de Vorſten » van beyde de landen, lyf en goed blyft voor de » kooplieden verzekert.

» De kooplieden en meeſters van de ſchepen ver- » mogten een ſtapel-huys te maeken, eenen Regter » te kiezen, en aldaer zoo dikwils te vergaderen als » 't hun beliefde, regt te ſpreken op het ſtuk van » ſchulden en koopmanſchap. "

Onder deze ziet men dat menigte ſchepen alsdan tot Aernemuyden gehavent, ofte ter reede laegen; want het was aen alle kooplieden binnen Middelburg handelende, vry te vaeren en te keeren naer hunne ſchepen tot Aernemuyden, by dage en by nagte, met

ofte zonder ligt, en zonder boete. Klaer bewys, dat men alsdan de voorzorge hadde van brand te verhoeden, van vuer en ligt op de gehavende Schepen te verbieden.

Hertog Albregt van Beyeren [a] ontsloeg die van Middelburg en van Zirikzee ten jaere 1379, van het stapel-regt van Dordregt, en beval van de schepen en de goederen van wederzydsche kanten opgehouden, weder te geven. Deze aenteekeninge mede voor Zirikzee; waer uyt blykt, dat niet tegenstaende deze twee steden reeds van het jaer 1350 van dit stapel-regt ontlast waeren, de Dortenaers evenwel hun oud voor-regt hebben willen behouden.

Den koophandel van Engeland op Middelburg, [b] en van daer weder op dit Koningryk, was ten tyde van Koning Richard den II, dat is omtrent het jaer 1380 en laeter in den allerbloeyensten staet.

Den Digter en Ridder Jan Gower, die op dien tyd leefde, zegt dat de Engelsche kooplieden alsdan niet anders in den mond hadden, en wenschten, als dat de zee van Orwel tot Middelburg toe in Zeeland, vry en verzekert tegen alle vyandsche aenvallen mogte gehouden worden: hoord den Digter hier zelf spreken.

> His reasons spake he full solemnely
> Shewing always the encrease of his winning
> He would the sea were kept for any thing
> Betwixt Middleborouch and Orewely.

Dit ter oorzaeke van de zwaere oorlogen tusschen de Engelsche en de Fransche ontstaen, die te water het vreesselykste waeren ten jaere 1386. Meyer, Ann. f. 206. vers.

(a) Boxhorn, ibid. tweede deel, blad 167.
(b) Boxhorn, ibid. tweede deel, blad 170 en 171.

Boxhorn, ib Meer andere voor-regten aen deze Stad verleent, zyn by den beroepen Schryver te vinden, benevens de bevestinge van den stapel der Engelsche wollen aldaer, door Hertog Albregt voornoemt ten jaere 1383.

Het stapel-regt van alle goederen komende in Walcheren, door Wilhem van Beyeren, den zesde van
Ibid. 140. dien naem, aen Middelburg vergunt ten jaere 1404 schoon buyten den bepaelden tyd heeft deze stad verrykt, en Aernemuyden doen daelen.

Ibid. bl. 35. ZIRIKZEE. Volgens sommige Fransche en Vlaemsche chronyken, zegt Reygersbergen, vind men dat die van Zirikzee de meeste schepen van deze Nederlanden ter zee vaerende, hadden, die dan ter tyd
Blad 36. in Ouddryschere ter havenen quaemen; hy noemt deze de oudste en rykste Stad van Zeeland, die haer zeer geneerende is met vischerye, land-neeringe, zout-neeringe, dat is van grof wit zout zieden, en mee-nee ringe, land-gewin van zoo genoemde mee-krap. [*rubia tinctorum*]. Om dien Schryver, zoo men gemeynelyk zegt, naer de letter te verstaen, spreekt hy van zynen tyd is en, vervolgens anderhalve eeuw te laet.

Maer voor zoo veel de visschery aengaet zal ik niet haperen met vast te stellen, dat de zelve ten tyde van de derthienste en veerthienste eeuwen, aldaer zeer bloeyende was; maer zelfs in alle de bewoonde plaetsen van dit eyland, gelyk ik te voren van verscheyde Hollandsche steden, die hun begin aen visschers en
Ibid 2.de deel schippers moeten, getoont hebben.
blad 49. Met het begin der derthienste eeuw, ofte op het jaer 1203 ten tyde van de Graevinne Ada, zegt den zelven Schryver; dat de poorters binnen Zirikzee „ begonsten groote schepen te timmeren, en toe te

» reeden, de welke zy in verscheyde landen deden
» zeylen, om allerhande koopmanschappen te doen."

Den koophandel reeds van dien tyd [a] aldaer geweest zynde, begon sterker toe te nemen onder de regeeringe van Graef Floris den V, die aen des zelfs ingezetenen oorloofde voor by alle zyne thollen vry te mogen vaeren, zulk wierd bevestigt en vermeerdert by Wilhem Graef van Henegouw, in het jaer 1327.

Jan, Graef van Blois, Heer van Schoon-hoven en van Tergoude, verleende aen die van Zirikzee in vergeldinge van zekere diensten, den vrydom van thol tot Sparendamme ten jaere 1366.

De wolle-wevery was lang voor dien tyd in deze stad, en door het gansch eyland van Schouwen in voegen, want Graef Wilhem van Henegouw verbood by opene brieven van het jaer 1304, dat niemand beooster-Schelde, verwers, wevers, volders, droog-scheerders-ambagt mogte doen als alleen binnen Zirikzee, onder deze zyn nog de leer-touwers begrepen; hierdoor heeft die stad zonderling in inwoonders en neering toegenomen. Ibid. bl. 317.

Het blykt uyt de brieven van Graef Wilhem den V, ten jaere 1355, [b] dat voor dien tyd en alsdan, de laken-makery en des zelfs verwery aldaer eene hoofdneering was. Den gemelden Graef noemt die lakenen in zyne keuren Engelsche lakenen, ter oorzaeke de zelve van Engelsche wolle gemaekt wierden.

Omtrent het jaer 1312 wierd binnen deze stad veel zouts gemaekt ofte gezuyvert, en het zelve door geheel Nederland, tot algemeynen rykdom van veele ingezetenen vervoert. Ibid. 318. 1te deel.

(a) Boxhorn, ibid. eerste deel, blad 316.

(b) Boxhorn, ibid. tweede deel, blad 162.

Dit zout wierd gemaekt uyt darrink-moer, ziltigen torf, dezen verbrande men tot assche, die men besprengde en mengde met zout water, uyt het welk in zout keeten te zaemen gezoden en uyt gedampt, zeer witte en zuyvere corntiens van zout voort quaemen, alsdan zel-of zit-zout genoemt, het welk alleen dan ter tyd in deze en de naburige landen gebruykt wierd, en ongetwyffelt eene goud-myne geweest is voor alle de gene van dit beroep of neeringe. Hier op het volgende digt om des zelfs zin-rykheyd en gelukkige uytdrukkinge niet agtergelaeten.

Ibid. Quem coquit igne suo peregrino in littore Titan,
Hunc dedit effossum Scaldia nostra salem.
Quàm Domino fæcunda fuit? Cum cespite vili
Abstrusus tantas fundus haberet opes.
Terra ferax alibi est, sed qua sulcatur aratro
Hæc cæli & pluviæ nescia dona dedit.
Excepto refluis quod circum raditur undis,
Cætera proventu fertiliore tumet.
At tamen ablato pereant ne cespite terræ,
Advehat hunc alio puppis ab orbe salem.

Het zout namaels uyt Vrankryk en Spagnien hier meerder aenkomende, zyn die goude aders verdwenen.

Uyt de oude voor-regten of keuren van Zirikzee, [a] bevestigt by Wilhem Graef van Henegouw, Holland en Zeeland, ten jaere 1327, ziet men dat het vergiftig bedrog, in het vervalschen van de wynen, lang voor dien tyd in zwang was, vermids den bedrieger die den wyn met water ofte vuylnesse mengde

(a) Boxhorn, ibid. tweede deel, blad 77.

mengde, boven het verlies van den wyn, nog met eene merkelyke geld-boete geſtraft wierd. (*a*)

Poorters en ſchipluyden dezer Stad vermogten een land-teeken ofte baeke op haers zelfs koſten in de duynen van Schouwen te zetten, daer alle kooplieden vremde en andere vermogten by te zeylen, met daer voor teeken-geld te betaelen; daer en tegen waeren alle de zelve ſchipluyden vry van dit teeken-geld in alle landen. Dat is van hunnen Graef Wilhem die deze voor-regten ten jaere 1355 verleent heeft. Idem 1e deel blad 319.

Nog vermogten alle poorters van Zirikzee voorby Dordregt te vaeren met hunne koopmanſchappen zonder te verſtapelen: ook mede met hunne goederen, komende van boven, al waeren die in andere ſchepen gelaeden, geen poorters toebehoorende, by voor-regt van Hertog Albregt van Beyeren, van het jaer 1379. Ibid. p. 320.

Omtrent het jaer 1400, en voor dezen tyd, zegt den gemelden Schryver, hebben die van Zirikzee veele groote ſchepen beginnen te bouwen en daer mede Denemarken, Norwegen, en de by gelegene ooſterſche landen bezogt. Ibid.

(*a*) Voegt hier by eene veel ſtrenger wet door de regeering van Bruſſel in 't jaer 1384 gemaekt. *Zoo wie van dezen dage* (dus luyden de woorden van die wet) *voirtane bynnen der ſtad van Bruſſel eeneghe wyne maecte, ofte maken dade met eneghen ſaken oft dinghen dair toe menghende oft doende, anders dan alſoe die wyne gewaſſen waren, al en ware nochtan daer toe gheen dinc, dair vergheffeneſſe aen laghe, dien ſoudemen bannen uter voirſ. ſtad van Bruſſel tien jaer lanc, ſonder enich verlaet. Ende die ghene die die wyne metter hand maecte ofte gemaect hadde, ſal verlieſen 't vorſte let van ſynen dume. Ende waert ſake dat die ghene die die wynen alſoe maecte oft maken dede, dair toe mengden oft dair toe daden Coperroſe, quykzelver, clemynſteen, oft eneghe dinc dair vergheffeneſſe aen ligghen mochte, dien ſoudemen berren* (verbranden) *opt vat metten gemaecten wyne.* Ziet â Thymo MSS. tom. 2. fol. 273. *Aenteekening van den Uytgever.*

Tot hier toe zyn de twee aengehaelde Schryvers eens, Reygersbergen met het gezag van de oudheyd, en Boxhorn, met de by-gebrogte oorſpronkelyke ſtukken, verſchillen alleenelyk in de omſtandigheden, maer komen doorgaens nopende de feyten over een; de zift-kunde van de laeſte, met de oude praetjens van de verdigte ſtede-ſtigters als van Ziring en andere, van de hand te wyzen, is het bezonderſte voordeel op den eerſten, die in duſdanige verligte eeuwe niet geleeft heeft.

Alles dan aengaende den handel van Zirikzee door Reygersbergen beſchreven, is door Boxhorn beveſtigt en klaer aengetoont; alleen zwygt dezen van de mee-winninge, die ten tyde van den eerſten in vollen gang was.

De verwery van wolle goederen en lakenen was voor het jaer 1300, zoo voren aengeteekent is, in vollen zwang, niet alleenelyk binnen Zirikzee, maer door geheel Zeeland; de mee-krap is een van de bezonderſte noodwendigheden tot de verwery, voor alle om rood te verwen, en by aftrekzel gemeyn rood, van die wortel, krap-rood genoemt.

Ibid. bl. 36. Men mag zeggen dat de maniere van die wortel te winnen, ten tyde van Reygersbergen, volkomentlyk in gang was: dien Schryver zegt: „ Inſgelyks „ hebben zy nog de mee-neeringe daer veele luyden „ mede ryk ofte byſter gemaekt worden, wantze „ groot geld koſtende is, eerze gepland, gewied, „ gedolven en in zakken gebrogt word, waer toe „ groote huyzen en ſtoven geordineert zyn. "

Alles word met verloop van tyd volkomen vermeerdert en verbetert. Over meer dan twee en een halve eeuwe, was in Zeeland dit gewin op zyn hoogſte, de konſte van verwen voor het jaer 1300 aldaer in aen-

zienelyken bloey: het noodzaekelykste tot deze is de mee-krap, gevolglyk is des zelfs gewin voor het jaer 1300 mede aldaer bekent en in zwang geweest.

Graef Wilhem verpagte ten jaere 1321 (*a*) aen de weth van Zirikzee zynen water-molen aldaer staende, voor thien ponden grooten s'jaers; bedingende boven dien dat de pagters gehouden zouden wezen het koren voor het Graeflyk gezin te maelen, zoo wanneer hy binnen deze Stad zoude wezen.

Goes. (*b*) Het is niet zeker dat Tergoes nog eene stad was voor het jaer 1400. Volgens sommige Schryvers word het zelve in oude brieven, ten jaere 1406, nog een Dorp genoemt.

In het jaer 1302, zegt Reygersbergen, werd Goes in de Chronyke bekent, zulks dat het van sommige een stad, en andere een slot genoemt word. Blad 37.

Onder Graef Wilhem den IV, omtrent het jaer 1338 verkregen die van Tergoes, volgens den zelven Schryver, vryheden als andere steden, en wierd van dag tot dag grooter in huyzingen en in hand-werken. Ibid. bl. 155. 2de deel.

De inwoonders geneerden zig met land-bouw, meewinning, zout-maekery en bezonderlyk met de visschery, hebbende ten jaere 1307 van Hertog Albregt van Beyeren (*c*) quytscheldinge van pond-geld, zekeren last op den visch, verkregen.

De Graeven uyt het huys van Beyeren, hebben Tergoes met verscheyde voor-regten en vryheden van jaer en week-merkten begunstigt. Het blykt uyt de opene brieven van Vrouwe Jacoba, van het jaer Boxhorn, ib. blad. 389.

(*a*) Boxhorn, ibid. tweede deel, blad 139.

(*b*) Halma, ibid. eerste deel, blad 364. Reygersbergen, eerste deel, blad 37.

(*c*) Boxhorn, ibid. blad 384. Reygersbergen, ibid. blad 38.

1417, dat de inwoonders van Tergoes voor en sedert dien tyd zig sterk geneerden met bont-werk, lammeren-werk, gezodene, geverfde en gemengde lakenen, en dat in de zelve allerhande kooplieden met koopmanschappen aenquamen.

Het voorige nopende de mee-winninge, grypt mede plaets voor dit eyland.

Reygersb. ibid. 37. THOLEN, schoon eene van de oudste steden van Zeeland, is egter weynig door den koophandel bekent: de mee-winning was mede aldaer van ouds in gang.

Boxhorn, ib. blad. 181. VLISSINGEN is al mede zynen oorsprong aen arme visschers verschuldigt, namaels om de bequame schipvaert van daer op Vlaenderen, Vrankryk, en Engeland, zyn mogender inwoonderen daer aengekomen die zig met den koophandel geneerden, en die door Graef Wilhem den III, ten jaere 1315, bezonderlyk is voorts-gezet door het verbeteren van de haven. Deze, Ibid. 183. zegt Boxhorn, lag altyd vol met buyzen, boots, hende-schepen, boeyers, springen niet alleen van ingezetenen maer ook van vremde, want de eerste ingezetenen waeren meest schippers, schip-reeders, visschers, veynoots, huer-knaepen ofte boots-gezellen, maekende een vermaerde visschers en schippers Gilde, hun bezig houdende met de dogge-vaert, tessel-vaert, houk-vaert, haring-vaert, met visch en haring te droogen en te natten, met kuypen, pakken, reepen, zeylen, netten, touwen, en diergelyk getuyg te maeken.

De koopmanschap was verschen visch, tonne ofte gezoute-visch; lange en stapel en drooge-visch, zout, laeter ton-haring en korf-haring, dezen en den ver-

ſchen haring wierden afgeſlagen by het laſt, den tonne-viſch by de tonne, den ſtapel-viſch by 't honderd, den verſſche-viſch by 13 ſtuks ſmaels, en verkogt voor zekere viſſchers-munte, gezegt viſſchers-ponden, van zes grooten Vlaemſch elk pond, en viſſchers-ſchilden, elken ſchilde van twee grooten, gelyk daer van de oude Vliſſingſche keuren gedurig gewag maeken: tot hier toe den beroepen Schryver.

Tervere. Volgens Reygersbergen is Tervere ten jaere 1358 eerſt eene ſtad geworden: de goede reede was oorzaek dat daer veele ſchepen aenquamen, zulks dat naer het vergaen van de havenen van weſten Schouwen en Vliet in Noord-beveland, dat voor dien tyd twee ſchoone viſſchers havenen waeren, Terveren merkelyk in koophandel heeft toegenomen. Ibid. bl. 39.

Den neering van de viſſcherye is daer mede van de oudſte geweeſt; de zee-neering nam aldaer zoodanig toe dat de menigte van de inwoonderen, verlaetende het land-bouwen, zig tot het bouwen van de zee begeven hadden, en dat ter oorzaeke van de vermenigvuldinge dezer, men ten jaere 1348 genoodzaekt was de Parochie-Kerk te ſtigten. Boxhorn, ib. blad 216.

Brouwershaven pleeg een haven te wezen, daer het meeſte bier uyt Holland in quam, bezonderlyk van Delft, zoo ik te voren van des zelfs bier-handel heb aengeteekent, hier van heeft deze ſtad haeren naem gekregen, en uyt dezen handel is haer eerſte welvaeren toegekomen. De inwoonders hebben zig voorders met de viſſchery geneert, en begonden in laetere tyden haring-buyzen uyt te ruſten, het welk namaels, door het opregten van brouweryen in Zeeland, hunnen beſten neering en handel gebleven is. Reygersb. ibid. bl. 31. Boxhorn, ib. blad 358.

Reygersb. ibid. bl. 44. WOLFFAERDS-DYK hadde alsdan een groot wiel ofte haven, daer de heuden en kogge-schepen heen quamen.

Ibid. idem blad 56. VLIETE, in Noord-beveland, was ten zelven tyde een visschers hieken.

Boxhorn, ib. blad 276. WEST-CAPPELLE was reeds voor het jaer 1200 een voornaeme zee-have en koop-stad, die door haere zee-vaert zoodanig heeft toegenomen, dat des zelfs zee-regten nog hedendaegs, voor de regt-magtigheyd van die wetten, aen alle tot verwonderinge moeten dienen.

Ibid. bl. 283. Graef Floris heeft aen deze Stad ten jaere 1223 zeer voordeelige keuren, en verscheyde vrydommen gejont.

Ibid. bl. 276. usque ad 283. Uyt de voormelde zee-regten ziet men dat den koophandel van deze stad op Sluys, Rochelle, Bordeaux, Engeland, Schotland, en veel op Normandien, om wynen te laeden, bestond.

Ibid. 2 deel blad 73. Reygersbergen zegt, dat deze de oudste en bezonderste zee-stad van die eylanden pleeg te zyn, dat aldaer de schip-vaert, en de neering van de visschery, in grooten bloey waeren.

Ibid. 2 deel blad 264. Den zelven Schryver maekt ons den ondergang van die koop-stad bekent op het jaer 1368, alswanneer men door de geduerige grond-braekzelen, de dyken alsdan genoodzaekt was inwaerts te leggen, zoo dat de visschers en andere met hunne schepen begonsten andere havenen te zoeken, en van daer te vertrekken.

Ibid. 2 deel blad 176. Maer die zig aen eenen Schryver betrouwt, word dikwils te leur gestelt. Boxhorn betoont, dat onder den Hertog Albregt, West-cappelle nog onder de

voornaemste en geagste steden van Zeeland is gehouden geweest, als ten jaere 1377 met die van Middelburg, Zirikzee, de Briel, Vlissingen, &c. de huwelyksche voorwaerde van des zelfs Hertogs dogter, onderteekent hebbende.

'T is dan waerschynelyk dat deze stad op het jaer 1368 veel geleden heeft door den storm, overstrooming en grond-braekzelen, en dat veele inwoonders bezonderlyk de visschers zig elders en tot Vlissingen hebben vertrokken; (*a*) zoo nogtans dat de zelve stad nog onder den Hertog Albregt in wezen was.

Domburg moet in oudheyd voor West-cappelle niet wyken; maer wanneer de zelve het stede-regt verkregen heeft, kan men eygentlyk niet beduyden, zoo zogtans dat deze reeds op het jaer 1223 door Graef Floris *Poerte* en des zelfs inwoonders *Poerters* genoemt worden, volgens den oorspronkelyken brief daer van nog zynde. Verscheyde Graeven hebben Domburg merkelyke voordeelen toegebragt, en vrydommen gegeven. Idem ibid. blad 290.

Graef Wilhem van Henegouw gaf hun ten jaere 1310 eene vermeerderde keure ofte stads-regt. Pag. 291.

Deze keure bestaet uyt zeven artikelen, en in geene, niets vindende dat den koophandel ofte hand-werk betreft, dunkt my de laeste even eenigsints niet t'ontyde te komen.

Graef Wilhem, in de keure voor Domburg, zegt: » als wy, ofte onze naerkomelingen, eenen molen » tot Domburg hebben, zoo zal geenen poorter tot » niemands molen gaen maelen dan tot onzen mo-

(*a*) Smallegange, Chronyke van Zeeland, blad 624.

Ibid. 2 deel blad 64.

„ len, op de boete en verbeurte van 20 schellingen, „ en dat meel verbeurt. "

Ibid. bl. 66.

Eens voor al word met Boxhorn aenmerkt, dat het gene hier bedongen word van den molen van den Graeve, dan ter tyd by alle bezondere heeren van steden, dorpen en vlekken gemeyn was; hier van komt het oud woord *mael-stede*, en diergelyke molens noemt men ook ban-molens. (*a*) Al dat nog voorder ter zaeke kan komen, is dat men binnen deze stad den wyn alree vervalschte ten jaere 1223; als het anders waer geweest, hoefde den Graef op geen geld-boete zulks te verbieden.

Daer uyt volgt, dat den handel van Domburg als eene aenzienelyke zee-stad, gelyk Middelburg en West-cappelle, zoo voren gezien is, zeer veel in wynen, die Boxhorn Fransche noemt, bestond.

ROMMERSWAEL (*b*) is reeds bekent ten jaere 1230. Deze stad pleeg zig meest te geneeren met zout-ziedery, land en mee-neering; Graef Wilhem verleende aen de burgers van Rommerswael, ten jaere 1315, by voor-regt, dat alle de goederen (uytgenomen versschen visch) die uyt Zeeland naer Brabant, en uyt Brabant naer Zeeland zoude vervoert worden, eerst moesten

Boxhorn, ib. blad. 407.

(*a*) Een diergelyke keure, hoe wel met eenig verschil ten opzigte van het voordeel dat den Vorst uyt de molens trekt, word gevonden in het MSS. van *á Thymo, tom. 2 fol. 36.* Die keure is gegeven aen de stad Brussel, door Godefridus met den Baerd, in het jaer 1137. Wy maeken'er alleen gewag van ter dezer gelegentheyd, om te toonen dat de vermaerde keur van 1229, die in den *Luyster van Brabant* staet, zekerlyk de eerste niet is, die de Vorsten des lands voor de stad Brussel hebben gegeven, gelyk men tot hier, verkeerdelyk begrepen heeft. *Aenteekening van den Uytgever.*

(*b*) Reygersbergen, ibid. eerste deel, blad 36.

moeſten te merkt gebrogt worden te Rommerswael, daer donderdaegs week-merkt was. Nog gaf den zelven Graef hun twee vry-merkten binnen het jaer.

Zy verkregen ten jaere 1374 van Wilhem, Graef van Henegouw en Zeeland, dat zy in Holland en in Zeeland thol-vry vaeren zouden, zonder voor de thollenaers te ſtryken. Deze ſtad was in een onvrugtbaer eyland gelegen, zonder andere merkelyke neeringe als de gene waer van voren gezeyt is; maer ten dien tyde door dien koophandel en viſſchery ſlegts beſtaende, gelyk uyt de gevolgen onder Vrouw Maria, Ibid. 415 & ſeq. Hertoginne van Burgondien af te meten is.

Wilhem, Graef van Henegouw, vergunde ten jaere 1332 (*a*) aen die van Zwindregt, een dorp in Holland, vrydom van thollen voor het koren by hun gewonnen, dat zy naer Zeeland en elders vervoerden, houdende de viſſcheryen daer omſtreeks in het diep, en in de ſluyzen aen zig.

Wilhem den V bouwde omtrent het jaer 1352 (*b*) te Vliet, in Noord-beveland, eene zout-keete, namaels s'Graven-keete genoemt.

Weſten-Schouwen, zynde een van de bezonderſte havenen en reen voor koop-vaerders en viſſchers van Zeeland geweeſt, begon omtrent dezen tyd te verſluymen.

(*a*) Boxhorn, ibid. tweede deel, blad 146.

(*b*) Reygersbergen, ibid. tweede deel, blad. 160.

VIII.
HOOFD-STUK.
HEERELYKHEDEN
VAN
UYTRECHT EN VAN OVERRYSSEL,
GRAEFSCHAP VAN ZUTPHEN
EN
HERTOGDOM VAN GELDER.

UYTRECHT namaels onder de hanze steden begrepen, was alsdan eene merkelyke koop-stad. Buyten de geduerige oorlogen, die des zelfs Bisschoppen met de Graeven van Holland en van Gelder en meer andere gevoert hebben, is'er weynig in de geschiedenissen voor de bepaelde eeuwen van des zelfs koophandel en hand-werken te vinden.

Ten jaere 1204 (*a*) verdroeg Wilhem, Graef van Holland, met den Bisschop van Uytrecht, dat den eersten het Hollands zout, nogte andere koopmanschappen, zoude beletten binnen Uytrecht te komen, en den Bisschop beloofde insgelyks, van zyne burgers met alle vryheyd in Vriesland, en Holland, &c. te

(*a*) Heda, Histor. Ultraject. pag. 188.

zullen laeten handelen, hy hadde ten jaere 1200 van Philips, Roomsch Koning, den thol van Ghein gekregen, met oorlof van de zelve, volgens zyn goetdunken, te mogen verplaetsen. Ibid. p. 187.

Het schynt dat dien zelven Prelaet, Theodorik den II, met ernst den koophandel in zyne stad en stigt heeft poogen voorts te zetten; want ten zelven jaere 1204, heeft hy met den Bisschop van Luyk, den Hertog van Limburg, met de Graeven van Namen, van Vlaenderen, van Gelder en van Berg, zoodaenig verdrag gemaekt als met den Graef van Holland. Pag. 190.

Frederik den II, Roomsch Koning, bevestigde ten jaere 1220, alle de thollen van Uytrecht, benevens het regt van de munte. Pag. 194.

Den Hertog van Gelder knevelde de Uytrechtsche met den thol van Lobbeke en van Arnhem, maer het geschil wierd door de zorge van den Keyzer en vrede-maekers by geleyd. Ibid. p. 195. Pag. 200.

Den zelven Vorst ontsloeg die van Uytrecht van de thollen tot Thiel en tot Weerd, maer den zeethol bleven zy gehouden te betaelen. Pag. 213.

De schip-vaert op de Vegt was aen ider vry zonder thollen. Ten jaere 1271, wierd het gemeene best van Uytrecht en den gantschen staet het onderste boven gekeert; de hand-werkers van verscheyde beroepen alsdan zeer tal-ryk zynde, bestonden de edele uyt de regeeringe en zelfs uyt de Stad te dryven; stellende verkorenen aen het roer, en maekende uyt ider beroep, hand-werk, of neeringe, een ambagt of Gilde, met overdekens en dekens op de Vlaemsche wyze. Pag. 221. Pag. 223.

Het is van deze Gilde dat de sterkte Gildenberg den naem heeft, zynde ten jaere 1373 door deze gebouwt en bekostigt. Dit kasteel was na by de stad Beka, ibid. pag. 121.

over den Rhyn gelegen; en eenen thol daer opgeregt om de Hollanders te plaegen, daer oorlogen en veele oneenigheden over gerezen zyn.

Ibid. p. 124. De vaert van Vreeſwyk wierd uyt de Leck tot in de ſtad gebrogt ten jaere 1374; door deze is den koophandel daer zeer vermeerdert. Den Biſſchop Guido had reeds ten jaere 1302 verſcheyde ordeningen op het ſtuk van den koophandel geſtelt; onder andere dat de Vegt voor een ider vry en open zoude wezen; en dat, zoo wat vremdeling of koopman van zyne goederen berooft wierde, de zelve zouden of aen hem of aen zyne erfgenaemen vergoed worden.

Heda, ibid. p. 235 & 236.

AMERSFORT [a] verkreeg ten jaere 1257, van Biſſchop Henrik hand-veſten of ſtede-regt.

Den Biſſchop Wilhem gebood ten jaere 1298 (b) dat des zelfs inwoonders de zelve voor-regten zouden genieten als die van Uytrecht.

De jaer-merkten waeren reeds op dien tyd binnen deze ſtad vermaert, en den Biſſchop Guido vergunde aen de inwoonders ten jaere 1331 nog twee andere vry-merkten, boven de gene die zy reeds van de vorigen Biſſchoppen verkregen hadden; deze beſtonden in alle hof-vrugten, als appelen, druyven, noten, honing, was, mede, hout, wolle en bezonderlyk in graenen, daer deze ſtedelingen van ouds grooten handel mede gedreven hebben.

Blaeu, in Theat. Urb. Belg.

De wolle-wevery was daer alsdan zeer waerſchynlyk in voegen.

Eertyds waeren binnen deze ſtad tot 350 brou-

(a) Hiſtor. Epiſcop. Ultraject. Auth. van Heuſſen, tom. 1. pag. 155.

(b) La Martiniere, au mot *Amersfort*.

wers, [a] en het blykt dat de brouweryen ten jaere 1460 aldaer nog aenmerkelyk waeren, vermids de Gelderſche ſtedelingen zig alsdan bekloegen over de Uytrechtſche ſoldaeten, die de bieren en andere waeren, komende van Amersfort, roofden en binnen Uytrecht op brogten. Ik bevinde dat Wilhem, Hertog van Gelder, ten jaere 1382, met die van Amersfort, onder andere vaſt-ſtelde, en verdroeg: dat het aen alle zyne onderzaeten vry zoude zyn Amersforder hoppen-bier te tappen, &c. Ibid. p. 222.

Deventer, eene der hanze ſteden, was een vermaerde koop-ſtad, welkers ingezetenen zig ſterk geneerden met de laken-makery. Revius brengt op het jaer 1300 (b) het Gilden-boek van de laken-koopers, anders gelyk binnen Loven Comans-Gilde genoemt; het was by deze aen de laken-wevers verboden, van de zelve anders als met het ſtuk te verkoopen. Meer andere regelen, dien aengaende, zyn by den aengewezen Schryver te vinden.

Deze, Swol en Campen, mede hanze ſteden, (c) waeren ten jaere 1280 in het noorden bekent en in aenzien; want de ſchepenen dezer dry ſteden hebben de geſchillen tuſſchen die van Hamburg en van Harderwyk nopende den koophandel met wyzen raed als vrede-maekers bygeleyd: hier van meer in de bemerkingen op de vereeninge der aen zee-ſteden, daer Hindeloope, in Vrieſland, mede onder begrepen is geweeſt, (d) inſgelyks Groeningen, die door den

---

(a) Anth. Matth. rerum Amorfort. ſcript. pag. 44.

(b) Revii Daventria, pag. 26, 27, & 80.

(c) Pontani, Hiſtor. Gelrica, pag. 157 in fine.

(d) Mens. Alting, notit. Germ. in fine part. ſecundæ, pag. 76.

koophandel in de derthienſte eeuw naem en rykdommen hadde bekomen.

Blaeu, in Theatro.

ZUTPHEN. Men bewaert onder de papieren dezer ſtad verſcheyde, door de Koningen van Denemarken en Noorwegen, gezegelde bewys-ſtukken, veele ongemeene vrydommen behelzende, door de welke de kooplieden dezer ſtad van die Princen aenzogt worden, om binnen hunne ryken te komen handel dryven.

Slichtenhor. ibid. bl. 565.

'T is ongetwyffelt dat de ſtedelingen van die voordeelen genoten hebben. Zutphen hadde reeds van het jaer 1190 veele voor-regten verkregen, en vrydom van thol ten jaere 1282, is mede onder de hanze ſteden van de veerthienſte eeuw bekent gelyk Nimwegen, Roeremonde, Arnhem, Venlo, Harderwyk en Elburg.

Idem ibid. blad 39, 40 en 92.

NIMWEGEN, volgens vergun-brief van het jaer 1230 is deelagtig van alle de vryheden en voorbaeten die de ſtad Aken heeft.

Verſcheyde Vorſten en Keyzers hebben groote vrydommen van thollen, veeren en laſten aen deze ſtad gejont; die voor-regten ſtrekten zig niet alleenlyk uyt over Gelderland en op den Duytſchen bodem, maer ook in Brabant, Cleefsland, Holland, Zeeland, te Kuyk en te Batenburg: van gelyken in het ſtigt van Luyk tot Maziers toe. Deze ſtad was gehouden jaerlyks aen den Meyer en de Burgemeeſters van Luyk tot eene erkenteniſſe over te ſchikken een paer wanten van harte-leer gelyk de Valkeniers bezigen, met twee ponden pepers; maer aengezien die van Nimwegen deze vereering eenen ruymen tyd hadden agterwegen gelaeten, en door dit verzuym van hun

regt ſchenen verſteken te wezen, zyn zy eyndelyk door vernieuwde gunning van Biſſchop Arend van Horn, in 't jaer 1389, weder in hun geheel geſtelt.

Op dezen tyd was de wolle-wevery en de lakenmakery aldaer in bloey.

Arnhem (*a*) is ten jaere 1233 door Otto den III, Graef van Gelder, met mueren omcingelt. Slichtenhorſt zegt brieven gevonden te hebben, waer uyt blykt dat den zelven Graef, omtrent op het midden der derthienſte eeuw, de Arnhemſche merkten en thollen zoude gekogt hebben.

Deze ſtedelingen genoten veele vrydommen, en betaelden geene thollen door het ganſch Graefſchap van Gelderland.

Harderwyk (*b*) is de voornaemſte der Gelderſche zee-ſteden, haer oud wapen was een kogge-ſchip, het welk zy namaels onder Otto den VII, Graef van Gelder, tegens den Naſſauſchen leeuw heeft verwiſſelt.

Omtrent den zelven tyd, dat is het jaer 1233, wierden Roeremonde, Bommel en andere ſteden ook met mueren omcingelt; de Harderwykers zyn in de geſchiedeniſſe voor groote zee-vaerders en deftige kooplieden, zoo in afgelegene landen als by de nabueren bekent; en wel bezonderlyk ten jaere 1280 op de Elve, vaerende alsdan met hunne koopmanſchappen door het Vlie, den noorden-mond van den Rhyn, na Hamburg en voorder; zy hadden zoodaenige voor-regten in de hanze ſtad Stendale, (*c*) dat zy

(*a*) Blaeu, in Theatro, ibid. tweede deel, blad 95, num. 37, in fine.

(*b*) Slichtenhorſt, ibid. eerſte deel, blad 100, num. 161.

(*c*) Idem ibid. tweede deel, blad 101, num. 48.

met eede zig mogten zuyveren in geschillen van koophandel of a..dersints, en voorts tegen alle ongelyk beschut wierden.

Zy verkregen ten jaere 1303 van den Graef Reynald op zekere voorwaerden, by Pontanus te zien, het regt van den tel-visch.

Hist. Gelr. p. 175. n. 30.

Idem ibid. bl. 109. in fin.

Jan Graef van Henegouw verleende op het eynde der derthienste eeuw aen de ingezetenen dezer Stad, vry geleyds-brieven om onbekommert in alle zyne landen te mogen handelen; het zelve voor-regt verkregen zy in Vriesland ten jaere 1315. De Harderwykers vergunden aen die van Harlingen, ten jaere 1321, het zelve vry aenkomen, verblyf en vertrek, gelyk zy insgelyks aldaer genoten.

Idem ibid. bl. 113. n. 68.

Idem ibid. bl. 114. n. 70.

Ten jaere 1326 bevestigde den Koning van Denemarken, Woldemar den III, alle de voor-regten en vrydommen, die de ingezetenen van Harderwyk, van Woldemar den II, (*a*) verkregen hadden, nemende hun boven dien onder zyne beschermingе.

Het bezonderste voordeel voor deze kooplieden bestond uyt de haring-vangst by de kuste van Schoonen, daer zy vry en onbelast met hunne schepen aenquamen t'allen tyde en zoo dikwils als 't hun beliefde, ontlaedende hunne koggen door hun eygen volk, en brengende zoodaenige goederen en koopmanschappen als hun goed dogt; deze waeren, zoo men uyt de gemelde voor-regten ziet, bestonden voor het grootste deel in zout, in wolle-lakenen, in andere wolle hand-werken, in lyn-waerten, in andere linne-wevery, in waegs en voorts in allerhande koopmanschappen, die

(*a*) Pontani, Histor. Daniæ, pag. 442 & seq.

die alsdan in de Nederlanden gewonnen, gemaekt, of van elders daer aengebrogt wierden.

Geene Deensche schippers nog voerluyden hadden regt om de Geldersche en de Vriezen, want die van Staveren hebben het zelve voor-regt en vrydom gehad, tot zoo genoemt last-breken te dwingen; maer in tegendeel, zoo wanneer eenige dezer, volgens bedongen loon, door die Nederlanders te werk gestelt wierden, en ingeval eenige koopmanschap beschaedigt wierd, waeren die arbeyders gehouden de schaede te vergoeden.

De goederen die by ponden verhandelt wierden, verkogt men met de schael en wigt van Keulen; het was hun ook geoorlooft de wynen in hunne huyzen tot Schoonen, ofte in hunne schepen te mogen verkoopen.

Men vermogt by den zee-oever niet meer dan eenen halve wagen haring te gelyk te koopen, die daer tegens dede, verbeurde alle den visch die hy alzoo gekogt hadde, het zelve was ook verboden te water.

Die van Harderwyk stonden voor hun eyge voogd binnen Schoonen te regt: in geval van dood-slagen en zwaere wonden, onder malkanderen, voor den Regter van Denemarken; en in dit geval alleen was eenen Hardewyker straf-baer.

Of het geviel, zegt den zelven Vorst, dat'er geenen haring zoude gevangen, of binnen Schoonen gezouten worden, zoo zal het aen hun vry staen zonder eenige thollen hunne goederen in te mogen schepen om daer mede te vertrekken. In geval van schip-braek zal een iegelyk gehouden zyn de goederen te behoeden, en alle bystand aen de lydende toe te brengen.

Hunne afgezonderde visch-rakken, en alle het hout van gestrande, of verlaete beschaedigde schepen wier- Ibid. bl. 119.

den hun aengewezen, gelyk aen de andere hanze-steden, zegt Slichtenhorst.

Het stond hun voorder vry over al ter zee zoodaenige lasten in te nemen als hun goed dogt. Meer andere in gemelde vergun-brieven kan men zien by den geleerden Pontanus, en laeger in de aenmerkingen; want het is onnoodig hier by te voegen dat zy van Koning Eric den VII, reeds ten jaere 1316 (*a*) zeer na de zelve voor-regten bekomen hadden, en wel bezonderlyk eene ruyme en vrye plaetse op de merkten van Schoonen.

Ibid. Histor. Daniæ. 443 & 444.

Waleram, Bisschop van Keulen, (*b*) vergunde aen deze stedelingen ten jaere 1343 verscheyde vrydommen en voor-regten, zoo binnen de paelen van zyn Bisdom als binnen de Stad.

Ibid. p. 260, num. 20.

Zy verkregen ten jaere 1348 van Hertog Reinald de zelve keuren en voor-regten als die van Zutphen; benevens week en jaer-merkten.

VENLO (*c*) wierd van den zelven Hertog, ten jaere 1343, met stadsche voor-regten en dry vrye jaer-merkten ider van agt dagen, begunstigt.

ELBURG (*d*) wierd ten jaere 1395 door Hertog Wilhem den I, met mueren omcingelt; nogtans telt men beyde deze vry-vroeger onder de hanze-steden zoo in de aenmerkingen gezeyd is.

(*a*) Pontani, Histor. Gelr. pag. 188, num 48.

(*b*) Pontani, Histor. Gelr. pag. 251, num. 5.

(*c*) Slichtenhorst, ibid. tweede deel, blad. 564.

(*d*) Idem ibid. eerste deel, blad 106, num. 175.

I.

ALGEMEYNE AENMERKINGEN
OP DE
VOORIGE AENTEEKENINGEN.

I. *Verwonderbaere volk-rykheyd dezer Nederlanden.*

II. *Ontelbaere menigte van wolle-werkers, linne-wevers, ſmeden en andere ambagts-lieden, koophandel en hand-werk van wapenen, klok en kanon-gietery.*

DE uytnemende en verwonderbaere volk-rykheyd van de Nederlanden is by zoo gewigtige oorſpronglyke ſchriften dier eeuwen, als by eventydige en oordeelkundige Schryvers zoodaenig beveſtigt, dat zulks heden buyten twyffel geſtelt is; diens volgens hoeft het niet vremd voor te komen, dat Lipſius, op het midden der veerthienſte eeuw, binnen de ſtad Loven tot vier duyzend laken-getouwen telt; de jaer-boeken van de zelve ſtad, zegt dien Schryver, voegen'er by dat voor ider diergelyk getouw dertig of veertig werk-lieden noodzaekelyk waeren, zoo tot het zuyveren, tot het pluyzen, kaerden, ſpinnen en diergelyke, bezonderlyk tot het vollen, zynde alsdan de vol-molens nog niet in voegen, maer moetende alles door menſchen handen bewerkt worden. In Lovanio, pag. 47.

Van Dieven ſtelt op den zelven tyd duyzend

getouwen minder [*a*]. Dog nader met den zelven Schryver aenmerkende, dat een iegelyk binnen Loven gehouden was jaerlyks een ſtuk laken te maeken zoo voor zig zelfs als voor de zyne, zonder dat de edele of zoo genoemde *Patricii* daer van bevryd waeren, doet my denken, dat'er in deze Hoofd-ſtad, alsdan zoo bebouwt, ten minſten vier duyzend huys-gezinnen zullen geweeſt hebben; en diens volgens zoude zoo groot getal wolle-werkers alsdan binnen Loven geweeſt hebben, dat de zelve 160000 koppen zouden uytbrengen.

Andere tellen tot twaelf perſoonen noodzaekelyk voor ider getouw: [*b*] volgens deze zoude alsdan dit getal tot 48000 aenkomen, het welk aen ſommige beter en waerſchynlyker voorkomt, niet zeker zynde boven dien dat 4000 getouwen altyd in gang waeren en gezaementlyk bewerkt wierden; ik heb dikwils gezien dat de zelve werk-lieden die de wolle gekaert, geſponnen en op ſpoelen gewonnen hadden, mede voor wevers dienden, en zulks is waerſchynlyk op dien tyd meer als eens binnen Loven geplogen. Verder hoeft men zig alleenlyk in te beelden de menigte van andere ambagten, beroepen, hand-werken, neeringen en gilden, die in de zelve ſtad buyten deze begrepen waeren; het getal van de vleeſch-houwers, van de brouwers, van de tappers, van de ſmeden, van de viſch-verkoopers, van brood-maekers, en alle de gene afhanglyk van het burger leven, zullen ten minſte met de edele en de andere ingezetenen het getal van de wolle-werkers overtroffen hebben.

Zoo houd men met Lipſius, dat het getal van de

(*a*) Rerum Lovanienſ. cap. 6, pag. 116, 117, edit. in-fol.

(*b*) Gramaye, apud Zypæum in notit. Juris Belg. pag. 129, citat.

inwoonders van Loven alsdan tot 200000 begroot wierd.

De hand-werkers wierden (*a*) op het luyden van de klok op gestelde uren, tot en van het werk geroepen; zulks was alree door Hertog Jan, ten jaere 1282, geboden.

De menigte, zegt Lipsius, van de afkomende werklieden was zoo groot, dat volgens het verhaelen der ouderlingen, de ouders, met het begin van het luyden der klok, bezorgt waeren om hunne kinderen van de straet in huys te leyden, van vreeze dat zy door het groot getal van de hand-werkers, dat alsdan gelyk eenen bie-zwerm afquam, zouden overrompelt geworden hebben. In Lovanio, pag. 48.

Het zelve verhaelt (*b*) men van meer andere Nederlandsche steden. Men houd voor zeker, zegt den aengehaelden Schryver, dat de neering van de wevers alleen met alle de volgers binnen Brugge 50000 mannen uytmaekte.

Gramaye zegt, dat het vierde deel van de Brugsche inwoonders uyt deze bestond. Hun getal kan men volgens de getouwen in de andere steden bepaelen. Dient voorder aenmerkt dat men onder den naem van wolle-werkers verstaet voor eerst de laken-maekers met alle de gene afhanglyk van dit hand-werk, de mindere wolle-werkers, of de gene die zoo genoemde kleyne drapperyen maekten, als by voorbeeld: drogetten, ratienen, ofte genopte lakenen, karzyen, frizaeden, baeyen, flanellen, stametten, pyen, friesen, sargien, saeyen, gelyk tot Ghiestele gemaekt wierden, en alle de wolle-werken die de Ibid. bl. 83.

(*a*) Divæi, rer. Brab. pag. 125, in-4to ædit. Miræi.

(*b*) Beaucourt, Beschryving van den Brugschen Koophandel, blad 82.

Engelsche tot in de vyfthiende eeuwe toe gemaekt, en van onze voor-ouderen geleert hebben. Deze waeren, zonder tegen-zeggen, onder alle de Nederlandsche stedelingen de talrykste.

Ibid. fog. 326 Guicciardin telt ten zynen tyde 68 verscheyde ambagten ofte gilden binnen Brugge : ider weet dat die Stad alsdan eene schaduwe was, by het gene zy ten tyde van de bepaelde eeuwen geweest hadde.

De bezonderste en de oudste onder deze ambagten, zegt dien Schryver, zyn de vleesch-houwers, de visch-verkoopers, de maekelaers en de schippers.

Beaucourt, ibid. bl. 68. De maekelaers waeren daer reeds bevoorregt van het jaer 1293 door den Graef Guido: niemand vermogt eenige koopmanschappen zonder by zyn van maekelaers te koopen of te verkoopen; nogte iets te oeffenen tot baete, van alles dat koopen ofte verkoopen aengong. Deze waeren tal-ryker onder de Brugsche neeringen, benevens de vleesch-houwers en Custis, ibid. blad. 307. visch-verkoopers ten jaere 1309; in den oproer van dit jaer hielden het de vleesch-houwers, visch-verkoopers, en oudekleed-koopers met de edele en met Blad 308. de bezonderste burgery [leliaerts genoemt, om dat zy het Fransche zeel trokken] tegens de wevers en andere ambagten; den zelven Schryver voegt'er by, dat de eerste de rykste, de voorzigtigste en de meeste in getal waeren.

Niet te verwonderen, vermids de edele, de ryke burgers, de kooplieden, en die het meest te verliezen hadden met al hunnen aenhang onder deze begrepen waeren. Misschien ook de vremdelingen, schoon de schryvers daer niet van gewaegen.

Blad 348. De edele waeren alsdan zeer ta-lryk binnen deze Stad; de ryke handelaers die in neeringen en gilden bestonden niet minder : want onder den naem van

wevers verſtaen ik hier bezonderlyk de hand-werkers of de knaepen, en inſgelyks van het meerderendeel der ambagten die in deze oneenigheden deel gehad hebben; [*a*] onder deze zyn de lynwaert-wevers van de minſte niet geweeſt, welk hand-werk alsdan mede van de bezonderſte was, en groot deel van den inlandſche koophandel maekte.

Lynwaert word in Vlaenderen laken genoemt, hier door denk ik dat Gramaye (*b*) de laken-getouwen met die der lynwaert-wevers op dien tyd onder malkanderen ſtelt, want hy begroot het getal dezer binnen Gend tot 40000, zullende waerſchynelyk in de Vlaemſche aenteekeningen *laken-getouwen* gevonden hebben, en ter dier oorzaeke die misſlag begaen hebben. Uyt die menigte van linnen en wolle-wevers kan men van de volk-rykheyd van Gend oordeelen.

De ſmeden waeren in Brugge menigvuldig, en de wyk daer deze woonden was ten jaere 1328 met hunnen naem bekent, inſgelyks de peltiers ofte grauwwerkers-ſtraet. Buyten die uytnemende menigte van zoo genoemde ambagten, gilden en neeringen, waeren ten jaere 1380 binnen deze Stad een groot getal vremde kooplieden, die uyt zeventhien verſcheyde ryken aldaer met de woon geveſt waeren, en handel dreven; men mag dan zeggen dat deze koop-ſtad alsdan bezogt en bewoont is geweeſt van alle de volkeren der bekende wereld, (*c*) uytgenomen van de Joden die daer ten allen tyde zyn uytgebannen geweeſt.

Cuſtis, ibid. bl. 345, 450.

Ibid. pl. 413.

Gelyk den bezonderſten koophandel van Luyk he-

(*a*) Gramaye, in Brugis, cap. VI, pag. 95, in-fol.

(*b*) In Gandavo, cap. XXX, pag. 39, ædit original.

(*c*) Beaucourt, Brugſche koophandel, blad 69.

dendaegs bestaet in wapenen, zoo meyne ik dat reeds ten jaere 1254, binnen Mechelen dit hand-werk buyten gewoonelyk geoeffent wierd, dat is voor de wapenen van die tyden.

Men hoeve alleen t'overloopen de regelen van het Broederschap van den H. Eligius, [*a*] ingestelt ten zelven jaere, om in 't geheel overtuygt te zyn dat het smeden-ambagt dezer stad alsdan aenzienlyk was; den handel in stael, yzer, tin, koper, kolen en alle noodwendigheden door smeden gebruykt, was alsdan zoodaenig groot, dat het schynt dat die werk-lieden gedurig in gebrek van deze noodzaekelykheden waeren, vermids aen de broeders van die gilde op eene boete van vyf schellingen Lovens verboden was, van buyten de stad van de voerlieden of van de kooplieden deze stoffe te koopen, gehouden zynde de zelve in hunne stad ter merkt te verwagten.

Ik heb in de aenteekeninge van Brugge niet vergeten te zeggen: dat alle de winkelen dezer stad, uytgenomen de gene daer men wapenen maekte ofte verkogt, ten jaere 1304 gesloten waeren. Niets was buyten den nood-druft aen die krygende vaderlanders noodzaekelyker als wapenen.

De smeden van Brussel staen voor ervarene wapenmakers geboekt (*b*). De wapenen bestonden alsdan in borst-harnassen, ook *pantzieren* genoemt, in yzere mutsen, storm-hoeden, schilden of beukelaeren, bylen aen byde zyden scherp, hellebaerden, spiessen, pyken, hand en voet-bogen, geyzerde pylen, werpschigten,

(*a*) Chronyke van Mechelen, uytgegeven het jaer 1775, blad 90.

(*b*) Divæi, rer. Brab. pag. 21. Beka, Hist. Ultraject. pag. 65, 105.

ſchigten, ſlingers, zweerden, diergelyke lange, glavien genoemt, geprikkelde ſtaeven, lange daggen, javelynen, [a] lange eyke ſtokken met yzere hamers, zonder van de geharnaſchte peerden te ſpreken, die als eenen yzeren muer eenen gantſchen ſtaelen ruyter voerden, met menigvuldige andere te lang hier aen te haelen, gelyk de veelvoudige oorlogs-tuygen, als zoo genoemde catten, ingienen, blyden, rammen, ſtorm-thorens en diergelyke welkers grootſte deel ons van de Romeynen overgebleven is, en de gene hier alle te lande gemaekt en verkogt wierden. Beka, ibid. pag. 121.

Van Dieven, op het jaer 1357, zegt in de jaerboeken van Loven bevonden te hebben, dat des zelfs burgers alsdan twaelf donder-buſſchen gekogt hadden, en dat zy deze eerſtelings in den ſlag van Zantvliet gebruykt hebben. Ibid. p. 170.

De jaer-boeken dezer, op het voorgaende jaer, ſpreken van twee-en-dertig. (b)

Uyt de aenteekeninge op de ſtad Lier blykt, dat daer eenen donderbuſch-maeker woonde: niet te verwonderen, want het is zeker dat'er klok-gieters lang voor dien tyd in Nederland geweeſt hebben, en dat'er in deze eeuwen met menigte in de nieuwe thorens van Kerken en Klooſters zyn gebrogt geweeſt, zoo nogtans dat die donder-buſſchen van yzer waeren. (c)

(a) Reygersbergen, Chronyke van Zeeland, tweede deel, blad 141. Buzelini, Gallo Flandr. pag. 311, b.

(b) Divæi, Annales Lovanienſ. pag. 21, in-fol.

(c) Aengaende de klok-gietery in Nederland, dient het volgende by Vaernewyk (Hiſt. van Belgis, blad 464. Antw. druk 1665, in-4to) De klok Roe-

Het busch-kruyd maekte op den zelven tyd, en in de zelve stad deel van den koophandel.

---

land in het Belfort tot Gend, *was gegoten in het jaer Ons Heeren 1344, en wierd genoemt die Brand-klokke, en was dry jaeren daer naer opgewonden: daer staet op in geschrifte: Meester Jan van Roosbeke Clockmeester.* Aenteekening van de Heer Verhoeven.

II.

VERVOLG.

I. *By na alle de Nederlandsche steden in deze eeuwen vergroot.*

II. *Onuytputtelyke volk-rykheyd, ontzaglyke legers van de Vlaemingen.*

III. *Luyster van alle de Brabandsche steden.*

IV. *Bouw-kunde eerst in hout, op dit tyd-stip in steen.*

V. *Handel in hout, steen-bakkery, glas-blaezery, kalk branden, gekapte steen, steen-kolen, turf en des zelfs koophandel.*

MEn heeft uyt de aenteekeningen gezien dat by na alle de Nederlandsche steden, ten tyde van deze twee eeuwen, merkelyk zyn vergroot geworden, verscheyde meer als eens, en niet tegenstaende veele besmettelyke land-ziektens en pest, die ontallyk volk weg rukten, benevens de kruys-togten die met honderd duyzend koppen aen Nederland gekost hebben, zonder nog te spreken van de vreesselyke burger-krygen, waer van eenen onder de Vlaemingen alleen op twee jaeren tyds wel twee honderd duyzend burgers dede sneuvelen, zonder nog te gewaegen van die bloedige togten in Zeeland en elders, zonder te vermaenen van de onophoudelyke oorlogen met de Meyer, fol. 206.

Marchant, pag. 377. Oudeg. fol. 233.

Franſchen; egter was het land zoodaenig bevolkt, dat de Vlaemingen alleen twee honderd duyzend voetknegten en twaelf duyzend ruyters te velde brogten. Is het wonder dat den Franſchen Koning zoude gevraegt hebben of het Vlaemingen regende.

Gelyk de wolle-werkers de tal-rykſte onder de ſtedelingen waeren, zoo waeren zy het ook onder de legers; en uyt die tal-ryke neering kan men van de andere hand-werken oordeelen.

Loyens, de Ducib. Brab. pag. 19.

Hoe aenzienlyk ten jaere 1312 de Brabandſche ſteden waeren, blykt uyt de zoo genoemde tafelen van Cortenberg, alwaer de volmagtigde van de ſteden, Loven, Bruſſel, Antwerpen, 'sHertogen-Boſch, Thienen, Leeuw, Nyvel, Geldenaeken, Genap, Lier, Herentals, Hannuy, Vilvoorden, benevens die van de vryheden Thurnhout, Aſſche, Tervueren, Merchthem en Cappelle, vergaedert waeren, en ſtem hadden in het bywezen van Hertog Jan den II.

Uyt de aenteekeningen is genoegſaem te zien, dat veele van deze ſteden, die heden, om zoo te zeggen, geenen naem meer hebben, alsdan tal-ryker in inwoonders waeren, ider in 't bezonder, als nu de gantſche helft te ſaemen zoude konnen opbrengen.

Zoo ſtond het voor de verwoeſtinge in Henegouw, gelyk in de aenteekeninge gezeyt is. De wolle-werken waeren aldaer in bloey gelyk in Vlaenderen en in Brabant.

Tot diergelyke menigte van inwoonders waeren ontallyke wooningen noodig. Loven was dan ganſch bebouwt; zoo was het met de andere ſteden, welkers jaer-boeken, ten tyde van de bepaelde eeuwen, zoo dikwils van brand gewaegen, dat verſcheyde van die menigmael, en by na ganſchlyk door de vlammen zyn verſlonden geweeſt. De akkers waeren alsdan niet be-

bouwt gelyk nu : een groot deel der Nederlandsche gronden bestond in bosschen, men bouwde in hout als met de stoffe het best aen de hand, en met de welke grooten handel uyt Denemarken gedreven wierd; ik heb aengeteekent dat het deenen hout in groote menigte alhier getrokken wierd.

De geduerige onheylen uyt den brand ontstaen deden de Nederlanders beter peyzen; men begon de Kerken, de raed-huyzen, halle-plaetsen, pak-huyzen of magazynen, en meer andere zoo gemeyne als bezondere gebouwen in steen te maeken. De steenbakkery zoo voor de mueren, vloeren en daken; het kalk-branden quam sterk in voegen en wierd een groot tak van den koophandel, insgelyks de glasblaezery en alles dat tot bouwen behoeft.

Door de zelve voorzorg wierden de steen-kuylen ontdekt, de zerken uytgegraeven en gekapt, welkers koophandel geen van de geringste alsdan was in de Nederlanden, en de bezonderste voor die van Namen, gevolglyk den handel in kalk.

Ik denke dat de steen-kolen dus gevallig gevonden zyn op het eynde (*a*) der twaelfste eeuw. 'T is ook zeer waerschynlyk dat het gebruyk der zelve zoo in deze landen als in het Prinsdom van Luyk en elders, alsdan gemeyn was; want ten jaere 1347 was het getal van die graevers zoo groot, dat de zelve een deel van het Luyksche krygs-leger maekten. Zouden de kolen, daer in het Broederschap van den H. Eligius op het jaer 1254 binnen Mechelen van gewaegt word, geene steen, of gelyk men de zelve daer ter plaetse nog smee-kolen noemt, geweest hebben? Ibid. p. 425. & 426.

(*a*) Foullon, Histor. Leodiens. tom. 1, pag. 304.

Ik heb in de aenteekeningen niet vergeten van de darink en de zout-keeten te handelen ; zouden de turven en des zelfs gebruyk zoo niet gevonden zyn?

Op het jaer 1350 word in de rekening van den Rent-meester van noord Holland, (*a*) van de wagenaers die den hof-turf ten hove menden, gewaegt.

Des zelfs koophandel was den aenmerkelykſten voor Holland, Zeeland en Vriesland.

(*a*) Gouthoeven, ibid. eerste deel, blad zonder tal voor 95.

III.

VERVOLG.

I. *Bezondere aenmerkingen op den handel van de graenen en peul-vrugten.*

II. *Grooten koophandel van paerden en vee.*

III. *Van de wynen en bier-brouwen.*

IV. *Bezonderen handel in de zee-havenen.*

V. *Van de Engelſche, Spaenſche en inlandſche wolle.*

VI. *Van de hand-werken der dorpelingen.*

DEn koophandel van inlandſche graenen als van tarwe, koren, ſpelte, gerſt, haver, boekweyt, hooy en ſtrooy wierd meeſtendeel binnens lands gedreven.

Men brogt uyt Duytſland graenen in Zeeland en elders, [*a*] zoo in de aenteekeningen op Dordrecht gezeyt is.

De Hollanders en de Zeeuwen verkogten aen de belegerde Gentenaeren ten jaere 1381, graenen, meel en brood, niet tegenſtaende Graef Albregt het zelve ſtiptelyk verboden had.

Guicciardin (*b*) ſchryft, dat in Nederland geene

(*a*) Chronyke van Vlaenderen, tweede deel, blad 59 en 64.

(*b*) Fogl. 9. Reygersbergen, tweede deel, blad 70.

peul-vrugten gewonnen wierden als boonen en erten. 'T is te denken dat den handel van erten of erweten, in Walcheren groot geweest zy, vermits deze aldaer ten jaere 1253 (*a*) gelyk de graenen op de velden gewonnen wierden. Van den handel van zout, mede, was en honing is in de aenteekeningen genoegsaem geschreven.

Het gewin van raepen, van raep of olie-zaet is aenmerkelyk geweest; het smout was van d'eerste noodwendigheyd tot de wolle-wevery, niet tegenstaende daer alsdan veel vremde olie toe gebruykt wierd.

Hoe menigvuldig is het gewin van vlas en hennip niet geweest? Hoe aenmerkelyk het hekelen, spinnen, en weven dier? De zylen voor de schepen alleen konden duyzende hand-werkers in gang houden. Waer is nu den koophandel der zelve, die de uytlandsche alsdan in Vlaenderen moesten zoeken? Waer de kabels en touwen?

De tal-rykheyd van het volk, de groote menigte van brouweryen, spreken voor het gewin van de hoppe en des zelfs koophandel: het gewin van de mede voor de verwery alsdan zoo aenzienlyk in deze Nederlanden, als nu in gansch Europen. (*b*)

Het

(*a*) Chronyk van Veldenaer, door Boxhorn, blad 46.

(*b*) De Heer Verhoeven heeft, naer dat zyne aenteekeningen reeds gekroont waeren, twee aenmerkelyke brieven overgezonden, de eene van Bisschop Everard van Doornik, op het jaer 1185, de andere van Graef Guido van Vlaenderen, des jaers 1282. Die stukken zyn te lang hier in te lassen. Wy houden ons te vrede met te zeggen dat in de zelve van de tienden der *mede*, *wouwe* en *koolzaed* gehandelt word. De omstandigheden en de bewoordingen zelfs, doen onzen Schryver gelooven, dat die gewassen alsdan deel, misschien een merkelyk deel van den koophandel in Vlaenderen hebben gemaekt. *Aenteekening van den Uytgever.*

Het queeken en den handel van peerden is altyd eygen geweest aen de Batavieren; (*a*) die zelfs ten tyde van de Romeynen de bezonderste ruyters waeren in de ontzaglyke legers van den Adelaer. De Vriezen, Hollanders en Zeeuwen benevens de Geldersche hebben in die tyden uytgenomen in de liefhebbery van peerden. (*b*) Van ouds waeren die van de overheyd te Nimwegen onder eed verbonden een peerd te moeten houden. De vet-weyery en vee-handel was in deze landschappen grooter als in eenig ander van Nederland; gevolglyk veele wey-landen en beemden.

In Konings Wilhems tyden, zegt Reygersbergen, dat is omtrent het midden van de derthienste eeuw, was een zoo groot hooy-jaer dat noyt zyns gelyk gezien was. Ibid. 2 deel blad 85.

De menigvuldige peerde-merkten op die tyden in de Nederlandsche steden, laeten genoegsaem zien dat den handel van het gedroogde gras voor die landschappen bezonderlyk voordeelig geweest is.

Uyt Brugge wierden veele peerden buytens lands gezonden, (*c*) Lodewyk van Nivers vergunde ten jaere 1334 aen de Vriesche kooplieden, van vry met hunne peerden en ossen in Vlaenderen te komen, mids tot redelyken prys den voorkeus uyt de peerden aen zig te hebben. Meyer, ibid. f. 135. vers.

Den vee-handel, bezonderlyk van Deensche ossen, in Vriesland, Holland en Zeeland gemest, in koeyen, kalveren, schaepen en verkens, was van de uytnemenste dezer landen. Hier van in de aenteekeningen

(*a*) Sunt & selecti equites quibus inditum Batavorum nomen ..... æquitandi arte præstantissimi. Dion Cassius, libr. 55, cap. 169.

(*b*) Smids, Schat-kamer, blad 261.

(*c*) Gramaye, cap. VI, pag. 95, in-fol.

op de vee-merkt van de ſtad Lier, die van te voren tot Meſpelaer wierd gehouden.

Apud Meyer ibid. fol. 140. Froiſſard ſchryft op het jaer 1339, dat die van Doornyk, omſtreeks Audenaerde en Cortryk 10000 ſchaepen, zoo veele oſſen en verkens genomen hadden.

De zoo genoemde vet-koopers en ſchieringers, [a] in de Vrieſſche geſchiedeniſſen op het jaer 1392 bekent, waeren groote kooplieden. De eerſte vet-weyders of ryke handelaers in oſſen, d'andere zoo veel als vleeſch-houwers die by deelen het geſlagte vee verkogten.

Van den koophandel in wynen is veel aengeteekent; de Spaenſche waeren op dien tyd niet zeer ſmaekelyk, want het is zeker dat het verboden is Cuſtis, ibid. blad 357. geweeſt, van de wynen met Spaenſche te mengen. De kenders vloeken heden nog de vergiftige mengeling met den Spaenſchen *pedro ximenez* genoemt.

Het meeſte deel van wynen dat hier te lande alsdan geſleten wierd, beſtond in Franſche, Rynſche en Moeſel-wynen.

Somtyds wierden van Rochelle alleen wel veertig duyzend ſtukken wyn tot Brugge gebragt, jae nog meer, mids ik leze [zegt d'Heer Beaucourt] [b] „ dat „ op den 25 Meert van het jaer 1388 de Engelſche, „ de Vlaemſche vloote die met wyn van de voor„ noemde ſtad Rochelle quam, aengetaſt hebbende, „ in eenige ſchepen negen duyzend ſtukken wyn be„ vonden wierden.

Het gene van het bier brouwen aengeteekent is,

(a) Gabbema, Leeuward Beſchryv. blad 12. Item by Smids Schat-kamer, blad 358.

(b) Brugſchen koophandel, blad 60.

en in het hedendaegs verſtand van die neering genomen, gaet zekerlyk de inbeelding te boven. Hier op mag men met Slichtenhorſt aenmerken : (*a*) „ dat „ dan ter tyd het bier brouwen zoo gemeyn niet was „ als nu, maer door de bank eenige ſteden eygen, „ die ook doorgaens de vryheyd en het voor-regt had- „ den, dat een myl of twee in 't rond ten platten „ lande, niemand dik bier mogt kooken. “

„ De brouw-ketels waeren ook nivers na zoo ruym „ als wel nu ten dage, het welk dien Schryver hier „ uyt beſluyt : dat wel eer in etlyke ſteden, by voor- „ beeld t'Amersfort over de 350 brouwers waeren, „ daer nu zegt hy, regte voort, twintig het werk „ wel konnen beſchikken. “

Den ondergang van de brouwers-neering binnen Amersfort is, myns dunkens, geen bewys om de ketels te verklynen : den grooten koophandel die in de bieren alsdan omgong, maekt die brouweryen niet minder op die tyd-ſtip, als de wolle-wevery dezer landen op den zelven tyd, in bedenking met den ydelen naem dier tot nu nog van overig is.

Men noemde dik bier het gene nog van noode had te giſten. (*b*) Het dun of ſcherp bier zonder giſt was vry van alle laſten. Het ongeld op het eerſte wierd *grutte* genoemt.

Ik zoude gevolglyk op den zelven voet met meer andere neeringen, hand-werken en ambagten die deel van den koophandel maeken, konnen voorts gaen ; dog aengezien in de aenteekeningen van deze gehandelt is, zal ik alleenlyk de bezonderſte aenmerken.

(*a*) Gelderſche geſchiedeniſſen, tweede deel, blad 94. in notis.

(*b*) Telonium vero & negotium fermentatæ cereviſiæ quod vulgo *grut* nuncupatur. *In diplomate* ibid.

In de zee-havenen en in de groote koop-ſteden waeren de vleeſch-houwers, drooge en verſche-viſch-verkoopers, brood-maekers, vet-wariers, kruydeniers en merſſeniers, anders ook kraemers genoemt, de ſmeden en ſcheep-makers, zeel-drayers en kabelmakers, en alle de gene die zig met zee-behoeftens geneerden, buyten de kooplieden in andere waeren, verre de aenzienlykſte.

Hoe volk-ryker deze ſteden waeren, hoe magtiger en tal-ryker waeren de neeringen.

Onder de bezonderſte koopmanſchappen dezer, was den voor-raed voor de zee-vaerders de minſte niet, deze beſtond in graenen, hard-brood, biſcuit genoemt, gezoute zwyne-vleeſch en ſpek, gezoute tonne en drooge viſch, haring, boter, kaes, vet, zout, olie, azyn, brandewyn, wynen, honing, ſyropen, mede, en alles het gene tegen verrotting en bederf tot het leven behoeft; benevens tot ſcheeps-tuyg, als krom-hout, maſten, zeylen, ankers, kabels, touwen, netten, pek, teer, brand-hout, kolen, turf, &c.

'T is onnoodig te herhaelen dat de wolle-wevery het bezonderſte hand-werk en het aenzienlykſte deel van den koophandel in Vlaenderen, Brabant, Henegouw Holland, Zeeland, Vrieſland en Gelder uytmaekte.

De Engelſche wolle was den grond-ſlag van dit hand-werk. Hier dient aenmerkt dat deze, dit groot hand-werk kon in ſtand houden, dit namaels miſſende moeſt by gebrek van ſtoffe de wolle-wevery te niet gaen.

Cuſtis, ibid. blad 359. De Vlaemingen waeren alsdan yverig op hunne voordeelen, want men ziet met welke oplettentheyd zy met de Engelſche handelden, hebbende zelfs liever dit hand-werk en den koophandel te behouden in verbinteniſſe met deze, als eenen verdervelyken

oorlog met Vrankryk en met hunnen eygen Graef te ontwyken.

Zy hadden reeds ten jaere 1335 den aenſtaenden ondergang van de wolle-wevery voor oogen gehad, want het grootſte deel van de Vlaemingen, wankelende tuſſchen de Koningen van Vrankryk en van Engeland, niet tegenſtaende dat den Graef zig uytdrukkelyk voor den eerſten geuyt hadde, drong het voordeel van het wolle-werk de zaek door, en de meeſte voegden zig met den Koning Eduard, beſtaende uyt de kooplieden en uyt de ontzaglyke menigte der wolle-werkers.

De Franſche, zegt Meyer, waeren gehaet van de Vlaemingen, ter oorzaeke van de langduerige oorlogen die zy onderling gevoert hadden. Ibid. f. 136. verſ.

Den Koning Eduard om de Vlaemingen meer te verbinden, en om de zelve in die wankelende omſtandigheyd tot zynen kant te trekken, deed hun midlertyd gevoelen dat de wolle-wevery en des zelfs koophandel in 't geheel afhanglyk waeren van hun onderling bond-genoodſchap, of van zyn goetdunken; daerom verbood dien Vorſt op dit tyd-ſtip den uytvoer van de Engelſche wolle, en dede aen de Vlaemingen verſtaen dat hy noyt zoude gedoogen van eenige wolle tot hun te laeten komen, ten waere zy hunne wapenen met de zyne, tegen de Franſche vervoegden.

Het gebrek van wolle daer en tuſſchen was het grootſte onheyl voor dit landſchap, en vervolgens voor Brabant, Henegouw en voor ganſch Nederland.

In Vlaenderen liepen die hand-werkers als bedelaers; volders, wevers, ſpinders, kaerders en die groote menigte tot het wolle-werk gebruykt, waeren in de uyterſte armoede. Meyer, ibid.

Het gezag van Artevelde was op dien tyd grooter in Vlaenderen, als oyt eenigen Graef gehad hadde; hy draeyde de ſpil van den ſtaet volgens zyn wel gevallen : argliſtig en ſchalk in al zyn voornemen, wiſt hy zig in plaets te houden, niet alleenlyk met geweld, maer alles onder den dek-mantel van het gemeene beſt en voordeel voor de wolle-werken en den koophandel.

Door zynen ſchalken raed verbond zig Hertog Jan van Braband den III, en de ſteden Loven, Bruſſel, Antwerpen, s'Hertogen-Bos, Nyvel, Thienen en Leeuw, met den Graef van Vlaenderen en des zelfs ſteden Gend, Brugge, Ypren, Cortryk, Aelſt, Audenaerde en Geeraerds-Berge, onder verſcheyde voorwaerden by Meyer aengehaelt, hebbende onder andere : dat ider van hun deze verbonde ſtedelingen in beſcherming zoude nemen, en dat den koophandel zoude gedreven worden zonder beletſel, dat zy een en de zelve munte zouden ſlaen die in beyde de Vorſtendommen gang zoude hebben, en dat de zelve nog verboden nog verandert mogt worden ten zy met toeſtaen van beyde de Princen en van alle de verbonde ſtedelingen.

Ibid. f. 139. v.

Welk of het inzigt van Artevelde geweeſt zy, het voordeel van den koophandel, en de Engelſche wolle bezonderlyk, zyn de waeragtige bron-aderen geweeſt van dit bond-genoodſchap, in het welk de Brabanders zoo veel intreſt hadden als de Vlaemingen.

Ibid. f. 136. v. Al is het zaken, zegt Meyer, dat wy nu, ſchryvende omtrent op het jaer 1530, meer wolle uyt Spagnien krygen, op dien tyd, 1335, wierd ons geene wolle als uyt Engeland gezonden.

'T is dan laeter en waerſchynlyk met het aenkomen van de Spaenſche kooplieden in Brugge, dat de Spaenſche wolle in deze landen gemeyn geworden is,

zoo nogtans dat ik vast geloove, dat de Italiaensche kooplieden op dien tyd reeds Spaensche wollen in Vlaenderen gebrogt hebben, schoon in mindere baelen, en met zoo groote menigte niet als ten tyde van Meyer.

Ten jaere 1341 zond den Koning Eduard meer als duyzend baelen wolle in Vlaenderen: hier door hielden de Vlaemingen den haek in de keel; de wollewevery was wederom in gang en heeft zoo lang toegenomen als de verbintenisse van de Engelsche met de Vlaemingen geduert heeft. Ibid. f. 144. vers. in fine.

De ouderlinge vrede-breuk, ten jaere 1371, wierd door de Vlaemingen om den koophandel open te houden, zoo haest met den peys afgesmeekt, als de vyantlykheden begonst waeren. Meyer, ibid. fol. 165.

De inlandsche wolle wierd alleenlyk voor de gemeynste hand-werken gebruykt; deze veel rouwer en stuerder, wierd doorgaens van de dorpelingen tot hunne eygen kleeding verwerkt.

Het zelve is aengeteekent op het Vrye van Brugge en elders. Het is nogtans, dat de dorpelingen in Vlaenderen, lang voor dien tyd, de wolle-wevery in alle deelen geoeffent hebben; maer zulks is op veele plaetsen door de stedelingen belet geworden, en door de Vorsten verboden, gelyk in de aenteekeningen reeds gezeyt is, zoo wel in Brabant als in Vlaenderen. Meyer fol. 145 & 146.

Het was aen die van Ghistele geoorloft kleyne drapperyen, saeyen genoemt te maeken.

Honscoten bestond op het jaer 1373 uyt ruym 20000 inwoonders. Het hand-werk van zoo genoemde saeyen en sayetten was aldaer in vollen gang, en zoo aenmerkelyk dat den Graef Lodewyk van Maele hun eenen zegel vergunde, om die vermaerde hand-werken te teekenen; de riet-kammen wierden daer in March. ibid. pag. 90. Meyer, ibid. f. 165. vers. March. ibid.

overvloed gemaekt benevens andere gereetſchappen tot de wolle-wevery noodzaekelyk, de welke doorgaens in dit landſchap, in Braband, in Holland, in Henegouw en elders ten platten lande, zoo wel als in de ſteden te vinden waeren; maer egter zoo ſtandvaſtig niet, gemerkt de dorpelingen geduerig, ter oorzaeke van de oorlogen, genoodzaekt waeren te vlugten, en vervolgens hunne hand-werken te ſtaeken.

Hier op zy te aenmerken, dat de hand-werken ten platten lande ter oorzaeke van de afgunſtigheyd der ſtedelingen, door de Vorſten verboden wierden; het ſchynt dat in dien tyd het zalig midden-punt onbekent was: ik beken wel dat de land-bouw eygen is aen de boeren, maer kan den tyd die aen het huysgezin van den akkerman overig is, met ſpinnen, weven, kaeren en ſpoelen, niet overgebrogt worden?

Kon den Vorſt niet gebieden dat de dorpelingen mogten ſpinnen en weven voor hun eygen gebruyk, dat de meer reſt van lakenen, drapperyen, en lynwaerten door hun geweven met volle ſtukken ter merkt in de ſteden hoefden gebrogt en verkogt te worden?

Waer het zaeken dat alle de Vlaemſche lynwaerten in de ſteden moeſten gemaekt worden, welk zoude dien koophandel wezen?

De uytſnede ofte verkoopinge in het kleyn by ellemaet is te regt aen de lands-lieden verboden geweeſt; als dezen vermogen koophandel te dryven en winkelen op te ſtellen, moeten de ſtedelingen te niet gaen, en dorpen ſteden worden, wel bezonderlyk in tyd van peys. Met dat eenen duerzaemen vrede ten tyde van deze twee eeuwen, zoo ongemeyn was als den vogel *Phœnix*, is het niet te verwonderen dat in de aenteekeningen niet het minſte van den koophandel

del der dorpelingen gezegt is; boven dien is het zeker dat de Brabanders en Vlaemingen bezonderlyk, zulks noyt zouden gedoogt hebben; de Bruggelingen dreven hunnen yver-zugt te verre tegens die van het Vrye; want op het aenhouden van deze, wierd door Margariete van Maele, ten jaere 1384 aen die dorpelingen de wolle-wevery verboden gelyk reeds aengeteekent is. Meyer zegt: *interdictum petitione Brugensium ne post hac Franconates per pagos suos lanificium faciant: quæ res tandem plus ipsi oppido quam pagis nocuit.* Fol. 206

Ongetwyffelt hebben de Brugsche kooplieden daer meerder by verloren als die dorpelingen, want de hand-werken van die van het Vrye, waeren zoo veele verscheyde beken die het water naer den molen brogten; hoe meer zy die hand-werken beletteden, hoe meer zy hunne eygen winsten en koophandel verminderden.

Het zelve volgt voor Brabant en andere landschappen daer diergelyk verbod plaets gegrepen heeft.

IV.

VERVOLG.

VAN DE TAPYT-WEVERY.

Fol. 214. MEyer, op het jaer 1396, gewaegt uytdrukkelyk van tapyten, die binnen de ſtede van Arras gemaekt waeren, en in de welke de Hiſtorie van Alexander den Grooten geweven was; deze benevens verſcheyde fyne Hollandſche lynwaerten en andere uytlandſche hand-werken waeren geſchikt tot giften voor den Turk, om door dien middel den jongen Hertog Jan van Burgondien te verloſſen.

Volgens Gramaye, heb ik onder Doornyk aengeteekent, dat het eerſte egte ſtuk, dien aengaende, op het jaer 1544 voorkomt, en dat ik niet bevinde dat voor de vyfthienſte eeuw dit konſtig hand-werk in Doornyk, Audenaerde of Brugge gemaekt zy.

Ibid. p. 46. Marchant ſchryft dat de tapyt-wevery bezonderlyk binnen Audenaerde, Brugge, Aelſt, Doornyk en Ryſſel op zekere voorwaerden toegelaeten was, en dit ter oorzaeke van het bedrog in dit hand-werk voor te komen.

Voorders, nog dezen, nog andere by my bekende Schryvers gewaegen nergens van het begin dezer hand-werken in Vlaenderen.

Hier op te aenmerken: [a] dat die tapyten van

(a) Vide Ducange in Gloſſar voce *tapeſium & tapicerius*.

Arras en de gene in andere ſteden geweven, ongetwyffelt een groot deel van den koophandel in Brugge maekten, en dat het zeer waerſchynlyk is dat'er op het eynde der veerthienſte eeuwe nog geene in Vlaenderen geweven wierden, ter oorzaeke dat deze, in dit geval zouden voorgeſtelt geweeſt hebben, tot baete van hunne eygen inwoonders; gemerkt de ſteden Gend, Brugge, Ypren alleen de verloſſing van den Hertog bekoſtigt hebben.

V.

VERVOLG.

I. *Overvloedige rykdommen ten tyde van deze twee eeuwen in Nederland.*

II. *Groot gezag van de ryke en magtige kooplieden by de Vorsten.*

III. *Weergalooze pragt, een geheele leger-bende goudsmeden binnen Brugge.*

IV. *Niet tegenstaende die verderffelyke pragt was het misverstand van den adel te koopen nog niet in gang.*

V. *Den koophandel zoo wel door edele als door onedele gedreven.*

VI. *Regeerders van de steden doorgaens uyt edele en kooplieden gekozen.*

VII. *Van de Comans Gilde.*

VOlgens *Paulus Æmilius* had den Graef Boudewyn van Constantinopelen, den tweeden van dien naem, ten jaere 1202, [a] groote sommen gelds van de kooplieden van Brugge, die tot Venetien handelden, geleent, en hiel de zelve in dusdaenige groot

(a) Apud Marchant, ibid. pag. 124.

agting, dat hy niets goeds van de Grieken verwagtende, de bewaeringe en opvoedinge van zynen eenigen zoon aen de Brugſche kooplieden binnen Venetien toebetrouwde.

De groote los-gelden die de Nederlanders genoodzaekt waeren te betaelen, (*a*) wierden ter oorzaeke van hunne rykdommen, buyten gewoonelyk hooger als voor andere landaerd geſtelt; de uytnemende geldſommen die de Vlaemingen ten tyde van Lodewyk van Maele op brogten, als mede de Brabanders, wel bezonderlyk de Lovenaers, ten tyde van den Hertog Wencelyn, zyn blykelyke bewyzen, dat de rykdommen noyt in deze landen tot zoo hoog punt, als dan geweeſt hebben. Meyer, ibid. fol. 170. Lipſius, ibid.

Den Hertog van Brabant gaf ten jaere 1339 [*b*] met zyne dogter aen den zoon van Eduard den III, Koning van Engeland, dry honderd duyzend ponden ſterlings ten huwelyk.

Koning Eduard van Engeland leende van Heer Wilhem, baſtaerd van Duvoorde, (*c*) ſchat-bewaerder van den Graef van Holland, Wilhem den III, 200000 ponden, onder beſpreek, dat hy in Engeland alderley koopmanſchap zoude mogen in brengen en doen verkoopen, zonder thol of eenige andere onkoſten daer voor te betaelen, en dat zoo lang als hem de voorſchreve ſomme zoude weder gegeven worden.

Floris Berthout wierd den ryken koopman genoemt: des zelfs rykdommen waeren uytnemende, (*d*)

(*a*) Lipſius, in Lovanio, pag. 56.

(*b*) Rymer, Fædera, vol. V, pag. 113.

(*c*) Gouthoeven, ibid. eerſte deel, blad 375.

(*d*) Pontan, Hiſtor. Gelr. pag. 247. Slichtenhorſt, ibid. blad 119.

de kostelyke gesteenten, peerlen en den overvloed van goud, deed in zyn hof het zilver als zonder weerde aenzien. (*a*)

Niet tegenstande de ongehoorde rampen, die gansch Vlaenderen ten tyde van die vreesselyke burger-kryg overstroomt hadden, en die alle andere land-schappen veele eeuwen zouden gevoelen; ziet men wederom weynige jaeren naer deze de Vlaemsche steden door den oorlog verwoest of verlaeten, op nieuw herbouwt en andermael bevolkt zoo tal-ryk als te voren.

Meyer, ibid. fol. 213.

De pragt van de Bruggelingen ten jaere 1393 op het schiet-spel met den voet-boog binnen Doornyk, is wederom een klaere blyk dat'er de rykdommen onuytputtelyk waeren, zoo lang den koophandel aldaer zynen zetel hadde.

Dry honderd zeven en tagtig schutters uyt agt en veertig steden binnen Doornyk vergaedert, waeren alle om den prys van het deftigste en pragtigste inkomen te winnen, zeer kostelyk uytgedost.

De Nederlandsche stedelingen aldaer aengekomen, waeren die van Henegouw: uyt Gislenus stad, Halle, Maubeuge, Aeth, Bergen, Chievres, Binch, En-

(*a*) Om een beter denk-beeld van dezen edelen koopman te hebben, geven wy het volgende op uyt de Chronyk van *Froissart, vol. III, fol. 67 verso.* Den Graef van Gelder stak diep in schulden. Zyne zaeken door een ryk houwelyk te herstellen, wierd hem door zynen oom den Aerts-Bisschop van Keulen aengeraeden, en hier toe de eenige dogter van Floris Berthaut aengewezen. Hoort nu de woorden van den Aerts-Bisschop, zoo als die by Froissart aengeteekent staen. (*Florent Berthaut*) *est aujourd'hui renommé le plus riche homme d'or & d'argent que on sache en nul pays par les grans faitz de marchandise qu'il maine par mer & par terre; car jusques en Damas, au Caire & en Alexandrie, ses gallées & ses marchandises vallent cent mille florins, & tient en plaige une partie de vostre héritage.* Dus verre Froissart, die ons op de volgende bladzyde verzekert, dat den rykdom van dien Berthaut in vyf of zes millioenen guldens bestond. *Aenteekening van den Uytgever.*

ghien, Condé; van Brabant, die van Nyvel, Vilvoorden, Brussel, Antwerpen, Lier; van Vlaenderen, die van Dixmude, van Amandus-stad, Ypren, Audenaerde, Geeraerds-Bergen, Brugge, Cortryk, Sluys. Voorders die van Mechelen, van Namen, van Tervere en van Heusden, zonder de gene van Arras en andere, als nu hoorende aen Vrankryk zoo in Artois als in Fransch-Vlaenderen en in Henegouw.

De Bruggelingen, zegt Meyer, zyn de pragtigste tot dit schiet-spel gekomen; hy vergeet niet uyt te drukken dat deze zeer magtige kooplieden waeren, gekleed in kostelyke zyde en damast, in fyn linne of neteldoek, en met zwaere goude ketenen, het cieraed van dien tyd, omhangen; deze hebben den prys van het deftigste inkomen gehad; die van Parys, de gene van het verste verzoek. Ibid.

De Yperlingen den prys van het best te schieten, bestaende in twee zilvere vergulde kruyken wegende agt marken een once. Die van Douay, van Dixmude en van Brussel de andere, van minder gewigt.

Op dit tyd-stip is te aenmerken: dat Lodewyk van Maele, door zyne hals-sterrige vraek-zugt meer onheyl aen Vlaenderen en aen den koophandel heeft veroorzaekt, als uyt alle de voorige rampen en oorlogen met de Fransche ontstaen was.

Dat den Hertog Philip van Burgondien door zyne zagtmoedigheyd, en niet tegenstaende hy vremdeling was, die verbitterde gemoederen heeft weten te winnen.

De ontzaglyke, Vlaemingen, die nog aen slaverny, nog aen onbepaelde vryheyd zig konden gewennen, zyn door dien Vorst en door de goedertiere Margariete, zyne gemaelinne, tot reden gebragt, den koophandel herstelt, en de rykdommen weder in Vlaenderen gekomen meer als te voren.

De pragt van de Bruggelingen in het schiet-spel van Doornyk is eene kleyne schets dien aengaende; en niet tegenstaende dat in de aenteekeningen, volgens de daer by beroepe Schryvers dikwils van de rampen en ondergang der steden gemeld is, gelyk onder andere van Ypren; egter ziet men door de gevolgen, dat, om zoo te zeggen, door geene bedenkelyke onheylen, ten tyde van de bepaelde eeuwen, de Vlaemsche koop-steden konden vernietigt worden: het volgende is een blykelyk bewys.

Jan van Burgondien wierd ten jaere 1396 [*a*] met veele Vlaemsche edele in den slag voor Nicopolis gevangen, en ten zelven jaere verlost by afkoopinge voor eene somme van 200000 dukaeten; dit door tusschen spreken op de borg-togte van *Dinas de Rapondis* een magtig koopman geboortig van Luca, woonagtig binnen Brugge.

Deze uytnemende somme, zegt Custis, wierd door die van Gend, Brugge en Ypren haest by een gebragt, en mildelyk tot het verlossen van hunnen Prince gegeven.

Boven dien hadden de edele Vlaemingen aen dezen Prince (*c*) nog zestig duyzend goude reaelen getelt tot de bekostinge van zynen togt in Hungarien.

Uyt deze vrywillige opbrengingen is klaer te zien, dat de rykdommen door den koophandel in de Nederlanden onuytputtelyk waeren; en buyten de weergalooze schatten die alsdan in Vlaenderen en in Brabant overvloediger waeren als in eenig landschap van gansch Europa

(*a*) Brugschen koophandel, blad 61.

(*b*) Jaerboeken, ibid. 475.

(*c*) Meyer, fol. 213 verso. Oudegerst, fol. 313 verso.

Europa, hoeft men alleen te aenmerken dat de gilde van de goud-ſmeden ten jaere 1380 binnen Brugge zoo tal-ryk was, dat de zelve alsdan eene ganſche leger-bende uytmaekte, gemerkt deze onder haer eygen ſtandaerd ten oorlog quam. Meyer, ibid. fol. 176 verſ.

De overdaedige pragt der Bruggelingen valt net op het jaer 1300.

De pragt en weeldige overdaed zyn dogters van den rykdom, deze verthoonen zig eerſt in ryke en wulpſche kleeding en dierbaere cieraeden van de vrouwen, in tal-ryken treyn van huys en dienſt-boden, in rytuygen en peerden, in overvloed van koſtelyken huysraed, in goud en zilver, in wooningen en ſpeel-goederen als paleyzen.

Zoo ſtond het op dien tyd in Vlaenderen en in Brabant: in de andere landſchappen naer maete van den handel.

Meyer ſchryft op het jaer 1379, dat de ydelheyd van het misbruyk in de kleeding, niet alleenelyk in de magtigſte ſteden, maer in de dorpen, in de vlekken, en in de hoeven van de boeren zelfs ongeloovelyk was. Ibid. fol. 179.

Maer egter zien ik niet dat die ydeler en verdervelyker eer-zugt, den gekogten adel, die zoo menige geſlagten door den koophandel verrykt, ten onder gebrogt heeft, alsdan in de Nederlanden gewortelt was.

Een koopmans zoon hield zig aen zyn vaders beroep, en de kooplieden die door den adel van de Vorſten verheven wierden, ſchaemden zig niet voor duſdaenige aen de gantſche wereld bekent te zyn.

Dynas de Rapondis, (*a*) wierd van den Graef van

(*a*) D. O. M. Sapiens & prudens vir Dynas de Rapondis mercator oriundus de Luca illuſtrium olim Philippi & ſucceſſivè Joannis Burgundiæ Ducum & Flandriæ Comitum Conſiliarius & Magiſter hoſpitii, &c. obiit Brugis anno 1414, Kal. Febr. *Beaucourt, Brugſchen koophandel, blad 61.*

Vlaenderen met de weerdigheyd van des zelfs Raeds-Heer verheven: zyne bloed-verwanten of erfgenamen, hebben op zynen graf-steen den titel van koopman niet agtergelaeten.

Den adel wierd dan nog niet verkogt; men kende het geschil niet of deze met den koophandel strydig was; het was geen weth dat de edele zelfs niet vermogten, maer wel door andere, handel te dryven, met een woord de Spaensche zwetzeryen en adelyke hersfen-schimmen, (*a*) hebben onze voor-vaderen het hoofd niet doen draeyen, gelyk namaels geschiet is, en nog te veel van dien geest in onze landen is overgebleven.

Hoe verderffelyk de pragt dan was, egter was dit mis-verstand nog niet bekent, want de kooplieden waeren groot en geagt onder de Vorsten, deze eerden hun als de pilaeren van den staet, en als de zenuwe van den oorlog.

Als den Heer van Mechelen Berthout den ryken koopman genoemt wierd, hoe stond het dan met den koophandel van andere edele? Alle de *Patricii*, dat is de oude en aenzienelyke edele van Loven, waeren laken-maekers; den Heer van Duvoorde was den aenzienlykften koopman van geheel Holland.

Ik denke dat de deftige kooplieden alsdan als edele gehouden wierden, zonder daer brieven van de Vorsten toe noodig te hebben.

Zoo kan het ligtelyk met de Brugsche kooplieden toegegaen hebben, aen de welke den Graef Boude-

(*a*) Nihil magis ridendum quam ob quæstum sine ulla virtutis, fortitudinis præstantisque meriti commendatione, nobilitatis insignia concessa habere, quæ hac ratione non tam dari quam prostitui dicuntur. *Apud Christyn, Jurisprudent. Heroic. part.* 1, *pag.* 137.

wyn te Venetien de opvoedinge en bewaeringe van zynen eenigen zoon toe betrouwde.

Veele verſtandige edel-lieden, zegt d'Heer Beaucourt, welkers kaſteelen der voor-vaders dreygden te gronde te vallen, en de middelen niet hebbende om die van nieuws op te bouwen, bemerkende dat'er menigvuldige geringe lieden door hun vernuft en neerſtigheyd met den koophandel voorſpoedelyk te dryven, magtig en ryk wierden, lieten de patenten, opene brieven en titels van edeldom vaeren, en nederdaelende van hunne ſtam-regiſters, ſtelden boven op deze den vrugtbaeren boom van den koophandel. Ibid. bl. 78.

De geſchiedenis-Schryvers maeken geen onderſcheyd tuſſchen edele en onedele Brugſche vrouwen, aen welkers pragt de Franſche Koninginne zig zoo vrouwlyk ſtoorde.

Men mag deze by onderſtelling gedeeltelyk voor edele, en koopvrouwen nemen, want den koophandel heeft den rykdom in Nederland gebrogt, en de pragt is des zelfs gevolg, en niet van den adel, het gene veele van de adelykſte geſlagten van Duytſchland op dezen tyd nog beveſtigen.

Den ouden adel van Vlaenderen, Henegouw en Braband, de wel geboren van Holland, Zeeland, Vrieſland, &c. zyn altyd by de Vorſten in groot-agting geweeſt, geëert en gelief-kooſt van de deftige lieden.

De regeerders der ſteden van Nederland wierden doorgaens voor het grootſte deel uyt deze verkozen, maer ten tyde van de burgerlyke oneenigheden en inlandſche oorlogen, gaf het grauw de weth, gelyk in de aenteekeninge gezeyt is.

Gend omtrent het jaer 1274 wierd door de dwinglandye van de negen en dertig beſtierders van een groot deel ingezetenen verlaeten, die zig in Braband Oudegerſt fol. 196.

en binnen Mechelen nedergezet hadden, om welke reden de eerste met die van Loven, Brussel, Lier, Thienen, Leeuw, en die van Mechelen vast stelden, en deze aen de Gentenaeren beloofden, dat zy geene vlugtelingen uyt die stad zouden aenveerden, het welk voor de aenzienlykste zeer pynlyk was, gemerkt de stad van Gend alsdan door die 39, zynde voor het meestendeel persoonen van zeer gemeynen staet, en hand-werkers, bestierd wierd.

Ibid. fol. 197 vers. & 198. Het volgende jaer wierd door de Graevinne Margariete hier in voorzien, en bevolen van uyt de Comans gilde 30 persoonen te kiezen, die het gemeene best zouden bestieren, onder deze waeren de kooplieden in graenen en in wynen tot die bedieninge onbequaem verklaert.

Comannen, volgens sommige, is zoo veel als goede mannen te zeggen, volgens andere koopmannen, de letter P agtergelaeten; het is zeker dat deze gilde in Vlaenderen, in Braband en elders uyt de deftigste kooplieden bestond.

De handelaeren in graenen en in wynen wierden uyt de bedieningen gesloten, om dat de eerste van het gemeyn gehaet, en de tweede van vervalschinge en bedrog verdagt waeren; zoo dat buyten deze voor alle kooplieden de baen tot de bestieringe van het gemeyne best open was.

De bezonderste bedieningen en ampten, zoo van de wolle-wevery, van de neeringen en ambagten, wierden alle door de kooplieden bekleed.

Het overdekenschap van de schippers binnen Gend was niet alleenlyk eerlyk, maer boven dien profytig, en veele winste by brengende. (*a*)

(*a*) Rerum Burgundicar. pag. 23, ad ann. 1379, in-fol.

Die plaetſe of dit ampt was zonder weergae, zegt Heuterus. In de andere Nederlandſche ſteden, was het ganſch met de neeringen op den zelven voet geſchaepen. Ik heb in de aenteekening op Uytrecht het wan-order van die gilden geboekt.

Met een woord, de rykdommen en het groot gezag van veele dezer dekens, zyn doorgaens de bronnen van de oploopen d'een tegen d'ander geweeſt, die dikwils de hand-werken hebben doen ſtil ſtaen, de vremde kooplieden verjaegt, en alle andere landſchappen als deze te gronde zouden geholpen hebben.

De Vorſten hebben doorgaens alle middelen gezogt om de eendragt in den ſtaet te veſten, maer veeltyds te vergeefs: het grauw was te tal-ryk, het gezag of magt van de Princen en Wethouderen was niet ſterk genoeg om aen die menigte te gebieden; ter dier oorzaek alle die geduerige veranderingen in de regeeringe van de ſteden, waer van de gemengde, uyt edele en deftige kooplieden beſtaende, verre de beſte was; al dat aen onze Graeven en Hertogen dier eeuwen ontbroken heeft, waeren geregelde krygs-knegten; hunne krygs-magt beſtond in de gilden en ambagten, deze aen 't muyten zynde, was den Vorſt zonder volk.

VI.

VERVOLG.

I. *De kostelykste zyde stoffen met goud en zilver die in Constantinopelen gewrogt wierden, die van Damascus gemeyn in de Nederlanden.*

II. *Camelotten van Galatien, &c. fluweelen van Genua, en alle Italiaensche hand-werken binnen Brugge en elders.*

III. *Camelotten en verscheyde dezer hand-werken binnen Gend, Douay en Cameryk na gemaekt.*

NU blyft nog overig uyt die pragt, een groot deel van den koophandel te ontdekken.

Voor de kruys-togten bestonden onze hand-werken in wolle-wevery en in lynwaerten; voor de twaelfste eeuw waeren de goude en zilvere lakenen, de zyde stoffen en camelotten van geyte en kemels-hayr, de fyne gaezen en zoo genoemde neteldoeken, benevens meer andere kostelyke hand-werken met zyde en katoen bekent onder verscheyde naemen, alleen in de Vorstelyke hoven en adelykste huyzen in gebruyk; men kende de verscheyde soorten van kostelyken marmer-steen, uyt de puyn-hoopen die de Barbaeren nog tegen dank overgelaeten hadden. Maer zoo haest de kruys-togten in gang waeren, na dat

den Graef van Vlaenderen, Keyzer van Constantinopelen verkoren was, na dat onze Nederlanders de havenen van Pise, van Florence, van Genua, en van Venetien bezeylt hadden; dien geest van kampen en vegten onzer vaderen, was dan dien zelven niet meer, het levens gemak, de toelachende rykdommen, den koophandel zelfs, veranderde veele van die vreesselyke krygers in ervaere schip-lieden, in magtige handelaers, die de kostelyke hand-werken uyt Constantinopelen en uyt de bezonderste koop-steden van Italien in de Nederlanden brogten. Robertson, ibid. p. 27.

Volkard van Chartres (*a*) spreekt van de verwonderbaere hand-werken van Constantinopelen met verrukking, van de menigte van het goud en zilver, van allerhande kostelyke stoffen, die in die wereldstad gewrogt wierden, gelyk eenen reyzer die uyt eene woestyne daer eerstelings aenkomt.

Die kostelyke hand-werken, de camelotten die in Galatien uyt zeer fyne draeden gewrogt wierden, de goude en zilvere lakenen, zyde stoffen en fyne peerlen, wierden of door de Nederlanders uyt die zetel van het Griekſche Keyzer-ryk of uyt Italien, of door de kooplieden zelfs binnen Brugge gebrogt en verkogt; zoo dat de pragtige kleedinge uyt diergelyke stoffen niet missen kon, van eene vremde, yverzugtige en op de Vlaemingen nydige Vorstinne te trotsen. Beaucourt, ibid. bl. 71.

Alles het gene kostelyk en zinlyk in Syrien gewrogt wierd, de zwaere zyde stoffe die van de stad Damascus den naem heeft, en in de welke de Brugsche schutters tot Doornyk gekleed waeren, de fluweelen, Beaucourt, ibid. bl. 72.

(*a*) Apud Bongars, vol. 1. pag. 386. Robertson, ibid. pag. 230.

ſatynen, armozynen en verſcheyde zyde lakenen van Genua, de koſtelyke Venetiaenſche hand-werken, alles het gene in de Levant en in ganſch Italien gewrogt wierd; boven dien den dierbaeren marmer van die geweſten met menigvuldige andere waeren, die uyt zeventhien verſcheyde ryken hier aengevoert wierden, en welkers lyſt by Gramaye in 't bezonder uytgedrukt is; deze alle waeren alsdan binnen Brugge, en in de andere Nederlandſche koop-ſteden zoo gemeyn, dat de vremde kooplieden die in de zelve quamen opkoopen.

In Brugis, cap. 6. p. 95. in-fol.

Een oud hand-ſchrift door de geleerde Benedictienen (*a*) aen de boek-wormen ontrooft, benevens een uyt-trekſel van de regelen voor de hand-werkers van de camelotten van Cameryk (*b*) ſchynen te kennen te geven dat die ſtoffen aldaer in Douay en in Gend gemaekt wierden ten tyde van de veerthienſte eeuwe.

'T is meer als waerſchynlyk in de bedenking van den grooten koophandel en van de verſcheyde handwerken der Nederlanden dat een groot deel door de Italiaenen hier eerſtelings aengebrogt ten tyde van de veerthienſte eeuw door onze vaderlanders zyn na gemaekt geweeſt, gemerkt zy de eerſte ſtoffe aldaer konden bekomen, om die zelve t'huys te verwerken, maer hoe zulks vaſt geſtelt? *Etiam periere ruinæ.*

Eenen koopmans-boek van die eeuwen zoude zekerlyk meer ligt op de vraege geven als alle het gene ons in de jaerboeken is overgebleven; waer vind men omſtandiglyk

(*a*) In Gloſſario, Ducange voce *Camelinum.*

(*b*) De vert de Gand, ne de Douay,
Ne de camelin de Cambray.

omſtandiglyk de veelderhande hand-werken, zoo inlandſche als uytheemſche, de menigvuldige waeren die deel van den koophandel maeken?

Men ziet nog dagelyks in verſcheyde Kerken van Nederland, Altaeren en graf-ſteden in marmer van die tyden, die ongetwyffelt uyt Venetien, Genua en andere ſteden van Italien met menigte hier aengebrogt wierd. Dezen eenen artikel voor alle, zoude met veele konnen vermeerdert worden.

VII.

VERVOLG.

I. *Brabandsche kooplieden opgehouden voor de schulden van den Hertog.*

II. *Hoogen intrest van geld tot 20 en 30 ten honderd.*

III. *Van de Joden in Braband, hunnen woeker, en het gene hun betreft tot het jaer 1369.*

IV. *Van de munte.*

TEn tyde van de minderjaerigheyd van Jan den III, Hertog van Braband, (*a*) was de schat-kamer, door de baet-zugt van de gene die alsdan aen het roer waeren, tot hun eygen profyt verkeert, en het Hertogdom in groote lasten en schulden; wylen Jan den II, hadde genoodzaekt geweest groote sommen gelds in andere landen van de kooplieden te ligten, om welke te betaelen hy merkelyke schatten vergadert hadde, de welke naer zyne dood door de bestierders verquist of onder hun gedeelt waeren: hier uyt zyn groote rampen voor den koophandel ontstaen; want de Brabandsche handelaers wierden met hunne goederen opgehouden, in gevangenisse gesmeten en als borge bewaert, tot dat door den Hertog of andere die schulden zouden betaelt geweest hebben.

(*a*) Divæi, rerum Brabant. pag. 143.

Daer verliep tusschen beyde een geheel jaer, eer dat door de zorge van de regeerders der Brabandsche steden eenen gemeynen last, hoofds-gewys, gestelt wierd, de welke met de overige van den Hertogelyken schat, en inkomen genoegsaem was om de vremde kooplieden te betaelen, en de Brabandsche met hunnen koophandel in vryheyd te stellen.

'T is ongetwyffelt dat die geligte sommen door Hertog Jan den II, tot zoo hooge intresten liepen, als elders geplogen wierd. De Lombardiers trokken in alle de koop-steden het bezonderste gewin tot hun, en waeren in deze landen gelyk in alle andere van gansch Europa, de bezitters van het in gang zynde geld; tot dien tyd was'er nog pael nog toom aen de roof-zugt gestelt; de geld-schieters maekten hunne rekeninge volgens het perykel tot twintig en meer ten honderd.

Robertson, ibid. p. 316. Oudeg. ibid. fol. 201.

Pag. 317.

De Graevinne van Vlaenderen, Johanne, bygenoemt van Constantinopelen, (*a*) genoodzaekt zynde ten jaere 1221 groote geld-sommen te ligten tot het lossen van den Graef Ferdinand, kon de zelve van de kooplieden niet minder bekomen als tot twintig ten honderd, sommige zelfs eyschten tot dertig.

'T is niet te verwonderen dat onder die regtzinnige geld-schieters eenen Jood met naem Johannes bekent is, want dit volk kleeft en is eygen aen den woeker en aen den koophandel, gelyk het roest aen het yzer; [*b*] hunne rooveryen waeren ongetwyffelt buyten-spoorig in Brabant, reeds van de derthienste eeuw; want Hertog Henrik den III beval uytdrukkelyk by uytersten wille ten jaere 1260, dat alle de

(*a*) Thesaur. anecdotor. vol. I. col. 886.

(*b*) Miræi, diplomat. Belg. pag. 181, in-4to. edit. origin.

Joden en woekeraers uyt Braband zouden geroeyt worden. Alleenlyk uytgenomen de gene die als andere deftige kooplieden regtzinniglyk zouden handelen zonder woeker of roof-zugt.

Dit gebod is egter zoo haeſt niet gevolgt, want ten jaere 1267 of daer omtrent, (*a*) vroeg de Hertoginne Aleidis aen Thomas van Aquinen wanneer het haer geoorloft zoude zyn geld-vordering van de Joden te vraegen?

Spreekelyk bewys dat'er alsdan geen kleyn deel dezer in haere ſtaeten zig bevonden, en woonden.

De Joden wierden ten jaere 1310 (*b*) door een uytzinnige en tal-ryke bende kruys-vaerders t'alle kanten vervolgt, berooft en vermoort.

Ter dier oorzaeke verleende Hertog Jan van Braband den II, aen de Joden, die in zyne landen woonden, van zig binnen het ſterk ſtedeken Genap te mogen bergen; ten jaere 1349 en 1350 [*c*] wierden de zelve als lucht en water-vergiftigers door geheel Nederland uytgeroeyt, en in Braband twee jaeren geduerende levend verbrand.

Eyndeling zyn alle Joden door Wencelyn, [*d*] Hertog van Braband, ter oorzaeke van de ongehoorde heylig-ſchenderye, door eenige dezer gepleegt tot Bruſſel ten jaere 1369, voor eeuwig uyt alle zyne ſtaeten gebannen. Ik heb reeds gezeyt dat dit rampzalig volk noyt in Vlaenderen is gedoogt geweeſt. (*e*) De zelve wierden in de ſtaeten van den Hertog van Gelder beſchermt.

(*a*) Haræi, annal. tom. I, pag. 271.
(*b*) Divæi, rerum Brabant. pag. 140.
(*c*) Meyer, ibid. fol. 154, verſo. Haræus, ibid. pag. 325.
(*d*) Loyens, de Ducibus Brabantiæ, pag. 53.
(*e*) Pontan, Hiſt. Gelriæ. pag. 229, num. 30.

Lodewyk van Maele is den eersten van de Vlaemsche Graeven geweest, die ten jaere 1346 goude munte heeft doen slagen. Die verscheyde geld-specien zyn by Oudegerst opgehaelt. Voor dien tyd waeren Ibid. fol. 272 de geld-stukken van alle Vorsten door den koophandel gemeynder; de Fransche mottoenen zoo goude als zilvere bezonderlyk; (*a*) den Hertog van Braband, den Graef van Holland, Zeeland en Henegouw, en alle de mindere Vorsten dezer Nederlanden, tot de Baender-heeren toe, hadden voor het grootste deel hunne bezondere munten. Van sommige dezer is in de aenteekeningen doorgaens gesproken.

(*a*) Vide Ducange, voce *moneta*. Item le Blanc.

VIII.

VERVOLG.

I. *Nederlandsche zee-magt.*

II. *Visschery en haring-vangst.*

III. *Zeeschen koophandel op Denemarken, &c.*

DE gelegentheyd van Vlaenderen en der hedendaegsche vereenigde landschappen, heeft der zelve inwoonders van ouds tot het beploegen van de zee gewent.

De Batavieren zyn de eerste geweest ten jaere 1088, die door de engte van Denemarken, langs de Sund, in de Oost-zee gekomen zyn; (*a*) en niet tegenstaende dat in deze eeuwen de scheep-vaert tot die volkomentheyd, die de uytvindinge van het zee-compas daer namaels by gebrogt heeft, nog niet gestegen was, egter ziet men dat de Batavieren en de Vlaemingen onder de kloekste en kundigste zee-vaerders van hunne tyden mogen gestelt worden.

Robertson, ibid. p. 318. Eene reyze van de Baltische in de Middellandsche zee kon alsdan op geenen zomer geschieden; ter dier oorzaeke was Brugge als half weegs verkozen, voor het werelds pak-huys, en als het beste gelegen

(*a*) Guicciardini, Belg. Univers. in additamento, pag. 23, edit. Amst. 1646.

tusſchen de koop-ſteden van het noorden en die van Italien.

Hier door zyn die groote rykdommen in de Nederlanden gekomen; want Brugge was dan te gelyk het magazyn van de Engelſche wolle, van wollewerken en lakenen, van lynwaerten, van allerhande ſcheeps-behoeftens, van andere noordſche goederen, van alles het gene Italien zoo van zyn eygen handwerken en gewin, als van de Indiſche waeren daer binnen brogt.

Ik heb my in de voorige aenteekeningen meer als eens, nopende de ontſaglyke zee-magt en tal-ryke vlooten, opgehouden.

De Engelſche zyn aen de Vlaemingen zoo wel over hunne ſcheep-vaert, als over de wolle-wevery verpligt. Het goed verſtand tusſchen Koning Eduard den III, en de Gentenaeren, door Artevelde, de Vlaemſche laken-wevers die dezen Vorſt ten jaere 1326 in zyn Koningryk lokte, zyn de eerſte doodelyke neepen voor dit hand-werk, en vervolgens voor onze ſchip-vaert geweeſt; want de Engelſche van te voren onkundig in de laken-makery, waeren genoodzaekt hunne wollen in de Nederlanden te brengen, en de zelve verwerkt wederom aldaer te koopen; dit hand-werk, namaels zelfs tot dit hoog punt gebrogt hebbende, zyn onze landen ontvolkt geworden, hunne ſteden en havenen vermeerdert, en de ſchip-magt ontſaglyk geworden.

Ibid. p. 321.

Apud Rob. ibid. p. 321.

De Engelſche, zegt Anderſon, waegden niet met hunne eyge ſchepen op de Baltiſche zee te handelen, als met het begin der veerthienſte eeuw; het was al over het midden der vyfthienſte dat s'er eenige in de Middelandſche zee zonden.

Alle vremde koopmanſchappen wierden in Enge-

land door de Lombardiers en door die der aen zee-ſteden gebrogt; de vremdelingen verrykten zig geruſtelyk ten koſte van d'Engelſche, die zy alle noodwendigheden aenbrogten.

Uyt de aenteekeningen blykt genoegſaem dat de Nederlanders onder deze de minſte niet geweeſt hebben; waer toe nog bezonderlyk geholpen heeft het huwlyk van den Graef van Holland Jan den I, (*a*) met de dogter van den Koning van Engeland, die ten jaere 1295 by opene brieven aen den bewaerder der zee-kuſt van Jernemuth gebood van de Hollanders, Zeeuwen en Vrieſen, die by die kuſten quamen viſſchen, alle onderſtand te doen; belovende boven dien plegtelyk aen den Graef Jan; dat hy dry oorlog-ſchepen vaerdig maeken zoude, om de viſſchers en de haring-buyzen, tot de kuſten van Zeeland toe te bewaeren en te geleyden.

Hoe ontſaglyk de Vlaemſche, Hollandſche, Zeeuwſche, Vrieſſche en Gelderſche zee-magt alsdan geweeſt zy, kan men zien uyt dien vreeſſelyken oorlog van het jaer 1304, tuſſchen Hertog Jan van Henegouw den II, of zynen zoon Wilhem, en den Graef van Vlaenderen Guido; want Reygersbergen verhaelt, dat de Vlaemingen in dien zee-ſlag elf honderd ſchepen verloren; andere gelyk Boxhorn begrooten de Vlaemſche vloote, op dit getal, waer uyt men van de ſcheeps-magt van den Graef van Holland kan oordeelen, die niet tegenſtaende de hulpſchepen van Vrankryk egter zeer tal-ryk moet geweeſt hebben.

Ibid. 2de deel blad 116.

Ibid. bl. 117.

In de binnelandſche oorlogen onder de Graeven van

(*a*) Boxhorn, Chronyke van Zeeland, tweede deel, blad 100 en 101.

van Holland en Zeeland (*a*) gebruykte men kogge-ſchepen en galleyen.

De dorpelingen wierden dan belaſt met een zeker getal van riemen nevens de roeyers op te brengen.

De zee-roovery was altyd in gang; want ten jaere 1323 in gerſt-maend wierden verſcheyde Venetiaenſche ſchepen zeer rykelyk met koopmanſchappen gelaeden, die zy in Vlaenderen gekogt hadden, van eene menigte Engelſche roovers beſprongen. Meyer, fol. 126.

De eerſte behielden de overhand en brogten thien van die roof-ſchepen binnen Venetien tot pryzen.

Hier uyt is te aenmerken hoe uytnemende den buyten-landſchen koophandel geweeſt zy, terwylen die koopvaerdy-ſchepen zoo tal-ryk waeren, dat zy thien gewapende kaepers overwonnen en tot prys maekten.

Het Zeeuwſch en Hollands zout was niet genoegzaem voor Vlaenderen; verſcheyde hunner koopvaerdy-ſchepen voeren alsdan op de kuſten van kleyn Britanien, en kogten het zout in de haeve Baye genoemt, alwaer verſcheyde Vlaemſche ſchepen ten jaere 1371 van de Engelſche aengerand en genomen wierden. Ibid. f. 165.

Uyt de aenteekeningen is genoegzaem betoont hoe voordeelig het met de viſſchery van den haring voor de ſteden van Vlaenderen, Holland, Vrieſland, Zeeland, Gelderland en andere is toegegaen. (*b*)

Ik bevinde dat die van Harderwyk en van Staveren, bezondere vrydommen en voor-regten van Waldemar den II, Koning van Denemarken, die ten jaere 1203 aen de kroon quam, bekomen hebben; de zelve wierden voor Harderwyk beveſtigt ten jaere 1326. Van deze is in de aenteekeningen geſproken;

(*a*) Smids, Schat-kamer der Nederlandſche oudheden, blad 309.

(*b*) Pontani, Hiſtor. Daniæ. pag. 442, num. 40 & 50.

hier by zy alleenlyk aenmerkt dat den haring-vangst op de bepaelde eeuwen een groot deel van den koophandel der Nederlanders maekte en dat hunne schepen, haring-buyzen, buyzen, en koggen genoemt, ten dien tyde zeer menigvuldig waeren.

Ibid. p. 319. De eerste bron van de rykdommen voor de steden aen de Baltische-zee gelegen, schynt, volgens Robertson, den vangst van den haring geweest te hebben; men vong dien visch alsdan by de kusten van Zweden en van Denemarken, gelyk hy heden overvloedig is by de kusten van groot Brittanien. Arnout van Lubek, (*a*) eenen Schryver van de derthienste eeuw, spreekt hier van in dezer voegen: „ De Deenen waeren eertyds gekleed gelyk arme „ matroosen, maer nu zyn zy uytgedost in scharla- „ ken, purper, en in fyn lynwaert; die rykdom- „ men komen van die jaerlyksche visschery by de „ kusten van Schoonen. Alle volkeren komen tot „ hun, brengen hun goud, zilver, en al wat tot de „ pragt dient, om het zelve te verwisselen tegen den „ haring die hun door de voorzienigheyd word ge- „ zonden. “

Hier op valt te aenmerken dat de Vlaemsche, Brabandsche en andere Nederlandsche kooplieden hunne wollelakenen, lynwaerten en alle andere pragtige en kostelyke waeren aldaer tegens haring verwisselden, bezonderlyk de bevoor-regte stedelingen van Gelderland, Vriesland, Holland en Zeeland.

Ibid. p. 442. num. 50. Ten dien tyde, zegt Pontanus, was Staveren door de scheep-vaert en den koophandel by uytnementheyd in bloey. Harderwyk was niet min vermaert,

(*a*) Ibid. & apud Conring. de Urbib. Germ. parag. 87.

zoo in de aenteekeningen getoont is, en het zelve zoude men van alle de ſteden van Zeeland met Boxhorn mogen zeggen. „ Op het jaer 1368, zegt dien „ Schryver, hebben de Zeeuwen zeer bezig geweeſt „ met zee-vaert en den handel van koopmanſchappen die op Denemarken, Noorwegen, Schoonen, „ en de omliggende plaetſen en ryken ſterk gedreven wierd. Daer toe veele bezondere vrydommen „ van de Koningen van die landen verkrygende. Ibid. bl. 164.

„ Albregt die zig noemt den Zweden en Gothen „ Koning, en Heere des lands van Schoonen, heeft „ gegeven voor hem en zyne nakomelingen aen de „ Schepenen en Raeds-mannen van Zirikzee, en „ hunne burgeren die in Zeeland bezeten zyn, eene „ viete, zeker gedeelte lands op zynen grond tot „ Schoonen, die erffelyk te bezitten binnen zyne „ paelen met alle zyne regten en vryheden, als die „ van Campen haere viete bezaten en gebruykten. „ En dat alle die van Zeeland te regt zouden ſtaen „ voor den voogd van Zeeland, dat is eenen Regter, „ zynde eenen Zeeuw van geboorte, die van de „ Zeeuwſche kooplieden verkoren wierd, en onder „ wiens gezag alle geſchillen tuſſchen de Zeeuwſche „ kooplieden reyzende geoeffent wierden. “

Waer uyt, benevens het gene in het hoofd-ſtuk van de hanze-ſteden aengehaelt word, klaerlyk blykt dat den handel van onze kooplieden in het ooſten en het noorden, benevens den haring-vangſt ten tyde van de twee bepaelde eeuwen, en vry laeter aldaer in vollen gang en bloey geweeſt hebben.

Dog zy voorder te aenmerken dat der Zweden Koning Albregt (*a*) alsdan in zwaeren oorlog was

(*a*) Pontani Hiſtor. Daniæ. pag. 498, num 40.

met den Koning van Denemarken Waldemar den III; dat de hanze-ſteden, en bezonderlyk onze Nederlandſche, alsdan met den eerſten vereenigt waeren, ter welker oorzaeke, Albregt aen de zelve in Denemarken zelfs, en wel bezonderlyk in het eyland Schoonen alsdan veele voor-regten en vrydommen nopende den haring-vangſt vergunt heeft; dat met den vrede tuſſchen den Koning Waldemar en de hanze-ſteden getroffen tot Stralſund ten jaere 1370 vaſt geſtelt was: dat de Wandaliſche hanze-ſtedelingen, tot vergoedinge van de ſchaede die zy in dezen oorlog geleden hadden, vyfthien jaeren geduerende vry zouden bezitten, Elſinborg, Malmuyen, Schaanor en Falſter, dat is by na het geheele land van Schoonen, dat na dien tyd, de zelve plaetſen vry en onbelaſt zouden weder geven, het welk dadelyk geſchiet is ten tyde van den Koning Olaus den V, in het jaer 1385.

Idem p. 409. n. 30. & ſeq.

Idem ibid. p. 509. n. 10.

Num. 1.

Geduerende deze vyfthien jaeren, en ſedert, is het bond-genoodſchap van de hanze-ſteden laſtig geworden aen verſcheyde Vorſten, en wel bezonderlyk aen die van Denemarken, Noorwegen en Zweden, alwaer hunne voor-regten en vrydommen allengskens vermindert of ingetrokken wierden.

De vremde handelaers genoten binnen de ſtad Bergen in Noorwegen op dien tyd weynig meer voordeels als de ingezetenen. Dit voor zoo veel onze Nederlandſche zee-ſteden betreft.

Ten jaere 1388 deden die van Mecklenborg tot Roſtok afkondigen: dat alle de gene die de Deenen, Zweders en Noorwegers, met de welke zy alsdan in oorlog waeren, konden beledigen of hunne koopmanſchappen of ſchepen konden bemagtigen, in alle hunne havenen vry zouden zyn met de pryzen die zy daer binnen zouden voeren; Hier door zegt Ponta-

Ibid. p. 520, num. 10.

nus, wierden alle roof-gierige zoodaenig aengelokt, dat de zee en de groote rivieren met zee-schuymers bedekt waeren, ontsaglyk in het oosten met den naem van Fatacle-broeders, die meester van Gotland geworden zynde, aldaer hunnen roof-nest hadden, laetende nergens den vryen doorgang.

Ten jaere 1396 (*a*) hadden etlyke zee-roovers een Rouaens koopvaerdy-schip, grooter als een Spaensche kraek, en kostelyk geballast overmeestert; de reeders dezes woonden in Brugge, tot Parys, en eenige binnen Troyen in Champagnien.

De roovers hadden zig verstout met dit schip tot Harderwyk te landen, en den buyt binnen Amsterdam tot geld te maeken; en niet tegenstaende dat den Hertog van Burgondien en de Vlaemingen alles aenwendeden om het schip met de goederen weder te hebben, wierden de roovers zelfs door die van Harderwyk en van Enkhuyzen, by den aengehaelden Schryver, het gespuys dezer steden genoemt, met kragt en slot-braek uyt de hegtenisse getrokken.

De gantsche oost-zee was onveylig tot het jaer 1402 (*b*) alswanneer de bezonderste roovers door die van Hamburg gevangen, met het zwaerd gestraft zyn, welkers koppen op de boorden van de Elbe op pinnen gestelt, den schrik in de overige schuymers gejaegt hebben. De roovers uyt Gotland door de Ridders van het Duytsch order verjaegt zynde omtrent het jaer 1398, hadden zig met die der Saxische kusten vervoegt, en zyn met de zelve vervolgt en uytgeroeyt. Ibid. p. 531; num. 40.

(*a*) Pontani Histor. Gelr. pag. 336, num. 10 & 20.

(*b*) Pontani Histor. Daniæ. pag. 534, num. 10.

De diepe ſtilzwygendheyd van alle onze Schryvers nopende den koophandel op dien tyd, ſchynt klaerlyk te kennen te geven dat de zelve alsdan zeer geſtremt is geweeſt; en dat de Nederlanders, onze hanzeſtedelingen hier van uyt te nemen weynig deel in de uytroeyinge van die roovers gehad hebben.

IX.

VERVOLG.

Van het bond-genoodschap der hanze of aen zee-steden.

DE onveyligheyd van de wegen zoo te water als te lande hebben niet alleenlyk veele Nederlandsche kooplieden en andere in den grond geholpen, maer boven dien verderffelyke oorlogen tusschen verscheyde Princen veroorzaekt.

Ik heb reeds de reden van den slag van Woeringen aengehaelt; de rooveryen op de grenzen van alle staeten, bezonderlyk in Duytsland, waeren, om zoo te zeggen, onvlugtbaer.

Ten jaere 1371 wierden andermael eenige Brabandsche kooplieden van hunne koopmanschappen berooft, en men zeyde dat de roovers zig in het landschap van Gulik vertrokken hadden; den Hertog Wencelyn eyschte door zyne gezanten aen den Graef van Gulik voldoeninge en straffe over de roovers; maer dezen meer tot den oorlog als tot de billyke voordering van den Hertog genegen, droeg zig zulks weynig aen, waer uyt dien ongelukkigen veldslag gevolgt is, daer de bloem van den Brabandschen adel sneuvelde, en den Hertog zelfs gevangen wierd. Harӕi ann. t. 1. p. 344.

Omtrent vyfthien jaeren (*a*) te voren was in Vlaen-

(*a*) Ibid. pag. 333. Lipsius, in Lovanio, pag. 56.

deren eenen vermaerden zee-roover met naem Morant bekent; den Ridder Wouter Heremachius van Loven voor Engeland ingescheept, wierd van de zelve gevangen, en is genoodzaekt geweest vier duyzend goude schilden voor los-geld te betaelen.

Men heeft in de aenteekeningen genoegsaem gezien dat de Vlaemingen in betere eendragt en verstand met de Engelsche waeren, als met eenige andere landaerd van Europa, en niet tegenstaende dat ten jaere 1274 de goude myn van den wollen-handel reeds voor een groot deel uyt dit Koningryk in Vlaenderen was overgescheept; nogtans vergaderde den jongen Graef Guido een groot getal oorlog-schepen om den Koning van Engeland te bevegten, onder voorwendsel, dat sedert korten tyd de Engelsche eenige kooplieden van Vlaenderen op den Oceaen aengerand en van hunne goederen berooft hadden.

Oudegerst, ib. f. 194. v.

Evenwel wierd midlertyd den peys met den Koning en den Graef, of met de Graevinne zyne Moeder, getroffen op deze voorwaerden: dat men van wederzydsche kanten zoude wedergeven het gene op zee genomen was *more pyratico*.

Hier naerder op te aenmerken, dat de land en zeeroovery zoo handig was voor d'een als voor d'ander, zoo groot en zoo gemeyn als den koophandel van die tyden, zoude overtollig wezen.

Het was dan ongetwyffelt een gedoogde stroopery by maniere van kaepen, altyd onder voorwendsel van schaede verhaeling, die zonder de voorzorge van de meest beledigde eeuwig, om zoo te zeggen, moeste dueren.

Hoe verder in de geschiedenisse van Duytsland [a] hoe dieper in de strooperyen. Wilhem,

(a) Trithemii Chronicon Hirsaugiense, tom. 1, pag. 591 & 592.

Wilhem, Graef van Holland, tot Roomsch Koning gekozen zynde ten jaere 1247, en schoon door het grootste deel van de Duytsche daer voor erkent, scheen evenwel niet met den dank van de krygs-lieden tot die weerdigheyd verheven te zyn.

Dezen Prins meer voor de voordeelen van zyn erflyk Graefschap van Holland genegen, als voor die van het ryk, en inder daed meer noodwendige bezigheden hebbende aldaer en in Braband, scheen zig in het begin te vergenoegen met den naem van Koning, zonder zig met de bescherminge van Duytsland te bekreunen.

De misnoegde krygs-lieden rotteden by malkander, plaegden de lands-lieden, en waeren de stedelingen tot last; veele van hun maekten zig meester van verscheyde sterkten en kasteelen by den Rhyn en elders gelegen, uyt de welke zy niet alleenlyk op de vremde kooplieden maer op de Duytsche zelfs aenvielen; hun beroovende van goederen en leven, zy stroopten zelfs tot binnen de steden, dagelyks aengroeyende in getal. Dit duerde tot het jaer 1254 alswanneer de regeerders der Duytsche steden ernstelyk op hun welvaeren en behoudenisse begonsten te peyzen; de eerste dezer waekzaeme burgeren waeren die van de steden van Worms, Bopart, Wesel, Bingen, Oppenheim, Fridberg, Frankfurd, Geilenhausen, Ibid. Frislar, Erfurth en andere, zegt den Abt van Spanheim, alle in eendragt en tot de bescherminge der steden tot Mentz vergaedert.

Furetiere verhaelt dat de vier eerste steden die dit heylzaem verbond onder elkander aengongen, Lubek, Brunswyk, Dantzig en Keulen geweest zyn, [a]

(a) Dictionnaire de la langue Françoise, au mot *hanse*.

en dat deze moeder-ſteden genoemt wierden; dog aengezien dien geleerden Schryver de aengebrogte jaer-boeken van Trithemius beroept: zal ik alleenlyk aenmerken dat het zeker is dat die vier ſteden namaels met menigvuldige andere in dit verbond getreden zyn.

In de vergaederinge van Worms wierden voor eerſt alle thollen op den Rhyn afgeſchaft, dat is zoo verre het gebied van het Duytſche ryk ſtrekte.

Trithemius, ibid.

Middelerwyl wierd een ontzaglyk leger door die ſtedelingen te been gebrogt, het welk Duytſland bezonderlyk by den Rhyn, van die moordenaers en roovers zuyverde, en waer van'er veele in de ſteden opgebrogt, den kop wierden afgeſlagen.

Men belegerde de ſterkte Reichenſtein aen den Rhyn, niet verre van Bingen gelegen, dezen ontzaglyken neſt ſpoedig genomen zynde, wierden alle de moorders en roovers aldaer bevonden, met de ſtrop geſtraft.

Meer andere kaſteelen, en diergelyke verſterkte ſchuyl-plaetſen en roof-neſten, wierden ſeffens omgekeert en de moordenaers uytgeroeyt of verjaegt.

Den Koning Wilhem zulks vernemende, heeft met veele voorzigtigheyd zoodaenige maet-regelen genomen dat hy zyne nederrhynſche landen voor die verjaegde ſchelmen behoede; hy quam met een kleyn leger te ſcheep naer Mentz, alwaer hy zekere Princen en Regeerders der ſteden beroepen hebbende, met de zelve nopende het gemeene beſt gehandelt heeft; zyne grootſte zorge was om alle de overgeblevene moordenaeren en roovers uyt te roeyen, de gemeyne wegen, en den Rhyn veylig te maeken, en alle verzekeringe en vryheyd aen den koophandel toe te brengen; ter dezer oorzaeke heeft hy verſcheyde

voor-regten aen de ſteden, en ſommige ſterkten en kaſteelen, op de roovers genomen, aen eenige Duytſche Princen gegeven; door deze voorzorge zyn de rooveryen op de grenzen van Nederland, ſchoon niet tot de wortel uytgeroeyt, even ſterk vermindert.

Den geleerden Lambecius [*a*] en na hem meer andere ſtellen het begin van dit bond-genoodſchap op het jaer 1241 tuſſchen de ſteden Hamburg en Lubek, (*b*) waer van de voorwaerden by de aengehaelde Schryvers te vinden zyn.

Ik laet ook in het midden of men hoeft hanze of aen zee-ſteden te ſchryven, zynde den oorſprong van dit woord buyten het beſteek van het gevraegde: 't is genoegſaem dat het laeſte Nederduytſch is, en dat het inzigt van de zoo vereenigde ſtedelingen geweeſt zy van de landen, zee en rivieren veylig te maeken van ſtroopers en roovers.

De groote woorde-boeken hoe hoog getittelt, komen op het ſtuk van de geſchiedeniſſen, zelden tot den grond van de zaek; 't zyn doorgaens uytſchryvingen d'een van d'ander, gelyk den geleerden Ridder de Jaucourt op den voorhandigen artikel voor een groot deel Martiniere gevolgt heeft. Encyclopédie, ibid.

Zy komen alle over een, dat op het voorbeeld van Hamburg en Lubek, verſcheyde andere ſteden zig op den zelven voet aldus vereenigt hebben, en vallen met eenen vlugtigen ſprong van het jaer 1241 ſchier op het eynde van de vyfthienſte eeuw, zonder iets van de oorſpronkelyke Schryvers by te brengen, verzendende voorder tot de Hiſtorie van het Keyzer-

(*a*) Origin. Hamburgenſ. ad ann. 1242.

(*b*) Bruzen de la Martiniere. Encyclopédie, au mot *hanſe.*

ryk, door d'Heer Heiſs beſchreven, al wederom een boek van boeken.

Ib.t.2.p.252. Trithemius, op het jaer 1366, ſpreekt als eenen geſchiedenis-Schryver, die zoo veel nader aen dien tyd, ook des te meer geloof verdient: op dezen tyd, zegt dien geleerden Abt, » is een groot, noyt te vo-» ren gezien nog gehoort, bond-genoodſchap tuſ-» ſchen de burgers van de groote en mindere ſteden » van Duytſland gemaekt, tegens de roovers en de » moordenaeren, de welke den krygs-handel en hun-» nen adel bevlekkende door hunne verdorve zeden, » de kooplieden en de reyzigers beroofden van hunne » goederen, en de zelve in hunne roof-neſten brog-» ten en aldaer pynigden tot het afperſſen van geld, » dat zy hun niet ſchuldig waeren... Veele van deze » zyn door die vereenigde burgers gevangen en den » kop afgeſlaegen, veele zyn by vonnis van Keyzer » Karel den IV gebannen, en veele hunner ſterktens » en kaſteelen door die burgers vernietigt niet alleen » met bewilliging, maer zelfs met bevel van den » Keyzer. Dit bond-genoodſchap mishaegde aen » veele Princen de welke door die eendragt hun by » na onbepaelde magt niet weynig gekrenkt zagen; » maer bezonderlyk was dit verbond haetelyk aen » de gene die by den roof leefden, welkers zeden » ganſch tegen-ſtrydig waeren aen hunne adelyke » afkomſte, want deze wierden edele genoemt; moor-» denaers zynde. "

Dus verre den aengehaelden ſchryver, die in het vervolg verhaelt dat dit burgerlyk verbond niet langer als de regeeringe van Keyzer Karel den IV geduert heeft, het welk myns dunkens te verſtaen zy voor zoo veel de inlandſche uytroeyingen van ſterk-

tens en kasteelen aengaet, dat ook ligtelyk wel te verre kan gegaen zyn.

'T is zeker en uyt het vervolg zal klaerlyk blyken dat dit het tweede bond-genoodschap van de Duytsche stedelingen tegens de roovers geweest is; want het jaer te voren 1365 heeft den gemelden Keyzer, zynen broeder Wencelyn, Hertog van Brabant, Stadhouder van Elsatien gestelt, (*a*) met last van als beschermer der gemeyne wegen en baenen, de zelve, tot zekerheyd voor alle kooplieden, te zuyveren van alle moordenaeren en roovers.

Robertson zegt na Knipschild (*b*) dat het verbond tusschen de aen zee-steden, zyn oorsprong genomen heeft met het eynde der twaelfste eeuw. Hoe of het zy diergelyke groote dingen hebben dikwils een kleyn en gevallig begin.

Ik meyne het zekerste dien aengaende aenmerkt te hebben; want niet tegenstaende dat men uyt de vergaederinge van de vereenigde kooplieden, gehouden tot Lubek ten jaere 1354 (*c*) uytdrukkelyk ziet, dat alle de gene die daer tegenwoordig waeren, onder elkanderen verbonden waeren, en dat de bezonderste reden van hunne by een komste aldaer was, over het vertrekken hunner bond-genooten uyt Brugge naer Dordrecht, in welk verlies deze gansche maetschappy deel hadde. Al schryft den geleerden Pontanus zelfs op het jaer 1361, dat men alsdan de aen zee-steden Ibid. p. 490, gemeynlyk hanze-steden noemden en verder van het num. 48. verbond tusschen die van Lubek en deze, dit moet

(*a*) Haræi annales, ibid. tom. I, pag. 342.

(*b*) Ibid. tom. I. pag. 319. De Juribus civitat. Imper. lib. 1, cap. 4.

(*c*) Pontani Histor. Daniæ. pag. 482, num. 40.

alleenlyk van de ſteden aen de Baltiſche zee verſtaen worden. *Fœdus inter ſe feriunt Lubecenſes cæteræque Hanſaticorum ad mare Balthicum civitates.*

Ibid. p. 491. num. 6. Deze waeren alsdan zeven in getal, maer andere ſteden van Duytſland waeren op den zelven voet en voorwaerde inſgelyks door maetſchappy verbonden. Ibid. p. 493. in fine.

De volmagtigde dezer Baltiſche hanze of aen zeeſteden, benevens die van Duytſland vergaderden ten jaere 1364 binnen Keulen, en maekten aldaer dit ontzaglyk verbond onder elkanderen tot de behoudeniſſe hunner voor-regten.

Dit is het begin, zegt Pontanus, van het bondgenoodſchap van 77 ſteden de welke namaels vereenigde of hanze-ſteden genoemt zyn. Ibid. p. 494.

Van Slichtenhorſt, op de Gelderſche geſchiedeniſſen door den voormelden Pontanus eerſt geſchreven, ſpreekt inſgelyks : » op dezen tyd 1364 kreeg » de aen zee vernootſchap zyne eerſte beginſelen, » en voorts eenen ſchielyken aenwas, houdende te » Keulen haere byeenkomſten en 77 ſteden in maetſchap betrekkende, &c. " Blad 144.

Hier uyt volgt dan, dat dit bond-genoodſchap vry vroeger, maer ten deele beſtaen heeft.

Dat Trithemius twee jaeren laeter van het zelve uytdrukkelyk gewaegt, te weten op het jaer 1366; alswanneer de vereenigde magt dezer ſtedelingen nog ontzaglyk was.

Eerſt was het bezonderſte inzigt dezer bond-genooten van zig tegens alle ſtroopers en roovers te voorzien, en de zelve uyt te roeyen zoo te water als te lande; het zelve is met verſcheyde uyttrekſelen uyt de Nederlandſche jaer-boeken, hier ter zaeke beveſtigt.

Maer dit ontzaglyk verbond van Keulen had verdere inzigten en gevolgen.

De bezonderste voorwaerde was dat het bond-genootschap in 't algemeyn, ider stad in het bezonder zoude beschermen en hand-haven in haere oude voorregten en vrydommen.

Veele van deze, of misschien alle, hadden om den koophandels wil, van verscheyde Vorsten, en andere stedelingen begunstigt geweest.

Die voordeelen, niet tegenstaende de veranderingen in de omstandigheden van tyd, wierden als wetten gehouden, en daer nog zoodaenige by in gedrongen als hun goed dogt, het welk de Vorsten niet dan by oog-luykinge konden weiren.

Zoo kondigde dit bond-genoodschap ten zelven jaere den oorlog aen den Koning van Denemarken Waldemar den III. (*a*) De oorzaek dezer was zeker geschil, nopende de scheepvaert, en andere verstooring in den koophandel. Een ontzaglyke vloote, uytgezeylt van kampen, in dien tyd een aenzienlyke zee en koop-stad in het Overrysselsche aen den Gelderschen kant, gevolgt van die der Wandalische steden Lubek, Wismar, Rostok, Stralsund, Gripswalde, Colberge, Stetin, Anclam en Kilou, deed den Koning andere maet-regelen nemen, en by verdrag de voor-regten en vrydommen der aen zee-steden met bestand bevestigen. Ibid. p. 495. num. 40.

Het zal in het geheel geen buyten werk zyn, van den lyst dezer steden hier by te laeten loopen aengezien de kooplieden dier, in deze landen en bezonderlyk tot Brugge en elders gehandelt hebben. Ibid. p. 494. num. 5.

Buyten de Wandalische hier boven genoemt, telt

(*a*) Pontani Histor. Daniæ. ibid. pag. 494. num. 20, 30.

men nog Hamburg en Luneburg, en buyten de Pomersche; Solnove, Stutgard, Stolpe, Rigerwolde. Pruyssische: Colmar, Thorn, Elbingen, Dantzig, Coningsberge, Brunsberge. Lyflandische: Riga, Torpat, Revel, Parnouw. Saxische, Magdeburg, Brunswig, Goslar, Embek, Gottinge, Hildesheim, Hannover, Ulse, Buxhude, Staden, Bremen, Hamele, Minde. Westphalische: Munster, Osnabrug, Dortmunde, Susat, Herverde, Padernborn, Lemgove, Bileveld, Lippe, Cosveld. Cleefsche en Markische: Keulen, Wesel, Duisburg, Emmerik, Verberge, Onne, Ham. Geldersche: Nimwege, Zutphen, Ruremonde, Arnhem, Venlo, Harderwyk, Elburg. Overryssselsche: Deventer, Kampe, Zwol. Friesische: Groeningen, Staveren, Bolsward, daer nog by komen zyn: Stendel, Stolvedel, Berlin, Brandeburg, Frankfort op den Oder, Breslaw, Cracauw, Hal, Askerlove, Quedelenburg, Halberstad; Hellemstad en Nordheim. De welke zonder deze laeste het getal van 68 uytmaeken, zoo dat'er nog negen zouden ontbreken om tot de 77 te komen.

Slichtenhorst (*a*) beweert te thoonen uyt verscheyde egte bewyzen en brieven van de Heeren en Raed der steden Waegeningen in Gelderland en Doesburg in Zutphen, aen hem gezonden, dat beyde deze steden in het bond-genoodschap van de hanze of gelyk hy schryft aen zee-steden begrepen geweest hebben. Hy telt nog onder deze Hatthem in Gelder, en Hasselt in 't Overysselsche.

Uyt het verdrag tusschen de Burgemeesteren (*b*) en de

(*a*) Geldersche geschiedenisse, blad 144 in de aenteekeningen.

(*b*) Boxhorn, Chronyke van Zeeland, tweede deel, blad 165 en 166. Pontani Histor. Daniæ. pag. 499.

de Raeden der Wendſche (Wandaliſche by my genoemt) Pruyſſiſche, Lyflandſche, Hollandſche en Zeeuwſche ſteden ter eenre, en des Konings Raeden van Denemarken ter andere, beſloten tot Straelſund ten jaere 1370, ziet men wederom de ſteden Niſtargard, Utrecht, Haſſelt, de zelve by Slichtenhorſt beroepen, den Briel, Middelburg, Arnemuyden, Zirikzee, Dordrecht en Amſterdam onder de verbonde hanze-ſteden begrepen.

Men bewaert onder de papieren der ſtede Harderwyk, zegt den neerſtigen Pontanus, de brieven van Haquin, Koning van Norwegen, geſchreven ten zelven jaere, by de welke hy de hanze-ſteden onder zyne beſcherminge neemt; hun volgens gewoonte toelaetende vry in alle zyne havenen te handelen. Ibid. & pag. 500 initio.

De Nederlandſche ſteden in deze vermeld, zyn de volgende: Zutphen, Harderwyk, Elburg, Deventer, Kampen, Dordrecht, Amſterdam, Enchuyſen, Wiringe, den Briel, Zirikzee, Middelburg, Arnemuyden, en onder de andere Vrieſſche, Hindelope.

De volmagtigde dezer die uyt den naem van alle aldaer tegenwoordig waeren, worden genoemt de aenzienlykſte mannen Everard Boſen, eerſten Burgemeeſter van Kampen, en Jan Menard Burgemeeſter van Amſterdam.

Uyt alle welke tyd-kundige aenmerkingen zonne klaer te zien is, dat dit bond-genoodſchap dagelyks meer en meer aengroeyde en ontzaglyker wierd, zelfs dat het getal dezer vereenigde ſteden zoo groot was, dat geene Schryvers het zelve ſtiptelyk bepaelt hebben; om de zelve reden zyn de jaer-boeken en Schryvers van verſcheyde landaerd doorgaens verſchillig in het tyd-ſtip van den oorſprong dezer vereening.

Zoo haeſt eenige ſteden zig inlyfden in dit bond-

genoodschap, wierd zulks van de Cronyk-schryvers voor den oorsprong zelfs van die vereening geboekt.

Zoo leest men in de jaer-boeken van het klooster Elwangen: [a] » ten jaere 1374 begonst de vereening van de steden in Suaben, die dagelyks aengroeyde in veele landen. Al of den aenwas dier » een gevolg was van het verbond van de Suaben. "

Blyft overig te aenmerken, dat geene Engelsche, Fransche, Spaensche, Vlaemsche nog Brabandsche steden op dien tyd in dit bond-genoodschap bekent zyn; maer alleenlyk Duytsche, aen zee gelegen, vrye en ryks-steden, benevens de gene van de hedendaegsche vereenigde landschappen, welkers Graeven alsdan de zelve van de Keyzers te leen hadden; en die de bezonderste mede-hulpers en aendryvers van dit bond-genoodschap geweest hebben, gelyk wy in den Koninglyken Graef Wilhem, en in Keyzer Karel den IV gezien hebben.

(a) M. Freheri, rerum Germanicar. script. tom. 1, pag. 682.

BESLUYT.

AL is den draed niet fyn, ik bekenne hy is lang getrokken: ligtelyk zoude zoo wytloopig ſchrift voor geen kort begryp, gelyk voor het toekomende jaer gevraegt word, konnen aengenomen worden, ten zy by gedoogen.

De vrugtbaerheyd van de verhandelinge heeft my in eenen dool-hof gebrogt daer ik met veele omzigtigheyd heb tragten uyt te komen; miſſchien heb ik te veel tyd in de zy-wegen naer het regt pad blyven zoeken; evenwel heb ik gedogt uyt alle de omſtandigheden voordeelen te trekken, en met eenen kleynen omweg een beter baen te vinden.

Het begin van het bond-genoodſchap der hanzeſteden ſchynt zoo na tot de zaek niet te komen, maer verder de oorzaek dezer bemerkende, ontdekt men de zee, de rivieren, het plat land vol roovers, en vervolgens den gevaerlyken ſtaet van den koophandel ten tyde van de bepaelde eeuwen.

De beſchryving van den Brugſchen koophandel, door d'Heer Beaucourt, de jaer-boeken van Cuſtis, Marchant, Gramaye en Guicciardin, zyn menigmael beroepen, en met oorlof is doorgaens tot deze en andere verzonden, om niet genoodzaekt te zyn van de zelve met geheele blad-zyden af te ſchryven; (*a*) want alle de waeren en koopmanſchappen die den laeſten ophaelt in de beſchryving van Antwerpen, zyn voor het grootſte deel te voren tot Brugge aen

(*a*) Guicciardini, fogl. 157, e ſequenti diſcorſo ſopra i marcatanti.

en uyt gevoert geweeſt, uytgenomen de ooſt en weſt-indiſche die zoo veel laeter zyn ontdekt geworden.

Om de zelve reden heb ik verſcheyde thol en wagthuyzen op de Vlaemſche en Zeeuwſche kuſten, op den Rhyn, op de Maeſe, op de Schelde, en elders voor by gezeylt, zonder eenig inzigt van te bedriegen, hebbende het genoegſaem geagt van de bezonderſte bezogt te hebben.

De verſcheyde Vorſtendommen en Heerelykheden van die eeuwen, maekten het verſchil van de thollen, van de inkomende en uytgaende regten op de hand-werken en koopmanſſchappen die van het een landſchap tot het ander verzonden wierden.

Als de naburige Vorſten in onderlingen oorlog waeren, wierden de laſten verhoogt, den invoer der goederen verboden, de ſchepen genomen, en vervolgens den koophandel van wederzyde geſtremt. Zoo gong het met de Vlaemingen, Henegouwers, Hollanders, Zeeuwen en Vrieſen ten tyde van hunne bloedige veld en zee-ſlagen.

Zoo gong het met Vlaenderen en Brabant, met Brabant en Mechelen, met Limburg, Luxemburg, Gelder, en Brabant, met den Biſſchop van Uytrecht, en den Graef van Holland.

Zoo gong het met alle deze Vorſten in 't algemeyn, zonder voorder van de vremde Princen te gewaegen; met een woord het tafereel dezer twee eeuwen is zoodanig afschuwelyk door de onderlinge burger-krygen en de geduerige oorlogen onder deze nabuerige Vorſten, dat het onmogelyk ſchynt van zig te konnen inbeelden dat alle die zelve landaerd, alle die Nederlanders in de kruys-togten onder den zelven ſtandaerd vereenigt geweeſt hebben.

En niet tegenſtaende dit onophoudelyk en verderffelyk gedruys van waepenen, ziet men egter de handwerken en den koophandel in den bloeyenſten ſtaet en meer en meer toenemen tot het eynde dezer eeuwen toe.

O wonderlyk Vlaenderen dat zoo menigmael in deze eeuwen omgekeert, in kolen geleyd, ganſch verbrand, en dog nog zeeg-haftiger uyt de aſſchen is opgerezen!

Alle koop-ſteden en havenen zyn aen verſcheyde wiſſel-valligheden onderworpen, d'eene word of door den oorlog of door muyteryen omgekeert, of door de vlammen verteert, of door de baeren ingezwolgen.

De ſtad Biervliet wierd ten jaere 1377 (*a*) benevens twintig Parochien in de zee begraeven.

Het zelfſte heeft men van de oudſte havenen van Zeeland, Goeree, Weſt-cappel, Domburg, oud Aernemuyden, en andere plaetſen gezien.

Die rampen hebben Middelburg en Zirikzee doen opkomen, andere zyn verſlymt, verſtopt geweeſt of verlaeten.

De geduerige oorlogen en muyteryen hebben wel eenige ſteden geſlegt en omgekeert, den koophandel geſtremt, maer egter niet vernietigt; zoo heeft het tot tweemael toe met Sluys gegaen; zoo hebben alle de Vlaemſche ſteden, door de Franſche, maer meeſt door de zydige en muytende Vlaemingen zelfs geleden; zoo heeft het met de Mechelaeren gegaen, met Loven en Bruſſel; zoo zyn de Zeeuwen op het punt van hun verderf geweeſt; zoo is'er geene ſtad

(*a*) Boxhorn, ibid, eerſte deel, blad *66*.

in ganſch Nederland, die indie de bepaelde eeuwen door den oorlog of burgerlyke oneenigheden in de hand-werken en den koophandel niet is beſchaedigt geweeſt.

Dit alles aen te haelen zoude meer aen de jaerboeken van den koophandel en van de hand-werken dier eeuwen, als aen den ſtaet der zelve gelyken.

EYNDE.

ANALYSE
DU
MÉMOIRE
FLAMAND
DE M. VERHOEVEN;

Qui a remporté le prix de la Question sur l'État des Manufactures & du Commerce aux Pays-Bas, pendant le treizième & le quatorzième siecles.

Infandum, Regina, jubes renovare dolorem, &c.

ANALYSE
DU
MÉMOIRE
FLAMAND,

Qui a remporté le prix de la Queſtion ſur l'État des Manufactures & du Commerce aux Pays-Bas, pendant le treizième & le quatorzième ſiecle.

CE Mémoire, outre une aſſez longue introduction, contient deux parties principales : ſavoir, un commentaire ſur preſque toutes les Villes des Pays-Bas, relativement au Commerce & aux Manufactures ; & des réflexions générales ſur ce même objet. Sans nous aſtreindre à cet ordre, nous ſuivrons dans cette Analyſe une marche plus unie, en mettant ſous les yeux du Lecteur une ſuite d'Obſervations répandues en différentes parties du Mémoire, dont nous formerons une chaine non-interrompue de faits & d'idées, qui repréſenteront, dans un ordre naturel, tout ce qu'il y a de remarquable dans l'Ouvrage de notre Auteur.

Les Manufactures Belgiques, déjà connues du temps des Romains, déjà floriſſantes ſous Charlemagne, avoient ſouffert infiniment dans ces ſiecles d'horreurs

& de ravages, qui ſuccédèrent à la trompeuſe époque de ce grand Empereur. Dans un Pays, où les Normans avoient exercé ſi long-temps leur fureur, où les habitans étoient en proie à toutes les calamités du Gouvernement Féodal, où les Marchands étoient rançonnés, pillés, maſſacrés par les Nobles, où le Peuple gémiſſoit ſous le poids de la ſervitude, quel reſſort pouvoit-il reſter à l'induſtrie? Quel ſuccès pouvoient avoir les Manufactures qui ont dû ſe borner au ſimple néceſſaire? Quel attrait pouvoit préſenter le Commerce, ſi ce n'étoit aux Seigneurs mêmes, ou à ceux qui étoient aſſez puiſſans pour acheter leur protection?

Telle fut la ſituation des affaires, lorſque les croiſades devinrent le ſalut de l'État. Elles firent tomber la tyrannie féodale. Les Nobles les plus remuans, ayant perdu ou la vie ou leurs biens dans les voyages de Paleſtine, il étoit facile aux Princes de relever les Villes, d'abolir la ſervitude, d'encourager les citoyens. Les Guerriers Belgiques, de retour de leurs expéditions, firent connoître dans leur Patrie, les arts, le goût, le luxe de l'Italie, de la Grece & du Levant. Le treizième ſiecle vit un Comte de Flandre, aſſis ſur le Trône de Conſtantin; depuis cette époque, les ports de la mer Méditerranée & de l'Archipel furent fréquentés par nos vaiſſeaux; les Marchands Italiens apprirent le chemin de la Flandre; nos Manufactures furent miſes en vogue, & le Commerce fit des progrès rapides.

La branche principale de ce Commerce conſiſtoit dans les fabriques de laine, dont la matière première étoit fournie par l'Angleterre, & miſe en œuvre aux Pays-Bas. La Draperie & la Teinture en écarlate y floriſſoient vers le milieu du onzième ſiecle. On ſait que

l'Empereur Henri III, pour récompenser les services de Thierri, Comte de Cleves, lui confera le Burggraviat de Nimegue, (a) le Château Impérial, nommé *Valken hof*, & le droit de péage, à condition d'envoyer tous les ans, à titre de reconnoissance, trois pièces d'écarlate, fabriquées avec de la laine d'Angleterre. Voici les principales Villes des Pays-Bas, où ces sortes de Manufactures étoient les plus animées.

LOUVAIN. La Halle aux draps y fut bâtie en 1317. On y comptoit dès lors 2400 métiers de Tisserans. En 1350, il y en avoit depuis 3 jusqu'à 4000. La Loi ordonnoit que chaque fabriquant fît au moins une pièce de drap par an. On les transportoit surtout aux Foires de Francfort, de Paris & de Londres. La Communauté des Ouvriers en laine formoit une Jurisdiction particulière, administrée par huit Doyens, dont l'origine se perd dans la nuit de l'antiquité. *Lanificii decanos*, dit Juste-Lipse, *ab omni scriptorum memoria invenio.*

Divæi antiq. Brab. p. 16 & 17.

BRUXELLES. Le Commerce & les Manufactures de cette Ville n'étoient pas moins considérables. L'Auteur le prouve par le corps de Doyens qui subsistoit en 1306; par les privilèges accordés en 1294 aux Marchands de Bruxelles, par Édouard I, Roi d'Angleterre, relativement à l'exportation; par l'établissement des Freres du tiers Ordre de Saint Augustin, à l'endroit nommé *Fossé aux Loups* (*Wofls-gragt*), où étoit alors le Fossé de la Ville; ces Freres s'occupant de la fabrique des laines; (b) par l'admission des

Luyster van Brab. 1. deel p. 59.

(a) Pont. Histoire Gelr. p. 83. Slichtenhorst p. 56. N°. 22.

(b) Recueil de pieces pour servir à l'Histoire de Bruxelles. MSS.

Freres Bégards, vers l'an 1330, qui travailloient aux mêmes ouvrages, employant le profit qui en résultoit, à l'entretien de leurs Confreres, accablés des infirmités de la vieillesse; [a] par les franchises que la Ville de Cologne accorda aux Marchands de Bruxelles en 1270, & par les avantages dont ils jouissoient en France.

[A toutes ces observations de M. Verhoeven, on peut joindre celles que l'Éditeur a renfermées dans les notes. L'établissement des huit Doyens & des autres Officiers de la Communauté, remonte bien au-delà de l'année 1306. Il existe dans le Manuscrit de Thymo, une ordonnance portée par ces Officiers de concert avec les Échevins de Bruxelles, pour fixer le salaire des Foulons. Cette ordonnance date de l'année 1283. Les draps de Bruxelles étoient plus estimés que ceux des autres Villes. Ce même Manuscrit en fournit une preuve, [au fol. 255, *verso.*] C'est un Édit du Roi de France de l'an 1375. *Il est venu à nostre cognoissance*, dit ce Prince, *par la grief complainte des Marchans de draps & Drapiers de la Ville de Bruxelle, fréquentans & repairans en nostre bonne Ville de Paris, que en tres grant déception de nos subgez, & au préjudice, domage & vitupere des diz complaignans, plusirs des Marchans de Draps de nostre dicte Ville de Paris, ont au temps passé baillié, livré & vendu, & encore de jour en jour baillent, livrent & vendent à nos diz subgez, draps qui sont d'autres lieux & pays que de Broixelle, pour draps de Broixelle*, &c. Le volume manuscrit d'où cet édit est tiré, renferme nombre d'ordonnances dont le but est de prévenir, ou de faire connoître ces sortes de contrefaçons. Les fabriquans

Tom. 2. fol. 74. verso.

(a) Van Gestel. Hist. Episc. Mech. T. 1. p. 34.

de Flandre étoient si jaloux sur cet article, qu'ils s'en faisoient rendre raison les armes à la main. On lit dans le livre intitulé *Die excellente chronike van Vlaenderen*, qu'en 1344, les Drapiers de Poperingue ayant contrefait les draps d'Ipres, les Fabriquans des deux Villes se choisirent des Capitaines. On en vint à une bataille sanglante, dans laquelle ceux de Poperingue furent défaits, leur Capitaine tué, & un grand nombre de prisonniers conduits dans la Ville d'Ipres par les vainqueurs.] Fol. 56.

ANVERS. Quoique cette Ville fût très-commerçante dans le treizième & quatorzième siecle, comme on verra plus bas; quoique le nombre de ses habitans fût dès lors tellement accru, qu'on fut obligé, à deux différentes reprises, d'agrandir considérablement la Ville; ouvrage auquel on travailla la première fois pendant 15 ans de suite. La liste néanmoins des artisans de l'an 1396, ne porte que 200 Drapiers, nombre bien inférieur à celui des autres grandes Villes. Leur halle cependant étoit célèbre avant 1317. Peut-être ces maîtres Drapiers avoient-ils chacun plusieurs métiers. Peut-être les progrès du commerce étranger, auquel les habitans se livrerent avec ardeur, diminuerent-ils le nombre des Fabriquans, dont une partie aura embrassé un négoce plus étendu & plus lucratif, tandis qu'une autre partie se sera établie dans les lieux voisins, & probablement à Liere. Ce qui pourroit le faire présumer, c'est que le nombre des métiers, dans cette petite Ville, vers la fin du quatorzième siecle, étoit monté au-delà de trois cens; que les habitans de Liere obtinrent dans le même siecle l'exemption de certains droits, appellés *Ridderthol*, à Anvers; & qu'ils y bâtirent une halle,

pour le délit de leurs draps. Ils établirent dans la ſuite un pareil magazin à Francfort, qui fut nommé *la Halle de Liere.* (*a*) Tous les Jeudis ils tenoient chez eux un marché privilegié de draps, en vertu d'une conceſſion du Duc de Brabant, obtenue en 1338.

Gand. Le nombre des métiers qu'il y avoit en cette Ville, doit paroître incroyable. On le fait monter à 40,000. Il eſt vrai qu'on y peut comprendre ceux des Tiſſerans en toile; car dans la Province de Flandre, un même nom déſigne les ouvrages en toile & en laine (*Laken* pour *Lynwaed, Laken-Getouwen*, &c.) Ce qui paroît certain, c'eſt que ces Tiſſerans en laine ſurpaſſoient de beaucoup le reſte des habitans; que lorſqu'il s'agiſſoit de marcher contre l'ennemi, ils fourniſſoient ſouvent 18000 hommes, tirés de leur corps, & réunis ſous leur propre baniere; au-lieu que ſous celles des autres communautés, on raſſembloit des gens de différens métiers; (*b*) à quoi l'on ajoute que les Ouvriers en laine, ayant fait conſtruire à leurs dépens, ſur la fin du quatorzième ſiecle, l'Égliſe de la Vierge au Mont Blandin, ne contribuerent qu'un denier de gros par tête, pour couvrir tous les fraix de ce bâtiment.

L'ordre demanderoit qu'on parlât ici des Fabriques célebres de la Ville de Bruges; notre Auteur en a traité aſſez amplement; mais comme il a tiré la plus grande partie de ſes obſervations des livres de Mrs. Cuſtis & Beaucourt, ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde, nous paſſerons cet article ſous ſilence, pour dire un mot ſur l'état des Manufactures de laine

(*a*) Van Lom beſchryving van Lier. p. 30. 31. 33. tot 46.
(*b*) V. Sanderus, Marchant, Grammaye, &c.

laine dans les autres Villes des Pays-Bas. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y eût de belles Fabriques que dans celles que nous venons de parcourir.

Aucune Ville ne surpassoit Ypres pour la belle teinture, les ouvrages du foulon & la beauté des draps. Un Roi de Castille, du treizième siecle, en parloit avec éloge; & nous avons rapporté plus haut la bataille contre les drapiers de Poperingue, qui les avoient contrefaits. Marchant, p. 133. La Halle d'Ypres a passé constamment pour un des plus beaux édifices des Pays-Bas; elle fut commencée en 1342. Vingt ans plutôt le Comte de Flandre défendit, sous des peines séveres, qu'on établît de nouvelles fabriques en laine à la distance de trois lieues aux environs de la Ville. L'Auteur cite un écrit de 1514, où il est dit qu'il y avoit autrefois 4000 métiers de draperie à Ypres. Cela ne peut avoir eu lieu que dans l'état florissant du quatorzième siecle; car du temps qu'on fit cet écrit, il n'y en avoit pas 500. Dans le temps que Gramaie fit sa description, à peine en restoit-il dix. Menin, Furnes, Renay, Dendermonde avoient des fabriques très-animées. Froissart attribue aux teinturiers en draps les richesses de la Ville de Vervick; & l'on a lieu de croire que les manufactures de Tournay n'étoient pas moins bonnes; car l'Auteur cite un extrait des comptes de la Ville sur l'an 1273, par lequel on voit que, lorsque le Roi de France, Philippe III, y fit son entrée, soixante Membres de la Magistrature allerent le complimenter, vêtus d'écarlate, & suivis de 200 Citoyens habillés en soie. Le présent qui fut offert au Prince en cette occasion, consistoit en deux pièces de drap verd, autant de gris, & autant de rouge du plus fin, outre 32 saumons, 10 muids de vin, &c.

On croira facilement que l'Auteur n'a point oublié

Malines, qui eſt le lieu de ſa réſidence. Vers l'an 1370, on y comptoit 3200 métiers, tant au dehors qu'au dedans de la Ville. Nous diſons *au dehors*, parce que la plupart des tiſſerans en draps demeuroient à l'endroit nommé *Neckerſpoel*, où l'on payoit les mêmes droits ſur les vins, la bierre, &c. que dans Malines même. (*a*)

Quant aux Villes du Hainaut, les fabriques de laine y floriſſoient dès le onzième ſiecle; la Halle de Valenciennes doit ſon origine & ſa juriſdiction à Baudouin de Mons & à la Comteſſe Richilde. A force de privileges, le Comte de Hainaut, en 1310, attira les fabriquans dans ſa Capitale. Ils jouirent dès-lors des droits de la communauté, qui fut adminiſtrée par des Officiers tirés du corps, conformément à l'uſage des autres Villes; ſauf un petit changement introduit en 1352, par la Comteſſe Marguerite, par lequel le nombre des Officiers fut réduit à ſix; ſavoir, deux Doyens & quatre Jurés. Quelque temps après, les manufactures du Hainaut eurent beaucoup à ſouffrir pendant les ravages de la guerre civile. Le Duc Albert, contre tout droit & raiſon, avoit fait couper la tête au Seigneur d'Enghien. Dans la néceſſité de ſe défendre contre les freres de ce Seigneur, qui, ſoutenus par le Comte de Flandre, mettoient le Hainaut à feu & à ſang, le Duc, obligé d'exiger ſouvent des ſubſides extraordinaires, voulut introduire des impoſitions & des gabelles, comme on en levoit en France; ce qui fit murmurer ſes Sujets. A Valenciennes & dans les autres Villes, on diſoit hautement : *Si nous permettons que le Duc nous traite comme les François, nous retomberons dans la ſervitude; c'en eſt fait de*

(*a*) Azevedo Chroni van Mechelen op't Jaer 1295.

nous ; les fabriquans en laine quitteront ce Pays , & s'établiront ailleurs. Cette plainte , rapportée en propres termes par le Continuateur de Nangis, fait voir que les draps & les étoffes semblables faisoient la branche principale du commerce du Hainaut.

Des manufactures si nombreuses & si animées, auxquelles tous les Pays de l'Europe offroient des débouchés, ne pouvoient qu'être une source inépuisable de richesses pour les habitans. On sait le mot d'une Reine de France, qui, faisant son entrée dans Bruges, & voyant la magnificence des femmes de cette Ville, s'écria avec une espèce de chagrin : *J'ai cru qu'il n'y avoit qu'une Reine ici, & j'en trouve par centaines.* En 1380, les seuls orfevres de cette Ville étoient assez nombreux pour marcher en corps sous leurs propres drapeaux; seize ans plus tard, Jean de Bourgogne ayant été fait prisonnier par les Turcs, à la journée de Nicopolis, sa rançon fut mise à 200,000 ducats. Il fut délivré sous la caution d'un seul négociant de Bruges. Trois Villes de Flandre payerent la somme, & en firent présent à leur Prince. Soixante mille réaux d'or avoient déjà été fournis par la Noblesse, pour les fraix de sa malheureuse expédition. Le Brabant n'étoit pas moins riche. Il ne faut que voir les grosses rançons payées par ceux de Louvain pendant les troubles du quatorzième siecle. Ces rançons étoient exorbitantes, dit un Historien, *quia constabat Lovanienses divites esse.* Quand le Duc de Brabant donna, en 1339, sa fille en mariage au fils du Roi Édouard III, il lui assigna une dot de 300,000 livres sterling. Rymer. Fœdera. Vol. 5. p. 113.

Les Seigneurs mêmes étoient marchands. Ils ne s'imaginoient point que c'étoit déroger à la Noblesse que de participer au bénéfice d'un grand commerce.

Gouthoven. 1. Deel. p. 375. Le bâtard de Duvenvorde, Seigneur Hollandois, prêta au Roi d'Angleterre 200,000 livres, à condition de pouvoir importer dans son Royaume toute sorte de marchandises avec exemption de tous droits, jusqu'à ce que cette somme lui fût restituée. Le Chevalier Florent Berthaut de Malines, fut surnommé *le riche Marchand.* (A l'observation de l'Auteur, quant à ce dernier, nous ajouterons un beau passage de Froissart; c'est au folio 67, & *verso* du troisième volume.

Le Comte de Gueldre s'étoit ruiné par ses dépenses. Son oncle, l'Archevêque de Cologne, lui conseilla de rétablir ses affaires par un riche mariage. Il lui indiqua la fille unique de Berthaut, lequel, lui dit l'Archevêque, *est aujourd'hui renommé le plus riche homme d'or & d'argent que on sache en nul Pays, par les grans faitz de marchandise qu'il maine par mer & par terre; car jusques en Damas, au Caire & en Alexandrie, ses gallées & ses marchandises vallent cent mille florins, & tient en plaige une partie de vostre héritage.* Froissart assûre, à la page suivante, que ce Berthaut étoit riche de cinq ou six millions de florins.)

Aux manufactures en laine & en toile, qui faisoient la principale ressource des Provinces Belgiques, ajoutez les autres branches de commerce, qui toutes étoient poussées avec le plus grand succès. Les armuriers de Bruxelles jouissoient d'une grande réputation. (*a*) Ceux de Malines & de Liere, étoient aussi fort

(*a*) Pour juger combien la jurande des armuriers de Bruxelles est ancienne; nous citerons un Acte de l'an 1179, qui existe dans un manuscrit déposé dans les Archives de cette ville, & intitulé : *Den Boek metten haire.* En vertu de cet acte, l'Amman, Bourguemestre, Echevins & Conseil de Bruxelles permettent à la jurande des faiseurs de piques & de harnois (*Peyckenier ende Ernest-Maecker*) de se faire payer six vieux écus par tous ceux qui voudront

renommés. Quand on considere tout l'attirail qu'il falloit dans ces temps-là pour l'attaque & pour la défense; les cuirasses, les casques, les boucliers, les haches, les hallebardes, les lances, les arbalêtes, les arcs, les traits, les flêches, les javelines, les épées, les glaives, les massues, les maillets, les frondes, les machines de guerre; quand on fait réflexion que tout citoyen étoit soldat; que d'une seule Ville on a vu sortir 60,000 combattans; qu'il y a eu peu d'années, où l'une ou l'autre des Provinces ne fût en guerre; & que même dans le calme de la paix, cette bourgeoisie martiale avoit grand soin de ses armes, & s'amusoit à des jeux militaires, que l'affluence des citoyens des Villes voisines, & l'appareil pompeux qu'on y mettoit, ainsi que le nombre & la beauté des prix rendoient plus célèbres que les tournois même de la Noblesse; quand on combine toutes ces circonstances, on ne peut s'empêcher de croire que chez une nation si opulente, la fabrique des armes ne fût un article considérable de commerce, & que les armuriers ne dussent guère manquer d'occupation. Ajoutez les fonderies dans la plus grande partie des Villes. On y faisoit des cloches; & vers le milieu du quatorzième siecle, du canon. Les comptes de la Ville de Liere entr'autres en font mention expresse, ainsi que de la poudre. En 1356 ceux de Louvain parurent en campagne avec 32 pièces d'artillerie.

Le commerce en grains, en chevaux, en gros &

---

entrer dans ce métier; & cela en considération des grandes pertes que cette jurande avoit faites autrefois dans la bataille de *Ransbeke*. Cette bataille se donna pendant la guerre des Brabançons contre ceux de Grimbergue. On voit par là le peu de solidité de la critique de Butkens, qui a regardé toute cette guerre comme une fiction. C'est un sujet sur lequel nous pourrions donner un jour un Mémoire. *Note de l'Éditeur.*

petit bétail, en lin, en chanvre, en huile, en vin, en bierre, étoit surprenant. L'Auteur le prouve par les foires & les marchés privilegiés, accordés si fréquemment pendant cette époque à plusieurs Villes. Il rapporte le nombre incroyable de brasseries en plusieurs autres. Il fait voir que dans une seule année 40,000 muids de vin furent envoyés de la Rochelle à Bruges; & cette quantité ne paroîtra point exagérée, quand on considere que le 25 Mars 1388, les Anglois ayant attaqué la Flotte Flamande qui retournoit de la Rochelle, ils trouverent dans une partie des vaisseaux, dont ils s'emparerent, 9000 muids de vin. On peut juger du nombreux bétail, par un passage de Froissart, qui nous apprend qu'en 1339, ceux de Tournay enleverent, dans les seuls environs de Courtray & d'Oudenarde, 10,000 pourceaux, & autant de bœufs & de moutons.

Quant au commerce étranger, on peut assurer qu'il n'y avoit aucune côte dans les mers qui baignent l'Europe & l'Occident de l'Asie, où les vaisseaux Belgiques ne se fissent voir, aucun Pays accessible où nos manufactures ne fussent portées. Mais c'étoit avec l'Angleterre, qu'on faisoit le commerce le plus intéressant; parce qu'outre les draps & les autres marchandises qu'on y envoyoit, l'on en tiroit la matière première de nos fabriques, c'est-à-dire, les laines, qu'on achetoit apparemment à bas prix, puisque les Anglois ignoroient encore, ou du moins pratiquoient fort peu l'Art de la draperie. Parmi les Villes de Hollande, celle de Dordrecht avoit seule le droit d'Étape. Il est vrai cependant que vers la fin du treizième siecle, ce droit étoit déjà réduit presque à rien, relativement aux laines, les Anglois ayant quitté cette

route pour les aller porter à Malines. C'eſt un Contemporain qui nous apprend ce fait. (*a*)

[Nous avons ici quelques remarques à ajouter à celles de l'Auteur. Il eſt certain que les Hollandois & les Zélandois alloient, au treizième ſiecle, échanger leurs marchandiſes en Angleterre, & en rapportoient ſur tout les laines. On exploitoit alors dans le Comté de Devonshire des mines d'or & d'argent; & le Comte de Hollande faiſoit venir de ce dernier métal pour en frapper des eſpèces à Dordrecht. En 1274, le Roi Édouard ayant défendu l'exportation des laines, les armateurs de Zélande firent ſouffrir des pertes infinies aux marchands de Londres. C'eſt, ſelon M. Wagenaer, la première fois que ces armateurs paroiſſent dans l'Hiſtoire. (*b*) On trouve dans les Actes de Rymer la première convention authentique ſur la pêche du hareng. C'eſt un Édit de l'an 1295, par lequel Édouard I accorde aux Hollandois la permiſſion de pêcher ſur la côte de Yarmouth. (*c*) Une Lettre du même Roi à l'Empereur Adolphe, fait voir que le Commerce des Flamands avec l'Angleterre étoit encore plus animé que celui des Hollandois. *Ne les portz, dit ce Prince, ne les arivages de Hollande ne ſont mie ſi bons, ne ſi conuz de nos mariners, come ceux de*

V. Rymer. T. 1. parte 2.

Rymer T. 2. parte 4. p. 30.

(*a*) Apud Van Balen, Beſchryv. van Dordrecht. p. 337.

(*b*) Vaderl. Hiſt. T. 3. p. 22.

(*c*) Rymer. T. 1, parte 3. p. 149. Ce n'eſt pas à dire qu'on n'en pêchât point avant cette époque. Sans examiner ſi le *Halex* de Pline & de Martial étoit le même poiſſon que notre hareng; ce qui eſt fort douteux, il eſt sûr du moins qu'il en eſt fait mention dans un compte de 1202, cité par du Cange au mot *Harenga.* Il ſeroit facile d'ajouter pluſieurs autres citations à celle-là. Au reſte tout le monde ſait que ce fut Guillaume Beuckels mort à Biervliet, en Flandre en 1347, qui trouva le ſecret d'encaquer les harengs. *Note de l'Éditeur.*

Ibid. p. 181. *Flandres.* C'eſt apparemment que tout le Commerce avec les Hollandois ſe faiſoit par des vaiſſeaux de cette nation. Ce qui fait conjecturer que leur marine étoit dès-lors puiſſante, c'eſt qu'en 1336, Edouard III pria le Comte de Hollande de ne plus louer ni vendre des vaiſſeaux de guerre aux François & aux Écoſſois, ſes ennemis.)

Ibid. Tom. 2. parte 3. p. 153.

Après cette courte digreſſion, nous allons retourner à notre Auteur; nous l'allons ſuivre dans ſes remarques ſur la conſidération que les Princes des Pays-Bas témoignoient aux marchands diſtingués.

La preuve de cette conſidération ſe tire de ce grand nombre d'inſignes privileges, dont ils honorerent les corps de métiers; des édits qu'ils porterent pour favoriſer les entrepriſes des commerçans ; des ſoins qu'ils prirent relativement à la ſûreté des grands chemins, article qui leur fit entreprendre plus d'une fois des guerres ſanglantes. Les emplois & les honneurs furent ouverts à ceux qui ſe diſtinguoient dans le commerce. Dinas de Rapondis, marchand de Bruges, originaire de la Ville de Luques, fut Conſeiller des Ducs & Comtes de Flandre. Ses héritiers n'ont pas négligé d'exprimer dans ſon épitaphe la profeſſion qui lui avoit frayé la route à la fortune. Et ce qui fait voir évidemment combien cette profeſſion étoit honorée; c'eſt que non-ſeulement les Nobles s'en mêloient, mais que les Roturiers même, quelque opulens qu'ils fuſſent, n'ambitionnerent jamais des Lettres d'anobliſſement. Les enfans des plus riches négocians ſuivoient la marche de leurs peres, & ne portoient point leurs vues plus haut; ce qui n'auroit point manqué d'arriver quelquefois, ſi le commerce n'eût été preſque auſſi honoré que la plus pure Nobleſſe même; de manière qu'un ſavant Juriſconſulte de ce Pays, s'il eût vêcu dans

dans le quatorzième siecle, n'auroit point trouvé occasion de dire, comme il a fait : *Nihil magis ridendum, quam ob quæstum, sine ulla virtutis, fortitudinis, præstantisque meriti commendatione, nobilitatis insignia concessa habere; quæ hac ratione non tam dari quam prostitui dicuntur.* (*a*)

A Louvain, toutes les familles patriciennes fabriquoient des draps. A Gand, lorsqu'en 1275 la mauvaise administration des Trente-Neuf eut conduit cette Ville sur le penchant de sa ruine, la Comtesse Marguerite forma un Conseil de trente personnes, tirées toutes du corps des Marchands, qu'on appelloit *Comans-Gilde.* Ce Conseil fut chargé de l'administration des affaires, & revêtu de toute l'autorité du Souverain. Tout marchand pouvoit aspirer à cette dignité, à l'exception de ceux qui faisoient le commerce en grains & en vins, qui s'étoient rendus odieux; les premiers, à cause du monopole qu'ils exerçoient; les seconds, parce qu'ils frelatoient le vin, & y mêloient des substances nuisibles. Cet abus doit avoir été commun, puisqu'on trouve tant de loix séveres qui ont été faites pour le réprimer. M. Verhoeven en rapporte deux qui condamnent ces empoisonneurs à une amende considérable. (Nous y ajouterons une troisième bien plus rigoureuse, émanée en 1384, du Magistrat de Bruxelles. Il y est dit que tous ceux qui ajoutent aux vins quelques matières étrangères, seront bannis de la Ville pour dix ans. Celui qui fait des vins artificiels, perdra le premier article du pouce. S'il y mêle des matières nuisibles à l'homme, telles que couperose, vif-argent, calamine ou quelque poison semblable, il sera brûlé vif sur le tonneau même qui contient ces vins.) Thymo MSS. T. 2. folio 273.

(*a*) Christyn Jurisprud. Heroica, parte 1 p. 137.

A ces deux classes de marchands souverainement haïs, nous croyons qu'il faut joindre une troisième, savoir, les usuriers, c'est-à-dire, tous ceux qui prêtoient de l'argent à intérêt. Dans cette classe, nous comprenons les Juifs, qui s'occupoient principalement de ce négoce, du moins dans les Provinces où ils étoient tolérés ; car dans la Flandre proprement dite, ils ne l'étoient pas. Monsieur Verhoeven a prouvé qu'au treizième siecle, l'intérêt de l'argent étoit à vingt pour cent, & quelquefois à trente. [Avec des Manufactures si nombreuses, un commerce si prodigieux, & ce qui en est une suite, un numéraire si abondant, comment concevoir une usure si excessive? Cela paroît difficile à concilier. Nous sommes tentés de croire que ce fut cette abondance même qui causa ce haut intérêt. Les Bourgeois fabriquans étoient à leur aise, leurs ouvriers l'étoient selon leur état; & d'ailleurs ce ne sont pas ces gens-là qui font les gros emprunts. Les marchands n'entreprenoient que des articles proportionnés à leurs moyens, & n'avoient pas encore trouvé l'art de faire un puissant commerce avec l'argent d'autrui. On étoit donc moins souvent dans le cas d'en prendre à intérêt; & lorsque ce cas se présentoit, on étoit obligé de recourir aux Juifs & autres usuriers, qui, dans les édits du moyen âge, sont presque toujours joints ensemble, & qu'on appelloit *de Joden en Cawersynen*. Nos Chroniqueurs en parlent souvent avec mépris. Ceux que la nécessité contraignoit à se mettre sous les griffes de ces harpies, n'auront pas manqué d'exciter, par des plaintes amères, la haine de la multitude; outre que l'usure étant condamnée par l'Église, les Chrétiens qui se mêloient de ce métier, ne pouvoient être regardés que comme des gens anathématisés.]

Les bornes que nous nous sommes prescrites ne permettent pas de rapporter dans cette Analyse toutes les remarques que l'Auteur a faites dans son Mémoire. Notre dessein étoit de rendre compte de son travail, & de présenter les principaux traits qui forment son tableau, à ceux auxquels la Langue de l'Auteur, qui est celle du Pays, est inconnue. C'est une tâche que nous croyons avoir remplie. Ceux qui liront le Mémoire Flamand, y trouveront ces traits plus caractérisés, & plusieurs nuances que nous avons ou supprimées ou indiquées foiblement. Ils y verront des observations judicieuses sur la population surprenante dans la plupart de nos Provinces; sur l'aggrandissement des Villes, sur les édifices en pierres substitués aux bâtimens qui n'étoient que de bois; sur le commerce qui résultoit de ce changement, par rapport aux matériaux, comme pierres de taille, briques, verreries, houilles, &c.; sur les occupations & les métiers des habitans du plat Pays; sur les fabriques de tapisseries, & les étoffes précieuses; sur la marine, les forces navales & la confédération des Villes Anséatiques. M. Verhoeven a traité tous ces objets avec plus ou moins d'étendue. Quelques-uns ne touchent qu'indirectement l'état de la Question proposée par l'Académie; c'est une raison de plus pour ne pas nous y arrêter : Nous nous proposions de faire une Analyse, & non pas une Traduction.

Quant aux notes que nous avons ajoutées au texte, & dont la substance a été refondue dans cette Analyse, personne n'a droit de les regarder comme un reproche tacite fait à l'Auteur, pour n'avoir pas rapporté lui-même les faits qu'elles renferment. Ce seroit le juger avec trop de sévérité; puisque la plupart de ces notes ont été tirées d'un Manuscrit unique, long-temps

ignoré. L'Auteur n'a pu en avoir connoiſſance, encore moins l'a-t-il pû conſulter. L'Académie, qui s'en eſt procuré une copie exacte, ſe ménage la ſatisfaction d'en faire un jour préſent au Public.

FIN.

RÉPONSE
A LA
QUESTION,

L'Emploi des Bœufs dans nos Provinces, tant pour l'Agriculture que pour le transport des Marchandises sur les Canaux, &c. ne seroit-il pas préférable, tout considéré, à celui des Chevaux dont on se sert généralement? Qui a remporté le Prix de l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de BRUXELLES en 1777.

PAR

LE R. P. NORTON,

Professeur en Théologie, Recteur du Collège des Dominicains Anglois à Louvain.

Vere novo, gelidus canis cum Montibus humor
Liquitur, & Zephyro putris se gleba resolvit;
Depresso incipiat jam tum mihi Taurus aratro
Ingemere, & sulco attritus splendescere Vomer.
Virg. Geor. Lib. 1°.

RÉPONSE
A LA
QUESTION,

L'Emploi des Bœufs dans nos Provinces, tant pour l'Agriculture, &c.

QUOIQUE le plus communément l'on se serve de Chevaux pour la culture de la terre, cependant tous les âges & toutes les Nations nous offrent des preuves suffisantes de la capacité des Bœufs pour toute sorte d'ouvrages en fait d'Agriculture. Les anciens Romains semblent ne s'être servis que de ces animaux pour la charrue; car Horace, *L.* 2. *Epist.* 14, rappelle comme un proverbe déjà connu : *Optat Ephippia bos piger, optat arare Caballus :* ce qui signifie, que si le Bœuf est impropre pour la selle, le Cheval ne l'est pas moins pour la charrue. Cependant l'expérience a montré que le Cheval est très-commode & très-utile pour cette dernière; & que de tous les ouvrages où l'on emploie le Bœuf, il y en a peu que le Cheval ne puisse exécuter; & cela à la plus grande aisance du Laboureur, d'une manière plus agréable, & en moins de temps; voilà aussi

les principales raiſons, qui ont déterminé les Fermiers de la plupart des Nations, à préférer ce dernier pour l'Agriculture. Mais comme l'aiſance & le plaiſir ne ſont pas les ſeules choſes qui doivent être conſidérées par un Cultivateur entendu; il eſt raiſonnable de conſidérer le mérite de l'un & de l'autre, ainſi que de mettre à découvert toute leur économie & leur utilité, afin de pouvoir juger ſainement à qui l'on doit donner la préférence : de là il devient néceſſaire de conſidérer leur nature en général, la qualité, la quantité & l'eſtimation de leur nourriture, de même que la nature & la qualité de leur fumier dans l'amélioration de la terre, leur vîteſſe reſpective pour le labour, & leur prix, lorſqu'ils ſont parvenus aux degrés de croiſſance néceſſaire à leur eſpèce : il faut auſſi calculer les avantages & les inconvéniens qui réſultent de leur travail; & ce que leur ſervice reſpectif eſt dans le détail à l'égard de la République, tant pour ce qui regarde l'utilité & la commodité, que pour le profit.

De la nature de chaque eſpèce en général.

Le Cheval, qui eſt un animal fougueux, animé, noble, a été ſi ſavamment décrit par Mrs. Buffon, d'Aubenton & pluſieurs autres Auteurs, tant François qu'autres, qu'il ſemble inutile d'entrer ici dans d'autre deſcription détaillée, que celle qui peut le différencier du Bœuf : je ne m'attacherai pas non plus à détailler les différentes ſortes de chaque eſpèce qui ſe trouvent chez les autres Nations, ni leur mérite reſpectif, mais je me bornerai aux eſpèces qui ſe trouvent aſſez généralement dans les Pays-Bas des États de Sa Majeſté, à conſidérer leur uſage en général, & ſpécialement pour l'Agriculture.

La docilité du Cheval, ſa parfaite ſoumiſſion & ſon

obéissance à l'homme, le rendent également propre & utile pour la charrue & pour le carosse; son courage, sa force, son agilité le rendent très-propre pour la selle, pour la chasse, pour l'armée & pour porter des faix, & en cela il l'emporte sur tous les autres animaux de l'Europe; la juste proportion & la délicatesse de la forme de son corps, en font un ornement aussi bien qu'une utilité pour l'homme. Si nous considérons que son service est si universel dans tous les différens travaux de l'Agriculture; que sa docilité & sa propension au travail le rendent propre à faire tout ce qu'on exige de lui; que son obéissance l'empêche de faire plus que l'on ne desire, nous ne serons plus étonnés qu'il soit si généralement adopté, & qu'il soit devenu l'animal favori de toutes les Nations.

Le Bœuf est un peu lourd, pésant & lent dans sa nature; non cependant au point de le rendre inactif ou indocile: il est patient & laborieux, & très-fort; qualités qui lui donnent beaucoup d'aptitude pour la charrue & la herse, ainsi que pour le joug en général, & particulièrement pour cultiver la terre qui lui procure sa nourriture. La forme de son corps ne lui permet pas de porter des fardeaux : mais la grande utilité de sa chair, de sa graisse & de sa peau, le rendent de la plus grande utilité à la République en général.

De la quantité respective d'alimens.

Quoiqu'il soit impossible d'assigner exactement la différence de leur nourriture relativement à la quantité, puisque quelques-uns de la même espèce, de la même grandeur & du même âge, consumeront presque le double des autres, & que les sortes de chacun d'eux différent même beaucoup dans les États de Sa Majesté; quoique généralement ceux de la même espèce

qui mangent le plus, ſont les mieux portans & les plus robuſtes, cependant il y en a quelques eſpeces, particulièrement des bêtes-à-cornes, qui mangent beaucoup moins que d'autres, quoique également fortes & grandes; de là vient que dans les Pays où l'on eſt très-curieux de ſe procurer la meilleure race de ces bêtes-à-cornes, comme par exemple dans quelques endroits de l'Angleterre, & nommément dans les Provinces de Lancaſtre, Leiceſtre & autres, un Taureau âgé de trois ans, qui a les conditions requiſes, eſt communément vendu ſoixante à ſoixante-dix livres ſterling, & quelquefois plus, tandis qu'un d'une autre eſpèce, quoique de la même hauteur & du même âge, ne ſera pas vendu plus de ſix ou ſept livres ſterling; la raiſon qui les fait eſtimer d'avantage qu'aucun des autres, eſt qu'ils conſument une moindre quantité de vivres, que l'on peut les tenir en bon état avec une nourriture de qualité inférieure, & qu'on les engraiſſe en moins de temps; leur chair eſt plus délicate, & leurs cuirs valent le double d'argent. Ces qualités font une grande différence pour un Fermier qui a un troupeau conſidérable; mais je paſſerois les bornes d'un Mémoire, ſi je donnois un ample détail de toutes ces eſpèces, & de toutes leurs perfections ou imperfections reſpectives; je me contenterai de parler de celles qui ſont les plus communes parmi nous, comme je viens de le dire.

Parmi les Auteurs modernes, il y en a peu qui aient fait des obſervations ſur la quantité reſpective de nourriture néceſſaire pour chaque individu de ces eſpèces, avec une exactitude ſur laquelle on puiſſe tabler. Et ceux qui ont eſſayé des expériences, l'ont fait en des ſortes de foin ou herbes qui ne ſont pas communes parmi nous, comme le ſainfoin, la luzerne, &c. & pluſieurs de leurs rélations ſemblent être de

beaucoup exagérées. Parmi les anciens Auteurs, Caton, *Cap. 54*, remarque qu'environ dix-ſept livres de foin ſuffiſent à un Bœuf par nuit, ſpécialement ſi on l'a fait paître un peu pendant le jour : *Interdiu paſcito, noctu pondo 25 uni Bovi dato.* 25 livres Romains en font à-peu-près dix-ſept du Brabant : & Columelle nous aſſure que vingt-ſept livres de foin par jour ſont ſuffiſantes pour un Bœuf, même dans le temps où il travaille le plus : *Martio & Aprili debet ad Fœni Pondus adjici, quia terra proſcinditur : ſat autem erit Pondo quadragena ſingulis dari.*

Novembri Menſe & Decembri, per ſementem quantum appetit Bos tantum præbendum eſt, plerumque tamen ſufficiant ſingulis Modii Glandis, & Paliæ ad ſatietatem datæ, vel lupini macerati Modii ---- vel ſi nihil horum eſt per ſe Fœni Pondo quadragena. Columella L. 6. C. 3º. Quarante livres Romaines en font à-peu-près vingt-ſept du Brabant. Or le foin dont cet Auteur parle, eſt le commun foin des près; car après, obſervant que dans les Pays ſecs les Bœufs doivent être nourris à la crêche avec la nourriture que produit le Pays, il fait mention des eſpèces qui ſont regardées comme les meilleures, parmi leſquelles il compte le foin des près : *Eſuſque nemo dubitat quin optima ſint vicia in Faſcem ligata & cicercula, — itemque pratenſe Fœnum. Ibidem.*

J'ai donc choiſi cette ſorte de foin pour eſſayer ici la comparaiſon relative; & cela entre les grands Chevaux noirs & les Bœufs de belle grandeur, en ſuppoſant que chaque en mange autant qu'il en veut.

La premiere expérience, dans le mois de Février, entre un Bœuf de cinq ans & un Cheval de huit, lorſqu'ils ſont tous les deux ſans rien faire à l'étable; le Bœuf mangeoit vingt-ſept livres par jour, & le Cheval en mangeoit vingt-neuf; La ſeconde expérience

dans le mois de Mars, entre un Bœuf de six ans & deux Chevaux, dont l'un est âgé de neuf ans & l'autre de quatre, tous occupés au dur travail de la charrue; le Bœuf mangeoit 38 livres de foin, le Cheval de neuf ans en mangeoit 39, & celui de quatre en mangeoit 44 par jour; j'ai égalment fait une épreuve sur un autre Cheval, lorsqu'il travailloit bien fort, & j'ai vu qu'il consumoit trente-cinq livres de foin, huit livres d'avoine, & douze quartes & demie de lie [*] de brandevin, qui est reputée contenir autant de substance & de nourriture solide que cinq livres d'avoine, ce qui fait en tout quarante-huit livres : outre cela il but 37 quartes & demie d'eau dans un jour; desquels exemples il est évident que le Cheval consume généralement beaucoup plus que le Bœuf.

Le meilleur exemple que j'en puis trouver dans la nourriture d'Été, & qui, je pense, revient le plus à mon propos, est de la pratique commune, où chaque espèce a coutume de paître ensemble dans des prairies nuit & jour pendant l'Été : il est ordinaire dans quelques endroits, comme dans la Province d'Yorck, en Angleterre, de prendre de jeunes bêtes de chaque espece pour les faire paître dans de pareilles pâtures depuis le premier de Mai jusqu'à la Saint Michel à tant par bête. Ces pâtures sont situées sur les bords des rivieres : elles ne sont jamais fumées, mais suffisamment fertilisées par de soudaines inondations des rivieres pendant un jour ou deux de suite dans l'Hiver; l'eau n'y croupit jamais, elle leur fait donc beaucoup de bien, sans leur faire aucun mal, comme seroit celui de rendre le sol trop froid, & par conséquent la quantité de nourriture, que chaque espece mange, fait seulement la différence du prix.

Le

(*) Van Brandewyn-spoeling.

Le prix commun pour le pâturage des Bœufs de deux ans est une livre 15 escalins sterling, & pour les poulains du même âge, deux guinées; pour des Bœufs âgés de trois ou quatre ans, deux livres dix escalins sterling, & pour les jeunes Chevaux du même âge, trois livres sterling ou trois guinées; cette estimation montre que dans un nombre, la différence dans la quantité de leur nourriture approche d'un sixième en faveur des Bœufs. Leurs bêtes-à-cornes dans ces endroits-là sont à-peu-près de la même grandeur que les nôtres : & quoique dans les expériences que j'ai essayées, le Cheval ait toujours mangé plus que le Bœuf, cependant la proportion a varié dans chaque essai, comme il est facile de voir. C'est une opinion commune parmi les Fermiers en général, que les Chevaux mangent plus que les Bœufs, & que dans le grand nombre l'estimation la plus approchée que l'on puisse faire, est que le Cheval consume environ un sixieme de plus que le Bœuf.

De la qualité de leur nourriture & de son prix.

Ici nous trouverons que la différence est considérable; car le Cheval, absolument parlant, exige de la nourriture bonne, fine & substantielle; comme par exemple de la luzerne, du sainfoin, du tréfle, du bon foin, de l'avoine, &c. & il refuse de manger plusieurs sortes d'herbes & de plantes, qui sont une nourriture excellente pour le Bœuf, & qui croissent en abondance, comme les choux de quelques espèces qu'ils soient, les navets, & le *speury*, & différentes sortes de mauvaises herbes, comme celles qui croissent dans les bleds & autres. La paille de différentes espèces, qui seule est une très-pauvre nourriture pour les Chevaux, nourrira les Bœufs dans l'hiver lorsqu'ils

ne travaillent pas, s'ils ont au moins quelques végétaux en même temps, comme des navets, &c. que l'on peut avoir en tout temps en hyver. La principale raison pour laquelle le Bœuf peut être tenu en bon état avec une nourriture si inférieure en qualité, est probablement qu'il rumine, & que par là il broie sa nourriture plus menue, & la rend plus propre à en rendre nutritifs les sucs qu'elle contient. Il s'en suit de là qu'un Bœuf sera, pour le moins, en aussi bon état, nourri moitié paille & moitié foin, qu'un Cheval nourri avec du foin tout pur; mais quoique le Bœuf prenne sa réfection beaucoup plus vîte que le Cheval, le temps gagné par-là, ne semble pas être une grande avance, parce qu'il a besoin de repos pour remâcher sa nourriture.

Pour donner une juste idée du prix de la nourriture relative à chaque espèce de ces animaux, il faut considérer quelle sorte de terreins exigent ces végétaux, combien de temps ils occupent cette terre avant de venir à leur maturité, dans quelle saison de l'année ils croissent particulièrement; la quantité qu'ils peuvent produire, rélativement à la quantité de terrein qu'ils occupent, & les fraix de leur culture. De là il devient nécessaire de les distinguer en principaux & moins principaux, ou premieres & secondaires récoltes. Les premieres récoltes sont, lorsqu'on a particulièrement cultivé la terre pour elles, comme l'avoine, les fêves, le trefle, le foin des près, &c. Les secondaires sont telles que, les carrotes, le *speury*, les navets, &c. qui sont produits après que la premiere récolte est faite. Les premieres récoltes sont beaucoup plus couteuses que les secondaires, parce qu'ils occupent la terre dans la principale saison de l'année; tandis que les secondaires viennent après la premiere récolte, & n'exigent de plus, que peu de dépense & peu de peine, & qu'avec

un ſoin & une culture convenable, on récolte une grande quantité de ces végétaux, comme on le voit annuellement dans la Flandre, & les parties adjacentes du Brabant, & en d'autres endroits. Quoique le Bœuf mange de toutes les ſortes de grains & de végétaux, qui, comme je l'ai obſervé, ſont propres & même néceſſaires pour les Chevaux, cependant une grande partie de l'année on peut les tenir en bon état, avec des choux, des navets, du *ſpeury*, & mauvaiſes herbes que l'on ſarcle dans les bleds, &c. de la plupart deſquels ils eſt fort amateur, & que le Cheval ne voudroit pas manger. Si les choux pommés blancs, *braſſica capitata vulgaris*, ſont cultivés comme principale récolte, c'eſt-à-dire, plantés en Mars ou Avril, ils produiront une récolte abondante, car il n'y a aucun Pays où ce végétal croiſſe mieux que dans les Pays-Bas; le gros chou blanc eſt le meilleur pour cela, tant parce qu'il donne une plus grande quantité de nourriture, que parce qu'ayant un plus grand nombre de racines fibreuſes, il croîtra plus volontiers dans des terres plus maigres qu'aucune autre eſpèce. Il eſt fort commun en Allemagne, où l'on s'en ſert pour faire du *ſauer-krout*; ſuppoſant qu'un Journal où la quatrieme partie d'un bonier contienne cent verges de vingt pieds en carré chaque; cela donne 40000 pieds carrés dans un pareil Journal. Ces plantes doivent étre placées en terre à près de trois pieds l'une de l'autre : ſi elles ſont plantées à trois pieds de diſtance l'une de l'autre, en tout ſens, cela donneroit neuf pieds en carré pour chaque plante. Mais il ſuffira de donner à chaque plante huit pieds carrés; conſéquemment il y aura 5000 plantes dans le Journal ſuſdit; faiſant la ſuppoſition que chaque chou peſe ſept livres, [car pour l'ordinaire ils viennent beaucoup plus gros dans de bonnes terres, puiſqu'ils pe-

ſent quelquefois vingt livres & plus] en en faiſant le calcul, nous trouverons que le produit monte juſqu'à 35000 livres. Suppoſons que chaque Bœuf mange 82 livres par jour, ce qui eſt ſuffiſant pour quelque Bœuf que ce ſoit, au moins ſi on lui donne quelque peu de paille en même temps, ce qui lui profiteroit, particulièrement de la paille d'orge, parce qu'elle eſt aſtringente d'elle-même; nous verrons que cela nourrira quatre Bœufs plus de cent jours; ſuppoſant la même quantité de terre avoir eu une récolte d'avoine, ſi elle monte à cinq ſacs peſans chacun 160 livres, c'eſt une récolte commune, ce qui fait 800 livres peſant pour un tel Journal : & ſuppoſant de même qu'un Cheval mange huit livres par jour, c'eſt ſeulement ſuffiſant à un Cheval pour cent jours, & quoique les Fermiers communément ne nourriſſent pas trop bien leurs Chevaux, quand ils ne font que labourer, ils ne peuvent pas cependant leur donner moins de quatre livres par jour; ce qui ſuffit ſeulement à deux Chevaux pour cent jours, pour l'article du bled ſeulement; car outre cela il doit être nourri avec du bon foin ou de bonne herbe; aucune de la récolte ſecondaire, excepté les carottes, n'étant ſa nourriture naturelle. J'ai vu cultiver ces choux avec beaucoup de ſuccès dans des terres qui n'étoient pas de meilleure qualité que celle qu'exigent les navets : ſi on les arrache dans le mois d'Octobre ou de Novembre, avant les fortes gelées, & qu'on les mette dans des ſillons de ſable ou dans du terreau ſec, dans un endroit où ils ſoient garantis & de la trop grande humidité & de la gelée, ils ſe garderont ſains juſqu'à la fin du mois de Février, de la même maniere que l'on garde les choux rouges. Voyez, pour la culture du chou, le Voyage Agronomique, précédé du parfait Fermier, par Mr. de Fréville, *T. 2. Dictionary of Agriculture*, au mot *Cabbage*.

Le chou-navet eſt auſſi un végétal qui produit preſque autant de nourriture relativement à la quantité que le chou dont nous venons de parler, avec cet avantage, que comme il eſt plus dur, il réſiſtera beaucoup mieux à la gelée, & pourra être conſervé juſqu'au mois d'Avril, & même juſqu'au commencement de celui de Mai & peut être cultivé auſſi bien pour la nourriture d'Été que celle d'Hiver, au moins vers le commencement de Juillet.

Le chou-rave eſt également une plante dure, & réſiſtera à la plus forte gelée ; & ſera donc une bonne nourriture pour les Bœufs dans les mois de Janvier & de Février. Ces deux dernieres eſpèces croîtront dans des terres maigres, pourvu qu'on laboure profondément, & qu'on les garantiſſe des mauvaiſes herbes, car ils exigent plutôt un terrein profond, qu'un riche, & ils produiſent une abondante récolte. On peut les cultiver auſſi comme la récolte que nous avons appellée ſecondaire, c'eſt-à-dire, après celle de l'orge, du ſeigle & autres grains, pourvu que les plantes ſoient aſſez grandes lorſqu'on les met en terre, comme l'on peut faire pour toutes les ſortes de choux hatifs ; & ils rapporteront beaucoup, s'il tombe de la pluie dans le temps où on les a plantés. La maniere de les cultiver avec ſuccès, accompagnée de pluſieurs exemples de leur utilité, a été traitée amplement dans le ſecond volume du Voyage Agronomique, par M. Fréville : *Muſæum ruſticum*, *Dictionary of Agriculture*, & par la plupart des meilleurs Auteurs Anglois qui ont écrit ſur cette matiere ; & la culture en eſt devenue très-commune dans pluſieurs endroits de ce Royaume-là, toujours avec grande réuſſite.

Mais comme il peut paroître ſingulier d'inſiſter ſi long-temps ſur ces plantes, qui ne ſont pas encore communes dans les États de Sa Majeſté : conſidérons

maintenant les récoltes ſecondaires, qui ſont communes ici pour le préſent.

Le navet produit une récolte abondante, & fournit une grande quantité de nourriture, non-ſeulement pour l'Hiver, mais même pour les mois de Mars & d'Avril, quand il a pouſſé de jeunes rejettons, & même quand il eſt en fleur. De façon que ceux qui les cultivent bien, n'ont preſque point beſoin de foin pour leurs bêtes-à-cornes pendant l'hiver, qui, ſi on leur en donne autant qu'il en faut pour leur nourriture, ſeront toujours en meilleur état, que ſi elles avoient eu du foin. Mais dans la ſaiſon où elles ne travaillent pas, elles vivront de paille avec une petite quantité de navets par jour. Dans l'Automne le *ſpeury* leur apporte une grande quantité de nourritures, dont aucunes ne ſont ſuffiſantes ou ne conviennent pas pour la nonrriture des Chevaux; en toutes ſaiſons de l'année, le marc (*) de la bierre eſt une nourriture très-bonne pour les Bœufs, ſi le Fermier peut leur en procurer. Dans l'Été ils mangeront les rejettons des arbres ou feuilles; les mauvaiſes herbes que l'on ſarcle dans les bleds, les orties, & pluſieurs autres eſpèces de mauvaiſes herbes groſſieres, auxquelles les Chevaux ne voudroient pas toucher; & quoique peut-être ces dernieres ne peuvent pas être reputées pour de grandes reſſources parmi les Fermiers en général, cependant c'en eſt une pour ceux qui ne ſont pas riches, qui ſeront charmés de s'en ſervir, tant pour ſuppléer à ce qui leur manque, que pour épargner leurs meilleures nourritures; & on en donne tous les ans une grande quantité aux bêtes-à-cornes dans ce Pays-ci. De là nous pouvons conclure avec juſteſſe, que les Bœufs peuvent être tenus en bon état plus de la moitié de l'année avec les recoltes ſecondaires, qui ne peuvent ſervir de nourriture aux Chevaux, & qui peuvent ſe procurer en grande abondance dans toute

(*) Bierdraf.

l'étendue des États de Sa Majesté, principalemeut si en même temps on a soin de leur donner de temps en temps de la paille. Mais si l'on fait manger de la paille aux Chevaux, il faut nécessairement compenser cette mauvaise nourriture par une autre meilleure, comme l'avoine, & on peut également inférer que le produit d'une année entiere d'une même quantité de terre, suffira pour nourrir plus du double de Bœufs que de Chevaux, même d'après l'état actuel de la culture, qui, comme personne n'en doute, peut être beaucoup perfectionnée quant aux récoltes secondaires; & comme le prix ou estimation de leur nourriture relative dépend principalement ou de la qualité ou de la quantité de la récolte qu'on en peut faire dans un espace de terre supposé, il s'ensuit qu'il en coûte moins pour entretenir deux Bœufs pendant toute l'année, que pour nourrir un Cheval pendant le même espace de temps; même en supposant que dans le temps où ils travaillent le plus fort, il soit nécessaire de donner aux premiers de la vesce ou de l'avoine, ce dont on peut se dispenser s'ils ont en abondance du verd, comme des choux, des navets ou autres végétaux semblables.

De leur fumier, & à quelle terre chaque espèce est le plus propre.

Le fumier de Cheval est très-chaud, & sec par sa nature, & contient beaucoup de sels, aussi est-ce le meilleur pour les terres glaises, pour celles qui sont froides, humides, ou marécageuses, comme il ouvre les pores de la terre, & y cause la fermentation, ce qui est très-bon & même nécessaire pour la végétation de pareilles terres; il est aussi très-utile dans les jardins, à cause de sa chaleur, pour faire venir des

légumes hatifs : mais il n'eſt pas bon de l'employer dans les terres legeres & ſabloneuſes, ni dans les terreins ſecs ; puiſque ces dernieres eſpèces de terres ſont déjà trop chaudes & trop ſeches de leur nature ; on ne doit auſſi s'en ſervir que quand il eſt vieux & conſommé, & qu'il a perdu ſa chaleur. Si on s'en ſert dans les prairies, il fait venir du foin dur & groſſier, par conſéquent d'une moindre qualité : obſervez de même que ſon urine eſt brûlante de ſa nature, & que ſon fumier a beſoin d'être plus conſommé avant de l'employer, que celui du Bœuf, dont on pourroit ſe ſervir dans un beſoin preſqu'auſſi-tôt, s'il n'eſt pas trop chargé de paille.

Le fumier des Bœufs eſt d'une bonne graiſſe, d'une nature fraîche, & plus propre pour les terres legeres & ſablonneuſes, pour produire toutes ſortes de grains, & paticulièrement pour les prairies & pâturages ; il fait venir le foin le plus fin & le plus ſucculent, & eſt généralement regardé comme la meilleure eſpèce de fumier que l'on puiſſe employer : leur urine eſt auſſi bonne pour engraiſſer les terres maîgres ; de là vient que dans pluſieurs *Diſtilleries* (*) l'on engraiſſe un grand nombre de Bœufs : on a des citernes ou réſervoirs faits commodément, pour que cette urine puiſſe y couler, d'où on la tire en une ſaiſon convénable pour la répandre ſur la terre, la charroyant dans des tombereaux auſſi bien ſcellés que pour contenir de l'eau pure. Ils trouvent que celà enrichit les terreins autant que le fumier peut le faire, même ceux qui ſont legers & ſablonneux ; on peut mieux remarquer ce que je viens de dire ſur leur fumier mis en terre, dans les pâturages où ils paîſſent durant l'Été. M. Buffon obſerve, avec juſteſſe, qu'au bout de quelques années, la prairie ſur laquelle le Cheval a vêcu, n'eſt plus qu'un mauvais pré, au-lieu que celle que le Bœuf a broutée,

(*) Brande-wyn-itoo-keryen.

devient

devient un pâturage fin. *V. Hist. N. du Bœuf, T. 6.* Ce qui est non-seulement vrai, parce que le Bœuf mange les herbes les plus grossiers, auxquelles le Cheval ne touchera pas, mais sur-tout parce que la fiente du Cheval engendre naturellement des herbes plus grossieres que ne le fait celle du Bœuf ou la Bouze.

La terre la plus convenable pour employer les Bœufs, est celle qui est grasse, legère & sablonneuse; & les Chevaux doivent être employés dans les terreins de glaise, humides & marécageux, pour les raisons suivantes : 1°. parce que le fumier des Bœufs est meilleur pour les terres legères, que celui des Chevaux, qui convient aux terres glaises, froides, & marécageuses, comme il a déjà été observé. 2°. Parce que les terres glaises & froides retiennent beaucoup d'eau, & sont, pour l'ordinaire, très-douces & humides, dans le temps où elles doivent être labourées : le Bœuf foule d'avantage la terre que les Chevaux; ce qui est nuisible pour elle. 3°. Parce que la terre legère est la meilleure pour les récoltes secondaires, telles que les navets, le *speury*, &c. ce qui étant une excellente & abondante nourriture pour les Bœufs, ne vaut rien pour les Chevaux. La terre glaise ne peut guere se façonner pour produire ces récoltes secondaires, attendu que les premieres mûrissent plus tard sur une telle sorte de terreins froids, qui requiérent aussi & plus de temps & plus de travail pour être mis en état d'être ensemencés; joint à cela que ces sortes de terreins sont trop aqueux & trop sales pendant l'hiver, & que tous les végétaux que l'on en récolte, sont sales & pleins de boue; ce qui est très-nuisible aux bêtes-à-cornes, & très-désagréable pour le laboureur qui doit faire un pareil ouvrage.

De leur vîteſſe reſpective à l'ouvrage, de leur force & de leur valeur intrinſéques, miſes en parallele.

On eſtime communément, que, chaque eſpèce entretenue également, un attelage de Chevaux fera autant d'ouvrage dans cinq heures, qu'un attelage de Bœufs en fera dans ſix, en laiſſant aller chacun d'eux ſon pas ordinaire, comme ils doivent continuer leur ouvrage. Les Bœufs les plus larges ſont plus forts & plus capables de tirer un poids plus conſidérable que les plus larges Chevaux, c'eſt-à-dire, que les Bœufs ſont capables de tirer un poid plus conſidérable, compenſation faite de leur groſſeur, que les Chevaux ne le pourroient faire; & conſéquemment ils ſeroient de plus de ſervice & plus propres à tirer les bâtimens le long des Canaux, & avec moins de fraix; puiſque leur nourriture eſt à meilleur marché, pourvu que l'on ait ſoin de faire ferrer ceux que l'on conſacreroit à ces travaux, pour conſerver leur corne, comme cela ſe pratique dans pluſieurs Provinces de France, notamment dans la Guienne & autres endroits.

Le prix commun ou modéré d'un Cheval de ſix ans, tels que ſont ceux dont les Fermiers ſe ſervent pour la plupart, à la charrue, eſt de huit à douze piſtoles; celui d'un Bœuf maigre, du même âge, eſt de huit à dix piſtoles. Mais ſi nous conſidérons le prix eſſentiel qu'ils coûtent tous les deux aux Fermiers pour la dépenſe de leur nourriture, à cet âge, faiſant attention à ſa quantité ainſi qu'à ſa qualité, le Cheval coûte au moins le double du Bœuf, comme je l'ai déjà obſervé.

Il eſt évident, par ce que j'ai dit du Cheval, que j'inſtitue ſeulement la comparaiſon avec les Chevaux dont ſe ſervent communément les laboureurs pour la

charrue; car si nous considérons la meilleure sorte, comme ceux qui sont propres pour le carosse, &c. ils vaudront bien trente à quarante pistoles ou plus; mais comme les Fermiers se servent rarement de ceux-ci pour la culture de la terre, il est aussi à propos d'observer que le prix commun de chaque espèce varie presque chaque année, selon l'abondance ou la disette de nourriture, ou les autres accidents qui peuvent survenir.

Mais si nous considérons encore qu'un Fermier garde souvent un Cheval hongre jusqu'à son vieil âge, pour son travail seulement, la différence pour lui, sera considérable quant au profit, en supposant que ce hongre ait vêcu jusqu'à vingt ans, il aura consumé autant de valeur de nourriture, c'est-à-dire, le produit d'autant ou de plus de terre que six Bœufs jusqu'à l'âge de six ans; & il ne vaut cependant alors plus que le prix de sa peau, qui peut-être montera à un ducaton ou environ, tandis que les Bœufs auroient été vendus beaucoup d'argent, & qu'ils auroient fait beaucoup plus d'ouvrage que le Cheval, & donné un fumier beaucoup meilleur & en plus grande quantité. Jusqu'à présent nous avons considéré leur profit relativement au fumier en particulier.

La République auroit encore plus gagné, par une si grande augmentation de cuirs, de graisses & de chair, qui sont tous des articles très-profitables à tous les États quelconques, & avec quoi les Pays-Bas auroient été abondamment fournis, si les Fermiers se servoient le plus communément de Bœufs, au-lieu de Chevaux pour la culture de la terre.

Mais pour juger sainement de l'avantage & de la nécessité de ces articles, il est nécessaire de parler de chacun en particulier. Commençons par le cuir, qui est un article de la plus grande conséquence pour ce

Pays-ci ; comme le grand nombre de cuirs qui y ſont apportés de l'Eſpagne ou d'autres endroits tous les ans, monte à 70000 ou 80000, leur prix courant l'un portant l'autre, eſt au moins un louis d'or la piece, ce qui contrebalance de beaucoup le commerce de ce Pays-ci, puiſque ce ſeul article ſe monte à 70000 ou 80000 louis d'or par an. Suppoſons à préſent qu'il y a 2500 ou 3000 Villages dans les États de Sa Majeſté, dont chacun ait à vendre chaque année vingt Bœufs, âgés de ſept à dix ans, & qui, après avoir travaillé à la charrue pendant quatre ans, ne ſoient plus propres qu'à engraiſſer; mais ſi l'on ſe ſervoit généralement de Bœufs, chaque Village en auroit bien d'avantage à ſa diſpoſition, puiſque quelques Villages, pour le préſent, ont 200 Chevaux ou plus. Leurs cuirs ſuppléeroient en grande partie à ce qui nous en manque, puiſque dans ma ſuppoſition, ce ſeroit une augmentation annuelle de 50000 ou 60000 Bœufs, & qui auroient fait les travaux de l'Agriculture, & auroient ſeulement mangé la nourriture ou l'équivalent, qui, à préſent, eſt néceſſaire pour l'entretien des Chevaux qui font cet ouvrage. Les Bœufs, à cet âge, ſont grands, & venus à leur pleine croiſſance, & leurs peaux valent un double-ſouverain, l'une portant l'autre, (car elles ſont, pour l'ordinaire, beaucoup plus larges que celles qu'on nous apporte des autres Pays); ce ſeroit donc une épargne de 50000 ou 60000 doubles-ſouverains. Objet bien digne de l'attention du Gouvernement. Et quoiqu'une partie de ces cuirs qui nous ſont apportés, ſoit envoyée à Liege ou en d'autres Pays, cependant ces mêmes Peuples n'iroient pas les chercher dans des Pays éloignés, s'ils les avoient au même prix, plus près de leur demeure.

Si ces Bœufs ſont engraiſſés convenablement, le fort

portant le foible, ils donneront 70 ou 80 livres de suif ou plus, qui valent toujours quatre sous chacune; ceci produira une abondante ressource pour cet article si utile & si nécessaire, comme est celui des chandelles. Actuellement, à ce défaut de suif, on ensemence tous les ans une grande quantité de terre avec du colzat, afin d'avoir de l'huile à brûler, dont une partie peut être tournée en un meilleur usage en faveur de la République.

On peut compter que la chair de chaque Bœuf pese au moins sept ou huit cents livres, l'une dans l'autre; car plusieurs, à cet âge, s'ils sont bien engraissés, peseront jusqu'à mille ou douze cents livres, sur-tout ceux qui auront été soignés, lorsqu'ils étoient jeunes; ceci monte non-seulement à une somme considérable d'argent, à raison de trois sols la livre, mais aussi est de la plus grande utilité à la République, en lui fournissant une si grande abondance de viandes exquises. Au-lieu que le Cheval ne donne au Public ni graisse ni chair; & que le cuir qu'il lui fournit est de peu de valeur, en comparaison de celui du Bœuf; & cette nourriture, qui, pour le présent, est nécessaire pour l'entretien des Chevaux, qui ne servent qu'à l'usage particulier des Fermiers, tourneroit, en employant des Bœufs, au plus grand avantage du Pays. Quoiqu'il soit donc vrai de dire qu'il est plus commode, moins pénible & plus aisé pour les Fermiers de cultiver la terre par le moyen des Chevaux; cependant il est évident que ce seroit leur intérêt & leur profit en particulier, ainsi que le plus grand avantage de la République, de se servir de Bœufs. De là je réponds à la Question proposée, que *l'Emploi des Bœufs dans nos Provinces, tant pour l'Agriculture que pour le transport des Marchandises sur les Canaux, &c. seroit préférable, tout*

considéré, à celui des Chevaux dont on se sert généralement; & cela pour les raisons suivantes : Parce que le terrein en général dans nos Provinces est gras, leger, sabloneux ou sec; qualités qui le rendent très-propre à être cultivé par des Bœufs; parce que leur fumier est le meilleur & le plus capable de fertiliser de pareilles terres; parce qu'ils mangeront plus volontiers de la paille que les Chevaux; qu'ils feront une plus grande quantité de fumier dont on peut se servir tous les ans; parce qu'on en peut entretenir un plus grand nombre que de Chevaux, avec le produit d'un terrein donné; parce qu'un pareil sol est très-propre à produire une plus grande quantité de récoltes secondaires, comme navets, &c. & qu'on peut récolter encore une plus grande quantité de ces végétaux, par la suite qu'à présent, (car on ne connoît qu'imparfaitement leur culture;) d'après quoi le Fermier est capable d'entretenir un nombre suffisant de Bœufs pour son besoin, avec une moindre quantité de terre, que celle qui est nécessaire pour produire l'avoine, le foin & l'herbe pour les Chevaux : par lequel moyen une grande partie peut en être convertie en d'autres usages beaucoup plus profitables à la République, aussi bien qu'au particulier. De plus, les Bœufs ne sont pas aussi assujettis que les Chevaux, aux différentes maladies ou accidents qui font tant decheoir ces derniers de leur prix ou valeur; car le plus beau Cheval devient souvent de peu de valeur par un leger accident, parce que son prix dépend principalement, ou de son ouvrage, ou de sa beauté; & par conséquent le Fermier ne court pas tant de risques, (attendu que le Bœuf est toujours bon pour engraisser), si nous exceptons la maladie qui se manifesta ces années passées parmi les bêtes-à-cornes; parce que la République recevra les

plus grands avantages des articles de leurs peaux, de leur graiſſe, & de leur chair.

Mais quoique l'avantage ſoit ſi évidemment en faveur des Bœufs, & ſi propre à contribuer au bien commun, ſoit pour le profit, ſoit pour l'amélioration des terres; il eſt cependant plus que probable, que les Fermiers, pour la plupart, préféreront le Cheval; parce qu'il eſt plus aiſé, plus commode & plus agréable de travailler avec cet animal; & plus le Fermier ſera riche, plus il préférera le Cheval, comme on le voit chez la plupart des autres Nations; car après l'étroit néceſſaire de la vie, l'homme naturellement cherche ſes aiſes & ſon plaiſir, quoique à grands fraix. Mais comme le bien public, ainſi que ſon intérêt, eſt ſenſiblement lêſé par là, je regarderois cet article comme bien digne de l'attention du Gouvernement. On doit attendre entiérement de ſa ſageſſe & de ſa prudence les moyens les plus propres pour amener l'effet qu'on deſire.

Cependant comme les encouragemens agiſſent efficacement ſur le genre humain; il ſemble que, dans le cas préſent, une recompenſe honoraire, donnée à ceux qui ſe ſervent de Bœufs pour la culture de la terre, pourroit conduire à cette fin, & produiroit un bien commun. Je ne puis m'empêcher de croire ce moyen à propos & peut-être néceſſaire pour les raiſons ſuivantes: 1°. Parce que les Bœufs fourniſſent à l'État tant d'articles eſtimables, comme je l'ai déjà obſervé. 2°. Comme il eſt plus ennuyeux & plus laborieux de travailler avec des Bœufs, l'eſpoir d'une recompenſe honoraire encourageroit les Fermiers à entreprendre bien plus volontiers ces travaux de ſurcroît. 3°. Parce que dans pluſieurs endroits des Pays-Bas de Sa Majeſté, les Payſans regardent communément comme

une marque de pauvreté, ou comme un ſigne d'avarice, & par conſéquent déshonorant, de labourer avec des Bœufs; & cela probablement, parce que des hommes réellement tels s'en ſervent actuellement; ce qui prouve que c'eſt une épargne, puiſque le pauvre y a recours. J'ai connu de riches Fermiers qui avoient des Bœufs en leur poſſeſſion, & qui ſavoient bien qu'il étoit de leur intérêt de s'en ſervir pour la charrue, & qui cependant ne le faiſoient point, & cela fort mal-à-propos, par la ſeule crainte qu'ils avoient d'avoir le ſurnom ridicule de *Fermier aux Bœufs*, ou en Flamand, *eenen os-Pachter;* car par cette expreſſion ils entendent la petite ou la plus pauvre claſſe des Fermiers; & il eſt ſûrement de la bonne police de détruire d'auſſi petits préjugés que ceux-là, parmi le peuple; ce qui ſeroit bientôt fait, ſi les Fermiers les plus conſidérables étoient encouragés à ſe ſervir de Bœufs pour la charrue.

L'on m'objectera probablement qu'il ſeroit imprudent de concourir à diminuer l'uſage des Chevaux, vu que le Gouvernement, ou le Pays fait des dépenſes conſidérables pour affermir les haras publics, afin d'encourager, ou d'améliorer la race de cet animal utile & néceſſaire. A quoi je réponds que pour qu'un plan ſi louable & ſi bien calculé ſur l'avantage du public, puiſſe avoir l'entier effet qu'on s'en promet pour l'amélioration de la race, cette diminution ſeroit peut-être un des moyens les plus propres de ceux qui peuvent être adoptés, pour pluſieurs raiſons : 1°. Parce que la Cavalle ou jument concourt autant à la bonté de la race que les Étalons, (on peut dire la même choſe des Vaches pour les bêtes-à-cornes); car Virgile dit fort bien. *G. Lib.* 3°.

Seu quis, olympiacæ miratus Præmia Palmæ,

Paſcit

Pascit Equos, seu quis, fortes ad Aratra juvencos;
Corpora præcipuè Matrum legat.

Comme l'on a coutume à présent de cultiver la terre par le moyen des Chevaux, & que le nombre des pauvres Fermiers excède de beaucoup le nombre de ceux qui sont à leur aise, ceux-là font ce qu'ils peuvent, y étant nécessités, pour découvrir & acheter de quoi se monter en Chevaux & en jumens, au meilleur marché qu'ils peuvent trouver, & par conséquent ceux qui sont de la plus mauvaise espèce; & en élevant les Poulains qui proviennent de pareilles jumens, ils agissent toujours contre les vues généreuses du Gouvernement, qui a pour but d'améliorer l'espèce. Il n'est donc pas surprenant que l'espèce de ces animaux en général ne soit pas beaucoup améliorée, malgré les soins & les grandes dépenses pour procurer & entretenir des haras de la meilleure espèce d'Étalons.

2°. Parce que cette diminution ne tomberoit que sur le nombre des mauvais Chevaux, comme le Fermier se serviroit probablement de Bœufs autant que sa commodité le permettroit pour parvenir à la récompense. Il prendroit soin d'avoir autant de jumens de la meilleure espèce, que la nécessité l'obligeroit d'en garder pour faire l'ouvrage, auquel le Bœuf n'est pas propre, afin que, quand il aura des Poulains à vendre, ils puissent valoir bon prix, d'autant que les mauvais Chevaux ne répondroient aucunement aux vues qu'il s'étoit proposées. Par-là je conçois que le nombre des bons Chevaux pour l'armée, pour le carosse & pour la selle, seroit beaucoup augmenté, & la qualité beaucoup améliorée, & que celui des mauvais, comme de ceux qui ne sont bons que pour la charrue, diminueroit beaucoup. Et quoique le prix

des Chevaux pût peut-être hausser de quelque chose ; le Pays seroit bien amplement dédommagé par les grands avantages qu'il retireroit annuellement des articles si estimables & si nécessaires, tels que les cuirs, le suif & la chair, que les Bœufs produiroient; cependant il est plus que probable, que le prix de la meilleure espèce de Chevaux ne hausseroit pas par une telle disposition ; comme les Fermiers en général feroient leur possible, & chacun en particulier, de nourrir les meilleurs, conséquemment cette espèce deviendroit abondante, & ceux qui les élevent, y gagneroient plus qu'ils ne font à présent, en élevant de ceux dont on se sert communément pour la charrue.

REMARQUES ADDITIONNELLES,

En forme de Supplément au Mémoire sur la comparaison du Bœuf avec le Cheval, par rapport au travail.

L'ACADÉMIE, qui ne cherche en tout que l'utilité publique, ayant trouvé plusieurs Remarques utiles dans les diverses pièces, qui lui ont été envoyées sur cette Question, auxquelles d'ailleurs elle n'a pû accorder de Prix, on a crû devoir les ajouter à la fin du Mémoire Couronné, en forme de Notes, pour ne pas priver le Public des réflexions qui peuvent être utiles à tous les Cultivateurs.

NOTE I.

Tirée en partie du Mémoire N°. 5, dont la devise est, Il est difficile de comparer, & encore plus de bien juger; *& en partie des Recueils de l'Abbé Mann.*

C'est un fait avéré, que six Bœufs degageront une voiture embourbée, dont huit Chevaux ne sauront venir à bout. Cette capacité, qu'ont les Bœufs, dérive de leurs forces inhérentes, & de la forme de leurs pieds.

Le pied du Bœuf se partage en deux, se dilate en pressant contre la terre, & se contracte en le retirant d'un endroit fangeux. Par conséquent il n'est empêché, comme celui d'un Cheval, de se retirer quand il se trouve embourbé, ni par la plus grande pression de l'atmosphere, ni par le frottement d'une surface si étendue. Le Bœuf est encore plus avantagé que le Cheval pour sa marche dans un Pays de montagnes : la petitesse de son pied fourchu, dont chaque partie porte son fer, lui donne une plus grande facilité de se cramponner; ses jambes plus courtes l'empêchent de perdre aisément l'aplomb ; la lenteur de sa marche soutenue par un tempérament naturellement froid, le porte à se donner le temps & l'attention nécessaires à l'affermissement de ses pas, & le tout ensemble contribue à le faire marcher sur la pente d'une montagne avec plus d'assurance que le Cheval.

NOTE II.

Extraite du même Mémoire, dont la devise est, Il est difficile, &c.

Il est établi dans certains Pays montagneux, avec quelque espéce de raison, que les Bœufs soient attelés par les cornes. Au premier aspect cette coutume paroît presque aussi ridicule, que si on vouloit les atteler par la queue. Mais que le Bœuf, sur un terrein inégal, ait, en le labourant, quelque obstacle à deplacer avec la charrue, ou en voiturant, quelque pas difficile à franchir, il avance ses quatre jambes, leve la tête, &, se sentant suffisamment appuyé, allonge ensuite le col, &, sans donner aucun mouvement à ses pieds, porte son corps en avant. Par ce mouvement répété,

il fait avancer le fardeau, ſans craindre que ſes pieds ſe gliſſent, ou qu'ils manquent ſous lui, comme il arrive très-ſouvent au Cheval dans des ſituations pareilles. Il eſt donc avantageux pour lui alors d'être attelé par les cornes.

C'eſt, au contraire, une mauvaiſe coutume, qui eſt pourtant preſqu'univerſelle, d'atteler deux Bœufs ſous le même joug. Les mouvemens irréguliers de l'un, fatiguent à pure perte ſon compagnon : la gêne de ce qu'ils ſe trouvent attachés enſemble dans un ſeul cadre, les empêche de s'écarter, ou de s'approcher dans des circonſtances, où la liberté de le faire eſt néceſſaire, ou pour tirer avec plus d'avantage, ou pour s'affranchir d'un mauvais pas : enfin la contrainte que ſouffre celui des deux, qui veut ſe tenir debout, pendant que l'autre ſe couche pour ſe repoſer, épuiſe inutilement leurs forces naturelles.

Voici, en deux mots, des moyens nouveaux qu'on propoſe, pour éviter, de la maniere la plus ſimple, tous ces inconvéniens. Qu'on attele les deux Bœufs à des charettes, ou à des charrues à timon. En les attelant ainſi par le garrot, avec de gros colliers bien rembourrés, on pourroit avoir deux anneaux faits de cordes ou de liens, qui paſſeront par les deux cornes. On attachera enſuite une chaine à chacun de ces anneaux, qui par l'autre bout tiendroit au collier. Par ces moyens, les deux Bœufs attelés non-ſeulement ſe trouveront libres de tous les inconvéniens, qui proviennent de ce qu'on les attele communément ſous le même joug, mais ils auront la liberté entiere de ſe conformer aux circonſtances, & de tirer à volonté ou par les cornes, ou avec le garrot.

NOTE III.

Communiquée par M. de Beunie.

L'on engraiſſe annuellement au moins 5000 Bœufs dans les Poldres d'Anvers. On les tire tous, ou du moins pour la plus grande partie, de la Mairie de Bois-le-Duc. Chaque Bœuf évalué à fl. 70, il en réſulte une dépenſe de fl. 350000; & cela dans le territoire d'une ſeule Ville. Quelle épargne ne ſeroit-ce pas pour toutes nos Provinces, ſi l'on pouvoit fournir aſſez de Bœufs, ſans recourir à l'Étranger ?

NOTE IV.

Extraite du Mémoire N°. I. dont la deviſe eſt, Quadrupedante putrem ſonitu, &c. *Chap.* 22.

Il paroît que les Chevaux de la plus vile eſpèce, ſoient plus propres que les Bœufs pour la navigation intérieure de ces Provinces. Cette eſpèce de Chevaux habitués d'avance à d'autres ouvrages fatigants, eſt naturellement dure, patiente, lente & uniforme dans ſa marche. Les Bateliers les achetent à peu de fraix : la quantité & la qualité de fumier n'eſt d'aucune conſidération ni valeur auprès d'eux. Le Cheval, dont les jambes ſont plus longues que celles des Bœufs, non-ſeulement parcourt plus d'eſpace en moins de temps, mais il ſe tire mieux d'affaire le long des rivieres d'une certaine largeur, ou des canaux dont les bords ſe trouvent quelquefois inondés, quand il s'agit de marcher dans l'eau, ou de la traverſer. Il eſt notoire auſſi que les bords des rivieres & des canaux,

ſont pour la plupart un terrein plat, & propre pour la marche du Cheval. En un mot, généralement parlant l'uſage qu'on en fait pour cette fin, préférablement aux Bœufs dans preſque tous les Pays connus, paroît décider la queſtion en ſa faveur pour cette eſpèce de travail.

Cependant il ſe trouvera peut-être quelquefois des circonſtances locales, qui pourront engager les Navigateurs des canaux & des rivieres à donner la préférence aux Bœufs, pour le tirage de leurs barques, outre le profit que ces animaux fourniſſent au propriétaire après avoir fini le terme de leurs travaux. Cela ſera quand les bords des canaux & des rivieres, n'étant pas ſujets à des inondations, deux Bœufs pourront marcher de front du même côté de l'eau, ou la paſſer par des ponts ſans y entrer, ſur-tout quand il s'agit d'une navigation lente contre le courant d'une riviere. Dans ce cas particulièrement le Bœuf eſt préférable au Cheval, parce que n'avançant que lentement, par des pas plus courts & plus meſurés que ceux du Cheval, il réſiſte mieux au courant, autant par ſon allure & ſa peſanteur, que par ſa force ſupérieure.

NOTE V.

Tirée des Recueils de l'Abbé Mann.

Il ſemble que le Bœuf eſt deſtiné, par la nature même, à des travaux forts, tels que ſont le labour de la terre, &c. plutôt que le Cheval, qui paroît fait pour porter des fardeaux, pour l'expédition, pour l'attelage aux voitures, & pour la guerre. La corne du pied d'un Bœuf eſt du double de la force de celle d'une Vache : nous ne voyons pas la même différence entre celles du Cheval & de la Jument.

NOTE VI.

Tirée des mêmes Recueils de l'Abbé Mann.

Voici un effet du luxe moderne, (toujours contraire au bien-être de la société) qui pourra nous faire sentir les désavantages d'avoir laissé emporter la multiplication de la race des Chevaux, au-dessus de celle des Bœufs. On remarque dans la Paroisse de *Tunbridge*, en Angleterre, qu'autrefois elle entretenoit 150 Chevaux de tirage seulement, & 1000 Bœufs, actuellement elle entretient 600 Chevaux & 250 Bœufs. Les Bœufs ne travailloient que deux ans, par conséquent les habitans jouissoient alors d'un surcroît annuel de 500 jeunes Bœufs, reduit à présent à 125. Il est donc évident que le résidu de 375 Bœufs engraissés, à raison de 15 livres sterling chacun, leur prix courant, auroit continué d'enrichir ladite Paroisse de la somme annuelle de 5625 livres sterling, somme dont elle se trouve privée par l'emploi trop étendu des Chevaux.

FIN.

MÉMOIRE

SUR LES

MEILLEURS MOYENS

De cultiver & de perfectionner les Terres trop humides, marécageuſes & ſouvent inondées, qui ſe trouvent en différentes parties de nos Provinces, & particulièrement en Flandre. Auquel l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de BRUXELLES a décerné le Prix en 1777.

PAR

MR. FOULLÉ.

L'induſtrie ſurmonte tout obſtacle.

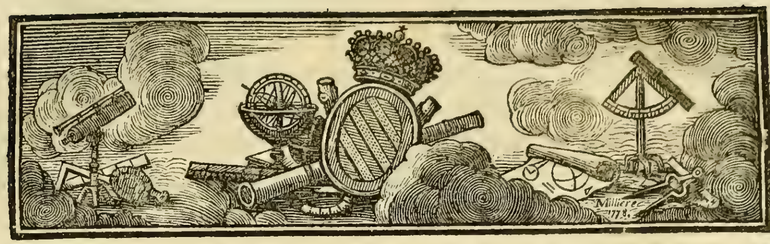

MÉMOIRE
CONCERNANT
LES
DESSÉCHEMENS,

En Réponse à la Question proposée par l'Académie sur cet Objet.

En parcourant des yeux la Mappe-monde, on découvre des inondations depuis le sommet des montagnes jusqu'à la mer, réservoir commun de toutes les eaux.

Les lacs de Genève, de Constance dans les Alpes, les lacs supérieurs des Hurons, des Illinois, de Conti dans le Canada, sont des inondations de 1500 à 2000 pieds, plus élevées que le niveau de la mer. (*a*)

Les obstacles que les Rivieres rencontrent à l'écoulement de leurs eaux forment les lacs & les marais. (*b*)

(*a*) La pente du Rhône depuis Genève jusqu'à son embouchure, est de 1400 pieds. Le saut de Niagara est de 700 pieds perpendiculaires.

(*b*) Pierre Encise, selon plusieurs personnes, devroit se nommer Pierre Seize. On prétend que ce Fort prend son étymologie de ce que le rocher sur lequel

La mer Océane, par ſon flux & reflux, qui eſt en vive-eau de 18 pieds dans la Manche, depuis l'embouchure de la Somme juſqu'à celle de la Meuſe, laiſſe, à marée baſſe, une étendue de terre découverte plus ou moins conſidérable, en raiſon de la pente du rivage; cet eſpace eſt encore dans la claſſe des terreins à deſſécher.

Voilà les objets que la nature préſente à l'induſtrie humaine pour acquérir de nouvelles richeſſes, d'autant plus attrayantes, que le ſéjour de l'eau donne aux terres, qui en ont été couvertes, une fertilité qui aſſure des récoltes abondantes pour pluſieurs années.

Il eſt ſans doute intéreſſant que l'on deſſéche les terres inondées, non-ſeulement eû égard aux productions qu'elles donnent, mais auſſi par les avantages qu'en retire la navigation.

La majeure partie de la Flandre, de la Zélande, de la Hollande, &c. n'étoit que des marais impraticables; les embouchures de l'Eſcaut, de la Meuſe, du Rhin, dont les eaux étoient refoulées par les marées, couvroient tous ces cantons; les rivieres répandues ſur ces bancs n'avoient point de lits ſtables : les vaiſſeaux ne pouvoient y naviguer que la ſonde à la main; quelques *Iſlottes* diſperſées dans ces terreins marécageux, n'étoient habitées que par de pauvres pêcheurs qui manquoient de tout; le deſir d'avoir des terres pour recueillir des grains, & pour nourrir des beſ-

---

il a été bâti, a été coupé au ciſeau; & l'on aſſure que cette roche traverſoit anciennement la Saône, & ſe joignoit à la montagne qui eſt de l'autre côté de cette riviere, ce qui formoit une caſcade d'une hauteur conſidérable; on a coupé ce rocher pour rendre cette riviere navigable. Si ce fait eſt vrai, comme il eſt apparent, ce rocher étoit une digue, qui, en retenant l'eau de la Saône, devoit faire un lac de tout le territoire qui eſt depuis Châlons juſqu'à Lyon, c'eſt-à-dire, de 2 à 300 lieues quarrées de ſuperficie.

tiaux, leur a fait imaginer de conſtruire des digues contre l'impétuoſité des marées & du courant des rivieres, & des écluſes pour ſe débarraſſer des eaux contenues dans ces enceintes. Inſenſiblement tout a changé de face; les rivieres ont été maintenues dans leurs lits par les digues : leurs eaux, ne trouvant plus à ſe répandre, ont rendu ces lits plus profonds, & ſont devenues propres à recevoir les plus grands vaiſſeaux. On a profité des veines d'eau qui ſe trouvoient dans les terres, pour former ce nombre infini de canaux ſi utiles au commerce.

Le temps a fait diſparoître les marais, & l'induſtrie a créé, pour ainſi dire, des rivieres, des canaux & des terres chargées de villes, de beſtiaux & de grains.

Tout Obſervateur qui voyage dans ces Pays-là, ne peut qu'être ſurpris d'admiration en voyant des plaines immenſes couvertes d'animaux & même de maiſons, dont les toits ſont plus bas que le niveau de la mer.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on pût établir des principes certains ſur les opérations d'un objet auſſi intéreſſant qu'eſt celui des deſſéchemens; ceux qui entreprennent ces ſortes de travaux, pourroient marcher à pas ſûrs; mais cela me paroît fort difficile, parce qu'une inondation ne reſſemble point à une autre, & que chaque local exige une combinaiſon particulière.

Malgré les difficultés qui ſe rencontrent à traiter cette matière, je ferai mes efforts pour y apporter le plus d'ordre qu'il me ſera poſſible.

J'examinerai donc dans ce Mémoire :

1°. Les Inondations qu'on peut deſſécher par un écoulement naturel.

2°. Celles qui peuvent ſe deſſécher par l'écoulement naturel, mais qui ont beſoin de digues pour empêcher le retour de l'eau extérieure, & d'écluſes pour ſe débarraſſer de l'interne.

3°. Celles dont on ne peut évacuer les eaux que par le ſecours des machines hydrauliques.

4°. Je parlerai de ces machines.

5°. Je terminerai ce Mémoire par l'uſage de la tourbe, ſoit pour le chauſage, ſoit pour l'employer comme engrais.

INONDATIONS
DE LA PREMIÈRE ESPÈCE.

Les Inondations qui font l'objet de cette première partie, font celles qui, éloignées de la mer & des grandes rivieres, n'ont befoin que d'un foffé fuffifamment grand pour donner paffage à la totalité de l'eau, afin de tenir en tout temps le terrein fec.

On doit commencer par lever le plan du terrein inondé & de toutes les terres adjacentes, qui verfent leurs eaux dans cette cuve.

On marquera fur la carte, par des points, la plus grande hauteur où l'eau peut monter, & fa retraite dans les plus grandes fécherefles.

On fondera de vingt en vingt toifes la partie inondée, & on marquera fur la carte, par des chiffres, à chaque coup de fonde, la profondeur de l'eau.

Cette opération faite en Été, & répétée en Hyver, fera connoître les différentes quantités d'eau des deux faifons.

On doit prendre les profils de la partie inondée, de toutes les terres qui y verfent leurs eaux, & principalement du terrein où doit paffer le foffé d'évacuation, depuis le marais jufqu'à la riviere ou autres lieux où l'eau doit fe rendre.

On obfervera de marquer fur le plan la figure qu'on devra donner à ce foffé.

Il réfultera de ces Obfervations:

1°. La connoiffance de la quantité d'eau à évacuer, foit en Hyver, foit en Été.

2°. Celle des eaux à recevoir des terres adjacentes, provenant des ruiſſeaux, des ſources, ou des pluies. [a]

3°. La pente, la diſtance & les ſinuoſités du foſſé ou canal de décharge, depuis la partie à deſſécher, juſqu'à l'endroit où l'eau doit ſe perdre.

Plus ce foſſé a de longueur, plus il forme d'angles, moins il aura de pente, & plus il exigera de largeur & de profondeur.

Pour pouvoir donner les dimenſions au foſſé de décharge, on doit obſerver que l'eau qui coule dans un conduit quelconque, a dans tous ſes points un degré différent de vîteſſe, qu'on peut cependant conſidérer comme en formant quatre principaux.

1°. Les deux parties de l'eau, qui touchent les rives du foſſé, ſont retardées dans leur cours par le frottement qu'elles ont ſur la terre.

2°. Celle du fond eſt rallentie de même par le frottement de la terre; mais la colonne d'eau, qu'elle porte, accélére ſa vîteſſe.

3°. L'eau de la ſuperficie court en raiſon de la pente du terrein & de ſa fluidité.

4°. Celle du centre coule avec le plus de vîteſſe, elle n'a de frottement que l'eau qui lui eſt inférieure. C'eſt un fluide qui coule ſur un fluide, & la colonne d'eau qui lui eſt ſupérieure, accélére conſidérablement ſa courſe.

D'aprés ces opérations & ces obſervations, on doit fixer les dimenſions à donner au foſſé ou canal de décharge, de même qu'à ceux qui y aboutiſſent.

Si ces foſſés ſont faits dans des terres fortes, il ne faudra

(a) Dans la Flandre, la Hollande, &c. les pluies donnent 27 à 28 pouces d'eau par an; à Paris 17 à 18. Cette différence vient de la proximité de la mer, & de ce que le ſol de cette Province eſt très-bas.

faudra pas qu'ils aient beaucoup de talus; mais s'ils paſſent dans des ſables, les talus doivent être de quatre à cinq pieds par pied, pour qu'ils ne ſe comblent point.

Si, par les Obſervations que l'on a indiquées, les calculs donnoient 1,512,000 toiſes cubes d'eau à évacuer tous les ans, il faudroit examiner en combien de jours cette opération devroit ſe faire pour ne point nuire à la culture; on en trouvera au plus 70 à employer à ce travail; l'écoulement devroit donc être de 21,600 toiſes cubes en 24 heures.

Un foſſé dont la coupe ſeroit de 72 pieds quarrés, contiendroit 2 toiſes cubes par toiſe courante; il faudroit, pour que l'opération ſe fît dans le temps donné, que l'eau allât dans toutes les parties de ce foſſé avec une vîteſſe de 9 pouces par ſeconde.

Ces connoiſſances préliminaires ſont également néceſſaires & indiſpenſables pour toutes les eſpèces de deſſéchemens, de quelque nature qu'ils ſoient.

Si une Inondation étoit telle qu'il fallût percer une montagne pour donner paſſage à l'eau, il faudroit ſoutenir les terres de ce ſouterrein avec des bois, comme on le fait pour les galleries des mines, ou en maçonnerie de pierres, de briques, &c. Le moyen le moins couteux, en ſuppoſant l'égalité de ſolidité, doit être préféré. Le prix des bois, des briques, de la pierre & de la main d'œuvre, dans les lieux où ſe trouve l'Inondation, doit déterminer les Entrepreneurs pour l'un ou pour l'autre de ces moyens; on doit ſeulement avoir attention de faire les travaux ſolides, pour éviter les réparations fréquentes.

Avant de commencer un deſſéchement, on doit prendre garde à trois choſes.

1°. A ce que le terrein, que l'on veut deſſécher, pourra rapporter, & ſi ſa fertilité ne s'épuiſera pas en peu d'années.

2°. Examiner la dépense que l'on sera obligé de faire, tant pour les travaux du desséchement, que pour les bâtimens & la mise en culture. Il faut combiner les fraix & les produits, & s'assûrer d'avance de tous les fonds nécessaires; les ressources étant fort difficiles dans ces sortes d'entreprises, quand l'argent vient à manquer avant qu'elles soient à leur perfection.

3°. On doit s'assurer qu'on ne sera point troublé dans les travaux, ni dans la culture, par des prétentions que pourroient avoir des Particuliers ou des Communautés, & qu'on jouira paisiblement des exemptions & des privilèges qu'on auroit pu obtenir.

Ce n'est qu'après avoir pris ces précautions, que l'on doit se déterminer à entreprendre ces sortes d'affaires.

Les desséchemens de cette première espèce, sont faciles, peu couteux & d'un grand produit, quand le sol est d'une bonne qualité.

Les meilleurs desséchemens à entreprendre sont ceux des Inondations où il croît le plus de roseaux; la culture en est plus couteuse, mais les récoltes abondantes, que l'on en retire, rendent avec usure, les avances que l'on a faites.

La production la plus assurée pour les premières années, est le colzat. Il est à craindre que le froment, l'orge, l'avoine, &c. ne s'emportent trop en paille, & ne donnent point de grain.

Quand la surabondance des sucs productifs a été diminuée par quelques récoltes, on peut y cultiver toutes les plantes qui conviennent au terrein. C'est au cultivateur à connoître celles qui sont les plus propres au sol, puisque dans les mêmes polders on rencontre quelque fois vingt qualités différentes de terres,

INONDATIONS

DE LA SECONDE ESPÈCE.

Ces Inondations ſont occaſionnées par le débordement des rivieres, ou par le flux de la mer, ainſi elles ne ſe trouvent que ſur leurs bords.

On doit en conſidérer de deux ſortes.

1°. Celles ſur le bord des rivieres, plus haut que le flux de la mer ne ſe fait ſentir.

2°. Celles ſur le bord de la mer ou des rivieres, juſqu'au point où la marée monte.

La première ſorte ſuppoſe un terrein qui reſte à ſec quand la riviere, ſur le bord de laquelle elle eſt ſituée, eſt dans ſon lit ; le ſeul débordement de cette riviere formant l'Inondation.

Il faut obſerver à quelle hauteur montent les plus grandes crues de la riviere, leur durée, & dans quelle ſaiſon elles arrivent le plus communément.

Il faut encore obſerver avec quelle vîteſſe l'eau de cette riviere coule, & la direction de ſon courant, pour connoître s'il portera ſur les digues à conſtruire.

C'eſt d'après ces obſervations que l'on arrêtera les dimenſions de ces digues, & la force à leur donner.

Ce n'eſt pas aſſez d'être à l'abri des débordemens de la riviere ; il faut encore ſe garantir des eaux provenant des terres adjacentes.

Pour opérer ce deſſéchement, il faut une digue contre les eaux qui viennent des terres, avec un foſſé en

dehors. C'eſt des terres provenant de l'excavation du foſſé, que l'on doit former cette digue.

Le foſſé ſert à recevoir les eaux des terres ſupérieures, & à leur donner paſſage juſqu'à la riviere.

Il faut qu'il ſoit ſuffiſant pour recevoir toutes ces eaux; car ſi elles débordoient, on pourroit être dans le cas de devoir des dédommagemens aux propriétaires des terres qui en auroient ſouffert.

La digue empêche l'eau de paſſer dans le terrein deſſéché.

Je diſtingue ces deux ouvrages en les nommant *digue & foſſé de ceinture*, pour ne point les confondre avec la digue principale, oppoſée aux débordemens de la riviere.

Garanti des eaux des terres par la digue de ceinture, il ne reſte qu'à faire la digue principale.

Pour cela il faut profiter de la ſaiſon où la riviere a le moins d'eau. C'eſt généralement dans le mois de Septembre; cette digue doit ſe réunir par ſes deux extrêmités aux deux bouts de celle de ceinture.

Il eſt beſoin à cette digue d'une écluſe pour évacuer les eaux de l'intérieur du deſſéchement; elle doit être placée dans la partie la plus baſſe du terrein qui aura un foſſé principal & intérieur, avec d'autres petits foſſés, pour que l'eau puiſſe arriver promptement à cette écluſe.

Si le polder étoit d'une étendue aſſez conſidérable pour qu'il y eût de l'avantage à établir une navigation, il faudroit le faire; les tranſports par eau étant beaucoup moins diſpendieux que par chariots, principalement ſi l'on pouvoit paſſer dans la riviere ſans rompre charge, cela pourroit exiger une double écluſe pour faire un ſas.

Les digues doivent être faites avec ſolidité pour

resister à l'effort de l'eau ; il ne faut point que les fossés qui sont en dedans de la digue, en approchent trop; cela faciliteroit les filtrations.

Vouloir entrer dans les détails de ces différens travaux, est absolument impossible.

La colonne d'eau que doit supporter la digue, sa rapidité, la direction du courant, la nature des terres, la nature des matériaux plus ou moins rares, plus ou moins chers, occasionnent des variétés à l'infini.

Ce qu'on peut dire, est qu'il faut proportionner la force de la résistance à la force de l'ennemi que l'on a à combattre.

Il est telle digue qui est suffisante en terre, d'autres ont besoin d'être nattées en pailles; d'autres doivent être clayonnées, tunées & fascinées; d'autres pilottées & palplanchées; d'autres enfin doivent être en maçonnerie de pierres fondées sur pilotis & palplanchées en avant pour rompre le choc de l'eau.

Les digues que l'on oppose à la violence des torrens, sont celles qui exigent le plus de solidité & de force ; on n'a à craindre ces torrents que pour les desséchemens situés au pied d'une suite considérable de montagnes. Le Luxembourg, le Limbourg, &c. présentent des Inondations à dessécher de cette espèce.

Les digues qui sont au-dessous des écluses de chasse, qu'on fait jouer pour nettoyer les ports, sont à-peu-près dans le même cas que celles opposées aux torrens.

Il en est des écluses comme des digues; il n'est pas possible de prescrire leurs dimensions, ni la force qu'elles doivent avoir ; cela dépend absolument des circonstances.

La seconde espèce de cette seconde classe de desséchemens suppose un terrein qui reste à découvert

à chaque marée baſſe, même en morte-eau, mais qui eſt couverte d'eau à mer haute.

Les travaux à faire pour deſſécher ces ſortes d'Inondations, ſont à-peu-près les mêmes que ceux que je viens de décrire ; il n'en différent que dans la manière de conſtruire les digues; je me réſerve d'en parler en traitant des deſſéchemens de la troiſième eſpèce. Les écluſes ont beſoin de manœuvrer plus ſouvent que pour les deſſéchemens dont il vient d'être parlé, parce que la mer remonte à toute marée contre elles. Par ces raiſons, elles doivent être faites avec plus de préciſion & de ſolidité.

INONDATIONS

DE LA TROISIÈME ESPÈCE.

CES Inondations ne ſe trouvent qu'à l'embouchure des rivieres, ou ſur les bords de la mer. Le deſſéchement s'en fait de deux manières.

1°. Une partie de l'eau s'évacue par l'écoulement naturel. 2°. L'autre partie a beſoin de machines pour être enlevée.

Pour répandre plus de lumiere ſur cette troiſième eſpèce d'Inondation, qui eſt la ſeule qui ait des difficultés réelles, je dirai quelque choſe ſur l'effet des marées qu'on a dans la Manche.

Quand le premier coup de la marée [qui entre dans la Manche par le paſſage entre l'Angleterre & la Brétagne,] s'eſt rompu contre les rochers de St. Malo & de Saint-Michel, où elle monte quelquefois à plus de 60 pieds, elle ſe répand dans tout le canal de la Manche, où la différence de ſa plus grande élévation à ſa plus grande retraite, eſt de 18 pieds de Roi ſur les côtes de Flandre & de Zélande. [*a*]

Pour avoir l'intelligence des marées, il faut ſuppoſer une échelle de 18 pieds, dont la baſe Zéro eſt poſée à la Laiſſe de baſſe mer en vive-eau.

(*a*) Quand le temps eſt calme, la différence d'un port à l'autre, dans la hauteur des marées, n'eſt pas conſidérable; mais quand il y a du vent, il augmente ou diminue ſon élévation, ou ſa retraite ſelon le point d'où il ſouffle.

En vive-eau la mer montera à cette échelle, à 18 pieds, & descendra à Zèro. En morte-eau, elle ne montera qu'à douze pieds, & ne descendra qu'à 6.

La plus grande différence de la haute à la basse mer en vive-eau, est de 18 pieds; sa plus grande différence en morte-eau n'est que de 6 pieds. Le neuvième pied de l'échelle est le terme moyen de toutes les marées. C'est-à-dire, que dans toutes les marées, la mer monte autant au-dessus de 9 pieds qu'elle descend au-dessous.

La mer emploie 7 jours pour passer de vive-eau en morte-eau; & 7 jours pour passer de morte-eau en vive-eau, ce qui fait la révolution entière.

Cette révolution se fait en 28 marées hautes & en 28 marées basses. Quand la marée est dans sa croîssance, elle monte à-peu-près de 5 pouces de plus que la marée précédente, & elle descend de 5 pouces de plus. Quand elle est dans son décours, elle monte de 5 pouces de moins, & descend de même de 5 pouces de moins. [a].

C'est en pleine & en nouvelle Lune, qu'on a les marées de vive-eau. C'est au premier & dernier quartier qu'on a les deux marées de morte-eau.

Un terrein inondé, dont le sol répondroit à Zéro de l'échelle, ne pourroit point se dessécher sans le secours de machines hydrauliques; puisqu'on ne pourroit ouvrir les écluses que deux fois par mois, & seulement dans les deux instans où les marées de vive-eau sont à leur plus bas. Comme la mer n'est étalée qu'un moment, on doit sentir que cette manœuvre seroit

(a) Je ne donne point ici une table exacte des marées; je dis seulement ce qui est nécessaire pour entreprendre les desséchemens de cette classe, & pour manœuvrer les écluses, quand ils sont achevés.

ſeroit abſolument inutile : il faudroit les refermer avant que l'eau ſe fût miſe en mouvement pour y arriver.

Pour qu'un polder puiſſe ſe paſſer de machines hydrauliques, il faut que ſon ſol réponde à ſix pieds à l'échelle ; s'il étoit éloigné de la mer ou de la riviere, où il devroit décharger ſes eaux, & ſi le foſſé, par lequel elles devroient paſſer, étoit ſinueux, il faudroit que le terrein répondît à ſept pieds.

On doit donc avoir pour principe, que toute Inondation dont le ſol eſt au-deſſous de 6 à 7 pieds à l'échelle, ne peut être deſſéchée que par le ſecours des machines hydrauliques.

C'eſt dans la partie la plus baſſe du polder, qu'il faut faire des puiſards, & bâtir les machines à enlever l'eau.

Les extrêmités du canal ſupérieur, où les machines verſent l'eau qu'elles ont enlevée, doivent aboutir l'une aux machines, & l'autre à la mer, ou à la riviere où l'eau doit ſe rendre. C'eſt ici que doit être placée l'écluſe que l'on ouvre quand la marée eſt deſcendue au-deſſous de la ſuperficie de l'eau de ce canal. Des portes buſquées à cette écluſe ſe manœuvrent d'elles-mêmes.

Il faut que ce canal puiſſe contenir toute l'eau que les machines y verſent dans l'intervalle du moment où la marée ferme les portes de l'écluſe à celui où les eaux du canal les ouvrent.

Les machines doivent verſer l'eau dans ce canal, pour que ſa ſuperficie réponde à dix pieds de l'échelle.

L'écluſe qui eſt à l'extrêmité de ce canal doit avoir ſon radier, le plus bas qu'il eſt poſſible, pour qu'il ſe vuide promptement.

Je n'entre point dans les détails de la conſtruction

des écluſes ; je paſſerois les bornes d'un Mémoire comme celui-ci, & je ne ferois que répéter imparfaitement ce que beaucoup d'Auteurs célèbres ont écrit ſur cet objet.

Quant aux digues, on doit éviter principalement les filtrations. Si elles étoient conſtruites ſur un terrein où il y eût un banc de tourbe, à quelque profondeur que fût ce banc, il s'y feroit des filtrations, parce que la terre ne ſe lie jamais à la tourbe.

Si on les plaçoit dans un terrein où il y eût des roſeaux, ils donneroient paſſage à l'eau en ſe décompoſant.

Il faut placer les digues ſur une terre qui ne contienne point de corps qui lui ſoient étrangers.

La méthode qui m'a paru la plus facile, la plus ſolide & la moins couteuſe, eſt de la commencer par un double clayonnage, tuné & faſciné. Je m'explique.

En ſuppoſant que la baſe de la digue ait beſoin d'avoir 200 pieds de largeur, on en prendra 20 en dehors, & 15 en dedans pour faire les clayonnages ; le flux de la mer, qui charie du ſable & du limon, remplit les interſtices des faſcinages & l'intervalle qui eſt entre deux; la digue ſe forme ſeule.

A meſure quelle s'élève, on monte le clayonnage, & elle parvient inſenſiblement par les dépôts de la mer à la hauteur où monte la marée.

Parvenue à ce point, il faut la charger de terre, que l'on prend le plus à proximité qu'il eſt poſſible.

Quand le clayonnage eſt fait de bois convenable, il ſe pénétre de ſable, de limon & de ſel, ce qui le rend incorruptible ; il n'y a que celui qui eſt alternativement dans l'eau & à l'air, qui ſe pourriſſe.

Plus le talus d'une digue eſt allongé, plus elle eſt comprimée par la charge de la terre qui eſt ſupé-

rieure au point où monte la marée, & plus elle a de solidité.

Cette troisième classe de polders est généralement très-fertile, & plus encore dans la Manche que dans les autres mers. (*a*) La fertilité varie cependant en raison de la quantité de sable, de limon ou de vase que contient le sol.

Plus les rivieres ont versé de limon, plus la mer a déposé de vase, & plus le terrein est fertile.

Un polder bas, qui a été lavé par les courans avant d'avoir été digué, abonde en sable, & est peu productif.

Un polder élevé, qui n'étoit point exposé aux courans, contient beaucoup de limon & de vase; ce qui le rend très-fertile.

Les rivieres, dans leurs cours, reçoivent les eaux qui ont lavé les terres en culture voisines de leurs bords. De ces terres, les sables plus pesans, se précipitent dans les fonds; & les plus attenués, c'est-à-dire, le limon, se déposent sur les terreins élevés des rives où le courant a peu de force.

Les polders qui se trouvent des deux côtés de la Crique d'Ostende, prouvent ce que je dis.

Les falaises qui bordent presque toutes les côtes de la Normandie, de la Picardie, du Boulonois & de l'Angleterre, sont composées alternativement d'un lit horizontal de craye, & d'un lit de pierre à fusil.

Les marées sappent continuellement ces montagnes par le pied. Ce qui en fait crouler des masses considérables dans la mer. Ces masses, froissées les unes contre les autres par la violence des marées, atténuent

---

(*a*) C'est la décomposition des falaises, formées de craye, qui donne plus de fertilité aux polders de cette mer qu'à ceux des autres mers.

la craye & égrifent les cailloux ; ce font ces égrifures des cailloux, qui, entraînées par les courans, & dépofées fur les côtes de Flandres, de Zéelande, de Hollande, &c. s'étant mêlées au limon charié par les rivieres, ont produit ces bancs confidérables, dont l'induftrie a fu faire des Provinces. (*a*)

C'eft la décompofition des poiffons morts & des végétaux contenus dans la mer, combinés avec le fel, le bitume & la craye, que produit la vafe [fi propre à la végétation] que l'on trouve dans prefque tous les polders de cette côte. (*b*)

Quant à la culture des terres defféchées, il eft impoffible de rien préfcrire fur cet objet, qui dépend abfolument du local.

Ce qu'on peut dire en général, c'eft que tout polder, dont le fol eft au-deffous de 7 pieds à l'échelle, n'eft propre que pour des pâtures, & qu'il n'y a que les terres au-deffus de cette mefure, qu'on puiffe cultiver avec certitude de bonne récolte.

Voilà les principes que je crois que l'on peut donner fur les defféchemens vus en général.

Il y auroit fans doute beaucoup plus de détails dans lefquels on feroit obligé d'entrer, fi l'on demandoit des inftructions fur les travaux à faire pour deffécher une Inondation particulière qu'on indiqueroit, ou pour perfectionner un polder. D'après l'examen du lieu, on formeroit un plan fuivi & raifonné de toutes les opérations néceffaires.

(*a*) La direction des marées porte depuis la Bretagne jufqu'au pas de Calais fur les côtes de France, & dépofe fur celles d'Angleterre : paffé le pas de Calais, la direction des marées porte fur les côtes d'Angleterre, & dépofe fur les côtes de Flandres, de Zélande & de Hollande, &c.

(*b*) Cette vafe eft un excellent engrais, principalement pour les terres légères. C'eft dans le fond des Ports, des Anfes, des Criques qu'il faut la prendre, pour qu'elle contienne peu de fable.

DES MACHINES
HYDRAULIQUES.

Tous moteurs peuvent être employés à faire monter l'eau, & par conséquent on peut leur adapter des machines Hydrauliques.

Quand il faut de la force, l'homme tient le moindre rang entre les moteurs. (*a*).

La force de l'homme est d'élever un poids de 12 livres à trois pieds de hauteur par seconde.

Un cheval, un bœuf, ont six fois la force d'un homme, c'est-à-dire, l'un ou l'autre peuvent élever 72 livres à trois pieds de hauteur par seconde.

Un moulin à vent, qui est mû par un vent, qui fait faire 16 tours aux aîles par minute a une force, autant que j'ai pu l'apprécier, de 4 livres par pied quarré de voilure.

Une chûte d'eau qui en dépense un pied; le pied cube pèse soixante dix livres, & sa force augmente en raison de la hauteur de cette chûte.

Le vuide dans le cylindre d'une machine à feu, fait que l'atmosphere pèse sur le piston en raison de 12 livres par pouce quarré de sa superficie.

Voilà cinq moteurs auxquels on peut adapter des machines pour épuiser l'eau d'un polder. Il s'agit de choisir.

(*a*) Il n'en est pas de même lorsqu'il faut peu de force, par exemple pour dévider de la soie; un homme fait mouvoir 12 mille bobines, & veille encore à tout ce qui pourroit se déranger.

1°. Celui qu'il est le plus convenable d'employer.

2°. Les meilleures machines à y adapter.

Les hommes n'ont pas assez de force pour être employés à élever l'eau d'un polder.

Quant aux chevaux; dans un polder où il ne faudroit élever l'eau que de deux ou trois pieds, on pourroit les employer utilement en leur faisant tourner une vis d'Archimede. Un cheval, en huit heures de travail, épuiseroit cent & quelques toises cubes d'eau.

Ce moteur ne peut convenir qu'à un petit terrein qui ne mériteroit pas une dépense plus considérable. En 24 heures, trois chevaux qui se relayeroient, pourroient dessécher 12 mille toises quarrées de terre, qui seroient couvertes de deux pouces d'eau.

Les moulins à l'eau, qui tournent au moyen des marées, peuvent avoir un grand effet quand ils sont bien construits, & que l'on a un réservoir qui contient suffisamment d'eau; mais il est très-rare de rencontrer un local propre à les établir. Une machine à feu, dont le cylindre a 45 pouces de diamêtre, élève 108 pieds cubes d'eau à 10 pieds de hauteur par coup de piston; bien reglée, elle en donne dix par minute, c'est 7200 toises cubes en 24 heures.

Cette machine a un très-grand effet; mais elle coute beaucoup à établir. (*a*)

La machine & les bâtimens sont d'un entretien considérable en réparations.

Il faut payer de gros gâges à celui qui la gouverne, à qui il faut un ouvrier pour le servir; elle dépense plus de 400 livres de charbon par heure.

(*a*) Pour l'établir solidement, c'est une dépense à-peu-près de 3000 louis d'or.

Elle a un défaut conſidérable pour épuiſer l'eau d'un deſſéchement; cette eau répandue ſur un terrein plat ne peut pas venir au puiſard avec la même promptitude qu'elle eſt enlevée par la machine; quand elle a travaillé une heure ou deux, il faut éteindre le feu pour attendre que l'eau ſoit revenue. Il en réſulte :

1°. Que cette machine ne travaillant qu'alternativement, elle perd du temps, & en fait perdre à ceux qui la gouvernent.

2°. Il faut éteindre le feu toutes les fois qu'elle ſtate, & le rallumer quand on la remet en travail. Ce qui dépenſe chaque fois 2 à 3 cens livres de charbon en pure perte.

Cette machine ne doit donc jamais être employée pour l'épuiſement d'un polder.

Le vent eſt preſque le ſeul moteur qui convienne à ces épuiſemens.

DES MOULINS
A PALETTES.

Le grand uſage que les Hollandois font de cette eſpèce de machines Hydrauliques, paroîtroit devoir la mettre à l'abri de la critique : Je vais cependant démontrer combien elle eſt défectueuſe.

1°. Un Moulin à palettes ne peut élever l'eau qu'à quatre pieds de hauteur ; quand il faut l'élever à 5, 6, 7 ou 8 pieds, il faut un ſecond moulin qui reprenne l'eau élevée à quatre par le premier, pour le porter à 8 ; au-deſſus de 8, il faut un troiſième moulin.

Un Moulin à palettes, tels que ſont conſtruits les deux placés au Nord du canal de Bruges à Oſtende, coûte mille louis d'or. Pour élever l'eau d'un polder, à 12 pieds, il faudroit faire une dépenſe de 39 mille florins pour trois moulins qui ne peuvent tenir que 200 bonniers de Flandres deſſéchés.

2°. La roue à palettes doit être de trois pouces plus étroite que l'auge où elle eſt placée ; ce qui fait un pouce & demi d'intervalle de chaque côté, entre la roue & les parois de l'auge : il faut qu'il y ait de même un pouce & demi de diſtance des extrêmités de la roue au fond de l'auge. (*a*)

La roue à palettes a 16 pieds de diamêtre, & fait par un bon vent 40 tours par minute, l'extrêmité de cette

(*a*) Il faut que cette machine ſoit faite avec beaucoup d'exactitude pour n'avoir qu'un pouce & demi de jeu.

cette roue doit donc parcourir 32 pieds par seconde. (*a*)

On doit ſentir que l'intervalle d'un pouce & demi eſt abſolument néceſſaire; ſans quoi le moindre dérangement dans les axes occaſionneroit des frottemens à la circonférence, qui briſeroient cette roue.

Ces Moulins ont beſoin d'un vent aſſez fort pour faire 5 à 6 tours d'aîles par minute, la roue à palettes en fait 12 ou 15 : ce mouvement eſt très-lent pour cette machine, & l'eau que les palettes prennent, a le temps de s'échapper par les intervalles qu'il y a entre la roue & l'auge.

Tant que le vent n'eſt pas d'une force à faire faire 12 tours d'aîles par minute, la perte d'eau eſt très-conſidérable.

Cette machine n'a beaucoup d'effet que quand le vent eſt d'une force à leur faire faire 16 à 20 tours.

Ils ont donc le défaut :

1°. De ne pouvoir élever l'eau qu'à 4 pieds, & d'avoir beſoin de pluſieurs moulins pour la reprendre l'un de l'autre; ce qui eſt très-diſpendieux.

2°. De perdre beaucoup d'eau quand le vent n'eſt pas fort; ce défaut eſt très-conſidérable, & devroit ſeul faire renoncer à employer cette machine.

De toutes les machines hydrauliques à adapter aux moulins à vent, les pompes m'ont paru à tous égards mériter la préférence.

Comme l'eau à enlever d'un polder n'a jamais plus de 18 pieds à monter, la pompe aſpirante eſt ſuffiſante.

Pour adapter des pompes à un moulin à vent, il faut que le méchaniſme ſoit le même que pour les moulins à ſcier des planches.

(*a*) Cette roue élève l'eau au quart de ſon diamètre.

L'arbre doit avoir trois coudes, qui doivent être excentrés de neuf pouces, pour donner aux chassis 18 pouces de course.

Au-lieu de lames de scies que portent les chassis des moulins à scier, chacun des trois chassis a trois tirans de fer, ce qui en fait neuf; au bout inférieur de chacun des tirans est attaché un piston; les tirans passent par des mortaises faites dans les chassis: au moyen d'un verrouil que l'on ferme, ils y sont fixés & obligés de suivre les chassis: en ouvrant le verrouil le tirant reste immobile, quoique le chassis marche.

Le puisard doit être dans le moulin, dont les fondations doivent être très-solidement bâties pour résister à la violence que les pompes donnent à l'eau. Il faut que le fossé ou canal par où l'eau vient au puisard, soit assez grand pour qu'elle ne s'épuise pas plus vîte qu'elle n'est enlevée.

Le puisard & le canal doivent être les plus profonds qu'il soit possible, pour que les sables se déposent. S'ils étoient enlevés avec l'eau, ils useroient beaucoup les pompes & les pistons.

Les corps des pompes doivent être de fer ou de cuivre, cylindriques & maintenus par une forte charpente.

Il y a neuf corps de pompes qui répondent aux neuf pistons qui sont au bout des tirans.

Les orifices supérieurs des pompes sont placés à la hauteur où l'eau doit être élevée; cette hauteur regle le diamêtre que doivent avoir les corps des pompes, pour proportionner la charge de la colonne d'eau à la force du vent.

Un moulin dont les aîles ont d'une extrêmité à l'autre 80 pieds sur 8 de largeur, par un bon vent peut faire marcher neuf pistons de 13 pouces & demi de diamêtre, & faire monter l'eau à dix pieds.

A ras de l'orifice ſupérieur des pompes eſt un plancher avec un rebord de 18 pouces ; ce qui fait un bac pour recevoir l'eau qui ſort des pompes, & qui de là s'échappe par une échancrure pour paſſer dans le canal ſupérieur. Ce bac doit être exactement fermé pour que l'eau ne retombe point dans le puiſard.

Il faut un ſecond plancher ſur le bac, pour marcher à ſec dans le moulin.

Au-deſſus de l'orifice de chaque pompe, il y a un cercle de bois de 18 pouces de hauteur, avec des ſoupapes ſur le côté, pour empêcher l'eau du bac de rentrer dans la pompe, quand le piſton plonge.

L'orifice ſupérieur des neuf pompes, formant la figure ci-deſſous, ſert à partager la force du vent en 9 degrés, en chargeant toujours également l'arbre coudé & les chaſſis ; ce qui eſt très-important pour ne point fatiguer le Moulin. (*a*)

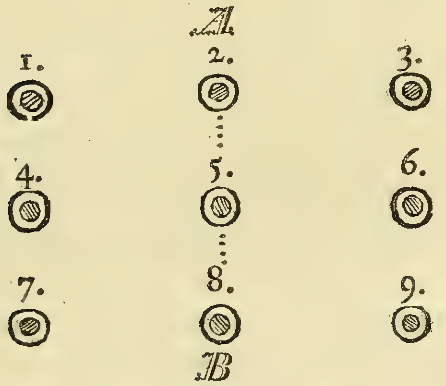

A. B. Les deux colets de l'arbre coudé.

(*a*) Je donne ici la deſcription d'un moulin que j'ai imaginé & fait exécuter en 1768. Depuis ce temps j'ai trouvé qu'on pouvoit y adapter des pompes d'une autre conſtruction, qui diminuent conſidérablement les dépenſes d'établiſſement, qui produiſent plus d'effet, & qui ne coûtent que peu d'entretien.

Le vent n'étant qu'au moindre degré de force, on ne fait marcher que la pompe N°. 5.

Un degré de plus, on arrête la pompe N°. 5; & on fait marcher les deux pompes N°. 2 & 8.

Un degré de plus, on fait travailler les N°. 2, 5 & 8.

Un degré de plus, on fait travailler les N°. 2, 4, 6 & 8; & on arrête le N°. 5.

Un degré de plus, on fait travailler les pompes 2, 4, 5, 6 & 8.

Un degré de plus, on arrête les N°. 2, 5 & 8; & on fait travailler les N°. 1, 3, 4, 6, 7 & 9.

Un degré de plus, on fait travailler les N°. 1, 3, 4, 5, 6, 7 & 9.

Un degré de plus, on arrête le N°. 5; & on fait travailler les N°. 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 & 9.

Enfin le vent étant dans sa plus grande force, les neuf pompes travaillent.

Ces manœuvres s'exécutent avec la plus grande facilité; voici comme elles s'opérent.

Il y a 9 tringles de fer, qui répondent aux 9 verroux: en tirant une de ces tringles ou en la poussant, le verrouil s'ouvre ou se ferme; le tirant & le piston auquel la tringle répond, marchent ou restent immobiles. Ce qui s'exécute pour chaque pompe en 2 ou 3 secondes.

Un Moulin qui a 80 pieds de longueur de l'extrêmité d'une de ses aîles, à l'extrêmité de l'autre sur 8 de largeur, peut faire marcher 9 pompes de 13 $\frac{1}{2}$ pouces de diamêtre, & soutenir dans chaque corps de pompe une colonne d'eau de 10 pieds de hauteur. Quand le vent fait faire 16 tours aux aîles, chaque piston fait 40 aspirations. Ce rapport dans les engrenages m'a paru le plus convenable.

J'ai dit que les coudes de l'arbre sont excentrés de 9 pouces; ce qui fait parcourir pouces 18 aux pistons.

Par un grand vent, le moulin épuiſe donc 540 pieds cubes d'eau par minute, ce qui fait 3600 toiſes cubes en 24 heures.

Ce moulin, conſtruit par un Ouvrier intelligent & exact, exige peu d'entretien, ſi on a l'attention que le ſable ſe dépoſe pour n'être point enlevé avec l'eau.

Le petit moulin hydraulique d'Etterbeeke, qui porte l'eau au Parc de Bruxelles, eſt fait ſur les mêmes principes; excepté qu'il a l'eau pour moteur, & que ſes pompes ſont aſpirantes & refoulantes. Il a été conſtruit par un habile Ouvrier. On doit regretter qu'il ne lui ait pas fait monter quatre fois plus d'eau, ce qui lui auroit été facile ſans occaſionner une dépenſe extraordinaire, comparée à ſon utilité.

Si on ſe ſervoit en Hollande de moulins à pompes, au-lieu de moulins à palettes, il n'en faudroit pas le tiers de ce qu'il y en a pour produire le même effet.

DES TOURBES.

La Tourbe eſt compoſée de végétaux conſommés & de matières terreſtres; ces matières, qui lui ſont étrangères, ſont ſabloneuſes ou argilleuſes ou calcaires.

La Tourbe qui contient le plus de végétaux & le moins de parties terreſtres, eſt celle qui eſt préférable pour brûler.

Pour entamer une Tourbière, on doit examiner.

1°. Quelle eſt ſa qualité.

2°. Si les dépenſes pour l'extraire ſont conſidérables, ſoit à cauſe de la profondeur où elle ſe trouve, ſoit à cauſe des épuiſemens d'eau à faire, ſoit à cauſe de ſa diſtance & de la difficulté du tranſport à un chemin ou à une riviere.

3°. Si le banc a une épaiſſeur ſuffiſante pour payer les frais d'excavation.

4°. A quel prix ſont les matières propres au chauffage dans l'endroit où l'on doit vendre les Tourbes, & ſi elles ne reviendroient pas à plus haut prix que le bois, le charbon de terre, &c.

5°. Si les conſommateurs ſont ou pourront s'accoutumer à l'odeur déſagréable qui s'exhale de ce foſſile quand on le brûle. Il y en a d'une puanteur ſi forte, que perſonne ne la peut ſupporter.

Quant à ce qui eſt de ſon emploi pour la culture, il n'eſt pas douteux qu'elle a beaucoup plus d'effet en nature, que réduite en cendres.

Les ſels alkalis volatils, que la Tourbe contient

abondamment, ſont entièrement emportés par l'action du feu, & ce ſont ces ſels qui ſont les plus propres à la végétation; c'eſt pourquoi la ſuie de Tourbe a plus d'effet que ſa cendre, à égalité de poids. Or, puiſque la cendre & la ſuie provenant des Tourbes, ont l'une & l'autre des propriétés végétatives, la Tourbe en nature qui contient ces deux matières, en réunit les propriétés.

J'ai dit qu'il y a des Tourbes qui contiennent des matières calcaires; cette matière calcaire eſt produite de coquillages de riviere décompoſés, & dont on trouve encore des fragmens; c'eſt cette eſpèce qui eſt la meilleure pour être employée comme engrais, parce que les deux parties dont elle eſt compoſée, ſont propres à la végétation.

Les ſables ou l'argille que contiennent les autres eſpèces de Tourbes, n'ont aucune propriété productive pour les plantes.

Pour employer la Tourbe comme engrais, il faut en faire uſage auſſi-tôt qu'elle eſt tirée de la tourbière; l'humidité qui s'en échapperoit, emporteroit une partie des ſels propres à la production des végétaux.

On doit obſerver qne la Tourbe employée comme engrais, ſoit diviſée & le plus mêlée qu'il eſt poſſible, avec la terre de la pièce, que l'on veut fertiliſer.

On la peut écraſer au moulin tourné par un cheval, comme l'on écraſe les ſemences de colzat pour en faire de l'huile; mais cette opération eſt trop couteuſe pour la culture en grand; le mieux eſt donc de la répandre dans la cour de la Ferme, aux endroits où les chevaux & les voitures paſſent le plus fréquemment. Quand elle eſt ſuffiſamment écraſée, on la mêle bien avec les fumiers de cheval, de vache, &c.

Sans cette diviſion toutes les plantes qui porteroient

leurs racines ſur un morceau de Tourbe, ſeroient brûlées immanquablement.

Quant aux raiſons qui doivent déterminer le propriétaire d'une tourbière à vendre la Tourbe pour le chauffage, ou à l'employer comme engrais, elles dépendent abſolument des circonſtances. Le prix qu'il peut vendre ſa Tourbe comme chauffage, ou l'avantage qu'il en peut retirer par lui-même comme engrais, doivent en décider.

FIN.

ANTWOORD
OP DE
VRAEG,
DOOR
DE ACADEMIE VOORGESTELT.

Welke zyn de beste middelen om de verwaterde, moerassige en dikwils overstroomde landen, die in veele gedeeltens van onze Provincien en voornaementlyk in Vlaenderen gevonden worden, te bouwen en te verbeteren?

Aen het welke in 1777 een *Accessit* toegewezen is.

DOOR DEN

EERW. VADER NORTON,

Rector der Engelsche Predik-Heeren, tot Loven.

> Sterilis... diu palus, aptaque remis.
> Vicinas urbes alit, & grave sentit Aratrum:
> Seu cursum mutavit iniquum frugibus amnis
> Doctus iter melius. *Horat. de arte Poetica.*

ANTWOORD
OP DE
VRAEG,

Welke zyn de beste middelen om de verwaterde, moerassige en dikwils overstroomde landen, die in veele gedeeltens van onze Provincien en voornaementlyk in Vlaenderen gevonden worden, te bouwen en te verbeteren?

Aen het welke in 1777 een *Accessit* toegewezen is.

DE moerassen en versmoorde landen komen gemeynelyk voort uyt vier oorzaeken: van welke de eerste is het water, het welke vloedende van een hooger plaetse, overstroomt de rivier-banken, die het zelve moesten geleyden naer hun beginsel, de zee. Het zelve geschied ook menigmael door al te hoogen zee-vloed; waer door den overvloed van waters valt in plaetsen die zig geensints, of niet genoegsaem van den zelven konnen ontlasten, waer hy alsdan zal veroorzaeken een stilstaende water, een moeras, of ten

minsten den grond zoodaenig killig en zuer maeken, dat hy geene goede, maer alleen in het water wassende planten zal voortbrengen.

De tweede oorzaek van killigen of water-zugtigen grond zyn de naergelegen stilstaende of vloedende waters, welkers oppervlakte dikmaels meer verheven is, als de oppervlakte van dusdaenigen grond, en vervolgens het water klenzende door de aerde, aldermeest als deze is zaevelagtig en sponsig, moet de leeger naergelegen gronden door te veel natte, zuer, killig en min of meer onvrugtbaer maeken. Zulks geschied veel aen de leege effen landen nabuerig aen de zee.

De derde is het regen-water, het welke vallende in leege platte landen geenen anderen los heeft als door de uytdampinge.

De vierde oorzaek komt voort uyt de fonteynaderen: deze worden nogtans zelden gevonden in effen gronden, maer meest in den zink of omtrent den voet van bergen, alwaer zy omtrent den grond dikmaels te zeer waterzugtig en killig maeken.

Naer in het kort de bezondere oorzaeken van moerassen, en waterzugtige gronden voorgestelt te hebben, is het noodzaekelyk te vervolgen met bewys van natuerlyke, simple, en minstkostende middels om de boven gemelde oorzaeken weg te nemen, en die gronden, zoo veel als 't mogelyk is, te brengen tot eene vrugtbaere droogte.

Voor eerst dan waer de leege en effen gronden overvloeyt worden, of door de wateren van rivieren van grooter hoogte stroomende, of door te zwaere zeegetyden; om dat te beletten, is het noodzaekelyk genoegsaeme en sterke banken te maeken, de welke konnen beletten den overstroom van alzulke plaetsen. De schuyns afloopende dyken, nogtans evenredig aen het ge-

wigte der waters en het gewelt der golven, geven de meeste verzekering tegen den vloed der rivieren of zee.

Men maekt die dyken omtrent twee voeten hooger als den waterpas van den hoogsten vloed of getyde, hunne sterkheyd moet wezen naer reden van de magt des waters die men wilt uytsluyten.

Wanneer het bed van een rivier te zeer eng is naer reden van waters, die de zelve dikwils moet zwelgen, mits dan de zelve eenen hoogeren en sterkeren stroom heeft, vervolgens moeten de dyken van een grooter hoogde en sterkte wezen, als anderfins zoude noodzaekelyk zyn. Jae zelfs is 't dat men geene genoegsaeme ruymte alsdan geeft tusschen de dyken die men maekt, en het bed der rivier voor den aenwas der waters, de sterkste dyken zullen dikmaels door de zelve weggenomen worden. Maer wanneer men tusschen den dyk en het bed der rivier laet genoegsaeme ruymte, het water zig genoegsaem konnende verspreyden, zal zelden hooger als 2 of 3 voeten vloeyen boven de gemeyne hoogde. In zeker gevallen de ruymte van 15 of 18 voeten van beyden kant is genoegsaem, maer somtyds, volgens dat is de groote der rivier, wort'er verzogt wel eene ruymte van 50, 80 of 100 voet, zelfs dikwils van zoo veel stappen. 'T is beter te missen laetende eene te zeer breede als te zeer enge ruymte, mits die gelaeten ruymte niet verloren word, want dien grond in den zomer ontlast zynde van water, zal geven een goede menigte van gras, zelfs tusschen de hout-planten die men daer kan stellen : als wymen, wilgen, popeliers, elzen, &c. niet nogtans in zoodaenige menigte, dat daer door merkelyk belet word den stroom van het water. Men mag nogtans geen hout of boomen planten op den dyk, om dieswil de wortels den grond opligten, aldermeest door de beweginge van den wind.

Is 't dat'er een groot water moet uytgesloten worden, men neemt de aerde uyt eenen gragt van omtrent 10 à 12 voeten breed en 2 à 3 voeten diep, of zelfs dieper, volgens dat de hoogde van den dyk het vraegt, laetende eene ruymte van 2 à 3 voeten tusschen de gragt en den voet van den berg; men legt die aerde uyt de gragt van den kant naer het water toe, aen den zelven kant van den dyk, die men maekt schuyns afloopende min of meer, volgens meer of mindere sterkte der stoffe van welk den dyk word gemaekt; want is de stoffe steenagtig gemengelt met kley, waer men den dyk maekt, de schuynsheyd van den dyk moet niet zoo groot wezen, als of de zelve waer kleyagtig gemengelt met zaevel; maer als men gepraemt is den dyk te maeken alleenlyk van zand of zaevel, dan moet hy hebben eene merkelyke wydde en eene groote en uytgestrekte schuynsheyd; met een woord, men moet zoo veel als 't mogelyk is volgen de natuer, volgens de welke men ziet dat eene rivier vloedende langs rots-agtigen grond, heeft steyle banken, en haer volle diepte niet verre van de zelve: maer waer de aerde is kleyagtig of gemengelt met kley en zand, de banken zyn meer schuyns afloopende, en de diepte verder afgelegen, gelyk men kan zien in veele plaetsen van de rivieren de Maes en de Sambre, als ook in de zee volgens dat den grond is rots-agtig of kleyagtig. Maer waer den nabuerigen grond is alleen zandagtig, het strand is zeer schuyns afloopende van den hoogsten vloed tot den leegsten afvloed, als by exempel in de schelde in eenige plaetsen of in den zee-strand by Oostende en Nieuport. Laet ons dan hier in volgen de nature als gevende de zekerste regels.

De nauwkeurige afmeting van dyken of gragten om de waters der zee of rivieren op te houden, kan

niet in eenen algemeynen regel voorgestelt worden, om dieswil de zwaerte der waters, het geweld van den vloed en andere omstandigheden op verscheyde plaetsen te zeer verschillig zyn. Maer in vermoeding dat het was noodzaekelyk te maeken eenen dyk 5 voeten hoog en dat de stoffe was van kley of van kley gemengelt met een weynig zaevel, 't welk is de meest gemeyne stoffe, alsdan zal men de schuynsheyd van den dyk naer het water toe maeken van twaelf voet en half of 15 voet, zoodaenig dat de schuynsheyd is van twee en half of dry voet voor eenen voet regtstandige hoogde: maer van den anderen kant de schuynsheyd moet maer wezen van 7 voet en half, dat is van eenen voet en half voor eenen voet regtstandige hoogde. De aerde voor deze zyde van den dyk zal men nemen uyt eenen gragt naer het land toe, die ten zelven tyde zal voordeelig zyn om den nabuerigen grond te drooger te houden. Het bovenste van dezen dyk zal wezen twee voet breed en plat, op dat den zelven kan bewandelt worden. Als den dyk is gemaekt en de aerde wel geeffent en gebroken terwyl de zelve nog vers is, men zal de zelve dik bezaeyen met gras-zaet, het welke met eenen riek of raeke ingewerkt zynde naer thien dagen zal verschynen in overvloed, en naer twee maenden lang genoeg zyn om te maeyen en zeer spoedig de aerde aen een kleven.

Zulks is veel gemakkelyker en ook beter, als den zelven te beleggen met gras-zooden, om reden dat deze, door droogte krempende, niet te saemen vervoegt blyven, en dus met den eersten vloed gemakkelyk weg-stroomen. Men moet ook zorg hebben, dat'er in den dyk, waer den grond meest leeg is, gemaekt worden in genoegsaem getal sluyzen met be-

hoorigen doortogt, ider een met een klap-deur, op dat door die fluyzen het water 't welk 't landwaerd in is, als de rivier leeger is, zig wel kan ontloffen naer de rivier toe, en wanneer de rivier hooger is, den invloed naer de leeger landen belet worden.

De fterkte der dyken, van welk ik tot alhier heb gefproken zal genoegfaem zyn voor gemeyne gevallen, zelfs voor fommige bezonder grooter als noodzaekelyk zoude zyn : by exempel om een kleyne rivier tegen te houden : in welk geval een veel fmalderen dyk zoude genoegfaem zyn. In tegendeel, wanneer een aldergrootfte water of een geweldig getyde zoude moeten tegen gehouden worden, men zal eenen dyk maeken van boven breed vier voet of zelfs meer, en den grond-veft gelykmaetig naer de hoogde, breed en wyd uyt, als volgens dry voet en half voor eenen voet loot-regt, of zelfs fomtyds volgens vier tot eenen voet loot-regt; zoo dat in het eerfte geval tot een hoogde van vyf voet, den grond-veft zal zyn van zeventhien voeten en half breed, en in het laefte geval van twintig voeten. De zelve evenmaetigheyd zal men behouden voor wat hoogde het wezen mag. Is 't dat men genoodzaekt is eenen dyk te maeken omtrent den oever van de zee, daer men gevoeglyk geen ander ftoffe kan hebben als zand, dezen moet wezen van een uyterlyke breede, en zyne fchuynsheyd verre uytloopende : is het zaeken dat daer geen gras waft, men beplant hem met zee-gras, een zeker foorte die op de duynen waft, het welke te faemen met fagoods en rys-hout die men kan gebruyken langs den kant van het water, eene vaftigheyd zal geven aen den dyk; kan men nogtans voor het maeken van dufdaenigen dyk voor goeden prys genoegfaem fteenen hebben, zulks is beter.

In

In alle werken moet men inzigt hebben op de onkosten : voorders deze zyn kleyn, ten opzigt van het voordeel, die moeten geschieden in het maeken van dyken op de voorschreve maniere, want in leege platte landen de aerde is zeer handelbaer en genoegsaem om krygen; nogtans het profyt is van een rykelyk voorwerp, zoo voor veel bezondere als geheel de gemeynschap, mids hier niet alleen plaetse hebben duyzende versmoorde bunders, tegenwoordig niet anders als ongezonde poelen die zouden konnen verandert worden in vette en vrugtbaere landen, maer zelfs veele andere in zig vrugtbaer, op de welke dikmaels eene menigte van schoone vrugten by faute van genoegsaeme dyken door eenen sterken vloed onverwagt versmoort worden; waer uyt men kennen kan van wat gevolg dat is, op het kragtigste te beletten, dat de waters van hooger stroomende geenen invloed konnen hebben naer dusdaenige landen, want anders al wat men doen kan tot uytdrooginge van die gronden zal vrugteloos wezen.

De tweede oorzaek, gelyk ik gemerkt hebbe, de welke den grond dikmaels te nat en moerasagtig maekt, is, wanneer in de nabuerte gelegen zyn stilstaende of vloedende waters, dikmaels ook te zeer opgehouden door de sluyzen van water-molens, welkers oppervlakte hooger of ten minsten gelyk is met de oppervlakte van den grond : hier door blyft dien grond gedueriglyk zoo nat en killig dat hy niet alleen onbequaem is tot vrugten, maer zelfs het gras dat hy voortbrengt is zoo zuer, onaengenaem en ongezont voor de beesten, dat het van geender weerde nauwelyk is, als voor onder de beesten te stroeyen en mest van te maeken; want kan den grond niet gedroogt worden tot eene diepte van vier à vyf voeten, hy zal

voor het meeſte voortbrengen lis, biezen, rietagtig gras en ander ſlegte water-kruyden.

In deze oorzaeke hebben de leegſte plaetſen niet de water-molens, door welkers getal merkelyk belet word den natuerlyken vloed van eene menigte van waters, en vervolgens niet te verwonderen, dat de aengelegen landen en weyden in veel plaetſen te zeer vogtig en killig zyn, aldermeeſt in Braband, mids den val der rivieren niet groot is, en van beyde de kanten der zelve in veele plaetſen gevonden word eene vlakte van een quartier of halve myle: want op dat de waters genoegſaemen val hebben om het water-rat te doen draeyen; zy houden het water op vyf, zes, of meer voeten, zoodaenig dat de oppervlakte van het water gelyk of zelfs hooger is, als de oppervlakte van de aengelegen gronden, zoo dat de zelve noyt geene vrugtbaere droogte konnen hebben, door dien de natte altyd te hoog ſtaet in de gronden, niet konnende meer zig ontloſſen, als met gelyke hoogde van het opgehouden water, en dus moeten zy altyd behouden eene killigheyd en meerdere vogtigheyd als de natuere tot eene goede vrugtbaerheyd verzoekt.

Door deze oorzaek meyne ik een half deel der weyden van Braband beſmet te wezen, mids zy alleen haer quaed uytwerkſel niet heeft in de gronden by duſdaenige molens maer ook hooger op, zoo verre als die waters in de voorſchreven hoogde opgehouden worden. Om dan deze oorzaek te beletten zoodaenig ſchaedelyk zoo aen veele particulieren, als aen de gemeynſchap; het waer te wenſchen dat'er eene wet gegeven wierd geene water-molens toelaetende als alleen deze de welke konnen draeyen uyt zekere gelegentheyd met een water welkers oppervlakte altyd leeger is

vier à vyf voeten, als de oppervlakte van de aengelegen gronden, en dan zouden eene menigte van landen nu eeuwiglyk te killig en vogtig eene natuerlyke vrugtbaerheyd konnen hebben, in de welke geen ander beletſel is als de geduerige te groote vogtigheyd en ook zoude men in duſdaenige plaetſen genieten eene veel gezonder logt. Voorders die molens geven dikmaels een gelegentheyd van overſtroom aen de aengelegen landen; door dien als'er over al water genoeg is, het water niet meer konnende opgehouden worden, men alsdan de ſluyzen opent en het zelve met volle geweld laet vloeden. 'T is ook zeker dat eene zoo groote menigte van water-molens niet noódzaekelyk zyn aen de gemeynſchap, mids alles was geſchied door deze, kan geſchieden door wint-molens. Het betaemde dan vervolgens aen de Provincie volgens eene goede ſchatting in alle die plaetſen daer zy zeker zoo ſchadelyk zyn, de watermolens zig toe te eygenen ter eynde van de zelve af te breken, gevende aen de eygenaers vryheyd van op bequaeme plaetſen te bouwen wind-molens met behoudinge der zelve voor-regten die eygen waeren aen de reſpective water-molens. Ondertuſſchen deze voorzieninge laeten wy aen de voorzigtigheyd der regeringe.

Het water het welk uyt de zee, uyt andere ſtilſtaende waters, als opgehouden door water-molens of uytgemaekte vaerten kleynſt door de aerde naer leeger plaetſen, moet door de zelve middels geloſt worden als het regenwater het welke valt in plaetſen daer het geenen uytvloed heeft; dies volgens gaen ik over tot deze derde oorzaek.

Deze voorzeyde oorzaek heeft aldermeeſt plaetſe in de provincie van Vlaenderen, niet alleenlyk omtrent de zee maer, zelfs tot Ypren en voorders, jae min

of meer in, of omtrent alle de steden van Vlaenderen. Door deze stilstaende waters zyn veele gronden niet alleen onvrugtbaer en onbequaem tot goede weyden, maer zelfs de lucht door eene geduerige vuyle uytdampinge in eenige plaetsen is zeer ongezond aen de inwoonders. Om dan dusdaenige gronden op het kragtigste tot behoorlyke droogte te brengen, moet ons niet alleenlyk bewegen het profyt, maer aldermeest de gezontheyd der inwoonders. Het eerste dat in dusdaenig werk moet bemerkt worden, is nauwkeuriglyk te onderzoeken, en te vinden het verschil der hoogde van de oppervlakte der aerde die men wilt droog maeken, met de hoogte van het leegste water in de zee, by exempel als den vloed begint; en volgens dit verschil moet men middels gebruyken: daer is geen twyffel dat van veel waterzugtigen grond de oppervlakte veel hooger is, als van de zee: als by Ypren en hooger op naer andere plaetsen, mids in de rivieren omtrent die plaetsen geenen zee-vloed gemerkt word, vervolgens kan men oordeelen dat zy een hoogde van 30 of meer voeten hebben boven de zee als zy ten leegsten is; want hadden die plaetsen dusdaenige hoogde niet, men zoude in de revieren vloed merken ten minsten waer hy niet belet is door sluyzen of andersints, zoo dat men van veele plaetsen niet twyffelen kan, of zy konnen behoorlyk gedroogt worden; maer mids den natuer aldaer weygert den vloed der waters, de konste moet daer in voorzien met te maeken eene waterleyding, welkers diepte moet wezen naer reden van den gevonden val die zy kan hebben; en waer 't dat de oppervlakte van het water mogte wezen zes voeten leeger als die van de aerde voor zeker die gronden konnen tot droogte gebragt worden, met van alle zy-kanten in een zeker afge-

legentheyd te maeken minder water-loopen, zig losſende in die grooter water-leyding, welke zy waterloopen moeten gemeynſchap hebben met andere van de zelfde diepte, die men maekt in de ronde, ider behelzende eenen aker van vyf à zes bunder, meer of min volgens de gelegentheyd. Deze gragten moeten open wezen en tweemael of ten minſten eens 's jaers gezuyvert worden van kruyd en vuyligheyd, op dat hier door het water niet opgehouden worde; het geen dat daer uyt komt kan ten zelven tyde dienen voor meſt: men moet ook bemerken, is 't dat men de oppervlakte van het water in die gragten in den zomer en een groot deel van den winter niet vier voet ten minſten leeger houd als den grond, dat eventwel daer nog zullen waſſen biezen en andere water-kruyden min of meer volgens meerdere of mindere hoogde. Maer kan men het water houden meer als vier voeten onder de oppervlakte der aerde, die gronden zullen tot alles goed wezen: men moet voorders bemerken dat in die akers aldus gemaekt, moet wezen een behoorlyk getal van kleyne gragtjens omtrent twaelf duymen diep, op dat die het regen-water konnen leyden naer de grooter gragten. Deze kleyne gragtjens konnen min koſtbaer gemaekt worden met ploegen; voor dusdaenige ploegen, ziet het werk van d'Heer Bailey, Regiſtreerder der Societeyt van wetenſchap, manufacturen, commercie en land-bouw van Londen, in die zelve ſtad uytgegeven in 't jaer 1772, alwaer hy met de figuren twee ſoorten van ploegen ſtelt, welkers uytvinders zyn beloont geweeſt met eenen prys van 50 pond ſterling van de voorzeyde Societeyt. De eerſte de welke is van d'Heer Clarcke, maekt een gragtjen van 20 duymen wyd van boven en 10 van onder, diep 12 duymen, de

kanten van ider zyde gelyk afloopende. Deze is beloont geweest in 't jaer 1766. De tweede is van d'Heer Knowles, de welke ook in een rede snyd een gragtjen gelyk de andere uytgenomen dat de diepte is van 13 duymen, deze is beloont geweest in het jaer 1767. Ziet de beschryvinge by den voorzeyden Heer Bailey, eene van deze ploegen in ider dorp is genoeg voor alle zulke gragtjens te snyden, mids alleen zes peerden daer toe te gebruyken.

In die plaetsen die niet verre van de zee zyn gelegen en die zeer leeg zyn; de sluyzen moeten zoo diep gestelt worden als het mogelyk is, zelfs kan het wezen zoo diep als het leeg water, en dat om twee redens: ten eersten om dat een grooter menigte van water op den zelven tyd zoude doorvloeden volgens den gemeynen regel der water-kunde: *Si duo tubi æqualium aperturarum & inæqualium altitudinum fuerint constanter pleni, quantitates aquæ eodem tempore effluentes, erunt inter se ut radices quadratæ altitudinum:* vervolgens dat'er by exempel zyn van de zelve groote twee openheden van twee sluyzen, waer van de eene is 9 voeten onder de oppervlakte van het water, en d'ander maer 4 voeten, het verschil van het water ten zelven tyde doorvloedende zal wezen volgens reden van 3 tot 2.

Ten tweeden, om dat, als het droog weder is, de rond gelegen aerde zoude dieper konnen gedroogt worden en dus in vogtig weder het water zoude meer tyd moeten hebben om te komen tot eene schaedelyke hoogde. Voorders mits daer eene zoo groote menigte van water zoude zig moeten lossen dat het dikmaels noodzaekelyk zoude wezen meer als een opentheyd in de sluyze te maeken, aldermeest om dat deze sluyze moet wezen van een groote sterkte,

als moetende wederſtaen aen de magt van de zee, en dat men gemakkelyker eene behoorlyke ſterkte geeft aen meer minder ſluys-gaeten als aen een grooter: om deze reden zoude men die maeken gevoeglyker van verſcheyde hoogde, want ſchoon het water door de hooger ſluys-gaeten zoo rappig niet vloed, het zal nogtans langer door deze konnen vloeden als door de leeger ſluys-gaeten.

Is 't dat'er naer alle deze middels wel gebruykt te hebben eventwel nog eenige plaetſen gevonden worden omtrent de zee of elders, welke tot vier voeten onder de oppervlakte van den grond niet konnen gedroogt worden, mits duſdaenige droogte ten minſten noodzaekelyk is tot een volkomen vrugtbaerheyd, alsdan moet men kleyne dyken maeken tuſſchen deze leege gronden en andere hoogere die door waterleydingen genoegſaem konnen droog zyn, op dat het water van hooger plaetſen niet vloeden kan naer deze leeger; en voorders, het water dat in de meeſte leegten vergaedert word, moet overgeſtelt worden met water-werktuygen, de welke als eenen molen gaen door den wint. Dit geſchied gemeynlyk door een rad het welk minder of meerder is volgens de hoogde, dat het water moet overgeſtelt worden: ront om het buyten ront van dit rad zyn gelyk water-eemers de welke met het rad omleeg komende gevult worden met water, en met het rad omhoog komende, worden de zelve uytgeſtort in een gote die de zelve leyd alwaer zy konnen los hebben. Duſdaenige water-getuygen moeten zyn in getal volgens dat de menigte der waters de groote en gelegentheyd der gronden verzoekt; duſdaenige water-getuygen van verſcheyde ſoorten volgens verſcheyde omſtandigheden kan men zien in Holland in veele plaetſen waer de noodzaeke-

lykheyd de zelve verzogt heeft. Deze immers al te beschryven als ook de respective onkosten, zoude my doen te buyten gaen de paelen van een memorie.

In veel plaetsen van Vlaenderen zyn poelen alwaer rontom gelegen is zaey-land, de welke door de voorschreve water-loopen en gragten zouden konnen gedroogt worden. Onder ander is eenen gelegen in het dorp van Bornhem, die behelst eenige hondert bunders, ende gelegen maer eene myle van de Schelde, de welke alleen in haeren hoogsten vloed, wezende van twintig oft meer voeten invloed, dezen poel waer uyt men genoegsaem kan oordeelen, dat door middel van eenen water-loop hebbende in de bank van de Schelde een sluyze met een klap-deure oft valvel; dien ongezonden poel zoude konnen gebragt worden tot zeer vrugtbaeren grond; het zelve mag ik zeggen van andere dusdaenige poelen. Maer in die poelen die gemaekt zyn door het uytdelven van turf, mids zy veel dieper in eenige plaetsen zyn als de Schelde zelf, gelyk ontrent Berlaere, Zele, ende Overmerre, daer zyn geen ander middels als door genoegsaeme water-getuygen het water dat'er nu in is ende dat'er andersints kan inkomen over eenen bequaemen dyk in de Schelde te storten, waer toe men zoude moeten bemerken oft de vrugten zouden konnen vergelden de onkosten, die zeer merkelyk zouden zyn. Daer zyn nogtans turfpoelen, die zoo leeg oft diep niet zyn, de welke by middel van water-getuygen oft water-loopen, met meerder verzekertheyd, en minder onkosten zouden konnen gebragt worden tot beter merschen als zy van te vooren waeren; dog de eygenaers, die dusdanige gronden liever verlaeten, zullen noyt daer toe iet tragten; daerom alwaer de vrugten seker wel konnen vergelden de onkosten, waer het goet dat de regering die

die verlaeten gronden voor de onkoſten aenſloegen.

Door de zelve voorſchreve middels d'een of d'ander, volgens omſtandigheden, moeten droog gemaekt worden de te zeer vogtige gronden door het water, dat klynſt door de aerde uyt de zee, rivieren, waterloopen of anderen oorſpronk.

De vierde oorzaek van waterzugtigen en killigen grond zyn de fonteynen gemeynelyk ſpruytende in den val oft voet van bergen en heuvels, welke gronden moeten gedroogt worden op de volgende maniere: in gemeyne gevallen, den beſten en minſt-koſtenden middel is, duſdanige plaetſen te omringelen met eene gragt die men maekt van zoodanige diepte delvende door den modderagtigen grond, als ook door de zandlaege, die in een kleyn dikte ſomwyl daer gevonden word, tot als men komt op vaſten en kleyagtigen grond, den welken meeſt altyd gevonden word onder den moeras, en oorzaek is, dat die waters al boven uytſpruyten, door de kley niet genoegſaem konnende doorzinken. Op dat dan het water belet worde van de hoogde te vloeden naer de vogtige leegde, men omringelt die plaetſe met duſdanigen gragt beginnende van de meeſte leegde; is de natte te zeer groot, men wagt tot dat door droog weder de zelve wat vermindert is; voorders in dien modderagtigen grond maekt men nog ander regt afloopende en dwars gragten op deze geteekende maniere:

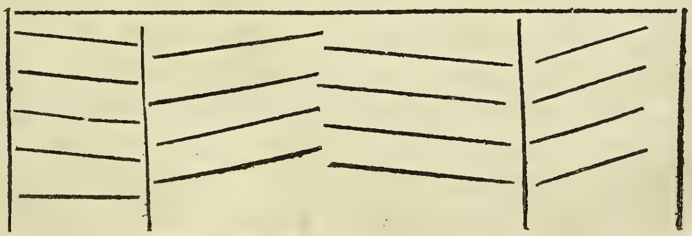

Deze delft men omtrent eenen voet dieper als den zwarten modderagtigen grond, die men in deze plaetsen altyd, nogtans volgens verscheyde graeden vind: want eenige zyn alleen maer killig, voortbrengende eventwel eenig gras, maer gemengelt met lis en biezen of ander water-kruyd; eenige meer vogtig brengen by naer niet voort als riet en mosch; andere zyn zoodanig nat en rot, dat zy somtyds nog menschen nog beesten konnen draegen: volgens dan de graeden van vogtigheyd moet gemaekt worden het getal en de diepte van die dwersche gragten; alwaer de aerde wel killig is door het vogt, maer brengt evenwel gras voort, moet men zoo veel dwersche gragten niet maeken, want die mogen van malkaer wezen 40 à 50 voeten. 'T en is ook dan dikmaels niet noodzaeklyk van eenen gragt rond die plaetse te maeken, maer alleen eenen of twee afloopende, met de welke die dwersche gragten gemeenschap hebben, en naer de welke zy een weynig val moeten hebben; de dwerschheyd ten opzigt van den berg of heuvel, maekt dat zy doorsnyden en ontfangen de fonteyn-aders; en dus moet al het water langs de regt-afloopende gragt zig lossen naer de beek toe, die gemeynelyk gevonden word in de leegde van dusdanige plaetsen; die dwersche gragten, volgens de omstandigheden, kan men maeken 40 à 50 stappen lank.

Is't dat den grond zeer modderagtig is, door de menigte der fonteyn-aderen, zoodanig dat den grond is opgezwollen van het water, dat staet onder de oppervlakte van den grond en tusschen de rottende kruyden, eerst voor-al zal men dien grond omringelen met eenen open en diepen gragt, op dat voor eerst belet word het water van grooter hoogde vloedende, en in den zelven ontfangen worden eenige fonteyn-

aderen, waer door de natte verminderende, zal den grond eenige vaſtigheyd krygen, zoodanig dat hy bewerkelyk zal zyn; daer naer maekt men de dwerſche gragten, gelyk ik gezeyd hebbe; maer niet voorder van een als 15 à 20 voeten, volgens dat de noodzakelykheyd verzoekt; de diepte moet ook wezen tot op de kley-laege, want zyn zy niet dieper als ligt den rotten modder, men zal door de zelve den grond niet genoegſaem droogen. Zelden ligt de kley-laege dieper als ſes voeten en zomtyds min als dry voeten; de wydde van die gragten moet wezen gelykmaetig naer de diepte, zoodaenig dat zy hebben eenen voet of 14 duymen breed, als men komt aen de kley-laege of vaſten grond. In dezen vaſten grond maekt men alsdan nog een kleyn grepken van 5 à 6 duymen breed en diep: dit grepken dekt men met graszooden, wel doorwortelt van lis, biezen en ander water-kruyd, dry à vier duymen dik en breed naer reden van het grepken, 't welk dus van binnen holagtig blyft; men legt de gras-zooden met het gras om leeg, daer naer vult men den gragt wederom met aerde; de zelve maniere volgt men in de regt-afloopende gragten de welke het water weg leyden, uytgenomen dat de grep, met gras-zooden gedekt, moet wat dieper ende breeder zyn, om dieswil dat deze meer water moet zwelgen; 't is ook zeer goed van die regt-afkomende gragten een weynig van de beek of waterloop open te laeten, meeſt als'er perykel is dat door den vloed die grep met zand of modder zoude geſtopt worden, en dus belet word den uytvloed van het water; want in zulk geval, is 't dat zy 10 à 20 voeten open zyn, zy konnen gevoegelyk geruymt worden. Dit werk zoo gedaen zynde, de gragt in de ronde mag men vullen op de zelve wyze.

deze maniere van zulken modderagtigen grond te droogen, is beter en minkostende als van eenige die daer toe in plaetse van gras-zooden gebruyken hout-paxkens, of den grond met kleyne steenen beleggen, of zelfs het grepken ganfch van steenen maeken: want deze manier niet alleenlyk meer kost, maer ook belet den zink van het water min oft meer; voorders die gras-zooden, de welke ik daer toe verzogt hebbe, blyven zeer langen tyd in hun geheel in de vogtigheyd en uyt de logt, en kosten niet als den arbeyd van uyt te steken, en men moet niet bezorgt zyn of zy dueren 40 à 50 jaer. Op deze manier heb ik dusdanige plaetsen droog gemaekt, en hebbe het van andere met den zelven uytval dikmaels zien geschieden.

Uyt het gene ik tot alhier gezeyt hebbe kan men ligtelyk oordeelen dat de open gragten beter zyn als het water dat moet uytgeleyd worden, is boven de oppervlakte van den grond; want met dit water vloed dikmaels kruyd en vuyligheyd mede, waer door de geslote gragten dikmaels verstopt zouden worden, en vervolgens tot ruyminge zouden de zelve dikmaels moeten geopent worden. In tegendeel de geslote gragten zyn beter alwaer het water spruyt uyt fonteyn-aders; want dat water natuerlyk door den grond naer die geslote gragten zinkende, is klaer en kan geen vuyligheyd mede brengen, en dus vind het eenen loop meer onbelet als in de open gragten; want in deze het gras oft ander kruyd aen de kanten groeyende, of de zon en den wind de zelve hard maekende, belet de waters te kleynzen naer die gragten, en dusdanige inconvenienten zyn niet in de gesloten gragten.

Naer de middels voorgeschreven te hebben tot het droogen van vogtige gronden, is het noodzaekelyk te handelen van den Land-bouw der zelve. Die effen landen

alwaer het water gelost is tot eene diepte van 4 voeten, zyn ten meesten deele goed zoo voor merschen als zaey-land, want dusdanigen grond is dikmaels vet ende vrugtbaer; is 't dat nogtans in den winter eenige van zulke gronden dog nog overwatert worden; maer de welke in de lente het water verlaet, deze moeten dienen voor weyden of merschen; deze konnen nogtans voort-brengen haver, zomer-gerst, vlas ende kemp, peerde-boonen, koolen, raepen, geel wortels, pataten, volgens de verscheydentheyd van den grond: maer in deze plaetsen, alwaer het water niet kan gelost worden als tot twee voeten of misschien maer tot een, en vervolgens onbequaem zoo voor graen als goed gras, ter oorzaek van de zuerheyd en killigheyd, en dus water-kruyd voort-brengende; deze moeten gecorrigeert worden door zulke soorte van vette de welke in zig behelzen meest alkali, want zuer door alkali word geneutralizeert. Onder de stoffen meest alkali in zig behelzende, heeft de eerste plaets de turf-assche, als zy wel droog bewaert word eer zy op de aerde gestrooyt word, want door de vogtigheyd verliest zy deze kragt. Hier voor is ook goed de assche van hout of kruyden, als ook die van onderaerdsche kolen, meest als men die gebruykt met een weynig peerde-mest, voorders geblusschten kalk, zoet van schouwen, en poergruys uyt de oude gebouwen: alle die stoffen zyn zeer goed voor dusdanige gronden; want boven dat zy den grond zoeter en warmer maeken, zy zyn ook tegenstrydig aen de water-kruyden en mosch, en voordeelig aen goed gras en andere vrugten, en daerom is het zeer geraedzaem die te gebruyken in de gronden, mids zy meer noodig hebben vermindering van zuer en killigheyd, als mest. Den besten tyd van die te gebruyken is de maend October of Februari, best

nogtans in deze laetste; is 't nogtans dat eenige van deze gronden zyn mager; men gebruykt ook mest voor de zelve; de beste soorte voor deze gronden zyn mest van duyven, hinnen, peerden en beir.

De beste manier van die gronden die nu alreeds gedroogt zyn tot zaeyland te brengen, is van geheel dien grond de gras-zooden uyt te steken, te droogen en te branden op dien grond, naementlyk als dien grond styf, en van zuere natuer is, in zig behelzende veel wortels van water-kruyden. Voor de beste manier van dat te doen, ziet de memorie, *sur les Défrichemens, par M. le Marquis de Tourbillie*, alwaer hy de nootzaekelykheyd en het profyt van dit gebruyk zeer wel beschryft.

Die gras-zooden gebrand zynde, geheel de reste van den zomer men ploegt en bewerkt dien grond wel en dikwils, op dat de zon den zelven wel droogt en verwermt; daer naer in den zaey-tyd men gebruykt dien grond voor sloor-zaet, bruyne terwe, &c. of wel voor peerde-boonen en ander zomer-vrugten. In het toekomende jaer volgens dat de natuer van den grond best verzoekt, begeert men van dusdanige gronden weyden of merschen te maeken, naer die eenige jaeren bezaeyt en wel gezuyvert te hebben, men bezaeyt de zelve met zuyver gras-zaed gemengelt met verscheyde soorten van klaever-zaed, en zonder twyffel het zal wezen eenen goeden mersch oft weyde.

Is 't dat die gedroogde gronden zyn geweest waterpoelen daer niet heeft gewassen, men werkt de aerde diep om met een ploeg of met spaeden aldermeest als den grond turfagtig is, op dat door de zon, de lucht, regen en wind den turf meer en meer verandert word in goede aerde, en door de zelve oorzaeken de oliagtige, nitreuse en sulpheragtige materien

wel gemitigeert worde, de welke in deze aerde meer overvloedig is als de vrugtbaerheyd verzoekt, is 't dat men zavelagtige aerde over dezen grond kan doen, dat zal den grond merkelyk beter maeken.

In die plaetsen alwaer de vogtigheyd voortkomt uyt fonteyn-aders, schoon dat zy tot zaeyland zouden konnen dienen, die gronden zyn nogtans beter voor weyden of merschen, en zullen goed gras geven als in drooge weyden het zelve mislukt tot groot voordeel van den akkerman.

De gronden die eventwel nog zoodaenig nat blyven dat zy nog voor zaeyland nog voor goede weyden konnen dienen, men beplant de zelve met wymen of wilgen, popelieren of eelzen hout. Wilt gy daer eenen bosch van hebben voor slag-hout, men legt den grond in verheven bedden; in tegendeel wilt gy daer eenen boom-bosch van hebben, men maekt ronde heuvels van 20 à 30 voeten in den diameter; in het beginsel men plant die dik om daer naer de minst wassende uyt te nemen, laetende staen die best trekken. Voor den voortgang van slaghout of boomen is 't niet noodzaekelyk voorder te handelen mits men gemeynlyk daer van eene goede kennis heeft in dit land.

Eer dat ik sluyt, wil ik nogtans wederom vermaenen van wel in 't werk te leggen de drooging van landen volgens de middels hier voor gegeven, die men kan modificeeren uyt de voorschreven beginsels volgens omstandigheden, want van al deze in 't bezonder te handelen zoude een groot volume verzoeken.

Voorders, naer al overdagt te hebben, is 't dat men geen middels, ten waere zeer kostbaer, kan uytvinden om eenige bezondere gronden tot droogte te brengen: voor deze waer het zeer te wenschen dat

men in dit land gemeyn maekte een zeker ſoort van gras, het welke zeer goet en gezont is voor beeſten, en het welke, volgens zyn natuer, zeer voorſpoedig waſt in zeer waterzugtigen grond. Onder ander van dry dusdaenige ſoorten handelen eenige Engelſche Schryvers van dezen tyd. Voor eerſt M. Roque ſchryft van *timothy-gras*, welken naem het heeft van die het zelve heeft uyt America gebragt, en welk gras tot groot voordeel van de beeſten groeyt in zeer waterzugtige gronden in Engeland. De tweede ſoorte, welke veel gelyk is aen de eerſte, word in Engeland genoemt *flatfeſſe-cul*, van s'gelyken zeer vrugtbaer in water-zugtige gronden, het welk aldaer zeer geagt is voor zyne groote menigte, en goede hoedaenigheden van zyn voedſel, zelfs dat de beeſten daer wel van vet worden. De derde ſoort is in Engeland genoemt *black-graſs*, dat is zwart gras, het welk zeer wel waſt in zoutagtigen en wateragtigen grond, als in plaetſen by de zee, waer van men lezen kan *Mills husbandry* volum. 3.

Wat aengaet den turf ten eynde van daer meſt van te maeken, is beſt door het vuer gebragt tot aſſchen: hy kan ter zelver eynde gebruykt worden ongebrand als men den zelven tuſſchen meſt en kalk in eenen hoop laet fermenteren, en verteeren. Het is niet noodzaekelyk den zelven uyt te trekken, want kan men den grond geven een verzogte droogte, daer by den zelven wel roerende en ploegende, door de zon en de lucht zal hy verliezen zyne ſchaedelyke hoedaenigheyd voor de vrugtbaerheyd en met den tyd verteeren in goede aerde.

EYNDE.

EXTRAIT
D'UN
MÉMOIRE
ANONYME,

Sur la Question par laquelle l'Académie proposa *d'indiquer les meilleurs moyens de cultiver & de perfectionner les terres trop humides, marécageuses & souvent inondées, qui se trouvent en différentes parties de nos Provinces, & particulièrement en Flandre.* Mémoire qui porte pour titre : *Traité sur le desséchement des terreins humides & marécageux*, & qui a remporté un accessit en 1777.

Q. A. R. V. I.

TRAITÉ
SUR LE
DESSÉCHEMENT
Des terreins humides & marécageux.

I.
SECTION.

Pourquoi les terreins marécageux ſont ſi rarement deſſéchés.

EXTRAIT.

Il importe d'autant plus eſſentiellement au bien-être de l'État, que le deſſéchement des terreins marécageux & humides ſoit non-ſeulement encouragé & ſoutenu, mais auſſi ordonné par l'autorité publique, qu'il n'y a rien qui nuiſe plus à la ſalubrité de l'air, que les vapeurs & exhalaiſons putrides, qui s'élevent

dans l'atmosphère des eaux stagnantes & croupissantes ; c'est de là que proviennent ces brouillards fétides, ces rosées pernicieuses au bétail, ces orages fréquens, & météores enflammés, &c. C'est à ces causes qu'on peut attribuer, avec fondement, les maladies épidemiques, qui privent l'État de tant de sujets robustes, & qui sont plus fréquentes & meurtrieres dans les Pays humides & marécageux, que dans d'autres. C'est encore à cette cause qu'on doit attribuer les épizoties destructives des bêtes-à-cornes, que l'on guérira toujours avec plus de difficulté dans les Pays humides, que dans les secs. Et même cette épizotie particulière & putride, qui fait tant de ravages depuis quelques années dans la plus grande partie de l'Europe, ne nous vient-elle pas originairement d'une partie de la Hongrie & de la Transilvanie, où les eaux infectées & croupissantes lui ont donné l'origine? Ne voit-on pas qu'elle est devenue à présent épidémique en Hollande, par rapport aux eaux stagnantes qui favorisent si particulièrement la putridité des humeurs, & donnent des dispositions prochaines aux bêtes-à-cornes à être infectées de cette maladie putride? Ne voit-on pas aussi que la même cause rend cette maladie des bêtes plus commune & plus meurtriere dans la Flandre Autrichienne, que dans le Brabant?

Ainsi ce n'est pas seulement l'augmentation du produit de la terre, mais aussi la conservation de la santé des hommes & du bétail, qui doit engager l'autorité publique à prendre les mesures les plus efficaces pour induire, soit de gré, soit de force, les propriétaires & les cultivateurs à diminuer, autant qu'il est possible, la quantité de ces eaux croupissantes & mal-faisantes, par le desséchement des terreins qui en sont impregnés.

Malgré que depuis un certain nombre d'années un enthousiasme général a animé une bonne partie de l'Europe à multiplier, autant qu'il est possible, les défrichemens des terres incultes, sauvages ou négligées, à augmenter la fertilité & les productions des terres cultivées, & à perfectionner les instrumens & les méthodes dont on se servoit ci-devant dans les différentes opérations des défrichemens & des cultures: on voit néanmoins que la branche de cet art de premiere nécessité qui regarde les desséchemens des terreins marécageux, est la moins soignée & cultivée. Car tous les voyageurs observateurs ont pu remarquer dans tous les Pays-Bas & la Province de Luxembourg, que tandis que le Peuple industrieux, naturellement laborieux, empiete presque tous les ans sur les terreins d'aguaisse & des roches, ou herissés de ronces & d'épines, pour les mettre en valeur, & en tirer le plus grand profit possible, on voit, au contraire, de vastes terreins fangeux & marécageux, principalement lorsqu'ils appartiennent à des communautés des villages, ou qu'ils paroissent abandonnés, sans être affectés à aucun propriétaire; que personne ne s'empresse, ou ne s'avise de les dessécher, & de les rendre capables & propres à être fertilisés.

Il n'y a que des Abbayes ou des Seigneurs riches, assez curieux pour cela, qui entreprennent de temps en temps, à grands fraix, de pareils desséchemens dans l'étendue de leurs possessions, qui réussissent quelquefois. D'autres fois pour s'y être mal pris, & pour avoir préposé à ces sortes d'opérations, des personnes qui ne s'y entendoient point, ils ont dû se désister de leurs entreprises après de grandes dépenses inutilement employées & mal économisées. Ils ont cru, ou on leur a fait accroire, que la chose étoit impossible.

Quoique dans le fond on devroit plutôt attribuer la non-réussite à la mauvaise manœuvre. Car par tout ce que je dirai, il constera qu'aucun desséchement n'est impossible à l'industrie humaine, pourvu qu'on en puisse faire les fraix, & que l'ouvrage soit bien conduit. Et même l'exemple vivant des Hollandois prouve évidemment, que les fraix les plus exorbitans en apparence qu'on pourroit être obligé de faire pour ces sortes d'opérations, sont toujours beaucoup au-dessous des profits immenses qu'on en retire dans la suite.

Il se trouve quelquefois de ces hommes rares, auxquels la nature, cultivée par une application particulière, a donné une dexterité, une adresse peu commune, & un coup d'œil assuré pour des desséchemens de cette espèce. Lorsqu'on peut parvenir à les connoître & à les distinguer dans la foule, des Abbayes des Seigneurs riches, & même les Souverains qui possedent beaucoup de ces terreins marécageux ne feroient qu'une dépense très-lucrative à s'attacher un pareil homme, par un salaire attrayant, pour le mettre à la tête des ouvrages qu'ils voudroient entreprendre, afin de dessécher leurs terreins marécageux. Mais dans ces sortes de cas, il faudroit aussi que le propriétaire fût en garde contre les rapports, les obstacles & tracasseries que la méchanceté envieuse & jalouse pourroit susciter à cet homme, soit pour le dégoûter, soit pour le dérouter dans ses opérations : ce qui arrive le plus souvent, & dont le propriétaire est plus la dupe, que le directeur disgracié & congédié; car il est à remarquer que ces sortes de gens ne sont pas de grands verbiageurs, que leur génie propre à ces sortes d'ouvrages brille plus dans leur coup d'œil que dans leur raisonnement; ce qui les met hors d'é-

tat de pouvoir ripoſter ſolidement à des raiſonnemens qui ont plus de clinquant que de ſolidité. Ainſi le propriétaire, pour ne pas être la dupe, doit plutôt prendre garde au faire, qu'au dire d'un homme pareil, & juger en conſéquence.

Par ce que je viens de dire, il eſt déja facile de voir que c'eſt la dépenſe & l'incertitude de la réuſſite, qui eſt la cauſe du peu de progrès de ces ſortes de défrichemens.

Quant au premier article, il eſt vrai que ni un laboureur, même à ſon aiſe, ni un Seigneur mal à ſon aiſe, & qui n'a préciſement que ce qu'il lui faut pour vivre avec économie ſelon ſon état, & qui poſſéderoient des terreins marécageux d'une certaine étendue, ne ſeroient pas en état de faire tout d'un coup tous les fraix néceſſaires pour deſſécher ces terreins. Mais s'ils en avoient bonne envie, le premier en ſacrifiant cinq ou ſix journées de travail par an, le ſeconds en y faiſant travailler autant de jours, ſelon les méthodes que j'indiquerai ci-après; ce qui certainement, ne les gêneroit pas beaucoup, & ne dérangeroit pas leur fortune, il eſt certain que peu-à-peu (quand même ils devroient y employer quinze ou vingt ans) ce terrein ſe trouveroit deſſéché, & en état d'être cultivé, & payeroit, avec uſure, les fraix ou le travail imperceptible qu'on y auroit employé. Lorſque de grands cantons marécageux ſe trouvent enclavés dans les communes d'un village, qui ne ſont par conſéquent, non-ſeulement d'aucun rapport réel, (j'excepte les tourbieres) mais auſſi très-nuiſibles à la ſanté du bétail; il ſeroit inutile, pour les raiſons que je détaillerai ailleurs, de les vouloir partager entre les particuliers de la communauté, car ils ne feroient que s'embarraſſer & ſe dérouter réciproque-

ment, lorſque chacun voudroit ſaigner & deſſécher ſa portion. Mais il faudroit entreprendre cet ouvrage en grand, avec la main d'œuvre réunie de toute la communauté, ſous l'inſpection & la direction d'un connoiſſeur dans cette partie qu'on choiſiroit dans la communauté, ou qu'on feroit venir des environs; & ce ne ſeroit qu'après le deſſéchement de ce terrein, qu'on pourroit le partager entre les particuliers, ou le vendre par portions aux plus haut offrans : conformément à la réſolution priſe préalablement dans l'aſſemblée de la communauté, avant que d'entreprendre l'ouvrage. Et en prenant ce dernier parti, la communauté retireroit beaucoup au-delà de ce qu'elle auroit employé pour les fraix de l'entrepriſe.

On doit bien ſentir que, ſoit que la communauté entreprenne cet ouvrage par ſa propre main d'œuvre, ou qu'elle fourniſſe l'argent pour le faire exécuter par des ouvriers payés à la journée; je n'entends pas que tout cela ſoit exécuté dans un an : il s'agiroit ſeulement d'y ſacrifier dix ou douze jours chaque année, moyennant que ce qu'on feroit fût bien dirigé, on ne s'appercevroit preſque pas de l'emploi du temps ou des fraix, & néanmoins au bout d'un certain nombre d'années, l'ouvrage ſeroit achevé.

Les terreins marécageux & humides, appartenans à des Seigneurs, pourroient être plus aiſément deſſéchés & fertiliſés, que ceux des communautés des villages, dans leſquelles la prévention, l'entêtement & le caprice, qui dirigent ſouvent la multitude, fait avorter les deſſeins & les projets les plus convenables au public, que les plus raiſonnables d'entr'eux pourroient former & propoſer aux autres. Au-lieu qu'un Seigneur qui eſt ſeul maître chez lui & de ſon héritage, dès qu'il a du goût & qu'il cherche ſincérement

ment à tirer un avantage ſolide de ſon bien fonds, ne ſe trouve pas contrecarré dans ſes vues ſalutaires pour l'amélioration de ſes terres, ayant en outre le moyen d'y employer les bras & les fraix néceſſaires, pourvu qu'il ſe ſoit appliqué à bien diriger ſon entrepriſe, ou qu'il ait le bonheur d'avoir un homme de confiance & attaché à ſes intérêts, & capable de faire exécuter, avec l'intelligence & l'économie requiſes, les projets relatifs à ces deſſéchemens.

Il y a certainement dans tous les Pays-Bas, dans la Province de Luxembourg & dans la Campine, quantité de Seigneurs, principalement de ceux qui paſſent une grande partie de l'année ſur leurs terres à la campagne, qui, ſoit par goût, ſoit par intérêt, ne dédaignent pas de s'appliquer, par eux-mêmes, à améliorer toutes les branches de la culture des terres, ſoit par des défrichemens, ſoit par des plantations, ſoit par des deſſéchemens, & qui même réuſſiſſent par là à ſe faire pour eux & pour leurs héritiers, un fonds inépuiſable de richeſſes. Mais auſſi il s'en trouve en plus grand nombre qui poſſedent des terreins très-vaſtes, affermés & ſous-fermés à des particuliers qui ne manquent pas de cultiver & de tirer le parti le plus avantageux & le plus lucratif de toutes les terres dépendantes de leurs fermes reſpectives, en tant que ces terres ſont ſuſceptibles de la culture ordinaire; mais quant aux terres naturellement ſtériles, & principalement les marécageuſes qui s'y peuvent trouver, ſoit enclavées, ſoit aboutiſſantes, certainement un fermier ſubalterne les laiſſera telles qu'elles ſont. Car dans la ſuppoſition même, (ce qui ordinairement n'arrive pas) que cet homme ſeroit en moyen de défricher ces terres incultes, de deſſécher ces fonds humides & marécageux, que gagneroit-il d'y avoir ſa-

crifié ſes ſueurs, ſes peines & ſon argent? Ce Seigneur lui-même, ne ſera pas ſouvent aſſez raiſonnable pour avoir égard aux dépenſes ou aux travaux exceſſifs de ce fermier induſtrieux, il lui rehauſſera conſidérablement ſon bail, avant que le pauvre homme ait joui du fruit de ſes travaux & dépenſes; & tout le profit qu'il en retirera, ſera de payer lui-même ſon propre capital avec l'intérêt, ou de laiſſer jouir un autre du fruit de ſes peines.

Si le Seigneur n'y penſe pas, un voiſin jaloux ne manquera pas d'y penſer. Voyant ce bien plus en valeur, il offrira un rendage beaucoup plus conſidérable, & le propriétaire croira faire une grace à ſon ancien fermier, de lui donner la préférence.

Qu'on ne diſe pas que le fermier qui voudroit améliorer les terres, ne riſqueroit rien ſur ſes avances, en faiſant un bail pour un plus long terme qu'à l'ordinaire, pour pouvoir par là retirer ſes expoſés, ou ceux de ſes travaux.

Foible expédient! on n'a qu'à compulſer les faſtes du barreau de Thémis; on verra le ſens le plus littéral & le plus naturel des baux de fermiers, tourné & interprété dans tous les ſens qu'il plaît à la chicane de leur donner : ſi la même choſe, par une prud'homie particulière du Seigneur, n'avoit pas lieu une fois, elle pourroit avoir lieu cent autres fois, & le ſeul riſque & danger des tracaſſeries qu'on pourroit eſſuyer dans l'exécution d'un tel bail, ſuffiroit toujours pour dégoûter d'avance cent fermiers d'entreprendre de pareilles améliorations. J'en ai connu qui en ont été la dupe. D'ailleurs quand on ne travaille que pour autrui, il faut prêter des ſentimens héroïques à des fermiers, pour être portés d'inclination à des améliorations du bien d'autrui; il n'y a que l'in-

térêt & une perspective certaine de lucre, qui puissent donner ce goût à un fermier.

De tout cela, on peut conclure que c'est au Seigneur à faire les frais de ces défrichemens & desséchemens. Mais la plupart sont dans le cas de faire tant d'autres dépenses pour eux & pour l'avancement de leurs familles, sans compter celles du luxe, qui ne sont pas les moindres, on pourroit ajouter, pour quelques-uns, celles de la débauche, qu'ils ne peuvent guere penser à sacrifier une petite portion de leurs revenus pour l'amélioration de leurs terreins. Souvent ils se trouvent plutôt en arriere avec leurs fermiers & receveurs qu'en avant. Par conséquent pour peu qu'ils eussent de goût & d'inclination pour le desséchement des endroits marécageux, qui se trouvent dans leurs héritages, ils ne pourroient rien faire de mieux que de faire des contracts avantageux, & hors de toute atteinte de chicane avec ceux de leurs fermiers, qui auroient assez de goût, d'intelligence & de bonne volonté pour entreprendre, par eux-mêmes, les desséchemens des endroits marécageux, situés dans le voisinage de leurs fermes, ou bien s'ils avoient le malheur de ne pas avoir de pareils fermiers, je leur donnerois le même conseil que je donne aux communautés des villages, ou aux Seigneurs peu moyennés, savoir de faire exécuter ces desséchemens peu-à-peu pendant plusieurs années de suite pour en rendre la dépense presqu'imperceptible.

Je ne ménagerois pas tant les Abbayes, les Monasteres rentés & les Chapitres; ils sont ordinairement en état de faire de pareilles entreprises, quoique fraieuses, & peuvent attendre, avec plus de patience, le profit que leur produira la dépense qu'ils auront été obligés de faire. Il est vrai qu'ordinairement

ils ne sont pas en retard d'améliorer leurs terreins autant qu'ils en sont susceptibles, & qu'à tous égards généralement parlant, dans tous les Pays par où l'on passe, il est très-facile d'observer que les terres les mieux cultivées, sont celles qui appartiennent aux gens d'Église. C'est ce qui excite souvent aussi mal-à-propos contre eux l'envie & la jalousie des gens qui ne réfléchissent pas que leurs biens ne sont en si bon état, que parce qu'ils y mettent plus de soins & qu'ils font plus de dépenses que les autres, pour lesquelles il est bien juste qu'ils en retirent plus de profit. Si néanmoins dans le nombre, il s'en trouvoit, par hazard, de négligens qui laissassent en friche des terreins marécageux d'une certaine étendue, le bien public exigeroit qu'on les obligeât, malgré eux, de les mettre en valeur. Et pour cela, le meilleur moyen seroit, que le Gouvernement taxât relativement à eux ces terreins marécageux négligés, tout comme les autres qui seroient en pleine culture, cette espèce d'amende, en punition de leur négligence, les obligeroit à les faire valoir comme les autres.

Naturellement la multiplication des denrées de premiere nécessité, & l'augmentation des moyens de pouvoir aisément subsister, est en raison directe de celle des individus qui composent la force de l'État.

Quant au second article, savoir : l'incertitude de la réussite, qui empêche le desséchement & la culture des terreins marécageux, dont il en existe encore tant dans les Pays-Bas & la Province de Luxembourg. La crainte d'une non-réussite, qui empêche beaucoup de gens bien intentionnés d'ailleurs d'entreprendre de pareils desséchemens, est fondée sur l'expérience de ceux qui s'y étant mal pris, ont dû désister de leur entreprise, par rapport aux frais

excessifs qu'une mauvaise administration & direction occasionnoit ; ou qui ayant achevé l'ouvrage mal fait, le terrein, au bout d'un an ou de deux, est redevenu marécageux comme ci-devant. Dans des cas pareils, on crie d'abord à l'impossible, que le terrein n'est pas susceptible d'une pareille opération. Soit par ignorance, soit par malice, pour ne pas convenir de leur tort; ceux qui ont échoué crient le plus fort : cela se perpetue de pere en fils. On ne pense plus à courir les mêmes risques. Il suffit que le grand-pere n'ait pas réussi. On ne s'informe pas s'il s'y est bien ou mal pris. Le petit-fils se contente de croire que le grand pere y a employé tous les moyens & les fraix possibles. Mais pour peu qu'on voulût se donner la peine d'observer, on voit par l'exemple des Hollandois, par celui de l'Abbaye de Dusselthal, dans le voisinage de Dusseldorf, qui s'est fait un fonds très-riche par les seuls bords du Rhin marécageux & censés impraticables, que feu Son Altesse l'Électeur Palatin lui a assignés pour dot de fondation. Enfin par celui de plusieurs autres particuliers intelligens & laborieux, que dans cette manœuvre, rien n'est impossible, & que les desséchemens, quelque impossibles & impraticables qu'ils puissent paroître, se prêtent à la longue, à l'industrie humaine, principalement lorsque celle-ci est dirigée par des gens bien éclairées. C'est ce que j'entreprends aussi de prouver en détail dans la suite de cet Ouvrage.

Or, puisque pour satisfaire aux vues du programme, il s'agit principalement de prouver cette vérité, relativement aux Pays-Bas Autrichiens, & à la Province de Luxembourg, & qu'il se trouve dans tous ces cantons des terres humides & marécageuses d'une nature toute différente, & dans des positions entié-

rement dissemblables, où il s'agit par conséquent d'employer différentes manœuvres & procédés, pour parvenir au desséchement & à la fructification de ces terreins, il est indispensablement requis de les passer tous en revue pour pouvoir exposer la méthode la plus convenable à chacun d'eux, & la plus facile & la moins fraieuse pour en tirer le meilleur parti possible.

II. SECTION.

DES TOURBIÈRES.

POUR peu que l'on soit Physicien & Naturaliste, il est facile de se convaincre que la tourbe n'est qu'une substance végétale, entre-mêlée d'une terre limoneuse ou graveleuse, avec laquelle il se combine quelquefois, selon la nature des terreins où elle se forme, des substances vitrioliques, alumineuses, ou sulphureuses.

Les tourbières se trouvent ordinairement dans des valons entre deux montagnes, ou dans des bas-fonds exposés aux inondations fréquentes des ruisseaux & rivieres. Dans ces sortes de terreins, qui sont toujours incultes, (car sans cela il ne s'y formeroit pas de tourbières) les végétaux se recouvrent tous les ans par le limon & les terres que les eaux charient & déposent sur le sol; les tiges doivent nécessairement pourrir & se réduire en terreaux, tandis que les racines naturellement habituées à l'humidité de la terre, ne se décomposent pas, & demeurent dans leur

organiſation fibrillaire. Le terreau de la nouvelle couche donne l'origine à d'autres végétaux, dont les racines s'entrelacent avec celles de la couche inférieure, c'eſt ce qui lie, pour ainſi dire, enſemble les deux couches, & les tient en même temps en reſpect. Le limon, le gravier, le terreau & les débris les plus groſſiers des tiges végétales, qui ſe trouvent dans les mailles de cet entrelacement fibrillaire, ne forment enſemble qu'une ſeule maſſe plus ou moins compacte, & néanmoins aſſez ſpongieuſe pour donner paſſage à l'eau qui ſe découle, ſoit par le fond, ſoit par des rigoles, ou bien qui ſe rend dans des trous marécageux.

Cette ſeconde couche étant à ſon tour recouverte de limon, les végétaux ſe pourriſſant, forment une nouvelle couche de terreau, qui donne naiſſance à de nouveaux végétaux, dont les racines s'entrelacent avec celles de la ſeconde couche, comme je l'ai dit ci-deſſus. Et ainſi il ſe forme ſucceſſivement des couches juſqu'à une hauteur proportionnée à la ſituation du baſſin ou du bas-fonds, & cela rend la tourbière proportionnément plus ou moins épaiſſe & compacte.

Par cet expoſé, il eſt facile de voir que l'eau, du moins pour la plus grande partie, n'y ſéjourne point : Car alors en trempant trop le terreau, les racines & les terres, elle empêcheroit cette liaiſon compacte entre ces trois ſubſtances, qui eſt eſſentiellement requiſe pour la formation de la tourbe. Et au lieu de tourbière, il s'y formeroit un marais ou une fange.

En ſecond lieu, ce ne ſera jamais dans des fonds cultivés, ou dans ceux dont on coupe, ou dont on fait paître par le bétail, l'herbe qui y vient, que la tourbe pourra ſe former. Car ces terreins étant beaucoup

fréquentés, les vents dans les sécheresses emporteront la plus grande partie du limon, qui s'y sera déposé, il ne s'y formera pas de couche de terreau, dont la plus grande partie servira à former des sucs végétaux pour l'herbe vivante : & le terrein trop battu ne sera pas assez spongieux pour recevoir, par infiltration, des débris végétaux, capables de remplir les vuides que la dissolution putride peut occasionner dans la substance de la tourbe déjà façonnée.

En troisième lieu, ce n'est qu'au bout de plusieurs siecles qu'il se peut former, dans des fonds incultes, de la véritable tourbe d'une certaine épaisseur, comme il est facile de s'en convaincre dans ces anciennes tourbières, qu'on a irrégulièrement exploitées, en faisant par-ci par-là des fosses pour la tirer. Encore voit-on que le peu qui s'y reforme au bout de 50 ou 60 ans, n'a ni la même épaisseur ni la même fermeté, que celle qui est plus antique & d'un temps immémorial. Cela n'est pas surprenant ; à mesure que les couches se succèdent tous les ans, ce ne sont que les inférieures qui se perfectionnent en pourrissant davantage, & en devenant par là compactes ; ce qui ne peut avoir lieu que dans un espace de temps très-considérable.

Quoique la superficie du terrein où se trouvent les tourbières, puisse passer pour absolument stérile & infructueuse, néanmoins le fonds même fait une richesse pour les habitans des environs où elles sont situées, principalement lorsqu'ils se trouvent privés d'une quantité suffisante de bois de chauffage, & encore plus lorsqu'ils en manquent entiérement, & qu'ils n'y peuvent pas suppléer par le charbon de terre. Ce seroit donc, dans ce cas, une folie que de vouloir détruire cette ressource si nécessaire, pour dessécher & fertiliser ces sortes de terreins.

Au contraire il eſt très-important au bien public d'économiſer un fonds pareil, & même la police devroit veiller plus exactement à l'exploitation de cette denrée, ſoit que la tourbière appartienne à des communautés des villages ou à des propriétaires particuliers. Car dans la plupart des endroits, on la tire çà & là, ſans aucun ordre ni économie, de ſorte que le terrein ſe trouve hériſſé de foſſes épaiſſes, qui ſe rempliſſent d'une eau, laquelle ſe éorrompant & ſe putrifiant faute de décharge, remplit en été l'air de vapeurs nuiſibles, & empêche en outre qu'on ne puiſſe continuer à tirer la tourbe dans ces foſſes abandonnées. C'eſt même cette mauvaiſe méthode qui eſt la cauſe que ces foſſes iſolées, ſe rempliſſent d'eau, dès qu'on eſt parvenu à une certaine profondeur, ce qui empêche qu'on ne puiſſe tirer la tourbe juſqu'au fonds.

Ainſi pour procéder avec méthode & économie à l'exploitation de la tourbe, il faudroit chercher l'endroit le plus déclive de la tourbière; c'eſt ce qui n'eſt pas ordinairement difficile à trouver, & la tirer ſans interruption dans toute ſa largeur, ayant ſoin d'emporter le tout juſqu'au tuf, ou la glaiſe qui lui ſert de baſe, & avancer de là pareillement ſans interruption vers la partie la plus élevée du terrein; que ſi le terrein avoit deux pentes oppoſées, on pourroit travailler alternativement une année à une pente, la ſeconde à l'autre.

Par là il ſeroit facile d'éviter l'inconvénient des eaux qui ſe filtreroient plus ou moins abondamment, ſoit par les crevaſſes, ſoit par les poroſités de la tourbe en maſſe, en faiſant, de diſtance en diſtance, de petits foſſés paralleles, ſelon la pente du terrein déjà mis à nud par l'exploitation. Ainſi la tourbière

étant à la longue épuisée par le procédé méthodique & régulier, il resteroit un terrein qui seroit du moins desséché, & qu'on pourroit ensuite fertiliser, soit par l'engrais, soit par l'amendement.

Dans les cantons où il se trouve des tourbières d'une très-grande profondeur, comme, par exemple, dans la Campine, on peut employer la même méthode que ci-dessus, parce que quelque profonde qu'elle fût, il se trouvera nécessairement une pente plus considérable d'un côté que de l'autre, laquelle même à peu de distance se trouvera de niveau avec le fond de la tourbière, conformément à la manière ci-dessus détaillée, que les tourbières se sont originairement formées. C'est donc là qu'il faudra commencer l'exploitation, ayant toujours soin de la faire jusqu'au fond, à mesure qu'on avancera dans la tourbière, avec cette seule différence qu'on sera obligé de faire les fossés de décharge pour l'eau plus larges & plus profonds que ci-dessus; ce qui sera d'autant plus aisé & moins frayeux à faire, si la tourbière appartient à une ou plusieurs communautés de villages, parce qu'alors on y peut employer la multiplicité de bras, ce qui ne couteroit tout au plus que deux ou trois journées de main d'œuvre, & à la longue ce terrein se trouveroit desséché & susceptible de culture, comme l'autre.

Tout ce que je viens de dire, ne regarde que les cantons, où par rapport au défaut de bois ou de charbon de terre, la tourbe doit servir de chauffage; & pour lors il est encore à remarquer, que le commun des laboureurs n'entend pas bien ses intérêts, en jettant indifféremment les cendres de la tourbe sur le tas du fumier qui est exposé à l'air devant la porte ou dans la cour. Ils ont tort de croire que cela

bonifiera leur fumier. La pluie qui emporte déjà sans cela la meilleure graisse du fumier auquel on n'a pas souvent la précaution de donner une base assez concave, ne manque pas de dissoudre & d'emporter également les sels de ces cendres, & les prive par conséquent de la partie la plus essentielle de l'engrais qu'ils pourroient procurer aux terres sur lesquelles on les répand ensuite. Il faudroit choisir derriere ou autour de la maison une place commode, & y faire un hangard de gazon ou de chaume pour la mettre à couvert de la pluie, & y ranger les cendres du foyer à mesure qu'on auroit brûlé la tourbe, d'autant plus que ces cendres ne peuvent pas servir à lessiver le linge. Lorsqu'on aura formé un lit de cendres, il le faut couvrir d'un lit de fiente, qu'on aura ramassé dans le poulailler & dans le colombier, quand on en a, & des crotins de moutons & de chevres; sur quoi on mettra encore un lit de cendres, & ainsi de suite pendant toute la campagne, ayant soin d'entasser bien le tout. Dans les pays où la chaux est commune, on y en pourroit un peu entremêler. Ce mêlange ne manquera pas de s'échauffer & de se consommer par une fermentation notable, principalement si on avoit soin de l'arroser de temps en temps avec un peu d'urine d'hommes ou d'animaux, de maniere néanmoins à ne pas trop humecter le tas, pour n'y pas occasionner un lavage & un écoulement de sel. Par ce moyen, le propriétaire se procurera sans fraix un excellent engrais, soit pour les enclos & prairies, tant naturelles qu'artificielles, soit pour les terres épuisées; engrais qui vaudra bien ces fameuses cendres d'Hollande, qu'on est obligé de se procurer à grands fraix. J'oubliois de dire qu'on pourroit encore ajouter à ce tas, les balayures de la maison,

que l'on jette à la porte, & qui ſont emportées à pure perte par la premiere pluie : avant que de ſe ſervir de cet engrais précieux, il ne s'agit que de bien mêler enſemble toutes ces ſubſtances, qui ſe trouveront alors réduites en eſpèce de terreau ou de poudre, & qu'il faudroit par conſéquent tranſporter à la campagne dans des ſacs & dans un tombereau, en prenant la précaution de ne le pas faire pendant un temps de pluie. A cette occaſion, je ne puis m'empêcher de dire en paſſant, que les propriétaires cultivateurs pourroient tirer un meilleur parti de leur fumier, dont la meilleure graiſſe ſe diſſout, ſe lave, ſe détrempe & s'écoule en pure perte pour eux ; inconvénient qui n'arriveroit pas, ſi on obſervoit deux choſes, ſavoir : de creuſer une foſſe de deux ou trois pieds de profondeur pour ſervir de baſe au fumier dont on doit former le tas plus haut que large, tant pour économiſer la place, que pour mieux faire fermenter la maſſe. En ſecond lieu, de mettre ce tas à l'abri des lavages de la pluie, par un hangard couvert de paille.

Il eſt inutile de m'étendre ſur les avantages de cette précaution, laquelle certainement n'eſt pas frayeuſe, ils ſautent aux yeux de tout homme de bon ſens, & il eſt même ſurprenant que la pratique contraire ſoit ſi commune dans le pays de Luxembourg. Revenons aux tourbes.

Dans les cantons où la tourbe eſt ſi commune qu'on en a plus qu'il n'en faut pour le chauffage, ou bien lorſqu'on n'en a pas beſoin pour cet uſage, & qu'on peut par conſéquent l'employer uniquement comme engrais à la fertiliſation & à l'amendement des terres labourables & prairies, tant naturelles qu'artificielles ;

la principale précaution qu'il y a à prendre, & qu'on néglige communément mal-à-propos, consiste à l'exploiter avec ordre & économie, comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus.

Quant à son emploi, il y a deux sortes de pratiques : les uns la réduisent en cendres; par là ils économisent sur le transport, n'ayant pas un si grand tas à mener sur leurs terres, & ils détruisent toutes les semences & germes des plantes aquatiques sures & acerbes, qui pourroient infecter les terres cultivées. Mais aussi la calcination enleve une quantité de sels essentiels qui se volatilisent, & qui pourroient fournir des principes fécondans à la terre, & ils privent outre cela cette tourbe de tout le terreau, qui est en soi-même avantageux à la végétation des fruits de la terre, & qui fait qu'elle demeure plus long-temps imprégnée des sels fécondans. Les autres qui l'employent en substance sur leurs terres, sont exposés aux inconvéniens que les premiers cherchent à éviter, & ont les avantages dont ceux-ci se privent.

Pour profiter des avantages des deux partis, & en éviter les désavantages, voici ce qu'on pourroit faire de mieux.

Il est certain que la tourbe n'est jamais si bien consommée, réduite en terreau & imprégnée de sels essentiels végétatifs à la superficie, que dans le fond de la tourbière; qu'elle est aussi moins compacte & plus susceptible d'infecter les terreins, sur lesquels on la répandroit ensuite, d'une quantité d'herbes mal-faisantes aquatiques. D'où il résulte évidemment que le propriétaire trouveroit son avantage, sans presqu'aucun inconvénient, à réduire en cendres tout ce qui tireroit à un pied ou un pied & demi de profondeur, & d'employer en terreau tout le reste jusqu'au fond

de la tourbière. Néanmoins pour combiner bien plus avantageusement ces deux substances, & en former un engrais à tous égards bien plus excellent, tant pour les prairies que pour les terres labourables ; voici le meilleur parti qu'il pourroit prendre, qui demande un peu plus d'ouvrage, mais dont il tirera aussi à proportion un profit considérable.

Ayant enlevé la tourbe du terrein qu'il exploite à la superficie à un pied ou deux de profondeur, & l'ayant mis à part pour la sécher, il ne s'agit que de l'arranger ensuite en tas, comme des briques qu'on veut faire cuire, & d'y mettre le feu, ce qui les réduira bientôt en cendres. Pour lors, sur la place même, avec les tourbes du fond, il faudra faire un tas quarré, d'une grandeur proportionnée à la quantité de tourbe qu'on a, & y répandre, d'espace en espace, une couche de cendres de la même tourbe. Lorsque toute la masse est parvenue à son comble, il la faudroit couvrir d'un peu de paille ou de gazons plats, en observant que le sommet soit terminé en forme de dôme, & cela, afin que la pluie ne puisse pas pénétrer le tas par le haut, & emporter par le lavage les sels des cendres ; la pluie qui pourra s'insinuer latéralement dans ce tas, suffira pour y entretenir une humidité convenable au développement des sels, pour y produire ensuite de cela une fermentation intestine, qui mélangera intimement ces sels avec le terreau de la tourbe, & formera de toute cette masse un engrais homogène, bien imprégné de ces sels fécondans ; de sorte que sans aucune perte ni déchet, toute la force végétative s'y trouvera parfaitement concentrée.

Il est absolument nécessaire que ces sortes de tas demeurent exposés à l'air pendant tout l'hiver, &

même ce n'en seroit que mieux, si on les laissoit plus long-temps dans cet état.

Néanmoins à la rigueur l'hiver suffit ; de sorte qu'au printemps ou l'arrière saison suivante, on pourroit transporter cette tourbe, & la répandre sur les terreins qu'on voudroit fertiliser.

III. SECTION.

DES FANGES.

Il s'agit à présent de parler des fanges, que je distingue des marais qui forment une collection héterogène plus ou moins étendue d'une eau stagnante, croupissante & épaisse, sans aucune décharge notable. Au-lieu que la fange forme un terrein mouvant, jonché d'arbrisseaux, d'herbes & mousses aquatiques, sur lequel on a de la peine de marcher sans s'enfoncer, & parmi lequel on trouve de temps en temps des puits plus ou moins profonds, dont l'eau, sans découler, se tient ordinairement de niveau avec le terrein. On distingue une fange ancienne, d'une nouvelle, en ce que dans la derniere, on remarque encore des troncs de gros arbres, ce qui prouve que le terrein étoit encore à sec passé un siecle ou environ. On peut dire la même chose de ces fanges, où on voit, de distance en distance, de petites monticules d'où sortent quelques petits jets de haies hors des vieux étocqs.

On peut diſtinguer trois ſortes de fanges, ſavoir: celles des fonds, celles des hauteurs & celles des bois. Il eſt abſolument néceſſaire de faire cette diſtinction, tant parce qu'elles ont ſouvent une origine différente, qu'auſſi parce que chaque ſorte demande une méthode particulière de deſſéchement. Avant que d'entrer dans le détail, il faut remarquer qu'il y a telle différence entre les fanges & les tourbières, que dans les premières, la terre ſous le gazon, où la mouſſe qui la recouvre, eſt tellement détrempée qu'elle eſt toute molle comme une bouillie; au-lieu que dans les tourbières elle eſt beaucoup plus ferme, ou du moins ſeulement imbibée d'eau, mais non pas détrempée. Cette différence dépend de la différente manière dont les fanges & les tourbières ſe forment. Dans celle-ci, comme il a été expliqué à la ſection précédente, l'eau n'agit ſucceſſivement que ſur la ſuperficie, ſoit en y dépoſant une couche limoneuſe, ſoit en y formant un terreau par la putréfaction des tiges & feuilles des végétaux, au-lieu que dans les premières l'eau exerce ſon activité ſous la couche ſuperficielle du terrein, en le creuſant en tout ſens, & détrempant les terres qui s'y trouvent, & c'eſt en cela qu'on voit la raiſon pour laquelle il ne ſe peut preſque jamais former une tourbière dans une véritable fange.

Deux cauſes peuvent former des fanges dans des fonds ou baſſins. Premièrement, un ruiſſeau ou une riviere qui coule dans ce fonds. Car ſi par exemple, il arrive que le lit de cette eau coulante ſoit bordé juſqu'au fond d'une terre ſpongieuſe, graveleuſe ou ſablonneuſe, ou d'une agaiſſe remplie de fentes & interſtices entre les pierres plattes, ou des débris de rochers qui compoſent ces bords, pour lors il arrivera, princi-

principalement si le terrein des deux côtés est plus bas ou de même niveau, qu'une partie de l'eau, s'infiltrera peu-à-peu du côté où il se trouvera plus de pente, relativement au lit de la riviere ou du ruisseau, & détrempera à la longue un espace de terrein plus ou moins considérable : & comme ces eaux, faute de décharge & d'être renouvellées, doivent nécessairement y croupir & contracter une qualité nuisible & antipathique à la racine des végétaux, qui, de leur nature, ne demandent pas une humidité excessive, tous ces végétaux ne manqueront pas de périr sur la superficie de ce terrein, & céderont leur place aux mousses & autres végétaux aquatiques, incapables de pouvoir fournir une pâture convenable au bétail. Ainsi il arrivera que non-seulement ce terrein deviendra inculte, mais aussi il sera mouvant par la dissolution des terres subjacentes dans tout le district qui sera de niveau avec le fond de l'eau coulante; outre cela si ce terrein n'est pas soutenu d'une base glaiseuse, il se formera dans les endroits où la terre ne sera pas aussi compacte qu'ailleurs, des puits bourbeux d'une profondeur quelquefois très-considérable, capables d'engloutir les hommes & les bêtes qui auroient le malheur de passer au-dessus sur le gazon mouvant dont ils sont souvent recouverts.

Quelquefois aussi ces sortes de fanges sont formées par des fontaines couvertes & cachées à très-peu de distance de la superficie de la terre, lesquelles ayant trouvé un obstacle pour se faire jour à travers de la terre, & se creuser un lit sur la superficie, minent & détrempent peu-à-peu tout le terrein déclive, qui se présente à la direction de leur impulsion, & le réduisent par conséquent en fange selon le méchanisme ci-dessus détaillé.

Il arrive auſſi ſouvent qu'une ſource ſituée au pied d'une montagne qui couloit ci-devant ſur la ſuperficie de la terre, venant à s'obſtruer, ſoit par l'écoulement des terres & pierres au-deſſus de ſon ouverture, ſoit par le rétréciſſement ſucceſſif de ſon ouverture à l'occaſion du limon qu'elle charie, & qui s'accumule peu-à-peu à ſa ſortie principalement dans de longues ſéchereſſes, où elle n'a pas aſſez de force & de chaſſe pour emporter ces obſtacles, pour lors cette fontaine s'infiltrera néceſſairement entre deux terres, & s'éparpillera d'une maniere divergente dans tout le terrein qui lui prêtera une pente favorable, & le réduira par conſéquent en une fange plus ou moins étendue.

Il s'agit à préſent de pouvoir reconnoître & diſtinguer ſi la fange provient du ruiſſeau ou de la riviere, ou bien des ſources cachées ; & cela eſt d'autant plus eſſentiel, que dans l'un ou l'autre cas, il faut ſe ſervir de différentes méthodes pour les deſſécher.

Il n'y a pas de difficulté dans le jugement qu'on en doit porter, lorſque dans le fond fangeux il ne ſe trouve pas de ruiſſeau ou de riviere qui traverſe ou qui cottoie la fange en venant de plus loin ; car pour lors, certainement ce ſont des ſources cachées qui la produiſent. Mais lorſque le ruiſſeau ou la riviere s'y trouve, l'origine de la fange eſt plus difficile à diſcerner. Voici pourtant pluſieurs indices, par leſquels on peut s'aſſurer de la véritable origine.

Premièrement ſi l'on remarque une pente ſenſible de la fange qui s'incline vers les bords de la riviere, ou qu'outre cela on puiſſe s'appercevoir dans quelques endroits que les eaux de la fange, principalement dans des temps pluvieux ſe déchargent dans la riviere, c'eſt un ſigne certain que l'origine vient des ſources

cachées dans les environs. Dans le cas contraire, c'eſt la riviere qui forme la fange. Il n'eſt pas néceſſaire d'en dire la raiſon.

En ſecond lieu, ſi la fange étant preſque de niveau avec la riviere, forme, vers les bords de la riviere, une baſe conſidérablement plus large qu'au côté diamétralement oppoſé, c'eſt une preuve que des ſources cachées lui donnent naiſſance : car comme l'eau, ſoit en coulant, ſoit en s'infiltrant, tend toujours à ſe répandre uniformément, elle le doit faire dans le cas préſent d'une maniere divergente, par conſéquent élargir ſon infiltration à meſure qu'elle s'éloigne de ſa ſource. Le contraire doit arriver, lorſque la fange vient de la riviere. Si la fange n'eſt pas exactement de niveau avec la riviere, pour lors l'indice dont je viens de parler, n'eſt pas ſi certain. Car ſi le terrein s'abbaiſſe en plus grande partie vers la riviere, & que néanmoins la fange ſe trouve plus large à l'extrêmité oppoſée, elle pourra tirer ſon origine de pluſieurs ſources cachées, rangées parallellement ſur cette baſe apparente, & pour lors la pente du terrein déterminera l'infiltration vers la riviere, d'une maniere convergente. Au contraire, ſi le terrein a plus de pente du côté oppoſé, & que la fange paroiſſe plus large aux bords de la riviere, l'eau de celle-ci ſe pourra infiltrer d'une maniere convergente dans le terrein oppoſé. Mais auſſi pour lors la fange, dans ſa partie la plus étroite, ſera plus molle & plus mouvante, & garnie de puits conſidérables par rapport à la confluence convergente des eaux infiltrées. Au reſte, dans les cas douteux, il faudra s'en rapporter aux indices précédens ou aux ſuivans.

Troiſièmement, lorſqu'on s'apperçoit que le ruiſſeau ou la riviere n'eſt ni plus large ni plus profond

dans ſon lit plus bas que la fange, & qu'elle y contient à-peu-près la même quantité d'eau coulante qu'au-deſſus d'icelle, c'eſt une preuve preſque certaine que c'eſt celle-ci qui donne l'origine à la fange. Au contraire, celle-ci tire ſon origine des ſources cachées, lorſque les eaux de la première ſe trouvent plus ou moins perceptiblement augmentées, à proportion de l'étendue de la fange. Cette obſervation ſe doit faire principalement après qu'on a été quelque temps ſans pluie. Or, dans le premier cas il eſt certain que l'infiltration fangeuſe, prenant ſa direction depuis la riviere, en s'éloignant juſqu'à l'extrêmité de la fange, les eaux ſurabondantes de celle-ci ne reflueront certainement pas dans le lit de la riviere, pour groſſir ſes eaux. Au-lieu que dans le ſecond, la fange ſe déchargera de ſon ſuperflu dans la riviere, ſoit par des rigoles & canaux viſibles, ſoit par des conduits ſouterreins inviſibles, ce qui produira infailliblement une augmentation proportionnée dans la maſſe d'eau coulante.

Il pourroit auſſi arriver que les deux cauſes ſuſmentionnées contribueroient enſemble à la formation d'une fange. Mais par les indices ci-deſſus expoſés, on en pourra toujours faire le diſcernement, & pour lors le deſſéchement d'une pareille fange exige une manœuvre compliquée, laquelle néanmoins, par rapport à la rareté du fait, n'aura pas ſouvent lieu.

A préſent il s'agit d'examiner par quel moyen on pourroit venir à bout de deſſécher de pareilles fanges.

Lorſqu'elles proviennent des ſources cachées, il s'agit avant tout de procurer à cette fange une décharge d'eau la plus conſidérable que l'on puiſſe pratiquer, afin que par ce moyen préliminaire on puiſſe découvrir plus aiſément les ſources, & leur former

des rigoles superficielles, dirigées selon leur pente naturelle vers la décharge générale.

Quant au premier, s'il n'y a ni riviere ni ruisseau dans le voisinage, pour peu que le terrein de la fange ait quelque pente, on s'appercevra qu'elle s'est creusée elle-même par un petit coulant une décharge quoiqu'insuffisante. Pour lors il ne s'agit que de creuser dans la même direction déclive un canal plus large, & plus profond qui puisse augmenter cette décharge & la rendre la plus considérable possible. Mais si l'eau s'imbibe tellement dans le terrein, ou si elle se perd dans des puits que la fange s'est creusés, qu'on n'y puisse pas voir la moindre apparence d'une décharge naturelle, pour lors il s'agit de chercher à tâtons (si on ne peut pas autrement) par la charrue ou par la bêche, la pente la plus favorable du terrein à l'extrêmité la plus large & la plus molle de la fange, & ensuite creuser un canal proportionnellement large & profond dans cette direction déclive. Je crois qu'il est inutile de prévenir que c'est dans les plus grandes sécheresses qu'il faut faire ces opérations. Mais s'il se trouve dans le même fond un ruisseau ou une riviere, pour lors à proportion de la largeur de la fange, il faudra faire un ou plusieurs fossés proportionnellement larges & profonds, qui puissent aboutir dans le lit de l'eau courante, en observant de les y mener non en droite ligne dans la direction transversale, mais plus ou moins obliquement, afin que ces fossés puissent soutirer une plus grande quantité d'eau infiltrée dans le terrein fangeux, & que la décharge d'icelle puisse recevoir un plus grand accroissement de vîtesse, par la force moins contrecarrée de l'eau qui coule dans le ruisseau ou la riviere ; prenant garde aussi de ne pas faire ces fossés

trop profonds, pour que l'eau courante de la riviere n'y puisse pas refluer, & empêcher la décharge des eaux croupissantes de la fange. Cette première opération faite dans un temps de sécheresse, il sera facile, au bout de quelques jours, de voir les endroits qui fournissent les sources cachées, & de les distinguer des puits que la fange pourroit avoir creusés. Dans ces puits l'eau qu'on voit à la superficie, est parfaitement tranquille. Mais si elle vient d'une source cachée, en y mettant un peu de paille hachée, ou de petits morceaux de liège, on remarque distinctement un mouvement plus ou moins considérable sur la superficie de cette eau. Ayant donc découvert par ce moyen ou même par la seule inspection, une ou plusieurs sources cachées, on en marquera les places, en y enfonçant des pieux, en cas qu'on ne voulût pas y travailler tout de suite. Cela fait, il s'agit de profiter du premier temps favorable pour creuser ces fossés proportionnellement à la profondeur de la fange depuis l'origine de ces sources jusqu'au canal de décharge, pratiqué dans la première opération, de maniere néanmoins que pour une plus grande facilité, il faut commencer à les creuser dans le canal de décharge, & aller de là en avant, en remontant jusqu'à la source. Par ce moyen, la fange ne recevant plus de nouvelles eaux par infiltration, se déchargera peu-à-peu de celles dont elle se trouvera imprégnée, & se mettra à sec.

Mais lorsqu'elle tire son origine du ruisseau ou de la riviere qui s'y infiltre, l'opération du desséchement devient d'autant plus difficile, que la fange se trouve alors ordinairement de niveau ou même plus bas que le fond de l'eau courante. Néanmoins la difficulté n'est pas si grande, quand on n'a affaire qu'à un

ruiſſeau peu conſidérable. Car pour lors il ne s'agit que de rendre le lit du ruiſſeau plus profond, & de pratiquer une ou pluſieurs tranchées dans la fange qui puiſſent y aboutir obliquement. Ou ſi le terrein eſt peut être un rocher, il ſera impoſſible de creuſer le lit du ruiſſeau (ce qui arrivera rarement) il faudra pour lors mener une ou pluſieurs tranchées paralleles aſſez larges & profondes du tiers de la fange dans ce même ruiſſeau, beaucoup plus bas où ſa pente eſt beaucoup plus forte.

Mais comme cette opération ne ſerviroit qu'à décharger la fange, ſans remédier à la nouvelle infiltration qui continueroit d'avoir lieu, pour lors c'eſt à la poroſité de la rive qu'il faudroit remédier, en choiſiſſant la ſaiſon des ſéchereſſes pour creuſer à la diſtance de quelques pieds des bords de la riviere ou du ruiſſeau, un foſſé parallele de la même profondeur que le lit, & d'une largeur de deux ou trois pieds, ſi c'eſt un ruiſſeau; de cinq ou ſix, ſi c'eſt une riviere, & enſuite remplir ce même foſſé d'un bon pilotis, ſoit avec des gazons, ſoit avec de la terre glaiſe. Par là on barrera infailliblement le chemin à toute infiltration ultérieure, & il ſera facile de deſſécher tout le terrein fangeux.

On auroit tort d'appréhender des dépenſes extraordinaires pour cette opération. Car il n'arrivera preſque jamais que l'on ſoit obligé de pratiquer un foſſé & le pilotis dans toute la longueur qui ſe trouve entre le ruiſſeau ou la riviere & la fange : car cette infiltration n'a ordinairement lieu que dans une petite portion de la rive, ou bien ſeulement dans quelques endroits le long d'iceux; & on reconnoîtra aiſément les places qui auront beſoin d'un pareil pilotis, au ſol qui s'y trouvera plus mouvant & plus maréca-

geux qu'ailleurs ; de ſorte que ce ne ſera préciſément que dans ces endroits & non ailleurs qu'il faudra faire la dépenſe du foſſé ou du pilotis. D'ailleurs un propriétaire qui ne ſeroit pas aſſez moyenné pour faire cette dépenſe tout d'un coup, pourroit aiſément la proportionner à ſes facultés, en faiſant faire cet ouvrage par partie, pendant quelques années de ſuite, à proportion de l'étendue de la fange qu'il voudroit deſſécher.

Il s'agit de détailler les moyens les plus convenables pour fertiliſer le terrein fangeux qu'on ſeroit parvenu à deſſécher; & pour cela il eſt néceſſaire de changer, pour ainſi dire, entiérement la nature de ce ſol, qui, ayant demeuré ſi long-temps humide, ne produiroit qu'un pâturage groſſier & des herbes aquatiques, ſûres & acerbes, malgré tous les labours qu'on pourroit lui donner & les engrais qu'on pourroit y mettre, ou du moins ce ne ſeroit qu'après une longue ſuite d'années & des dépenſes exorbitantes, qu'on parviendroit à lui faire produire un pâturage convenable & ſalutaire au bétail. Au-lieu qu'en y procédant méthodiquement, on peut retirer en très-peu de temps avec uſure, l'intérêt du capital qu'on aura expoſé, tant pour le deſſéchement que pour la fructification de ce terrein fangeux; & voici en quoi conſiſte cette méthode.

Il faut eſſarter, le plus profondément qu'on pourra, toute la ſuperficie de ce terrein couverte de mouſſe, de joncs ou d'autres herbes aquatiques, & il ſera d'autant plus facile d'en tirer des mottes épaiſſes, que ces ſortes de végétaux ſont ordinairement profondément enracinés, & que la terre fangeuſe qui ſe trouve dans les interſtices de ces racines devient très-dure & compacte après le deſſéchement. Lorſque ces mottes

mottes ont été ſuffiſamment ſéchées, on en formera des eſpèces de pyramides ou cônes, en plaçant dans le centre quelques ramilles de haies ou d'arbres priſes dans le voiſinage, ou des racines des étocs qu'on aura arrachés dans le terrein même, lorſqu'il s'en trouve garni, ce qui arrive ſouvent; il ſeroit encore convenable de pratiquer, de diſtance en diſtance, des eſpèces de ſoupiraux qui communiquaſſent avec le centre, comme cela ſe pratique dans les fours à briques, qu'on garniroit des mêmes ramilles ou racines. En ſuite on y mettra le feu dans un temps convenable, & par là tout cela ſe réduira en un monceau de cendres & de pouſſiere. Il eſt inutile de prévenir que cette incineration ſera d'autant plus exacte & moins frayeuſe pour le bois qu'elle requiert, que la pyramide ſera plus haute proportionnellement que ſon contour. Néanmoins il ne ſeroit pas convenable que cette hauteur dépaſſât les ſix ou huit pieds.

Cela fait, il s'agit de donner au terrein un labeur, ſoit avec la houe, ſoit avec le ſoc de la charrue, le plus profondément que cela ſe pourra faire, & enſuite y répandre, le plus uniformément qu'on pourra, la terre & les cendres des tas brûlés, qu'on mélangera avec la terre préalablement remuée par le moyen d'une herſe garnie de dents de fer. De cette maniere on aura un terrein dont tous les végétaux aquatiques & fangeux ſeront preſqu'entiérement détruits, & diſpoſé à en produire de plus convenables à l'agriculture.

La premiere année, on y ſemera de l'orge ou de l'avoine, qu'il faudroit faucher verte par préférence, cela étant plus avantageux que de la laiſſer venir en maturité. Et lui ayant donné l'année ſuivante, au mois de Mars, un ou deux labeurs, il conviendroit de faire un mêlange proportionné d'orge, d'avoine, de ſe-

mences de trefle, de foin, de luzerne, de plantin long & du ſouchet, & le ſemer ſur cette terre profondément labourée. Par ce mêlange tout ce terrein ſeroit entiérement couvert de végétaux, & produiroit plus abondamment les eſpèces qui ſe trouveroient plus conformes à ſa nature. Au moyen de quoi on pourra pareillement s'appercevoir à quelle eſpèce d'herbes il ſera le plus propre, & par conſéquent en ſemer dans les lacunes qui pourroient s'y trouver l'année ſuivante.

On laiſſera donc ce nouveau terrein en prairie pendant plus ou moins d'années, à proportion que la récolte & la crue du foin y réuſſira plus ou moins. Mais dès qu'on s'appercevra d'une détérioration dans cette ſorte de denrée, il faudra néceſſairement y employer pendant quelques années les engrais & le labour, pour y tirer du froment, de l'épeautre, de l'orge, du ſeigle, de l'avoine ou des patates, avant que de le remettre derechef en nature de prairie.

Dans bien des endroits il ſe trouve de grand terreins fangeux ſur les hauteurs évaſées en forme de baſſin, où par conſéquent il n'y a pas de pente aſſez notable pour donner une décharge aux eaux qui y ſont retenues, & qui, par leur ſtagnation, rendent le ſol mouvant, entiérement détrempé & fangeux, & par conſéquent très-inutile à la nourriture de l'homme & du bétail. Quoique par la diſpoſition ſuſdite du terrein, les eaux de pluie puiſſent ſeules le rendre fangeux, faute de décharge ſuffiſante; néanmoins s'il n'y avoit que cette ſeule cauſe, elle ne produiroit cet effet permanent que dans les années pluvieuſes; & dans les autres, ce ne ſeroit que dans certaines ſaiſons, qu'il s'y trouveroit un excédent d'eau & d'humidité, à laquelle il ſeroit facile de

remédier, ſoit en labourant la terre en planches à dos-d'âne, ſoit en pratiquant des tranchées dans des endroits convenables.

Ainſi comme ces baſſins quelque élevés qu'ils ſoient, ſe trouvent toujours environnés de loin ou de près par des hauteurs prédominantes, c'eſt toujours à des ſources cachées, qui, par rapport à la diſpoſition du terrein, n'ont pas une décharge ſuffiſante, qu'on doit attribuer la qualité fangeuſe du ſol.

L'inſpection du local doit donner des indices fondés & certains ſi ces ſources cachées ont une décharge quoiqu'inſuffiſante à proportion de la qualité d'eau qu'elles fourniſſent, ou bien ſi une partie ſurabondante d'icelle s'infiltre & ſe perd imperceptiblement dans la profondeur du terrein.

Dans le premier cas en examinant les contours déclives de ce baſſin fangeux, on trouvera un écoulement viſible, ſoit continu, ſoit interrompu des eaux depuis le ſommet juſqu'à la partie la plus déclive de la hauteur; ou bien la qualité fangeuſe terrein ſe prolongera plus ou moins dans la même direction de haut en bas, d'une maniere ſoit continue, ſoit interrompue.

Pour lors, c'eſt préciſément dans cet endroit déclive qu'il faudra creuſer un ou deux foſſés, proportionnellement larges & profonds de haut en bas, pour y former une décharge ſuffiſante & complette : & cette opération faite, il ſera très-facile de découvrir ſur le haut les ſources qui donnent l'origine à la fange, & de leur former un lit particulier par des tranchées ou foſſés aboutiſſans à la décharge principale, pour les empêcher de s'infiltrer dans le terrein environnant, conformément à tout ce que j'ai dit ci-deſſus

en pareil cas, des fanges ſituées dans les fonds qui tirent leur origine des ſources cachées.

Mais dans le ſecond cas, lorſqu'on ne pourra découvrir aucune décharge viſible dans tout le contour de cette hauteur fangeuſe, ſi néanmoins à la partie la plus déclive des fonds environnans, il ſe trouvoit une ou pluſieurs fontaines dont l'eau eût un goût marécageux, ce ſeroit un indice certain que celles-ci tireroient leur origine, ſoit entiérement, ſoit en partie des ſources ſupérieures de la fange, dont une partie ſe perd & s'infiltre dans l'intérieur du ſol; & pour lors ce ſeroit dans la même direction, comme la plus naturelle, qu'il faudroit pratiquer ſur la hauteur, une décharge principale, par le moyen d'un ou pluſieurs foſſés paralleles d'une profondeur & largeur convenables, en les conduiſant ſur la partie déclive qui correſpond aux ſources inférieures.

Mais ſi dans les fonds on ne trouvoit pas de pareilles ſources, ou ſi celles-ci ne paroiſſoient avoir aucune communication avec les eaux fangeuſes ſupérieures; pour lors il s'agit d'examiner en gros la pente la plus déclive du baſſin fangeux, & la choiſir de préférence pour y pratiquer, de la maniere ſuſdite, une décharge principale, en choiſiſſant la direction qui correſpondroit à quelque ruiſſeau ou riviere coulante dans le fond voiſin: après quoi on pourroit procéder au deſſéchement de la fange, comme je l'ai détaillé ci-deſſus. Cette hauteur fangeuſe étant ſuffiſamment deſſéchée, ne pourroit pas être deſtinée convenablement à former une prairie naturelle, excepté dans le ſeul cas que les ſources qui l'auroient formée, ſeroient ſuffiſantes pour y former les arroſemens néceſſaires à la culture & à la végétation du foin. Pour lors en prenant le parti le plus avantageux

de réduire ce terrein en prairie, on procédera à sa culture de la même maniere que j'ai détaillée ci-dessus en parlant des fanges situées dans les fonds. Mais aussi en attendant que le terrein puisse être suffisamment amélioré & disposé, soit par les engrais, soit par les labours, pour se garnir d'herbe & de gazon, il seroit convenable de l'entretenir quelques années en prairie artificielle, en y cultivant la jacée, la luzerne, le sainfoin, le trefle, la spargule & autres végétaux semblables, qui réussissent beaucoup mieux sur les hauteurs que dans les fonds, & qui fournissent en même temps, tant verds que secs, un pâturage très-abondant & très-substantieux pour le bétail.

Même dans le cas que ces hauteurs fangeuses étant desséchées, seroient par leur nature plus convenablement destinées à former des champs arables, & à produire des grains conformes au climat dans lequel elles se trouvent situées, elles exigeroient toujours le même amendement & la même culture que j'ai proposés ci-dessus pour les fonds fangeux; & dans ce cas, il seroit toujours plus profitable pour le propriétaire de les entretenir pendant les six ou sept premieres années en nature de prairie artificielle, en y cultivant les végétaux susdits. Car par ce moyen, il est certain que peu à peu, ces végétaux pourront épuiser plus efficacement l'humidité surabondante dont ces terreins restent encore imprégnés pendant plusieurs années, & qui seroit préjudiciable à la qualité des grains qu'on y voudroit semer trop précipitamment.

Outre cela, un autre avantage qui résulteroit de cette méthode se trouve en ce que ce terrein auroit tout le temps de se raffermir, principalement dans sa base, & deviendroit moins sujet à être infiltré & imbibé par des filets d'eau qui pourroient encore s'é-

chapper dans le fond & par les côtés des canaux de décharge qu'on aura été obligé de pratiquer aux sources qui avoient ci-devant donné naiſſance à la fange. Deſorte que ces deux défauts étant corrigés par la culture préliminaire des prairies artificielles, on pourroit enſuite plus avantageuſement réduire ces terreins en champs arables, & y cultiver avec plus de ſuccès les grains conformes à la température du climat.

Les mêmes cauſes qui produiſent imperceptiblement des fanges dans les fonds, les revers & les hauteurs à découvert, occaſionnent pareillement le même inconvénient dans les fonds, les revers & les hauteurs des bois & forêts, où les ſources d'eau qui y ſont ordinairement très-fréquentes, peuvent d'autant plus aiſément être interceptées dans leur cours, & s'infiltrer à droite & à gauche dans le terrein contigu, que la quantité de feuilles qui s'entaſſent tous les ans ſur le ſol, forme graduellement un obſtacle plus énergique à l'écoulement des eaux, & que la quantité des racines entrelacées donne au terrein plus de diſpoſition à être imprégné & détrempé par l'eau que l'obſtacle ſuſdit refoule en tout temps.

Auſſi voyons-nous évidemment que dans une forêt épaiſſe, le ſol, au lieu de baiſſer, s'exhauſſe tous les ans, ce qui doit néceſſairement, peu à peu, plus ou moins profondément couvrir la ſource & le cours d'une fontaine qui ſe ſeroit trouvée à fleur de terre, avant que ce terrein fût couvert d'une forêt : & le rehauſſement devient ſi conſidérable au bout d'un demi-ſiecle, & d'un ſiecle même dans les forêts qu'on exploite réguliérement, que je tiens d'une perſonne digne de foi, qu'un particulier ayant voulu ſaigner une fange dans une forêt, avoit découvert, à quatre pieds de profondeur, une place où on avoit brûlé du charbon

qui s'étoit encore tellement conservée, qu'elle ne paroissoit pas dater d'une grande antiquité. D'où on peut inférer avec fondement, que presque toutes les fanges des forêts ne se sont formées que peu à peu par des couches de terreau de feuilles & de ramilles pourries, dont les sources & les rigoles des fontaines ont été successivement recouvertes ; la même cause & le même effet ayant eu lieu dans les fonds, sur les revers des montagnes & sur les hauteurs.

Ce que je viens de dire prouve pareillement que dans tous les bois & forêts où il se trouve beaucoup de sources, il se formera encore dans la suite du temps de nouvelles fanges dans des endroits qui sont actuellement à sec, & cela, parce qu'il est moralement impossible que les propriétaires puissent empêcher que les sources & courans des fontaines, principalement lorsqu'ils ne sont pas considérables & assez rapides, ne soient recouverts & obstrués par les débris putréfiés des arbres : parce que pour empêcher cet inconvénient il faudroit, plusieurs fois par an, non-seulement nettoyer chaque source à son origine, mais aussi déblayer toutes les feuilles, les ramilles & branchages qui se trouvent dans toute la longueur du courant qu'elle forme, & même lui creuser un canal proportionné au volume de l'eau que fournit la source. Ces soins & ces attentions seroient praticables pour ceux qui ne posséderoient que de petites portions de bois, mais non pas pour les propriétaires des vastes forêts.

Ce défaut de soin & d'attention est aussi la cause que dans toutes les forêts où il se trouve des hauteurs évasées en bassin, les seules neiges & eaux de pluie qui s'y ramassent dans les saisons pluvieuses & humides, & qui ne trouvent pas une pente suffisante pour se

décharger, ſont capables de former peu à peu des fanges conſidérables, tant par la ſtagnation d'une plus grande quantité d'eau qui s'évapore moins dans les forêts, que ſur des endroits découverts, que par les couches épaiſſes que les feuilles forment chaque année ſur la ſuperficie de ces eaux croupiſſantes; ce qui empêche encore plus efficacement l'évaporation & le deſſéchement du terrein, qui n'eſt preſque jamais complet, même dans les plus grandes ſéchereſſes.

Cette eau ne manque pas de détériorer tellement la végétation des arbres, tant de haute futaie que de raſpe, que peu à peu ceux-ci deviennent rabougris & périſſent enfin entiérement; de ſorte que ce terrein ne produit à la fin que quelques buiſſons languiſſans, des ronces, des joncs, de la mouſſe & d'autres herbes acerbes aquatiques, qui ne ſont d'aucune utilité ni pour les hommes, ni pour le bétail.

Outre que ces ſortes de fanges, principalement lorſqu'elles n'ont aucune décharge par un endroit plus déclive de la hauteur, ne ſe trouvent jamais entremêlées de puits profonds, ſoit découverts, ſoit recouverts d'un gazon mouvant, comme celles qui tirent leur origine des ſources cachées: il eſt encore facile de diſtinguer les autres de celles-ci, en les obſervant & les ſondant dans le temps d'une ſéchereſſe extraordinaire. Car pour lors les premières ſe trouvent preſque entiérement à ſec, & les ſecondes, quoiqu'en apparence ſeches ſur la ſuperficie, ne le ſont pas exactement dans tous les points de leur étendue, quand même les ſources qui leur donnent naiſſance ſeroient de nature à tarir en été; néanmoins à travers le ſol qui les recouvre, il s'éleve pendant la ſéchereſſe, des vapeurs humides, dont la ſuperficie demeure conſtamment imprégnée: de ſorte qu'à ce ſeul indice,

indice, il ſeroit facile d'obſerver & de remarquer la place d'où ces ſources jailliſſent ſous terre, pour leur creuſer des décharges lorſqu'on voudroit entreprendre le deſſéchement de ces terreins fangeux.

Ainſi lorſqu'on ſe ſera aſſuré que les fanges des bois, ſituées ſur des hauteurs en baſſin ne proviennent uniquement que des eaux ſtagnantes & croupiſſantes des pluies & des neiges, il ne s'agit que de bien examiner la partie la plus déclive de ces hauteurs, & par conſéquent la plus favorable à la décharge principale, & de creuſer dans cet endroit, ſelon cette direction, un foſſé, auquel on feroit aboutir tous les autres paralleles, que l'on creuſeroit dans toute la longueur & la largeur du terrein fangeux. Et dans ce cas il n'en faudroit pas, à beaucoup près, un auſſi grand nombre que lorſque la fange proviendroit de pluſieurs fontaines qui fourniſſent continuellement de nouvelles eaux : outre que la qualité ſpongieuſe du ſol favoriſe de loin en loin l'écoulement des eaux croupiſſantes.

Mais lorſque la fange des bois, ſoit ſur les hauteurs, ſoit dans le revers ou dans le fond, tire ſon origine des ſources vives cachées & recouvertes des débris des végétaux; pour lors il eſt indiſpenſable d'examiner & de découvrir chaque ſource & la direction ou la pente naturelle de ſon cours, pour leur procurer enſuite une décharge convenable & aiſée, par les moyens que j'ai indiqués ci-deſſus, en parlant des fanges ſituées dans des terreins découverts.

Sur quoi on doit remarquer en général que tous les fraix & dépenſes qu'on feroit pour creuſer des canaux & des foſſés capables de remédier aux épanchemens & infiltrations aqueuſes, ſeroient à pure perte, ſi on n'avoit ſoin d'entretenir ces mêmes déchar-

ges, en les nettoyant tous les ans, des terres, du limon & des autres immondices qui ne manqueroient pas de les remplir entiérement au bout de quelques années. Et cet inconvénient auroit d'autant plus facilement lieu dans les bois & les forêts, que les feuilles seches qui tombent tous les ans produiroient indubitablement cet effet.

Pour parvenir à ce but, il ne s'agit que de mettre en tas, de diſtance en diſtance, la terre, le limon & les autres immondices qu'on retire en nettoyant ces foſſés & canaux. Cette opération eſt d'autant plus facile à faire, qu'on ne l'entreprend ordinairement que dans le temps de ſéchereſſe, lorſque ces boues ont aſſez de conſiſtance pour pouvoir être entaſſées.

Si on ſe propoſe de faire ſervir cet engrais pour le terrein même d'où on l'a tiré, pour lors après l'avoir laiſſé en petit tas pendant tout l'hiver, il ne s'agit que de le répandre uniformément ſur tout le canton, au printemps prochain, un peu avant la pouſſe des herbes. Mais ſi on a envie de s'en ſervir comme d'engrais ſur des terres plus éloignées, pour lors on peut faire de deux choſes l'une, ou tranſporter tous ces petits tas ſur le champ même qu'on veut amender, en l'y amoncelant en un tas qu'on laiſſera ainſi pendant tout l'hiver & même plus long-temps; enſuite de quoi on le répandra uniformément ſur les champs avant que de les labourer; ou bien, ce qui ſeroit incomparablement meilleur, on creuſera une foſſe plus ou moins profonde, proportionnellement à la largeur de la place ſur laquelle on met ordinairement le fumier, on la remplira de toute cette boue qu'on y aura tranſportée, & on poſera là-deſſus, peu à peu tout le fumier. Sur les terres qu'on voudra engraiſſer, on tranſportera finalement cette eſpèce de

terreau imprégné de la ſubſtance graſſe & urineuſe du fumier, laquelle, ſans cela, s'écouleroit en pure perte ſur des champs ou prairies qu'on voudroit amender; & ce dernier engrais récompenſeroit ſurabondamment les dépenſes qu'on auroit faites pour nettoyer les foſſes & tranſporter la boue.

On peut encore ajouter à cela que ces ſortes de boues ramaſſées dans les foſſés des terreins fangeux ſitués dans les bois peuvent par cette méthode former un engrais de beaucoup ſupérieur à celui que fourniſſent les foſſés des terreins fangeux découverts; parce que les premières ſont entre-mêlées de beaucoup de feuilles & de branches pourries, & ſont par-là plus propres à former un terreau fertiliſant.

Comme il ſe trouve ordinairement dans les fanges ſituées ſur des hauteurs plus ou moins de puits, ſouvent d'une profondeur conſidérable, qui ne proviennent que d'un défaut local du ſol plus poreux que les eaux y ont entiérement détrempé & réduit en une boue très-liquide; ſi après le deſſéchement on laiſſoit ces places découvertes, ces puits conſerveroient leurs eaux pendant pluſieurs années, non-ſeulement parce qu'étant concentrées dans ces profondeurs, elles ne pourroient s'évaporer; mais auſſi parce que les pluies & les neiges leur en fourniroient tous les ans de nouvelles; outre qu'ils pourroient occaſionner des accidens funeſtes au bétail qu'on employeroit pendant les premières années pour labourer le terrein qui les environne.

Par conſéquent il eſt abſolument néceſſaire de ſe ſervir de pierres ou de l'aguaiſſe qu'on pourroit raſſembler ſur la place même, en creuſant les différens foſſés & canaux de décharge, ou dans les environs de ces fanges pour combler ces puits juſqu'à une certaine hauteur. On pourra enſuite les recouvrir

entiérement, ſoit avec la terre qu'on aura tirée des mêmes foſſés, ſoit avec celle qu'on emportera des parties les plus ſaillantes des environs de la fange.

Mais ſi ces puits ſe trouvoient en grand nombre, ou s'ils étoient ſi profonds qu'on ne pût pas les remplir dans la premiere & ſeconde année ſans s'expoſer à des fraix exorbitans, le propriétaire, pour ne pas s'appercevoir de la dépenſe, y gagneroit toujours beaucoup s'il ſe bornoit à en combler un ou deux dans le cours d'une année.

Après le deſſéchement des fanges des bois & forêts ſituées ſoit ſur des hauteurs, ſoit ſur les revers, ſoit dans les fonds, opéré de la maniere que j'ai détaillée ci-deſſus en parlant de ces forêts de fanges ſituées dans des endroits découverts; le propriétaire n'entendroit pas bien ſes intérêts, s'il ſe contentoit de labourer ſimplement ce terrein, & enſuite d'y planter ou ſemer du bois. La recrue ne ſeroit que très-languiſſante, & il faudroit beaucoup de dépenſes & un grand nombre d'années avant que d'en tirer le moindre profit; car par le trop long ſéjour des eaux, ce terrein ſe trouveroit tellement détérioré, dégraiſſé, compact & crud, que les racines chevelues des arbres ne pourroient pas s'y inſinuer commodément, & encore moins y trouver la quantité néceſſaire des ſucs propres à la végétation.

Il eſt donc indiſpenſable que cette terre devienne meuble par les labours, & qu'on y détruiſe les ſubſtances végétales aquatiques qui s'y multiplieroient de préférence & qui conſommeroient le peu de ſucs végétaux qui devroient ſervir à l'accroiſſement des arbres ſemés & plantés. Or, pour ſatisfaire au but qu'on ſe doit propoſer pour garnir ces terreins en bois, on ne pourroit pas leur donner de meilleure préparation

que d'essarter leur superficie, ranger les mottes en grand tas, les réduire en cendres, les répandre sur tout le terrein, lui donner plusieurs labours & y semer pendant une année ou deux des grains convenables au sol & au climat, comme je l'ai dit ci-dessus, en parlant des fanges desséchées situées sur les hauteurs découvertes. Du moins les deux récoltes payeront suffisamment, & au-delà, les fraix qu'on aura faits pour préparer convenablement ce terrein à la production des arbres dont on les voudra garantir, soit par la plantation, soit par les semences.

La qualité du sol & celle du climat doivent décider chaque propriétaire en faveur de l'une ou de l'autre méthode, selon les différens effets que j'en ai vus dans différens cantons du Pays-Bas & de la province de Luxembourg; la plantation des arbres m'a paru mieux réussir dans les terreins sablonneux & dans le climat doux que dans le sol argilleux ou graveleux des climats plus rudes, & la raison en est simple; parce que la partie chevelue des racines s'insinue plus aisément dans les premiers terreins, & que les gelées printanieres ne font pas tant de tort à ces jeunes arbres dans la première année de leur plantation, tandis que dans les autres il arrive tout le contraire, au détriment de la plantation; mais après tout, cette méthode de recruter une forêt est certainement plus frayeuse, parce qu'il est absolument néceſſaire de sarcler la terre autour de ces jeunes arbres pendant plusieurs années, sans quoi elle ne pourroit pas leur fournir assez abondamment les sucs nécessaires à leur végétation. Cette opération est encore plus nécessaire & plus dispendieuse lorsqu'on entreprend de regarnir ces terreins en bois par la semence; outre que par cette derniere opération, la crue des arbres est incomparablement plus longue, & le profit qu'on en peut retirer plus tardif.

Donc pour éviter les deux inconvéniens, savoir : les fraix de l'essartage & la longue attente du bénéfice, je conseillerois la méthode que j'ai vu pratiquer avec succès par des particuliers. Elle consiste à planter assez épais de jeunes arbrisseaux de bois blanc de deux ou trois années, & de les receper presqu'à fleur de terre dès qu'ils ont bien pris racine ; par ce moyen chaque arbrisseau, en produisant l'année d'ensuite plusieurs jets à la fois, devient un buisson, & les buissons, en remplissant d'abord tout le terrein, produisent une ombre capable de suffoquer, ou du moins de nuire considérablement à la végétation des herbes. Au bout de cinq ou six ans, on peut déjà rabiner tout ce canton en laissant subsister dans chaque buisson le jet le plus haut & le plus vigoureux, & couper tous les autres par le pied. Pour lors la racine ne fournissant plus qu'à un seul jet, celui-ci profite tous les ans à vue d'œil, & au bout de dix ou quinze ans, on le peut élaguer de la moitié des jeunes arbres qu'il contient, sans qu'il paroisse qu'on y a touché & ensuite de cela le traiter comme un bois de raspe, ou bien le laisser venir en bois de haute futaie.

J'ai dit ci-dessus qu'on doit faire ce plantis en bois blanc, & cela afin que, ce bois venant plus vîte & plus aisément dans un sol qui, malgré le desséchement, est plus humide que sec, ce terrein soit aussi plus vîte garni en bois. Mais si on y vouloit faire revenir une recrue de chênes ou de hêtres, on y parviendroit aisément & sans fraix, quoiqu'à la longue ; car lorsque cette plantation seroit venue en buisson, il ne s'agiroit que d'y éparpiller, un peu avant la chûte des feuilles, quelques poignées de glands ou de la faine, dont la plupart ne manqueroient pas de le-

ver la seconde année, & pour lors il ne s'agiroit que de conserver ces jets en élaguant le reste du bois.

Tout ce que je viens de dire sur la méthode de remettre en nature de bois les terreins fangeux desséchés sur les hauteurs & les revers, peut également avoir lieu pour les fanges desséchées, situées dans les fonds qui exigent la même préparation du terrein & une méthode de plantation toute pareille. Mais comme dans ces sortes de fonds il seroit beaucoup plus difficile d'entretenir le desséchement qu'on y auroit pratiqué, & que du moins les chênes & hêtres n'y réussiroient pas si bien que sur les hauteurs & les revers, le propriétaire trouveroit un avantage plus considérable à remettre ces fonds en nature de prairie, puisque le sol se prêteroit plus aisément à cette sorte de culture, & qu'on pourroit entretenir avec beaucoup plus de facilité le desséchement qu'on y auroit pratiqué; les eaux surabondantes serviroient même aux arrosemens en temps de sécheresse, le limon & les boues qu'on retireroit des fossés & canaux nettoyés, pourroient être employés soit comme engrais, soit pour remplir les enfoncemens, ou pour rehausser le sol, & le mettre plus à sec. Et par conséquent ce terrein fourniroit un revenu annuel, qui surpasseroit de beaucoup celui qu'on n'en retireroit qu'au bout de quinze ou trente ans, si ce fond étoit réduit en nature de bois; il seroit même en risque dans ce dernier cas de redevenir fangeux au bout de quelques années.

IV. SECTION.

Des marais, des hauteurs & des fonds provenant des sources & des ruisseaux.

Les marais ont la même origine que les fanges ; de sorte que tout ce que j'ai dit sur ces dernieres dans la section précédente, peut s'appliquer aux premiers, qui ne différent des autres que par une plus grande quantité d'eau croupissante dans le bassin qu'ils forment. Dans les Provinces des Pays-Bas Autrichiens & dans le Luxembourg, il se trouve très-peu de marais sur les hauteurs évasées en bassins, & très-peu tirent leur origine des sources des fontaines. La plupart situés dans des enfoncemens plus bas que les rivieres voisines, se forment, ou par les fréquens débordemens, ou par les infiltrations souterreines de ces rivieres mêmes ; & il y en a très-peu qui doivent leur origine à l'eau de la mer ; cette derniere espèce de marais est cependant plus commune dans la Hollande & la Zélande. Pour mieux éclaircir le desséchement, qui pourroit être pratiqué relativement à ces différentes sortes de marais, il faut dire quelque chose de chacune en particulier.

Je ne connois dans toute la partie montagneuse des Pays-Bas, aucun véritable marais situé sur une hauteur creusée en forme de bassin, excepté quelques fanges dans la Province de Luxembourg, situées au Nord, & Nord-Est, qu'on pourroit appeller de ce nom parce que la fange y est plus délayée & détrempée,

&

& plus remplie de puits plus ou moins profonds, que d'autres ſituées pareillement ſur des hauteurs.

Par conſéquent tout ce que j'ai dit dans la ſection précédente, ſur le deſſéchement de cette dernière eſpèce de fange, peut s'appliquer relativement aux autres plus marécageuſes, avec cette différence néanmoins, que lorſqu'on entreprend de deſſécher ces eſpèces de marais, il faut choiſir, par préférence, la première pente de la hauteur qui correſpond au ruiſſeau ou à la riviere la plus conſidérable du fond voiſin, pour creuſer le principal foſſé de décharge, qui doit, outre cela, avoir une largeur & une profondeur plus conſidérable, proportionnellement à la plus grande quantité d'eau qui eſt à décharger. Si néanmoins il ſe trouvoit déjà une décharge naturelle quoiqu'inſuffiſante & peu conſidérable dans quelque partie déclive de cette hauteur, ce qu'on reconnoît aiſément par l'humidité du terrein, ou par le prolongement déclive de la fange, il faudroit préférer cette pente dans cette direction, pour y creuſer le foſſé de la décharge principale, quand même il ne couleroit aucun ruiſſeau dans le fond contigu; parce qu'alors ce nouveau ruiſſeau pourroit ſervir à fertiliſer toute cette côte, & y pratiquer des prairies, au moyen des arroſemens convenables. Car quoique les eaux marécageuſes croupiſſantes ne ſoient pas propres à favoriſer la végétation de l'herbe & du gazon, néanmoins après le deſſéchement de la fange marécageuſe, les eaux n'y étant plus croupiſſantes perdent leur qualité nuiſible, & deviennent propres à l'engrais des prairies, en participant à celui dont on impregne le terrein que l'on cultive après ſon deſſéchement. A proportion de l'agrandiſſement du foſſé de la décharge principale qu'exigent ces ſortes de marais, on ſent

bien que tous les autres canaux & fossés qui entrecoupent toute la hauteur en plus ou moins grand nombre, à proportion de celui des sources qui donnent origine aux marais, doivent avoir également plus de largeur & de profondeur, & que pour disposer ce terrein desséché à une culture bien entendue, on doit employer les opérations que j'ai préscrites ci-dessus pour les hauteurs purement fangeuses. Il est moins rare de trouver dans les Pays-Bas, principalement dans le Hainaut, le Namurois & la Province de Luxembourg, des marais situés dans les fonds, & provenans des sources, soit ouvertes, soit cachées, & des ruisseaux qui n'ont pas un écoulement suffisant pour pouvoir mettre à sec le terrein, lorsqu'il seroit plus convenable & plus profitable pour la culture. Ce que j'ajoute exprès, parce qu'il y a de ces sortes de marais dont les propriétaires tireroient plus de profit à en former des étangs, pour y nourrir, élever & conserver du poisson, qu'en les réduisant entiérement à sec pour la culture.

Il s'en trouve aussi qui sont situés de maniere que le propriétaire auroit plus de facilité & de profit, en réduisant une petite partie de ce terrein en étang, & en mettant le reste à sec. Cela peut avoir lieu principalement dans le cas où les sources ou ruisseaux, qui forment le marais, seroient trés-considérables, soit par leur nombre, soit par le volume d'eau qu'ils fournissent, & que le bassin s'étendroit à une très-grande longueur avant que de procurer une décharge assez déclive aux eaux, pour pouvoir dessécher la largeur du fond dans toute sa longueur. Il est bien vrai qu'un pareil desséchement pourroit absolument se pratiquer, au moyen d'un fossé assez large & profond, qui régneroit dans le milieu de toute la lon-

gueur d'un bout à l'autre; mais dans ce cas les fraix à faire pour creuſer ce foſſé, ſeroient non-ſeulement très-conſidérables, mais encore augmentés & perpétués par l'entretien annuel d'un ſi long canal, & le profit clair & net qui pourroit réſulter annuellement du deſſéchement de ce terrein, ſe réduiroit à très-peu de choſe.

Le propriétaire auroit donc beaucoup plus de facilité à changer en un étang ou reſervoir d'eau la portion du marais la plus voiſine des ſources ou ruiſſeaux qui lui donnent l'origine, en la ſéparant du reſte par une bonne digue tranſverſale; après quoi faiſant ébouler la terre & le limon de cette portion renfermée juſqu'à une profondeur proportionnée à la baſe de la digue, & lui ayant procuré une décharge convenable, il pourroit pour lors travailler efficacement au deſſéchement durable du reſte de ce marais. Par ce moyen l'eau moins croupiſſante de l'étang deviendroit plus convenable à la conſervation & à la multiplication du poiſſon qu'il y nourriroit, & cet article ſeul lui procureroit un revenu très-conſidérable, relativement au capital qu'il auroit expoſé, tant pour la formation de l'étang que pour le deſſéchement du reſte du marais; de ſorte qu'il pourroit compter avoir acquis pour rien le revenu annuel & le fonds de ces terres deſſéchées.

V. SECTION.

Des marais provenant des rivieres ou de la mer.

Nous voilà enfin parvenus à la partie la plus difficile & la plus frayeuse des desséchemens, savoir : des marais qui tirent leur origine des grandes rivieres ou de la mer, qui est pourtant celle qu'il importe le plus de savoir & de pratiquer, parce qu'il existe encore beaucoup de ces marais principalement dans la Flandre & sur les côtes maritimes, malgré les progrès considérables que la science & le zèle de l'agriculture ont faits depuis un certain nombre d'années, & les soins dispendieux qu'on s'est donnés en particulier dans le pays susdit pour le desséchement des endroits marécageux.

Dans tous les cantons des pays plats, qui ne sont que peu ou pas du tout montagneux, où il se trouve des enfoncemens plus ou moins vastes & considérables dans le voisinage des grosses rivieres, & qui sont de niveau ou même plus bas que leur lit ordinaire, il se doit nécessairement former des amas d'eau proportionnés à l'étendue & à la profondeur de ces enfoncemens, à chaque débordement tant soit peu considérable de la riviere. Néanmoins cette inondation particuliere ne sera que passagere, tout comme celles des autres terreins qui avoisinent la riviere débordée, si la concavité de ce terrein particulier n'est pas assez considérable, & s'il y a à quelqu'une de ses

extrêmités une pente suffisante pour l'écoulement plus ou moins prompt des eaux, après le débordement; au pis aller le desséchement complet y sera plus lent que dans les terreins adjacens plus convexes. Mais si cet enfoncement est plus considérable, & le terrein d'une nature plus spongieuse, il s'y pourra former une fange, pour le desséchement de laquelle il faudra se servir des moyens que j'ai indiqués ci-dessus dans la troisième section.

Mais si la profondeur du terrein enfoncé est plus considérable, s'il n'y a pas de pente pour la décharge, & que le soleil au printemps & en été ne puisse pas mettre ce terrein parfaitement à sec; pour lors il doit s'y former nécessairement un marais dont l'évaporation par l'air, le vent & le soleil sera toujours en partie remplacée par les pluies & les neiges qui tombent plus ou moins pendant toute l'année; remplacement néanmoins qui ne sera pas suffisant pour prévenir les qualités nuisibles qu'une pareille eau communique naturellement à l'air par sa stagnation. Aussi les suites pernicieuses qui proviennent d'une pareille cause dans un pays où il se trouve beaucoup de ces marais, devroient engager l'autorité publique à obliger les propriétaires à les dessécher.

Pour procéder avec succès à cette opération, il faut commencer par prendre le niveau du fond de ce marais avec la superficie du lit de la riviere dans des temps non pluvieux. Si ce fond n'est pas plus bas que celle-ci, il ne s'agit que de choisir un temps convenable pour creuser un ou plusieurs fossés d'une profondeur au niveau de ce fond, & les conduire en droiture jusqu'à la riviere. On ne doit pas craindre ici, qu'à la moindre crue de la riviere l'eau se répande tout de suite par le même fossé sur le même

terrein. Car quand même on n'y feroit autre chose que le fossé de décharge, il faudroit toujours un débordement pareil ou plus extraordinaire pour y former un marais comme ci-devant, mais qui ne seroit que passager. Car dès que les eaux se retireroient, ce même terrein se remettroit à sec par le moyen de ces mêmes fossés de décharge.

Néanmoins comme on ne se doit pas contenter de pratiquer uniquement ces fossés de décharge, mais qu'on doit encore pratiquer dans toute l'étendue de l'emplacement de ce marais des tranchées transversales, aboutissantes aux fossés de décharge, pour rehausser le sol par planches en dos-d'âne, ce terrein ne risquera jamais d'être inondé par les crues d'eau peu notables de la riviere, parce qu'alors l'eau qui regorge n'outrepassera ni les fossés ni les tranchées. La partie la plus élevée qu'on doit cultiver, sera toujours à l'abri de cette legere inondation. Si néanmoins on veut absolument prévenir tout regorgement d'eau dans ces fossés, il ne s'agit que de construire à l'endroit de leur décharge dans la riviere, une espèce d'écluse qu'on tiendra exactement fermée lorsque les fossés auront été déchargés de leurs eaux après les grandes inondations.

La distribution de ces terreins marécageux desséchés en planches à dos-d'âne, ne peut s'exhausser ni suffisamment ni notablement pendant les premieres années, parce qu'on ne peut pas faire les tranchées d'une profondeur beaucoup plus considérable que la superficie ordinaire de la riviere; car alors toute l'eau de celle-ci ne s'écouleroit pas par les fossés de décharge. Ainsi pour rehausser entiérement le fond marécageux, de maniere qu'il ne puisse plus s'y former un marais permanent, même dans les débor-

demens les plus conſidérables, on peut ſe ſervir de deux méthodes, pour rehauſſer ce fond, dont la premiere plus prompte eſt plus frayeuſe, la ſeconde plus lente exige moins de dépenſe.

On viendra à bout de faire le premier deſſéchement en tranſportant ſur ces planches la terre qu'on prendra dans le voiſinage plus exhauſſé & convexe de ce fond, lorſqu'on en a la propriété, ou qu'on ira chercher plus loin dans les terreins qui ne ſont pas ſujets aux inondations. Le ſecond conſiſte à tranſporter tous les ans ſur les planches qu'on voudra exhauſſer, les terres & le limon qu'on retirera des foſſés de décharge & des tranchées qu'on doit abſolument nettoyer, & par ce moyen, au bout de quelques années, on parviendra, ſans preſque s'en appercevoir, à exhauſſer autant qu'on voudra, tout le terrein marécageux; de ſorte qu'au bout de pluſieurs années, il ne ſera preſque plus ſujet même aux grandes inondations.

La méthode de deſſéchement que je viens d'expoſer, n'eſt pas praticable, lorſque ces marais par inondation, ſitués dans le voiſinage des rivieres ſont conſidérablement plus enfoncés que le lit de ces dernieres, & que par là il eſt impoſſible de décharger ces eaux croupiſſantes par des foſſés qui puiſſent ſe décharger directement dans la riviere, & qu'outre cela il ne s'y trouve pas une pente ſuffiſante. Dans ces circonſtances, qui occaſionneroient certainement beaucoup plus de fraix au propriétaire qui voudra entreprendre ce deſſéchement, il faudra qu'il prenne ou qu'il faſſe prendre le niveau entre le fond de ſon marais, & la ſuperficie de la riviere (dans un temps de ſéchereſſe) ſituée beaucoup plus bas que ſon marais, ce qui formera une diſtance plus ou moins grande, relativement au plus ou moins de rapidité

du cours de la riviere, & du plus ou moins de ſa pente déclive.

Par ce niveau, il pourra déterminer la diſtance à laquelle il pourra conduire un foſſé de décharge dans une direction parallele au cours de la riviere, qui doit prendre ſon origine au bord le plus déclive de ſon marais, au niveau du fond, & ſe terminer obliquement dans la riviere, par un rapprochement gradué & inſenſible, de maniere que ce foſſé puiſſe avoir une pente ſuffiſante à la décharge complette de toutes les eaux du marais. C'eſt dans ce cas principalement que l'extrêmité de ce foſſé, dans l'endroit où il ſe décharge dans la riviere, doit avoir une petite écluſe qu'on puiſſe fermer lorſque les eaux du marais ſe ſeront écoulées, pour que les eaux de la riviere, dans le cas de leur crue fréquente, à l'occaſion des groſſes ou longues pluies, ne puiſſent pas refluer dans le foſſé.

Pour mettre plutôt & plus efficacement à ſec tout le fond de ce marais, après qu'on l'aura épuiſé, on pourroit enſuite l'entrecouper de quelques tranchées ou petits foſſés qui aboutiroient au principal foſſé de décharge; ce qui ſerviroit en même temps à rehauſſer un peu le terrein de ce fond marécageux, qu'on pourroit encore rehauſſer davantage, ſoit par les terres que fourniroit l'excavation du foſſé principal, ſoit par d'autres moyens que j'ai indiqués ci-deſſus. Et par-là on empêcheroit que ce terrein ne fût plus inondé, du moins auſſi conſidérablement dans la ſuite par les débordemens réitérés de la riviere.

Après le deſſéchement complet de ces ſortes de marais, il s'agit de fertiliſer ces terreins, qui ſont purement limoneux, mais qui demeureroient bien du temps avant que de produire des végétaux utiles à l'homme

l'homme ou au bétail, ſi on les laiſſoit ſimplement dans l'état où ils ſont, ſans leur donner d'autres préparations. Il ſeroit encore impoſſible de leur donner celles que j'ai indiquées dans les ſections précédentes, par la réduction de leur ſuperficie en cendres; car ces ſortes de terres, principalement dans la Flandre, ne contiennent pas de ſubſtances végétales qui puiſſent être brulées. Au contraire, le feu vitrifieroit plutôt ce limon, qu'il ne le calcineroit. Il n'y a donc que deux moyens, qui, ſéparement ou enſemble, pourroient diſpoſer ce terrein à la fructification.

Le premier conſiſte à les amender, ſoit avec la chaux, ſoit avec la marne, ſoit avec du ſable, ou du fin gravier. On pourroit choiſir entre ces quatre ſubſtances, celle que le propriétaire pourroit ſe procurer le plus aiſément & à moins de fraix. Elles ſervent généralement toutes les quatre à diviſer la trop grande ténacité de ce fond limoneux, & à empêcher ſon endurciſſement trop compact en cas de ſécherеſſe, & les deux premieres fourniſſent, outre cela, un engrais animal aux végétaux qu'on y doit cultiver dans la ſuite.

Le ſecond conſiſte dans les fréquens labours qu'on doit néceſſairement donner à cette terre limoneuſe, tant pour la rendre plus meuble à recevoir plus aiſément les racines & leurs ramifications chevelues, que pour la diſpoſer à être plus facilement imprégnée par les influences fécondantes & fertiliſantes de l'air & des engrais. Et même dans le cas que le premier moyen ſeroit impraticable, celui-ci pourroit ſuffire à la préparation de cette terre, quoique pourtant ſa fertiliſation ſeroit plus prompte, ſi on pouvoit les employer tous les deux à la fois.

C'eſt auſſi dans les vues d'y multiplier, même mal-

gré ſoi, les labours dans le temps même qu'on la feroit fructifier, que je conſeillerois d'y planter, avant toute autre choſe, des topinambours ou des pommes-de-terre pendant les deux ou trois premieres années. Car premiérement ce legume exige néceſſairement qu'on remue deux ou trois fois la terre autour de chaque plante, ce qui eſt preſque équivalent aux labours, & ſert à diviſer les glebes limoneuſes. En ſecond lieu, après la récolte on y peut encore mettre les cochons, qui, en glanant ce qui peut être reſté dans la terre, donnent encore un nouveau labour plus profond à ce terrein. En troiſième lieu, les branches qu'on laiſſe ſur le champ après la récolte, ramaſſées, miſes en tas & brûlées au printemps prochain, avant ou après qu'on a labouré le terrein, fourniſſent encore des cendres, leſquelles, quoiqu'en petite quantité, peuvent lui ſervir de correctif & d'engrais, & quoiqu'un pareil terrein limoneux, ſans avoir reçu de fumier ou d'autres engrais, ne puiſſe produire une récolte fort abondante de ces légumes, néanmoins ce défaut ſera toujours ſuffiſamment compenſé par les avantages ci-deſſus mentionnés, & le terrein ſe trouvera d'autant mieux préparé à une culture plus lucrative.

Ce ſera donc après cette premiere culture qu'on pourra cultiver ce terrein en prairie, en commençant par des artificielles & finiſſant par les naturelles, à peu près de la même manière que j'ai détaillée dans les ſections précédentes, eu égard néanmoins dans le choix des herbes, à celles qui proſperent ordinairement le mieux dans le pays où ces terreins ſont ſitués; ou bien en les deſtinant à la culture du bled & des marſages, à quoi ces terres pourront à la ſuite devenir auſſi propres que les autres : d'autant plus qu'une

terre limoneuſe n'eſt pas ſtérile de ſa nature, mais ſeulement par ſon excès ; puiſqu'il ſe trouve dans pluſieurs pays quantité d'étangs d'une très-grande étendue, dont, ſans autre engrais, on cultive avec ſuccès le terrein en grains pendant deux ou trois ans, après qu'ils ont ſervi pendant quelques années à élever, nourrir & engraiſſer une quantité prodigieuſe de poiſſons. "

Les marais qui ſe forment par infiltration & par un ſimple débordement le long des fleuves & des groſſes rivieres, ſont bien plus difficiles à deſſécher, & exigent pour cela beaucoup plus de fraix que les précédens. Ils ſont outre cela plus communs dans les pays plats, tels que la Flandre & la Hollande, dont le ſol, uniquement formé par des alluvions, eſt plus aiſé à être imbibé & détrempé par l'action des eaux, & où les rivieres, faute de pente aſſez roide, coulent très-lentement. C'eſt ce qui eſt cauſe que l'eau, ſelon les loix hydrauliques, agit en tout ſens & dans toutes ſes directions avec une force proportionnée à ſa profondeur.

Pour deſſécher ces ſortes de marais, il s'agit de deux choſes indiſpenſables. Premiérement, il faut trouver le moyen de faire écouler entiérement l'eau croupiſſante contenue dans ce baſſin. En ſecond lieu, il s'agit d'empêcher l'infiltration ſouterreine de la part de la riviere.

Quant à la premiere, pour peu qu'on puiſſe remarquer une petite décharge de ces eaux croupiſſantes par quelque pente déclive du baſſin, il ne s'agit que de ſuivre la même direction, en pratiquant un foſſé aſſez large & profond pour évacuer entiérement l'eau de ce marais.

Mais ſi l'on ne voit aucun indice d'une décharge

préexistante, & qu'au contraire, l'on découvre par le nivellement, que la superficie du marais est de la même hauteur que celle de la riviere, on peut présumer avec fondement que ce marais n'a aucune décharge souterreine, & que ces deux superficies, par leur communication souterreine, suivent naturellement la loi des liquides, qui est d'être de niveau entr'eux.

Mais si selon le nivellement, la superficie de l'eau croupissante est plus haute ou plus basse que celle de la riviere, & qu'il ne paroisse aucun vestige de décharge en dehors, on peut présumer qu'il s'y trouve quelque décharge souterreine, soit vers la riviere, soit vers un autre fond voisin plus déclive que celui du marais; & même on pourra découvrir l'endroit par où se fait cette décharge, en examinant attentivement le sol qui l'environne, soit par une traînée plus humide qu'ailleurs qu'on remarquera à la superficie, ou par des végétaux aquatiques qui y viendront préférablement à d'autres, ou par des vapeurs plus considérables qui s'éleveront de ces places dans les chaudes journées d'été, avant le lever du soleil; de sorte que si par ces indices ou d'autres on peut s'assurer de la direction précise de cette décharge souterreine insuffisante, on pourra la rendre suffisante & complette, en creusant dans la même direction un fossé de décharge assez large & profond.

Mais si ces deux moyens n'étoient pas praticables, pour lors il faudroit examiner si dans les environs de ce marais (en cas qu'il se trouvât une distance très-notable de la riviere) il n'y auroit pas un fond plus bas que celui du marais qui aboutît à la riviere ou à un autre ruisseau qui s'y jette, & ce seroit dans la direction qui aboutit à ce fond qu'il faudroit creuser le fossé de décharge.

Mais enfin ſi la ſituation du marais étoit telle qu'il n'y eût d'autre pente dans le voiſinage que celle du cours de la riviere, pour lors il faudra néceſſairement donner au foſſé de décharge une direction parallele & la terminer beaucoup plus bas au lit de la riviere par une abſciſſe, ainſi que je l'ai déjà dit ci-deſſus, en parlant des marais formés par les débordemens & les inondations.

Après avoir pratiqué de la maniere que je viens de dire le foſſé de décharge & épuiſé l'eau du marais, on ſe procurera en même temps l'avantage de pouvoir découvrir au juſte, non-ſeulement ſi ce marais tire ſon origine d'une ou de pluſieurs ſources cachées, ou de l'infiltration des eaux de la riviere, mais auſſi la véritable direction & l'étendue de cette même infiltration; ce qui pourra ſervir de regle de conduite pour la ſeconde opération.

Ainſi quant à la ſeconde, je ne trouve pas d'autre moyen pour remédier abſolument à l'infiltration ſouterreine, qui eſt la cauſe du marais, que de lui oppoſer une digue, comme je l'ai dit dans la troiſieme ſection, qu'on exécute en creuſant, dans toute la longueur du terrein qui s'infiltre à la diſtance de cinq à ſix pieds des bords de la riviere, un foſſé de trois à quatre pieds de largeur, & d'une profondeur égale à celle où l'on remarque que l'infiltration a lieu, & en rempliſſant ce foſſé de terre glaiſe, dont on doit néceſſairement piloter chaque couche juſqu'à la ſuperficie. Par-là on rendra tout ce terrein ſi ferme qu'il ſera impénétrable à des infiltrations ultérieures. De ſorte même qu'on pourra peut-être dans la ſuite ſupprimer entiérement, ou du moins conſidérablement les foſſés qu'on aura dû pratiquer pour la décharge des eaux du marais; principalement ſi on conſtruit telle-

ment la digue souterreine qu'on barrât absolument tout passage à l'infiltration.

Pour prévenir la difficulté qui pourroit se rencontrer de la part de l'eau de la riviere, qui, par son infiltration, rempliroit le fossé à mesure qu'on le creuseroit, il faudra choisir pour cela un temps de sécheresse où la riviere soit la plus basse, & employer à la fois beaucoup d'ouvriers, pour ne pas donner le loisir aux eaux de s'accumuler dans la fosse à mesure qu'on la creusera; & au pis aller, employer une partie des bras qu'on occupe, à vuider la fosse suffisamment creusée, de l'eau qu'elle pourroit contenir, immédiatement avant que d'y jetter & piloter la terre glaise; & si la longueur d'une pareille digue à faire étoit considérable, ce qui n'arrivera pas souvent, il vaudroit mieux, & il seroit plus facile de faire la fosse petit-à-petit & la remplir de terre glaise pilotée, que de la vouloir creuser tout d'un coup dans toute sa longueur. Car dans le premier cas on la vuideroit avec beaucoup plus de facilité, de l'eau qui s'y infiltreroit à mesure qu'on la creuseroit.

Dès que ces sortes de marais se trouvent desséchés & à l'abri des nouvelles infiltrations par les deux opérations que je viens de détailler, il ne s'agit plus que d'employer les méthodes que j'ai indiquées ci-dessus, relativement aux inondations des marais, occasionnées par le débordement des rivieres, pour les fertiliser & retirer une rente lucrative du capital que le propriétaire aura été obligé d'exposer.

Nous voilà enfin parvenus aux dernieres espèces de marais, savoir : ceux qui tirent leur origine des embouchures des rivieres ou même de la mer qui borde les terreins bas de la Flandre, de la Hollande & de la Zélande, principalement dans les endroits, où les

habitans n'ont pas encore pu parvenir à leur oppoſer aſſez efficacement des digues, & où la nature n'a pas formé de dunes. Les inondations dans ces ſortes de terreins ſont d'autant plus conſidérables & permanentes, que le flux de la mer, en refoulant les eaux à l'embouchure des grandes rivieres, les fait déborder plus ou moins, deux fois en vingt-quatre heures & les répand ſur des cantons très-vaſtes, & que le reflux contribue à les miner & à y creuſer des enfoncemens, ce qui, à la longue, augmenteroit conſidérablement l'étendue & la profondeur de ces plages marécageuſes, ſi l'induſtrie des habitans, par un travail preſque continuel & opiniâtre, ne parvenoit à réparer, du moins en partie, ces fréquens ravages.

Il s'agit à préſent de propoſer la méthode la plus avantageuſe de récupérer, ſur les bords de la mer ou des embouchures des rivieres, de vaſtes terreins qui ſont entiérement recouverts d'eau, & qui paroiſſent engloutis pour toujours, ſoit par leur ſituation trop baſſe, ſoit par les excavations, que des tempêtes & des inondations extraordinaires y ont faites. Il eſt certain que dans ces ſortes de cas on doit donner la préférence à la méthode qui peut ſervir à récupérer ces terreins inondés, peu-à-peu, de proche en proche, ſur celle qui tendroit à récupérer à la fois, une grande étendue de terres ſubmergées. Parce que la premiere eſt, ſans contredit, plus facile, moins frayeuſe, plus ſûre & plus ſolide. C'eſt donc celle qui a toutes ces conditions, que je vais expoſer.

Ayant donc choiſi toute la liſiere du terrein où l'inondation ſe termine, il faut prendre de là en avant la diſtance juſqu'où il n'y eût environ que deux pieds de profondeur d'eau, & y planter, dans l'eau même, ſelon toute la longueur du terrein, une rangée de

piquets de la hauteur de ſix ou ſept pieds, de ſaule ou d'un autre bois blanc qui puiſſe prendre racine par bouture. On peut laiſſer un intervalle de deux ou trois pieds entre chaque piquet. Enſuite avec des baguettes ou autres branchages, qu'on entrelacera en forme de claie dans les intervalles des piquets, on formera une haie depuis le fond de l'eau à la hauteur de cinq à ſix pieds. On y accumulera du ſable ou des terres qu'on pourra trouver dans les environs, dont on formera une terraſſe de niveau avec le ſommet de la haie, que l'on cultivera enſuite de la maniere la plus convenable au ſol & au climat.

Ce ne ſera pas la haie toute ſeule qui ſoutiendra la terraſſe, car naturellement ſoit par l'action des vents, ſoit par le flux qui pouſſera directement les eaux agitées & chargées de ſable ou de vaſe contre les parois de cette haie, ces ſubſtances s'y accumuleront peu-à-peu en tas, dont on pourra faire dans la ſuite un double uſage.

Premiérement, ſi on n'a pas eu aſſez de terre ou de ſable pour donner à la terraſſe l'élévation requiſe, on pourra profiter du temps & des ſaiſons où l'eau eſt baſſe pour jetter par-deſſus la haie cette vaſe ou ce ſable amoncelé, afin de rehauſſer la terraſſe autant qu'il eſt néceſſaire.

En ſecond lieu, ſi on n'a pas beſoin d'exhauſſer la premiere terraſſe, & que l'on veuille gagner plus de terrein ſur les eaux, cette vaſe amoncelée pourra déjà ſervir pour former une ſeconde terraſſe; il ne s'agit alors que de planter & former en avant une ſeconde haie parallele à la premiere, à plus ou moins de diſtance, à proportion du plus ou moins de profondeur de l'eau; & quand même cette diſtance ne pourroit être que de dix ou douze pieds, cela feroit toujours

toujours un terrein conſidérable, par rapport à la longueur, & par rapport à cette vaſe amoncelée, on n'auroit pas beſoin d'une ſi grande quantité de terre pour former cette ſeconde terraſſe, qu'on pourroit dans la ſuite exhauſſer peu-à-peu par la vaſe ou le ſable qui ne manquera pas de s'amonceler au pied de cette ſeconde haie.

En continuant ainſi d'avancer de proche en proche dans le ſein des eaux par la conſtruction des nouvelles haies & des nouvelles terraſſes, on pourroit récupérer tous les terreins que les eaux ont inondés depuis long-temps, principalement lorſqu'elles n'ont pas totalement emporté les terres, & que leur trop grande profondeur ne s'oppoſera pas à la conſtruction des nouvelles terraſſes. Il eſt vrai que cette méthode eſt lente, mais auſſi eſt-elle moins frayeuſe, plus ſûre, & l'ouvrage plus ſolide & plus durable, que ſi on en employoit une autre par laquelle on tentât tout d'un coup de gagner ſur les eaux une très-grande étendue de terrein.

Il eſt également certain que, ſi dans la méthode que je propoſe, toutes ces rangées de piquets, en prenant racines, formoient, dans la ſuite, autant de rangées d'arbres, cela ne feroit aucunement nuiſible à la culture quelconque du terrein qu'on auroit gagné. En tout cas, s'il étoit néceſſaire, ou qu'on le jugeât à propos, on pourroit toujours couper & extirper les arbres des rangées intérieures, & laiſſer ſubſiſter ceux de la deuxieme haie, qui ſerviroient de barriere aux eaux.

VI. SECTION.

Avantages & désavantages des fossés ouverts & couverts.

Comme l'Académie exige, en termes exprès, quelque détail sur les avantages & les inconvéniens des fossés ouverts ou couverts, & que je me serois exposé à de fréquentes redites, ou à embrouiller ces matieres, si j'eusse entrepris de satisfaire à cette question particuliere toutes les fois que j'ai dû parler de ces fossés, il m'a paru plus convenable de renfermer dans une section particuliere, tout ce qui se pourroit dire de plus précis sur cet objet.

Voici trois méthodes différentes, selon lesquelles on peut, dans le cas dont il s'agit, construire des fossés couverts.

Premiérement, après avoir creusé le fossé selon la largeur & la profondeur requises à la décharge des eaux, on y pratique un canal souterrein, en maçonnerie cimentée, ou en pierres seches, ou même en bois qu'on recouvre d'une voute cimentée, ou de pierres plates, ou de bois; on recouvre tout le reste de pierres ou de terre au niveau du terrein. Mais outre que ces sortes de fossés demandent plus de fraix de construction, ils ne sont d'ailleurs ni nécessaires ni utiles, si ce n'est dans le cas où il se trouveroit beaucoup plus bas que le terrein à dessécher, des sources ou des courans d'eau considéra-

blés à décharger ; encore faudroit-il qu'on pût donner à cette décharge une pente aſſez forte ; ſans quoi ces canaux ſouterreins ſeroient ſouvent ſujets à ſe boucher, & pour lors il faudroit à chaque fois rouvrir le foſſé dans toute ſa longueur, ce qui ſeroit très-frayeux, ſur-tout ſi le foſſé étoit d'une grande étendue & profondeur. D'ailleurs ces ſortes de foſſés ne conviendroient pas du tout, & ſeroient très-inutiles au deſſéchement des terreins, qui devroit s'opérer par une infiltration perpendiculaire des eaux ſuperficielles & plus élevées que le fond du foſſé : puiſque dans ce cas, qui eſt le plus fréquent, il n'y a que les deux méthodes ſuivantes, qui puiſſent être pratiquées.

La ſeconde méthode conſiſte à remplir de pierres briſées ou de cailloutage, le foſſé au tiers ou à la moitié de ſa hauteur & recouvrir le reſte de terre. Par ce moyen, l'eau, de quelque part qu'elle vienne, s'infiltre dans les interſtices, & ſe décharge en coulant à travers ces pierres, vers la pente qu'on lui aura donnée. En ceci il faut obſerver que le centre & le fond de cette jettée contiennent les plus groſſes pierres ou cailloux, afin que l'eau infiltrée y trouve plus d'eſpace, ſoit pour ſe ramaſſer, ſoit pour découler, & que les terres que cette eau charie ne paſſent pas aſſez aiſément pour obſtruer à la longue le centre de décharge.

Si les pierres étoient trop rares dans les pays où l'on entreprend ces ſortes d'ouvrages, on feroit mal d'y ſubſtituer du ſable ou du gravier. Car quoique les eaux puiſſent s'imbiber & ſe filtrer aiſément à travers ces ſubſtances, néanmoins le limon qu'elles charient peut auſſi obſtruer ces filtres ſablonneux ou graveleux plus aiſément & plus promptement que le cailloutage, comme on le remarque tous les jours dans les

fontaines artificielles à ſable. C'eſt pourquoi dans les pays où la pierre n'eſt pas commune, il vaut beaucoup mieux avoir recours à la troiſieme méthode.

Celle-ci conſiſte à ſe ſervir de bois qui ne ſe pourriſſent pas ſi aiſément dans l'eau, tels que ſont par exemple le plane, le hêtre, &c. il ſeroit beaucoup plus facile & moins frayeux d'employer pour cela des fagots, des branchages ou des ramilles; mais auſſi l'ouvrage ne ſeroit pas ſi durable, ces branchages s'entaſſeroient trop à la longue, & ſe pourriroient plus vîte. Il vaudroit mieux ſe ſervir de ce bois ou rond ou fendu, coupé d'une longueur requiſe; on le rangeroit au fond du foſſé alternativement de long & de travers au tiers ou à la moitié de la hauteur du foſſé, & on le recouvriroit enſuite de terre, en obſervant comme ci-deſſus pour les pierres, de faire cet arrangement, de façon que dans le centre & au fond de cette pile de bois, ils ſe trouvaſſent plus écartés entre eux, & plus ſerrés ſur le haut pour prévenir l'obturation que pourroit occaſionner le limon des eaux qui s'infiltrent. Au reſte, tout étant égal d'ailleurs, pour le prix, je donnerois toujours la préférence à la ſeconde méthode ſur la troiſieme.

Il eſt queſtion à préſent de confronter enſemble les avantages & les déſavantages de ces deux ſortes de foſſés, & d'examiner dans quelles circonſtances on doit donner la préférence aux uns ſur les autres.

Premiérement, il eſt certain qu'en pratiquant des foſſés couverts, on gagne plus de terrein à cultiver, & par conſéquent lorſqu'il n'y a pas de contre-indication, il eſt plus profitable & plus lucratif de faire ces ſortes de foſſés dans le pays où le ſol eſt naturellement fertile & de grand rapport; parce qu'alors on ne perd pas un pouce de terrein. Mais cet avan-

tage ne doit pas être apprécié à la même valeur dans les pays où le sol n'est pas d'un si grand rapport, principalement lorsque le défaut de cet avantage est compensé par les avantages des fossés ouverts.

On doit encore donner généralement la préférence aux fossés couverts dans tous les cas où les eaux à décharger ne sont pas en quantité considérable, ou que pour le desséchement on se trouve dans le cas de trop multiplier les fossés, ou de leur donner trop de largeur & de profondeur; parce que dans le premier cas le peu d'eau qu'il y a pour écouler ne vaut pas la peine de s'assujettir tous les ans à nettoyer les fossés découverts. Dans le second on perdroit trop de terrein en laissant ouverts cette quantité de fossés. Dans le troisieme outre la perte du terrein qu'entraîneroit la trop grande largeur de ces fossés, leur profondeur trop considérable rendroit leur entretien trop difficile & trop frayeux; ces fossés étant exposés à de fréquens écoulemens de leurs bords, ce qui fait naître la nécessité de les nettoyer & de les relever plus souvent pendant l'année.

Par rapport à cette derniere raison, on doit aussi préférer les fossés couverts, lorsque le terrein qu'on veut dessécher, est d'une consistance trop molle, par exemple sablonneuse & mouvante, car alors les fossés ouverts exigeroient un entretien trop frayeux, étant dans le cas de s'ébouler & de se remplir fréquemment. Il est en outre nécessaire de construire un fossé couvert toutes les fois que celui-ci doit passer par le fond d'un autre propriétaire pour être déchargé dans un ruisseau ou riviere. Car sans cela le propriétaire du terrein desséché se trouveroit dans l'obligation d'indemniser tous les ans son voisin pour la place qu'occupe le fossé découvert sur le terrein de ce dernier.

De même on doit néceſſairement donner la préférence aux foſſés ouverts, lorſque pour les conduire à un ruiſſeau ou à une riviere, on les doit faire paſſer par un terrein intermédiaire plus exhauſſé, qui forme une boſſe entre les deux extrémités, parce que ſans cela ces foſſés dans ce terrein en boſſe auroient les bords trop élevés, & ſeroient à tous momens dans le cas d'être entiérement bouchés par l'écroulement des terres.

Voici néanmoins deux inconvéniens qui contrebalancent l'avantage général ſuſmentionné des foſſés couverts ; inconvéniens auxquels il faut faire attention, lorſqu'on ſe détermine à leur donner la préférence dans les cas ſuſdits.

Car il eſt certain que quelque bien conditionnés qu'ils ſoient, ils ſont ſujets à ſe boucher plus ou moins à la longue par les terres & le limon ſubtile, que les eaux qui s'y infiltrent, charient & dépoſent dans les interſtices des bois ou des pierres; & pour lors ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine & de fraix qu'on les peut découvrir derechef, & les remettre dans l'état où ils étoient la premiere fois.

Cet inconvénient a encore plutôt lieu, lorſqu'il s'y en trouve précédemment un autre, ſavoir le défaut d'une pente ſuffiſante pour la décharge de ces eaux ſouterreines. Car cette pente doit être plus conſidérable que dans les foſſés ouverts ; parce que dans les premiers, l'eau qui ſe raſſemble au fond du foſſé par infiltration, doit avoir plus de chaſſe & de rapidité pour pouvoir entrainer les terres & le limon qui eſt ſujet à ſe dépoſer dans les interſtices des pierres & des bois par où elle coule pour ſe décharger.

Ainſi pour prévenir, autant qu'il eſt poſſible, ces deux inconvéniens, il faut tâcher de procurer à ces foſſés une pente ſuffiſante, & enfin donner tous ſes

ſoins pour les conſtruire dès le commencement, de maniere que les interſtices, par où l'eau doit s'infiltrer & couler, ne puiſſent pas ſi aiſément s'obſtruer par les terres ou le limon que les eaux peuvent & doivent naturellement charier. On y parviendra, ſi on exécute exactement ce que j'ai preſcrit ci-deſſus en parlant de la conſtruction de ces foſſés.

En ſecond lieu, les foſſés découverts, n'exigeant pas une pente ſi forte que les autres, puiſque les eaux peuvent couler ſans obſtacle, ont cet avantage général, que par le moyen des petites écluſes, on peut en cas de néceſſité ou de grande ſéchereſſe, ſe ſervir des eaux qu'on y ramaſſe pour arroſer les terreins adjacens. Et en outre, le limon qui s'y dépoſe, & qu'on en doit retirer une ou deux fois par an, peut ſervir ou d'engrais à d'autres terres qui en auroient beſoin, ou à rehauſſer le terrein qu'on auroit deſſéché, & le mettre par là plus à l'abri des nouvelles inondations & infiltrations.

Par conſéquent, ils méritent la préférence dans tous les pays où on a beſoin d'engrais pour fertiliſer les terres, à quoi le limon qu'on retire de ces foſſés chaque fois qu'on les nettoie eſt très-convenable lorſqu'il a été conſervé un an en tas, ou lorſqu'on l'entre-mêle avec ce tas de fumier, & qu'on le place par deſſous. J'ai même vu des prairies trop ſeches, & qu'il n'étoit pas poſſible d'arroſer, ſur leſquelles les propriétaires répandoient ce limon tout fraîchement tiré des foſſés vers la fin de Février & le commencement de Mars. Ils obſervoient d'en couvrir très-légérement les prairies, cette méthode produiſoit autant d'effet que s'ils y euſſent mis du court fumier. Car cet engrais détrempé & uniformément répandu ſur le terrein par les groſſes pluies printanieres qui ſurvenoient, détrui-

ſoit la mouſſe, avançoit la pouſſe de l'herbe, & rendoit la végétation plus vigoureuſe. Mais quand on ſe ſervoit de ce limon pour amender des terres arables, en l'y plaçant d'abord la premiere année ſans l'avoir laiſſé pourrir & mûrir en tas, ce n'étoit qu'à la ſeconde année qu'on s'appercevoit de la fertiliſation que cet engrais procuroit à ces ſortes de champs.

L'avantage que le limon des foſſés ouverts qu'on doit nettoyer une ou deux fois tous les ans peut procurer aux prairies & aux champs qu'on poſſede dans le voiſinage, ou celui qu'on trouve en pouvant tous les ans rehauſſer peu-à-peu le terrein qu'on eſt parvenu à deſſécher, compenſe donc abondamment les fraix qu'on doit faire, ou les peines qu'on doit ſe donner pour cette opération indiſpenſable, ſi on veut conſerver en nature le terrein qu'on a reſtitué à la culture par ce moyen.

On doit donner pareillement la préférence aux foſſés ouverts, lorſque les eaux à ſaigner & à décharger ſe trouvent en trop grande quantité, parce que cette décharge s'opérera bien plus aiſément dans des foſſés à découvert, & que l'on pourra plus aiſément remédier au regorgement de ces eaux dans les circonſtances d'un temps trop pluvieux. Cette pratique eſt pareillement préférable, lorſqu'il n'eſt pas néceſſaire d'en conſtruire un grand nombre, de leur donner trop de largeur & de profondeur, ni de les faire traverſer par le terrein d'autrui, ou par des terreins en boſſe. Dans tous ces cas on trouve beaucoup de facilité à les entretenir, outre le profit qu'on en retire pour l'engrais.

Cette préférence doit auſſi avoir lieu, lorſque le terrein qu'on a entrepris de deſſécher, eſt trop ferme & trop compact : car alors les bords étant plus ſolides,

&

& moins ſujets à des éboulemens, leur entretien devient moins frayeux, & donne la facilité de ſe ſervir de l'eau de ces foſſés pour rendre les terres plus meubles dans le cas des longues ſéchereſſes, qui font crevaſſer extraordinairement ces ſortes de terreins.

Néanmoins, dans les pays extraordinairement humides par rapport au voiſinage de la mer, ou des groſſes rivieres, ou du grand nombre d'étangs qu'on y a conſtruits à différens uſages, ce ſeroit un inconvénient pour la ſanté des habitans & du bétail, que d'augmenter encore l'humidité déja ſurabondante, en multipliant trop les foſſés découverts, & par conſéquent l'évaporation des eaux ſuperficielles; ce qui augmenteroit conſidérablement la maſſe des vapeurs aqueuſes de l'atmoſphère. Dans un pareil cas, il ſeroit plus utile de couvrir ces foſſés de décharge, dès qu'il n'y auroit pas à craindre d'autres inconvéniens plus conſidérables; parce qu'alors ces foſſés ne pourroient pas occaſionner, à beaucoup près, la même maſſe de vapeurs, l'eau qui s'y infiltre & qui y coule, n'étant preſque pas ſujette à l'évaporation.

Mais dans d'autres pays, où l'humidité n'eſt pas ſi ſurabondante, l'évaporation des foſſés ouverts, quelque multipliés qu'ils puiſſent être, ſera beaucoup moins préjudiciable à la ſanté des hommes & du bétail, que celle qui provenoit avant cela des eaux ſtagnantes & putrides des marais, & des terreins marécageux. Principalement lorſqu'en même temps l'on a ſoin de prévenir la ſtagnation des eaux dans ces foſſés, en les entretenant coulantes; ce qu'on obtiendra aiſément, en les nettoyant une ou deux fois par an.

Par l'expoſé que je viens de faire, il ſera très-facile

à tout propriétaire de se déterminer pour le choix de ceux qu'il doit laisser ouverts, ou de ceux qu'il doit couvrir ; les circonstances locales individuelles lui feront voir clairement ceux qui seront les plus avantageux à la fin qu'il se propose, & au bien-être de la culture du terrein qu'il entreprend de dessécher.

Mais il n'y a pas de choix à faire, & on doit absolument se déterminer à pratiquer des fossés ouverts, lorsqu'on destine le terrein qu'on veut dessécher, à une culture en bois, soit de raspe, soit de haute futaie. Car quoique dans ce cas les fossés couverts puissent être d'une égale utilité pour la décharge des eaux qui rendoient ce terrein marécageux ou fangeux, néanmoins dans le cas où ces fossés s'obstrueroient à la longue, & qu'il seroit absolument nécessaire de les rouvrir pour y remédier, cette opération deviendroit presqu'impraticable, par rapport aux ramifications des racines des arbres dont tout ce terrein seroit parsemé ; inconvénient qui n'a pas lieu dans des terreins découverts, destinés à des cultures d'une autre espèce. Au-lieu qu'en laissant ouverts les fossés de décharge, il est facile d'empêcher qu'ils ne soient dégradés, bouchés ou recouverts par les tas de feuilles qui tombent tous les ans, dès qu'on a soin de les nettoyer de temps en temps, & d'y entretenir un écoulement facile des eaux. De plus l'engrais qu'on en retirera peut toujours devenir très-favorable à la végétation des arbres, ou bien servir à l'amélioration des autres terreins dans le voisinage de ces bois sur lesquels on les transplanteroit.

Une chose qu'il est encore essentiel d'observer lorsqu'on pratique des fossés couverts, consiste à faire des remarques visibles & durables, correspondantes précisément à tous les endroits par lesquels passe le fossé

couvert. Car dans le cas où il s'obſtrueroit à la ſuite du temps, & que les eaux ſouterreines, en ſe refoulant en arriere, ou en s'échappant ſur les côtés, détremperoient de nouveau le terrein, & le rendroient fangeux ou marécageux, on y porteroit bien plus aiſément remede en rouvrant l'ancien foſſé couvert de décharge, & en le rétabliſſant dans ſon premier état, qu'en creuſant au hazard dans le terrein dégradé pour conſtruire à grands fraix un nouveau foſſé, pour lequel il faudroit encore ſe procurer de nouvelles pierres & du bois. Au-lieu qu'en travaillant ſur l'ancien, les ouvriers ſe trouveroient moins incommodés, & empêchés par l'eau, & les anciens matériaux pourroient ſervir derechef à favoriſer l'écoulement ſouterrein des eaux; il ne s'agiroit que d'en ſéparer les terres & le limon qui bouchoient le paſſage, & d'arranger de nouveau les pierres ou les bois. Or ce n'eſt que par des remarques, comme j'ai dit ci-deſſus, qu'on pourra trouver à coup ſûr & ſans ſe tromper, la ſituation préciſe des anciens foſſés couverts.

Enfin, on pourroit encore citer un autre avantage qu'ont les foſſés ouverts ſur les autres, principalement lorſqu'ils contiennent une quantité d'eau conſidérable; c'eſt qu'alors ils peuvent ſervir ou du moins contribuer dans des emplacemens favorables, à différentes ſortes de moulins ou d'uſines, de même qu'à l'entretien & à la multiplication des poiſſons, lorſque le propriétaire a droit de pêche ſur ſon terrein. Et cet avantage, dans certaines circonſtances, peut devenir d'un rapport très-conſidérable.

FIN.

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE.
PRIX DE 1778.

MÉMOIRES
SUR LES
QUESTIONS
PROPOSÉES PAR
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE
DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES
DE
BRUXELLES,
QUI ONT REMPORTÉ LES PRIX
EN M. DCC. LXXVIII.

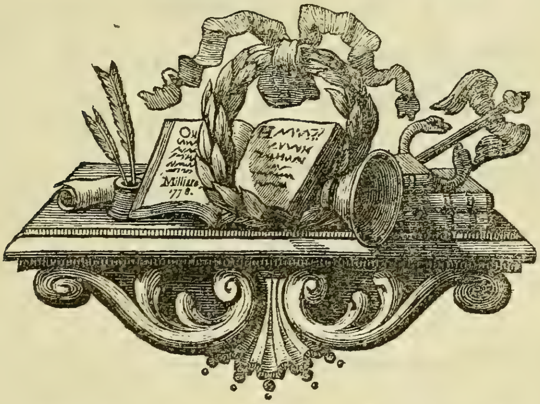

A BRUXELLES,
DE L'IMPRIMERIE ACADÉMIQUE.

M. DCC. LXXIX.

MÉMOIRE

Où l'on tâche de donner un précis des principales Émigrations ou expéditions des Belges dans les pays lointains, depuis les temps les plus reculés, jusques & compris celui des Croisades, & d'examiner quelle a été l'influence de ces expéditions sur les mœurs & le caractere national; auquel l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles, a adjugé l'*Accessit* en 1778.

PAR M. L'ABBÉ DE MERSSEMAN.

Mihì quidem nulli satis eruditi videntur, quibus nostra (Patria) ignota sunt. Cicero de Finib. L. 1.

MÉMOIRE

Sur les principales Émigrations des Belges.

La premiere expédition des Celtes, rapportée par les auteurs, eſt (*a*) celle qui ſe fit ſous Belloveſe & Sigoveſe, du temps de Tarquin l'ancien. Il eſt très-probable que les Belges, peuples puiſſans, nombreux, & entreprenans, ſe ſoient joints à Sigoveſe. Les hiſtoriens ne le diſent point : mais puiſqu'ils donnent à Belloveſe, pour ſon expédition d'Italie, les nations de la Gaule Lyonnoiſe, comme (*b*) la plus voiſine du pays qu'il alloit ſubjuguer; on peut croire que Sigoveſe forma ſon armée des peuples qui habitoient les contrées oppoſées de la Gaule, & qui étoient les plus proches de la Germanie, où il ſongeoit à s'établir.

(*a*) Tit. Liv. L. 5. c. 34. Polyb. Hiſt. L. 2. Diod. Sic. L. 24.

(*b*) Polyb. L. 2.

Céſar ne fait pas mention de cette expédition, mais il l'inſinue, lorſqu'il dit (*c*) qu'il y a eu un temps, où les Gaulois étoient les premiers à porter la guerre dans la Germanie, & qu'ils y envoyoient des colonies pour décharger les Gaules du nombre exceſſif de leurs habitans, que leur patrie ne pouvoit plus nourrir.

(*c*) Cæſ. L. 6. de bel. Gall.

A quels peuples cette obſervation convient-elle mieux qu'aux Belges, qui étoient voiſins de la Ger-

manie, qui de tous les Gaulois étoient les plus vaillans, (a) qui du temps de César, malgré toutes leurs émigrations & leurs guerres continuelles avec leurs voisins, (b) étoient encore si nombreux, qu'ils pouvoient mettre sur pied jusqu'à quatre & cinq mille combattans, qui enfin à proportion de leur nombre, n'avoient pas assez de terres à cultiver, leur pays étant couvert d'immenses forêts & d'énormes marais. (c)

(a) Cæs. de B. G. L. 1.

(b) Id. ib. L. 2.

(c) Id. ib. L. 2. & 3.

Cette colonie de Sigovese s'établit le long de la forêt Hercynie, sur les deux rives du Danube, dans la Noricie, & s'étendit jusques en Pannonie (d), toujours rafraîchie par de nouveaux colons, & toujours en armes contre ses voisins. Le nombre de ces émigrans (parmi lesquels il faut nécessairement ranger nos Belges, comme on le prouvera plus bas) le nombre, dis-je, de ces émigrans devint si considérable avec le temps, que, quelques trois cens ans après, il fallut songer de nouveau à en décharger les pays conquis.

(d) Schoepflin. Diss. de Celt. § 70.

La premiere expédition se fit sous Cambaule, qui poussa jusques en Thrace, mais qui n'osa se mesurer avec les Grecs, à cause de la foiblesse de son armée. (1)

Cependant ceux de ce corps, qui s'en revinrent en Pannonie, dirent tant de choses de la richesse des Grecs, qu'ils inspirerent à leur nation le desir de marcher à la conquête de ce beau pays, avec des forces proportionnées à la grandeur de l'entreprise. (2) Belgius, à la tête d'une puissante armée, entra en Macédoine, & tailla en pieces les vainqueurs du monde sous Alexandre. Le jeune Roi Ptolomée Ceraune fut

(1) Hi, in Thraciam usque progressi, devia ab instituto intinere loca attingere non sunt ausi, quod plane intelligebant minores esse, quas eduxerant copias, quam ut numero Græcorum populis pares esse possent. *Pausan.* L. 10.

(2) Pauf. ib. iis incitantibus, quos, ante Cambaulen secutos, lucri cupiditas.... impellebat.

fait prisonnier, & eut la tête tranchée. Belgius, enivré de sa victoire, se promettoit d'avoir bon marché du reste; mais battu lui-même à son tour, par Softhenes, Général Macédonien, il se vit obligé de ramener dans la Pannonie & l'Illyrie son armée affoiblie par des pertes qui l'empêcherent de pénétrer plus avant. (*a*)

Cependant Brennus, indigné de cette prompte retraite, (*b*) rassembla une nouvelle armée, composée de cent cinquante mille hommes de pied, & de plus de soixante mille cavaliers, (*c*) avec laquelle il fondit sur la Macédoine, marcha sur le ventre à Softhenes, & ravagea tout le pays. Delà il entra dans la Grece, & tira droit à Delphes, qu'il assiégea, & où il périt avec son armée, dont les débris, après avoir erré long-temps dans l'Asie & dans la Thrace, eurent assez de peine à regagner leur ancienne patrie. (1)

Un corps de vingt mille hommes, commandés par Cerethrius, ou par Leonorius & Lutharius, eut plus de bonheur. S'étant separés de Brennus en Dardanie, ils tournerent vers la Thrace, & occuperent les bords de la Propontide. Étant passés ensuite au secours de Nicomede, Roi de Bythynie, ils en obtinrent pour récompense, une étendue de pays, auquel on donna le nom de Galatie ou de Gallogrece. (*d*)

Il n'y a pas à douter que les Belges n'aient eu part à toutes ces expéditions. Pausanias, parlant des Celtes, qui les firent, dit positivement qu'ils habitoient les côtes de l'Océan, aux extrémités de l'Europe, (2) & ailleurs qu'ils étoient venus des côtes les plus re-

(*a*) Justin. L. 24. c. 5. Pausan. L. 10.

(*b*) Just. ibid. c. 6.

(*c*) Pausan. L. 10.

(*d*) Tit. Liv. L. 38. Justin. L. 25. Flor. L. 2.

(1) Just. L. 32. c. 6. qui dit cependant, L. 24, que personne n'échappa de cette défaite.

(2) L. 1. in extremis Europæ oris ad Vastum Mare accolunt. Et L. 10. ab ultimis Oceani Finibus.

culées de l'Océan. Nos côtes ſont en effet rélativement à la Grece, l'extrémité de l'Europe, & même les côtes les plus reculées. Le nom de Belgius porte avec ſoi un indice de ſa nation, & Pline met dans la Pannonie des peuples qu'il appelle Belgites. Dans la ſuppoſition qu'il y avoit, comme le dit Céſar, de la différence entre le langage des peuples Gaulois, & par conſéquent que les Belges avoient une langue particuliere, il faut que les Galates aient été Belges, puiſque Saint Jérôme aſſure qu'outre le Grec, les Galates parloient un langage qui leur étoit propre, & qui étoit abſolument le même que celui des Trevirois. (*a*) Ajoutons que Solin met entre les peuples de la Galatie les *Ambiani*, nom que Céſar donne à un peuple de l'ancienne Flandre méridionale. (*b*)

Il eſt encore très-probable que les Senons, non ceux qui avoient ſuivi Belloveſe, mais ceux qui, étant venus les derniers de toutes les colonies Gauloiſes (*c*) en Italie, s'établirent entre les rivieres d'Ubis & d'Æſis, prirent Rome ſous Brennus, deux cens ans après Belloveſe, & ayant eu du deſſous contre Tit. Fur. Camillus paſſerent outre juſques dans la Pouille; il eſt très-probable, dis-je, que ces Senons étoient en partie Belges. Suidas met les Senons près du Rhin, & dit que ce ſont eux qui ont ravagé les terres des Albains, & fait la guerre aux Romains. (*d*) Tite Live & Florus les font venir des extrémités de la terre & des bords de l'Océan. C'eſt ainſi que Virgile appelle les Morins les plus reculés des hommes. (*e*) D'ailleurs ce que Florus ajoute de la figure & des mœurs de ces Senons, confirme notre aſſertion. C'étoit, dit-il, une nation naturellement féroce, de mœurs ſauvages, terrible par l'énorme grandeur de leurs corps, autant que par celle de leurs armes. Quant aux mœurs, on

(*a*) L. 2. Epiſt. ad Galatas.

(*b*) Apud Schrieck. ind. I.

(*c*) Tit. Liv. L. 5. & 7.

(*d*) Apud Schoepflin. diſſ. de Celtis.

(*e*) Tit. Liv. L. 5. c. 37. Flor. L. I. c. 13. Virg. Æn. L. 8. v. 27.

ſait que les Belges étoient les plus barbares de tous les Gaulois. (*a*)

(*a*) Cæſ. de B. G. L. 2.

Quant à leur figure, tous les auteurs conviennent, que les Gaulois ſeptentrionaux étoient d'une taille gigantesque, au moins relativement aux Méridionaux, aux Eſpagnols, aux Romains & aux Grecs. (1) Céſar rapporte que les Atuaticiens, peuple Belge, ſe moquoient de la petite taille des Romains; & Polyænus dit que Brennus, pour engager ſes compatriotes à faire la guerre aux Grecs, plaça à côté des priſonniers Grecs, quelques-uns de ſes ſoldats, & dit : Nous, qui ſommes ſi grands & ſi robuſtes, craindrons nous des gens ſi petits & ſi foibles? (*b*)

(*b*) Ibid. c. 30. Polyæn. Stratag. L. 7. 35.

Les Cimbres & les Teutons, peuples du Nord, après avoir parcouru toute la Germanie, & vaincu le conſul Carbon, s'étant attaché les Tigurins, vinrent en cotoyant le Rhin, fondre ſur la Belgique. Ils furent repouſſés; (*c*) mais il paroît qu'ils s'accommoderent avec les Belges, dont ils obtinrent des terres vers l'embouchure de ce fleuve. Enfin, après un ſéjour de trois ou quatre ans, chaſſés de leurs nouvelles poſſeſſions par les débordemens de l'Océan, ils en allerent chercher d'autres du côté du Midi, laiſſant ſur les bords de la Meuſe leur bagage & ſix mille hommes pour le garder. (2) S'ils n'avoient pas été en paix avec les Belges, ils n'auroient certainement eu garde d'abandonner ces ſix mille hommes à la diſcrétion d'un peuple dont ils venoient d'éprouver la valeur. Partant de là il eſt très-probable qu'une partie des Belges, accou-

(*c*) Cæſ. L. 2. 4.

---

(1) Tacit. vita Agric. Crevier, mœurs des Gaul. Appian. Celtic. Strabo, L. 4, Flor. L. 2. Pauſ. L. 10.

(2) Cæſar, de B. G. L. 2. 30. Flor. L. 3. c. 3. ab extremis Galliæ profugi, cum terras eorum inundaſſet oceanus, &c. *Ces* extrema Galliæ *ne ſauroient être autre choſe que la Belgique.* Omnis iſta Gallia quæ quondam Ambrones Cimbroſque nobis immiſit Dio. Caſſ. L. 44.

tumés à de pareilles expéditions, ont accompagné leurs hôtes, comme avoient fait les Tigurins, les Tugéniens, & les (1) Ambrons. Peut-être même que ces Ambrons étoient des Belges. Plutarque (1) en fait le corps le plus vaillant & le plus terrible de toute l'armée. Ils étoient au nombre de quelques trente mille hommes, & contribuerent le plus à la victoire contre Cépion. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de *Cimbres* n'étoit pas celui d'un seul peuple, mais celui d'un ramas de plusieurs nations, comme celles qui firent depuis tant de bruit sous la domination générale des *Francs*. Chemin faisant, les armées de ces émigrans se grossissoient par la jonction des peuples de même langage & de mêmes mœurs, chez lesquels elles passoient.

Quoique la question proposée paroisse ne regarder que des pays éloignés, je crois cependant que par le mot de *Lointains*, l'ACADÉMIE entend tous les pays qui n'appartiennent pas à la patrie, prise dans le sens le plus étendu. C'est pourquoi en négligeant les Gaulois, je rangerai dans cette classe la Grande-Bretagne, comme absolument étrangere à la Belgique. Personne ne doute que la Grande-Bretagne n'ait été peuplée par les Gaulois. (*a*) Or, ces Gaulois étoient incontestablement des Belges. César dit positivement que les Belges occupoient de son temps toute la côte maritime

(*a*) Tacit. vita Agric. Diod. Sic. L. 5.

(1) Nous croyons que ce nom leur a été donné par les Romains, à cause de leur cri *aen bron*, [à la riviere] qu'ils pousserent lorsqu'ils marcherent vers la petite riviere d'Arc, pour empêcher les Romains de prendre de l'eau, ce qui occasionna la bataille.

(2) *Plut. in Mario.* Une autre probabilité, c'est que Ciceron [*orat de prov. Consulari.*] dit que Marius triompha d'une nombreuse armée de Gaulois, & Salluste [*de bel. Jugurt.*] rapporte que Cépion & Mallius furent battus par les Gaulois. Où l'on voit que les Gaulois, & par conséquent les Belges, devoient faire une grande partie de l'armée Cimbre.

maritime de l'île, dont les peuples conservoient encore leurs dénominations Belgiques. (*a*) Ptolomée nomme entre les peuples qui l'habitoient, les Belges & les Atrebates : le même auteur, comme aussi Antonin & Bede y placent une *Venta Belgarum*. Tacite y met les *Icenes* ou *Icines* selon l'itinéraire, venus sans doute du *Portius Icius* de César, de Pline & de Stabon, sans parler du *Cantium*, qui signifie visiblement la côte, ni du *Dubris* d'Antonin, qui veut dire le rivage ou le port (*d'Oever.*) Diodore de Sicile dit que l'Irlande étoit habitée par les Bretons, qui étoient les plus barbares de tous les Gaulois. Or, les plus barbares de tous les Gaulois, c'étoient sans doute les Belges. (*b*) Enfin Cambden remarque fort bien que, puisque la raison nous apprend que tout pays à été peuplé plutôt par ses voisins que par des peuples éloignés, il est hors de doute que les Gaulois aient peuplé la Grande-Bretagne.

Le passage de Diodore de Sicile, que nous venons de citer, prouve clairement que les Bretons ont peuplé l'Irlande, & que ces Bretons étoient Gaulois. Suivant la tradition des Irlandois, & s'il est permis d'ajouter foi aux poësies d'Ossian, auteur du quatrieme siecle, ou plutôt à M. Macpherson, qui nous les donne comme le véritable ouvrage de cet ancien Barde, ces Gaulois étoient des Belges, nommés *fir-Bolgs*, qui après avoir habité long-temps les côtes méridionales de l'Angleterre, allerent s'établir en Irlande sous Larthon, l'un de leurs chefs. (*c*) Aucun auteur ne fixe l'époque de la population de la Grande-Bretagne; mais eu égard à la suite des chefs des Firbolgs depuis Larthon, & à l'état florissant où étoient les habitans sous Domitien, (*d*) il paroît que l'Irlande a été peuplée quelques siecles avant l'Ere chrétienne, (*e*) &

(*a*) Cæs. L. 5. 12.

(*b*) Ptol. L. 2. c. 3. Ant. in itinerario Beda Hist. Eccles. L. 1. Tacit. V. Agric. Diod. ibid. Cambd. Britann.

(*c*) Poës. d'Ossian, chant 7 du Poëme *Temora* & Note 1 du 4 chant. it. *Q.* ibid.

(*d*) Tacit. V. Agric.

(*e*) Macph. diss. 2.

par conſéquent que l'Angleterre l'avoit été long-temps auparavant. (1)

Le caractere & les mœurs des Belges dans ces temps reculés, étoient ſans doute ceux de tous les peuples non policés, qui, comme eux, ne connoiſſoient pas ou mépriſoient les commodités de la vie, ne ſouffroient point chez eux les choſes qui euſſent pu amollir leur courage, & n'avoient enfin d'autre exercice que celui des armes. (*a*) Les Auteurs nous les peignent comme des hommes féroces & cruels, (*b*) fiers, préſomptueux, (*c*) coleres, emportés, (*d*) téméraires, querelleurs & inſultans, (*e*) legers, étourdis, (*f*) ſuperſtitieux; (*g*) enfin on leur donne tous les défauts d'Achille & au-delà. D'un autre côté on les trouve doux, humains & hoſpitaliers, (*h*) d'un cœur bon & généreux, (*i*) d'une fidélité à toute épreuve, (*k*) eſclaves de leur parole, (*l*) ſimples & francs, (*m*) chaſtes, (*n*) frugals, (*o*) &c.

Tous ces vices & toutes ces vertus avoient leur ſource, ſoit dans le tempérament, ſoit dans l'éducation. L'abondance & la pureté du ſang, les rendoient naturellement vifs & bouillans. (*p*) Delà cette légéreté, ces emportemens, cette étourderie : delà encore cette bravoure étonnante, cette droiture, cette franchiſe, cette bonté de cœur. L'orgueil de leur origine, la grandeur de leur taille, la perſuaſion de leur puiſſance les rendoient fiers, préſomptueux & inſultans. L'idée d'une autre vie, (*q*) l'amour de la gloire

(*a*) Cæſ. L. 1 & 2. Tac. German.
(*b*) Flor. L. 1 & 3. Strabo L. 3. Juſtin. L. 24.
(*c*) Diod. Sic. L. 5. Plut. in Æmil.
(*d*) Liv. L. 5. Dio. L. 49. Strabo 4.
(*e*) Amm. Marcell. L. 15.
(*f*) Cæſ. L. 2. 3. 4. Tac. V. Agric.
(*g*) Id. L. 6.
(*h*) Mela. L. 3. Cæſ. L. 6. Tac. Germ.
(*i*) Strabo L. 4.
(*k*) Voyez Tacite, Suet, Dion, Cæſar, &c.
(*l*) Hiſt. de B. Afric. 57.
(*m*) Ibid. 61.
(*n*) Pauſ. L. 10. Tac. Ger. c. 18 & 19.
(*o*) Cæſ. L. 1, 2 & 4. Tac. Germ.
(*p*) Strabo. 4. Veget. 1.
(*q*) Cæſ. L. 6.

(1) Voici un fait rapporté par M. Smolett dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, L. 1. C. 1. Il dit » que 25 ans avant la deſcente de Jules Céſar, Divitiac, » Roi de Soiſſons, ſe voyant en grand crédit chez les Belges, paſſa en An- » gleterre, à la tête d'une forte armée, compoſée tant de ſes ſujets, que d'A- » trebates & d'autres nations Belgiques; qu'il défit les Bretons en différentes » rencontres; qu'il ſoumit toute l'étendue de pays, depuis la province de De- » vonshire & l'embouchure de la Saverne juſqu'au-delà de la Tamiſe; qu'il » y établit par-tout des colonies, après en avoir chaſſé les *Regni* & les au- » tres anciens habitans. «

& ſur-tout celui de la liberté, (*a*) leur faiſoient mépriſer les dangers, & courir à la mort avec cette témérité& cette fureur qui nous étonnent dans l'hiſtoire. D'un côté cette férocité & cette inhumanité, qui dans leurs guerres n'épargnoient ni âge ni ſexe, (*b*) de l'autre, cette humanité en temps de paix, cette généroſité à l'égard des étrangers, ce reſpect envers leurs hôtes, cette fidélité dans leurs engagemens avoient leur ſource dans les notions qu'on leur donnoit du bon & du juſte. Le fond du caractere de ces anciens Belges, c'eſt-à-dire, le courage, la franchiſe & l'amour de la liberté, ſont encore les mêmes dans nos modernes : mais les effets en ſont mieux raiſonnés. Même ſang, même fond, mais de meilleurs principes.

L'influence qu'eurent ſur les mœurs & ſur le caractere des Belges ces anciennes émigrations, c'eſt d'avoir fortifié au commencement leur humeur inquiete & guerriere, & cette fureur des conquêtes, juſtifiée par les ſuccès de leurs freres; fureur qui ſe rallentit inſenſiblement à cauſe des guerres avec leurs voiſins : (*c*) c'eſt d'avoir adouci cette férocité & cette inhumanité impitoyable, qu'on reprochoit à leurs ancêtres, & dont on ne trouve plus guere d'exemples du temps de Céſar : c'eſt d'en avoir retiré une grande partie de cette vie nomade, de cette vie dure & indifférente, pour en embraſſer une plus commode & plus paiſible, que leur offroient le commerce, (*d*) ſur-tout celui d'outre mer, (*e*) la propriété des biens-fonds, (*f*) la culture des terres, (*g*) la vie commune, la conſtruction des maiſons & des villes. (*h*)

Après la réduction des Gaules, il eſt plus que probable que quantité de Belges (*i*) ont ſuivi Céſar en Italie, & delà en Eſpagne, en Épire, en Theſſalie, en Egypte. Pompée en avoit dans ſon armée, (*k*)

(*a*) Flor. L. 3. c. 10. Cæſ. L. 3 & 5. Tac. hiſt. 4 & ann. 2.

(*b*) Pauſ. 10. Gens tam amoris quam miſericordiæ expers.

(*c*) Cæſ. L. 6. 14.

(*d*) Cæſ. L. 4 & 6. Tacit. Germ.

(*e*) Cæſ. L. 6. 23.

(*f*) Cæſ. 6. 14. Tac. hiſt. L. 5.

(*g*) Cæſ. L. 5. Strabo. 4.

(*h*) Cæſ. L. 2 & 5. Suet. in Jul. Cæſ.

(*i*) Cæſ. de B. Civ. L. 1. 17 & 46. Hirt. de B. Alex. 13.

(*k*) Id. de B. Afric. per tot.

de même que Curion. (*a*) Le Roi Juba avoit une garde de deux mille Espagnols & Gaulois. (*b*) Labienus avoit aussi un grand corps de Gaulois & de Germains, qui avoient servi sous lui dans les guerres précédentes; (*c*) presque toute la cavalerie auxiliaire des deux partis étoit tirée de nos contrées.

Il est vrai qu'ils sont par-tout compris sous la dénomination générale de Gaulois & de Germains, mais il n'en est pas moins vrai que c'étoient en grande partie des Belges. Car, 1°. ni César, ni Labienus, ni les autres ne pouvoient tirer de grands secours de la Germanie, que César, pour me servir des termes de Tacite, relativement à la Brétagne, (*d*) avoit plutôt montrée aux Romains, qu'il ne l'avoit soumise. Ce Général n'avoit en tout que trois cens Noriciens au siege de Corfinium. (*e*) Ainsi lorsque Florus (*f*) & Hirtius (*g*) parlent des Germains, on peut, sans crainte de se tromper, l'entendre des Belges, qui, pour la plupart, étoient Germains d'origine. (*h*)

2°. Les Gaulois tués près de Ruspine en Afrique, étoient d'une beauté & d'une taille étonnantes. (*i*) Or les Gaulois méridionaux ne ressemblent point à ce portrait. C'est donc des septentrionaux qu'Hirtius prétend parler.

3°. Il est évident que, pour une entreprise aussi hasardeuse que la guerre contre Pompée & ses partisans, César choisit les meilleures troupes d'entre les auxiliaires. Il le dit lui même. (*k*) Or les Belges étoient sans contredit, les plus vaillans des Gaulois. (*l*) La cavalerie des Trévirois étoit célebre; (*m*) celle des Atrebates, sous Comius, étoit redoutable. (*n*) Ce furent six cohortes Belgiques qui, suivant Florus, furent cause de la victoire de Pharsale. (*o*) Environ trente cavaliers Belges repousserent & mirent en fuite de-

(*a*) Ibid. L. 3. 3.
(*b*) Hirt. de B. Afric. 37.
(*c*) De bel. Civ. L. 2. 36.
(*d*) Vit. Agric. 13.
(*e*) De B. Civ. L. 1. 17.
(*f*) Hinc Gallici Germanique delectus (pro Cæsare,) inde Dejotarus (pro Pompeio,) L. 4. c. 2.
(*g*) De Bell. Afric. & Alex. per tot.
(*h*) De Bello Gall. L. 2.
(*i*) Hirt. de B. Afric. N. 37.
(*k*) De B. Civ. L. 1. 17. & 37. Voyez Flor. supra.
(*l*) Cæs. de B. G. L. 1 & 2. Hirt. ibid. L. 8. Tacit. hist. L. 4. 9.
(*m*) De B. G. L. 8.
(*n*) Hirt. de B. G. L. 8.
(*o*) Fl. L. 4. c. 2. Cæs. de B. Civ. L. 3. N. 74. 76.

vant Adrumete la cavalerie Maure du Roi Juba, forte de deux mille hommes. (*a*) Le corps aux ordres de Labienus soutint seul près de Ruspine les efforts de toute l'armée de César, & se fit hacher en pieces, plutôt que de reculer. (*b*)

4°. Après leur réduction, les Gaulois, & même les Helvétiens (*c*) qui étoient les plus vaillans d'entr'eux, excepté les Belges, (*d*) perdirent leur valeur avec la liberté. (*e*) Il n'en fut pas de même des Belges, qui étoient alliés des Romains, sans être leurs esclaves. (*f*) Les Bataves ne fournissoient d'autre tribut que des hommes & des chevaux. (*g*) Huit de leurs cohortes, après avoir fait des prodiges en Allemagne & en Angleterre, inspiroient de la terreur aux Romains mêmes. (*h*) Les autres Belges ne se faisoient pas moins respecter. Galba les exempta aussi des tributs, en récompense des services importans qu'ils lui avoient rendus contre Vindex. (*i*) Il résulte de tout ceci que la nation faisoit par-tout une grande partie des troupes auxiliaires, & qu'eu égard à leur nombre, à leur bravoure & à leur fidélité, César, ses adversaires & ses successeurs les choisissoient préférablement à d'autres nations alliées, soit pour compléter les légions, soit pour renforcer la cavalerie, soit pour servir en qualité de troupes légeres.

Ceci posé, pour ne pas employer trop de temps à détailler de pareilles expéditions, on se contentera d'en donner une liste chronologique, en renvoyant aux auteurs pour une plus ample information.

Sous Domitien, on trouve dans l'armée d'Agricola contre Galgacus, chef des Ecossois, les Bataves & les Tongrois, qui lui gagnerent la sanglante bataille du mont Grampius. (*k*)

Ils servirent Trajan en Dacie, en Pannonie & en

(*a*) Hirt. de B. Afric. 5.

(*b*) Ibid. 37.

(*c*) Tac. Hist.

(*d*) Cæs. de B. G. L. 1. 1. Tac. hist. L. 4. 9. Oros. hist. L. 6. c. 7.

(*e*) Tac. V. Agric. 3 & 6.

(*f*) Tac. L. 4. 4.

(*g*) Tac. ibid.

(*h*) Tac. hist. L. 1. 4. & 4. 4.

(*i*) Tac. ibid.

(*k*) Tac. V. Agric. 7.

Orient; & Adrien faisoit un cas extraordinaire de la cavalerie Batave, accoutumée, suivant Dion, à passer les plus grands fleuves avec leurs chevaux & leurs armes. (*a*) Gruter rapporte dans ses inscriptions l'épitaphe que composa Adrien pour le vaillant Batave Soranus, enterré près de Bude en Hongrie.

(*a*) Dio. Caff. in Traj. & Adr.

Un corps de *Francs* Belges, envoyé sous Probus vers le pont Euxin, s'empara de tous les vaisseaux de cette mer, courut toute la côte de l'Asie & de la Grece, pilla celle de la Lybie & de Sicile, & après avoir jetté la terreur par-tout, il s'en retourna dans son pays par le détroit de Gibraltar, chargé d'un butin immense. Une preuve que ce corps étoit Belge, c'est qu'il vint aborder sur nos côtes sans crainte d'être inquieté. S'il avoit été tiré d'entre le Weser & l'Elbe, il auroit poussé par mer jusques dans sa patrie, au-lieu qu'il s'exposoit évidemment, en abordant dans un pays qui se seroit déclaré contre lui, n'eut-ce été que pour avoir part au butin. (*b*)

(*b*) Zosim. hist. L. 1. Eumen. in Paneg. Maxim.

Les Bataves & autres Belges sous Dioclétien & Maximien embrasserent le parti du Menapien Carausius, envahirent avec lui la Grande-Bretagne, & l'aiderent à se faire Roi. (*c*)

[*c*] Eum. Paneg. 9.

On les retrouve encore sous Constance dans l'expédition de Lupicinus contre les Pictes & les Ecossois. (*d*)

(*d*) Amm. Marc. L. 20.

Ils suivirent Julien, qu'ils venoient d'élever sur un bouclier, en le déclarant Auguste, en premier lieu contre Constance, & ensuite contre les Perses, où Julien périt. (*e*)

[*e*] Idem. L. 21 & seq.

Sous Valentinien, Théodose mena les Belges contre les Caledoniens & les Ecossois, qui s'étoient jettés sur l'Angleterre. La victoire l'y suivit. (*f*)

[*f*] Id. L. 27.

Ils ne furent pas si heureux sous Valens contre les

Goths en Thrace. Battus à différentes reprises, ils le furent enfin totalement près d'Adrinople, & Valens y perdit la vie. (*a*)

[*a*] Id. L. 31.

Depuis ce temps les Belges eurent assez à faire chez eux, à cause des invasions fréquentes des Allemands & autres Barbares. Cependant cela n'empêche point qu'on ne puisse dire avec fondement, que les Saxons, qui envahirent l'Angleterre sous Hengist, étoient en partie des Belges. Car 1°. la côte Belgique jusques à l'extrémité occidentale de la Flandre, étoit alors appellée *Littus Saxonicum.* (*b*) 2°. Le voisinage de la côte rendoit la chose fort aisée. 3°. Vortigerne, Roi des Bretons, appella à son sécours ses voisins, plutôt que des Barbares inconnus. 4°. Hengist exigea pour récompense de son sécours, le pays de Kent, l'Essex & le Middelsex, pourquoi? pour être sans doute plus à portée d'être sécouru par ses compatriotes. 5°. Enfin, l'étonnante population de la Belgique, pouvoit, malgré toutes ces guerres avec les Allemands, fournir encore assez de monde pour former de nouveaux établissemens, sans nuire à la patrie. (*c*)

Anno Dom. 449. vide Bedam & Sigeb. Chron.

(*b*) Notit. imp. Marcis in Littore Saxonico.

On ne dira rien ici de la conquête des Gaules par les Francs. Quoiqu'il soit, en quelque façon, évident, que nos Belges aient fait partie de ce ramas de différentes nations; (1) cependant eu égard au voisinage, aux mêmes mœurs, aux mêmes coutumes, ils ne doivent être censés que rentrés dans leur propre patrie, & par conséquent cette contrée ne paroît pas devoir être rangée par rapport à eux dans la classe des pays lointains.

(*c*) S. Paulin. Ep. 26. ad Victric.

Depuis Jules César, nos Belges ne sont plus ces conquérans furieux, qui, formant des armées innom-

(1) Voyez Vredius & Schrieckius, qui le prouvent tout au long.

brables, & traînant avec ſoi femmes & enfans, vont envahir des contrées éloignées, & font trembler les autres parties de notre continent. Ce ſont des corps de milice ou de mercénaires, qui marchent à la ſuite des Princes étrangers. La bravoure ne conſiſte plus dans la férocité. Ils adoptent les mœurs Romaines & celles de leurs voiſins mieux policés. Ils apprennent à combattre dans les regles. Ils donnent à Teutates le nom de Mercure, & à Fréja celui de Venus. Ils immolent des bœufs & des agneaux, au-lieu de victimes humaines; & des temples magnifiques prennent la place des ſombres forêts. Ils rapportent chez eux le luxe des nations qu'ils ſervent. Ils bâtiſſent des villes dans les formes, & conſtruiſent des maiſons à la Romaine. Mais ſi les mœurs changent, le caractere demeure. L'eſprit de liberté leur fait eſſuyer les plus terribles revers, & ils ne le quittent point. Enfin, le Chriſtianiſme vient au ſecours de leurs connoiſſances, & perfectionne des vertus qui n'étoient que des vertus de tempérament, ou les fruits de quelques notions mal digérées.

Tout le monde connoît les ſuccès de la premiere Croiſade. Godefroi de Bouillon, Duc de la baſſe Lorraine, depuis Roi de Jéruſalem, y marcha avec un bon corps de troupes, levées dans le Brabant, & nommément à Anvers; (*a*) Robert, Comte de Flandres, & Baudouin de Haynaut y menerent leurs ſujets. Les Hollandois & les Friſons y ſuivirent Wimer de Boulogne : Euſtache & Baudouin, freres de Godefroi, & Hugues de S. Pol, y allerent à la tête des Arteſiens. Toute la Belgique voulut avoir part à une entrepriſe auſſi ſainte. Mais de cette incroyable multitude peu s'en revinrent chez eux. Le ſiege de Nicée & quantité d'autres places, celui d'Antioche, pluſieurs bataille,

(*a*) Molan. Haræus.

batailles, la misere & la peste en emporterent tant, que de six millions d'ames, parties pour cette expédition, il n'en restoit plus que soixante mille, qui arriverent devant Jérusalem; & dans le nombre il n'y avoit que vingt mille hommes de pied & quinze cens cavaliers en état de combattre. (a) Après la prise de cette ville où Godefroi & deux freres de Tournai entrerent les premiers, le nouveau Roi garda ses troupes. Baudouin de Haynaut étoit mort dans son ambassade à Constantinople. Baudouin de Boulogne employa ceux qui l'avoient suivi, à conserver Edesse qu'il avoit conquise. Hugues de Saint-Omer fut fait Comte de Tiberiade; Foulques de Guines, Comte de Baruth, Hugues de Robec, Comte de Césarée, & Robert de Flandres revint peu accompagné.

(a) Alber. Aq. Guil. Tyr. L. 8.

C'est vers le même temps que commencerent ces différentes émigrations des Belges en Allemagne. (b) Les Slaves y ayant été exterminés, laisserent un grand vuide dans cette vaste portion de l'Europe. Frédéric I, Archevêque de Brême, fut le premier qui pour repeupler son pays, y appella des Belges. Les succès de cette colonie dans le desséchement des marais, dans la construction des digues, dans la culture des terres, joints à une population nombreuse, en firent appeller de nouvelles dans le Schwartzembourg & dans le Naumbourg en 1140. (c) Vers 1144, des Flamands, des Hollandois, des Zélandois & des Frisons, appellés par Albert l'Ours, Marquis de Brandenbourg, s'établirent dans ce Marquisat, dans le Schaumbourg, dans la Prusse & dans la partie orientale de la Poméranie, après en avoir chassé les Slaves, nation barbare & payenne. (d) Henri le Lion, Duc de Saxe, fit venir des Brabançons & des Flamands pour peupler la Wagrie & le pays des Abodrites ou Obotrites, c'est-

(b) J. Eelking differt. de Belgis in Germ. Sec. XII. advenis.

(c) Helmold. Chron.

(d) Alb. Hamb. apud Meyer. Eelking. supr.

(a) Alb. Hamb. ut sup. 1160. à-dire la Poméranie occidentale. (*a*) Ces colonies parvinrent enfin à occuper insensiblement toute la partie de l'Allemagne, située entre l'Océan, la Pologne, le Weser & la mer Baltique. (*b*) Les loix Belgiques, que les colons y porterent, furent reçues dans les Duchés de Holstein & de Brême, & y sont encore en vigueur. (*c*)

(b) Eelk. sup.

(c) Id. ibid.

Peu après la premiere émigration en Allemagne, la mer ayant inondé une grande partie de la Flandre maritime, quantité d'habitans, privés de leurs possessions se réfugierent en Angleterre, où le Roi Henri I leur accorda des terres. (*d*)

(d) Polyd. Virg. apud Mey. Rapin Thoiras.

Pendant ces émigrations si fréquentes en Allemagne, Thierri d'Alsace, Comte de Flandres, méditoit de nouvelles expéditions en Syrie, il y en fit quatre

1138. en vingt-cinq ans. (*e*) Dans la premiere il contribua fortement à la prise de Césarée de Philippe, & fut d'un grand secours à Foulques d'Anjou, Roi de Jérusalem, son beau-pere. Dans la seconde, Thierri suivit le Roi Louis le jeune, se distingua au passage du Méandre, sauva l'infanterie du Roi près d'Attalie, & se signala tellement par sa bravoure, qu'on alloit lui donner la Principauté de Damas, lorsque la jalousie des autres chefs fit échouer le siege de cette ville, les projets du Comte & la croisade même. (*f*) C'est au retour de ce voyage, qu'il apporta en Flandre une portion du précieux sang de notre Seigneur, qu'on adore à Bruges. Une flotte de treize à quatorze mille Brabançons, Flamands & Anglois, allant en Palestine se joindre à l'armée des Croisés, fut plus heureuse qu'elle. Etant entrée dans le Tage, pour se rafraîchir, Alphonse, premier Roi de Portugal, occupé au siege de Lisbonne, en fit prier les chefs de venir à son secours. Les Croisés, qui n'aspiroient qu'à combattre les ennemis de la Foi par-tout où ils les eus-

(e) Meyer. Oudegherst. Marchant.

1147.

(f) Maimb. Meyer.

ſent trouvés, n'eurent pas de peine à ſe réſoudre. La ville fut priſe, plus de deux cens mille Sarraſins furent paſſés au fil de l'épée, pluſieurs autres villes ſubirent le ſort de Lisbonne. Enfin, croyant avoir rempli leur vœu, les uns s'en retournerent dans la patrie, les autres demeurerent en Portugal, où le Roi, plein de reconnoiſſance, leur aſſigna des terres & les combla de bienfaits. (1)

Thierri ſignala ſon troiſieme voyage de Paleſtine par la priſe de Céſarée & par la défaite de Noradin, qu'il battit de concert avec ſon beau-frere Baudouin, Roi de Jéruſalem. (*a*) Il fit le quatrieme en 1163. 1157.

(*a*) Meyer.

Philippe d'Alſace, fils de Thierri, après avoir fait, comme Godefroi de Louvain, un pélérinage en Paleſtine, s'y rend peu après en croiſé. Florent, Comte de Hollande, ſuivit ſon exemple. Ils y périrent tous deux. Othon de Gueldres, ſe mit auſſi de la partie. Le brave Jacques d'Aveſnes, & Hellin de Waurin les avoient précédés avec une forte armée navale, compoſée de Flamands, de Brabançons & d'Hennuyers. Cinquante vaiſſeaux Hollandois & Friſons la renforcerent. Valeran de Luxembourg & les Comtes de Limbourg & de Cleves y menerent leurs ſujets. Enfin, toute la Belgique y envoya ſa nobleſſe & l'élite de ſes troupes. Mais de cette brillante armée, peu revinrent chez eux. Le fer des ennemis moiſſonna près de Céſarée, où les Belges firent des prodiges, ce que la peſte & la miſere avoient épargné devant Ptolemaïde. (*b*) 1190.

(*b*) Maimbourg.

Henri, qui, le premier, prit le titre de Duc de Brabant, & porta le lion dans ſon écu, ſe croiſa auſſi, peu de temps après, avec les Comtes de Cleves & de 1197.

(1) Maimbourg, Meyer, Art de vérifier les Dates. Annales de l'Empire.

Limbourg. Les villes de Baruth & de Jaffa, à la prise desquelles ils contribuerent, furent le seul fruit de
(a) Meyer. Haræus. cette croisade. (a) Valeran de Luxembourg y assista aussi, selon Divæus.

1203. Celle qui suivit, & à laquelle Henri marcha de
(b) Meyer. Mar. même, (b) eut des succès plus brillans. Tout le monde connoît la prise de Constantinople, & l'élection de Baudouin, Comte de Flandres à l'Empire d'Orient. Cette Couronne demeura cinquante sept ans dans la famille de ce Prince. On prétend que les ha-
(c) Excell. Chron. Marchant. bitans de Biervliet planterent les premiers leurs étendarts sur les murailles de la ville. (c) L'Empereur Baudouin, pour s'affermir sur le thrône, & pour faire respecter son autorité, garda, sans doute, ses troupes; ainsi voilà une nouvelle colonie de Belges en Romanie.

1217. Quelque temps après, le Pape Honorius III ayant publié une autre Croisade contre les Sarrasins, Guillaume de Hollande prit la croix, & partit avec une nombreuse flotte de ses sujets. Chemin faisant, il se joint à Alphonse II, Roi de Portugal, contre les Mores, & l'aide à battre les Rois de Cordoue & de Badajos, qui périrent tous deux dans la bataille. (1) Un corps de Flamands & d'Hennuyers marcherent aussi à cette croisade, sous les ordres de Gautier d'Avesnes. Ils pénétrerent en Egypte, & prirent Damiette, qu'ils rendirent presque aussi-tôt, trop heureux de conserver à ce prix la vie & la liberté, qui couroient le plus grand hasard devant le grand Caire.

Les Croisades se multiplioient. Grégoire IX en publia une contre une espece d'Hérétiques appellés Stadings, qui désoloient le Duché de Brême. Florent IV,
1233. Comte de Hollande, le Comte de Cleves & quantité

---

(1) Annales de l'Empire, Art de vérifier les Dates.

de Seigneurs de Flandres & de Haynaut, y marcherent sous les ordres de Henri, fils du Duc de Brabant, qui fut élu Généralissime de l'armée. Les Hollandois y menerent trois cens vaisseaux. Les Stadings furent battus & dissipés, & la tranquillité fut rétablie dans un pays que les Belges regardoient comme une province de la Belgique, par le nombre des colons qu'elle y avoit envoyés, & qui s'étoient prodigieusement multipliés depuis plus d'un siecle.

Guillaume de Dampierre, Comte de Flandre, suivit Saint Louis en Egypte, assista à la prise de Damiette, & fut blessé & fait prisonnier à la célebre bataille de Massoure. 1248.

Son fils Gui accompagna le même Prince à son expédition de Tunis, où la meilleure partie de l'armée périt par la peste. Gui lui-même y courut le plus grand danger. 1270.

Vers le même temps Robert de Béthune, fils de Gui, marcha au secours de son beau-pere, Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile. Il fit des prodiges avec ses Flamands à la bataille de Bénévent, où, suivant Oudegherst & la Chronique *Excellente*, il tua de sa propre main l'usurpateur Mainfroi. Il y retourna deux ans après, & assista à la bataille d'Aquila, où le Roi défit le malheureux Conradin. 1266.

Robert fit aussi le voyage de la Terre-Sainte : (a) mais cette Croisade échoua, comme presque toutes les autres, par le retour du chef Edouard d'Angleterre. 1272.

(a) Oudegh. Vl. Chron.

Jean, Duc de Brabant, accompagna son beau-frere, le Roi de France, en Arragon, contre Pierre le Cruel, à l'occasion des Vêpres Siciliennes. Cette expédition n'eut d'autre succès, que la prise de deux villes. 1285.

Enfin en 1291, les Sarrasins vinrent à bout de

chasser les Chrétiens de toutes les places fortes de la Palestine; ce qui mit fin aux croisades.

Il s'en faut de beaucoup que la Religion ait toujours été le motif des croisades. Les jalousies des chefs, les trahisons, l'ambition de posséder des états dans ces contrées éloignées, dont l'histoire de ces expéditions fourmille, le démontrent évidemment. La populace croisée s'y porta le plus souvent, par un esprit de libertinage, par curiosité, par inquiétude, pour s'enrichir, pour éviter les poursuites de ses créanciers, de ses ennemis, de la justice. De pareils motifs ne méritoient certainement pas les bénédictions du Ciel. Aussi presque aucune croisade ne fut heureuse. La plupart des croisés, revenus chez eux, n'y rapporterent que les vices, qu'ils avoient contractés à l'armée. Chaque expédition, où l'on ne connoissoit guère de discipline, où tout le monde se croyoit indépendant, où chacun avoit des intérêts différens, fortifia dans nos Belges cet esprit d'indocilité, de faction & de mépris pour l'autorité souveraine. Ils rapporterent dans la patrie cette licence effrénée, qu'ils s'étoient permise dans les pays conquis, & croyoient pouvoir vivre à discrétion chez eux, comme chez les ennemis. Les petits Seigneurs s'érigeant en tyrans, firent de leurs châteaux des repaires de brigands. L'habitude de voir couler le sang, de massacrer sans miséricorde, d'exterminer par toute sorte de voies, leur étoit trop familiere, pour s'en défaire aussi aisément. Les meurtres & les trahisons devinrent plus fréquens que jamais. En un mot, nos Belges paroissoient retournés à leur ancienne férocité; férocité d'autant plus criminelle, qu'elle étoit souvent couverte du voile de la Religion, & d'autant plus à craindre qu'elle étoit fomentée par l'impunité, ou du moins par des punitions peu pro-

portionnées à l'énormité du crime, & trop légeres pour arrêter les progrès du mal. Enfin l'eſpoir de pouvoir effacer leurs forfaits par une autre croiſade, ou par quelque pélérinage, les leur faiſoit commettre, avec plus d'aſſurance & avec moins de remords. Peuples aveugles, falloit-il encore que la ſuperſtition ſe joignît à vos autres vices, & fut, comme eux, le fruit d'une ſainte action !

Tirons un voile ſur ces horreurs, & jettons un coup d'œil ſur le bien que produiſirent les Croiſades. Ces expéditions ayant appauvri les uns en enrichiſſant les autres, l'induſtrie & le commerce y gagnerent. Les champs incultes prennent un nouvel aſpect; les manufactures s'établiſſent. Nos bleds, nos lins, notre laine, nos draps circulent dans toute l'Europe. Nous voyons nos colons porter en Allemagne cet eſprit cultivateur & commerçant, qui en rendit en peu de temps la partie ſeptentrionale ſi riche & ſi puiſſante. Des bourgs deviennent des villes; des villes deviennent des états; Lubeck, Hambourg, Brême deviennent les rivales de Genes, de Veniſe, de Piſe. La Ligue Anſéatique, imaginée par nos colons, en aſſurant leurs richeſſes, raffermit leur puiſſance, & notre Belgique profite du bonheur de ſes anciens habitans.

Mais quoiqu'il ſoit de la nature du commerce & de l'agriculture de rendre les hommes plus doux & plus paiſibles, il eſt certain par l'hiſtoire, que nos Belges n'en perdirent rien de leur ancienne bravoure. Semblables à ces Juifs, qui rébatirent Jéruſalem, on les trouve toujours la bêche ou la plume dans l'une main & l'épée dans l'autre. Suivant Krantzius, les Brabançons du douzieme ſiecle étoient regardés comme les Suiſſes de ſon temps; tous les Princes recherchoient

à l'envi leur ſecours ou leur alliance. Les Hollandois maîtriſoient l'Océan par leurs nombreuſes flottes. Les Flamands & les Hennuyers ſe faiſoient reſpecter au dedans & au dehors : heureux en général, s'ils n'avoient pas ſouvent tourné leurs armes contre eux-mêmes, & exercé leur valeur contre leurs freres & contre leurs ſouverains.

FIN.

NB. L'Académie a résolu de ne point insérer dans ce volume le grand Mémoire Flamand, portant pour devise : *Dic mihi musa virum, &c.* dont l'Auteur est M. Verhoeven à qui elle a décerné le second *Accessit.* Elle a engagé cet Auteur à le publier lui-même comme une introduction à l'Histoire des Pays-Bas ; & M. Verhoeven a informé l'Académie que son ouvrage paroîtra dans peu.

MÉMOIRE

Sur la Queſtion propoſée par l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles, pour l'année 1778 : Donner un précis des principales Expéditions ou Emigrations des Belges dans les pays lointains, depuis les temps les plus reculés, juſque & compris celui des Croiſades : examiner auſſi quelle a été l'influence de ces expéditions ſur les mœurs & ſur le caractere national; Mémoire qui a remporté un Acceſſit.

PAR M. MÉAN,

Conſeiller-Maître de la Chambre des Comptes.

Heureux ſi j'inſtruis, en cherchant à m'inſtruire.

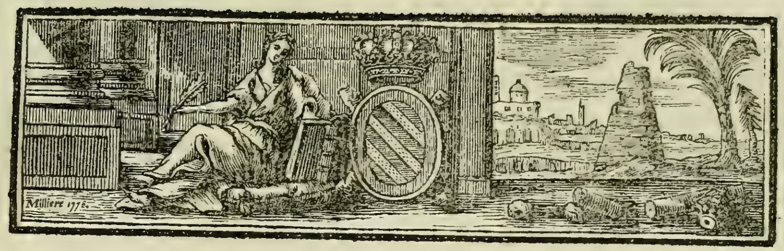

MÉMOIRE
SUR LA
QUESTION HISTORIQUE,

Propoſée par l'Académie Impériale & Royale, pour l'année 1778.

AVANT-PROPOS.

SI depuis les temps les plus obſcurs & les plus reculés, juſqu'au ſiege de Troye, nous n'avons aucun monument ſur les Gaules, qui ne tienne de la fable; ſi même depuis cette époque, juſque vers l'an 130 de la fondation de Rome, nous ne trouvons rien encore, qui ne ſoit ſuſpect ou fabuleux, la même obſcurité doit regner, à plus forte raiſon, dans les annales des anciens Belges, qui ne faiſoient qu'une partie de la Gaule.

Si à cela, nous joignons la maxime ou la politique des Druides, qui ne tranſmettoient rien par écrit, pas même ſur les faſtes de leur nation, Cæſar de B. G. L. 6. Strabo. L. 4. de Geogr.

nous trouverons aisément la raison du silence que l'Histoire a gardé si long-temps sur les Gaulois, & nous ne serons pas surpris que tant de recherches aient été faites inutilement sur les temps reculés de ce peuple & de nos ancêtres.

Le même nuage couvre, à peu de chose près, les anciennes chroniques de beaucoup d'autres nations. Tous les faits antérieurs à cette courte période de l'Histoire, qui est prouvée par des annales bien attestées, sont obscurs ou défigurés : un espace immense de temps est laissé ouvert à la fiction, ou au moins à l'exagération : chaque peuple enfin, avec une vanité commune à tous les hommes, a rempli ce vuide par des événemens qui n'ont pour objet que de déployer son lustre ou son antiquité, mais souvent aux dépens de la vérité.

Il n'est pas surprenant, après cela, qu'un des Historiens les plus Philosophes de nos jours (1) ait dit, qu'un homme sensé lit l'Histoire ancienne, mais qu'il ne commence à l'étudier qu'aux temps auxquels elle est appuyée sur des monumens solides, ou sur des autorités & des faits avérés, qui nous peignent les nations & les hommes qui y ont figuré.

Ce seroit donc trop présumer de mes forces, que de vouloir remonter au-delà du terme auquel des hommes savans & célebres ont échoué. C'est pourquoi j'ai cru pouvoir passer sous silence, les expéditions de Bellovese & de Sigovese en Italie, en

(1) History of Scotlant, by Robertson.

Germanie, en Pannonie, en Macédoine & en Grece, qui ſont les premiers exploits bien atteſtés des Gaulois, & auxquels les Belges, parce qu'ils étoient compris dans le même peuple, peuvent avoir eu quelque part.

Je paſſerai également ſous ſilence, ceux de *Belgius*, fameux Capitaine Gaulois (1), dans les mêmes contrées, pour ne m'arrêter qu'à la premiere émigration de nos ancêtres dans l'Iſle Britanique; événement qui, quoique pas encore revêtu de l'authenticité requiſe, au moins quant à l'époque & aux circonſtances, eſt cependant cité par pluſieurs Ecrivains dignes de foi.

(1) Le nom de *Belgius* a fait croire, mais ſur de ſimples conjectures, que ce Capitaine étoit né Belge, ou dominoit dans une partie de la Belgique. Mais cette hypotheſe, fondée ſur le nom de *Belgius*, ainſi rapporté par Juſtin & Polybe, ſe trouve détruite ou au moins contredite par Pauſanias, qui donne à ce Capitaine, le nom de *Bolgius*.

PREMIERE EXPÉDITION
DES BELGES.

SI parmi les expéditions connues des Belges, je cote celle dont je vais parler pour la premiere, voici ſur quoi je me fonde.

L. 5. Jules Céſar, dans ſes commentaires ſur la guerre des Gaules, dit, ſans cependant citer aucune autorité, que c'étoit une tradition, qu'anciennement l'Angleterre, & notamment la côte maritime du côté des Gaules, avoit été poſſédée & habitée par des Belges, que le deſir des conquêtes ou du pillage fit ſortir de leurs demeures. Il y ajoute encore que ces peuples Belges ont gardé long-temps le nom des cités où ils avoient pris naiſſance, & qu'ils avoient abandonnées pour aller s'établir en Angleterre.

Mais comme Céſar rapporte auſſi au même livre, qu'en hiver on eſt un mois entier ſans voir le jour dans l'iſle de Man, & que d'ailleurs en matiere de deſcriptions géographiques, ainſi que dans la partie hiſtorique des peuples qu'il a conquis, il n'eſt rien moins qu'exact (1), je ferois peu de cas de cette tradition citée, comme pluſieurs autres, par Céſar, ſi je n'en avois d'autres autorités qui la confirmaſſent,

(1) Ce n'eſt pas tout à fait ſans fondement, qu'on lui reproche auſſi de n'avoir pas toujours été exact, même dans le détail des faits qui ont rapport à la guerre des Gaules; & qu'entre autres foibleſſes, on lui attribue celle d'avoir exagéré ſes exploits, afin d'animer ou d'augmenter ſon parti, & de ſe faire un plus grand mérite envers le Sénat, à qui il étoit aiſé d'en impoſer par l'éloignement des lieux, & par le peu de communication établie pour lors entre les pays même peu éloignés.

& notamment les réflexions judicieuſes de M.^r Muſgrave (1).

Parmi pluſieurs recherches ſavantes, & à l'appui d'une ſaine critique, l'Auteur renouvelle d'abord la queſtion long-temps & ſouvent agitée de l'ancienne union des deux continens de la Gaule & de l'Angleterre. Il diſcute auſſi très-judicieuſement ſi la preſqu'iſle d'Angleterre, le cas poſé qu'elle ait anciennement tenu au continent de la Gaule, a pu s'en ſéparer; enſuite par quels moyens le détroit a pu ſe former. Et enfin s'il ne prouve pas évidemment l'ancienne union de ces deux continens, il cite au moins des paſſages de Virgile, de Claudien & d'autres Auteurs, d'où on peut conclure que les anciens avoient des idées & des notions de cette ancienne union, & de la formation du détroit, qui ſépare aujourd'hui les deux continens (2).

L'Auteur donne auſſi les limites de l'ancien *Britanno-Belgium*, dans une carte faite avec beaucoup de ſoin, & qui différe peu de celle de Rizzi Zannoni, conforme aux obſervations de MM. Caſſini, Maraldi & La Caille, dont l'Abbé Velly a fait uſage dans ſon Hiſtoire de France; & dans ces deux cartes le *Belgæ Regnum*, le *Venta Belgarum*, les *Atrebates*, les *Icenes* ou *Iscenes*, ainſi que pluſieurs noms des peuples de la Gaule Belgique ſe retrouvent (3).

M. Muſgrave entre enſuite en détail ſur les divi-

---

(1) *Antiquitates Britanno-Belgicæ, Auctore Guilh: Muſgrave. Reg. ſociet. utriuſque ſocio Iſcæ Dunmoniorum 1719. Vide denique Camdeni Britanniam antiquam & Abrah. Ortelii theatrum orbis terrar.*

(2) *Penitus toto diviſos orbe Britannos, Virgil. Ecloga I. Quia olim juncta fuit orbi Britannia. Servius Honoratus in Comment. Virg. Ecloga I. Vers 67. Noſtro deducto Britannia mundo. Claudian. de Conſulatu Mallii Theod. V. 51. Vide denique Iohn Twinus de rebus Albionicis* p. 22.

(3) Au nom des *Cangi*, il éclaircit, en quelque façon, le doute que Céſar laiſſe ſur les *Cenimagni.*

ſions de l'ancien *Britanno-Belgium*, ſur l'origine des anciens peuples qui l'ont habité, ſur leurs mœurs, leur langage, leurs loix & leur commerce; ſur les Dieux Penates, les urnes & les anciens monumens qu'on y a découverts en divers temps, & qui font connoître leurs divinités & leur culte; enfin ſur pluſieurs autres objets également intéreſſans, & pour leſquels je renvoie à l'ouvrage même, parce que leur détail méneroit au-delà des bornes permiſes pour la lecture d'une ſeule diſſertation; mais qui toute-fois paroiſſent ne laiſſer aucun doute ſur l'ancienne poſſeſſion d'une partie de l'Angleterre par les Gallo-Belges, dont le nom d'ailleurs s'eſt encore conſervé au pays de *Galles* ou Walles (1).

Mais l'Auteur ne forme que des conjectures ſur la premiere époque de la poſſeſſion de l'Angleterre par ces peuples : il doute même, s'il ne faudroit pas la remonter juſqu'aux temps les plus reculés ou les plus ignorés. Et comme après d'auſſi ſavantes recherches, il ne m'appartient pas de décider cette queſtion, je me bornerai à quelques obſervations ſur le plus ou moins d'ancienneté de cet événement, ſans prétendre néanmoins y jetter de nouvelles lumieres, bien moins encore déterminer l'époque dont il s'agit. Je me contenterai donc de donner à mon tour, mais impartialement, mes remarques, ou plutôt mes conjectures ſur cet objet; laiſſant ainſi en doute ce que tant d'autres & même MM. Hume, Robertſon, Smolett

(1) On ſait qu'après que la langue Celtique ſe fut perdue, ou pour mieux dire, mélée aux divers idiômes qui ſe ſont formés en Europe, l'on trouve ſouvent le *G* pour le *W*; & vice verſa le *W* pour le *G*. Delà *Cornu Gallia*, que l'on trouve quelquefois pour *Cornowallia* ou Cornouaille; *Weſt-Wallia* & *Nort-Gallia* pour *Weſt-Gallia* ou *Nort-Wallia*; ainſi que tantôt *Wallonidia* pour *Gallonidia* en Ecoſſe.

Smollet & plusieurs critiques savans n'ont pas crû pouvoir décider..

Si l'Angleterre, dans les temps les plus reculés, a été une presqu'isle de l'ancienne Gaule Celtique, comme il est possible, & même très-vraisemblable, ainsi que l'ont été aussi les isles de la Zélande, la population s'y est faite par continuité avec celle de toute la Gaule. Il ne faut donc pas chercher ailleurs l'origine de cette population : & l'Angleterre a été peuplée en même temps que la Gaule.

Si cependant malgré cette proximité avec la Gaule, & qui paroît dénoter que l'Angleterre doit avoir été une péninsule, & malgré les notions citées ci-dessus, que les anciens avoient de l'union de ces deux continens, il y a eu de tout temps un détroit qui les séparoit, la population de la Gaule a précédé celle de l'Angleterre; puisque toutes les isles en général, ont été peuplées après le continent.

Dans l'un & l'autre cas, ce ne peuvent avoir été que des Belges & des Armoriques (1), comme les plus proches de l'Angleterre, qui, les premiers, l'aient peuplée.

Voilà donc l'origine de cette tradition, citée par César, répétée par plusieurs autres Historiens, & sur laquelle tant de savans n'ont donné que des conjectures; mais qui deviennent des probabilités, pour ne pas dire des certitudes, lorsqu'on voit la conformité de culte, de mœurs, d'usages, de noms de cités, d'habillemens, de loix (2) & de langage (3) entre

(1) Les Bas-Bretons & les Normands.

(2) Nos constitutions ont même encore quelque ressemblance avec celles des Anglois.

(3) Selon Tacite, dans la vie d'Agricola, le langage des Bas-Bretons, étoit réputé la pure langue des anciens Gaulois : ce que confirment Beat Rhenan, & d'autres Modernes. M. Mallet dit aussi que la langue Tudesque, Germa-

les Gallo-Belges & les premiers habitans connus de l'Angleterre, sur-tout ceux de la côte vers la Gaule Celtique, & nommément Belgique.

Pline, C. 7. L. 16. δρῦς. Soit que les Druydes aient, selon Pline, pris leur nom du mot Grec *Drys*, qui signifie *chêne* le plus dur, ou du mot *Dry*, qui, selon le Glossaire d'Alfricus, signifie encore *sorcier* ou *magicien* en Anglo-Saxon (1), il y avoit des Druydes bien avant l'an 3000 du monde. Même selon l'opinion de quelques Mythologistes, les Doriens, que l'on dit qu'Hercule l'Ideen conduisit sur les côtes de l'Océan, n'étoient autre chose que les Druydes, qui, dans leur culte, leur doctrine, leurs mysteres & l'étude des sciences, avoient beaucoup de conformité avec les Dactyles Ideens (2).

César, L. 6. César dit aussi (3) que les Gaulois avoient reçu d'Angleterre ces Druydes, ainsi que leur doctrine; & que c'étoit là qu'elle s'étoit conservée dans toute sa pureté (4)

Voilà donc des Prêtres en même temps Magistrats, qui étoient les seuls lettrés d'alors, pris ou tirés par les Gaulois, d'une nation qu'ils croyoient

---

nique ou Gothique des 4me. & 5me. siecles avoit de grands rapports avec le Bas-Breton ou l'ancien Gaulois, & quelques-uns avec l'Islandois. Or, c'est sur la côte maritime, depuis la Basse-Bretagne, jusque & compris la Flandre & la Zélande, que les langues Celtique & Teuto-Flamande, se sont conservées le plus long-temps. Ne peut-on pas en inférer que les Gaulois Celtes ont apporté leur langue en Angleterre, en s'y établissant dans les temps les plus reculés, & qu'une colonie des descendans de ces mêmes Gaulois Celtes, sortie d'Angleterre sous le Regne de Gratian, & conduite par Maxime, a, après plusieurs siecles, rapporté de nouveau ce langage dans les Gaules, en s'établissant dans l'Armorique, nommée depuis lors Basse-Bretagne & Normandie, là où la langue avoit déjà beaucoup varié par la longue communication des Gaulois avec les Romains?

(1) M. Des Roches, dans son Mémoire sur la Religion des peuples de l'ancienne Belgique, répand un nouveau jour sur l'étymologie du mot *Druyde*.

(2) Voyez les Mémoires servant à l'Histoire des Gaules, par M. Gibert, c. 5.

(3) Je l'ai lu encore ailleurs, mais je ne me rappelle pas dans quel Auteur.

(4) Je viens de faire observer que c'étoit aussi en Angleterre, que la langue des anciens Gaulois Celtes, s'étoit conservée dans toute sa pureté.

plus instruite que la leur, ce qui suppose une population au moins aussi ancienne que celle des Gaules.

Cluvier, dans sa *Germania antiqua*, & d'autres Auteurs, disent que les isles Britanniques étoient déjà connues des Grecs, sous le nom d'Hyperborées, & que même plusieurs siecles avant que les Phœniciens y trafiquassent, ces isles commerçoient avec les Grecs de Delos, qui venoient aussi en Angleterre (1)

Enfin, si l'on veut admettre ce que dit le Pere Pezron (2), dans ses antiquités des Celtes, déja vers l'an 1900 du monde, la navigation commençant à être en usage parmi les Celtes, Galates ou Cimbres, descendans de Gomer, fils de Japhet, & établis dans les Gaules sous la conduite d'Acmon & de Teutat, un essaim de ces peuples, attirés par la vue de l'Angleterre, qu'ils découvroient des côtes de la Gaule, s'embarqua dans des barques découvertes, arriva à l'isle (3) dont il prit possession, & se fixa dans l'intérieur du pays.

Si cet Auteur, à qui on reproche de n'avoir eu d'autre guide que les fictions des Grecs, & les ténebres de la Mythologie, étoit reconnu, au contraire, pour avoir puisé dans de bonnes sources, on pourroit en conclure que les deux continens, s'ils ont été unis, ne l'ont été tout au plus, qu'au temps où le globe de la terre a commencé à prendre une forme, & que l'Angleterre, comme isle, ainsi que le détroit qui la sépare de la Gaule, sont de la plus haute antiquité.

---

(1) Je crois cependant que l'Auteur se trompe; car ce sont les Phœniciens qui ont enseigné la navigation & le commerce aux Grecs.

(2) Auteur très-suspect.

(3) Il faut observer que Cluvier & le Pere Pezron, en parlant de l'Angleterre dans les temps les plus reculés, la désignent déja comme isle.

Quoiqu'il en ſoit, tout dépoſe pour l'ancienne & très-ancienne poſſeſſion d'une partie de cette iſle par une colonie de Gallo-Belges (1).

J'ai bien des raiſons de douter ſi cette expédition ne doit pas être comptée comme la premiere qui ſoit connue parmi les Gaulois & les Belges ; mais j'en ai deux qui me portent à croire qu'elle eſt poſtérieure à celles de Bellovefe & de Sigovefe.

La premiere de ces raiſons eſt, que Céſar & d'autres Hiſtoriens diſent que l'Angleterre étoit habitée par deux peuples différens ; l'une aborigène, & qui dans l'oiſiveté, ſans aucun commerce, & négligeant même l'agriculture, ſe tenoit dans les parties les plus intérieures de l'iſle, & n'avoit aucune communication ni rapport de mœurs & de coutumes avec l'autre, qui s'étoit établie ſur la côte, pour l'aiſance du commerce & de la nvaigation (2). Ce qui paroît donner lieu de

---

(1) *Eccard, L.§ 51. Fol. 103,* range cette poſſeſſion parmi les *Celtarum Gallorumque vetuſtiſſimæ migrationes & populi agnati. Juſt. L. 24,* en parlant des anciennes émigrations des Gaulois, cite, entr'autres, une de leurs colonies qui s'établit en Angleterre. On peut encore y ajouter, comme une remarque, à la vérité peu importante & bien éloignée de faire preuve, que c'eſt parmi les Anglois, les Irlandois & les Ecoſſois, qu'on voit encore beaucoup de cheveux blonds. Or, ſelon pluſieurs anciens, cités par Pelloutier, dans ſon Hiſtoire des Celtes, la chevelure blonde & rouſſe étoit communément celle des Celtes & des Galates. Il ne ſeroit donc pas ſurprenant que la race des Anglois, Irlandois & Ecoſſois, ayant été moins croiſée ou mêlée, eut conſervé, plus long-temps que les Gaulois, cette couleur de cheveux, & les autres marques diſtinctives des Gaulois, qui, les premiers, ont peuplé l'Angleterre. On m'objectera, peut-être, que les deſcentes des Saxons, des Danois & des Normands, peuvent & doivent avoir croiſé la race des Indigenes en Angleterre. Mais ſi l'on conſulte l'hiſtoire, on verra combien peu ces différens peuples, deſcendus en Angleterre, étoient nombreux, en comparaiſon de ceux qui y habitoient. D'ailleurs, la chevelure blonde eſt auſſi la dominante parmi les Danois, & pluſieurs autres peuples du Nord.

On peut enfin dire de même encore que les Francs, qui ont fondé la monarchie Françoiſe, étoient en trop petit nombre en comparaiſon des Gaulois Indigenes, pour croiſer la race de ces derniers, d'une maniere ſenſible. Et il n'en faut pas d'autre preuve que la différence de caractère national qui ſubſiſte encore entre les François & les Allemands de nos jours.

(2) Auſſi n'eſt-ce qu'avec les peuples qui habitoient la côte, que les Phœni-

ſuppoſer que les Gallo-Belges n'ont pas été les premiers habitans de l'Angleterre, & que, ſi nous n'avons aucune notion certaine du temps auquel ils s'y ſont établis, nous pouvons croire toute-fois que ce n'a été qu'après les temps de Barbarie, & lorſque le commerce, la navigation & les connoiſſances commençoient à s'étendre à un certain degré dans les Gaules.

Ma ſeconde raiſon eſt, que dans un ouvrage de M. Stukeley (1) ſur l'ancien monument de *Stone Henge*, à Salisbury, l'Auteur prétend que cet édifice n'a été bâti ni par les Danois, ni par les Saxons, ni par les Belges : que ce monument ſubſiſtoit long-temps avant qu'aucun de ces peuples n'entrât dans l'iſle Britannique : qu'on reconnoît, par pluſieurs marques diſtinctives, que c'étoit un temple : que ce temple a été conſtruit par les Druydes, qui étoient venus avec les colonies Phœniciennes s'établir dans la Bretagne : que les anciens Bretons ont tiré leur origine & leur nom de ces colonies : que les premiers Druydes ont bâti dans l'iſle Britannique & aux environs, pluſieurs monumens ſemblables à celui de *Stone Henge* à Saliſbury, & notamment le fameux temple d'*Abury*, dont les veſtiges ſubſiſtent encore également dans la plaine de Malborough. Enfin M. Stukeley fixe l'époque du

---

ciens, les Grecs & les Carthaginois ont communiqué & commercé. Or, ſelon Rizzi Zannoni, ſelon la carte de M. Muſgrave, & celles de pluſieurs autres bons Géographes, tant anciens que modernes, la partie de l'Angleterre, anciennement occupée par les Belges, étoit celle de toute la côte qui comprend aujourd'hui les Comtés de Kent, de Suſſex & de Sommerſet, juſqu'au cap de Cornouaille, en s'étendant dans l'intérieur juſqu'au delà des ſources de la Tamiſe. Et c'eſt encore ſur ce même local qu'Abraham Ortelius, dans ſon *Belgii Veteris Typus*, place les *Belgæ Cæſari :* ce qui, comme je penſe, doit déſigner les anciens Belges établis dans l'iſle Britannique, & qui, les premiers des Inſulaires, ſe ſont ſoumis & ont obéi à Céſar.

(1) Docteur en Médecine, & Recteur de l'Egliſe de tous les Saints à Stamfort, imprimé à Londres en 1740.

monument de Salisbury, à l'an 460 avant J. C. & conséquemment après l'expédition de Bellovese & de Sigovese. Et il fonde ses opinions sur un calcul pris de la variation de la boussole, comparée avec les variations des positions de *Stone Henge*, & des autres temples de la même espece, qui ont leur façade principale, les uns plus ou moins tournée au Nord-Est, & les autres au Nord-Ouest.

Mais tout cela n'est encore que conjecture, ou au moins ne fait pas preuve. Et si tout paroît obscur sur l'époque du premier établissement des Belges en Angleterre, la même obscurité doit regner sur l'influence que cet établissement peut avoir eue sur les mœurs & le caractere de nos ancêtres; puisque ce n'est que par des comparaisons que l'on peut juger du fruit ou de l'avantage qu'une nation peut avoir retiré d'une expédition quelconque.

Or, cette comparaison ne peut se faire aujourd'hui, puisqu'ignorant la véritable époque de l'expédition, nous ignorons aussi quelles étoient les mœurs d'alors parmi les peuples qui l'ont faite.

Mais ce que nous pouvons en conclure, & qui est le résultat nécessaire de ces sortes d'expéditions, c'est que celle là doit avoir excité l'industrie, perfectionné la navigation, étendu les connoissances & le commerce parmi deux nations qui, comme tant d'autres, étoient avant ce temps là encore dans la plus grossiere ignorance. Et que sait-on si ce n'est pas là l'origine de cette supériorité dans le commerce, dont les Belges (1), & les Anglois jouissent & ont joui longtemps avant d'autres peuples de l'Europe.

---

(1) J'entends ceux qui habitoient le long des côtes. Car selon César, & de l'aveu de tous les Historiens, ceux qui habitoient l'intérieur de la Flandre & du Bra-

Ce qu'on peut conclure encore de cette émigration, c'est que la population de la Gaule Belgique, & sur-tout de la côte de Flandre, étoit déjà nombreuse dans les temps les plus anciens : ce qui suppose un pays fertile & des terres déjà cultivées. Ajoutons-y de plus, que c'est une preuve que les Flamands ont été de tout temps un peuple entreprenant à vaincre les difficultés ; car la navigation étoit encore bien imparfaite, s'il est vrai qu'ils aient fait cette expédition dans des barques ou des canots découverts ; & c'est ce qui confirme encore le génie hardi & entreprenant que Lucain leur attribue dans sa Pharsale, Liv. 4.

NB. Cet article de mon Mémoire étant terminé, j'ai lu dans le Journal de Physique de M. l'Abbé Rosier, pour le mois de Février 1777, une dissertation de M. Gobet, Secrétaire du Conseil de M. le Comte d'Artois, sur l'isthme marin qui anciennement unissoit la Gaule & la Bretagne.

J'ai la satisfaction de voir qu'en plusieurs points, je me suis rencontré avec l'Auteur de ce Mémoire, qui paroît avoir vu & discuté l'objet avec beaucoup de sagacité.

Je ne puis cependant pas trop m'en prévaloir ; car sans vouloir contre-dire & bien moins encore offenser M. Gobet, je crois pouvoir faire observer, qu'il cite comme preuve, le passage suivant de César, lorsqu'il parle des Druydes. *Ii, certo anni tempore, in finibus Carnutum*, &c. &c. Tandis qu'à mon avis, ce passage ne nous présente que des conjectures, mais à

---

bant, sont restés les derniers dans la plus grossiere barbarie : & les lumieres, ainsi que les connoissances n'ont pénétré chez eux, que long-temps après qu'elles avoient déja fait quelques progrès dans le reste de la Gaule.

la vérité très-fondées, & qui, jointes aux obſervations de M. Borel de Caſtres en Albigeois, & de M. Muſgrave, ſur les différentes profondeurs du pas de Calais (1), paroiſſent ne laiſſer aucun doute ſur l'iſthme marin, qui, anciennement, doit avoir uni ces deux continens.

(1) On voit encore dans les baſſes marées les bancs nommés *Goodwin Sands*, qui s'étendent à deux lieues de la côte d'Angleterre depuis les environs de *Deal-Caſtel*, juſqu'à ceux de Douvres, & qui, à certains endroits, ne ſont couverts que de trois pieds d'eau, & à d'autres, tout-à-fait découverts ; tandis qu'au-delà de ces bancs vers la côte d'Angleterre, il y a 20 braſſes de profondeur, & vers celle de France, juſqu'à 40 & 50 braſſes. Ce terrein, qui anciennement appartenoit aux Comtes de *Goodwin*, alliés à la famille Royale d'Angleterre, a été ſéparé de l'iſle par une forte marée, ſous le regne d'Edouard I. Enfin la grande quantité de bancs que l'on voit encore dans la Manche, depuis les environs d'Oſtende juſqu'à ceux de Boulogne & de Calais, ſemblent également être les veſtiges d'une union, mais beaucoup plus ancienne, de ces deux continens, dans la partie la plus ſeptentrionale.

SECONDE

SECONDE EXPÉDITION
DES BELGES.

J'AI dit ailleurs que les Belges, n'ayant fait anciennement que partie d'un peuple puiſſant & nombreux, l'hiſtoire bien ſouvent, ne les nomme ou ne les déſigne pas dans des expéditions Gauloiſes, auxquelles cependant ils peuvent avoir eu part. Telles ſont entr'autres les conquêtes de Belloveſe, & ſur-tout celles de Sigoveſe. Telles ſont encore les deux expéditions de Jules Céſar en Angleterre. L'an du M. 3948 & 3949. av. J. C. 53 & 52.

Je vais rapporter ſuccinctement ce que celui-ci en dit lui-même dans ſes commentaires ſur la guerre des Gaules : après quoi j'y ajouterai le peu que j'ai pu recueillir dans d'autres Ecrivains ſur ces deux expéditions, afin d'être en état de juger enſuite, juſqu'à quel point les Gaulois, & ſur-tout les Belges, y ont participé.

Céſar, en parlant de ſa premiere expédition en Angleterre, dit 1°. qu'avant de préparer ſon armement, il fit aſſembler les marchands qui habitoient dans la partie des Gaules, oppoſée à la côte d'Angleterre, afin de les conſulter ſur les ports ou les plages les plus convenables pour y faire ſa deſcente, ainſi que ſur les moyens de faire réuſſir ſon entrepriſe. L. 4.

2°. Que tout étant préparé, il ſe tranſporta avec ſes troupes chez les Morins, dans l'endroit où le trajet vers la Bretagne eſt le plus court, *après avoir fait raſſembler tous les vaiſſeaux de tranſport de cette côte.*

3°. Que les habitans de l'isle, instruits des préparatifs de César, lui envoyerent des députés pour lui offrir des ôtages & obéissance; que les ayant écoutés favorablement, il renvoya ces députés chez eux, & les fit accompagner par Comius, chef des Atrebates, en qui il avoit beaucoup de confiance, dont il connoissoit la valeur, la prudence, ainsi que la fidélité; qui, de plus, avoit beaucoup de crédit dans l'isle (1); & qu'ensuite il le chargea de négocier avec les Insulaires pour les induire à se soumettre & à entrer en alliance avec les Romains.

4°. Qu'il rassembla sur la côte environ cent vaisseaux de transport, outre les galères qui devoient les convoyer. Or, il est dit ci-dessus que la majeure partie étoit des vaisseaux Morins. Vraisemblablement César les avoit fait construire par les habitans de cette côte dans la forme la plus convenable à naviguer & à manœuvrer dans la Manche : & par là même raison ils étoient équipés & conduits par des matelots & des pilotes de la même côte, attendu qu'ils devoient mieux connoître que d'autres, & sur-tout que les Romains, les différentes bayes de l'Angleterre, ainsi que les profondeurs de ces parages, & la maniere d'y manœuvrer.

5°. Que les Insulaires, qui s'étoient opposés à la descente de César, ayant été repoussés & dispersés, lui députerent encore pour lui demander la paix, & lui offrir de nouveaux ôtages; & qu'ils firent accompagner leurs députés par le même Comius, chef des Atrebates.

6. Que se prévalant de la consternation qu'une vio-

(1) Ce Comius, né Anglois, & d'une famille distinguée, devoit à César sa fortune & son élévation. L'Histoire le nomme aussi quelquefois Roi des Atrebates.

lente tempête avoit causée tant dans la flote, que dans le camp de César, les Insulaires reprirent les armes, & l'obligerent à les combattre de nouveau; & qu'en parlant de ce combat, César fait mention de trente chevaux que Comius avoit amenés avec lui. Mais je crois que c'est une erreur d'impression; car j'ai lu dans divers Auteurs qui se répétent, 300 chevaux : ce qui, selon la maniere d'armer chez les Gaulois, pouvoit faire 900, 1200 ou 1500 hommes (1).

7°. Enfin que ce fut le secours de cette cavalerie Artesienne, qui détermina le sort de la bataille en faveur des Romains, qui n'avoient point de cavalerie; (2) & que ce fut celle de Comius, qui poursuivit les Insulaires, & fit le plus grand carnage parmi les fuyards. Or, quoique César, en cette rencontre, ne fasse mention que de cette cavalerie Artesienne, il ne dit pas que ce fussent-là les seuls Gaulois qui l'aiderent dans son expédition; & à en juger par ce qui est dit ci-dessus, & sur-tout que les Romains n'avoient point de cavalerie, il est plus que vraisemblable que d'autres corps, tant Morins que Nerviens ou Ménapiens, accompagnerent César.

En parlant de sa seconde expédition en Angleterre, César dit, 1°. qu'il avoit fait construire 800 tant vaisseaux de transport que galères, lequel armement, ainsi que celui de la premiere expédition, n'a pu avoir

(1) Selon Pausanias, chaque homme d'armes, chez les Gaulois, étoit aidé & accompagné de deux hommes. Ce qui parmi eux a néanmoins souvent varié : & un homme d'armes est compté tantôt pour trois, tantôt pour quatre & pour cinq hommes.

(2) Ce qui semble prouver encore que le nombre de trente chevaux, cité ci-dessus, est une erreur d'impression. Car il n'est pas vraisemblable qu'un si foible détachement eut pu déterminer le sort d'un combat si intéressant pour les Insulaires.

été construit & achevé qu'à l'aide des charpentiers ; & constructeurs Morins & Nerviens.

2°. Que l'embarquement se fit à *Iccius Portus*, d'où le trajet vers l'isle Britannique étoit le plus commode & le plus court, n'y ayant qu'environ trente mille pas ou huit lieues (1).

3°. Que 4000 hommes d'armes de la plus brave & de la plus généreuse noblesse Gauloise, se rendirent au lieu de l'embarquement, dont plus de la moitié (2) l'accompagnerent.

4°. Qu'une grande partie des vaisseaux de sa flote ayant été brisés par une violente tempête, il fit venir des charpentiers de la Gaule, pour les réparer. Or, ce ne peuvent avoir été encore que des charpentiers Morins, Nerviens, Ménapiens, ou tout au plus Armoriques; car c'eût été perdre trop de temps, que de les faire venir des côtes plus éloignées.

5°. Enfin, que ce fut encore par l'entremise de Comius, que Cassivellaunus, Roi ou Dynaste d'un canton dans les environs des *Segontiaces*, *Ancalites* & *Bibroces*, (3) lorsqu'il se vit vaincu sans ressource, chercha à ménager sa paix avec César.

Si, à ce que je viens d'extraire des commentaires de César, on ajoute que Dion, Orose & Justin disent que les Gaulois aiderent César tant d'hommes que de

(1) Je ne m'arrêterai pas à discuter les opinions de Chifflet, de Wastelain, de d'Anville & d'autres Ecrivains, dont l'un place l'*Iccius Portus* là où est aujourd'hui Mardic, d'autres à S. Omer, à Witsant, à Boulogne & à Calais. Mais ces deux derniers endroits s'accordent le mieux avec César, par rapport à la proximité de l'Angleterre. La question est d'ailleurs assez indifférente, & il nous suffit de prouver que l'embarquement se fit chez les Morins, pour établir que les Belges eurent part à l'expédition.

(2) Ce qui, selon Pausanias, pouvoit faire un corps de 6000 hommes au moins, & peut-être même de 8000 ou 10000, selon les différentes variations qu'il y a eu dans la maniere d'armer chez les Gaulois; sur-tout si l'on considere que ce corps étoit composé de la principale noblesse du pays.

(3) Aujourd'hui les environs de Southampton, d'Oxford & du Buckingam.

vaiſſeaux dans ſes expéditions d'Angleterre, il ne reſtera plus aucun doute ſi nommément les Morins, les Nerviens, les Ménapiens & d'autres Belges, comme les plus proches de l'endroit où ſe ſont faits les deux embarquemens, ont eu part à ces expéditions.

On peut y ajouter encore que les Belges, accoutumés comme ils l'étoient, à naviguer & à commercer avec l'Angleterre, connoiſſant mieux les avantages qu'ils pouvoient y recueillir, par l'habitude qu'ils avoient déja de communiquer avec leurs anciens compatriotes, établis le long de la côte Britannique que j'ai déſignée ci-devant, que ces Belges, dis-je, peuvent avoir témoigné de l'empreſſement à participer à cette conquête, plus que les autres Gaulois éloignés, & qui n'avoient pas la même idée de ces avantages.

Si une partie des Gaulois & des Belges qui ont ſuivi Céſar en Angleterre, s'y eſt établie & fixée, ce ne peut, à la vérité, pas avoir été en aſſez grand nombre pour diminuer la population de cette partie de la Gaule, ni faire enviſager ceci comme une émigration; mais cependant en nombre ſuffiſant pour opérer les effets ſuivans, ſavoir : D'étendre le commerce & la navigation qui ſubſiſtoient déja entre ces deux peuples; d'entretenir la reſſemblance d'idiôme ou de langage entre ces mêmes peuples, qui, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus, tiroient le leur de la même ſource (1); enfin de donner lieu peut-être à cette conformité de mœurs, d'uſages, de loix & de goût pour l'agriculture, qui a ſubſiſté ſi long-temps & qui ſubſiſte même encore juſqu'à certain point entre les Anglois & les Belges. Et ces effets doi-

(1) L'ancien Gaulois Celtique.

vent avoir été beaucoup plus ſenſibles qu'à la premiere & ancienne émigration des Belges en Angleterre ; puiſqu'au temps où Céſar fit ſes deux expéditions , la Gaule n'étoit plus tout-à-fait dans la barbarie, & commençoit déjà à s'éclairer des lumieres & des connoiſſances que les Romains y avoient apportées.

DIVERS FAITS D'ARMES DES BELGES.

COMME la queſtion de l'ACADÉMIE ne porte que ſur les expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains, je croyois d'abord ne devoir faire aucune mention de la part que quelques cantons Belges, tant en leur particulier, qu'unis avec les Germains & les Francs, ont eue à différentes guerres ou au moins à des faits d'armes contre les Romains, depuis que le Gouvernement des Gaules fut décerné à Céſar, juſqu'à la deſtruction de l'Empire.

Mais d'un autre côté cette queſtion porte auſſi ſur les changemens ſucçeſſifs que les événemens ont opérés dans les mœurs des Belges ou dans leur caractere national. Et comme ces faits d'armes doivent néceſſairement & particuliérement avoir influé ſur leur eſprit guerrier, en ce qu'ils les ont mis dans la néceſſité d'eſſayer leurs forces, de combattre contre des troupes mieux diſciplinées & mieux aguerries que les leurs, de rectifier, par conſéquent, ce qu'il pouvoit y avoir de deféctueux, ou, pour mieux dire, de barbare dans leur maniere de faire la guerre, comme ont dû faire les Ruſſes contre les Suédois ſous Pierre I & Charles XII, & qu'enfin ces faits d'armes doivent avoir opéré dans cette nation pluſieurs autres changemens, dont le détail ſeroit ſuperflu, parce qu'ils ſont aiſés à ſentir, je penſe qu'il eſt à propos de faire au moins ſuccinctement ici, & comme à leur place, quelque mention de ces différentes expéditions.

L'an du M. 3946, & av. J. C. 55.

Tels ſont d'abord les premiers efforts que firent les Belges pour éviter le joug des Romains, après que le reſte de la Gaule l'avoit déjà ſubi. Dans cette expédition, conduite par Galba, Roi des Sueſſons (1), & par un Capitaine Gaulois, nommé Adras, les Atrebates, les Morins, les Ménapiens, les Condruſes, les Eburons, les Cæræſes, les Pœmanes, les Nerviens & les Aduatiques, tous peuples Belgiques (2), fournirent entre eux 168 mille hommes. Et les deux derniers, ſur-tout les Nerviens, dans une bataille des plus meurtrieres, qui ſe donna ſur les bords de la Sambre, vendirent ſi cher leur défaite (3), qu'ils mirent Céſar & ſon armée à deux doigts de leur perte.

Céſar, L. 2. Dion. L. 39. Oroſe, C. 7. L. 6.

L'an du M. 3947, & av. J. C. 54.

L'année ſuivante, Céſar marcha contre une partie des Morins (4) & des Ménapiens (5), les ſeuls qui n'étoient pas encore ſoumis aux Romains, & qui même ne lui avoient pas envoyé d'ôtages, ni fait faire aucune propoſition de paix ou d'alliance. Il força ces Belges dans les épaiſſes forêts, où ils s'étoient retranchés; mais il ne put les ſubjuguer avant l'hyver; & il dut, à cauſe de la mauvaiſe ſaiſon, ſe retirer dans l'intérieur de la Gaule, ſe contentant d'avoir brûlé & ravagé tout le pays d'alentour. Ce ne fut auſſi que l'année ſuivante, que Céſar marcha contre les Tenchteres & les Uſipetes (6), qui, au nombre de 430 mille hommes, avoient paſſé le Rhin, & auxquels pluſieurs des Belges, paroiſſoient vouloir s'unir,

Céſar, L. 3. Dion. L. 39.

Céſar, L. 4. Eutrope, L. 6.

(1) Les Soiſſonnois.

(2) Il eſt vrai que parmi ces différens peuples, il s'en trouve quatre qui faiſoient partie de la ſeconde Germanique d'alors : mais ils ſont compris parmi ceux qui ſont aujourd'hui l'objet de notre hiſtoire.

(3) De ſoixante mille Nerviens, 500 échaperent ſeulement.

(4) Ceux de Terouenne.

(5) Les Flamands, les Brabançons & les Gueldrois.

(6) Peuples Germains.

nir; ce ne fut, dis-je, qu'en cette année, que cette partie de la ſeconde Belgique fut ſoumiſe, ou, pour mieux dire, s'allia aux Romains (1).

Il y eut encore, pendant les deux années ſuivantes, pluſieurs faits d'armes, auxquels les Belges, & notamment les Morins, les Ménapiens, les Trévires, parmi leſquels ſe trouvoient les Luxembourgeois, les Condruſes, les Eburons, les Aduatiques, les Nerviens & les Sicambres, eurent beaucoup de part ſous Ambiorix, Cativulcus & Indutiomare, Capitaines Gaulois & Trévires, contre Labienus, Titurius, Cotta & Quintus Cicéron, & contre Céſar lui-même. Mais je crois inutile d'en donner un détail, puiſque ces faits ſont circonſtanciés aux 5me. & 6me. Livres de ſes commentaires.

Je paſſerai auſſi ſous ſilence les différentes tentatives que firent encore les Nerviens, les Morins, les Trévires & quelques autres peuples Belges (2), pour ſecouer le joug des Romains, ſous le regne des Empereurs, depuis Auguſte juſqu'à l'établiſſement de la monarchie Françoiſe; parce que ces tentatives, que les Romains qualifioient de révoltes, ont été ſans effet : & je ne m'attacherai qu'à donner un abrégé des deux expéditions les plus remarquables auxquelles il y eut des Belges qui eurent part.

La premiere eſt celle de Claudius Civilis, grand Seigneur Hollandois, que l'on diſoit même d'extraction royale, & qui, ſous Veſpaſien, aſſembla les Cattes, les Caninefates, les Friſons & d'autres peu- L'an 72 de notre Ere. Joſeph de Bel. Jud. C. 11. L. 7. Tac. L. 4. hiſt.

(1) J'ai dit ailleurs que les confins de la ſeconde Belgique ne furent jamais entiérement ſubjugués par les Romains, & que leur ſoumiſſion n'étoit appuyée que ſur des alliances purement précaires ou momentanées.

(2) Il y eut un corps conſidérable de Belges dans la guerre que les Germains, ſous la conduite d'Arminius & de Segeſte, firent aux Romains, commandés d'abord par Varus & enſuite par Germanicus, dont parlent Tacite & d'autres Ecrivains.

ples Hollandois, auxquels se joignïrent ensuite des Tongriens, des Sicambres & d'autres peuples des secondes Belgique & Germanique.

Au moyen de tant de forces réunies, il suscita aux Romains une guerre si sérieuse, sur les bords du Bas-Rhin, & vers les embouchures de ce fleuve, qu'elle mit l'Empire en danger, & faillit l'ébranler.

Or, comme dans les armées Romaines que Civilis eut à combattre, il y avoit aussi beaucoup de légions & de cavalerie, tant Nerviennes, Sicambres & Trévoises, que de quelques autres cantons de la seconde Belgique, il s'ensuit que cette expédition doit être envisagée comme une des plus remarquables des Belges, & mérite conséquemment que j'en fasse au moins mention (1).

L'an 278 de notre Ere.

L'autre est celle de Probus contre les Francs, après la mort d'Aurelien.

Vopisc in Prob.

Le long interregne qui suivit la mort de cet Empereur, réveilla l'avidité de ces peuples, qui, depuis longtemps, étoient déjà établis sur les bords du Bas-Rhin, notamment vers son embouchure, & qui, quoique connus alors sous la dénomination de *Francs*, étoient cependant composés de Bataves, de Frisons, de Cattes, de Caninefates, de Sicambres, de Chamaves & d'autres peuples, qui, aujourd'hui, à la vérité, sont séparés de nos provinces, mais sont toute-fois encore compris parmi ceux qui font l'objet de notre histoire.

Ils passerent le Rhin, suivis de plusieurs autres peuples de la Germanie; & avec des forces qui paroissoient invincibles, ils pénétrerent dans les Gaules par les confins de la seconde Belgique, y surprirent 70 villes, & y commirent les plus grands ravages.

---

(1) On en voit le détail dans Tacite, dans Josephe & dans d'autres Auteurs.

Probus marcha contre eux à la tête d'une puissante armée, les défit en différens combats, leur enleva toutes leurs conquêtes, & les poursuivit jusques dans les marais des Bataves.

Les prisonniers qu'il fit dans cette expédition, furent transférés par ses ordres dans le Royaume de Pont. Il croyoit, sans doute, qu'ainsi expatriés, ils cesseroient de remuer & de troubler l'Empire : mais il se trompa. Cette brave jeunesse le sachant occupé à d'autres guerres, s'empara de plusieurs barques, courut les mers & porta la désolation sur toutes les côtes de l'Asie mineure, de la Thrace, de la Macédoine, de la Grece, de l'Afrique, & sur tout de la Sicile, dont elle força & pilla la capitale.

Eumen. Orat. de gestis Constant.

On m'objectera peut-être que l'histoire range cette expédition parmi celles des Francs; mais après avoir fait observer combien de peuples, qui font partie de notre Histoire, y ont eu part, je crois pouvoir la ranger aussi parmi celles des Belges.

TROISIEME EXPÉDITION
DES BELGES.

Etabliſſement de la Monarchie Françoiſe.

Nous voilà donc parvenus par degrés, aux temps de la décadence de l'Empire Romain, & de la chute de ce coloſſe formidable, qui, ſi long-temps, avoit étendu ſes bras & dominé juſqu'aux extrémités de la terre connue, & qui enfin s'eſt enſévéli ſous ſes propres ruines : tableau vaſte & d'autant plus intéreſſant, qu'il eſt étroitement lié à l'hiſtoire de tous les états de l'Europe, fondés ſur les débris de cet Empire.

On m'objectera peut-être que l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, qui a été une ſuite de cet événement mémorable, nous eſt préſenté dans l'Hiſtoire comme l'ouvrage des Francs, & non celui des Belges ; mais j'ai lieu de croire qu'il ne ſera pas difficile d'établir que ces derniers y ont eu autant de part que les Francs. Or un objet auſſi intéreſſant exige un détail circonſtancié ; & je vais raſſembler ſuccinctement ce qu'en diſent pluſieurs Auteurs dignes de foi.

Afin d'y mettre plus d'ordre, j'établirai 1°. que les Belges ſont d'origine Germaine, autant que les Francs. 2°. L'époque des premiers Francs établis en deçà du Rhin. 3°. Que les milices Romaines, pour la garde des frontieres de la ſeconde Belgique, étoient compoſées de Belges autant que de Francs. 4°. Que les Belges & les Francs, liés des mêmes intérêts, ont toujours

fait cauſe commune contre les Romains. 5°. Que ces peuples ſe ſont unis & alliés, lorſqu'ils méditoient leur invaſion dans les Gaules. 6°. Et enfin, qu'apres cette union, & à l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, les Francs étoient en moindre nombre que les Belges.

Que les Belges étoient d'origine Germaine.

Il ſeroit, je l'avoue, aſſez difficile de prouver évidemment que les anciens Belges étoient d'origine Germaine, & également de fixer le temps précis auquel ces peuples Germains ſe ſont fixés dans la ſeconde Belgique. Mais c'eſt une tradition ſi généralement reçue, qu'on ne peut guère la révoquer en doute.

L'opinion que les Druydes eux mêmes avoient de l'origine des Gaulois, étoit qu'une partie de cette nation étoit indigène, mais qu'une autre partie étoit compoſée de colonies étrangeres, & ſur-tout des contrées d'au-delà du Rhin, que des inondations, ou le ſort des armes avoient obligés d'abandonner leur patrie.

Ce que les Druydes penſoient de ces colonies, ne nous donne pas, à la vérité, beaucoup de lumieres. Elles venoient, diſoient-ils, des iſles éloignées ou des contrées d'au-delà du Rhin, d'où elles avoient été chaſſées ou par la guerre ou par des débordemens de la mer.

Tout cela eſt trop général, & ne nous apprend rien de bien poſitif ni ſur l'origine de ces peuples, ni ſur le lieu de leur établiſſement, ni ſur le temps de leur venue dans les Gaules; & paroît ſeulement déſigner ou les Belges ou les Aquitains, ou peut-être les uns & les autres.

Aussi César, qui avoit vécu long-temps dans les Gaules avec des Gaulois & des Druydes même (1), en parlant des Belges & des Aquitains, dit que ces peuples n'avoient ni la même langue, ni les mêmes mœurs que les Celtes ou Gaulois proprement dits.

L. 1. César dit encore que, lorsque sur les lieux, il s'informa des Belges, on lui répondit qu'ils étoient, pour la plupart, des Germains, qui, ayant passé le Rhin, arrêtés par la fertilité de ces cantons, en chasserent les Gaulois, qui s'y étoient établis avant eux, & s'y établirent à leur place : ce qui, dans la bouche des Gaulois même du temps de César, me paroît être une autorité assez décisive.

César, ibid. Mais je crois devoir faire observer que ces colonies Germaines étoient antérieures au passage des Cimbres & des Teutons dans les Gaules; puisqu'elles refuserent à ceux-ci l'entrée du pays qu'elles occupoient; ce que je fais remarquer, afin qu'on ne les confonde pas.

On pourroit croire, en effet, que par les colonies que ces débordemens avoient obligées de se refugier dans les Gaules, les Druydes entendoient les Cimbres & les Teutons, qu'un pareil motif avoit contraints d'abandonner leur patrie : & il est vrai que six mille hommes, que ceux-ci avoient laissés sur les bords du Rhin pour garder leurs bagages, s'établirent dans les Gaules (2).

Id, ibid. Aussi César, en parlant des Aduatiques (3), dit que ces Cimbres & Teutons, après la défaite entiere de leurs compatriotes, furent long-temps inquiétés par les peuples d'ancienne origine Germaine, qui les en-

(1) Divitiac, ami particulier de César, étoit Druyde. *Cic. L. 1. De Divin.*
(2) Dans le pays d'entre Sambre & Meuse.
(3) Les Namurois.

vironnoient, & occupés ou à se défendre contre ces derniers, ou à les attaquer.

C'étoit environ 55 ans après leur passage dans les Gaules, que César parloit ainsi de ces Cimbres & Teutons. Il failloit donc qu'ils se fussent prodigieusement multipliés dans un si court espace de temps; puisque ce Général Romain, en ayant alors tué ou vendu cinquante-six mille, ils se trouverent encore en état, deux ou trois ans après, de soutenir la révolte d'Ambiorix.

Mais quelque puissans ou nombreux qu'ils fussent, ils ne faisoient qu'une petite partie des autres Germains, établis depuis long-temps dans les Gaules; & il y avoit particuliérement, depuis la Meuse jusqu'à la Moselle & au Rhin, ainsi que dans tout le Brabant, le Namurois, le Luxembourgeois & d'autres provinces voisines, plusieurs peuples particuliers qui conservoient encore leur nom de Germains, ou plutôt, selon Tacite, ce nom leur étoit propre.

Mais comme ils furent les premiers qui passerent le Rhin (1), & qui occuperent des terres dans les Gaules, la crainte fit étendre ce nom à tous les peuples qui habitoient au-delà de ce fleuve, & qui se l'approprierent ensuite eux-mêmes.

César nous a aussi conservé les noms particuliers de ceux qui étoient en deçà de la Meuse; ce sont les *Condrusi*, *Eburones*, *Cæresi*, *Segni*, *Pœmani* (2) & plusieurs autres.

Enfin, M. Gobet, dans son Mémoire sur l'isthme marin du Calaisis, que j'ai déjà cité (fol. 15), parle encore de l'ancienne origine Germaine ou Tudesque

(1) *Quoniam qui primi Rhenum transgressi, Gallos expulerint.* César, L. 5.
(2) Les habitans du Condros, les Liégeois, les Campinois, & quelques cités du Brabant.

des Belges, & nous met, ainſi que pluſieurs autres Auteurs, ſur la voie des anciens Belges, qui, dans les temps les plus reculés, ſe ſont réciproquement pouſſés & ſerrés pour occuper les différentes parties de la Gaule, & notamment la ſeconde Belgique, où la langue Teuto-Flamande s'étant conſervée juſqu'à nos jours, retrace encore l'ancienne origine Germaine de ces peuples.

J'avoue cependant qu'on n'en peut pas tirer, non plus que de tout ce que j'ai avancé, la preuve complette de cette ancienne origine, non plus que du temps précis de la premiere invaſion de cette partie de la Gaule par des Germains; mais cette preuve ne me paroît pas néceſſaire; & ce point de notre Hiſtoire ne devient autrement intéreſſant à l'objet que nous traitons, qu'autant qu'il prépare à l'union des Francs aux Belges; union qui devenoit d'autant plus facile, qu'elle étoit naturelle par l'origine commune de ces deux peuples.

Premiers Francs établis en deça du Rhin.

Les notions certaines que nous avons ſur d'autres peuples de la Germanie, qui, dans des temps moins reculés ſe ſont établis ſur la rive gauche du Rhin, ne s'étendent pas au-delà des Sicambres & des Tongriens ou Thoringiens, ſous le regne d'Auguſte; les premiers entre le Rhin & la Meuſe, & les ſeconds dans la Tongrie; & ce ſont ces derniers que Procope déſigne, par *magis ad Orientem Solem, Thuringi* (1) *itidem barbari, datas ab Auguſto ſedes tenent.*

Ces

(1) C'eſt ce qui a donné lieu á l'erreur qu'on reproche à Grégoire de Tours, d'avoir confondu les anciens Tongriens ou Thoringiens avec les Thuringiens des bords de la Sala.

Ces peuples qui, depuis lors, ont été tributaires ou alliés des Romains, & protégés par eux, n'étoient guère connus à cette époque, que sous le nom général de *Germains :* & ce n'a été qu'aux temps postérieurs dont je vais parler, que l'histoire a commencé à les désigner sous celui de *Francs* (1).

Depuis la réduction de la Belgique, par Jules César, jusque vers l'an 240 de notre Ere, le Rhin a toujours servi de barriere entre les Romains & les différens peuples Germains unis ou confédérés qui habitoient au-delà de ce fleuve : & ceux-ci, jusque-là, n'ont guères fait que des incusions momentanées, peu dignes d'être rapportées.

Mais depuis les regnes de Maximien & de Gallien, proclamés Empereurs, le premier en 235 & le second en 253, ils commencerent à se faire craindre des Romains, & ne discontinuerent pas, depuis cette époque, de former des entreprises sérieuses contre l'Empire.

Ils s'établirent d'abord dans quelques cités de la seconde Belgique; & ce sont eux vraisemblablement que Trebellius désigne, lorsqu'en parlant de la guerre que Gallien fit à Posthume, qui s'étoit fait aussi proclamer Empereur dans la seconde Germanique, il dit que l'armée de ce dernier fut renforcée par le secours que lui amenerent des Gaulois & des Francs.

Depuis lors les Francs continuerent d'étendre insensiblement leurs établissemens en deçà du Rhin, se mêlant ainsi aux différens peuples des secondes Belgique & Germanique.

---

(1) Le plus ancien monument où l'on trouve le nom de *Francs*, est une chanson militaire, rapportée par Vopiscus dans la vie d'Aurélien : *mille Francos, mille Sarmates semel & semel occidimus, mille, mille, mille, mille Persas quærimus.*

Auſſi long-temps que l'Empire Romain conſerva une partie de ſa force & de ſa ſplendeur, tous ces Francs, à l'exception de quelques-uns qui ſe liguerent avec leurs anciens compatriotes, qui étoient reſtés au-delà du Rhin, ces Francs, dis-je, ſentant bien qu'ils n'étoient pas encore en état de ſe ſoutenir dans leurs nouveaux établiſſemens, ſe contenterent de s'y fixer comme alliés ou tributaires des Romains : pluſieurs même s'enrôlerent dans les légions & milices Romaines.

Milices Romaines, compoſées de Belges & de Francs.

Depuis lors juſqu'aux temps des diviſions qui ont commencé à regner dans l'Empire, & juſqu'à l'époque de ſa décadence, les milices Romaines pour la garde des frontieres des ſecondes Belgique & Germanique, ſous le nom de *milites limitanei* & *Riparii* ou *Ripuarii*, ont été compoſées de Belges & de Francs, auxquels l'Empire, afin de ſe les attacher, & commençant à ſentir ſa propre foibleſſe, accordoit des terres à cultiver ou à défricher.

Après cela, on voit les Francs & les Belges ſervir dans les armées Romaines en différentes occaſions contre Attila, contre les Wandales, ainſi que dans pluſieurs autres guerres. Et M. Eccard, qui a commenté les loix Salique & Ripuaire, croit que ce dernier peuple n'étoit compoſé que de ſoldats de frontiere unis avec des eſſaims de Francs, & qui s'étoient formés tous enſemble en une ſeule nation.

Enfin on voit encore que ces Francs & ces Belges, accoutumés ainſi depuis long-temps, à vivre

parmi les Romains, s'étoient familiarisés avec leurs loix, leurs mœurs & leurs usages. Premiérement, on en trouve un grand nombre au service de l'Empire, qui étoient parvenus aux premieres dignités de la milice & du palais.

Tels étoient ce Magnence qui se fit proclamer Empereur, le Duc Sylvanus, Charieton, Ursicin, Malaric, Baudon, Mellobaude, Comte du Palais, & Maître de la milice, & enfin Arbogaste (1), qui aima mieux gouverner l'Empire sous le nom d'une de ses créatures, que de se faire déclarer lui-même Empereur.

Tous ces chefs, & un grand nombre d'autres dont parle l'histoire, étoient Francs ou Belges, & avoient amené des corps de troupes de leur nation au service de l'Empire.

Outre ces corps volontaires, il y avoit des tribus entieres de Francs établies sur les terres de l'Empire par la concession des Empereurs.

Tibere, ainsi que Probus, après Auguste, leur octroyerent des établissemens; & Constantin, à leur exemple, s'efforça d'en attirer un grand nombre dans la Gaule, & sur-tout dans la Belgique. Eumen. in Panag. Const M.

Enfin, les habitans de cette frontiere de l'Empire, n'étoient proprement que des troupes composées, pour la plupart, de Belges, de Francs & de vétérans Romains; mais ces derniers étoient en petit nombre, & on leur avoit distribué les terres limitrophes, à charge du service militaire.

Voilà donc par l'accroissement des établissemens

(1) Les Francs & les Belges se sont disputé l'honneur d'avoir eu cet Arbogaste pour compatriote; mais plusieurs Auteurs inclinent pour les Belges, & pensent qu'Arbogaste étoit Ménapien Ripuaire ou Arboriche, & que la Campine étoit sa patrie.

que les Francs se firent en deçà du Rhin, tantôt par la force, tantôt par la concession des Empereurs, & par l'union de ces mêmes Francs aux Ménapiens Ripuaires, aux Arboruches, aux Toxandres ou Taxandres, aux Pœmanes (1), aux Eburons, aux Tongriens, aux Condruses, & à plusieurs autres peuples Belges, voilà, dis-je, la garde de l'Empire confiée de ce côté-là, à des troupes composées, pour la majeure partie, de ces deux nations.

Les Belges & les Francs font cause commune contre les Romains.

Ces peuples ainsi unis & incorporés en une seule nation, resterent, comme je l'ai déjà dit, alliés à l'Empire, aussi long-temps qu'il sut se faire craindre ou respecter; mais toujours par des alliances purement précaires, & par une soumission forcée ou apparente.

Les troubles & les divisions, qui, à la fin du quatrieme & au commencement du cinquieme siecles, désoloient l'Empire joints à toutes les autres causes, légérement crayonnées par S. Evremont, mais fortement peintes par le P. de Montesquieu, par l'Abbé Millot & par M. Gibbon (2), & qui ont enfin occasionné la chûte ou la destruction totale de ce même Empire, firent sentir aux Belges unis & mélés déjà avec les Francs, le degré de leurs forces, fondé plutôt sur l'affoiblissement de celles des Romains.

Alors se souvenant de tous les maux que César,

(1) Peuples Gueldrois & Campinois.

(2) Ecrivain Anglois, qui, tout récemment, vient de traiter le même sujet. Ce sujet vient d'être traité encore par M. Moreau, Historiographe de France, dans un ouvrage qui a pour titre : *Principes de morale, de politique & de droit Public, puisés dans l'Histoire de France.*

Germanicus, Vefpafien, Maximin, Probus & d'autres Empereurs ou Généraux Romains, & fur-tout Conftantin (1), leur avoient fait fouffrir, ainfi qu'à leurs ancêtres; oubliant, d'un autre côté, les faveurs & les bienfaits dont l'Empire les avoit fait jouir; & unis enfin par les mêmes intérêts, les Francs & les Belges fongerent à refferrer plus étroitement que jamais, leurs liens, fondés d'ailleurs fur leur ancienne origine commune, & firent caufe également commune contre les Romains, pour envahir la Gaule, pour lors fi mal défendue, & où de plus, le Gouvernement des Francs étoit ardemment defiré.

Union des Francs aux Belges.

Cette affociation commença vers l'an 409 de notre Ere (2), par les Bataves, les Sicambres, les Ménapiens Ripuaires, les Arboriches ou Arboruches, les Pœmanes, les Taxandres ou Toxandres, les Eburons, les Tongriens, & fe renforça fucceffivement par les Condrufes, les Advatiques & d'autres peuples de la feconde Belgique.

Je dois faire obferver cependant que parmi ces différens peuples quelques-uns, & nommément les Arboriches (3), divifés entr'eux & attachés encore aux Romains, s'oppoferent d'abord aux Francs, ainfi qu'à

(1) Il fit combattre les prifonniers Francs & Belges contre des bêtes féroces.

(2) Selon Zofime & S. Jérôme.

(3) Parmi les différentes opinions fur l'emplacement qu'occupoient les Arboriches, je penfe qu'on doit préférablement s'attacher à celle de Procope, qui place ce peuple dans la partie qui eft à l'Occident de l'Efcaut jufqu'au pays de Liege, & qui a les Tongriens à l'Orient. Ce qui de plus éclaircit le doute fondé fur l'erreur de M. l'Abbé du Bos, & de quelques autres Auteurs qui fe font répétés, & qui tantôt ont écrit *Armoriques* pour *Arboriches*, & tantôt *Arboriches* pour *Armoriques*.

leur alliance, & ſoutinrent pendant quelque temps leurs premiers efforts.

Mais les Francs ne pouvant pas les réduire par la force, propoſerent aux Arboriches de s'aſſocier avec eux, & de former l'union la plus étroite; ce qu'enfin ceux-ci accepterent volontiers : & l'alliance fut cimentée par des mariages entre les familles les plus diſtinguées des deux nations.

Tous les peuples Belges des environs, depuis le Bas-Eſcaut juſqu'aux rives de la Meuſe, occupées par les Condruſes & les Aduatiques, imiterent l'exemple des Arboriches, & ne formerent, depuis lors, qu'une ſeule & même nation avec les Francs.

L'union qui ſe fit entre tous ces peuples, doit donc être regardée plutôt comme une confédération que comme une conquête proprement dite, faite par les Francs ſur les Belges. Et pour s'en convaincre, il ne faut que jetter un coup d'œil ſur la ſituation où ſe trouvoit alors cette frontiere de la Gaule, du côté de la ſeconde Belgique. C'étoit la partie de tout l'Empire où l'eſprit militaire s'étoit le mieux conſervé, & où l'on retrouvoit encore le plus de veſtiges de l'ancienne valeur Romaine : & Amian Marcelin le confirme. » On ne voit pas (dit-il) parmi ces Gaulois, » comme parmi les Italiens, des gens qui ſe coupent » le pouce pour ſe diſpenſer de la milice. « Cet Auteur ſemble enfin prendre plaiſir à relever & à faire remarquer la valeur de ces légions Gallo-Belges.

Ce fut auſſi vers les commencemens du regne de Pharamond, que ſe fit cette confédération, événement mémorable pour notre hiſtoire, autant que pour celle des Francs. On pourroit même dire que Pharamond, élevé ſur un bouclier, & proclamé Roi dans la Taxandrie, fut autant celui des Arboriches, des Taxandres,

des Tongriens & des autres Belges voisins, que celui des Francs.

En effet, ces Belges, en se révoltant contre l'Empire, chasserent ou expulserent les Magistrats Romains : ils s'affranchirent des loix qui les avoient régis jusqu'alors : ils s'en firent d'autres, & se donnerent une nouvelle forme de gouvernement, comme le disent Zosime & Procope : c'étoit même un effet nécessaire de leur défection.

Quelle fut donc cette forme de gouvernement? Il seroit assez difficile de croire qu'ils en eussent choisi une autre, que celle qui étoit alors non-seulement la plus suivie dans le monde, mais encore l'unique qui fût connue chez les Francs, avec qui ils contractoient une alliance si étroite.

Ces Belges auront donc voulu avoir un Roi ou un Chef, comme ils voyoient que chaque nation en avoit un, & que chaque tribu des Francs avoit le sien : & Pharamond, qui regnoit déjà sur la tribu la plus voisine de leur pays, sur celle, peut-être, avec laquelle ils se lioient plus particuliérement, aura été celui qu'ils auront choisi pour les gouverner aussi.

Cette élection d'un Roi chez les Arboriches ou les Taxandres ne détruit pas, au reste, ce que dit l'Histoire, en nommant toujours des Rois des Francs, & non pas des Rois des Belges. Il y avoit eu, depuis long-temps, des Rois chez les Francs proprement dits : ce ne fut qu'à leur imitation que les Arboriches, les Taxandres & les autres Belges, en s'incorporant à eux, voulurent en prendre un, ou même reconnurent celui des Francs.

Mais comme ces Belges furent, depuis lors, compris sous le nom de Francs, & confondus avec eux, de là peut être née l'équivoque de cette élection de

Rois, qu'on a attribuée aux Francs en général; quoique vraisemblablement elle fût particuliere, ou au moins commune aux Arboriches, aux Taxandres & aux autres peuples Belges voisins.

On peut donc dire aussi que depuis ce moment, l'histoire des Francs est autant celle des Belges, si l'on considere sur-tout le grand nombre de ceux-ci, en comparaison du petit nombre de ceux-là, qui formerent l'association entr'eux.

Et c'est une observation essentielle, qui confirme encore ce que je viens de dire sur l'union des deux peuples, sur l'élection d'un Roi, & enfin sur la part que les Belges doivent avoir eue à l'établissement de la Monarchie Françoise.

Que dans la confédération, les Francs étoient en plus petit nombre que les Belges.

Les Francs étoient un peuple peu nombreux. Saint Jérôme, dans la vie de Saint Hilarion, parle d'eux, comme d'une nation beaucoup moins considérable par son étendue & son nombre, que par son courage. Le dernier rédacteur de la loi Salique, qu'on croit avoir été Charlemagne, dit pareillement, dans le prologue qui se trouve à la tête de ce code, que la nation des Francs étoit peu nombreuse (1).

Mais une autre preuve, à laquelle on ne sauroit guère se refuser, c'est que les Francs proprement dits, ayant commencé à se faire connoître aux Romains, sous le regne de Gallien, proclamé Empereur en 253, & n'ayant pas discontinué depuis lors de former des entre-

(1) *Hæc est enim gens quæ parva cum esset numero, &c.*

entreprises contre l'Empire, ils ne purent cependant se faire aucun établissement considérable dans les Gaules, si non long-temps après que d'autres Barbares se furent déja partagé les plus belles provinces de l'Empire.

En effet, les Wandales, les Alains, les Wisigots, les Bourguignons & plusieurs autres peuples barbares, avoient formé de puissantes Monarchies dans l'Afrique, l'Espagne & les Gaules, tandis que les Francs étoient encore confinés dans leurs marais au-delà du Rhin, ou cantonnés, tout au plus, dans deux ou trois cités de la seconde Belgique.

Ce n'étoit assurément pas que les peuples, que je viens de nommer, fussent plus entreprenans ou plus braves. Tous les monumens historiques attestent, au contraire, qu'aucune nation ne surpassoit les Francs à cet égard; ce n'étoit donc que parce que ces derniers étoient moins nombreux. Aussi toutes leurs entreprises, avant leur union aux Belges, se réduisoient-elles à des courses ou à des surprises, après lesquelles ils étoient obligés de chercher une retraite dans leurs bois ou leurs marais, & souvent même encore au-delà du Rhin.

Enfin, Grégoire de Tours nous représente par-tout les Francs comme une nation peu nombreuse. Dans le passage, où il dit que Clovis & tout son peuple, se convertirent à la foi Chrétienne, époque bien postérieure à celle que nous traitons, il ajoute que trois mille furent baptisés, sans compter les femmes & les enfans. Or, qu'est-ce que trois mille hommes par rapport au pays qu'ils venoient habiter? Supposons-en, je ne dis pas trente mille, mais trois cens mille, que seroit-ce encore en comparaison de la Gaule, quelque dépeuplée même qu'on voulût la supposer alors?

Ce n'est donc pas une conjecture; mais on peut as-

ſurer que les Francs n'ont commencé à faire un peuple puiſſant & nombreux, que depuis leur union aux Sicambres, aux Ménapiens Ripuaires, aux Tongriens, aux Condruſes & à pluſieurs autres cités Belges, nommément les Arboriches & les Taxandres, parmi leſquels on peut comprendre encore les Brabançons; & que ce n'a été auſſi que depuis cette union, que ces Francs ſe ſont rendus redoutables aux Romains, au point de ſe trouver en état d'entreprendre l'invaſion des Gaules; objet qu'ils avoient ſi long-temps projeté & deſiré.

En voilà aſſez, je crois, ſur les événemens qui ont précédé & accompagné l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, pour prouver combien les Belges y ont eu part. (1).

---

(1) Dans le précis que je viens de donner, j'ai cru ne devoir pas citer trop d'autorités; d'abord pour ne pas fatiguer le lecteur par des répétitions inutiles; mais principalement parce qu'il ne ſeroit pas juſte de me parer du travail & des recherches d'autrui. Ce point de l'Hiſtoire des Francs, & en même temps de la nôtre, ſe trouve d'ailleurs ſi bien traité, approfondi & diſcuté par M. Gibert, dans ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Gaules, publiés en 1744; mais ſur-tout par M. Garnier, dans ſon traité de l'origine du Gouvernement François, publié en 1765, & ces deux Ecrivains, outre qu'ils citent par-tout Céſar, Procope, Dion, Tacite, Pline, Pomponius Mela, Zoſime, Agathias, Strabon, Grégoire de Tours, & pluſieurs autres bonnes autorités, ont appuyé leur ſyſtême ſur une critique ſi ſaine, & ſur des raiſonnemens ſi judicieux, que j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'y référer. Auſſi dans tous les cas où j'ai trouvé leur diction claire & ſimple, je les ai tranſcrits mot à mot; & ce n'eſt que dans quelques autres, que j'ai tâché, le moins mal qu'il m'a été poſſible, de rectifier ce qui m'a paru manquer à la préciſion ou à la clarté. A quoi bon ces petites ruſes de déguiſer un Plagiat, en diſant une même choſe en d'autres termes ou par des phraſes retournées? A l'exception des Ecrivains contemporains des événemens qu'ils ont écrits, & qui bien ſouvent encore, ont déguiſé ces événemens, ſoit par prévention, ſoit pour avoir trop légérement ajouté foi à des récits exagérés par l'un ou l'autre parti, tous ceux qui ont écrit l'Hiſtoire, n'ont-ils pas dû également avoir leurs ſources? Voilà mon excuſe pour tout ce que j'ai puiſé & tranſcrit ſouvent mot à mot hors de celles qui m'ont paru bonnes; d'ailleurs, l'Académie Royale n'a pas exigé qu'on ne dît que du neuf; mais ſeulement qu'on raſſemblât correctement & ſans prévention, ce que d'autres peuvent avoir dit ſur le ſujet qu'Elle a propoſé. Il eſt vrai, je l'avoue, que c'eſt un mérite de plus pour un Hiſtorien, lorſque par ſes recherches dans des ſources ou des mines qui n'ont pas encore été fouillées, il parvient à préſenter des faits, des cauſes ou des effets échappés à ceux qui

Je crois qu'il en résulte clairement que l'invasion des Francs dans les Gaules, étoit plutôt une union de ceux-ci aux Belges, qu'une conquête sur ces derniers; & que sans cette union, les Francs, malgré l'affoiblissement même des Romains & la division qui regnoit parmi eux, n'auroient pas, au moins de sitôt encore, été en état de s'y établir : que Pharamond, n'ayant été proclamé Roi dans la Taxandrie, qu'après l'union des Francs aux Sicambres, aux Ménapiens Ripuaires, aux Arboriches, aux Taxandres & aux Tongriens, étoit autant celui des Belges, que celui des Francs: que les loix Salique & Ripuaire, s'il est vrai, comme dit la chronique de Sigebert, qu'elles aient été redigées en 422, par les Saliens, les Windelins, les Ménapiens Ripuaires & les Arboriches, que ces loix, dis-je, ont eu les Belges pour rédacteurs autant que les Francs : & qu'enfin l'établissement de la Monarchie Françoise est encore autant l'ouvrage de nos ancêtres, que celui des Francs mêmes.

On me reprochera, peut-être, ce, qu'avec raison, on reproche, & ce que j'ai reproché moi-même à d'autres Ecrivains, d'avoir voulu illustrer leurs pays par de grands événemens, en leur donnant des applications forcées ou recherchées, afin d'appuyer leurs systêmes. Mais il me semble, & je le crois même de bonne foi, que ce que je viens de dire, est le résultat nécessaire de tout ce que nous apprend l'histoire sur l'union des

avoient déjà traité le même sujet; mais aussi bien souvent on s'égare ou on se perd en systêmes, lorsqu'en fait d'histoire on se pique trop de dire du neuf, & pour étayer tous ces systêmes, l'Ecrivain alors se trouve obligé d'ajuster, de retourner ou d'altérer les faits, & de leur attribuer des causes ou des effets qu'ils n'ont eus que dans son imagination. Delà vient que l'histoire d'un peuple ou d'un pays, à force d'avoir été traitée souvent, au-lieu de s'éclaircir ou de se perfectionner, se défigure toujours de plus en plus par les systêmes ou l'imagination de chaque Historien. Aussi n'ai-je pas la vanité de prétendre à d'autre titre qu'à celui de compilateur, tâchant seulement de me garantir de cet esprit systématique, qui a si souvent altéré l'histoire.

Francs aux Belges, & ſur la conquête des Gaules, faite par ces deux peuples unis.

Je ne m'arrêterai pas d'avantage aux cauſes ou aux motifs qui peuvent avoir donné lieu à cette expédition mémorable, afin de m'occuper des effets qu'elle doit avoir opérés ſur nos ancêtres, & dont les principaux doivent avoir été les ſuivans.

1°. Que les Belges, ayant aidé à fonder une des plus puiſſantes Monarchies de l'Europe, doivent néceſſairement en avoir recueilli & partagé les avantages avec les Francs.

2°. Que la Gaule Belgique, particuliérement la ſeconde juſque-là dans l'Anarchie, & ne connoiſſant guère d'autres loix que celles des hordes ſauvages & des nations barbares, en a connu de plus douces, puiſque les loix Salique & Ripuaire, quoique bien imparfaites encore, ont au moins aſſuré les propriétés, réglé l'ordre des ſucceſſions, ſtatué des peines pour les délits, & introduit enfin pluſieurs autres ſtatuts pour le repos & le bonheur des peuples.

3°, Qu'à la douceur de ces loix, les Belges ont joint celle de la morale du Chriſtianiſme, qui n'a réellement commencé à s'étendre ou au moins à faire des progrès ſenſibles chez eux, que depuis leur union aux Francs, juſqu'à ce qu'enfin par le baptême de Clovis, cette morale a ſubjugué tous les eſprits.

4°. Que les Belges (1), plus groſſiers, plus ignorans & plus barbares, juſque-là, que les autres Gaulois, ont, par une communication plus immédiate & plus ſuivie dans l'intérieur des Gaules, perdu leur premiere rudeſſe, & acquis quelque eſpece d'aménité ou d'urbanité, ſuite néceſſaire des lumieres & des con-

(1) J'entends particuliérement ceux de la ſeconde Belgique.

noissances que les Romains avoient communiquées aux autres Gaulois, avec qui ils avoient plus long-temps & plus particuliérement habité (1).

5°. Que l'agriculture & le commerce, ayant fleuri déjà dans l'intérieur de la Gaule, tandis que ces deux objets étoient encore négligés, ou au moins bien languissans dans la Belgique (2), nous devons attribuer encore aux suites de cette expédition, l'industrie, l'activité & les connoissances qui insensiblement ont fait compter nos provinces au nombre des pays les plus commerçans & les mieux cultivés de l'Europe; car c'est une erreur de croire que le sol y soit plus favorable qu'ailleurs (3).

6°. Et enfin que la nouvelle législation que les Belges & les Francs, unis entr'eux, se sont donnée, doit avoir préparé les voies au gouvernement féodal (4), qui n'étoit pas, je l'avoue, à beaucoup près, aussi perfectionné que celui qui est généralement établi en Europe, mais très-heureux cependant en comparaison de l'anarchie, de la rudesse & de la barbarie sous lesquelles les peuples gémissoient avant ce temps-là, & qui devoit préparer, à son tour, les affranchissemens

(1) Le quatrieme siecle a été plus brillant dans les Gaules, par rapport aux sciences, qu'aucun autre ne l'avoit été dans cette partie de l'Europe : c'étoit principalement à Tréves, à Bordeaux, à Toulouse & à Autun, que le latin étoit alors la langue vulgaire du pays : & les sciences ne firent que décliner depuis lors jusqu'à Charlemagne. [Voyez l'Histoire Littéraire de la France, par les Bénédictins de saint Maure, Tome I.].

(2) J'entends toujours la seconde Belgique, & sur-tout ses confins vers la Germanie.

(3) Nos provinces, aujourd'hui si favorables au commerce & à l'agriculture, par les routes, les rivieres & les canaux dont elles sont entrecoupées, étoient à cet égard impraticables du temps de César, puisque pour transporter son armée de la Moselle au Bas-Escaut, il a dû faire un grand détour, afin d'éviter, disoit-il, un pays tout-à-fait barbare, couvert de marais ou d'immenses forêts, où les rivieres n'avoient point de lit borné, & où il sembloit enfin que jamais les hommes n'eussent songé à tracer des routes.

(4) C'étoit celui des Francs & de beaucoup de peuples de la Germanie.

& la fin de l'eſclavage ; époque auſſi mémorable qu'intéreſſante pour l'humanité (1) ; & enſuite l'établiſſement des communes ou corps municipaux des villes, dont les avantages ont été ſi ſenſibles pour le commerce, l'agriculture, la police en général, le repos de chaque individu en particulier, la ſûreté des routes, & pour tant d'autres objets, qu'il paroît inutile d'en faire un plus ample détail.

---

(1) Quoique l'eſclavage n'ait été entiérement aboli, que ſous les regnes de Louis le Gros & de Louis Hutin, nous ne pouvons cependant diſconvenir, que c'eſt aux Francs, que les Gaulois & les Belges ont dû l'adouciſſement de cet eſclavage & les commencemens de leur liberté. Tacite, en parlant des Germains & des Francs, dit que la condition des ſerfs & des eſclaves étoit infiniment plus douce parmi eux que parmi les Romains & les Gaulois. » Bien loin que les Francs » (dit le Préſident Henault) euſſent fait de nouveaux eſclaves dans les Gaules, » il paroît, au contraire, que la maniere qu'ils y introduiſirent, de traiter les » ſerfs, étoit beaucoup moins dure pour eux & plus utile pour leurs maîtres. « Il rapporte enfin l'édit de Louis Hutin, pour les affranchiſſemens, dont le prologue porte entermes : *Comme ſelon le droit de nature, chacun doit être franc.... Nous, conſidérant que notre Royaume eſt dit & nommé le Royaume des Francs, & voulant que la choſe en vérité ſoit accordante au nom, &c. &c.*

QUATRIEME EXPÉDITION DES BELGES.

Émigrations en Allemagne au douzieme ſiecle.

QUOIQUE beaucoup d'Hiſtoriens aient gardé le ſilence ſur l'établiſſement des colonies Belgiques en Allemagne, il n'eſt pas moins certain qu'elles furent auſſi nombreuſes que remarquables.

Les témoignages d'Helmolde (1) de Jordan, Staphorſt, Albinus, Juſt. Pertuchius, Bucholtz, Leſſerus, Hoffman, Schuback, de la chronique de Gotwin & Gercken, ainſi que de pluſieurs autres Ecrivains dignes de foi ſe réuniſſent, en quelque ſorte, aux dépoſitions de divers monumens, pour ne laiſſer aucun doute à cet égard.

C'eſt au douzieme ſiecle, que remonte l'époque des premiers établiſſemens des Belges en Allemagne. Les Slaves, peuples de Scythie, nommés tantôt Sclaves ou Sclavons, étoient répandus de toutes parts dans ce vaſte Empire : les Princes Chrétiens voulurent leur ôter à la fois & la liberté civile, & la liberté religieuſe : ce peuple trop fier pour ſubir aucune eſpece de joug, défendit vigoureuſement l'une & l'autre : il eût probablement triomphé, s'il eût été réuni : mais ſa diſperſion fit ſa perte ; & il fut détruit en détail.

(1) Prêtre de Buſven, prés de Lubec, ſelon Moreri, ou ſelon M. Pfeffel de Buſow, qui compoſa la chronique des Slaves ou Sclaves. Arnaud, Abbé de Lubec, continua cet ouvrage, qui a été imprimé à Francfort, vers la fin du ſeizieme ſiecle, & ſi je ne me trompe, en 1586, avec des notes de Reiner Reineccius.

Lorſque l'eſprit de conquête, porté juſqu'au deſpotiſme, & celui de religion pouſſé juſqu'au fanatiſme, n'eurent plus de victimes à immoler, les Princes Germains regarderent autour d'eux : beaucoup de ſang répandu, la déſolation, la terreur, les villes preſque déſertes, les campagnes incultes, furent les triſtes ſpectacles qui s'offroient à leurs yeux.

Pour remédier à une partie de ces maux, on appella des colonies étrangeres; & pluſieurs d'entr'elles étoient compoſées de Belges. C'eſt de l'établiſſement de ces colonies que s'occupe, en Hiſtorien impartial & en politique judicieux, un Ecrivain de nos jours, dans un ouvrage qui a paru en 1774 (1), & dont je vais donner un abrégé, en me référant aux autorités que cite l'Auteur.

Frédéric I, Archevêque de Bremen & de Hambourg, fut le premier qui accorda aux Belges les cantons incultes & marécageux qui ſe trouvoient dans ſon territoire. Les titres de cette conceſſion, datés de 1106, ſubſiſtent encore.

L'induſtrie & l'activité Belgique, firent bientôt renaître l'abondance, & avec elle une population nombreuſe.

Adalbert & Hartwich, ſucceſſeurs de Frédéric, ſuivirent ſon exemple; & l'on en voit encore aujourd'hui des preuves dans le Duché de Bremen, l'ancien Holſtein, & divers autres endroits de la Baſſe-Saxe & de la Weſtphalie.

Le ſuccès avec lequel ces Belges avoient entrepris de transformer en champs fertiles les terreins déſerts ou marécageux, leur habileté à la conſtruction des digues,

(1) *Diſſertatio de Belgis ſæculo XII. in Germaniam advenis, variiſque inſtitutis atque Juribus ex eorum adventu ortis. Auctore Joanne Eelking. 1774*, chez Dietrich, à Gottinghe.

gues, ainſi que leur activité infatigable, les firent appeller, vers le même temps, dans le Schwartzbourg, & le Comté de Naumbourg : la plus ancienne charte qui atteſte ce dernier établiſſement, eſt d'Udon I, & datée de l'an 1140.

Après la deſtruction des Slaves ou Sclaves ou Sclavons dans la Wagrie, Adolphe II, Comte de Schaumbourg, crut également ne pouvoir mieux les remplacer, que par des colonies Belgiques, qui, ſuivant Helmolde, furent auſſi très-nombreuſes : mais elles eurent beaucoup à ſouffrir des ravages que fit dans ce pays Niclot, Prince des Obotrites, & dont la cruauté égaloit l'ambition.

Enfin Albert, ſurnommé l'*Ours*, devenu maître de la marche de Brandebourg, par la défaite de Jaſſon, dernier Duc des Venedes, s'empreſſa d'y attirer auſſi des étrangers.

Il jugea que laiſſer les Slaves tranquiles, c'étoit expoſer cette nation, naturellement ennemie du Gouvernement Saxon, à reprendre les armes pour ſécouer le joug.

Il réſolut donc de leur oppoſer des peuples d'origine Teutonique; & vers l'an 1144, il fit venir un grand nombre de colonies de la Hollande, de la Zélande, de la Flandre & de la Friſe.

M. Eelking examine & cite les cantons qu'elles occuperent dans la marche de Brandebourg, ainſi que dans diverſes contrées de la Saxe, telles que le pays d'Anhalt, le Duché de Magdebourg (1), le Landgra-

(1) Les habitans des environs d'Halberſtadt, & même les gens de la campagne aiment beaucoup le jeu des échecs. Quelques communautés des environs doivent, dit-on, certains de leurs privileges ou immunités, à la ſupériorité que leurs habitans ont depuis long-temps montrée & conſervée dans ce jeu uniquement fondé ſur la ſagacité ou la pénétration de l'eſprit, & le ſeul, peut-être, auquel

viat de Luſace, & les Duchés de Miſnie & de Mecklenbourg.

M. Eelking termine la premiere partie de ſa diſſertation par l'examen de ces deux queſtions.

1°. Pourquoi dans la néceſſité d'appeller des colonies étrangeres, les Princes Allemands donnerent-ils la préférence aux Belges ?

2°. Quels furent les motifs qui déterminerent ceux-ci à quitter leur patrie ?

Sur la premiere, l'Auteur obſerve que les Belges étoient, au douzieme ſiecle, le ſeul peuple de l'Europe, qui, à la profeſſion de la Religion Chrétienne, réunît avec le plus de ſuccès l'exercice de l'agriculture, des arts & du commerce. Or, un tel peuple devoit, préférablement à tout autre, être adopté par des Souverains, qui, las de détruire & de dévaſter, paroiſſoient avoir pris à cœur les intérêts de leurs ſujets, autant que les leurs propres, & qui, de plus, ne vouloient qu'un ſeul culte dans leurs états. Au ſujet de la ſeconde queſtion, M. Eelking remarque qu'en 1130, & ſur-tout en 1135, la Hollande & la Zélande furent ravagées de fréquentes inondations & de flux de mer extraordinaires (1) : que de plus les Hollandois &

---

le haſard ni l'adreſſe n'ont aucune part. L'origine de ces privileges étranges eſt auſſi douteuſe qu'ancienne. Nous devons avouer que les Belges ont toujours été particuliérement cités pour leur eſprit induſtrieux & laborieux dans le commerce ou l'agriculture, & pour l'excellence de leur goût dans la peinture, la ſculpture, la gravure & quelques autres arts. Auſſi ne voudrois-je pas trop me parer de l'honneur que cela pourroit faire à la ſagacité & à la pénétration d'eſprit de nos anciens compatriotes : mais j'ai oui dire par des Magdebourgeois & des gens des environs d'Halberſtadt, que c'étoit une tradition chez eux, que ces privileges venoient des anciens Belges qui s'y ſont établis au douzieme ſiecle.

(1) Ce qui eſt confirmé par toutes les chroniques Flamandes & Hollandoiſes de ce temps-là. Ce fut encore en 1304, ſelon Meyer & d'autres Ecrivains, que les cantons nommés aujourd'hui de *Waetervliedt* & de *Waeterlandt*, ainſi que ceux d'Iſendyck & Philippinne furent ſubmergés, & reſterent ſéparés du conti-

les Frisons étoient presque continuellement en guerre entr'eux : & qu'enfin les Princes Allemands offroient aux Belges tous les avantages & les suretés les plus capables de les déterminer à venir s'établir dans leurs États.

La seconde partie de cette dissertation, est divisée en trois chapitres ; le premier a pour objet les diverses institutions que les Belges apporterent en Allemagne. Leur arrivée, dit-il, fut l'époque d'une révolution dans le langage (1). La langue Allemande fut presque par-tout substituée à la langue Slave ou Sclavone, nommée, depuis lors, par les François *Esclavonne* : & cette derniere ne se conserva que dans un petit nombre de provinces, où elle est encore aujourd'hui en usage (2).

C'est à l'établissement des Belges en Allemagne, dit encore l'Auteur, qu'il faut attribuer les droits & les privileges accordés dans les douzieme & treizieme siecles, à plusieurs villes & bourgs qui furent bâtis & habités par ce peuple, ainsi que la division en provinces, qui eut lieu pour les différentes contrées qu'habitoient les Slaves.

nent de la Flandre jusqu'à la fin du quinzieme siecle, ainsi qu'il en conste par l'octroi que Philippe le Bel accorda en 1500 à Jérôme Lauryns, pour faire rediguer ces terres submergées. De semblables flux de mer avoient aussi, en des temps reculés, selon Marchant L. 1. fol. 138, séparé du continent la partie qui comprend aujourd'hui les isles de Walcheren, *Zuydt-Bevelandt*, & une grande partie de la Zélande, par les courans d'eau qu'une haute marée avoit introduits dans l'ancienne *Fossa Othoniana*. (*)

(1) Ce qui prouve que ces colonies de Belges étoient bien nombreuses.

(2) Vers la Sawe & la Drawe : même dans quelques provinces éloignées de ces deux rivieres, telles que la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Lusace, & la plus grande partie de la Poméranie, le peuple la parle & la comprend encore, quoique ce ne soit plus la langue dominante, & dans laquelle sont rédigés les actes publics.

(*) M. l'Abbé Mann, qui a fait beaucoup de recherches sur cet objet, fixe à environ l'an 18. de notre Ere, la séparation des autres isles de la Zélande d'avec le continent de la Flandre.

Dans le ſecond chapitre, M. Eelking diſtingue & fait connoître les loix Belgiques, qui, à la même époque, furent reçues & adoptées en Allemagne.

Dans les Duchés de Brémen & de Holſtein, par exemple, les colons Belges avoient le droit de ſucceſſion, de conſtruction d'Egliſes, & même à pluſieurs égards, la juriſdiction.

Enfin, le dernier chapitre, qui fait honneur aux recherches & aux connoiſſances de l'Auteur, renferme l'explication du droit appellé *Jus Hollandicum*, établi vraiſemblablement par Frédéric I, Archevêque de Brémen; droit qui y ſubſiſte encore, & qui regle la maniere d'accorder, de tranſmettre & de diviſer les héritages.

Je ſouhaiterois pouvoir m'étendre d'avantage ſur cette partie de notre hiſtoire, qui répond ſi bien à la queſtion propoſée par l'ACADÉMIE : mais il ne m'eſt pas permis d'être trop long.

J'ai d'ailleurs indiqué l'Auteur, qui, à ſon tour, indique d'autres ſources qui pourront guider ceux qui, à cet égard, voudront s'inſtruire plus particuliérement (1).

Voyons maintenant ſi & comment les expéditions dont je viens de parler, peuvent avoir influé ſur l'eſprit, le caractere, les mœurs ou les uſages des Belges.

Toute émigration quelconque doit néceſſairement avoir opéré plus d'effets ſur le peuple, chez qui un autre peuple eſt venu s'établir, que ſur celui dont le premier vient de ſe ſéparer, ſur-tout lorſque les émigrans ont été en grand nombre, qu'ils ſe ſont fixés dans la nouvelle patrie qu'ils ſe ſont faite ou choiſie, & qu'enfin

---

(1) J'ai tâché de me procurer un exemplaire de cet ouvrage; mais l'édition en étant épuiſée, j'ai dû m'aider des extraits qu'en ont donné les Journaux.

un très-petit nombre d'entr'eux eſt revenu à ſes premiers foyers.

Or, c'eſt préciſément là le cas dont il s'agit ici. Nous ne devons donc pas nous attacher beaucoup à chercher les effets que ces émigrations peuvent avoir occaſionnés parmi nos ancêtres; puiſqu'ils ne peuvent, pour les raiſons que je viens de dire, avoir été qu'en petit nombre; & le ſeul qui me paroît mériter une attention particuliere, a rapport au commerce.

L'inondation des barbares, ſi fatale aux arts & aux ſciences, après la chûte de l'Empire Romain, ne l'avoit pas été moins au commerce.

Mais avant la renaiſſance des arts & des lettres, le commerce s'étoit déja en partie relevé en Europe. Les Lombards, les Vénitiens, les Génois, les Belges & les Portugais, en furent les reſtaurateurs dans les temps de l'hiſtoire moderne, comme les Tyriens, les Phœniciens & les Carthaginois en avoient été les fondateurs dans ceux de l'hiſtoire ancienne.

J'ai déja dit que l'eſprit de commerce, que poſſédoient les Belges, avoit déterminé les Princes Allemands à attirer ce peuple chez eux apres la deſtruction des Slaves : mais il eſt eſſentiel d'obſerver que c'eſt à la même époque, c'eſt-à-dire, en 1164 (1), que s'eſt formée, à Bremen, la ligue Hanſéatique ou Anſéatique, aſſociation qui alors a fixé l'état du commerce en Europe.

Or, les villes d'Anvers, de Bruges &, par contrecoup, pluſieurs autres villes des Pays-Bas, ſont entrées, & ont figuré comme principales dans cette ligue, puiſ-

(1) Cette ligue, ſelon M. Pfeffel, n'a eu ſa véritable ſanction qu'en 1241; mais ſes fondemens avoient été jettés depuis plus de 70 ans, par pluſieurs villes de la Baſſe-Saxe, qui s'étoient confédérées entre elles, & qui, par leur accroiſſement ſucceſſif, ont porté l'aſſociation au degré de ſplendeur auquel elle eſt parvenue vers le milieu du treizieme ſiecle.

que Bruges, jadis & si long-temps florissante par le commerce, étoit un des quatre comptoirs généraux de l'association, & fut nommée long-temps la grande étape ou l'entrepôt général du commerce de l'Europe : lequel comptoir fut transféré ensuite à Anvers sous Charles V.

Si les villes du Nord & celles de la Basse-Saxe, dans cette partie de l'Allemagne, depuis le Weser jusqu'à l'Elbe, n'ont pas imaginé, ou n'ont pas été en état de former une semblable ligue avant l'établissement des Belges dans leurs environs, & si on réfléchit sur-tout aux époques qui sont les mêmes, on n'en peut pas, je l'avoue, conclure hardiment, mais on peut croire que c'est à ces mêmes Belges qu'est dûe l'idée & l'exécution de ce projet, utile autant que grand, ou qu'au moins, ils y ont eu beaucoup de part.

C'est là, je crois, l'unique influence que cette émigration des Belges peut avoir eue sur les autres Belges qui sont demeurés dans leur patrie; puisque c'est par une correspondance & une communication soutenues entre les émigrans & leurs anciens compatriotes, que cette association mémorable s'est formée & entretenue, au point de porter par degrés le commerce des Pays-Bas en général, & celui de la Hollande en particulier, à l'état de splendeur auquel ils sont parvenus dans les temps postérieurs, & se sont soutenus jusqu'à nos jours.

Je terminerai cet article par une observation essentielle encore, & qui paroît tenir au point d'histoire que je viens de toucher : c'est que la population des Belges devoit être, au douzieme siecle, une des plus nombreuses de l'Europe, & peut être même de l'univers.

Si une émigration assez considérable, pour qu'un

peuple puiſſe avoir porté & tranſmis à un autre peuple ſa religion, ſon langage, ſes mœurs, ſes loix & ſes inſtituts, n'a occaſionné aucun vuide remarquable, ni aucune dépopulation ſenſible parmi le peuple émigrant, & ſi l'on ajoute à cela que pluſieurs Hiſtoriens des 9me. 10me. 11me. & 12me. ſiecles, remarquent, avec une ſorte de ſurpriſe, qu'après & malgré les dévaſtations cauſées par les Normands dans le Brabant (1), la Hollande, la Flandre & d'autres provinces Belgiques, & après les émigrations des premieres croiſades, la population y étoit toujours également nombreuſe, on peut en conclure que cette population étoit en effet immenſe; & cette concluſion n'eſt pas haſardée, puiſque l'hiſtoire ne dit pas que les Princes Belges aient dû employer des moyens quelconques pour remplacer un ſi grand nombre d'émigrans, afin de pourvoir à la culture des terres ou à d'autres vuides, ou effets remarquables qu'auroit pû & dû avoir occaſionné une dépopulation ſenſible. Cette preuve n'eſt, à la vérité, que négative; mais elle me paroît telle, qu'il me ſemble qu'on ne peut guère s'y refuſer.

(1) Ce fut ſur les bords de la Dyle, près de Louvain, qu'ils furent défaits en 891, par l'Empereur Arnoul.

CINQUIEME EXPÉDITION DES BELGES.

LES CROISADES.

Depuis l'irruption des Goths, des Huns, des Wandales, des Francs, ainsi que des autres nations barbares qui ont envahi & partagé l'Empire Romain, l'histoire ne nous offre point d'émigration comparable à celle des Croisades, puisque, selon Fulcher de Chartres (1) & les témoignages réunis d'autres Auteurs contemporains, il est sorti de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Pays-Bas & de l'Italie près de six millions d'hommes, dont plus de la moitié ont péri dans cette sainte & stérile expédition (2).

Comme ces diverses Croisades comprennent une époque d'environ 180 ans, c'est-à-dire, depuis 1095 jusqu'à 1273, j'ai cru devoir faire précéder le récit de l'établissement (2) des Belges en Allemagne après la destruction des Slaves au douzieme siecle, afin de ne pas interrompre celui des Croisades.

Pour juger si & à quel point les Belges y ont eu part, il suffit de se rappeller qu'un Duc de Lothier (3) fut

(1) *Si omnes qui de domibus suis egressi votum iter jam incœperant, simul illic adessent, procul dubio sexagies millia bellatorum essent. Fulch. Carnot. apud du Chesne T. 4. p. 822.*

(2) En qualifiant ainsi ces expéditions, mon intention est uniquement de tenir un juste milieu entre les Ecrivains qui, d'une part, ont dit trop de bien, & de l'autre trop de mal des Croisades.

(3) Godefroi de Bouillon, Roi ou Duc de Jérusalem.

fut élu Roi de Judée; qu'un Comte de Flandre (1) fut placé sur le trône des Empereurs Grecs, & que ses descendans y regnerent environ cinquante ans; qu'un Comte de Hollande (2) conduisit en Orient la flotte septentrionale des Croisés, & les commanda au siege mémorable de Damiette; & qu'enfin sous leurs bannieres & sous celles des Comtes d'Artois, de Haynaut, de Namur, de Bourgogne, de Julliers, de Luxembourg, de Chiny, de Bar, de Boulogne & de Gueldres, ainsi que sous celles des Ducs de Limbourg & de plusieurs autres Seigneurs, Evêques & Châtelains Belges, une Noblesse si florissante, tant de Chevaliers, d'Ecuyers, de Vassaux & arriere-Vassaux marcherent, qu'à peine y a-t-il une famille ancienne aux Pays-Bas, qui ne compte des Croisés parmi ses ancêtres, & qui même y ont figuré avec distinction (3). Il suffit de se rappeller enfin que la croix verte, qui distinguoit les Flamands parmi les trois principales nations qui s'étoient croisées, surpassa en nombre la croix blanche, que porterent les Anglois, & approcha de la croix rouge que prirent les François.

Je ne m'arrêterai pas aux vertus, aux exploits, aux déréglemens, aux crimes ni aux malheurs de tous ces guerriers avides d'avantures, dont les détails sont consignés dans plusieurs bons Historiens. Mais afin de répondre à la question proposée par l'ACADÉMIE, je jetterai un coup d'œil sur les causes & sur les effets des Croisades, ainsi que sur l'influence qu'elles peu-

(1) Baudouin VIII, Empereur de Constantinople.

(2) Guillaume I de nom, 16me. Comte de Hollande.

(3) Voyez l'Histoire de la Noblesse de Cambrai & du Cambresis, par Carpentier : le Théâtre d'honneur & de chevalerie, par Vulson de la Colombiere : la Table Généalogique des recherches & antiquités de la Noblesse de Flandre, par Lespinoy : le Miroir de la Noblesse de Hesbaye, par Hemericourt : *Gesta Dei per Francos* : & enfin, les Chroniques de Flandre.

vent avoir eue particuliérement ſur les Belges, comme ſur toutes les autres nations de l'Europe en général.

Après ce qu'ont dit ſur cette partie intéreſſante autant que ſurprenante de l'hiſtoire, MM. Monteſquieu, Vertot, Henault, Hume, Le Beau, Pfeffel, l'Abbé Millot, Mehegan & Robertſon (1), il eſt bien difficile de dire du neuf, & il ne m'eſt permis, tout au plus, que de haſarder quelques réflexions, que je vais ſoumettre au jugement de l'ACADÉMIE.

Il n'eſt pas aiſé, ainſi que je l'ai déjà fait obſerver, de tenir un juſte milieu entre les Écrivains qui, d'une part, ont trop loué, & de l'autre, ont trop blâmé les motifs qui ont donné lieu aux Croiſades.

Que ce ſoit la politique de la Cour de Rome, ou celle des principales Puiſſances de l'Europe, qui ait inſpiré, nourri & exalté cet enthouſiaſme & cette fureur, dont les ſiecles paſſés n'avoient point offert de modeles ſur notre hémiſphere, cela eſt aſſez indifférent : on ſait que de tout temps, les hommes ont été les jouets de ceux qui étoient puiſſans, & qui avoient intérêt à leur faire prendre certaines impreſſions, ſans leſquelles les génies entreprenans ne pouvoient exécuter leurs deſſeins ſoit bons ou mauvais.

On ceſſe d'être ſurpris de la rapidité & de la conſtance avec leſquelles cet eſprit de vertige a ſaiſi & entraîné toutes les nations de l'Europe, lorſqu'on réfléchit ſur ce qu'elles étoient au moment de cette époque mémorable de leur hiſtoire.

Une Nobleſſe tout-à-fait ignorante, un Clergé un peu moins ignorant, à la vérité, mais dont le peu de lumieres ſubjuguoit tous les eſprits d'un peuple en partie ſerf ou eſclave. Point d'arts, point de ſciences.

---

(1) Je ne cite pas le Pere Maimbourg, dont l'Hiſtoire des Croiſades eſt peu eſtimée.

» La tradition, dit M. de Robertson, des événemens
» passés étoit perdue, ou ne s'étoit conservée que dans
» des chroniques pleines de circonstances puériles &
» de contes absurdes. Les codes de loix mêmes, pu-
» bliés dans les différentes parties de l'Europe, cesse-
» rent d'avoir quelqu'autorité, & l'on y substitua des
» coutumes aussi vagues que bisarres ».

Charlemagne en France & Alfred le Grand en Angleterre tâcherent de dissiper ces ténebres, & parvinrent, il est vrai, à faire pénétrer parmi leurs peuples quelques rayons de lumiere; mais leurs efforts trouverent des obstacles invincibles dans l'ignorance de leur siecle; & la mort de ces deux grands Princes replongea les nations dans une nuit plus épaisse & plus profonde.

Enfin il n'y avoit aucune communication entre les pays même les moins éloignés.

Tel étoit l'état malheureux de l'Europe. Joignons-y les récits exagérés de quelques pélerins qui revenoient de la Terre-Sainte; & tout devoit paroître merveilleux à des nations chez qui le germe de l'esprit de chevalerie commençoit à inspirer déja le goût des avantures merveilleuses.

Il falloit au moins le concours de tant de circonstances pour persuader aux grands comme au peuple, que le ciel courroucé exigeoit une vengeance éclatante des outrages que quelques Chrétiens avoient essuyés en Syrie, & que le seul moyen de l'appaiser ou de le fléchir, étoit une guerre dont l'objet paroissoit aussi glorieux que sacré.

Jusque-là on ne peut guere se refuser à ce que l'histoire nous apprend sur ce qui a pu préparer les esprits aux croisades, & sur les motifs qui peuvent y avoir donné lieu : l'on a vu dans des temps même plus

éclairés, avec combien de facilité, des génies entreprenans ont ſu entraîner la multitude, & l'aveugler ſur ſes propres intérêts.

Mais on a prêté ou attribué aux croiſades un autre motif encore, qui me paroît mériter une attention particuliere, en ce qu'il auroit influé ſur l'état de ſociété civile des Belges en particulier, comme ſur celui de toute l'Europe en général. C'eſt l'intention qu'on prête aux Empereurs, aux Rois de France & d'Angleterre, ainſi qu'à pluſieurs Potentats, d'avoir voulu envoyer & occuper dans des pays éloignés, les grands vaſſaux & une nobleſſe inquiete ou remuante, qui, ſe prévalant & abuſant des inſtituts du Gouvernement féodal, contre-balançoient le pouvoir de leur Souverain, juſqu'à lui réſiſter & lui faire des guerres continuelles, s'entredétruiſant réciproquement, & faiſant gémir les peuples ſous la plus affreuſe anarchie.

On ne peut diſconvenir que la longue abſence de tant de puiſſans Croiſés, n'ait donné aux peuples le temps de reſpirer, & aux Souverains, celui d'affermir leur pouvoir affoibli. Mais je penſe qu'en cela on a confondu la cauſe avec l'effet.

Si tous ces Souverains, cachant leur vrai motif, & reſtant, ſous l'un ou l'autre prétexte, dans leurs états, s'étoient contentés d'échauffer les eſprits de leurs grands Vaſſaux & de leur nobleſſe, en les excitant à cette guerre lointaine, qui étoit la manie d'alors, on pourroit admettre le motif caché qu'on leur attribue.

Mais ſi trois Empereurs, trois Rois de France, un Roi d'Angleterre & un Roi de Hongrie, dont quelques-uns ont réſiſté aux ſages conſeils que leur donnoient des Miniſtres éclairés & fideles, pour les retenir dans leurs états, & qui preſque tous y avoient des intérêts qui exigeoient leur préſence, ſi tous ces Sou-

verains, dis-je, non contens de courir en personne tant de hasards, y ont conduit ou envoyé de plus, les Princes de leur sang, & confié à des étrangers la régence de leurs états, qui étoient menacés de troubles internes (1), ne doit-on pas en conclure qu'ils étoient remplis & agités eux-mêmes de cette fermentation générale, qui, comme un torrent, entraînoit toute l'Europe vers l'Orient; & que conséquemment l'histoire, en leur prêtant, dans des temps postérieurs, le motif caché d'éloigner tous ces petits tyrans, a pris pour une cause, ce qui n'étoit qu'un effet, heureux, à la vérité, mais vraisemblablement imprévu?

Parmi les autres effets que doivent avoir opéré les Croisades, j'en choisirai quelques-uns qui paroissent mériter notre attention, parce qu'ils doivent avoir nécessairement & particuliérement influé sur l'état de nos ancêtres.

Et comme tant d'Ecrivains se sont piqués de ne nous présenter que les suites malheureuses de ces expéditions bisarres autant que destructives, je m'attacherai

---

(1) Louis VII, dit le jeune, malgré les remontrances de Sugger, Ministre aussi zélé qu'éclairé, & qui, par son état, sembloit ne devoir pas s'opposer aux vœux de la Cour de Rome, prêchés par saint Bernard, se mit à la tête d'une croisade, & confia la régence à ce même Sugger, pour lors Abbé de saint Denis.

Philippe Auguste, au temps qu'il entreprit son expédition de la Terre-Sainte, étoit en mésintelligence, & menacé d'une rupture avec l'Angleterre.

L'Empereur Conrad III, à peine affermi sur le trône que lui avoit disputé un rival puissant, & Frédéric I, dit Barberousse, à peine reconcilié avec les Milanois, menacé par Urbain III, & inquiété par Henri de Saxe, surnommé le Lion, quitterent tous deux leurs Etats, dans le temps que leur présence y étoit très-nécessaire, & qu'ils avoient à craindre des troubles internes.

Saint Louis, qui aimoit son peuple autant qu'il en étoit aimé, l'abandonna dans des temps également critiques, même à deux reprises, mena avec lui ses freres, & confia la régence, d'abord à la Reine Blanche de Castille, sa mere, ensuite à Mathieu, aussi Abbé de S. Denis, & à Simon, Comte de Nêle.

Il n'y eut enfin que le seul Empereur Frédéric II, qui, éclairé par l'expérience, & par l'imprudence de ses prédécesseurs, prit la Croix malgré lui, & uniquement pour appaiser la rigueur de Grégoire IX.

particuliérement à ceux (1) dont les réflexions sont plus consolantes, & qui nous ont montré la face avantageuse de ces mêmes expéditions, aussi imprudentes qu'infructueuses pour leur objet, mais auxquelles, cependant, l'Europe doit une grande partie des lumieres qui l'éclairent aujourd'hui.

„ Les Croisés, en marchant vers la Terre-Sainte, traverserent des pays mieux cultivés & mieux civilisés que les leurs. Ce fut en Italie, qu'ils se rassemblerent d'abord. Venise, Gênes, Pise & d'autres villes avoient commencé à cultiver le commerce, & se poliçoient en s'enrichissant. Les Croisés alloient ensuite par mer en Dalmatie, d'où ils continuoient leur route par terre jusqu'à Constantinople.

„ Il est vrai que l'esprit militaire étoit depuis long-temps éteint dans tout l'Empire d'Orient, & qu'un despotisme de l'espece la plus dangereuse y avoit presqu'anéanti toute vertu publique. Mais Constantinople, qui n'avoit jamais été ravagée par les nations barbares, étoit la plus grande & la plus belle ville de l'Europe, & la seule où il restât encore quelqu'image de l'ancienne politesse, & dans les mœurs & dans les arts : des manufactures très-précieuses y subsistoient encore; c'étoit enfin l'entrepôt pour les productions des Indes Orientales.

Quoique les Sarrasins & les Turcs eussent dépouillé l'Empire de ses plus riches provinces, & l'eussent res-

(1) Tels sont entr'autres MM. Méhégan & sur-tout Robertson, qui nous ont donné un tableau impartial des Croisades, & qui, pour nous dédommager, ou nous consoler des maux qu'elles ont occasionnés à l'Europe, nous ont présenté ces expéditions sous une face nouvelle jusqu'alors, en indiquant les effets heureux qu'elles ont produits sur les mœurs, les usages, les loix, l'état de société civile, les arts, les connoissances & la félicité des peuples. Comme je crois ne pouvoir rien dire de mieux que ce qu'ont dit à cet égard MM. Robertson & Méhégan, je transcris mot-à-mot quelques-unes de leurs réflexions.

ſerré dans des bornes fort étroites, cependant ces ſources de richeſſes entretenoient à Conſtantinople & dans les villes Grecques, non-ſeulement l'amour du faſte & de la magnificence, mais encore un reſte de goût pour les arts & les ſciences. L'ordre qui régnoit dans ces villes, la noble architecture qui les décoroit, les belles peintures qui ornoient leurs temples, la communication avec les ſavans de l'Orient, & les ouvrages excellens dont il étoit dépoſitaire, tout cela frappa les Croiſés, & leur donna les premieres idées du goût que les circonſtances développerent dans la ſuite : & à cet égard enfin, l'Europe entiere étoit fort au-deſſous de l'Empire Grec (1).

» Les Croiſés trouverent dans l'Aſie même, les débris des ſciences & des arts que l'exemple & l'encouragement des Califes avoient fait naître dans leur Empire.

» Quoique les Hiſtoriens des Croiſades euſſent porté toute leur attention ſur d'autres objets, que ſur l'état de la ſociété & des mœurs parmi les nations de l'Orient ; quoique la plupart d'entr'eux n'euſſent même ni aſſez de goût ni aſſez de lumieres pour obſerver & pour bien peindre ce qu'ils voyoient, cependant ils nous ont tranſmis des traits ſi frappans de l'humanité & de la généroſité de Saladin & de quelques autres chefs des Mahométans, qu'on ne peut s'empêcher de prendre de leurs mœurs l'idée la plus avantageuſe.

» Il étoit impoſſible que les Croiſés parcouruſſent tant de pays, qu'ils viſſent des loix & des coutumes ſi diverſes, ſans s'inſtruire & acquérir des connoiſſances nouvelles. Leurs vues s'étendirent, leurs préju-

(1) Le Pere Montfaucon a tiré des écrits de ſaint Chryſoſtôme, un récit fort circonſtancié de l'élégance & du luxe des Grecs de ſon ſiecle.

gés s'affoiblirent; de nouvelles idées germerent dans leurs têtes; ils virent enfin combien leurs mœurs étoient grossieres en comparaison de celles des Orientaux policés; & ces impressions étoient trop fortes pour s'effacer de leur esprit, lorsqu'ils furent de retour dans leur pays natal.

» D'ailleurs, il y eut, pendant près de deux siecles, un commerce assez suivi entre l'Orient & l'Occident: de nouvelles armées marchoient continuellement d'Europe en Asie; tandis que les premiers aventuriers revenoient chez eux, & y rapportoient quelques-uns des usages avec lesquels ils s'étoient familiarisés par un long séjour dans ces terres étrangeres, d'autres y alloient, & en revenoient également instruits ou policés. Aussi remarque-t-on que même peu de temps après le commencement des croisades, il y eut plus de magnificence à la Cour des Princes, plus de pompe dans les cérémonies publiques, plus d'élégance dans les plaisirs & dans les fêtes. Le goût même des avantures devint plus romanesque, & s'accrut sensiblement dans toute l'Europe.

» D'un autre côté, la longue absence de tant de Vassaux puissans, accoutumés à en imposer, & souvent même à donner la loi à leurs Souverains, offrit à ceux-ci, ainsi que je l'ai déjà dit, une occasion d'étendre leurs prérogatives, & d'acquérir une influence qu'ils n'avoient pas eue auparavant. Les querelles & les hostilités particulieres, qui, jusqu'alors avoient banni l'ordre & la paix de tout Etat féodal, furent tout à coup suspendues & s'éteignirent entiérement. L'administration de la justice commença à prendre une forme plus solide & plus constante; & l'on fit, ensuite, quelques pas vers l'établissement d'un systême plus régulier de justice, d'administration & de police dans les différens Royaumes de l'Europe.

» On

» On dit communément que Warnerus trouva le code Juſtinien que l'Occident avoit perdu, & qu'il le rapporta de Conſtantinople, où il eſt certain qu'il avoit fait quelque ſéjour. Frappé de la ſageſſe qui regne dans ce recueil, il ſe livra, avec ardeur, à l'étude des loix; il en communiqua le goût à un petit nombre de ſes amis, qui le répandirent; il conçut le deſſein d'enſeigner publiquement le droit, & ſecondé par l'Empereur Lothaire, il forma une école où il eut bientôt le plaiſir de voir accourir des diſciples en foule. Boulogne devint fameuſe dans toute l'Europe. On venoit de tous côtés pour entendre le reſtaurateur des bonnes loix; Azon, qui fut ſon diſciple & ſon ſucceſſeur, étendit les idées de ſon maître : Accurſe les perfectionna; & ce célebre Juriſconſulte eſt encore compté parmi les oracles du droit civil. On vit, enfin, s'élever par-tout des chaires publiques, qui, répandant l'eſprit de la juriſprudence, causerent les changemens heureux dont l'Europe ſentit enſuite les effets.

» Les mœurs, qui tiennent toujours aux loix, s'adoucirent ſenſiblement pendant & après les croiſades. L'oppreſſion commença à paroître dans ſon horreur; & le devoir de protéger l'innocence, fut regardé comme le plus digne emploi de la bravoure. Delà cette foule de Chevaliers errans, qui, le caſque en tête, la lance à la main, & ſuivis de leurs écuyers, ſe dévouoient par-tout à la défenſe du ſexe le plus foible, ou du pauvre opprimé par le riche ou par le puiſſant.

» Il ne faut également pas chercher ailleurs l'origine des Univerſités : c'eſt dans cet âge qu'elles naquirent. On n'y enſeignoit, à la vérité, d'abord que la théologie & les lettres qui comprenoient la philoſophie & les humanités; mais dans la ſuite on y ajouta la médecine, ainſi que le droit : & S. Louis fixa enfin la gloire de l'Univerſité de Paris.

Les effets que les Croisades produisirent sur le commerce, ne furent pas moins sensibles, que ceux dont je viens de parler. Venise, Gênes, Pise, & plusieurs autres villes d'Italie, en s'enrichissant par le fret des armées que l'on transportoit par mer, & en approvisionnant ces armées, ouvrirent & lierent une correspondance réglée, ainsi qu'une circulation d'especes inconnues jusqu'alors, avec les premiers Souverains, & les principales villes de l'Europe, sur-tout avec celle de Bruges & toute la côte de Flandre.

L'influence que les Croisades eurent sur l'état de la propriété des biens, & par conséquent sur celui du pouvoir, fut également immédiate & sensible.

Les nobles, qui prirent la croix, ayant besoin de sommes considérables pour faire les fraix d'une si longue expédition, & pour se mettre en état de paroître avec la dignité convenable, à la tête de leurs Vassaux, Châtelains & arriere-Vassaux, abandonnerent & vendirent, dans l'enthousiasme de leur zele, une partie de leurs héritages aux Eglises, aux Chapitres réguliers ou séculiers, ainsi qu'aux ordres militaires & hospitaliers (1); ce qui devint la source du degré de puissance & de richesse, auquel le Clergé est parvenu dans les temps postérieurs & jusqu'a nos jours.

Sans vouloir agiter la question, si ce changement de propriété est devenu un bien ou un mal, je ne puis disconvenir que le Clergé ait souvent abusé de son

---

(1) Godefroi de Bouillon vendit, pour une somme assez modique, son Duché de Bouillon à l'Evêque de Liege, & Stenay à celui de Verdun.

Baudouin, Comte de Hainaut, hypothéqua ou vendit une partie de ses terres au même Evêque de Liege en 1096.

Baudouin, Comte de Namur, vendit aussi à un Monastere en 1239, une partie de ses Etats.

Il se fit enfin plusieurs autres semblables aliénations par des Seigneurs ou des Nobles d'un rang inférieur. Vid. Dumont Corp. Diplom. Tom. I. p. 59. & Miræi Oper. 1. 313.

pouvoir & de ses richesses : mais d'un autre côté, il me semble aussi que les hostilités particulieres, les brigandages & tous les maux attachés au Gouvernement féodal, ont été moins oppressifs sous les Moines, qu'ils l'avoient été, lorsque ce pouvoir & ces richesses étoient entre les mains des Nobles & des grands Vassaux, plus portés par état à la guerre, & à se faire justice eux-mêmes par toutes sortes de voies de fait.

Tels furent les effets heureux que les Croisades produisirent à l'Europe en général, mais aux Pays-Bas en particulier; parce que leurs différens Souverains figurerent, avec plus de distinction & plus constamment qu'aucun autre, dans toutes ces expéditions.

Mais ce qui concourut & contribua encore plus particuliérement aux progrès du commerce de nos provinces, ce fut la ligue Anséatique, dont les fondemens furent posés pendant les Croisades, & à laquelle, ainsi que je l'ai déjà dit, la ville de Bruges & quelques autres de la côte de Flandre eurent tant de part. Il n'en faut pas d'autre preuve, que l'ordonnance de 1633, pour les monnoies & les changeurs des Pays-Bas, dans laquelle il est fait mention de près de mille especes différentes de monnoie, dont environ la moitié avoit eu cours aux Pays-Bas pendant les 12me. 13me. 14me. & 15me. siecles : ce qui cesse d'être surprenant, quand on considere qu'à cette époque, les provinces Belgiques, & sur-tout la Flandre avoit commercé avec toute l'Europe, même avec une partie de l'Asie, & que ce commerce se faisoit en especes, avant que les Juifs & les Lombards eussent perfectionné les traites & remises d'argent par un cours réglé de change sur les principales villes commerçantes de l'Europe.

Que ne m'est-il permis de m'étendre davantage sur les lumieres qui se répandirent en Europe, & sur

les progrès qu'elle fit relativement à plusieurs sciences (1) dont nous nous honorons aujourd'hui, & que nous n'avons connues qu'après les Croisades! Ce sont des réflexions qui naissent en foule, & qui me feroient aisément oublier quelles sont les bornes qui me sont permises. Je me contenterai donc d'avoir jetté un coup d'œil sur cette époque de l'Histoire, qui a fait tant de mal & tant de bien à l'Europe.

(1) Alphonse X, Roi de Castille, surnommé le Sage, instruit par les Arabes, devint le plus fameux Astronome de son siecle, & nous en a laissé des monumens précieux dans les tables qui portent encore son nom.

FIN.

EXTRAIT

D'un Mémoire de M. d'Hoop, Avocat au Conſeil de Flandre, ſur les principales Expéditions & Émigrations des Belges.

Omne tulit punctum, qui miſcuit utile dulci.

A

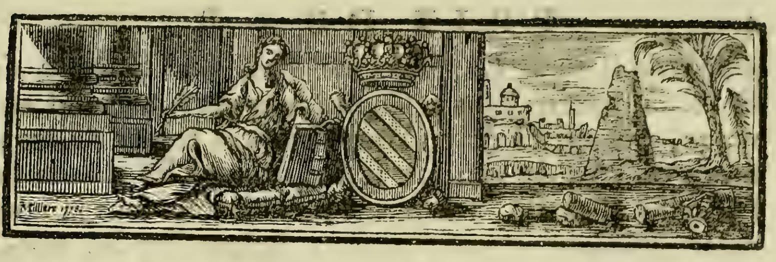

EXTRAIT
D'UN
MÉMOIRE
DE
M. D'HOOP,
AVOCAT AU CONSEIL DE FLANDRE,
Sur les principales Expéditions ou Émigrations des Belges.

Ce n'eſt pas une analyſe complette qu'on ſe propoſe de donner au Public; c'eſt un extrait de quelques articles qui paroiſſent mériter attention, & qui n'ont point été traités par les Auteurs dont on publie les Mémoires dans ce volume.

M. d'Hoop embraſſe le ſentiment de ceux qui penſent que les habitans des contrées connues maintenant ſous le nom de *Provinces-Unies* reconnurent l'Empire d'Odoacre, Roi des Saxons & des Hérules, & marcherent ſous ce Prince dans l'expédition des Gaules. Il fonde cette opinion ſur l'autorité de Gré-

goire de Tours. En effet, ce Pere de l'Hiſtoire de France rapporte dans le ſecond livre de ſon grand ouvrage, (chap. 18 & 19) que dans ces temps de troubles, où tant de peuples ſe diſputoient les débris de l'Empire Romain, une armée de Saxons ſous la conduite d'Odoacre avoit pénétré juſque ſur les bords de la Loire, s'étoit emparée d'Angers, & menaçoit Orléans; que les Saxons vaincus par les Romains & par Childeric, Roi des Francs, furent chaſſés des Gaules & pourſuivis juſque dans leurs Iles, dont les Francs ſe rendirent maîtres.

L'expreſſion de St. Grégoire de Tours: *Inſulæ eorum . . . à Francis captæ atque ſubverſæ ſunt*, fait croire à M. d'Hoop, qu'il s'agit des Iles occupées par les Friſons & les Bataves; & cette penſée lui paroît d'autant plus probable, que le plus autoriſé des Chroniqueurs Hollandois, *Melis Stoke*, aſſure poſitivement que toute cette contrée étoit nommée alors la baſſe-Saxe, (*Nederſaſſen*) (1).

Il eſt vrai que le célebre critique, qui nous a donné une nouvelle édition de ce Chroniqueur, enrichie de pluſieurs diſſertations très-ſavantes, prétend que cette dénomination eſt une chimere (2); mais on peut douter ſi ce critique a raiſon. Outre que la ſolution qu'il donne de l'argument contraire tiré du nom de *Litus Saxonicum*, ne ſera pas adoptée de tout le monde (3); il paroît démontré que du moins une des Provinces-Unies faiſoit partie de la baſſe-Saxe. C'eſt celle qu'on nomme *Overyſſel.* L'Evêque

---

(1) *Oude boeken horic gewaghen*
Dat al tlant beneden Nimaghen
Wilen Nederzaſſen hiet.

(2) *Huydecoper*, T. I. p. 9 & ſuiv. de l'Edition in-4to. dans les notes.

(3) Il prétend que ce nom a été donné aux côtes maritimes des Gaules & de la Bretagne, à cauſe qu'elles étoient ſouvent infeſtées par les Pirates Saxons.

Alfride qui écrivit au neuvieme ſiecle une vie eſtimée de St. Ludger, diſtingue clairement cette Province, en y plaçant la ville de Deventer & la riviere de l'Yſſel.

Il y poſe les limites des Francs & des Saxons : *In confinio*, dit-il, *Francorum & Saxonum, ſecus fluvium Iſla.* Selon ce même Auteur, St. Lebuin étant venu dans ces lieux pour y prêcher l'Evangile, quelques Chrétiens qu'il y trouva, lui bâtirent une chapelle à l'occident du fleuve dans un endroit nommé *Wulpa*, ou *Hiulpa*, connu aujourd'hui ſous le nom de *Wilp* dans la Province de Gueldre. Ils conſtruiſirent à l'orient de la riviere une Egliſe, *in loco* dit Alfride, *cujus vocabulum eſt Daventre.* Les payens prennent les armes, brûlent l'Egliſe, & chaſſent St. Lebuin. Le tumulte fini, l'homme apoſtolique retourne au même lieu & rebâtit l'Egliſe qui eſt détruite une ſeconde fois par les payens après la mort de St. Lebuin. Il faut remarquer que ces payens, habitans ſans doute de l'Overyſſel, ſont appellés Saxons. Voyez la vie de St. Ludger dans les Actes de Mabillon, 4$^{me.}$ ſiecle, 1$^{re.}$ partie, page 22 & 23, comparée avec une autre vie auſſi écrite au 9$^{me.}$ ſiecle par l'anonyme de Werden, page 37.

Ce n'eſt donc pas tout-à-fait ſans vraiſemblance que M. d'Hoop a fait marcher les Friſons & quelques reſtes de Bataves compris alors ſous ce nom, avec Odoacre dans l'expédition des Gaules, tandis qu'un plus grand nombre de Belges, ſous le nom de Francs, combattirent ſous Childeric. Peut-être eſt-ce là une des premieres cauſes de l'antipathie & des guerres continuelles entre les Francs & les Friſons, ſous les Pepins & leurs enfans. Quand on lit le détail de ces guerres, & que l'on combine les pré-

tentions des deux peuples, autant que le permet la ſtérile briéveté des Hiſtoriens de ce temps, on s'apperçoit ſans peine, que ces troubles & ces animoſités n'ont point commencé là; qu'ils ont eu une cauſe antérieure. Si les Iles dévaſtées & conquiſes par le premier Childeric, étoient celles qu'habitoient les peuples Friſons, cette cauſe ſeroit connue, & le doute hiſtorique ſeroit éclairci.

M. d'Hoop examine enſuite ſi les Belges ont eu part avec ce même Odoacre à la conquête de Rome & de l'Italie. Le ſilence des anciens le fait héſiter; & n'oſant prononcer l'affirmative, il ſe contente de rapporter le paſſage de Meyer qui ſe trouve au bas de cette page (1).

Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans le recit des expéditions, dont on peut voir le précis dans les autres Mémoires; nous paſſerons également pluſieurs réflexions qui lui ſont communes avec ſes compétiteurs, & nous nous bornerons aux remarques ſuivantes.

D'où vient, dit, M. d'Hoop, que ces Gaulois, ces Teutons, ces Cimbres; qui battirent tant de fois les armées Romaines, & dans les temps poſtérieurs, ces braves Croiſés qui s'établirent en Paleſtine, n'ont jamais pu défendre leurs conquêtes? Pourquoi leur fut-il plus facile de vaincre, que de ſe maintenir après avoir vaincu? La fertilité & l'opulence des pays conquis a-t-elle fait dégénérer, pour ainſi dire, dans un inſtant tous ces peuples belliqueux? Le midi leur fit-

---

(1) *Sunt qui nationem quandam Nerviorum è Belgico littore cum Odoacre in Italiam demigraſſe referunt : eſtque apud Bilibaldum Germanicum ſcriptorem excuſſa pleriſque ex locis Romana præſidia Odoacrem ſecum egiſſe. Hinc legimus captam Romam à Flandris, hoc eſt, ab iis Nerviis quorum majores in æſtuaria ac littus Belgicum miſſi fuerant tempore C. Cæſaris.* Meyeri Annales Fland. ad annum 471.

il oublier sitôt ces préceptes si bien inculqués au septentrion, & si propres à former des soldats invincibles; savoir la récompense des braves & le châtiment des lâches dans l'autre vie? Plusieurs causes ont pu contribuer au mauvais succès de leurs établissemens; mais la principale est sans doute cet esprit d'indépendance, cette espece d'anarchie, qui, à force de multiplier les fantômes de petits Souverains, les rend tous inutiles, & qui en détruisant l'unité, ôte toute la force du Gouvernement.

Pour ne parler que des Croisades; si les conquêtes avoient formé un seul corps, réuni sous un chef habile, les Chrétiens de la Palestine auroient pu se soutenir par leurs propres forces. C'est la division en plusieurs principautés, c'est l'établissement des grands & des petits vassaux, en un mot, c'est le systême de Gouvernement formé sur un mauvais modele qui les a fait périr. Pour un Roi de Jérusalem, un Prince d'Antioche, un Comte d'Edesse étoit autant à craindre que le terrible Saladin lui-même. Des guerriers indépendans, qu'une même cause rassemble, qui se croient chargés des intérêts du Ciel, qui envisagent une mort glorieuse comme le commencement d'une félicité éternelle, peuvent triompher des plus grands obstacles, battre un ennemi supérieur en forces & renverser un Empire; jusque-là l'indépendance peut ne pas nuire à la cause commune. Mais après ce terme, si chacun ne songe plus qu'à ses intérêts particuliers, & ne cherche qu'à s'aggrandir, l'enthousiasme cesse, la division & la discorde affoiblissent en détail ces héros, qui réunis, étoient invincibles. Ils deviennent la proie d'un puissant voisin, à qui l'union de ses forces doit tôt ou tard donner la supériorité.

M. d'Hoop convient que les émigrations des Belges

ont eu de l'influence sur les mœurs, les loix, les usages & le caractere de la nation; mais il soutient qu'elles ne les ont point entiérement changés; & qu'on apperçoit une ressemblance frappante, sur-tout dans la Province de Flandre, entre les coûtumes d'aujourd'hui & celles des anciens peuples Germains dont nous sommes descendus. Les articles qui suivent feront voir à quel point cette opinion est fondée.

Hospitalité. I. Les Germains égaloient ou surpassoient tous les autres peuples dans l'exercice de l'hospitalité : étranger ou indigene, connu ou inconnu, tout le monde étoit accueilli chez eux (1). C'eût été un crime que de refuser sa table ou de fermer sa porte à qui que ce fût. Dans les temps postérieurs, lorsqu'ils eurent des villes, des loix, un Sénat & des Tribunaux, ils communiquerent avec une grande facilité leurs droits & leurs prérogatives à tous les étrangers qui cherchoient à s'établir parmi eux. Même aujourd'hui, il ne faut qu'une année d'habitation en Flandre pour jouir des privileges du citoyen; pourvu que l'étranger déclare qu'il y est venu demeurer dans la vue d'acquérir le droit de bourgeoisie (2).

Foi conjugale. II. Chez la plus grande partie des peuples d'Asie & d'Afrique, la polygamie étoit en usage. Chez les Bretons les femmes étoient communes (3). Chez les Romains

(1) *Convictibus & hospitiis non alia gens effusius indulget. Quemcunque mortalium arcere tecto nefas habetur : pro fortuna quisque apparatis epulis excipit. Quum defecere, qui modo hospes fuerat, monstrator hospitii & comes, proximam domum non invitati adeunt : nec interest : pari humanitate accipiuntur. Notum ignotumque, quantum ad jus hospitii, nemo discernit.* Tacit. de Morib. Germ. Cap. 21. Item Cæsar de B. Gall. L. VI. pag. 242. Edit. Montani.

(2) Voyez *Concessie Caroline der stadt Gent, art. 58.* NB. Les Juifs & les vagabonds connus sous le nom d'Egyptiens en sont exclus; & selon le décret du 24 Octobre 1750, les pauvres doivent donner une caution de flor. 150, pour le cas où ils pourroient devenir à la charge de la Mense.

(3) Cæsar de B. Gall. L. V. pag. 171. Edit. Montani.

mains les abus du divorce équivaloient, en dépit des loix, à la polygamie. De tous les Barbares, dit Tacite, il n'y a guère que les Germains qui se contentent d'une seule femme (1). Le lien du mariage étoit indissoluble. L'adultere étoit rare & sévérement puni. On ne l'excusoit point, ainsi qu'à Rome, en disant que c'étoit le ton, l'usage, une galanterie. Une femme adultere étoit déclarée infame, dépouillée de ses vêtemens, rasée & chassée des habitations à grands coups de verges.

Un siecle corrompu, dit M. d'Hoop, n'a point tellement infecté la Flandre, qu'on n'y regarde encore aujourd'hui l'adultere comme un crime infame. On a vu des femmes attachées au pilori, le cou entouré de verges; on les a vu conduire par les rues nud-pieds, couvertes d'une chemise, symbole de la nudité d'autrefois; & bannies de la ville. Toutes circonstances qui rappellent les coûtumes des Germains.

Morgen-gabe, ou le présent du matin.

III. Dans la matinée qui suivoit la premiere nuit des nôces, la loi des Germains permettoit aux époux de se gratifier mutuellement d'une partie de leurs biens; c'est ce qu'on appelloit présent du matin, (*morgen-gabe* ou *morgen-gifte*). Il en est fait mention dans St. Grégoire de Tours, dans les loix des Allemands, dans celles des Ripuaires; dans celles des Anglo-Saxons, & dans une infinité d'autres monumens. (Voyez Du Cange au mot *Morganegiba*).

En Flandre, après le mariage il n'est plus permis

(1) *Prope soli Barbarorum singulis uxoribus contenti sunt.* Germ. cap. 18. *Paucissima in tam numerosa gente adulteria, quorum pœna præsens & maritis permissa. Accisis crinibus nudatam coram propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit. ... Nemo illic vitia ridet: nec corrumpere & corrumpi seculum vocatur.* Ibid Cap. 19. *Sic unum accipiunt maritum quomodo unum corpus, unamque vitam, ne ulla cogitatio ultra, ne longior cupiditas.* Ibid.

aux époux de se faire l'un à l'autre des avantages. Seulement ils peuvent se gratifier d'un don indéterminé, que les coûtumes appellent bijou convenable, (*taemelyk juweel*), qui est précisément le *morgen-gabe* des anciens.

La loi des Lombards est la seule qui semble avoir fixé la valeur à laquelle ce présent pouvoit être portée, en statuant qu'elle n'excéderoit pas la quatrieme partie des biens (1). Mais cette loi n'a été faite que pour l'Italie. Ni celle des Ripuaires, ni aucune autre adoptée dans ces Provinces, n'a déterminé cette valeur. Aussi voit-on jusqu'à ce jour disputer ce point dans les Tribunaux de Flandre; quoiqu'il y ait des Jurisconsultes qui prétendent que d'après l'usage ce *taemelyk juweel*, ou cette *morgen-gabe*, peut monter à la seizieme partie des biens.

Communauté de biens dans le mariage.

IV. Il est douteux si la communauté de biens en vertu du mariage a eu lieu chez les anciens Germains. Grotius a soutenu l'affirmative (2), fondé sur ces paroles de Tacite : *mulier ... admonetur venire se laborum periculorumque sociam.* Mais il faut observer que cet Historien ne veut dire autre chose, sinon que la femme doit partager les travaux & les périls de son mari, soit pendant la paix, soit à la guerre. Car il ajoute immédiatement : *idem in pace, idem in prœlio passuram ausuramque* (3). Il dit que le présent de nôces qu'elle recevoit de son époux étoit le symbole de ce devoir. *Hoc juncti boves, hoc paratus equus, hoc data arma denunciant.* Tout ce qui précede & tout ce

(1) *Ipsum* Morgincap (Morgengabe) *nolumus ut amplius sit nisi quarta pars de ejus substantia qui ipsum* Morgincap *facit.* Leg. Lutprandi Tit. 4. §. 2. p. 210. Edit. Heroldi.

(2) Antiq. Reip. Bat. Cap. 2.

(3) Germ. Cap. 18.

qui suit ces paroles, fait assez voir que Tacite ne parle pas expressément de la communauté de biens.

La loi des Ripuaires assure à la femme la possession de tout ce que son mari lui a cédé par contrat, ou donné pour *morgengabe*. Que s'il n'existe aucun acte en sa faveur, elle peut prétendre 50 sous d'or pour sa dot, & la troisieme partie des acquets qu'ils auront faits ensemble (1). La loi Saxonne portoit cette partie à la moitié chez les Westphaliens; mais chez les Ostphaliens & les Angraires, la femme ne pouvoit rien prétendre du tout : elle devoit se contenter de sa dot (2). Pareille contrariété se trouve encore en plusieurs endroits de Flandre : & il est d'autant plus naturel de la rapporter aux loix Saxonnes, qu'un grand nombre de familles de cette nation furent transportées en Flandre, où elles vécurent sous leurs propres loix, en vertu d'une disposition généralement observée par tous les Monarques des Francs.

Les capitulaires de Louis le pieux ou le débonnaire, accordent aux femmes la troisieme partie des acquets résultés d'un bénéfice, sans qu'elles puissent partager cependant les biens qui seroient dévolus à leurs maris, d'un autre chef (3).

Aujourd'hui la communauté de toute espece de biens a lieu à Eecloo, à Desseldonk, à Ninove, à Nieuport & à Ostende.

Elle est en usage à Bruges, à Courtrai, à Ipres & à Bailleul, du moins pour certains biens.

Mais à Gand, à Oudenarde, à Alost, à Dendermonde, au Pays de Waes, à Bochoute, à Assenede, à Bergue St. Vinoc, & dans la Châtellenie de Bailleul,

(1) Leg. Ripuar. Tit. 39. pag. 47. Edit. Heroldi.
(2) Leg. Saxon. Tit. 8. Ibid. pag. 125
(3) Leg. Franc. Lib. IV. Cap. 9. pag. 304. Ibid.

il n'eſt d'autre communauté entre les perſonnes mariées que des acquets & conquets ; & les biens immeubles portés en mariage, ou acquis par ſucceſſion, doivent retourner au côté d'où ils ſont venus ; à moins qu'il ne ſoit ſtipulé autrement par le contrat de mariage ; ce qui eſt conforme à la loi des Ripuaires.

L'origine de cette grande diverſité de coûtumes dans un auſſi petit pays que la Flandre, mérite certainement l'attention & les recherches des amateurs de nos antiquités : ces recherches répandroient beaucoup de jour ſur les lieux habités par les Gaulois & par les Germains. Ces Morins, ces Ménapiens, ces Sueves, ces Francs & ces Saxons qui ſe ſont établis dans cette contrée, avoient des uſages différens, dont on retrouve ſans peine les traces dans les coûtumes d'aujourd'hui.

Succeſſions & teſtamens.

V. Les anciens Germains ne faiſoient pas de teſtamens ; & le choix arbitraire d'un héritier leur étoit interdit. Les enfans ſuccédoient aux biens du pere, & à leur défaut, les plus proches parens partageoient la ſucceſſion (1). Ce ne fut qu'après une longue communication avec les Romains, que l'uſage des teſtamens fut introduit ; encore n'en trouve-t-on guere dans les premiers temps, que ceux des gens d'Egliſe, qui ſuivoient les loix Romaines. Tels ſont les teſtamens de St. Remi, de l'Evêque Bertchram & d'Hadoinde, tel celui de St. Willebrord & pluſieurs autres qu'on peut voir dans les collections de Miræus & de Mabillon.

Encore, lorſque l'exemple des Eccléſiaſtiques eut appris l'uſage des teſtamens aux gens du monde gouvernés par les loix nationales, ceux-ci n'en firent point ſelon l'eſprit des loix Romaines, & ne ſe choiſirent

(1) *Heredes tamen ſucceſſoreſque ſui cuique liberi, & nullum teſtamentum. Si liberi non ſunt, proximus gradus in poſſeſſione fratres, patrui, avunculi.* Tacit. de Morib. Germ. Cap. 20.

point arbitrairement un héritier. Leurs dispositions testamentaires ne regardoient qu'une partie de leurs biens, soit un tiers, ou plus ou moins, souvent en distinguant les acquets d'avec les biens qui leur étoient venus par succession, quelquefois faute d'hoirs, pour exclure le fisc; car, dans ce cas, la loi des Ripuaires autorisoit les testateurs à se choisir des héritiers comme bon leur sembleroit (1).

Tels étoient les usages anciens; voyons maintenant les coûtumes d'aujourd'hui. Dans toute la Province de Flandre, le choix d'un héritier est interdit aux testateurs, sinon dans le cas prévu dans la loi Ripuaire, pour empêcher que la succession ne tourne au fisc.

Zypæus a dit (2) qu'en Flandre on peut disposer par testament d'un tiers des biens de succession, & de deux tiers des acquets. C'est une méprise. Presque toutes les coûtumes ont fixé cette disposition au tiers seulement de tous les biens de quelque nature qu'ils soient; & si la donation excede cette partie, ces coûtumes la réduisent. Une seule, savoir celle d'Ipres, (3) est conforme au sentiment de Zypæus.

Il faut convenir que tout ceci ressemble aux usages des Germains bien plus qu'aux loix Romaines, suivant lesquelles le choix d'un héritier est la base des testamens.

VI. La matiere des prescriptions fournira une nouvelle preuve du peu de différence entre les coûtumes de la Flandre & celles de ses anciens habitans. Chez eux, trente ans formoient un siecle (4); & celui qui, pendant ce

Prescriptions

(1) Leg. Ripuar. Tit. 50 pag. 48. Edit. Heroldi.

(2) Not. Juris Belg. Lib. VI. de Testamentis. n. 3.

(3) Rubr. 9. art. 2. voyez *Brouckburg rub.* 19. *art.* 2. 8. Faute d'hoirs, on peut disposer des acquets & conquets, ainsi que du tiers des biens patrimoniaux situés en Flandre.

(4) *Sexta luna, quæ principia mensium annorum his facit & sæculi post tricesimum annum.* Plinius hist. Lib. XVI. Cap. 44.

terme, avoit joui de quelque bien, en étoit censé légitime possesseur, sans distinction de meubles ou d'immeubles. C'est ce qui est prouvé par la constitution générale de Clotaire I, conçue en ces termes : *Quidquid ecclesia, clerici, vel provinciales nostri, intercedente tamen justæ possessionis initio, per XXX annos inconcusso jure possedisse probantur; in eorum ditione res possessa permaneat* (1).

Voilà pourquoi la prescription, au-dessous de trente ans, n'a point lieu en Flandre ; excepté en très-peu de cas, & seulement selon deux coûtumes, savoir celles d'Ipres & du Franc de Bruges (2). Cela differe beaucoup des loix Romaines, selon lesquelles il ne faut que dix ans pour former la prescription envers les présens ; & vingt ans pour les absens en pays étranger ; outre que la distinction de meubles & d'immeubles y est généralement adoptée. C'est enfin par là, & principalement parce que nos ancêtres ne connoissoient que des siecles de trente ans, que l'on n'admet point en Flandre cette prescription d'un tiers de cent ans, sur laquelle les Jurisconsultes Hollandois ont si long-temps disputé (3).

Affaires traitées pendant le repas.

VII. Tacite nous apprend que les Germains traitoient les affaires pendant le repas, &, pour ainsi dire, le verre à la main. Ils étoient persuadés que ces momens, où la joie s'empare des convives, sont bien plus propres aux entreprises, qu'ils bannissent la feinte, & découvrent les plus secrettes pensées. Après ces délibérations joviales, on renvoyoit la résolution au lendemain, afin que chacun eût le temps de revenir de son opinion,

(1) *Apud Mabillon de re diplom.* L. III. C. 5. n. 13.

(2) Ipres, Rub. 17. Art. 1. 3. 11. Le Franc, Art. 183.

(3) Voyez *Grotius inleyding*, L. II. part. 7. *in fine. Groenewegen ad Cod. Tit. de præscript.* 30 *vel* 40 *annor. Van Leeuwen Roomsch-Hollandsch Recht. II Boek* 8. *deel. n.* 5.

s'il ne croyoit pas devoir persister, & si la chaleur du repas l'avoit emporté trop loin. *Deliberant*, ajoute cet Auteur, *dum fingere nesciunt: constituunt dum errare non possunt* (1).

L'influence des usages étrangers n'a point tellement altéré cette coûtume ancienne, qu'on n'en voit un vestige très-marqué dans ce qui s'observe en Flandre jusqu'à ce jour. Les cabarets ont pris la place des repas d'autrefois; l'on y contracte souvent des engagemens; mais la loi permet d'en revenir pendant le terme de vingt-quatre heures. Celui qui veut rompre un engagement contracté, comme on dit, parmi les pots & les verres, en est le maître durant ce temps prescrit; la loi ne l'oblige qu'au payement de l'écot.

C'est ainsi qu'en rapprochant nos usages de ceux des Germains, M. d'Hoop fait voir que les émigrations des Belges, & la communication avec les étrangers, n'ont pu détruire entiérement les mœurs anciennes. Delà il tire cette conclusion, que pour connoître l'origine de nos loix & de nos coûtumes, il ne suffit pas d'étudier le droit Romain; qu'on la trouvera plus sûrement dans les loix Germaniques, & dans celles que les Rois Francs, nos anciens maîtres, y ont ajoutées. La recommandation de cette étude a été le but principal de l'Auteur. » Nos contrées froides & humides, » ajoute-t-il, n'ont rien de commun avec les montagnes & le climat chaud des Romains. La différence » du caractere, des mœurs & du commerce, est infinie. Les loix Romaines ne pourront jamais terminer les questions qui s'élevent sur l'article de la bourgeoisie, sur la navigation, sur plusieurs parties essentielles du commerce, sur le droit de la chasse,

(1) Tacit. de Mor. Germ. Cap. 22.

» fur le droit féodal, & une infinité d'autres dont les » Romains n'eurent aucune connoiffance (1) L'étude » de nos loix anciennes nous indiquera l'origine de » toutes ces chofes; par conféquent, il faut la joindre » à l'étude du droit Romain.

---

(1) Comme ceux que nous connoiffons fous le nom de *Pointingen*, *Zettingen* *Schoofrechten*, *Helftwinningen*, *Spyker-renten*.

FIN.

MÉMOIRE

Sur la Question historique proposée par l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles en 1776; relativement aux principales Expéditions ou Emigrations des Belges dans les pays lointains; auquel cette Académie a décerné le Prix en 1778.

PAR M. LE MARQUIS

DU CHASTELER.

Redit in tumidas naufraga puppis aquas.

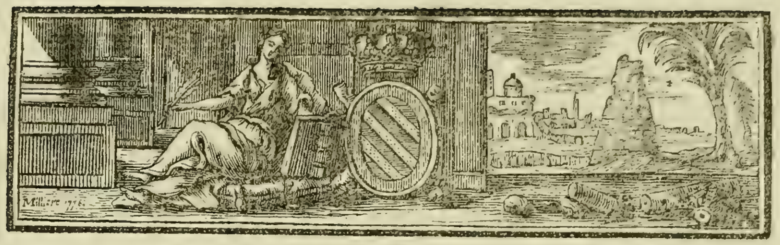

MÉMOIRE
SUR LA
QUESTION HISTORIQUE,

Propoſée par l'Académie Impériale & Royale ; pour l'année 1778.

ARGUMENT.

Le ſujet propoſé, conſiſte à donner un précis des principales Expéditions ou Emigrations des Belges dans les Pays lointains, depuis les temps les plus reculés juſques & compris celui des Croiſades ; & à examiner quelle a été l'influence de ces Expéditions ſur les mœurs & ſur le caractere national.

CETTE Queſtion embraſſe quatre époques ; la premiere, qu'on peut appeller Gauloiſe, comprend les temps antérieurs à la ſoumiſſion des Gaules aux Romains.

La ſeconde, qu'on peut appeller Romaine, commence à la conquête des Romains, & finit avec leur domination.

La troiſieme, qu'on peut appeller Françoiſe, eſt celle qui s'eſt écoulée depuis l'expulſion des Romains, juſque vers la fin du regne des Carlovingiens.

La quatrieme, qu'on peut appeller féodale, eſt particuliérement intéreſſante par la formation des différens états, dont les Pays-Bas ſont encore aujourd'hui compoſés.

Chaque époque offre deux objets, qui diviſeront ce Mémoire en deux parties; l'une ſera deſtinée à traçer un précis hiſtorique des Expéditions & des Emigrations des Belges dans les pays lointains; l'autre ſera conſacrée à examiner quelle a été l'influence de ces expéditions ſur les mœurs & le caractere national.

Je chercherai dans la premiere à percer l'obſcurité des ſiecles à la lueur du flambeau de la critique, pour y diſcerner les faits véritables de ceux que nos anciens annaliſtes ont rangés avec trop de crédulité au nombre des vérités hiſtoriques: je m'efforcerai dans la ſeconde, à développer les effets de ces Emigrations, en évitant avec ſoin tout eſprit de ſyſtême, pour me borner à tirer les conſéquences qui réſultent naturellement des faits.

Je crois devoir remarquer ici que je ne me ſuis pas aſtreint dans les deux premieres époques aux Emigrations des ſeuls Belges, parce que ç'auroit été me priver des objets qu'elles fourniſſent relativement à ce Mémoire.

PREMIERE ÉPOQUE.

PREMIERE PARTIE.

L'HISTOIRE des Gaulois, avant leur ſoumiſſion aux Romains, eſt d'autant plus obſcure, que ce peuple ignoroit l'art de la tranſmettre par écrit à la poſtérité : les Druides, (1) miniſtres de leur religion, les entretenoient dans cette ignorance pour s'aſſurer un empire abſolu ſur ces eſprits peu éclairés; de ſorte que les lumieres que nous avons ſur l'ancienne hiſtoire des habitans de la Gaule, ne ſont parvenues juſqu'à nous, que par des auteurs étrangers, également ſuſpects & mal inſtruits : auſſi les connoiſſances qu'ils nous ont tranſmiſes, ſont-elles ſuperficielles & peu exactes.

Telle eſt ſans doute la raiſon qui a déterminé l'auteur de l'Hiſtoire des Celtes (2) à avancer *qu'il eſt impoſſible de dire rien de certain, ni ſeulement rien de probable ſur les anciennes migrations des peuples Celtes.*

Cette aſſertion d'un ſavant auſſi verſé que Pelloutier dans les antiquités Celtiques, m'avoit fait penſer à omettre l'époque Gauloiſe ; une autre raiſon m'y engageoit encore ; c'eſt le peu de rapport que ces expéditions ont avec les Belges.

(1) Cæſar de Bello Gallico, L. VI, §. XIV.
Druides a bello abeſſe conſueverunt, neque tributa una cum reliquis pendunt.... tantis excitati præmiis, & ſua ſponte multi in diſciplinam conveniunt & a parentibus, propinquiſque mittuntur : magnum ibi numerum verſuum ediſcere dicuntur.... *Neque fas eſſe exiſtimant ex litteris mandare.*

(2) Réponſe de Pelloutier à Schoepflin dans l'Hiſtoire des Celtes, t. 4. p. 502.

Mais cette omiſſion m'a paru contraire au but de l'Académie, qui a exigé qu'on étendît les recherches juſqu'aux temps les plus reculés.

D'ailleurs l'exiſtence du royaume des Galates en Aſie, & celle de la Gaule Cis-Alpine (1) en Italie, rendent ce point d'hiſtoire intéreſſant; de ſorte que quand bien même il ſeroit démontré (ce qu'il eſt très-permis de révoquer en doute) que l'on ne peut rien avancer que d'incertain ſur cet objet; encore ne pourroit-on ſe diſpenſer, dans un Mémoire tel que celui-ci, de raſſembler ce que les hiſtoriens en ont écrit : ſurtout lorſque l'on conſidere, que l'expédition de Bellovese & de Sigovese eſt tellement détaillée dans Tite-Live, que ce ſeroit outrer le pyrrhoniſme hiſtorique, que de la révoquer en doute.

En vain un moderne (2) a-t-il voulu contredire ſon récit en abuſant d'un paſſage de Plutarque; (3) Tite-Live ne m'en paroît pas moins celui qui mérite le plus de croyance. Il s'explique en ces termes:

» Pendant le regne de Tarquin l'ancien, les Bitu-
» riges tenoient le premier rang dans la Celtique,
» qui eſt la troiſieme partie des Gaules, c'étoit de
» leur nation qu'on choiſiſſoit les Rois; Ambigat ré-
» gnoit alors, ſes vertus perſonnelles & l'état floriſ-
» ſant de ſon royaume, le rendoient également puiſ-
» ſant; auſſi ſes ſujets ſe multiplierent-ils au point, que,

---

(1) En appellant la Gaule Italienne *Cis-Alpine*. Je me conforme au ſtyle des hiſtoriens Romains; car relativement à nous, c'étoit la *Trans-Alpine*.

(2) Le Comte de Buat fait ſortir les peuples qui entrerent en Italie, des pays ſitués au-delà de la Bohême : il ne fait pas attention, que les anciens ont quelquefois déſigné les Alpes par le nom de *Monts Riphéens*.

(3) Plutarque dans la vie de Camille. » Les Gaulois étoient une nation » Celtique; on dit qu'à cauſe de leur trop grande multitude, ils quitterent leur » pays. . . . Les uns allerent du côté de l'océan ſeptentrional, paſſerent les » Monts Riphéens, & occuperent les extrémités de l'Europe.

» toute fertile qu'étoit cette partie de la Gaule, elle » ne pouvoit nourrir ses habitans : tel fut le motif qui » détermina Ambigat, dans sa vieillesse, à décharger » ses états de ce peuple trop nombreux : pour y parvenir, il envoya Bellovese & Sigovese ses neveux » (fils de sa sœur) chercher dans les pays lointains les » établissemens qu'il plairoit aux Dieux de leur destiner : il leur permit d'emmener avec eux tel nombre » de ses sujets qu'ils voudroient, afin qu'aucun peuple » ne fût en état de traverser leur expédition.

» Le sort décida que Sigovese dirigeroit sa marche » vers la forêt Hercinienne : Bellovese, plus favorisé » des Dieux, prit le chemin de l'Italie ; on comptoit » parmi ses troupes, des Bituriges, (habitans du » Berri) ; des Arvernes, (Auvergnats) ; des Senonois, (de Sens) ; des Æduens, (d'Autun) ; des » Ambares, (de Châlon-sur-Saone) ; des Carnutes, » (de Chartres) ; des Aulerces, (du Mans) (1) ; il se » mit à la tête de cette armée également nombreuse en » cavalerie & en infanterie, & marcha vers le pays » des Tricastins : il n'est pas étonnant que les Alpes » leur parurent insurmontables ; jamais jusqu'alors, » elles n'avoient été franchies (au moins n'en reste-t-il aucun souvenir, si ce n'est qu'on veuille ajouter » foi aux expéditions fabuleuses d'Hercule.)

---

(1) Les anciens distinguent trois peuples différens connus sous le nom d'Aulerces. Savoir :

Aulerci Cenomani, (ou Mançeaux) ; *Aulerci Diablintes*, (en Bretagne) ; *Aulerci Eburovices*, (en Normandie.)

Voyez Valef. not. Gal. pag. 64 & seq.

Le voisinage des autres peuples, qui composerent l'armée de Bellovese, m'a fait croire que ce furent les premiers qui l'accompagnerent.

Le Dictionnaire de Moreri, dit Cenomani, (du Mans) ; Diablintes, (du Perche) ; Eburovices, (du Diocese d'Evreux.) Le Dictionnaire Encyclopédique est du même avis.

Cette Question étant étrangere à ce Mémoire, je me suis borné à indiquer ces deux sentimens.

» Tandis que la hauteur de ces montagnes, dont » la cime domine les nues, les arrêtoit, & qu'ils » délibéroient ſur les moyens de s'y frayer un paſſage, » un motif ſacré (1) les retint auſſi; ils apprirent que » des étrangers nouvellement débarqués pour cher- » cher une habitation, étoient attaqués par les Saliens: » (ces étrangers étoient les Marſeillois, colonie des » Phocéens) ils les ſecoururent, regardant le ſuccès » de l'expédition de ces étrangers comme un augure » du ſuccès de la leur : auſſi, dès que l'emplacement » choiſi par les Marſeillois (2) du conſentement des » Saliens, fut mis en état de défenſe, les Gaulois » paſſerent les Alpes vers le pays des Tauriniens (3) » & attaquerent les Toſcans, qui furent mis en fuite » vers le Teſin : ayant enſuite appris que ce lieu s'ap- » pelloit le pays de Inſubres, nom d'un canton des » Æduens, ils regarderent cet événement comme un » préſage heureux, ce qui les détermina à bâtir une » ville qu'ils nommerent Milan.

» Une autre colonie, conduite par Elitovius, & » compoſée de Cénomans (Mançeaux), les ſuivit » bientôt après, & ſe fixa où Breſce & Vérone ſont » actuellement bâties; vinrent enſuite les Saluviens » (Provençaux); les Boyens, (du Bourbonnois); les » Lingons, (de Langres); *& enfin les Sénonois*, qui » pillerent Rome deux cens ans environ après la pre- » miere expédition «.

Rien de plus ſimple ni de mieux circonſtancié, que ce récit de Tite-Live; c'eſt ce qui m'a déterminé à le traduire

(1) Les Gaulois regardoient comme un acte de religion, le ſecours dû aux étrangers.

(2) J'ai ſuivi la leçon de M. De Valois.

(3) *Taurini ad radices alpium ſiti.*

traduire en entier : Memnon, Plutarque & Justin, attribuent aussi cette expédition à l'impuissance où étoit la Gaule de nourrir ses trop nombreux habitans.

Mais Plutarque differe de Tite-Live en ce qu'il fait arrêter les Gaulois entre les Alpes & les Pyrenées, & ne les fait entrer en Italie que long-temps après.

Rappellons-nous que Tite-Live dit positivement que les Sénonois faisoient partie de l'armée de Bellovese, qu'ils furent les derniers qui passerent en Italie, & que ce fut eux qui pillerent Rome : toute difficulté disparoît, puisqu'il en résulte que ce peuple s'arrêta effectivement entre les Alpes & les Pyrenées, & qu'il ne passa en Italie que long-temps après : je crois devoir remarquer encore, que Strabon & Diodore de Sicile assurent aussi que les Gaulois établis en Italie, y étoient venus de la Gaule Trans-Alpine.

Ces différentes colonies soutinrent une guerre presque continuelle contre les Romains pendant deux cens cinquante ans ; elles en eurent même une avec leurs anciens compatriotes vers l'an 454, (cent ans après l'arrivée des Sénonois) ; mais ceux-ci, que l'appas du butin avoit déterminés à franchir les Alpes, ayant été appaisés par des présens & par la considération de leur ancienne parenté, changerent de dessein, & se jetterent sur les frontieres Romaines : ils les pillerent & mirent les Etruriens à contribution ; ce qui remplit leurs vues en leur procurant un butin considérable.

Il se passa depuis lors, plus de soixante ans sans que les Gaulois Trans-Alpins missent le pied en Italie ; les défaites des Gaulois Cis-Alpins étoient en effet peu faites pour les y attirer ; d'ailleurs il paroît que la liaison entre les deux Gaules, n'étoit rien moins qu'étroite.

On en peut juger par ce qui arriva vers 517. Les Polibe, l. 2.

chefs des Gaulois Cis-Alpins avoient engagé les Gaulois Trans-Alpins à se joindre à eux; mais la nation peu d'accord sans doute avec ses chefs, bien loin d'applaudir à ce secours étranger, le traita en ennemi, & le tailla en piece; revenue cependant de son erreur, elle envoya des députés au-delà des Alpes pour implorer un secours qu'elle avoit jusqu'alors dédaigné.

Cette démarche eut le succès qu'on en avoit espéré; les Gessates, qui habitoient entre le Rhône & les Alpes, rassemblerent une armée nombreuse, & y attirerent différentes nations Gauloises; ce corps passa en Italie sous les ordres de Congolitan & d'Anaroest, deux Rois de la nation Gauloise.

Tite-Live. Le commencement de cette expédition fut heureux; deux fois les Romains furent défaits; mais la fortune de Rome fut bientôt après fatale aux Gaulois : tandis qu'ils poursuivoient une armée Romaine qu'ils avoient défaite, une autre armée de la même nation débarqua à Genes, & s'empara des derrieres de l'armée victorieuse, qui se trouva ainsi enfermée entre deux corps

L'an 528. ennemis; en vain chercherent-ils à se faire jour les armes à la main, leur défaite fut totale. Congolitan fut fait prisonnier, & Anaroest se tua de désespoir.

Quatre ans après, les Gaulois Trans-Alpins ne furent pas plus heureux contre les Romains, ils perdi-

L'an 532. rent Viridomarus, l'un de leurs Chefs, tué de la main de Marcellus; cette défaite fut suivie de la prise de Milan, & le reste de l'armée de Congolitan repassa peu après les Alpes.

En 547, plusieurs Gaulois Trans-Alpins suivirent Asdrubal en Italie; ce chef Carthaginois venoit y renforcer Annibal; mais sa défaite priva ce Général de ce secours.

Depuis lors jusqu'en 571, il ne paroît pas qu'aucun

Gaulois Trans-Alpin ait mis le pied en Italie, & l'irruption qu'ils y firent alors, n'eut aucune suite remarquable.

C'étoit sans doute un reste de cette colonie, qui demanda des terres aux Romains en 574; mais le refus qu'ils essuyerent, ne fut suivi d'aucune hostilité.

Depuis lors, il paroît que les Gaulois Trans-Alpins ne tenterent plus de franchir les Alpes; en effet, la situation des Gaulois Cis-Alpins étoit telle, que la fin de leur Empire approchoit visiblement, aussi furent-ils entiérement soumis aux Romains vers l'an 600.

Telle fut l'issue de l'émigration de Bellovese; il est temps de s'occuper de celle de Sigovese, dont les suites ne furent pas moins fameuses.

Aucun ancien Auteur ne nous apprend quels furent les peuples qui formerent son armée. Schoepflin conjecture que ce furent les Helvétiens, les Boyens, les Volsces-Tectosages (1), les Gothins, les Estiens, les Carnes, les Japydes & les Taurices (2). Il dirigea sa marche vers la Forêt Hercinienne, dont César a donné une description (3).

» Delà cette colonie parcourut, dit Schoepflin, » non-seulement la Germanie occidentale, mais aussi » la septentrionale, l'orientale & la méridionale; elle » s'étendit le long des deux rives du Danube dans la » Rhétie, dans la Noricie, dans la Pannonie & dans » la Thrace.

» Ces colonies s'étant multipliées pendant plusieurs » siecles dans ces différens pays, elles en sortirent en- » core & furent chercher d'autres établissemens dans

(1) Les Volsces se divisoient en Tectosages, (Toulouse étoit leur Capitale); & en Arecomices, (Nimes étoit leur Capitale.) Dissertation de Schoepflin dans le 4e. tom. de l'Histoire des Celtes, pag. 330.

(2) Dissertation ci-dessus citée depuis la pag. 311, jusqu'à la pag. 344.

(3) L. VI. de Bell. Gall. Ch. 35.

» les contrées voiſines de la Thrace; Cambaule les con-
» duiſoit; mais ils n'oſerent alors s'étendre davantage «.

Pauſanias nous apprend, que ceux qui avoient ſuivi Cambaule, déterminerent, à leur retour, leurs compatriotes à tenter une ſeconde expédition; l'armée étoit nombreuſe; des troupes conſidérables d'infanterie & de cavalerie la compoſoient; elle ſe diviſa en trois corps ſous les ordres de Belgius, de Brennus & de Céréthrius; Tite-Live nomme les chefs du troiſieme corps Somnorius & Lutharius; c'étoit vers l'an 475, de Rome: Belgius attaqua Ptolomée, Roi de Macédoine, le défit, & revint dans ſon pays, chargé de riches dépouilles (1).

Brennus réſolut de marcher en Pœonie, mais changeant de deſſein après la retraite de Belgius, il ſe jetta ſur la Grece, dans le deſſein de piller le Temple de Delphes: le ſuccès ne couronna pas cette entrepriſe: un peuple auſſi ſuperſtitieux que les Grecs, ne pouvoit manquer d'attribuer ſa défaite à la colere des Dieux; auſſi n'eſt-il ſorte de fables qu'ils n'inventerent: quoiqu'il en ſoit, Brennus & ſon armée y périrent.

La troiſieme armée s'empara de Byſance, & mit à contribution toute la Propontide; leur renommée croiſſoit avec leurs exploits, au point que Nicomede, Roi de Bythinie, rechercha leur alliance: le prix des ſervices qu'ils lui rendirent, fut une étendue conſidérable de terres dans l'Aſie mineure; cet établiſſement devint bientôt un royaume floriſſant, connu ſous le nom de Galatie, ou Gallo-Grece; il ſe ſoutint juſqu'en 728. Epoque de ſa réduction en province Romaine (2).

---

(1) Pauſanias, Livre X, nous l'apprend en ces termes:
» *Sed cum neque tunc Galli auſi eſſent ad Græcos armis laceſſendos longius*
» *progredi, ab hac ſecunda expeditione ſic intra fines rediere* «.

(2) Si on n'a aucune preuve que les Belges aient eu part à l'expédition de

J'ai cru devoir me borner à ce précis de l'expédition de Sigovefe & des fuites qu'elle eut : fi l'on defire avoir les éclairciffemens les plus fatisfaifans fur la Galatie, fon étendue, les mœurs, la langue, la forme du Gouvernement des Galates, le Difcours de M. Pelloutier, couronné en 1742, par l'Académie des Infcriptions & Belles-Lettres de France, ne laiffe rien à defirer.

Sextus Rufus Eutrope L. L. VII. Dion Caffius. L. LIII.

Les Gaulois envoyerent auffi des colonies en Efpagne & en Angleterre ; mais les Auteurs qui nous l'apprennent, ne nous donnent pas la date de ces émigrations ; je ferois porté à croire, que la colonie, qui paffa en Efpagne, faifoit partie de l'armée de Bellovefe, qui paroît s'être partagée en plufieurs corps avant de franchir les Alpes, peut-être à caufe de la difficulté du paffage qui intimida fans doute les moins courageux.

Quelle que foit l'époque du paffage des Gaulois en Efpagne, il eft au moins certain, & tous les Auteurs anciens en conviennent, que les Celtiberes étoient Celtes d'origine ; envain Cluvier a-t-il voulu le révoquer en doute.

Bellovefe & de Sigovefe, il eft au moins apparent, qu'ils furent du nombre des Gaulois, qui s'établirent en Afie : je ne m'appuyerai pas fur le nom de Belgius (ou Bolgius) que portoit un des chefs des Galates (*) ; mais fur deux paffages, l'un de Pline (*a*), l'autre de S. Jérôme (*b*).

» Le premier compte les Teutobodiaques (**) parmi les peuples Gaulois, » tranfportés en Capadoce.

» Ce mot fignifie vifiblement les Teutons, & l'on fait que ces derniers oc» cuperent toute la Belgique. L'autre affure que de fon temps, les Galates » d'Afie parloient la même langue à quelque petite différence près, qui avoit » cours à Trêves. Le paffage me paroit d'une importance à trouver place ici.

» *Unum eft quod inferimus & promiffum in exordio reddimus, Galatas, ex» cepto fermone Græco, quo omnis oriens loquitur, propriam linguam eandem » pene habere quam Treviros : nec referre fi qua exinde corruperint, cum & Aphri » Phœnicum linguam non nullâ ex parte mutarint, & ipfa latinitas & regioni» bus quotidie mutetur & tempore* ».

[a] Pline L. 5. Ch. 32. p. 33. v°. éd. de 1507.

[b] Epiftolæ ad Galatas T. 9. proem. in lib. 2°. comment.

(*) Je me fers du mot de Galates pour défigner en général les Gaulois établis vers les bornes de l'Europe & de l'Afie.

(**) Le nouveau Traducteur de Pline dit, que les Teutobodiaques font un peuple Gaulois ainfi nommé du nom de leur Chef, T. 2. p. 602. Note 60.

Soit que ce nom ſignifie les Celtes unis aux Iberes ou les Celtes qui habitoient les rives de l'Ebre, il déſigne leur origine d'une maniere déciſive.

Le pays, que ce peuple occupoit, avoit pour bornes au ſeptentrion les Verones (que Strabon aſſure avoir auſſi été Celtes d'origine) : à l'occident les Aſturiens, les Collaiques, les Vaccéens, les Vettons, les Carpetans : au midi les Orétans, les Bartelans, les Dittans : à l'orient le Mont Idubeda.

Les Luſitaniens & une partie des habitans de la Bétique, étoient auſſi Celtiberes : c'eſt ce que Pline nous apprend en ces termes :

Pline L. 3. C. Ier.

» Le pays compris entre le Bétis (aujourd'hui Guadalquivir), & l'Anas (aujourd'hui Guadiana), on » l'appelle Béturie : cette contrée ſe diviſe en deux » parties, ainſi qu'en deux nations : les Celtiques d'une » part qui touchent à la Luſitanie & relevent d'Hiſpalis (aujourd'hui Seville.... «)

Il ne faut que conſulter les cérémonies, l'idiome & les noms topographiques des Celtiques pour ſe convaincre qu'ils ſont une colonie des Celtiberes venus de la Luſitanie dans la Bétique : leurs villes portent en effet les mêmes noms que pluſieurs villes Celtiberes.

De tout ce que nous venons de dire, il réſulte que la Côte occidentale de l'Eſpagne, depuis le Cap-Ortegal (que le nouveau Traducteur de Pline croit être le Cap Celtique des anciens, parce que ce mot ſignifie la pointe ou Cap des Gaulois), juſques vers l'embouchure du Guadalquivir, fut occupée par une colonie Gauloiſe, ainſi qu'une partie de l'Arragon & de la Caſtille : la Galice conſerve encore leur nom.

Le temps où les Gaulois paſſerent en Angleterre, n'eſt pas moins inconnu ; mais il paroît certain que

ces peuples y eurent des établissemens dès l'antiquité la plus reculée.

Aussi les villes de Winchester & de Henlei (entre Winchester & Colebroock) sont-elles désignées en latin par des noms qui attestent l'établissement des Belges en Angleterre; la premiere s'appelle *Wenta Belgarum;* la seconde *Calleva Atrebatum.* V. la Martiniere, Dict. Geog. au mot Calleva.

César nous apprend que la Côte maritime de la Grande-Bretagne est peuplée de Belges, que l'envie de piller y attira, & qui, après s'y être établis, y *cultiverent la terre* & nourrirent de nombreux troupeaux. César L. V. de Bell. Gall. Cap. 12.

Ptolomée & Tacite nous apprennent aussi, que les Gaulois établis sur les côtes d'Angleterre, étoient issus de la Belgique; en effet, la situation de cette partie de la Gaule, confirme évidemment leur opinion.

Le pays de Galles ne seroit-il pas aussi un de ceux à qui les Gaulois ont donné leur nom? Ses habitans, au rapport de Leibnitz (Collect. t. 2. p. 81.) se servent de plusieurs mots Celtiques.

Avant de terminer ce qui concerne l'époque Gauloise, je crois devoir remarquer, que deux Savans, d'une érudition également profonde, ont eu des sentimens très-différens sur l'ancienne signification du mot Celte; l'un, (c'est Schoepflin.) pense comme moi, que les différens peuples Celtiques qu'on trouvoit en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Italie & dans l'Asie Mineure, tiroient leur origine de la Gaule; l'autre, (c'est Pelloutier,) croit au contraire, que la dénomination de Celtes convenoit à tous ces peuples sans qu'ils aient une *origine commune* (1).

Les savans Mémoires qu'ils ont écrits sur cet objet,

(1) M. Pelloutier ne nie jamais formellement les Emigrations Gauloises, il les regarde seulement comme des plus problématiques. Il devoit donner un cinquieme Livre, qui en auroit traité, mais il n'a pas paru.

étant entre les mains d'un chacun, ceux qui desirent des éclairciſſemens ultérieurs, pourront y avoir recours; j'ai cru remplir ce qu'on avoit droit d'attendre de moi en les indiquant.

En mon particulier, je me ſuis décidé pour le ſentiment de Schoepflin, parce que je regarde les bons hiſtoriens comme les guides qu'on doit ſuivre en pareille rencontre; or, que deviendroient les récits de Tite-Live, de Plutarque, de Juſtin, &c. ſi les émigrations des Gaulois étoient regardées comme fabuleuſes?

D'ailleurs Schoepflin & Pelloutier conviennent de l'exiſtence réelle des Celtes dans ces différens pays; la queſtion ſe réduit donc à ſavoir ſi ces Celtes étoient étrangers ou indigenes, les Auteurs anciens nous les diſent étrangers; pourquoi ne nous conformerions-nous pas à leur ſentiment?

PREMIERE ÉPOQUE.

PREMIERE ÉPOQUE.

SECONDE PARTIE.

Dans la premiere partie, j'ai donné un précis des expéditions des Gaulois dans les pays lointains; j'examinerai dans celle-ci quelle a été l'influence de ces expéditions ſur les mœurs & le caractere national.

» Quand on parle des mœurs d'une nation, cela s'en-
» tend de ſes coutumes & de ſes uſages, non pas de
» ceux qui, indifférens par eux-mêmes, ſont du reſ-
» ſort d'une mode arbitraire; mais des uſages qui
» influent ſur la maniere de penſer, de ſentir & d'a-
» gir, ou qui en dépendent; ce ſont ces mœurs d'une
» nation qui forment ſon caractere «.

Telle eſt la définition que donne l'Auteur des *Conſidérations ſur les Mœurs de ce ſiecle;* j'y ajouterai, que pour connoître enſuite les individus d'une nation, il faut les conſidérer comme hommes, comme membres d'une famille, comme ſujets & comme ſuivant un certain culte. p. 7. & 12.

Tels ſont les principes qui me guideront dans mes recherches.

Des coutumes des Gaulois conſidérés comme hommes.

La boiſſon ordinaire des Gaulois étoit la biere; le vin paroît même leur avoir été inconnu avant l'expédition de Belloveſe, ſi l'on doit ajouter foi aux récits de Tite-Live.

Mais si l'appas du vin leur fit entreprendre une expédition aussi périlleuse que celle de franchir les Alpes, ils dûrent sans doute chercher à cultiver chez eux la plante qui produisoit cette liqueur pour laquelle ils témoignerent un goût si décidé (1).

Quoi qu'il en soit, Justin assure que ce fut des Phocéens établis à Marseille, que les Gaulois apprirent l'art de cultiver la terre, de travailler les vignes (2) & de faire de l'huile d'olives (le beure auparavant leur en tenoit lieu); or, nous avons déja remarqué d'après Tite-Live, que c'est à l'émigration de Bellovese que l'on doit attribuer les premieres liaisons des Gaulois & des Marseillois. Strabon ajoute que les Gaulois reçurent des leçons d'agriculture également des Romains & des Marseillois; or, c'est aussi à l'émigration de Bellovese, que ce peuple dut ses liaisons avec les Romains.

Je dois cependant remarquer que le bled entrant dans la composition de la biere, ils devoient nécessairement en cultiver auparavant. (Voyez Pline L. XIV. Ch. 22.)

Leur nourriture consistoit en gibier & en laitage; j'ai horreur d'ajouter que les Gaulois ne sont pas à l'abri du reproche d'avoir été antropophages; en effet, Pline assure (L. XXX. Ch. 1.) que ce furent les Romains qui leur firent abandonner cet usage si révoltant.

L'occupation des Gaulois étoit la guerre ou la chasse,

---

(1) On a vu dans la premiere partie, que la vraie cause de leur émigration fut leur population trop nombreuse.

(2) Flavius Vopiscus, Aurelius Victor, Eutrope & Eusebe assurent que ce fut Probus qui en 281, permit à *tous* les Gaulois de planter des vignes & d'en faire du vin; en effet, Diodore de Sicile, qui vivoit du temps d'Auguste, écrit que de son temps, les Celtes achetoient encore le vin de l'étranger. Au moins savons-nous que les Nerviens ne souffroient pas même qu'on importât du vin chez eux, telle étoit leur aversion pour tout ce qui peut énerver le courage, lorsque César vint les attaquer. (Cæsar de Bel. Gal. L. 2. §. XV.

boire, manger, dormir remplissoient leurs autres momens.

L'usage du bain leur étoit fréquent; mais c'est des Romains, qu'ils apprirent à s'y servir d'eau tiede, ce qui les énerva.

Leurs chariots étoient leurs demeures : Justin nous apprend encore que c'est aux Marseillois qu'ils durent l'art de bâtir; ainsi ce fut au plutôt après l'an 162. de Rome qu'ils commencerent à cesser d'être des peuples Nomades.

Je suis cependant embarrassé de ce que dit Tite-Live, que la colonie conduite par Bellovese bâtit Milan (1); au reste, cela peut s'entendre d'une époque plus récente que la premiere émigration; d'ailleurs ayant vu que les habitans de cette partie de l'Italie habitoient des villes, ils peuvent en avoir adopté la coutume, & l'avoir communiquée à leur compatriotes; en effet, César trouva un *grand nombre* de villes dans la Gaule.

Les Gaulois avoient des cavernes, soit pour y demeurer, ou pour y serrer leurs bleds ou autres effets; & il en reste encore des vestiges, nommément dans les environs de Bavai.

Puis ils bâtirent des maisons de charpente & d'argile, usage qui s'est perpétué jusqu'aujourd'hui aux Pays-Bas dans beaucoup de villages. Vitruve. L. 2. Ch. I. Strabon IV.

Leur habillement eut dans les premiers temps la même simplicité que leurs demeures; ils se couvrirent d'abord des peaux des animaux qui avoient servi à leur nourriture; peu-à-peu ils adopterent les habillemens Grecs & Romains que leurs émigrations leur

(1) Strabon dit que Milan étoit autrefois la Métropole des Insubres & un simple village.

avoient fait connoître, de ſorte que tous ces changemens d'uſages entrent naturellement dans le plan de ce Mémoire.

Les Belges appelloient *Linne* le Sagum des Romains, je ne crois cependant pas que ce fut d'eux qu'ils l'emprunterent ; en effet, cet habillement, le plus ſimple de tous, paroît par ſa nature, devoir être celui de tous les peuples nouveaux.

Les Braies étoient un habillement *propre* aux Gaulois.

La tunique n'étoit portée que par les premiers de la nation. (Tacite Ch. 17.)

Je finirai ce qui concerne les habillemens Gaulois, par remarquer qu'en public le Gaulois étoit toujours armé ; c'eſt delà ſans doute que nous eſt reſté l'uſage de porter l'épée.

Leurs ornemens étoient des chaînes, des colliers, des bracelets d'or. A la vérité, les peuples de nos Provinces durent perſévérer plus long-temps dans leur premiere ſimplicité par le ſoin qu'ils eurent d'empêcher les marchands étrangers de venir débiter chez eux les objets du luxe, qu'ils regardoient comme propres à introduire la molleſſe, & à affoiblir la vigueur de leur nation. (Céſar L. 2. §. XV.) Auſſi ſuis-je perſuadé que les émigrations, qui eurent lieu pendant cette premiere époque, n'eurent guere d'influence ſur nos ancêtres occupés à ſe défendre contre les Germains, & à porter la guerre en Angleterre. Ce fut dans les Provinces méridionales de la Gaule, que cette influence ſe fit davantage remarquer.

Des coutumes des Gaulois considérés comme chefs ou comme membres d'une famille.

Chez les Gaulois, comme chez tout peuple quelconque, les familles étoient à l'état ce que le particulier étoit à une famille.

En quoi consistoit une famille? en un chef, sa femme, leurs descendans, ses esclaves & son bétail; mais quand je parle ainsi, c'est des Gaulois de la plus haute antiquité; car il suffit de lire César (L. VI. 24.), pour être persuadé que l'aisance qu'avoient les vaisseaux d'aborder les côtes Gauloises, y introduisit des besoins avec des connoissances nouvelles.

Mais ces besoins étant généraux, touchent à la constitution même; je les réserve pour l'article où je traiterai des Gaulois rassemblés en nation & constituant un corps politique.

Au reste, les émigrations changerent peu les relations des familles dans leur intérieur; leur influence fut principalement sur les individus & sur la constitution du Gouvernement; c'est pourquoi je me bornerai à ce que je viens d'écrire, & passerai à l'article du Gouvernement.

Des Gaulois comme membres d'une société civile.

L'aversion que les Gaulois avoient pour les Belles-Lettres, étoit entretenue par la superstition, & sur-tout par l'intérêt des ministres de leur religion; c'est au commerce des Grecs & des Romains, qu'ils durent la connoissance de la fausseté & du danger de ce préjugé.

Je n'ai pas balancé à mettre cet effet de leur expé-

dition chez l'étranger, parmi ce qui concerne la société civile; parce que je suis persuadé, que rien ne contribue plus efficacement au bonheur d'une nation, que l'amour des lettres, qui, en multipliant ses connoissances, l'éclaire sur ses véritables intérêts.

Strabon IV. 181. César VI. 14. Ce seroit adopter une erreur, que de croire, que ce ne fut qu'après la conquête, que les Gaulois apprirent des Romains l'art d'écrire & de lire; Strabon & César nous sont garans du contraire; c'est aux Grecs surtout, qu'ils durent cette obligation; aussi se servoient-ils de caracteres Grecs.

Pline VII. 57. Tacite Germ. 3. Chaque année, vers le printemps, la nation s'assembloit: tous les guerriers y assistoient; on décidoit les opérations guerrieres: ce peuple ne connoissoit d'autres affaires que la guerre, & d'autre occupation que la chasse; la Noblesse françoise conserva long-temps ce caractere.

Les Gaulois avoient des Rois, des Juges, des nobles, des libres & des esclaves.

La nation faisoit les loix; le Roi & les Juges les faisoient observer.

L'amour de la liberté, celui de l'hospitalité & la valeur, formoient leur caractere: chez eux l'hospitalité étoit regardée comme un devoir religieux, chez les Bourguignons, c'étoit une loi.

Les invasions fréquentes que les Belges firent en Angleterre, durent contribuer à leur procurer une marine respectable, & à former parmi eux des matelots expérimentés; il me semble aussi que par une conséquence naturelle, leur commerce dut en devenir plus considérable: ce seroit sans doute leur prêter des vues trop recherchées, que d'ajouter, que faisant le commerce par eux-mêmes, ce fut-là le motif qui les détermina à défendre l'entrée de leurs cités aux négocians

étrangers (*Cæſar reperiebat nullum aditum eſſe ad eos* (*Nervios*) *mercatoribus*). Conſidérant cependant qu'ils avoient un commerce maritime, on en viendra peut-être à mon idée, (*Gallis tranſmarinarum rerum notitia multa ad copiam atque uſus largitur.* Céſar de Bel. Gal. L. VI. §. 24.)

Je prie ceux qui ſeront tentés de blâmer la briéveté de mes réflexions, de ſe rappeller, que les mœurs & la police des Gaulois avant la conquête, nous ſont preſque inconnues, & qu'à plus forte raiſon, nous n'avons aucuns garans de l'influence qu'eurent leurs émigrations ſur ces objets : cette remarque me conciliera, à ce que j'eſpere, l'indulgence des Lecteurs qui préferent un ſilence, qui naît de la ſtérilité du ſujet, à une abondance, qui n'eſt le fruit, que d'une imagination féconde, qui ſait ſuppléer au défaut de connoiſſances réelles.

SECONDE ÉPOQUE.

PREMIERE PARTIE.

LES Romains ayant franchi les Alpes vers l'an 628 de Rome, & porté leurs armes victorieuses dans les Gaules ; les Gaulois, bien loin d'entreprendre les expéditions lointaines, furent au contraire forcés de combattre pour la défense de leurs foyers ; c'est pourquoi rien n'est plus stérile que cette époque relativement à l'objet de ce mémoire : elle nous offre un peuple libre sans cesse combattant pour conserver sa liberté, mais opposant, peut-être autant de valeur, mais moins de connoissances militaires, aux efforts du peuple le mieux aguerri & le plus fécond en grands Capitaines : aussi la Gaule fut-elle réduite en province Romaine, après que César en eut achevé la conquête.

Je dois cependant faire mention ici d'une colonie de Gaulois, qui, sous le regne d'Auguste, occuperent le Duché de Würtemberg, que les Marcomans avoient abandonné, lorsqu'après en avoir chassé les Boyens, ils s'emparerent de la Boheme. Tacite regarde cette colonie comme un composé de gens, que la misere rendoit audacieux. Ils furent nommés Décumates, parce qu'ils payoient le dixieme de leurs revenus aux Romains.

Tac. de Mor. Germ. Ch. 29.

Un autre genre d'Émigration, qui, sans en avoir la stricte signification, me paroît cependant devoir entrer dans le plan de cet ouvrage ; c'est le grand nombre de Gaulois, qui firent partie des armées étrangeres : chez les Romains, des cohortes entieres en étoient

César de Bell. Civ. L. 3. Fl. Joseph de Bell. Jud. L. 1. Di. Cas. Liv. 56. Suet. in Calig. Ch. 43. Tac. an. L. XI.

étoient composées ; il y en avoit dans les gardes Prétoriennes, & ils parvinrent même vers l'année 48 de J. C. à être admis dans le Sénat.

Juba, Cléopatre, Hérode en comptoient parmi leurs gardes : ces derniers étoient vraisemblablement des Galates.

Telles sont les remarques auxquelles je crois pouvoir me borner sur l'époque Romaine.

SECONDE ÉPOQUE.

SECONDE PARTIE.

UN systême suivi dirigeoit les conquêtes des Romains; ce peuple, où l'amour de la patrie & la gloire de Rome enflammoient tous les cœurs, avoit au suprême degré cette ambition, qui peut être satisfaite sans opprimer les vaincus, qui même contribue à leur bonheur. Ne regardons donc pas la conquête des Gaules comme un moment de désastre pour les Provinces-Belgiques, mais plutôt comme une époque heureuse pour elles.

Je me bornerai à observer, que la conquête achevée par César incorpora les Gaules à l'Empire Romain, & que ce fut le degré par lequel ce citoyen de Rome s'éleva à la puissance suprême.

Jamais changemens ne furent plus grands; jamais l'on ne vit un peuple peu civilisé adopter avec moins de répugnance les coutumes & la forme de gouvernement des vainqueurs; cent ans n'étoient pas écoulés, que les Gaules se distinguoient à peine des états plus anciennement unis à la puissance de Rome; aussi nos cités prirent-elles une face nouvelle.

C'est ici le moment de remarquer, que les frontieres étoient l'objet essentiel qui attiroit l'attention du peuple Romain, & que, par une suite de ce principe, nos provinces, qui étoient peu éloignées du Rhin, frontiere naturelle des Gaules, furent le centre des forces romaines vers la Germanie, & reçurent par consé-

quent plus directement les usages de la capitale, tandis que les provinces méditerranées moins exposées, & conséquemment gardées avec moins de soin, se ressentirent moins aussi de la révolution.

Toutes nos provinces avoient les yeux tournés vers l'Italie; les Gaulois n'avoient plus de puissance personnelle; ils ne jouissoient vis-à-vis de leurs compatriotes que du crédit, que leur donnoit la protection de Rome; toutes les graces émanoient des Empereurs (car il n'étoit plus question alors de liberté, le Romain avili briguoit les graces d'un maître qui étoit son ouvrage); les graces couloient par le canal de leurs affranchis, de leurs esclaves mêmes; c'étoient par l'adulation, que les grands de la Gaule obtenoient les bonnes graces de ces favoris, & acquéroient le droit d'opprimer leurs concitoyens.

L'époque qui m'occupe, n'offre qu'un genre d'Émigration; c'est, si je peux l'appeller ainsi, celle des Gaulois qui servoient dans les armées Romaines.

Il est certain, que les officiers & les soldats, qui avoient contracté à Rome ou dans l'Italie les mœurs romaines, durent les rapporter chez eux après le temps de leur service expiré: ce genre d'Émigration, dont les effets sont peu sensibles, a néanmoins une influence d'autant plus directe, qu'elle agit sur toutes les classes également: ce fut sans doute une des causes qui contribua le plus à faire adopter généralement les coutumes romaines dans nos provinces: quelles furent ces coutumes?....

La carriere devient trop vaste, il me suffit de l'indiquer.

TROISIEME ÉPOQUE.

PREMIERE PARTIE.

LE Rhin, devenu une barriere insuffisante, n'arrêtoit plus les peuples de la Germanie, leurs invasions sur les terres de l'Empire étoient chaque jour plus fréquentes & plus dangereuses; ce n'étoient plus des essaims de barbares, que le desir de piller un sol plus fertile faisoit agir; des chefs d'un courage au-dessus des périls, & à la tête de peuples entiers, cherchoient des établissemens; les Belges plierent les premiers sous le joug des Germains; Diest fut habité par les Francs Saliens; l'auteur couronné par l'Académie en 1769 croit, que cette ville n'est pas la même que *Dispargum*; mais il convient qu'elle étoit en Taxandrie, & que ce pays fut le berceau de la Monarchie Françoise. Quoiqu'il en soit, il est certain que dès l'an 445 Clodion étoit maître de Cambrai & de Tournai, qui étoient les villes les plus considérables occupées par les Francs.

Si les considérant comme ayant des établissemens fixes dans les provinces Belgiques, je regardois leurs Émigrations comme faisant partie du plan de ce Mémoire, la conquête du reste des Gaules devroit y être traitée en détail; mais l'immensité de ce seul travail, qui a enfanté une foule de volumes aussi peu d'accord entre eux, que peu décisifs, m'a convaincu, que telle n'avoit pas été l'intention de l'Académie; j'ai cru néanmoins en devoir faire ici l'observation, pour prouver que cette réflexion ne m'est pas échappée.

C'est d'après ce principe, que j'omets de parler des

événemens arrivés ſous la premiere race des Rois François, à qui les Pays-Bas obéiſſoient.

L'extinction de cette premiere race, & les cauſes qui tranſporterent le ſceptre de Clovis dans la Maiſon de Charlemagne, ſont également étrangeres à mon ſujet.

Je m'arrête au ſeul fait, qui doit y entrer naturellement, à la ſoumiſſion des Saxons, dont un grand nombre fut tranſporté en Flandre par les ordres de Charlemagne leur vainqueur : Meyer dans ſes Annales, le rapporte ſous l'année 783, en ces termes :

» *Victi à Carolo rege Saxones traducti ſunt magno » numero in Belgicam, multique ex iis Lyderico Flan» drici littoris cuſtodi attributi, ut per illum in fide of» ficioque Francorum continerentur: de ea Saxonum tra» ductione libet adſcribere Pauli Æmilii ſcriptoris cla» riſſimi verba «. Tunc quoque victi* (inquit) *ſe regi dedidere, ſæpius ejus lenitatem quam ſeveritatem experti: deleri gens poterat, ne ſemper pacem ſollicitaret. Cruori, nominique pepercit, utque ſub oculis eſſent, obſervarique facile poſſent, nobilitatem, & in quibus aliquid dignitatis eluceret, cum liberis, uxoribus traduxit in Galliam Belgicam, oceani ora ad incolendum eis data, juſſoque eam tutari Lyderico maris præfecto, maritimum imperatorem, Hadmiralum vocant; haud ſcio an detortâ in latinam Græcâ voce. Hæc ille.*

Il rapporte un fait ſemblable ſous l'année 804.

» *Saxonas Trans-Albinos quos alii Holſatos, alii » Nordalbingos vocitant, Carolus præliis multis fatiga» tos ad poſtremum omnes perdomuit, multoſque in » Galliam traduxit, ex quibus Flandricæ, Brabantiæque » haud parum acceſſit incrementi.... Lydericus Saxonas » novos colonos ſacrorum rudes in veræ religionis viam » induxit, gravi conſtituta pœna, ſi quis diei Dominici » non ſervaſſet ferias.*

» *Scriptum reperio quoddam genus hominum ab Ca-*
» *rolo rege atque Lyderico Flandriâ pulsum ob pervica-*
» *ciam, quod nollent in nostram concedere religionem,*
» *retentis tamen eorum parvulis liberis qui instrui possent*
» *ac imbui Christiana pietate* «.

Ce fait est attesté par tous les historiens; les annales de Lambert d'Aschaffenbourg le rapportent en 803; la chronique de S. Gal en 805 en ces termes:

» *Hoc anno perrexit Domnus Carolus in Saxoniam....*
» *& multos Barones & mulieres inde adduxit.*

Les annales des François, (*annales Francorum*) celles de Fulde, celles de Mets marquent ce fait en 804.

La chronique de Moissac est du même sentiment, celle d'Adon aussi, ainsi que celle de S. Denis; les termes de cette derniere sont remarquables. » De celle » gent, (*les Saxons transportés en France*) sont oié & » estrait, si comme l'endit, li Brebançon & li Flament, » & ont encore celle meisme langue.

Il résulte de ces autorités, que cette translation se fit en 804, & que c'est par erreur, que Meyer parle de deux translations différentes; celle qu'il rapporte en 783, est totalement inconnu aux Auteurs anciens. (1)

Nous examinerons dans la seconde partie les effets de cette translation, qui fait époque dans notre histoire.

---

(1) Je dois cependant mettre sous les yeux du Lecteur, deux passages de la chronique d'Hildesheim, qui se trouve dans le 3e. T. de Duchesne, p. 508.

L'an 26 de Charlemagne. de J. C. 794. *Karolus in Saxoniam pergens Saxones obtinuit & tertium hominem in Franciam educens collocavit.*

L'an 29 de Ch. de J. C. 797. *Karolus in Saxoniam Francos collocat; Saxones inde educunt (educit) cum uxoribus & liberis.*

Je laisse au Lecteur à décider si ces deux citations suffisent pour prouver le sentiment de Meyer.

TROISIEME ÉPOQUE.

SECONDE PARTIE.

IL ne feroit peut-être pas impoffible de fixer à-peu-près quels cantons les Saxons habiterent; la langue Flamande, qui eft, fans contredit, un dialecte de l'Allemand, pourroit fervir de guide.

Il eft apparent qu'elle nous fut apportée par ces Saxons transplantés (1), qui conferverent fans doute auffi celles de leurs coutumes, qui n'étoient pas contraires aux loix du vainqueur. Ces nouveaux habitans procurerent à nos Provinces un avantage certain, l'augmentation de la population & conféquemment de la culture; mais la religion du pays ne fouffrit-elle pas de la venue de cette colonie?

Eft-il poffible que ces peuples, convertis par l'épée, aient adoptée intérieurement une religion, que profeffoient ceux, qui les avoient arrachés de leurs foyers? non fans doute; ils durent conferver des ufages & des préjugés du paganifme, qu'ils avoient jufqu'alors profeffé; & ces erreurs groffieres ne purent que retarder la perfection de la religion chrétienne aux Pays-Bas, où le culte des idoles fubfiftoit encore moins de deux fiecles auparavant, & n'avoit été détruit que par les

(1) Le paffage de la chronique de S. Denis, ci-devant cité, (p. 30.) eft le fondement de mon opinion. Il en eft une contraire; c'eft celle de ceux qui foutiennent, que la langue Flamande nous a été apportée par les Bataves, les Frifons, les Cauches, les Ménapiens, les Nerviens, les Ripuaires, tous peuples venus des contrées d'au-delà du Rhin, & la plupart de la Baffe-Saxe même: je n'ofe décider.

ſoins aſſidus des Bénédictins appuyés de l'autorité ſouveraine.

Le Gouvernement ne dût-il pas prendre des précautions pour contenir dans le devoir ces peuples ſi remuans & ſi nouvellement ſoumis? Et ces précautions ne durent-elles pas être à charge aux anciens ſujets?

Au reſte je crois pouvoir alléguer, comme un argument ſolide, cette tranſplantation pour prouver que les Pays-Bas étoient alors peu habités; les Provinces les plus riches aujourd'hui étoient couvertes de bois, & rien ne le prouve mieux encore, que les vaſtes conceſſions faites par les Rois Carlovingiens aux Abbayes dans les ſeptieme & huitieme ſiecles, & les défrichemens dûs au travail des moines.

Les légendes de ces ſiecles nous en fourniſſent à chaque page des preuves certaines.

En effet, ces Provinces étoient couvertes par la forêt d'Ardenne lorſque Céſar fit la conquête des Gaules. Cet illuſtre hiſtorien dit poſitivement, que cette forêt s'étendoit depuis les rives du Rhin juſqu'au confins des Rhémois: une partie néanmoins en étoit habitée; c'étoit celle qui ſe trouvoit ſur les bords des grands fleuves, tels que le Rhin, l'Eſcaut, la Meuſe, &c.

Je finis ici ces trois époques avec la ſatisfaction que ſent un voyageur, lorſqu'il a traverſé des déſerts peu féconds en objets propres à ſatisfaire ſa curioſité, & qu'il voit enfin les frontieres du pays, qui étoit le but de ſon voyage.

QUATRIEME ÉPOQUE.

QUATRIEME ÉPOQUE.

PREMIERE PARTIE.

PREMIERE CROISADE.

ME voilà parvenu à cette expédition fameuſe qui arma l'Europe contre l'Aſie, & la religion chrétienne contre la muſulmane. Si juſqu'à préſent ce Mémoire n'a mis ſous les yeux du Lecteur, que des événemens peu certains ou peu importans, ceux qui vont ſuivre, réuniſſent la certitude au plus grand intérêt.

Jéruſalem, arroſée du ſang de Jeſus-Chriſt, & le théatre des auguſtes Myſteres d'une religion émanée du Créateur même, attiroit les regards de tous les Chrétiens de l'univers.

Sous les Empereurs Payens, s'étoient accomplis les prophéties, qui avoient ſcelé le teſtament du Chriſt du ſcéau de la Divinité, à qui ſeul il appartient de prédire les événemens futurs.

Sous Conſtantin & ſes ſucceſſeurs, le triomphe du Chriſtianiſme fit de Jéruſalem, le but des plus fameux pélérinages; la piété y conduiſoit de tous les coins du monde chrétien, des pélérins, qui croyoient que ce pénible voyage étoit capable d'effacer ſeul tous leurs crimes; préjugé dangereux, qui fit négliger les vertus du Chriſtianiſme, pour y ſubſtituer des œuvres, méritoires ſans doute, mais bien au-deſſous des vertus, que le Chriſt même nous a enſeignées comme les devoirs des vrais Chrétiens.

Ces pélérinages étoient d'autant plus en vogue, que

ces voyages lointains s'accordoient avec le génie de ces siecles amateurs d'aventures.

Dieu ne permit pas, que la Cité sainte resta sous la domination chrétienne; les Perses s'en emparerent en 615; mais ce ne fut qu'en 637, qu'elle tomba au pouvoir des Musulmans, pour n'en plus sortir jusqu'aux Croisades; on prétend, il est vrai, que vers le commencement du neuvieme siecle, Charlemagne reçut les saints lieux en don du Roi de Perse; mais je serois bien tenté de regarder cette donation comme aussi fabuleuse, que le voyage de ce Prince en Palestine, dont M. de Foncemagne (Hist. de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, T. 21. in-4° p. 136.) a si bien démontré la fausseté.

Voyez l'Hist. de Malthe, T. I. p. 14.

Si cependant on veut adopter, avec le Président Hénault, la vérité de cette donation, on doit la regarder comme une preuve de considération donnée à Charlemagne par Aaron, Roi de Perse; mais non comme une vraie cession de la souveraineté.

Pour moi, je crois que ce fut le Patriarche de Jérusalem, qui seul eut part à la présentation des clefs de la sainte Cité, & que l'on a ajouté dans la suite, que ce fut Aaron, Roi de Perse, qui les envoya à Charlemagne (1).

En effet, nous ne voyons dans l'histoire aucune suite de cette prétendue donation.

Les Musulmans permirent, il est vrai, aux Chré-

---

(1) Voici deux passages des annales de France qui me paroissent décisifs.

Ann. 801. Zacharias, cum duobus Monachis, de oriente Romam venit: claves Sepulchri Domini, claves etiam civitatis & montis cum vexillo detulerunt.

Voyez la collection des historiens François, T. V. p. 23.

Ann. 800. Zacharias cum duobus Monachis.... de oriente reversus, Romam venit, quos Patriarcha Hierosolymitanus cum Zacharia ad regem misit, qui Benedictionis causâ *claves Sepulchri Dominici ac loci Calvariæ, claves etiam civitatis & montis cum vexillo detulerunt.*

tiens de venir visiter les saints lieux ; mais ce fut par avarice & non par une suite d'aucune concession faite par les Souverains de la Palestine aux Monarques chrétiens. Coll. ci-devant citée même, T. p. 52.

Entre les pélérins illustres qui entreprirent de visiter les lieux où se sont opérés les augustes Mysteres de notre Rédemption, on doit distinguer Robert Comte de Flandre, & Lietbert (1) Evêque de Cambrai ; l'espoir d'expier ses crimes y conduisit l'un ; la piété fut le seul motif de l'autre.

Robert avoit, dès sa jeunesse, fait connoître son ambition ; le desir de se former un état lui avoit fait risquer diverses entreprises (2).

Mais les historiens, qui nous les ont transmises, paroissent si mal instruits, qu'on ne peut rien en dire de certain : on sait seulement, qu'il fit, vers 1085, le voyage de la Terre-Sainte, & il est essentiel de remarquer relativement à notre sujet, que c'étoit précisément alors que les Chrétiens étoient le plus maltraités par les Musulmans (3).

Ce fut pendant ce voyage qu'il s'engagea à fournir des troupes à l'Empereur de Constantinople (4), (ce qu'il exécuta en 1087.)

Ce fut sans doute aussi pendant ce voyage, qu'il conçut le projet de la Croisade, que Robert son fils accomplit.

---

(1) D'Achery de l'édition de Martene, T. II, p. 145. in-folio. Lietbert n'alla pas au delà de Laodicée. D'Achery Loc. Cit.

(2) Lambert d'Aschaffenbourg sous l'année 1071, donne un détail circonstancié des expéditions de Robert ; mais, quoique contemporain, il paroît si mal instruit, que je n'ai osé ajouter aucune foi à son récit.

(3) Hist. du Bas-Empire, T. XVII, p. 178.
Ann. 1057. Le Calife d'Egypte, maître alors de la Syrie, fit fermer ledit Sépulchre, & défendit d'y donner entrée.... Toute la Chrétienté en fut affligée.

(4) Hist. du Bas-Empire, T. XVIII, p. 64, 65.

Je crois devoir remarquer ici, que l'entreprise de récouvrer la Terre-Sainte, étoit le sujet de l'entretien général; Godefroi de Bouillon, dans son enfance, la projettoit (1), preuve certaine que ce projet étoit dans la bouche d'un chacun; puisqu'il frappa cet enfant. Nous savons d'ailleurs que trois cens Chrétiens fugitifs de Jérusalem, mandioient (2) l'an 1057. L'appui des puissances Européennes, pour retirer la Terre-Sainte des mains des Musulmans; & qu'en 1074, le Pape écrivit à l'Empereur une lettre très-forte, pour l'exhorter à la conquête des lieux saints; cette même lettre nous apprend que plus de cinquante mille hommes s'étoient déja engagés à suivre le Pape, qui projettoit de se mettre à la tête de cette sainte expédition (1).

Ceci rend moins étonnant le succès de Pierre l'Hermite : tel qu'on voit d'immenses brasiers allumés par une seule étincelle, parce que les matieres combustibles étoient rassemblées; tel Pierre fit résoudre une expédition à laquelle les esprits étoient depuis long-temps préparés.

Conduit à Jérusalem par le desir commun alors de visiter le Sépulchre du Sauveur, le Patriarche de Jérusalem reconnut en lui une de ces ames susceptible du plus grand enthousiasme, & sut adroitement en profiter; Pierre, de retour en Europe, fut secondé par la Cour de Rome; toujours attentive à saisir les occasions d'étendre son pouvoir; envain les Papes avoient déja tenté d'armer les Princes chrétiens; ce que les souverains Pontifes n'avoient pu faire, Pierre l'Hermite l'exécuta : à sa voix l'Europe s'arma, & l'on

(1) Hist. des Croisades, T. I, p. 58.

(2) Hist. du Bas-Empire, T. XVII, p. 178.

(3) Hist. Ecclésiastique, T. XIII, p. 278. Ed. in-4to.

vit une foule innombrable de Chrétiens se ranger sous l'étendard de la Croix.

C'est au Concile de Plaisance, que fut la premiere fois prêchée la Croisade, mais sans succès réel; au Concile de Clermont, elle fut décidée par une acclamation unanime; ce qui a fait dire au plus beau génie de ce siecle : *qu'en Italie on avoit pleuré sur les malheurs des Chrétiens, mais qu'on s'étoit armé en France.*

Godefroi de Bouillon, Duc de la Basse-Lorraine & Marquis d'Anvers, & ses freres Bauduin & Eustache, Robert II Comte de Flandre, Bauduin Comte de Hainaut furent les Héros de cette premiere Croisade, & prirent la Croix à Clermont (1).

Une foule de chevaliers des Provinces Belgiques suivirent leur exemple : tous étoient persuadés que l'acte le plus méritoire & le plus agréable à la divinité, seroit de s'emparer des contrées que Jesus-Christ avoit choisi pour y opérer la rédemption du genre-humain; chacun espéroit pouvoir, par cet acte expiatoire, effacer les crimes, qu'il avoit commis & même s'en permettre impunément de nouveaux; l'indulgence pléniere accordée par la cour de Rome aux Croisés, les entretint peut-être dans cette fausse persuasion.

Bauduin, de retour de Clermont, convoqua un Tournoi à Anchin en Hainaut; ce fut-là, qu'en 1096, la plupart des chevaliers du Hainaut se croiserent, à l'exemple de leur Comte, qui présidoit à ce Tournoi.

Entre les noms respectables qui subsistent encore aujourd'hui, on comptoit à cette nombreuse assemblée, des Landas, des Roisins, des Estourmel, des Lannois, &c. &c. (2).

---

(1) Annales de Flandres, par Emanuel Sueyro, T. I, p. 126, 127.

(2) Amauri de Landast, Baudri de Rosgien, Raimbaut Cretons, dit d'Estour-

Ce fut le 15 Août 1096, que Godefroi de Bouillon ſe mit en marche.

Déja les troupes nombreuſes de Gautier *ſans avoir*, de Pierre l'Hermite, de Godeſcalc, avoient été preſque détruites par les Bulgares & par les Muſulmans; ces chefs commandoient des troupes peu aguerries & peu propres à vaincre les Muſulmans, dont les vertus militaires avoient déja plus d'une foi ébranlé la puiſſance des Empereurs Grecs.

L'armée de Godefroi étoit bien différente; compoſée des plus fameux Chevaliers de la France, de la Lorraine & des Pays-Bas, on y voyoit regner la diſcipline militaire, & cet ordre, qui aſſure le ſuccès des expéditions guerrieres; Bauduin Comte de Hainaut le ſuivoit; Robert, Comte de Flandre, avoit pris une

---

mel; Hugues de Lannois, (Carpentier, preuves, Tom. II. pag. 14 & 15.)

Je crois devoir encore ajouter la note ſuivante.

Parmi les Héros Flamands & Brabançons qui ſe diſtinguerent au ſiege de Nicée, Albertus Aquenſis, Auteur contemporain, fait mention de Henri d'Aſſche, de Baudouin de Burg, de Drogon de Nahelle, de Baudouin de Gand, de Milon de Lover (peut-être de Louvain &c.) Voyez *Geſta Dei per Francos*, T. I. p. 205. & 208. Ce même Hiſtorien nous apprend (p. 219.) que dans le temps que les Croiſés étoient à Tarſe, une multitude de Flamands, d'Anverſois & de Friſons, ſe joignirent à l'armée pour marcher à Jéruſalem, le paſſage mérite d'être rapporté ici.

Viri Balduini per mœnia diffuſi à longè navium diverſi generis & operis multitudinem in medio maris trans tria milliaria ab urbe contemplantur, quarum mali miræ magnitudinis & altitudinis auro puriſſimo operti in radiis ſolis effulgebant; & viros ab iiſdem navibus in littus maris deſcendentes, & plurima ſpolia, quæ longo tempore, ſeu annis ferme octo, contraxerant inter ſe dividentes. His viſis, hoſtiles vires accitas ab his qui noctu, cæde chriſtianorum facta, effugerant, exiſtimabant. Unde ad arma contendentes, equo alii, pede alii, uſque ad ipſum littus concurrunt; cur advenerint, vel ex qua natione proceſſerint intrepido ore perquirentes. Illi ſe chriſtianæ profeſſionis milites eſſe reſpondent; è Flandria & ab Antverpia & Friſia ceteriſque Galliæ partibus ſe veniſſe fatentes, & piratas annis octo uſque ad hanc diem ſe fuiſſe.

Requirebant etiam qui advecti fuerant, qua de cauſa ipſi à Romanis & Teutonicis partibus deſcendiſſent & in longinquum exilium inter tot Barbaras nationes adveniſſent.

Qui cauſa peregrinationis & ad adorandum in Jeruſalem veniſſe ſe teſtati ſunt. Et ſic utrinque lingua & ſermone ſuo recognito, fœdus, dextris datis, inierunt pariter eundi Jeruſalem.

autre route; il accompagnoit Hugues-le-Grand, vraisemblablement à cause qu'il étoit Vassal du Roi de France, frere de ce Prince; c'est sans doute pour la même raison, qu'Eustache, Comte de Boulogne, frere du Duc Godefroi, prit la même route.

Quoi qu'il en soit, ce fut cette division de l'armée qui fut cause de la premiere difficulté, qui s'éleva entre l'Empire Grec & les Croisés; Hugues-le-Grand, forcé par la rigueur de la saison, de laisser hiverner son armée en Italie, la devança, & fut arrêté prisonnier en voulant se rendre à Constantinople; Godefroi informé de cet attentat en fit demander raison à l'Empereur Alexis; ce Prince jugeant de cette nouvelle armée de Croisés d'après celle qu'il venoit de voir arriver dans le plus pitoyable état, fit peu de cas de la représentation du Duc, & lui fit faire une réponse différente de celle qu'il espéroit; ce qui le fit résoudre à se faire rendre par les armes le Prince prisonnier.

Ce fut le signal de la guerre : déja Godefroi avançoit vers Constantinople, lorsque l'Empereur accorda la liberté à Hugues-le-Grand, reconnoissant quelle énorme différence il y avoit entre une armée disciplinée & commandée par des Capitaines expérimentés, & ces bandes, aussi nombreuses qu'indociles, qui avoient pour chefs des Prêtres ou des guerriers subalternes.

L'armée séjourna pendant l'hiver dans les environs de Constantinople, & au printemps elle fut jointe par celle du Comte de Flandre. Les historiens assurent que les forces des Croisés montoient à cent mille hommes de cavalerie; armée immense si l'on considere la quantité de gens de pieds que suppose cette multitude de cavaliers, d'après le systême militaire de la Chevalerie.

Au commencement du printemps, ces Croisés n'avoient pas encore quitté les rives du Bosphore; mais

la nouvelle qu'ils reçurent de la défaite totale des troupes de Pierre l'Hermite & de Gautier *sans avoir* les excita à la vengeance; dès le 20 de Juin, Nicée fut prise : peu de temps après, une victoire importante signala leur expédition; le Comte de Flandre commandoit l'aile droite avec le Duc Godefroi & Hugues, Comte de Vermandois.

La prise de Tarse & de Mamistra fut la suite de cette victoire : je crois devoir remarquer ici que peu de temps après que Bauduin, frere de Godefroi, fut en possession de Tarse, des pirates Flamands vinrent y aborder; preuve non équivoque que les côtes de Flandre avoient déja des Marins capables d'entreprendre d'assez longs voyages; ces pirates s'engagerent au service de Bauduin, & ce Prince aussi heureux que brave, devint bientôt après Prince d'Edesse, par un de ces heureux hasards, que la prudence tenteroit envain d'amener, mais qu'elle sait mettre à profit; il augmenta son nouvel état par l'achat de Samosate.

Avant la fin de la campagne, la Cilicie étoit au pouvoir des Croisés, ainsi que la petite Armenie.

Arthésie avoit ouvert ses portes au Comte de Flandre; l'année suivante, Antioche fût prise; & un an après, les Croisés se virent au comble de leurs vœux par la prise de Jérusalem, dont Godefroi de Bouillon fut élu Roi, époque glorieuse & mémorable; mais le succès fut plus brillant que solide comme on le verra par la suite.

Pierre l'Hermite, le mobile de la Croisade, eut la satisfaction d'entrer avec l'armée victorieuse dans Jérusalem, & d'y être reçu aux acclamations des Chrétiens, qui le reconnoissoient pour leur libérateur.

Peu après, les Croisés se séparerent, & les chefs qui avoient survécu à la conquête de Jérusalem, retourneront

nerent dans leurs états, à l'exception de ceux qui avoient acquis, par leur épée, des établiſſemens en Paleſtine.

Les principaux de ceux qui reſterent, furent Bauduin, Comte d'Edeſſe, frere de Godefroi, qui, lui ayant ſuccédé l'année ſuivante, céda le Comté d'Edeſſe à Bauduin du Bourg, leur couſin; Boemont, Prince d'Antioche; le Comte de Tripoli, &c. &c.

Un frere du Comte de Luxembourg & le Comte de Hainaut, périrent en Paleſtine.

Robert, Comte de Flandre, de retour dans ſes états, envoya ſa ſœur Gertrude en Alſace pour y épouſer le Duc Thierri; mariage, qu'il avoit arrêté en allant à la Terre-Sainte; cette alliance fit dans la ſuite paſſer la Flandre dans la maiſon d'Alſace.

DEUXIEME CROISADE.

GODEFROI de Bouillon n'avoit occupé le trône qu'un an ; Bauduin, ſon frere, lui avoit ſuccédé & à celui-ci Bauduin, Comte d'Edeſſe, leur couſin : ce Prince n'eut qu'une fille nommée Méliſende, que Foulques d'Anjou épouſa. Cette Princeſſe ſurvécut à ſon mari, mort en 1142, & en eut un fils nommé Bauduin.

Les principaux Vaſſaux de la couronne de Jéruſalem étoient Joſſelin de Courtenai, Comte d'Edeſſe, Raimont de S. Gilles, Comte de Tripoli, Raimont de Poitier, Prince d'Antioche.

Les conquêtes des Chrétiens avoient formé un état reſpectable, & les guerres continuelles, que les Rois de Jéruſalem avoient à ſoutenir contre les infidelles, avoient fait de leurs ſujets autant de ſoldats ; mais la diſcorde s'étant gliſſée parmi les plus puiſſans Croiſés, les infidelles en profiterent pour s'emparer d'Edeſſe, un des plus forts Boulevards des Chrétiens : cette perte conſterna la Cour de Jéruſalem ; & il fut réſolu dans cette criſe, d'envoyer implorer le ſecours des Princes Latins ; le ſuccès de cette Ambaſſade fut complet ; le zele de S. Bernard, auſſi ardent que celui de Pierre l'Hermite, mais bien plus raiſonné, enflamma tous les cœurs du deſir de ſecourir les lieux ſaints.

La premiere Croiſade avoit été réſolue au Concile de Clermont ; la ſeconde le fut à Veſelai en Bourgogne : Louis VII, Roi de France, y prit la Croix, ainſi que Thierri d'Alſace, Comte de Flandre ; le zele

y étoit tellement exalté, qu'on offrit le commandement à S. Bernard; mais celui-ci, plus ſage que Pierre l'Hermite, crut que ſon miniſtere ſe bornoit à celui de la parole, & il joignit, par ſon refus, le mérite d'une modeſtie rare à celui que ſon éloquence perſuaſive lui avoit déja acquis.

En quittant la France, il vint aux Pays-Bas pour y prêcher auſſi la Croiſade; il s'arrêta à Valenciennes, à Mons, à Soignies : ce fut pendant ſon ſéjour dans cette derniere ville, qu'il détermina Anſelme de Traſignies à fonder l'Abbaye de Cambron.

Gilles, frere d'Anſelme, perſécuta les religieux; mais s'étant repenti de s'être oppoſé à la piété de ſon frere, il ſe croiſa, & vendit pour les fraix de cette expédition la terre d'Ath, au Comte de Hainaut.

Pluſieurs Seigneurs des Comtés de Flandre & de Hainaut ſuivirent l'exemple du Comte de Flandre; il laiſſa la régence à Sibille d'Anjou ſa femme, ſœur du Roi de Jéruſalem, qu'il avoit épouſée dans le premier voyage qu'il avoit déja fait en Paleſtine; en général on peut croire que ce Prince fut plus occupé des intérêts de ſon beau frere, que de ceux de ſes ſujets: cependant il fut obligé de quitter la Paleſtine pour s'oppoſer au Comte de Hainaut, qui, profitant de ſon abſence, attaquoit ſes états au mépris de la paix, dont devoient jouir les états des Croiſés; cette guerre fut terminée par les ſoins de l'Archevêque de Rheims, & le mariage de Bauduin de Hainaut avec Marguerite, fille de Thierri, en fut une des conditions eſſentielles, dont les ſuites furent des plus importantes.

Thierri, ayant aſſuré la tranquillité de ſes états, ne s'occupa plus que de ſon expédition d'Outremer, il remit le Gouvernement de ſes états à ſon fils, & retourna en Paleſtine avec ſon épouſe; il ne revint en Flandre

que pour y finir ses jours dans le Monastere de Watenes, qu'il avoit fondé.

J'ai cru devoir rapporter de suite ce qui concernoit le Comte de Flandre : il est temps de rejoindre S. Bernard, qui ne prêcha pas la Croisade avec moins de succès en Allemagne, qu'en France ; l'Empereur reçut la Croix de ses mains.

Mais si S. Bernard sut exciter les Princes Chrétiens à secourir la Terre-Sainte avec des forces formidables, ces Princes par les fausses mesures qu'ils prirent, & par la mauvaise volonté des Grecs, ne retirerent aucun fruit de leur expédition ; par-tout Louis & Conrad furent défaits par les infidelles ; & leurs armées furent détruites au point, qu'ils firent le voyage de Jérusalem plutôt en simples pélérins, qu'en Monarques puissans.

Cependant, pour ne pas quitter la Palestine sans avoir entrepris quelque exploit considérable, l'Empereur, les Rois de France & de Jérusalem, mirent le siege devant Damas, mais sans succès ; l'Empereur quitta aussi-tôt l'Asie, & retourna dans ses états ; le Roi de France prit quelques mois après le même parti ; de sorte que les Chrétiens de la Palestine virent leur espoir s'évanouir avec le départ de leurs protecteurs. Tel fut le malheureux succès de cette seconde Croisade.

Déja trois ordres militaires s'étoient formés, les Templiers, les Chevaliers Hospitaliers & ceux que l'on connoît encore aujourd'hui sous le nom de Chevaliers Teutoniques. Ces trois ordres eurent des établissemens dans les Provinces Belgiques & plusieurs y subsistent encore.

Je ne dois pas oublier, que dès-lors l'Evêque de Langres conseilla au Roi de France le siege de Constantinople.

TROISIEME CROISADE.

PENDANT vingt ans, qui s'écoulerent entre la seconde & la troisieme Croisade, je ne trouve d'événemens considérables, que la mort de Raimont, Prince d'Antioche, tué dans une bataille contre les infidelles & celle de Josselin, Comte d'Edesse, arrivée dans les prisons de Noradin Soudan d'Alep. Leurs états furent ravagés par le vainqueur, qui s'empara de tout le Comté d'Edesse & de plusieurs forteresses dépendantes d'Antioche. la mort de Bauduin 3me, Roi de Jérusalem, mit le comble aux malheurs des Chrétiens de la Palestine; envain Amauri son frere & son successeur, réunissoit-il à beaucoup de valeur beaucoup de talens.

Entouré d'ennemis & réduit à une puissance infiniment inférieure à celle de ses ennemis, il eut recours aux Princes Latins, & envoya en Europe l'Archevêque de Tyr; mais ce Prélat ne réussit pas : sur ces entre- 1169.
faites, Amauri termina sa carriere.

Saladin Sultan d'Egypte, jettoit alors les fondemens de cette gloire, qui lui attira dans la suite la réputation du plus grand Capitaine & du Prince le plus juste de l'Orient; rien n'arrêta ses conquêtes : après avoir défait les Chrétiens à Tibériade, Jérusalem tomba en son pouvoir. 1187.
Cette perte détermina le zele des Chrétiens; la même ferveur, qui avoit armé les premiers Croisés, se renouvella dans tous les cœurs; Philippe, Roi de France, & Henri, Roi d'Angleterre, (1) résolurent de retirer la

(1) Ce fut Richard, fils d'Henri, qui fit le voyage.

Cité ſainte des mains des infidelles : on publia ſelon l'uſage, une indulgence pléniere ; mais une nouveauté, ce fut la dixme Saladine, qu'on exigea des biens meubles & payables par ceux, qui ne ſe croiſoient pas.

Voyez Meyer ad an. 1177. Dans ce premier Voyage Philippe fut, pour ainſi dire, Régent du royaume pendant la minorité & la maladie de ſon couſin.

Déja dans l'intervalle de la ſeconde à la troiſieme Croiſade, Philippe, Comte de Flandre, avoit fait le voyage d'Outremer en 1177 ; il ſe croiſa de nouveau pour accompagner Philippe ſon Suzerain, & alla le joindre à Paris.

Mais une partie de ceux de ſes ſujets, qui s'étoient croiſés, s'étant joints aux Hollandois & aux Friſons, firent le voyage par mer, & contribuerent à la priſe de Lisbonne par les Eſpagnols ſur les Maures.

Ce fut Henri, Evêque d'Albanie & Légat du Pape, qui prêcha la troiſieme croiſade aux peuples Belgiques ; on ſait qu'il la prêcha entre autres endroits, dans l'Egliſe de Ste. Waudru à Mons en Hainaut, ou Jacques d'Avenes, qui depuis ſe rendit fameux en Paleſtine, & Othon de Traſignies prirent la Croix.

En Brabant, le Duc Godefroi ne pouvant, à cauſe de ſa mauvaiſe ſanté, accomplir le vœu, qu'il avoit fait de ſe joindre aux Croiſés, envoya, à ſa place, Henri ſon fils & ſon ſucceſſeur.

L'Empereur Frédéric (1) fut auſſi un des Chefs de cette ſainte expédition ; de ſorte que tout ſembloit concourir au rétabliſſement du royaume de Jéruſalem & à la deſtruction de Saladin.

Tandis que ces préparatifs ſe faiſoient en Europe, les Chrétiens d'Aſie aſſiégeoient Ptolemaïs : déja de-
1191. puis trois ans ils l'attaquoient en vain, Quand la flotte du Roi de France parut : les aſſiégeans, encouragés par ce puiſſant ſecours, redoublerent leurs efforts, & tout

(1) Frédéric y mourut.

annonçoit déja un ſuccès heureux lorſque Richard, Roi d'Angleterre, arriva.

Mais la diſcorde agitoit le camp, Gui de Luſignan & le Marquis de Mont-Ferat ſe diſputoient les débris du trône de Jéruſalem; ce dernier étoit appuyé par le Roi de France, Gui l'étoit par celui d'Angleterre,

Cependant l'intérêt commun l'emporta, la déciſion de ce différent fut remiſe à des temps plus calmes, & la priſe de Ptolemaïs fut le fruit de la concorde rétablie.

Les deux Rois, avant de ſe ſéparer, réglerent les affaires de la Paleſtine; Gui de Luſignan eut le royaume de Chypre; Iſabelle, héritiere du royaume de Jéruſalem, épouſa Henri, Comte de Champagne.

Tandis que les Chrétiens de la Paleſtine voyoient leurs eſpérances renaître par la priſe de Ptolemaïs, le deuil le plus amer régnoit en Flandre; Philippe d'Alſace étoit mort d'une maladie contagieuſe pendant le ſiege; ſes états paſſerent à Marguerite ſa ſœur, épouſe du Comte de Hainaut, qui par cette mort recupera l'héritage de ſes ancêtres dont ils avoient été privés par l'uſurpation de Robert le Friſon; cependant la ſucceſſion de Philippe ne paſſa pas en entier à ſon beau-frere; le Roi de France s'empara de l'Artois & le conſerva.

Tel fut ſans doute le vrai motif qui lui fit quitter l'Aſie.

QUATRIEME CROISADE.

PHILIPPE Auguste étoit retourné en France pour veiller aux affaires de Flandre : le même motif dût sans doute engager les Chevaliers du Hainaut & de la Flandre à quitter la Palestine : ils n'abandonnerent cependant pas tous le Roi d'Angleterre ; Jacques d'Avênes, l'un des plus illustres guerriers des Pays-Bas, demeura en Palestine & y fut regardé comme le chef de ceux de sa nation, qui y étoient restés à son exemple ; il contribua beaucoup à la victoire remportée par le Roi d'Angleterre sur Saladin en personne ; mais il y trouva la fin de sa carriere, que ses talens militaires & son extrême bra-
1191. voure avoient également rendue illustre.

1195. Quatre ans s'étoient écoulés depuis la mort de Jacques d'Avênes, lorsque l'Empereur convoqua une diete à Worms ; la Croisade y fut décidée, & l'on compte parmi les principaux Croisés, Valeran de Limbourg, & Henri, Duc de Brabant ; ce dernier fut l'un des chefs d'une partie de l'armée qui prit le chemin de Constantinople, & s'y embarqua pour Ptolemaïs ; une autre partie cotoya les côtes des Pays-Bas, s'arrêta en Portugal, y battit les Maures, & rejoignit ensuite l'armée à Ptolemaïs. Une troisieme partie marcha sous les ordres de l'Empereur même en Italie, y détruisit le reste de la puissance des Normands, s'embarqua ensuite sous les ordres de l'Evêque de Wurtsbourg, & rejoignit les autres Croisés à Ptolemaïs.

1197. Ces forces formidables étant réunies, on marcha à l'ennemi ; sa défaite facilita la prise de Sidon, de Giblet, de Laodicée, de Baruth.

On

On eut ſans doute pouſſé les ſuccès plus loin; mais 1198.
la nouvelle de la mort de l'Empereur Henri V, & de la double élection d'Othon de Saxe & de Philippe de Souabe, fit retourner les Seigneurs Allemands chez eux.

CINQUIEME CROISADE.

Cette Croiſade, plus qu'aucune autre, eſt intéreſſante pour l'hiſtoire des Pays-Bas; puiſqu'elle porta le Prince le plus puiſſant des Provinces Belgiques ſur le trône de Conſtantinople.

Foulque, Curé de Neuilli, prêcha la Croiſade en France; Erluin, moine de S. Denis, & Pierre de Rouſſy, tous deux Docteurs de Sorbonne, la prêcherent dans les Pays-Bas.

La ferveur fut la même, que dans les premieres Croiſades; Bauduin lui-même, Comte de Flandre & de Hainaut, prit la Croix dans Ste. Waudru à Mons; Henri ſon frere, le Seigneur de Thrith, l'un de ſes Vaſſaux (depuis Duc de Philippopolis) & preſque tous les Chevaliers de la Flandre & du Hainaut, ſuivirent l'exemple de leur ſouverain. Une charte du Comte Bauduin de 1201, nous a conſervé une liſte nombreuſe de ces illuſtres guerriers; je n'en rapporte pas ici les noms; on peut les voir dans cet acte, que l'impreſſion a déja fait connoître depuis long-temps.

Bauduin, avant ſon départ, convoqua à Mons les Etats du Hainaut le 26 de Juin 1200, & le 26 Juillet ſuivant, il publia les loix connues dans cette Province ſous le nom de *Charte de* 1200. Il régla auſſi que dorenavant la juſtice ſe rendroit dans le château de Mons.

L'ancienne coutume, qui avoit pris naiſſance plus de huit ſiecles auparavant dans les forêts de la Germanie, ſubſiſtoit encore; c'étoit en pleine campagne, près du chêne d'Hornu, que ſe rendoit la juſtice.

Il régla auſſi la régence de ſes états, qu'il confia à Phi-

lippe, *Comte de Namur*, & à Bouchard d'Avênes, ainſi que la tutelle de ſes filles.

Le rendez-vous général fut à Veniſe; cette République engagea les Croiſés à commencer leur entrepriſe par le ſiege de Zara; cette ville fut ſoumiſe, & les Croiſés hivernerent en Dalmatie.

Une partie cependant de la flotte Flamande avoit déja débarqué en Paleſtine, & conduit Marie de Champagne, épouſe du Comte de Flandre, à Ptolemaïs; elle y mourut au moment que Bauduin l'envoyoit chercher pour occuper avec lui le trône Impérial.

Pendant que l'on délibéroit en Dalmatie ſur le parti à prendre au renouvellement de la ſaiſon; Alexis, fils d'Iſaac l'Ange, Empereur de Conſtantinople, qu'Alexis ſon frere avoit détrôné, vint implorer le ſecours du Pape & des Princes Croiſés; l'expérience, qui avoit prouvé, que preſque toutes les Croiſades avoient été traverſées par les manœuvres de la cour de Conſtantinople, le deſir de s'en venger & de s'aſſurer les ſecours d'un Prince, qui devroit ſa couronne aux Croiſés, les détermina à prendre la défenſe du jeune Alexis, malgré une grande partie de l'armée, qui voyoit à regret tourner contre les Chrétiens des forces raſſemblées contre les infidelles: la cour de Rome y fut déterminée par l'engagement qu'Alexis contracta de réunir l'Egliſe Grecque à la Romaine en terminant le ſchiſme.

Ce fut vers l'été de l'année 1203, que Conſtantinople fut aſſiégée; le Tyran voyant la ville en danger de ſuccomber, prit la fuite; auſſi-tôt Iſaac l'Ange fut tiré de priſon & remis ſur le trône; ſon fils lui fut adjoint, & la guerre ceſſa.

Mais les Croiſés furent bientôt après payés d'ingratitude: quelques mois étoient à peine écoulés depuis le rétabliſſement du jeune Alexis & de ſon pere, que ces

Princes également ingrats & insensés songerent à éluder les promesses, qu'ils avoient faites aux Croisés ; ceux-ci peu faits à la mauvaise foi des Grecs attaquerent les Empereurs avec ces mêmes armes auxquelles ils étoient redevables de l'Empire.

La cour de Constantinople étoit exposée à des dangers plus éminens encore dans l'intérieur même du palais ; Murzuphe de la maison de Ducas, fourbe adroit & ambitieux, s'étoit emparé de l'esprit d'Alexis, & étoit parvenu à le rendre également odieux aux Grecs & aux Latins ; enhardi par ce premier succès, il ôta la vie aux deux Empereurs, s'empara du trône, & soutint le siege contre les Croisés ; mais il lui avoit été plus aisé de regner par le crime, que de conserver son Empire contre les Latins ; Constantinople tomba en leur
1204. pouvoir, & Bauduin, Comte de Flandre, fut mis sur le trône de Constantin. Tel fut le succès brillant de cette Croisade ; mais la Flandre & le Hainaut ne profiterent pas de l'élévation de leur Souverain ; il fut tué peu de tems après en faisant la guerre aux Bulgares ; la minorité de ses filles & la conduite de leurs tuteurs, plongerent ces deux Provinces dans des guerres aussi longues que ruineuses (1).

(1) Philippe, Comte de Namur, livra la Princesse Jeanne à la France, & Bouchard séduisit Marguerite.

SIXIEME CROISADE.

CETTE sixieme Croisade fut décidée au 4me. Concile de Latran, (1) & Frédéric II, Empereur, en fut le Chef.

Les Ducs de Brabant (2) & de Limbourg, les Comtes de Hollande & de Los, l'Evêque d'Utrecht, prirent la Croix. Le rendez-vous étoit à l'isle de Chypre. En 1218. chemin, la flotte Hollandoise battit les Maures en Portugal, & arriva en Palestine très-à-propos pour les autres Croisés, qui avoient souffert des échecs considérables. On résolut le siege de Damiette en Egypte; mais la prise de cette place ne fut qu'une de ces expéditions brillantes, (3) qui coutent beaucoup de monde, sans

(1) La Croisade fut prêchée aux Pays-Bas par un nommé maître Olivier. *Hist. des Crois. T. III, pag. 35.*

(2) Il est douteux si le Duc de Brabant fit le voyage.

(3) Le courage des peuples Belgiques parut principalement à ce siege; & tous les historiens contemporains ont donné des éloges à leur valeur. Le port étoit défendu par une tour extrêmement forte; les Sarrasins en avoient confié la garde aux plus braves de leurs guerriers. Après bien des attaques inutiles, maître Olivier de Cologne qui avoit prêché la Croisade, conseilla aux Frisons de construire un château mouvant porté sur deux vaisseaux, duquel on pouvoit passer dans la tour, au moyen d'un pont. Cette machine énorme, qui couta deux mille marcs, eut tout l'effet desiré. Le pont étant abattu sur le mur de la tour, un gentilhomme Liégeois passa le premier par ce dangereux chemin, & fut tué. Un jeune Frison prit sa place; il étoit armé d'un fléau garni de fer, dont il abattit le Sarrasin qui portoit le drapeau, & le lui arracha. La tour fut prise, & quelque temps après, Damiette même céda aux efforts des Croisés. *V. Math. Paris p. 404, de la premiere édition. Jac. Vitriac Epist. 2. apud Martene Thesau. T. III, p. 292.* Remarquons que les circonstances de cette attaque ont paru si frappantes aux yeux du Tasse, qu'il les a toutes imitées dans la belle description qu'il fait de la prise de Jérusalem. Pour s'en convaincre, il suffira de confronter le récit de Mathieu Paris avec les stances 43, 44, 90, 91, 97 & 98. *del canto 18 della Gerusalemme liberata.* Le judicieux M. Wagenaer observe avec raison, que c'est dans la narration de ces exploits que les chroniqueurs Hollandois ont puisé tout ce qu'ils rapportent à la gloire de la ville d'Harlem, en y ajoutant un verni de leur façon. Tout ce que ce savant historien a dit à ce sujet, mérite d'être lu. *V. Vaderlandsche Historie. T. II, p. 350.*

procurer aucun avantage ſolide; en effet, Damiette fut perdue peu d'années après.

Les Croiſés regardoient alors Ptolemaïs comme la Capitale des états chrétiens en Aſie, & Henri, Duc de Limbourg, comme leur chef. L'Empereur cependant,
1228. après pluſieurs délais, s'embarqua pour la Paleſtine; ſon mariage avec Jolande, fille de Jean de Brienne, lui donnoit des droits ſur le royaume de Jéruſalem; mais cette expédition fut d'un genre ſingulier & preſque ridicule; l'Empereur débarqua à Ptolemaïs, traita avec les Sarraſins, qui lui céderent Jéruſalem où il ſe fit couronner, mais qu'il ne prit aucun ſoin de fortifier: de ſorte que cette reſtitution ne procura à l'Empereur, que la ſatisfaction de viſiter les lieux ſaints, dont la poſſeſſion réelle auroit dû être le vrai but de ſon expédition.

Si néanmoins on conſidere, que, tandis que l'Empereur faiſoit ſon entrée dans la ville ſainte, ce même Prince étoit excommunié par le Vicaire de Jeſus-Chriſt, on ne pourra s'empêcher d'avouer, qu'il agiſſoit en bon politique, puiſqu'il trouva le moyen de remplir ſon vœu, ſans nuire à ſes vrais intérêts.

Auſſi ne tarda-t-il guere à repaſſer en Italie, & a y faire ſentir au Pape, qu'il eſt auſſi dangereux, qu'aiſé, d'employer les foudres de l'Egliſe contre un Monarque puiſſant.

DERNIERES CROISADES.

LA discorde, qui régnoit entre les chrétiens d'Asie, ne contribua pas moins, que le départ de l'Empereur, à l'affoibliſſement des Latins en Paleſtine. Ce fut inutilement que le Pape détermina Louis IX, Roi de France, à entreprendre ſucceſſivement deux Croiſades; elles n'eurent que la plus triſte iſſue. Louis, priſonnier en Egypte, dût ſacrifier Damiette pour ſa rançon; il s'étoit emparé de cette ville trente ans après la premiere conquête, & elle demeura cette derniere fois bien moins de temps encore ſous la puiſſance des Chrétiens. D'Afrique, ce Prince paſſa en Aſie; il tenta envain pendant un ſéjour de quelques années, qu'il y fit, de rétablir les affaires des Croiſés; il fortifia, à la vérité, pluſieurs de leurs places, & remit un certain ordre dans l'adminiſtration; mais, ſi les efforts, qu'il fit, relevent infiniment ſa religion & ſon courage, l'avantage que les Latins de la Terre-Sainte en retirerent, n'en fut pas moins preſque nul: leur ruine en fut retardée; mais ils ne s'en livrerent pas moins aveuglément à leurs haines inteſtines, qui préparerent inſenſiblement leur perte totale. Ce fut inutilement pour la Terre-Sainte, que le ſaint Roi entre- 1270.
prit une ſeconde fois de combattre les infidelles; débarqué à Tunis, il y mourut d'une maladie contagieuſe; les chrétiens d'Orient virent s'évanouir avec lui leur derniere eſpérance; & ſa mort ſembla avoir éteint dans le cœur des chrétiens de l'Europe, ce zele qui tant de fois les avoit armés pour ſecourir la Paleſtine: en effet, ce fut-là le terme des Croiſades, car on ne peut don-

ner ce nom à l'expédition du Prince Edouard d'Angleterre, qui, accompagné de Robert, fils du Comte de Flandre, & de Henri, Comte de Luxembourg, aborda à Ptolemaïs peu de temps après la mort de ſaint
1291. Louis. Il n'y reſta ni aſſez long-temps, ni avec des forces ſuffiſantes pour rétablir le royaume de Jéruſalem, qui penchoit viſiblement vers ſa deſtruction; la priſe de Ptolemaïs la conſomma; & il ne reſta aux Croiſés en Aſie, d'autre poſſeſſion, que l'iſle de Chypre.

Telle fut l'iſſue de ces célebres expéditions; voyons maintenant quelle fut leur influence ſur les mœurs, les uſages & les coutumes des Pays-Bas.

QUATRIEME ÉPOQUE.

QUATRIEME ÉPOQUE.

SECONDE PARTIE.

De l'influence des Croisades sur les mœurs.

LE Gouvernement féodal n'avoit pas encore acquis une entiere consistance, l'hérédité des fiefs étoit à peine établie, & les Gaules se ressentoient encore de la secousse, que l'extinction de la race de Charlemagne leur avoit fait éprouver; ce systême nouveau, & qui distingue ce moment de notre histoire, tenoit tous les esprits tendus vers un seul but; chacun cherchoit à s'assurer le fruit de ses usurpations, & les Souverains luttoient sans cesse contre des vassaux trop puissans.

On ne respiroit que la guerre; on ne songeoit qu'à attaquer ou à se défendre; la superstition, fruit nécessaire de l'ignorance, se mêloit à l'esprit guerrier, & il en résultoit des mœurs dures & fanatiques; les arts étoient oubliés (ce n'est qu'à l'ombre des oliviers qu'ils prennent vigueur.) Le peu de connoissances, qui subsistoient, étoient reléguées dans les cloîtres, & quelles connoissances encore? elles étoient peut-être plus funestes, qu'utiles; aussi furent-elles dans la suite un des plus grands obstacles à la renaissance des lettres: en Orient, au contraire, l'Empire Romain, tout déchu qu'il étoit de son ancienne grandeur, avoit conservé cette urbanité de mœurs, qui n'est jamais à un plus haut degré, qu'au moment où la dépravation est à son comble; Constantinople renfermoit dans son sein les arts, les sciences, les manufactures; jamais cette ville Impériale n'avoit été la proie des Barbares; depuis

Constantin son fondateur, elle avoit conservé sa splendeur, & la cour des Empereurs d'Orient joignoit à une foiblesse réelle tous les dehors de l'antique Majesté de celle des Césars.

T. XVIII Hist. du Bas-Empire. Foucher, un des historiens de cette Croisade, qui étoit à la suite du Comte Etienne de Chartres, se récrie sur la beauté de Constantinople, sur la magnificence des édifices, le nombre des palais & des monasteres, l'abondance des richesses, l'activité du commerce & sur l'immense population, quoiqu'on y comptât 20000 Eunuques.

Aussi l'étonnement stupide des Croisés à la vue de ce spectacle nouveau ne peut-il se décrire ; les relations, que les auteurs contemporains en ont transmises à la postérité, attestent à chaque ligne combien ces esprits grossiers furent frappés de ces objets, que leurs fictions mêmes n'avoient pas atteints : les temples & les palais bâtis par l'imagination de nos anciens Romanciers, étoient beaucoup au-dessous des réalités, qu'offroit Constantinople aux yeux de nos ancêtres.

C'étoit un monde nouveau pour eux ; tout excitoit leur admiration, & bientôt après le desir d'imiter dans leur patrie les mêmes édifices & les mêmes établissemens, qui faisoient l'objet de leur surprise, dut succéder au premier étonnement (1).

Fiers de leur force, & sentant leur supériorité sur cette nation superbe, mais foible, ils regarderent comme une injustice du sort d'avoir favorisé à ce point des peuples, qu'ils considéroient comme si inférieurs à eux.

---

(1) Le Président Hénault remarque, que ce fut vers la fin du XIIe. siecle, que l'architecture fut cultivée en France, *& qu'avec elle se réveillerent la Peinture, la Sculpture, l'Orfevrerie, &c. Tel étant le sort des arts, qu'ils marchent tous ensemble* (*a*).

On m'objectera peut-être, que l'architecture Gothique, la seule connue alors dans nos Provinces, ne peut avoir été le fruit des Croisades ; mais lorsqu'on considere, que ce genre d'architecture étoit adopté même en Italie, & nommément à Venise avant la fin du Xe. siecle, on cessera d'être étonné de ce que nos ancêtres préférerent les ornemens multipliés de l'architecture gothique à la noble simplicité de celle de la Grece.

C'est en effet avec les Venitiens, que les habitans des Provinces Belgiques contracterent les liaisons les plus étroites, & à Venise, l'Eglise de S. Marc, bâtie vers l'an *976* (*b*), est d'un mauvais gothique ; si nous nous rappellons néanmoins que le projet du Doge Orseolo, qui la fit construire, étoit de suivre le modele de Ste. Sophie, & que ce même Doge avoit des relations directes

(*a*) Abrégé chronol. T. I. p. 162. édit. in-4to.

(*b*) Voyage d'un François en Italie, en 1765 & 1766. T. VIII, pag. 15 & 16.

Ce ne fut pas Conſtantinople ſeule, qui offrit aux Croiſés des objets nouveaux & utiles; les villes d'Italie cultivoient le commerce, & leur marine étoit floriſſante pour le temps; ces objets durent faire une impreſſion profonde ſur des Princes, dans qui la valeur & l'amour de la gloire avoient ſeuls juſqu'alors dominé, ſans cependant avoir éteint ces lumieres naturelles, qui font diſtinguer aux grandes ames les choſes vraiment utiles.

Pendant près de deux ſiecles, que durerent les Croiſades, il s'établit des relations ſuivies entre les Italiens, les Grecs, & les habitans des Pays-Bas; ces liaiſons durent néceſſairement polir les mœurs de nos ancêtres, & leur faire connoître de nouveaux beſoins, ſource toujours féconde de l'induſtrie néceſſaire pour les ſatisfaire.

En Aſie même, la cour des Califfes étoit ſupérieure en ſciences & en urbanité à celles des ſouverains Européens; les Croiſades firent refluer en Europe ces connoiſſances plus étendues & ces mœurs plus douces.

Il ſeroit difficile de peindre ces objets en détail; les grands traits ſeuls conviennent à de pareils tableaux : d'ailleurs la manie des Chroniqueurs de ces temps reculés, étoit de s'appeſantir ſur les relations les plus minutieu-

avec les ouvriers de Conſtantinople, puiſqu'*il y fit faire un tableau d'orfévrerie d'une richeſſe extraordinaire & d'un merveilleux travail* (c). Nous trouverons moins ſingulier encore, que les Pays-Bas, plus éloignés, que Veniſe, de Conſtantinople, ſe ſoient écartés davantage des modeles que leur offroit la ville Impériale.

D'ailleurs, à Conſtantinople même, l'architecture n'étoit plus floriſſante dès le regne de Juſtinien, témoin l'Egliſe de Ste. Sophie; quoiqu'on y eût prodigué le marbre & les ornemens précieux, il n'en réſultoit néanmoins au jugement d'un Moderne (d), qu'une merveille gothique : la direction en fut cependant confiée à Anthemius de Tralles, le plus habile architecte de ce temps-là : ce même Moderne obſerve, que l'architecture ſouffrit beaucoup des ornemens que les Romains emprunterent des Egyptiens : il ajoute, que ce furent les Maures, établis en Eſpagne, qui furent nos maîtres, & que ce furent leurs auteurs, que nos architectes conſulterent.

(c) Hiſtoire de Veniſe, par l'Abbé L***. T. I, p. 321.

(d) Blondel, cours d'architecture civile. Introduction, p. 69. T. I.

ſes des actions guerrieres; les mœurs, le commerce, les arts, les ſciences leur paroiſſoient des objets preſque étrangers; ils ſe conformoient ſans doute à l'eſprit de leurs Lecteurs, uniquement occupés à ſe diſtinguer par de hauts faits d'armes.

De l'influence des Croiſades ſur l'état politique.

L'éloignement des Souverains, les régences, qui en ſont une ſuite néceſſaire, l'abſence des Seigneurs & les fraix, que les Suzérains & les vaſſaux durent faire, influerent, ſans doute, beaucoup ſur le Gouvernement des Provinces Belgiques.

Les Souverains n'avoient pas encore accoutumé leurs ſujets au payement des impôts; leurs domaines & quelques droits légers d'entrée & de ſortie, de paſſage, &c. faiſoient leur richeſſe; le ſervice, que devoient leurs vaſſaux, faiſoient leur force.

C'étoit en vendant leurs domaines, que les Souverains ſe procuroient l'argent néceſſaire pour ces ſaintes expéditions; c'étoit auſſi par la vente de leurs terres, que les vaſſaux ſe mettoient en état d'accompagner leurs Suzerains.

Godefroi, Duc de Lothier, vendit Stenai à l'Evêque de Verdun, & ſon château (1) de Bouillon à l'Egliſe de Liege 1300 marcs d'argent & 3 d'or; la même Egliſe paya au Comte de Hainaut 50 marcs d'argent & une livre d'or pour le château de Couvin (2). Le Sei-

(1) Cette vente eſt révoquée en doute par l'auteur de l'art de vérifier les dates. p. 635.

(2) Mir. T. I. p. 364. Ces mots ſe trouvent daus l'achat de 1096. *Quia gratiâ divinâ inſpirante animo conceperat (Comes Balduinus) cum aliis devotis Chriſtianis Hyeroſolimam proficiſci.*

gneur de Trasignies vendit Ath au Comte Bauduin d'Hainaut en 1148. Je me bornerai à ces exemples; ils suffisent pour prouver la révolution, que ces ventes durent occasionner : les Eglises & les monasteres s'enrichirent.

Il fut des ventes d'un autre genre, & dont l'influence fut plus directe; ce fut celle des privileges. C'est durant les Croisades, que la plupart des communes s'établirent; leur crédit devint bientôt si grand, que la plus haute noblesse, les Souverains mêmes se faisoient inscrire au nombre des citoyens (1).

La noblesse s'assuroit par ce moyen le secours des villes; & dans le systême féodal, celui qui pouvoit armer le plus de guerriers en sa faveur, étoit le plus puissant. C'est d'après ces mêmes principes, que dans le XII^me^ XIII^me^ & XIV^me^ siecles, les plus grands Seigneurs étoient Baillis & Avoués des Abbayes (2); en cette qualité ils avoient à leurs ordres les vassaux des Eglises, dont ils étoient, de nom, les premiers Officiers; mais presque toujours, dans le fait, les oppresseurs.

La protection spéciale accordée par les Papes aux terres des Croisés, & l'anathême lancé contre ceux qui profiteroient de leur absence pour leur nuire, durent aussi faire cesser, ou au moins rendre infiniment plus rares, ces guerres particulieres, qu'on peut, à juste titre, regarder comme un des plus grands fléaux qui affligerent l'humanité.

Mais, si la protection des Papes étoit utile aux laïques, il paroît, qu'elle n'étoit pas aussi efficace en faveur des Ecclésiastiques : Liege nous en fournit un exemple. Les Chanoines, qui n'avoient pas pris la croix, refusoient à

---

(1) Le Comte de Hainaut se fit recevoir Bourgeois d'Ath dans le XIVe. siecle, ce qu'attestent les registres de cette ville.

(2) Cette remarque est tirée des annales de S. Ghilain en Hainaut.

ceux, qui étoient en Palestine, les revenus de leurs prébendes (*Gallia Christiana*, T. III, p. 38.)

Si c'est en effet, comme il n'est guere possible d'en douter, aux Croisades, que l'on doit principalement la cessation des guerres, que la noblesse se faisoit; quelle obligation ne leur a-t-on pas? c'est à la cessation de ces funestes discordes, que l'on peut attribuer le commerce, qui vers le temps des Croisades commença à fleurir dans les villes de Flandre, les progrès de l'agriculture, qui rendit fécondes des terres, qui jusqu'alors n'avoient été que trop souvent arrosées du sang des possesseurs, & l'observation des loix, qui restoient sans vigueur, quand la force leur étoit substituée.

Je crois devoir aussi assigner à l'époque des Croisades l'affranchissement des peuples Belgiques; je voudrois citer des actes positifs, qui pussent nous instruire des motifs & des conditions de ces affranchissemens dans les différentes Provinces; mais j'en trouve peu: un cependant me paroît mériter particuliérement notre attention; c'est celui par lequel Marguerite, Comtesse de Flandre & de Hainaut, affranchit en 1252, (1) les serfs de ses domaines en Flandre.

1°. Le motif exprimé est purement la religion; le motif politique n'y entre pour rien, au moins n'y en est-il pas fait mention.

2°. L'état de ces serfs étoit tel, qu'à leur mort, la moitié de leurs biens appartenoit au Comte de Flandre.

3°. Ils devoient en outre le service & les corvées, *servitia & angariæ*.

4°. La Comtesse se réserve le droit de meilleur catel,

(1) Je crois devoir avertir ici que dans la table des placards de Flandre, cet affranchissement se trouve [par erreur] sous l'année 1152.

Les serfs, dans les terres des Seigneurs, n'étoient pas encore tous affranchis en 1314; Témoins les lettres d'affranchissement, qui se trouvent dans Miræus.

& ce droit y eſt clairement expliqué : en outre une capitation de 3 deniers par an pour chaque homme, & un denier pour chaque femme payables à la S. Remi.

Un diplôme de Jean d'Avênes (petit fils de la Comteſſe Marguerite), mérite auſſi d'être cité ici. Ce Prince exempta, par cet acte, les Bourgeois de Mons du droit de morte-main ou meilleur catel (1); ce qui prouve, que juſqu'alors les Comtes en avoient joui. C'étoit, ſans doute, un droit qu'ils s'étoient réſervé, lorſqu'ils accorderent le droit de Commune à la ville de Mons.

Mais nous n'avons aucunes lumieres ſur le moment où cette ville a joui de ce droit précieux.

Le plat-pays gémiſſoit encore dans l'eſclavage, & les habitans des domaines du Prince ne jouiſſoient pas de la liberté comme en Flandre ; ce même titre, qui eſt de 1295, nous l'apprend en ces termes :

» *Nous & nos hoirs povons nos ſierfs ou nos ſierves*
» *requere & reclamer.... dedens an & jour, puiſqu'ils y*
» *ſeront premiers venus demorer.*

Il eſt ſtipulé enſuite, que, lorſque les ſerfs & ſerves auront habité la ville de Mons, ou ſa Banlieue, pendant un an & un jour, le ſouverain ne pourra plus les reclamer.

Mais pour éviter, que les ſerfs des domaines ne cherchaſſent à s'affranchir par leur établiſſement à Mons, Jean d'Avênes ordonna, que les Echevins, lors de leur réception, s'obligeaſſent, par ſerment, à dénoncer à l'officier du Prince les ſerfs, qui ſe trouveroient dans la ville.

---

(1) Le droit de morte-main ſentoit la ſervitude : Philippe, Comte de Namur, l'ayant voulu exiger des Chevaliers de ſes Domaines & de ceux des Abbayes, dont il étoit Avoué, fut obligé de renoncer à cette exaction par acte de 1212. [Mir. T. I. p. 297.] & de convenir, que cette uſurpation étoit injuſte, indécente, & contraire à l'honneur de la Chevalerie.

En effet, l'affranchiſſement, que les ſerfs cherchoient à ſe procurer en s'établiſſant dans les villes, excitoit depuis long-temps les juſtes plaintes des Seigneurs (1).

Tournai avoit des loix & des (2) coutumes avant l'an 1187, époque de la charte, qui inſtitua & régla ſa commune. Parmi les articles de cette charte, le 19me mérite d'être rapporté ici.

Si quis crucem, dominicum viſitaturus Sepulchrum, acceperit; occaſione crucis non remanebit, quin eum opporteat jura civitatis & conſuetudines obſervare ſecundùm omnes divitias ſuas, præter (3) *has, quas ſecum deferet ad ſervitium Dei.*

Parmi les diplômes de libertés accordés vers ce temps-là, aucun ne prouve mieux combien les Croiſades y influerent, que celui accordé par Philippe, Comte de Flandre, à la ville d'Aire : en voici les termes :

» *Ego Philippus Fl. & Virom. Comes preſentibus & futuris &c.*

Peregrinaturi in terram ſanctam.... Dignum duximus *hominibus terræ noſtræ libertatem & immunitatem, quam eis anteceſſores noſtri retro principes indulſerunt, conſervare & confirmare.*

Ce même diplôme prouve, que les privileges des habitans d'Aire datoient du regne du Comte Robert & de la Comteſſe Clémence.

Bapaumes eut une charte de privileges en 1196; Aras en 1211; Tenremonde en 1233; Namur avant 1221, &c. &c.

Anvers

(1) Voyez du Cange au mot *Communancia*, Col. II, L. 45 & ſuiv.

(2) *Spicilegium*, T. III, p. 551.

(3) Dans d'Achery on lit *propter*, ce qui ne ſignifieroit rien.

Anvers jouissoit du droit de commune avant 1124. Miræus, T. I. p. 87.
témoin le diplôme adressé cette année, par Godefroi, Duc de Lothier, *B. tribuno & omnibus Antuerpiensibus.* Le même acte prouve, que les habitans d'Anvers n'étoient pas tous vassaux du Duc : il distingue *homines sui & amici sui.*

Grandmont, long-temps avant 1200, (Miræus, T. I, p. 291.)

Il résulte de ces faits, que les Croisades contribuerent à un des établissemens les plus utiles, qui s'introduisirent alors. Examinons maintenant si elles influerent sur la constitution même.

» C'étoit un principe fondamental dans le systême » féodal, qu'aucun homme libre ne pouvoit être gou» verné & taxé, que de son propre consentement (1) «.

Il en résulte, que, chaque fois, que le Suzerain vouloit faire quelque réglement, il devoit assembler ses vassaux, qui seuls pouvoient donner, de concert avec leur Souverain, la sanction aux loix.

Mais ces assemblées nationales existerent-elles constamment, ou ne s'introduisirent-elles, qu'insensiblement?

C'est ce que l'histoire & les monumens publics peuvent seuls nous apprendre.

Un auteur Moderne (2) a traité avec assez d'étendue cette matiere intéressante, & il attribue aux Croisades l'usage plus fréquent des assemblées nationales.

Il s'exprime en ces termes :

» Les Seigneurs, qui avoient quelques affaires com» munes, imaginerent de s'assembler dans un lieu com» mode, dont ils convenoient, & prirent l'habitude

(1) Robertson, introduction à l'Histoire de Charles V, p. 34.
(2) Mably.

» d'inviter leurs amis & leurs voisins à s'y rendre, » pour délibérer de concert sur leurs prétentions.

» Ces especes de Congrès, qu'on tint assez souvent » *à l'occasion des Croisades*, des entreprises du Clergé, &c. se nommoient alors Parlemens : les Parlemens ne faisoient point partie du Gouvernement » féodal ; on y concluoit des conventions, des Traités » de ligues, d'alliance ou de paix, & non pas des » loix «.

Cette idée est la suite d'un principe, que je crois incontestable ; c'est que le systême féodal établissoit une chaîne de Souverains, dont la dépendance se bornoit aux secours militaires ; mais d'un autre côté, il me paroît presqu'impossible, que les pairs d'un grand fief n'eussent pas réguliérement des questions à traiter relativement aux intérêts communs du Suzerain & des vassaux. Si nous ne trouvons pas ces assemblées désignées par le nom d'assemblées nationales, n'en soyons pas surpris ; les vassaux devoient, à certains jours marqués, se trouver *à la cour* de leur Suzerain, pour y assister aux plaids ; c'étoit lors de ces plaids destinés à décider les affaires des particuliers, que se discutoient aussi les affaires nationales ; cette idée me paroît résulter naturellement de la nature du Gouvernement féodal.

Dans le Hainaut, ce que nous appellons aujourd'hui *l'assemblée des Etats*, étoit encore connue dans le XIV[me] siecle sous le nom de *Parlement ;* les comptes de cette Province en font foi.

Il résulte aussi de ces comptes, que le Souverain convoquoit *déja alors* ces assemblées.

Les annales de cette même Province rappellent aussi une assemblée des Etats tenus à Mons le 26 de Juin

1200, pour rédiger par écrit les loix du Pays (1). Ces loix, qui sont parvenues jusqu'à nous, méritent d'être comptées au nombre des monumens les plus précieux de notre histoire; puisqu'elles nous ont transmis des usages sur lesquels les historiens ne nous donnent que des connoissances insuffisantes & rarement exactes.

Je m'apperçois, que je touche au point le plus essentiel de la constitution des Provinces Belgiques; à une question, qui mériteroit d'être traitée avec une étendue égale à son importance, & qui seroit peut-être la plus intéressante que l'Académie pût proposer.

Mais, avant d'abandonner un sujet, que je me sens avec raison une certaine complaisance à discuter, je crois devoir y ajouter une nouvelle réflexion; c'est que la constitution des Provinces Belgiques ne doit pas être traitée uniformément; elles étoient toutes, à la vérité, régies par la loi féodale; mais on doit distinguer, avec soin, celles qui relevoient de l'Empire, de celles qui relevoient de la France; dans ce royaume, la loi féodale plia insensiblement sous la puissance prépondérante d'un souverain héréditaire : l'Empire, au contraire, gouverné par des chefs électifs, sut conserver sa constitution féodale jusqu'à nos jours; différence, dont l'influence fut sensible sur les usages des différentes Provinces Belgiques, & qu'on ne doit jamais perdre de vue.

Je reviens au sujet de ce Mémoire; nous avons vu, que les Croisades rendirent les assemblées nationales plus fréquentes; l'absence des Souverains dut aussi leur faire acquérir plus de consistance : en effet, ces saintes expéditions bouleversant, pour ainsi dire, toutes nos

(1) Il est parlé de ces mêmes Etats dans une charte de Bauduin. *Convocatis Flandriæ, Hannoniæ Baronibus*, assensu *quorum & consilio omnia præordinavit [Balduinus Comes]*.

Provinces, & sur-tout, la succession dans les maisons des Souverains; quels intérêts importans, les Pairs de chaque Province, n'eurent-ils pas à traiter, & avec quelle autorité ne durent-ils pas les régler, n'ayant à leur tête que des régens, que la nécessité d'envoyer à chaque instant de nouveaux secours d'hommes & d'argent, rendoit dépendans de la bonne volonté des vassaux?

Les plus considérables, à la vérité, & les plus turbulens étoient eux-mêmes en Palestine; mais ceux, qui restoient, n'en devenoient que plus puissans, se trouvant à la tête de toutes les affaires.

On peut néanmoins assurer, qu'en général les Croisades contribuerent à l'affoiblissement de la noblesse & à l'augmentation de la puissance des Souverains : on convient que ce fut une des causes de l'empire des Rois de France sur leurs vassaux; je crois, que par la même raison les Souverains des différentes Provinces des Pays-Bas en devinrent moins dépendans des leurs.

Voyez Daniel de la Milice Françoise, t. I. p. 67.

Une question, qui dérive de la précédente, c'est l'examen de l'influence des Croisades sur l'administration de la justice; un des privileges des Croisés étoit, que leurs causes se jugeassent au tribunal ecclésiastique; quel changement un pareil abus ne dût-il pas opérer, & quel surcroit de puissance ne procura-t-il pas au Clergé?

Du Cange au mot *Cruce signati.*

Ces expéditions lointaines, les opérations nécessaires pour s'y préparer, les contrats qui y étoient relatifs durent aussi faire naître mille difficultés jusqu'alors inconnues, & auxquelles aucune coutume, ni aucun usage n'avoient pu pourvoir : ce fut, sans doute, l'origine de plusieurs nouvelles loix.

Ce fut aussi pendant les Croisades, que le droit Romain reprit vigueur (1).

---

(1) *In Gallia vero ad vicinos Belgas adulto jam sæculo duodecimo & sæculo*

Blackſtone attribue la perte de la liberté politique de la plupart des états de l'Europe à l'introduction de ces loix étrangeres, qui énerverent les coutumes féodales ; il appuie ſon ſentiment, en remarquant, que la conſtitution libre de l'Angleterre, en ſe refuſant à ſon joug, s'eſt toujours de plus en plus perfectionnée.

Je me bornerai à cette remarque ſur un ſujet déja propoſé par l'Académie, & traité à ſa ſatisfaction.

Si les Croiſades influerent ſur les loix, les coutumes & les mœurs des Pays-Bas, comme nous venons de le voir, elles n'influerent pas moins ſur la ſucceſſion des maiſons regnantes.

En Brabant elles firent entrer le Duché de la Baſſe-Lorraine ſucceſſivement dans les maiſons de Limbourg & de Louvain.

En Hainaut, le mariage de Richilde, héritiere de cette Province, avec Bauduin de Flandre, avoit réuni ces deux Comtés ; bientôt après, l'ambition de Robert, frere de Bauduin, les déſunit de nouveau. Les Croiſades firent rentrer ces Provinces ſous leur ſouverain légitime ; elles contribuerent au mariage de Gertrude de Flandre avec un Prince de la maiſon d'Alſace, qui dut à cette alliance la ſouveraineté de cette Province : Philippe d'Alſace, étant mort en Paleſtine ; ſa ſœur, mariée au Comte de Hainaut, devint ſon héritiere ; mais cette union de la Flandre & du Hainaut, vint encore à ceſſer par l'influence des Croiſades : leur Souverain, monté ſur le trône de Conſtantinople, perdit la vie en défendant ſes nouveaux états : ſes filles, Jeanne & Marguerite, ſous la tutelle du Comte de Namur & de Bouchard d'Avênes, devinrent ſucceſſivement héritieres de

decimo tertio incipiente dimanare potuit [jus Romanum.] Diſcours couronné en 1776. p. 49 & 50.

ces Provinces; mais l'absence du Souverain avoit engagé Bouchard à abuser de sa confiance; Marguerite étoit devenue mere; Bouchard, quoique engagé dans les ordres, avoit déterminé sa pupille à recevoir sa main; mais l'illégitimité de cette union fut bientôt connue; Marguerite, plus occupée d'elle, que des enfans nés de son mariage avec Bouchard, se remaria à Gui de Dampierre; les enfans nés de ce second mariage, considérant ceux du premier comme illégitimes, prétendirent succéder seuls à leur mere.

Les d'Avênes, au contraire, comme les aînés, & s'appuyant sur la bonne foi de leur mere, lorsqu'elle avoit épousé Bouchard, reclamoient également son héritage.

Ces derniers étoient soutenus par le Comte d'Hollande, Roi des Romains, dont l'aîné avoit épousé la sœur.

Après une guerre longue & meurtriere, le Hainaut resta aux d'Avênes, la Flandre aux Dampieres.

La Province de Namur ressentit encore plus particuliérement l'effet des Croisades.

A la mort de Philippe le Noble, ce Comté devoit appartenir à Henri, Empereur de Constantinople; celui-ci le céda à Jolande sa sœur, épouse de Pierre de Courtenai, qui, étant monté, à ce titre, sur le trône de Constantinople, céda Namur à son fils aîné, à qui devoit naturellement tomber la couronne Impériale, à la mort de son pere; mais Philippe préféra de demeurer à Namur, & céda l'Empire à son frere cadet.

Philippe étant mort, ainsi que Henri son frere & son successeur; Marguerite, leur sœur, s'empara du Comté de Namur au mépris des droits de la branche Impériale; l'Empereur Bauduin, réduit à mandier le secours des Princes de l'Europe, revint à Namur, en dépossédа

ſa ſœur, & engagea le Comté au Roi de France pour une ſomme de 50 mille livres, qu'il employa en vain à ſoutenir ſa couronne chancellante; partant pour Conſtantinople, il laiſſa le Gouvernement de Namur à Marie ſon épouſe : depuis cette époque, tout y fut dans la plus grande confuſion; enfin Bauduin vendit Namur à Gui de Flandre pour 20 mille livres.

Cet expoſé, tout ſimple qu'il eſt, a peu beſoin de commentaire; il eſt aiſé de ſe figurer les maux & les déſordres, que cette incertitude dans la ſucceſſion, dut cauſer; & ces maux furent une ſuite des Croiſades.

De l'effet des Croiſades ſur la population.

L'Émigration immenſe, qu'occaſionerent les Croiſades, diminua ſucceſſivement, pendant près de deux ſiecles, la population des Provinces Belgiques; & cette diminution influa également ſur toutes les claſſes de la ſociété: l'agriculture en ſouffrit eſſentiellement; les terres, devenues moins précieuſes par le défaut de cultivateurs, baiſſerent de prix : les denrées de premiere néceſſité s'avilirent faute de conſommateurs, & la maſſe des richeſſes nationales en diminua proportionellement.

Les manufactures manquerent d'ouvriers, la navigation de matelots, l'état de défenſeurs; mais les puiſſances voiſines ayant auſſi été victimes de la paſſion des guerres ſaintes, & s'étant affoiblies dans la même proportion, les ſuites de la dépopulation des Pays-Bas furent moins dangereuſes.

D'ailleurs, je crois devoir remarquer ici, que la cauſe de cette dépopulation n'étant, qu'une efferveſcence paſſagere, les funeſtes effets, qui en dériverent, ne furent auſſi que momentanés.

On peut effectivement regarder comme un principe

certain, que la population n'eſt jamais arrêtée, que par le défaut d'occupation ou d'émulation; tout pays où l'homme trouve à ſe nourrir lui & ſa famille; tout pays, où l'induſtrie n'eſt pas éteinte dans le cœur des citoyens, ſe peuple de ſes propres habitans, qui ſe multiplient en raiſon des moyens de ſubſiſtance, qui s'offrent pour prix de leurs travaux.

L'Amérique nous donne un exemple frappant de cette vérité; une partie de ce vaſte continent, habitée par un peuple de chaſſeurs, ne demandoit que des cultivateurs, qui tiraſſent de ſon ſein les richeſſes naturelles, qu'elle leur offroit avec profuſion : cette aiſance à s'aſſurer les moyens de ſubſiſter & d'élever leurs familles, engagea les habitans de l'Amérique à ſe marier beaucoup plus jeunes, & à ne pas craindre de voir leurs enfans ſe multiplier au-delà des reſſources néceſſaires à leur entretien; auſſi, tandis qu'on compte qu'en Angleterre il ne ſe marie annuellement qu'une perſonne ſur cent; on calcule, qu'il s'en marie le double en Amérique (1).

De ce principe, établi ſur la théorie & ſur l'expérience, il réſulte, que la dépopulation, occaſionnée dans les Provinces Belgiques par les Croiſades, ne fut, que d'une durée égale au temps néceſſaire pour réparer cette perte, & que ce temps fut moins long en proportion de l'encouragement, que donnoit au peuple la facilité d'acquérir des moyens de ſubſiſtance, dont l'aviliſſement du prix des terres avoit diminué la valeur.

Il reſte une autre réflexion à faire, & dont les ſuites méritent une attention ſérieuſe; il eſt certain, que le nombre

(1) Les Œuvres du Docteur Franklin en font foi, T. II. p. 121.

nombre des guerriers, qui périrent en Paleſtine, fut bien ſupérieur à celui des femmes, qui y finirent leur carriere; auſſi l'hiſtoire nous apprend-elle, que pluſieurs Abbayes de femmes doivent leur exiſtence aux veuves des Croiſés, morts en Aſie; telle eſt, aſſure-t-on, l'origine des Abbayes de Salſinne & de Marche-les-Dames dans le Comté de Namur (1).

Cette diſproportion entre les deux ſexes pendant l'eſpace de deux cens ans doit néceſſairement avoir influé ſur les mœurs, en augmentant conſidérablement ces unions paſſageres, ſi juſtement condamnées par la plus pure des religions; il ſemble en effet, que jamais les naiſſances illégitimes ne furent plus communes, que dans le XII^me^ & le XIII^me^ ſiecle; je crois même pouvoir avancer, que les fruits de ces unions illicites jouirent alors d'une conſidération ſupérieure à celle dont ils ont joui dans d'autres temps.

On aſſure, il eſt vrai (2), que, ſuivant les calculs, que l'on a faits en divers endroits de l'Europe, il y naît plus de garçons que de filles; mais cette diſproportion ne peut être aſſez grande pour détruire l'obſervation précédente.

---

(1) Hiſtoire de Namur. pag. 133.
(2) Eſprit des Loix, L. XVI. Ch. IV.

Des Armoiries.

Dès les temps les plus reculés les hommes célebres, les nations mêmes ont affecté de se faire reconnoître par certains signes, qu'ils avoient adoptés : les uns en ornoient leurs écus, les autres en composoient leurs enseignes; mais ces marques de distinction n'étoient ni héréditaires, ni fixes; elles le sont aujourd'hui; mais depuis quelle époque? c'est sur quoi les savans ne sont pas d'accord; les uns regardent les Tournois comme la vraie source des armoiries, les autres en attribuent l'invention aux Croisés. M. de Foncemagne adopte un sentiment mitoyen; » je crois, dit-il, qu'il » faut admettre ensemble les deux opinions, & que » séparées, elles ne peuvent nous donner complette- » ment l'origine que nous cherchons : l'usage des ar- » moiries s'introduisit d'abord par les Tournois, dont » l'établissement a précédé, de quelques années, la » premiere Croisade. Il n'en faut pas d'autre preuve, » que le sceau de Robert le Frison, Comte de Flan- » dre; ce sceau est attaché à un acte de 1072, par » conséquent, antérieur de vingt-trois ans à la pre- » miere Croisade.

Mais il croit, qu'il étoit réservé aux Croisades, d'en rendre l'usage plus général, & la pratique plus invariable; il ajoute » que ce fut aussi depuis les Croi- » sades, qu'elles devinrent héréditaires, les enfans se » faisant un point d'honneur & de religion de trans- » mettre à leurs descendans l'écu de leurs peres, » comme un monument de leur valeur & de leur » piété. C'est, continue-t-il, par les Croisades, que » sont entrées, dans le blason, les principales pieces, » entre autres, *les croix* de tant de formes différentes,

» & les merlettes, ſorte d'oiſeaux, qui paſſent les mers » tous les ans, & qui ſont repréſentés ſans pieds & » ſans bec, en mémoire des bleſſures reçues dans les » guerres ſaintes par les Chevaliers, qui les por- » toient.

» C'eſt aux Croiſades, que le blaſon doit les noms » de ſes émaux, azur, gueule, ſinople & ſable, s'il » eſt vrai que les deux premiers ſoient tirés de l'Arabe » ou Perſan, que le troiſieme ſoit emprunté de celui » d'une ville de la Cappadoce, & le quatrieme, une » altération de *Sabellina pellis*, martre zibelline, ani- » mal commun dans les pays, que les Croiſés traver- » ſerent.

» C'eſt auſſi, vraiſemblablement, par les Croiſades, » que les fourrures d'hermine & de vair, qui ſervirent » d'abord à doubler les habits, puis à garnir les écus, » ont paſſé delà dans le blaſon «.

Telles ſont les remarques, que j'ai cru devoir tirer de M. de Foncemagne ; elles renferment, à-peu-près, tout ce qu'il eſt intéreſſant de ſavoir ſur un ſujet auſſi frivole : j'y ajouterai cependant, que l'exemple, cité du ſceau de Robert le Friſon n'eſt pas déciſif; puiſqu'il eſt vraiſemblable, que le lion ne continua pas à être, depuis lui, les armes des Comtes de Flandre; ils ne le porterent conſtamment, que depuis Philippe d'Alſace, Prince d'une autre maiſon que Robert : on prétend même que ce fut pendant les Croiſades, qu'il changea ſes armes, en mémoire de ce que la cotte d'armes de Nobilion, Roi d'Albanie, qu'il avoit tué, étoit chargé d'un lion de ſable. Si cela étoit, la preuve, que M. de Foncemagne a tirée du pere Méneſtrier, ceſſeroit d'en être une; mais rien ne reſſemble plus à une fable, que cette origine des armes des Comtes de Flandre; auſſi Meyer (p. 52, ann. 1178), rejettant

cette opinion à l'exemple de Vredius(1), en propoſe une autre, qui ne feroit pas moins contraire à la preuve que nous diſcutons; il croit que les Souverains des différentes Provinces Belgiques prirent, d'un commun accord, le lion pour leurs armes, avant d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte; en effet, les Comtes de Flandre, de Hainaut, de Namur, de Luxembourg & le Duc de Brabant, porterent un lion pour armes; mais je ne trouve, dans les anciens auteurs, nulle trace de cette opinion.

Qu'en conclure? que nous ne ſavons rien de certain ſur cet objet, que le haſard ſeul peut éclaircir; & ce haſard ſera dû, ſans doute, au goût de l'hiſtoire nationale, qui commence à ſe répandre dans les Provinces Belgiques, & que l'Académie ſaura régler & faire régner de plus en plus: on ignore encore combien de monumens originaux & déciſifs ſont enſevelis dans les bibliotheques & dans les archives des monaſteres; celles mêmes du Souverain & des états étoient, il y a peu de temps, en déſordre: mais on travaille à les mettre dans un ordre, qui les rendra utiles; ce ne ſera cependant qu'après l'exécution d'un plan auſſi ſage, que les ſavans pourront y découvrir des vérités hiſtoriques juſqu'à préſent inconnues.

Quant à l'objet, qui m'occupe actuellement, je me bornerai à remarquer ici, que les armes anciennes des Comtes de Hainaut (les chevrons) me paroiſſent concourir à prouver l'exiſtence des armoiries antérieurement aux Croiſades: il eſt apparent, que ces armes furent celles de Richilde, héritiere des anciens Comtes de Hainaut, qui épouſa Bauduin de Mons, puiſque ceux de leurs deſcendans, qui poſſéderent le Hainaut, les

(1) Vredius, T. I. pag. 12, 13 & 15.

adopterent, tandis que les Comtes de Flandre ne les porterent jamais. Au reste, dès l'an 1088, Raimond de S. Gilles, Comte de Toulouse, portoit *la croix* pour armes, & ses successeurs l'ont constamment portée depuis lors (Traité de diplômatique, T. IV, p. 235); il résulte de ce que je viens de dire, qu'on peut regarder le sentiment de M. de Foncemagne comme le plus admissible, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes nous mettent à même de porter un jugement certain : aussi ce sentiment a-t-il été suivi par les savans Bénédictins, auteurs du nouveau traité de diplômatique.

De l'argent monnoyé.

Les Croisés exporterent certainement une quantité considérable d'argent monnoyé : cette exportation diminua la masse de ce métal, qui circuloit en Europe, & cette diminution d'especes doit avoir eu une influence remarquable sur le prix des denrées ; une somme quelconque en représenta une plus grande quantité, & si l'exportation fut plus forte dans certains états, que dans d'autres, ceux-là s'appauvrirent proportionnellement : les Provinces Belgiques furent-elles de ce nombre ? l'affirmative paroît peu douteuse, puisque les Princes des différens états, qui les composent, se signalerent dans toutes les Croisades; ajoutons donc ce fléau à ceux, qui furent une suite de ces expéditions, qu'un zele inconsidéré fit entreprendre.

De la Religion.

Depuis près de deux siecles le culte des idoles étoit anéanti ; en vain les Normands avoient détruit les Temples du vrai Dieu, & massacré ses ministres;

les Provinces Belgiques étoient toutes ſoumiſes au joug de l'évangile ; & ſi les vertus que la religion enſeigne, n'étoient pas pratiquées, les dogmes de l'Egliſe n'en étoient pas moins reſpectés. Les vices contraires à la religion, n'étoient pas plus rares, qu'aujourd'hui, mais on n'avoit pas encore imaginé de chercher à détruire la religion, pour ſuivre, ſans remords, la voix impérieuſe des paſſions.

Le Clergé avoit à ſa tête des Prélats recommandables par la ſainteté de leur vie & par leur application ; les monaſteres donnoient l'exemple des mœurs les plus pures & de l'amour le plus décidé pour l'étude (1).

En vain déclame-t-on contre les uſurpations du Clergé à l'occaſion des Croiſades, contre l'augmentation de leurs richeſſes, & contre leur crédit trop puiſſant.

Je crois, que les intérêts de la religion & des peuples n'en ſouffrirent pas.

Le Clergé, il eſt vrai, s'attribua la plupart des jugemens ; il uſurpa les cauſes relatives aux mariages, aux teſtamens, enfin toutes celles des Croiſés ; mais, à parler ſans prévention, ne valoit-il pas mieux être jugé par des eccléſiaſtiques éclairés *pour leur ſiecle*, que par des laïques, dont l'ignorance rendit les combats judiciaires néceſſaires, abus, qu'une juriſprudence plus ſage déracina peu-à-peu ?

Les terres des eccléſiaſtiques étoient mieux cultivées, & la raiſon en eſt ſimple ; les religieux gouver-

(1) J'ai avancé, que les études d'alors avoient nui à la renaiſſance des lettres, on pourroit me ſoupçonner de contradiction ; mais je prie le Lecteur de conſidérer, qu'en parlant ici de l'application des Prélats & des moines aux études, je ne parle pas du genre de ces études, mais uniquement des qualités de ceux, qui les cultivoient : or il eſt poſſible d'aimer l'étude, & en même-temps de cultiver des connoiſſances peu utiles ; d'ailleurs, il faut toujours éviter de confondre les époques : l'homme le plus ſavant du XIIe. ſiecle paroitroit ignorant aujourd'hui ; mais, ce même homme, né dans le XVIIIe. ſiecle, ſe feroit diſtingué aujourd'hui, comme alors, de ſes contemporains, dans la même proportion.

noient eux-mêmes leurs censes, & en cultivoient les terres de leurs propres mains. L'intelligence, qui dirigeoit leurs travaux, devoit être supérieure à celle des autres cultivateurs; puisque le même esprit animoit un corps toujours permanent, & que ce corps n'étoit pas sujet aux variations de systêmes, qui empêchent les familles particulieres de suivre constamment un même projet.

Quelques-uns de mes Lecteurs croiront peut-être, que, dans le temps des Croisades, les moines avoient déja abandonné la culture des terres; j'en ai aussi douté long-temps; mais un monument du temps m'a convaincu : le voici.

» Un gentilhomme très-cruel, appellé Godefroi de » Wesemale, vint à quelque cense de Villers, appellée » *Gerundium*, où il se mit à piller les chevaux, & emporta tout, après avoir cruellement battu *les freres* » *de la dedans* «.

De Vaddere, origine des Ducs de Brab. p. 218.

Ce fait est antérieur à l'année 1263, mais de peu d'années; il me paroît suffisant pour prouver, qu'alors les religieux cultivoient encore leurs biens.

Quant au crédit des ecclésiastiques; ce ne fut pas la suite d'un systême réfléchi, mais de la supériorité de leurs connoissances; cela me rappelle la réponse de la Maréchale d'Ancre : interrogée sur les moyens, qu'elle avoit employés pour subjuguer l'esprit de la veuve d'Henri IV; elle répondit, qu'elle n'avoit employé d'autre ressource, que l'ascendant, que donne un esprit fort sur un esprit foible; de même, le crédit des ecclésiastiques ne doit être attribué, qu'à l'ascendant, que donne l'étude sur l'ignorance.

L'obligation, que les Princes contractoient, en se croisant, étoit regardée comme sacrée; ceux des Croisés, qui ne pouvoient accomplir leur vœu, se faisoient remplacer par des troupes à leur solde; témoin le testa-

ment d'Henri III, Duc de Brabant. En voici les termes :

» *Item ſi nos ſignati cruce tranſmarina non ſolve-*
» *rimus iter noſtrum ad ſatisfaciendum ſuper hoc altiſſi-*
» *mo, in redemptionem ipſius crucis & voti noſtri, vo-*
» *lumus quod capiantur de promptioribus & primis redi-*
» *tibus & proventibus noſtris quatuor millia librarum*
» *Lovanienſium, cum quâ pecuniâ milites cruce ſignati*
» *pro nobis ibunt, & ſervient Deo in partibus tranſ-*
» *marinis* «.

Rien ne prouve mieux combien les Princes de ce temps étoient religieux obſervateurs des engagemens, qu'ils avoient pris relativement aux Croiſades : ils les regardoient comme une expédition ſainte; auſſi leur premier ſoin étoit-il de ſe procurer en Aſie les plus précieuſes reliques pour les envoyer dans leurs états.

Miræus, T. I. pag. 204.

Godefroi de Bouillon en envoya à l'Egliſe de Lens en Artois, ce que nous apprenons d'un diplôme de Robert I$^{er.}$, Comte d'Artois, de 1247.

» *Reliquiæ, quæ per Godefridum de Bullon, regem*
» *Jeroſolymorum, acquiſitæ in partibus tranſmarinis* «.

Henri, Empereur de Conſtantinople, en envoya à Philippe, ſurnommé le Noble, Comte de Namur, ſon frere; la lettre qu'il lui écrit à ce ſujet, ſe trouve dans Miræus. T. I. p. 405.

Je me contenterai de citer ce peu d'exemples; un détail plus long ſeroit inutile & ennuyeux.

De l'art militaire.

Les beſoins mutuels ayant raſſemblé les hommes en ſociété, l'amour de la propriété les mit en garde contre ceux, qui cherchoient à leur ravir le fruit de leurs travaux; le deſir de s'approprier, ſans travail, le produit de l'induſtrie des autres, arma les raviſſeurs; dès-lors

lors l'art d'attaquer & celui de ſe défendre, occuperent le genre humain : les Croiſades contribuerent-elles à augmenter les connoiſſances relatives à cet objet? c'eſt le ſujet, qui va m'occuper.

Les Romains avoient perfectionné l'art militaire au point, qu'il leur procura l'empire de l'univers connu; cette puiſſance formidable ayant ſuccombée ſous ſon propre poid, les nations barbares, qui en avoient partagé les ruines, s'approprierent leurs armes offenſives & défenſives, qui ſi long-temps avoient été les inſtrumens de leurs défaites.

Mais cet eſprit d'ordre, & ce ſyſtême ſuivi, qui avoient fait la force de Rome, ne furent pas adoptés par les Barbares, que les armes ſeules des Romains avoient frappés.

D'ailleurs, près de ſix ſiecles, qui s'étoient écoulés depuis la deſtruction de l'Empire dans la plus grande partie de l'Europe, juſqu'au moment des Croiſades, avoient totalement changé l'art de la Guerre ; le ſyſtême féodal ſur-tout, en transformant chaque poſſeſſeur de fief en petit tyran, occaſionna, dans les armées, le déſordre le plus contraire à l'eſprit militaire ; les armées, au lieu d'être un ſeul corps parfaitement uni, & conduit par un ſeul chef, devinrent l'aſſemblage d'une quantité de petits corps de troupes, dont les chefs étoient diviſés entre eux, & prétendoient également agir d'après leurs caprices.

Chacun s'armoit à ſa maniere, ſervoit auſſi long-temps, que ſon vaſſelage l'exigeoit, & ſongeoit plutôt à ſa gloire perſonnelle, qu'à l'intérêt de ſon Souverain.

C'eſt cet eſprit, qui anima les armées des Croiſés. Quand les Souverains avoient pris la Croix, leurs vaſſaux les ſuivoient ; auſſi voyons-nous dans les

Provinces Belgiques, les Souverains des Provinces, qui relevoient de la France, combattre ſous l'enſeigne des Lys, tandis que ceux, dont les fiefs relevoient de l'Empire, ſuivoient les drapeaux des Empereurs : dans la direction même de leurs voyages, cette différence eſt remarquable.

On demandera peut-être comment les Suzerains, qui ne ſe croiſoient pas, permettoient à leurs vaſſaux d'abandonner leur Etats pour ces expéditions lointaines? qu'on ſe rappelle la puiſſance des Papes, & qu'on ſe ſouvienne, que ces guerres étoient commandées au nom de Dieu; cette queſtion ceſſe d'en être une.

J'en reviens au ſervice militaire; les Croiſades contribuerent beaucoup à y répandre de la confuſion „ par » la mort d'une infinité de nobleſſe, qui périt dans les » Croiſades, les fiefs paſſerent ſucceſſivement dans différentes mains & dans différentes familles; peu-à-» peu la tradition touchant la qualité du ſervice, dû » par divers Seigneurs, devint incertaine «.

C'étoit une ſource de diſpute continuelle, & un vice radical dans le ſyſtême féodal.

Cette confuſion donna lieu aux dénombremens, que les Suzerains exigerent de leurs vaſſaux pour les fiefs, qu'ils tenoient d'eux; l'uſage en eſt parvenu juſqu'à nous.

Les fiefs, dans leur origine, n'étoient poſſédés que par les nobles; & les poſſeſſeurs ſeuls des fiefs étoient comptés dans les armées. La quantité de ceux, qui trouverent, dans les guerres ſaintes, la fin de leur carriere, fut la cauſe, qui procura aux roturiers l'achat des fiefs.

Cette innovation dut néceſſairement influer ſur la formation des armées, qui s'affoiblirent par l'admiſſion d'une claſſe de citoyens, qui n'étoient pas deſtinés à

les former, & dont, par conséquent, l'éducation n'avoit pas été relative à leur nouvelle profession.

Les Souverains leur firent acheter ce Privilege par des retributions pécuniaires connues sous le nom *de droit des francs fiefs ;* mais, si cette ressourrce en fut effectivement une pour les finances des Suzerains, la force intrinseque des armées n'en souffrit pas moins.

Les Croisades, en ruinant, ou même en éteignant beaucoup de familles nobles, furent, sans contredit, la source de cet usage nouveau, dont les suites furent plus réelles, qu'elles ne paroissent au premier coup d'œil. Le pere Daniel, à qui on ne peut refuser des connoissances très-vastes, ne balance pas d'attribuer aux Croisades la possession des fiefs par les roturiers.

P. 62. dans l'ouvrage cité ci-dessus.

Passons à un autre objet : les vassaux devoient un service auquel la nature de leurs fiefs les assujettissoit ; cela n'est pas douteux. Mais ce même service dû en certaines occasions, se rendoit quelquefois à prix d'argent ; delà la solde donnée aux Chevaliers par les Souverains.

Cet usage, peu important en apparence, dut même paroître, au premier abord, avantageux aux vassaux, qui y trouvoient le double avantage de contenter leur goût pour les expéditions guerrieres, & de se procurer une ressource pour leurs finances.

Mais d'un autre côté, les Souverains y trouverent un avantage bien plus réel ; ils se procurerent, par cette voie, des forces permanentes & à leur disposition, qui leur servirent, dans la suite, à leur assurer un pouvoir, que la constitution ne leur donnoit pas.

Au reste, les vassaux n'étoient pas tellement confondus, qu'il ne se trouvât, parmi eux, aucune distinction ; les Chevaliers (*milites*) tenoient le premier rang,

& parmi les Chevaliers, les Bannerets & les Bacheliers ſe diſtinguoient encore, non à raiſon de leur nobleſſe, mais à raiſon de leurs poſſeſſions. Venoient enſuite les Ecuyers, qui, avec l'âge, parvenoient à la Chevalerie: On comptoit après, des ſergens d'armes, (*ſerganti*) des ſervans d'armes (*ſervientes*) &c.

Les Croiſades ne changerent rien à cet ordre, qui ſubſiſta juſqu'au XV^me^ ſiecle.

Parmi les uſages militaires, que les Croiſades introduiſirent, on diſtingue particuliérement l'uſage des feux Grégeois. Philippe Auguſte s'en ſervit à Dieppe pour brûler les vaiſſeaux Anglois, qui étoient dans le port. Le pere Daniel croit que ce Monarque n'avoit pas appris la maniere de compoſer ce feu; mais, qu'il en avoit trouvé de tout préparé dans Ptolemaïs, & qu'il l'employa à Dieppe.

J'avoue, que ce ſentiment me paroît d'autant moins vraiſemblable, que, ſi l'on avoit ignoré, dans l'armée françoiſe, la maniere de compoſer le feu Grégeois, on auroit également ignoré l'art de l'employer.

Je crois auſſi, que ce fut des Grecs, que les Croiſés apprirent l'art des ſieges, c'eſt-à-dire, la méthode d'enfermer une place par des circonvallations.

Cette eſpece d'attaque étoit connue des Romains; les Grecs avoient conſervé les coutumes Romaines: d'un autre côté, nous ne trouvons aucun exemple de circonvallation employée par les François avant le ſiege de Ptolemaïs; ne ſuis-je pas autoriſé à en conclure, que ce fut des Grecs, qu'ils apprirent cette reſſource eſſentielle dans les ſieges, ou des Croiſés déja établis en Paleſtine, qui la tenoient, ſans doute, des guerriers de Conſtantinople?

Depuis lors, cet uſage fut conſtamment employé.

Il en eſt un autre que les voyages d'Outremer in-

troduisirent. Ce fut celui des gardes-du-corps ; la crainte des embuches des sujets du vieux de La Montagne en fut cause.

De la Navigation & du Commerce.

La navigation & le commerce sont deux objets tellement liés, que l'on ne peut traiter l'un, sans parler de l'autre. En effet, le prix des marchandises augmentant à proportion des frais de transport, & celui par eau étant, sans aucune comparaison, le moins couteux ; il s'ensuit nécessairement, que, dans tout pays commerçant, les moyens de se procurer les marchandises par eau doivent avoir attiré l'attention des négocians, & mérité la protection de ceux à qui la puissance souveraine est confiée.

Vers le temps des Croisades, les Pays-Bas, qui depuis sont devenus l'entrepôt du commerce de l'Europe, souffroient, comme les autres états de la révolution, que l'hérédité des fiefs venoit d'opérer.

Leur situation néanmoins, l'une des plus avantageuse pour le commerce, leur donnoit un avantage réel & proportionné au temps.

Aussi voyons-nous des flottes de Flamands, de Frisons, &c. faire le tour de la France & de l'Espagne pour franchir le détroit de Gibraltar, tandis que les Rois de France (1) & les Empereurs faisoient leurs voyages par terre, ou à l'aide des vaisseaux Génois ou Venitiens.

---

(1) » Depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe Auguste, il n'est point fait » mention d'armées Françoises sur la mer. Le pere Daniel, en s'exprimant ainsi, » T. II. p. 445, n'entend parler, que de flottes Royales ; il ajoute, peu après, » la raison pourquoi les Rois de France n'avoient pas alors d'armées de mer ; » la plus forte est, que les premiers Rois de la troisieme race possédoient peu » de côtes, qui, pour la plupart, étoient sous la puissance des grands vassaux «.

Ces voyages, entrepris par des motifs de piété, devinrent une école pour la Marine, & l'occasion d'un commerce étendu; puisqu'ils procurerent des liaisons aux Mariniers de nos Provinces avec les Italiens, les Portugais, les Arabes, &c.; & il est de notoriété publique, que, par-tout où le commerce trouve du gain, il exerce son empire sans égard à la différence du culte ou des intérêts politiques.

L'augmentation du commerce contribua essentiellement à l'augmentation des vaisseaux nécessaires pour y fournir; & l'histoire nous est garant, que la Marine Flamande étoit redoutable dans le XIII^me^ siecle.

L'expédition de Ferrand, Comte de Flandre, qui força Philippe Auguste à brûler ses propres vaisseaux dans le port de Dam, ne nous laisse aucun doute à cet égard.

Depuis les Croisades, l'on vit les côtes de la Flandre plus garnies de vaisseaux, qu'auparavant; au point que sous Philippe de Valois, tandis que Caen ne fournissoit que 28 vaisseaux, Fescamp que 16, Dieppe que 28, la Flandre seule en fournissoit 106. Voyez Daniel H. de la Mil. Fr. T. II. p. 460.

Il paroît aussi, que les rapports, que les Flamands eurent avec les Venitiens & les Génois, & sur-tout avec les premiers, contribuerent beaucoup à la perfection de leur Marine.

Les Venitiens étoient sur mer la plus puissante de toutes les nations, & du fond du Golfe Adriatique, ils dominerent sur la Méditerranée.

Les liaisons intimes, que ces Républicains contracterent avec le Comte de Flandre & ses vassaux pendant l'expédition, qui précéda la prise de Constantinople, & pendant le siege de cette ville, durent aussi contribuer à communiquer aux uns les connoissances des autres.

Après cette expédition & l'élévation du Comte de Flandre sur le trône de Constantinople, la Grece & les plus riches Provinces des Pays-Bas obéissant au même chef, il dut s'établir, entre ces états éloignés, une correspondance, qui ne put, qu'être infiniment utile aux Provinces Belgiques; puisque, comme je l'ai déja remarqué, Constantinople avoit concentré dans son sein toutes les connoissances, qui avoient illustré Rome.

Heureuses, en effet, les Provinces, que la nature a placées dans des climats éloignés; mais que la révolution des siecles a réunies sous un même chef, que l'amour de l'humanité engage à veiller à leur bonheur réciproque, en encourageant leur industrie & en la facilitant par des liaisons de commerce & par une protection particuliere accordée à leur navigation.

Entre les especes de vaisseaux connues alors en France, les Galeres paroissent être dues aux Croisades; puisqu'avant ce temps, les Auteurs François n'en font aucune mention, quoiqu'elles fussent connues des Grecs. Daniel Hist. de la Milice Franç. T. II. p. 453.

Le nom des Chefs des armées navales vient aussi des Mahométans: les chefs de leurs troupes s'appelloient *Emirs* ou *Amiraux*.

Je ne sais si c'est aux Croisades, que l'usage des tours sur les vaisseaux doit être attribué; les Venitiens s'en servoient au siege de Constantinople; & nous les voyons communes en 1304, au combat de Ziériczée en Zélande.

Des Belles-Lettres.

Vers le temps des Croisades, (*a*) les Belles-Lettres fleurissoient dans les Provinces Belgiques; les écoles de Liege, d'Arras, de Tournai, de Gueldres, &c. étoient célebres; on les cultivoit aussi avec succès dans les Abbayes de S. Martin de Tournai, de S. Wast d'Arras,

(*a*) Hist. litt. de Fr. T. IX, p. 1-223.

d'Anchin, de Lobbes, de S. Trond, de Bonne-espérance, de S. Bertin, de Liessies, &c.

A Liege, sous l'episcopat de l'Evêque Otbert, le célebre Alger étoit à la tête de l'école de cette ville; Exelon & Tezelin le secondoient: aussi la réputation de cette ville fait-elle dire à l'Abbé d'Ursperg, que Liege tenoit le premier rang parmi celles, que les études rendoient fameuses.

Ursperg chro. anno 1117.

Arras fournit aussi des écrivains estimables & des sujets, que leur mérite éleva aux premieres dignités ecclésiastiques.

Ebremer, Evêque de Césarée, Robert, Archidiacre d'Ostrevant en Hainaut, Lambert & Alvises, Evêques d'Arras, & Clarembaut, diacre de la même Eglise, illustrerent cette ville par leurs écrits & par leurs vertus.

Tournai, dont l'école fut connue avantageusement sous le Docteur Odon, ne le fut pas moins sous le célebre Guerric, ensuite Abbé d'Igni; rien néanmoins ne contribua plus à sa renommée, que l'Evêque Etienne, dont le savoir fut égal aux connoissances politiques; vérité, que sa 237me lettre prouveroit seule; il y recommande à Louis, fils du Roi Philippe Auguste, l'amour des sciences, & lui prouve, par les meilleures raisons, la nécessité où sont les Princes de les cultiver.

Stephani Tornacensis epistola. 237.

1180. A Gueldres, Joseph d'Isca, Anglois de nation, & homme de lettres distingué, y dirigeoit les études; & comme le mérite des maîtres doit, sans doute, décider du succès des écoliers, cette école dut aussi fournir de bons sujets.

Gallia Christ. T. III. p. 123. an. 1124.

L'Abbé Widric, qui gouverna Liessies pendant 23 ans, fut un homme savant, qui prit grand soin d'enrichir son monastere de manuscrits précieux.

L'Abbaye de S. Bertin ne fut gouvernée pendant le XIIme siecle, que par des Abbés, qui joignoient à de très-

très-bonnes études, le desir de contribuer au progrès des Belles-Lettres.

Bonne-Espérance eut pour Abbé Philippe d'Harveng, dont les nombreux ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, & sont des preuves parlantes de ses vastes connoissances dans la Théologie & dans l'Histoire Ecclésiastique. 1162.

La chronique de Lobbes assure aussi, que cette Abbaye étoit renommée par son application à l'étude des Belles-Lettres; elle nous apprend, que le Cardinal Gerard avoit été à la tête de son école.

Sigebert seul eut suffi pour illustrer Gemblours par le nombre considérable de faits historiques, que sa chronique nous a conservés; l'Abbé Anselme continuateur de Sigebert, & Guibert, religieux de la même Abbaye, doivent aussi être comptés parmi les savans qui fleurissoient alors aux Pays-Bas.

Thierri, Abbé de S. Trond, écrivoit également bien en vers & en prose; Rodulphe, son successeur, se distingua parmi les historiens de ce siecle.

S. Martin de Tournai fut l'école où l'Evêque Odon (dont il est parlé ci-devant) puisa les lumieres qui lui procurerent le siege de Cambrai; on a lieu de croire, que le Grec & l'Hébreu étoient au nombre des connoissances auxquelles les religieux de ce monastere s'étoient appliqués (1).

Je me bornerai à cette esquisse de l'état des Belles-Lettres dans nos Provinces vers le temps des Croisades;

(1) Deux diplômes, qui se trouvent dans Miræus. T. I. p. 547. & 563, me font croire, que les enfans des Comtes de Flandre étoient élevés dans l'Abbaye de S. Nicolas à Furnes.

Philippe d'Alsace s'explique en ces termes dans l'un : *cum à primævâ pueritiæ meæ prudentiolâ piæ matris meæ eruditione edoctus. . . Cænobium Sti. Nicolai diligere cæperim ac manu tenere, &c.*

Dans l'autre le Comte Bauduin dit : *cum a primæ juventutis meæ flore cænobium Sti. Nicolai de Furnes diligere cæperim ac manutenere.*

ce ſujet mériteroit d'être traité ſéparément ; mais pour remplir l'objet de ce Mémoire, j'eſpere, que ce que je viens d'en dire ſuffira.

Il me reſte actuellement à examiner ſi les Croiſades furent utiles ou nuiſibles à l'avancement des ſciences. Les auteurs de l'Hiſtoire littéraire de la France, *dont les recherches m'ont guidé dans le tableau, que je viens de tracer,* penſent, que ces expéditions lointaines firent un tort réel à l'accroiſſement des connoiſſances utiles (1) ; j'oſe être d'un ſentiment contraire, & je vais en expoſer les raiſons, après avoir mis ſous les yeux du Lecteur celles ſur leſquelles ſe fondent les Auteurs de l'Hiſtoire littéraire.

Ils avancent 1°. que la bonne diſcipline, & par conſéquent les lettres, qui ſuivent preſque toujours ſon ſort, ne pouvoient que ſouffrir de l'abſence des Evêques, des Abbés, des moines, &c. qui avoient pris la Croix.

2°. Que les indulgences, accordées par les Papes, ayant fait tomber les peines canoniques, on n'eut plus de motif d'étudier les canons & la diſcipline de l'Egliſe ſur ce point.

3°. Que la dixme Saladine, troublant le repos des eccléſiaſtiques, & diminuant leurs revenus, ils eurent moins de temps à conſacrer à l'étude, & moins de moyens pour acquerir des livres.

4°. Que les ordres de Chevalerie offrant un établiſſement, qu'on pouvoit ſe procurer ſans étudier, l'éducation fut négligée, le motif, qui la faiſoit donner avec ſoin, venant à ceſſer.

5°. Que les Croiſades étant deſtinées à ſoumettre, par la force, les Muſulmans & les Hérétiques, on s'ap-

(1) T. IX. p. 16, 17 & 18.

pliqua moins à acquérir les connoiſſances néceſſaires pour les convertir.

Telles ſont les raiſons que j'ai entrepris de réfuter.

Il me paroît d'abord, que, ſi l'abſence des Evêques, des Abbés & de beaucoup d'autres Eccléſiaſtiques, put contribuer à réfroidir le zele avec lequel on étudioit dans les dioceſes ou dans les Abbayes, qui étoient confiés à leurs ſoins; les ouvrages, qu'ils ſe procurerent en Orient, & les ſavans de l'Empire Grec, qu'ils furent à même de conſulter, durent augmenter néceſſairement leur érudition & l'étendue de leurs connoiſſances; d'ailleurs, il n'eſt pas vraiſemblable, que des Prélats pieux & protecteurs des Sciences, n'aient pas, avant leur départ, veillé, avec la plus grande application, à remplir le vuide, que leur éloignement alloit cauſer.

On doit conſidérer auſſi, qu'à leur retour, ces mêmes Prélats durent mettre à profit le fruit de leurs voyages, en répandant parmi leurs compatriotes, les ſciences, dont ils avoient été à portée de s'inſtruire à la ſource même, où elles n'avoient pas été étouffées par ces eſſaims de Barbares, qui ravagerent l'Europe pendant pluſieurs ſiecles.

La ſeconde objection demanderoit, ſans doute, un homme plus verſé, que je ne ſuis, dans la Théologie, pour être ſavamment examinée; mais au défaut des connoiſſances théologiques, je me ſervirai du ſeul flambeau de la raiſon pour éclaircir cette queſtion.

Il me ſemble, que l'étude, qui avoit pour but l'art de diſtinguer la proportion, qui devoit s'obſerver entre les péchés & les peines canoniques, a cauſé plus de mal que de bien en Europe, & qu'elle a fait employer inutilement un temps précieux aux eſprits éclairés de ces ſiecles, dont les lumieres auroient pu porter un nouveau jour ſur des objets plus intéreſſans.

En effet, les peines canoniques, dans les premiers siecles de l'Eglise, étoient ordonnées par les Papes avec cette prudence & cette modération, qu'un pere de famille emploie, lorsqu'il est forcé d'infliger des peines à ses enfans : envisagées sous cette face, elles étoient conformes aux principes du Christianisme; mais lorsqu'elles devinrent des armes, formidables aux plus puissans Monarques, dans les mains des Papes, devenus Souverains, elles ne furent plus, que le soutien d'une politique purement mondaine, & elles perdirent leur caractere sacré au point, que dès » le IXme siecle, on com-
» mença à employer les excommunications pour re-
» pousser la violence des Seigneurs, qui s'étoient éri-
» gés en autant de Tyrans; puis, pour défendre le
» temporel ecclésiastique, & enfin pour toutes sortes
» d'affaires «.

Etoit-ce là l'esprit des peines canoniques, qui ne devoient avoir pour objet, que d'amender les pécheurs, & de prévenir les fautes par la crainte des pénitences?

D'ailleurs, l'usage déja introduit dans le XIIme siecle, de racheter les pénitences canoniques à prix d'argent, ne put que contribuer à les avilir, & fit, en effet, réfroidir le zele de ceux qui s'appliquoient à ce genre d'étude (1).

Mais, si cette étude, comme il me paroît incontestable, ne pouvoit contribuer en rien à l'avancement des Sciences, l'argument que je combats, tombe de lui-même, & n'a pas besoin d'une plus ample réfutation.

La troisieme objection est plus spécieuse, sans doute,

(1) Je crois devoir remarquer ici, que, dans le XIIIme siecle, l'usage des pénitences canoniques n'étoit pas entiérement aboli en Brabant; témoin celle, que fit en 1234, Guillaume de Grimberghe, Sgr. d'Asche.
Voyez De Vaddere, orig. des Ducs de Brabant, p. 228.

mais en l'examinant avec attention, elle n'eſt pas plus ſatisfaiſante, que les deux précédentes.

Nous avons vu par le tableau de l'état des ſciences aux Pays-Bas, que c'étoit dans les Cathédrales & dans les Abbayes, qu'étoit leur véritable ſanctuaire; or les biens des Abbayes & des Chapitres étant régis par quelques-uns des Membres, ſpécialement chargés de ces ſoins, le payement de la dixme Saladine les occupa auſſi excluſivement; d'ailleurs, ceux qui dirigeoient les revenus de ces corps, n'étoient pas choiſis parmi ceux qui s'adonnoient à l'étude, qui exige un genre de vie ſédentaire, & peu compatible avec les voyages, les procès & les relations diverſes, que doivent avoir les économes des Chapitres & des Abbayes; ainſi, le repos des ſavans n'étoit pas troublé par cette impoſition.

Quant à ce qui regarde les livres, j'ai déja remarqué, que les Croiſades contribuerent à en augmenter le nombre: en effet, on traduiſit alors pluſieurs livres Grecs & Arabes, que procurerent les liaiſons, que les Latins contracterent avec ces peuples à l'occaſion des Croiſades. Hiſt. Litt. T. IX. p. 11.

L'objection ſuivante eſt-elle plus forte? c'eſt ce que je vais examiner.

Les ordres militaires religieux étoient au nombre de trois, les Templiers, les Hoſpitaliers & les Chevaliers Teutoniques: ſoulager les Croiſés & les Pélerins fut leur premier objet; combattre les infidelles, fut le ſecond; de ſorte que, dans leur origine, ceux qui embraſſerent ces inſtituts, n'y furent déterminés que par la gloire, la religion & la charité; ce ne furent pas des places briguées par ambition ou par des motifs d'intérêt; mais un état de vie méritoire, qu'on regardoit plutôt comme une voie de ſalut, que comme un chemin à la fortune.

Il s'enſuit, que les parens ne durent pas élever leurs enfans d'après des idées dirigées vers leur réception dans l'un ou dans l'autre de ces ordres.

D'ailleurs, les ſciences, dans ces ſiecles guerriers, étoient concentrées dans les Cloîtres & dans les écoles des Cathédrales, nullement deſtinés à devenir des Séminaires propres à fournir des membres aux ordres Militaires, qui, même dans ces temps reculés, n'étoient composés, que de guerriers, qui vouloient joindre à l'honneur de leurs exploits, le mérite de la vie religieuſe.

Il me reſte à réfuter la cinquieme objection.

Qu'il me ſoit permis d'obſerver, qu'elle paroit ſuppoſer, que toutes les ſciences conſiſtoient alors dans l'étude de la Théologie, & principalement de la controverſe.

Cette ſuppoſition peut-elle s'admettre? on connoiſſoit certainement d'autres études; les ouvrages encore exiſtans & dont nous ſommes redevables aux écrivains des XII^{me} & XIII^{me} ſiecles, en ſont des témoins irréprochables.

Suppoſons même, que les études que l'on cultivoit, n'avoient d'autre but que la converſion de ceux qui avoient le malheur de n'être pas Chrétiens, ou de ne pas profeſſer le Chriſtianiſme dans ſa pureté; l'objection que je cherche à réfuter, n'en ſera pas moins inſuffiſante, ſi l'on conſidere, que ces guerres ſaintes augmentant les liaiſons qu'on avoit avec les infideles, les Eccléſiaſtiques durent ſentir leur zele s'échauffer, à la vue des occaſions plus fréquentes de l'exercer.

Auſſi l'hiſtoire des Croiſades atteſte-t-elle, que les Latins chercherent à joindre, à la force des armes, celle de la perſuaſion & de la conviction, pour faire briller aux yeux des Mahométans, la lumiere de l'Evangile.

Mais quels argumens pouvoient employer pour convertir les Mahométans, des peuples qui les considéroient comme *Payens?* Toutes les chartres du temps traitent les Mahométans de *Payens.* Il falloit connoître leur religion, avant de songer à la combattre par des argumens. D'ailleurs, le zele des Théologiens eut de quoi s'exercer dans le sein même de nos Provinces; » dès le commencement du XIIme siecle, il s'éleva des » héréfies à Ivois, au Duché de Luxembourg, dont le » venin pénétra bientôt dans le Diocese de Cambrai, » en Flandre, &c. (1).

Si ces réponses sont justes, il en résultera, que les Croisades furent réellement utiles à l'avancement des Sciences.

1°. Parce que les Latins furent à portée de joindre aux connoissances qu'ils avoient déja acquises, celles qui avoient passées de la Grece à Rome, & de Rome à Constantinople.

2°. Par les liaisons, que les Croisés eurent avec les Arabes, à qui nous sommes, entre autres, redevables de l'algebre.

3°. Par l'achat des livres jusqu'alors inconnus aux Pays-Bas, que firent à Constantinople les habitans des Provinces Belgiques, pendant que l'Empire Grec fut gouverné par des Princes de leur nation, ou pendant le cours des Croisades.

4°. Par la correspondance plus directe, établie entre les Italiens & les Croisés des Pays-Bas.

5°. Par l'obligation où furent les Seigneurs Croisés d'apprendre plusieurs langues, pour pouvoir traiter avec les différentes nations, qui, réunies pour le même objet, ne faisoient qu'un même corps.

(1) Hist. Littéraire, T. IX. p. 18.

6°. Par l'ample matiere que fournirent les Croisades aux historiens & mêmes aux Romanciers.

Les Romans furent-ils nuisibles aux sciences? l'affirmative est appuyée solidement par les Auteurs de l'Histoire littéraire de la France. Je me bornerai à une seule réflexion; n'étoient-ils pas propres à enflammer le courage des jeunes gens, en échauffant leur imagination par le récit des faits merveilleux, dont ils étoient remplis?

Un dernier effet des Croisades, qui mérite quelque attention, c'est qu'elles introduisirent en Europe une maladie, qui jusqu'alors y avoit été inconnue : ce furent les Croisés, qui communiquerent la lepre à leurs compatriotes; & cette maladie fut si contagieuse, que bientôt après deux mille léproseries furent fondées en France, & un grand nombre aux Pays-Bas. La lepre étoit-elle cette maladie terrible que l'on croit communément, (mais à tort) (1), être le fruit de la découverte

(1) Parmi les preuves, qui ne laissent aucun doute sur l'existence de la maladie vénérienne en Europe, antérieurement à la découverte de l'Amérique, je me bornerai aux suivantes, qui me paroissent décider la question.

Extrait du Réglement émané au nom de la Reine Jeanne en 1347 pour Avignon.

ART. IV. La Reine veut, que tous les samedis, la Baillive & un Chirurgien préposé par les Consuls, visitent chaque courtisanne; & s'il s'en trouve quelqu'une, qui ait contracté *le mal provenant de paillardise*, qu'elle soit séparée des autres, pour demeurer à part, afin qu'elle ne puisse pas s'abandonner, & qu'on évite le mal, que la jeunesse pourroit prendre.

Extrait des constitutions des mauvais lieux, qui se tenoient sous la jurisdiction de l'Evêque de Vinchestre.

» Dans une constitution de 1162 il est ordonné, que tout teneur de mau» vais lieux ne pourra garder aucune femme, qui soit attaquée de la maladie » dangereuse nommée *Burning* «.

Becket, qui a adopté le même sentiment, ajoute, que Jean Arden, Chirurgien des Rois d'Angleterre, Richard II, (mort en 1399) & Henri IV, (mort en 1413,) définit la maladie appellée *Brenning* (ou *Burning.*) de maniere à ne laisser aucun doute sur son identité avec la maladie vénérienne (Dict. Encyclopédique, T. XVII, p. 1.)

couverte du nouveau monde? Je ne le déciderai pas; mais étant prouvé, comme on en convient actuellement, que la maladie vénérienne étoit connue antérieurement à l'expédition de Colomb, ne pouroit-on pas le croire, & regarder alors les Croisades comme la source de l'affoiblissement du genre humain en Europe? en effet il paroît par le récit des hauts faits de nos anciens Preux, que leur force physique étoit supérieure à la nôtre.

Notice de quelques expéditions des Belges dans les pays lointains, qui, quoique peu importantes, méritent néanmoins d'être connues.

L'Académie ayant demandé un précis des principales expéditions des Belges dans les pays lointains, je n'ai fait entrer dans le corps de ce Mémoire, que celles, qui m'ont paru avoir influé sur les mœurs & sur le caractere national : j'ai réservé pour ce dernier chapitre celles, que j'ai jugé les moins importantes.

J'ai passé sous silence les courses, que les Pirates Francs entreprenoient pour piller les côtes de l'Espagne; ces excursions passageres prouvent l'audace d'une nation, mais ne changent ni son génie, ni ses usages.

Une expédition plus fameuse & rivale, en quelque sorte, de celle des Argonautes, mérite de trouver place ici.

Probus ayant vaincu les Francs, qui, au rapport de Procope (1), habitoient les marais, que forme le An. de J. C. 277.

(1) *Procop. de Bello Goth. L.* 1.
„ *Rhenus in oceanum evolvitur, hìc sunt paludes ubi quondam habitarunt Ger-* „ *mani, qui nunc Franci appellantur.*

Rhin à ſon embouchure, tranſporta une colonie de cette nation ſur les bords du Pont-Euxin, pour garantir cette frontiere des incurſions des Alains : une partie de cette colonie, animée par le deſir de revoir ſes foyers, s'empara d'un grand nombre de vaiſſeaux, dont elle ſe ſervit à ravager la Grece, l'Aſie & l'Afrique : encouragée par ce premier ſuccès, elle attaqua & pilla Syracuſe; contente de ces exploits, elle continua ſa navigation, &, après avoir franchi les colonnes d'Hercule, elle revint heureuſement dans ſa patrie.

Zoſime & Eumene (1) font le récit de cette entrepriſe preſqu'incroyable : ils ne ſont pas abſolument d'accord ſur toutes les circonſtances; mais il ne paroît pas moins certain, qu'ils parlent tous deux de la même expédition (2); Mrs. Gibbon, Crevier, Dubos & l'Auteur de l'Hiſtoire générale des Provinces-Unies le penſent ainſi (3).

---

(1) *Zoſ. L. 1. p. 666. Quum Franci ad imperatorem acceſſiſſent, & ab eo ſedes obtinuiſſent, pars eorum quædam defectionem molita, magnamque navium copiam nacta, totam Græciam conturbavit. In Siciliam quoque delata, & urbem Syracuſanam adorta, magnam in ea cædem edidit. Tandem quum & in Africam appuliſſet, ac rejecta fuiſſet, adductis Carthagine copiis, nihilominus domum redire, nullum paſſa detrimentum, potuit.*

Eum. in paneg. Conſt. ad Maxim.

Recurſabat quippe in animos illa ſub Divo Probo, & paucorum ex Francis captivorum incredibilis audacia & indigna felicitas, qui a ponto uſque, correptis navibus, Græciam Aſiamque populati, nec impune pleriſque Libyæ littoribus appulſi, ipſas poſtremo navalibus quondam victoriis nobiles ceperant Syracuſas, & immenſo itinere pervecti Oceanum qua terras rupit intraverant, atque ita eventu temeritatis oſtenderant nihil eſſe clauſum Piraticæ deſperationi, quo navigiis pateret acceſſus.

(2) Ceux qui croient, que l'expédition, dont parle Zoſime, n'eſt pas la même, que celle, que rapporte Eumene, penſent, que ce fut des rives du Rhin, que partirent les Francs, qui ravagerent la Grece, & pillerent Syracuſe; je me contente d'indiquer leur opinion; je m'éloignerois trop de mon ſujet, ſi j'entreprenois de diſcuter ce fait hiſtorique.

(3) Gibbon. T. II, p. 330.
Dubos T. I, p. 184. in-4to.
Crevier. T. XI, p. 158.
Hiſt. des Pr. T. II, p. 125, in-4to.

Telles sont les seules remarques, que j'ai cru devoir ajouter à celles, que j'ai faites sur les trois premieres Epoques; je passe à la quatrieme.

La manie des Croisades ne se bornoit pas à la conquête de la Terre-Sainte; toute entreprise contre les hérétiques étoit protégée par l'étendart de la Croix.

Dans l'Evêché de Breme, des hérétiques connus sous 1234.
le nom de Stadings (1), furent l'objet d'une Croisade publiée par Grégoire IX; le fils aîné du Duc de Brabant en fut le chef; Florent, Comte de Hollande, Thierri, Comte de Cleves & l'élite de la noblesse Flamande & Brabançonne, prirent la Croix.

La défaite des Stadings fut complette, & les Croisés revinrent chez eux couverts de lauriers teints d'un sang, qu'un siecle moins superstitieux eut épargné.

On peut consulter sur cette expédition, l'histoire de la patrie & la chronique d'Egmond (2); les amateurs d'anecdotes trouveront dans ce dernier ouvrage des particularités intéressantes.

Une autre guerre de religion, où les habitans des Pays-Bas prirent part, fut celle, que les Chevaliers Teutoniques firent aux Livoniens & aux Lithuaniens. Le Comte Jean de Namur accompagna le Roi de Bo- 1330.
hême dans cette expédition.

Parmi les Émigrations des Belges, on doit aussi compter celle de quelques Flamands, qui, en 1111

(1) Histoire Ecclésiastique. T. XVII, p. 53.

Voici les abominations dont on accusoit les Stadings, suivant une lettre du Pape Grégoire, adressée, le 13 Juin 1233, à l'Archevêque de Mayence, à l'Evêque d'Hildesheim, & au Docteur Conrad (qui, le premier, les avoit dénoncés.)

1°. On dit que, quand ils reçoivent un novice, & qu'il entre la premiere fois dans leur assemblée, il voit un crapeau d'une grandeur énorme, comme une oie, ou plus, que les uns le baisent à la bouche, les autres par derriere.

2°. Puis le novice rencontre un homme très-pâle, avec les yeux très-noirs; & si maigre, qu'il n'a que la peau & les os; il le baise, & le sent froid comme glace, & après ce baiser, il oublie entiérement la foi catholique, &c. *Quel siecle!*

(2) De Guillaume le Procureur. Anal. Mathei. T. IV.

ou 1112, s'établirent dans le Pembrokshire, » où ils » conserverent long-temps une langue, des mœurs & » des coutumes différentes de celles de leurs voi-
(a) T. 2. 4to. p. 96 & 97. » sins (1) «. Rapin Thoiras (*a*) nous apprend, que des inondations, arrivées dans leur patrie, les avoient obligés à chercher ailleurs de nouvelles habitations, & qu'avant de se fixer aux environs de Roff & de Pembroock, ils avoient eu des établissemens dans la Province d'Yorck, dont Henri, Roi d'Angleterre, les priva sur des plaintes portées contre eux.

J'ai fait de vaines recherches pour constater l'inondation, dont parle l'Auteur de l'Histoire d'Angleterre; je ne me suis pas contenté de la chercher dans les Auteurs Flamands; l'usage, trop commun, de comprendre les Hollandois sous le nom de Flamands, m'a engagé à consulter aussi les historiens Hollandois; mais je n'y ai rien trouvé de relatif à cet objet.

Je terminerai cette notice par le récit d'une espece d'Émigration, que Meyer décrit en ces termes (2):

1160. Henri le Lion, Duc de Saxe, ayant chassé, de leur patrie, les Vandales, nation encore peu policée & également ennemie de lui & de la religion chrétienne, envoya Henri.... (*Henricum Scatensem*) & Adolphe, Comte de Holstein au-delà du Rhin, vers les Provinces Belgiques; ils parvinrent à en tirer des colonies de Brabançons, de Flamands & de Hollandois, qu'ils transporterent en Wandalie & en Wagrie; de sorte que ces peuples (3) retournerent dans le pays, dont leurs

(1) Histoire d'Angleterre, par M. Hume T. II, in-8vo. p. 323 & 324. il cite Will. Malm. p. 158, & Brompton, p. 1003.

(2) Le P. Bare. (T. V. p. 138. H. Gen. d'Allemagne) place cette Émigration en l'année 1162.

(3) Depuis la composition de ce Mémoire, j'ai lu une Dissertation de M. Eelking intitulée : *De Belgis in Germaniam sæculo XII° advenis*, & imprimée en 1774; elle ne laisse rien à desirer sur cet objet.

ayeux étoient autrefois ſortis ; c'eſt ce que nous apprend Albert de Hambourg dans ſon hiſtoire de Saxe : nos hiſtoriens gardent le ſilence ſur ce fait.

J'ai rempli la carriere, que je m'étois propoſé de parcourir ; mais ſon étendue m'effraie, lorſque j'enviſage, qu'elle embraſſe preſque toutes les révolutions de notre hiſtoire & l'eſpace de plus de quinze ſiecles. Qui oſeroit ſe flatter d'avoir pu raſſembler les matériaux néceſſaires pour exécuter, avec ſuccès, un plan auſſi vaſte ? Je ne me ſuis pas diſſimulé combien il étoit au-deſſus de mes forces, & combien il me manquoit de connoiſſances pour remplir les vues de l'Académie. A chaque Epoque, j'ai vu éclore, ſous ma plume, des queſtions, qui ſeules demandoient les recherches les plus longues & les plus réfléchies ; cette remarque m'a ſouvent arrêté ; mais ayant conſidéré, que plus le ſujet étoit grand, plus le ſeroit l'indulgence avec laquelle on jugeroit les Mémoires ; j'ai continué de tracer la foible eſquiſſe que je viens d'achever. J'ai fait de vains efforts pour me contenter moi-même ; plus je relis mon ouvrage, plus je ſens la difficulté de l'entrepriſe, & moins je peux me diſſimuler mon inſuffiſance ; une ſeule réflexion me raſſure, c'eſt que dans une entrepriſe, qui demande des lumieres auſſi variées & auſſi étendues, on peut échouer ſans honte.

FIN.

[illegible] 1–4.
[illegible] [illegible]

S-ES-Brussels.

ERNST MAYR LIBRARY

3 2044 114 264 641